ARMAND FRÉMONT

Chargé d'Enseignement à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen

L'ELEVAGE EN NORMANDIE,

étude géographique

Volume I

Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique

Publications de la Faculté des
Lettres et Sciences Humaines
de l'Université de Caen

1968

Digitized by the Internet Archive
in 2026

https://archive.org/details/IA41547027_0020

L'ÉLEVAGE
EN NORMANDIE

Dans la même Collection :

Déjà parus :

Marie FAUROUX, *Recueil des actes des ducs de Normandie* (911-1066).

Jean VIDALENC, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen, *Les Emigrés Français*, 1789-1825.

Louis GUINET, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen, *De la Franc-Maçonnerie mystique au Sacerdoce, ou la vie romantique de Friedrich-Ludwig-Zacharias WERNER* (1768-1823).

Michèle BARRIER, Assistante à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen, *L'Etude géographique du Tourisme. Problèmes de méthode et de représentation cartographique dans l'Est de la France.*

Hélène LEMAITRE, Chef de travaux à la Faculté des Sciences de l'Université de Caen, *Les pierres dans l'œuvre de RUSKIN.*

Yvette DEWOLF, Assistante à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen, *Intérêt et principes d'une cartographie des formations superficielles.*

Claude MOINDROT, Maître assistant à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen, *L'aménagement du territoire en Grande-Bretagne.*

Louis GUINET, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Caen, *Contribution à l'étude des établissements saxons en Normandie.*

A paraître :

Jean-Pierre LAUTRIDOU, Attaché de recherches au Centre National de la Recherche Scientifique, *Les formations superficielles de Saint-Romain (Pays de Caux) — Leur contribution à l'étude morphologique de la région.*

Jacques BAILBE, Chargé d'Enseignement à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen, *Agrippa d'Aubigné, poète des Tragiques.*

Louis CALLEBAT, Chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen, *Sermo Cotidianus dans les Métamorphoses d'Apulée.*

© *Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université de Caen,* 1967

ARMAND FRÉMONT

Chargé d'Enseignement à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Caen

L'ELEVAGE EN NORMANDIE,

étude géographique

Volume I

Publié avec le Concours du Centre National de la Recherche Scientifique

Association des Publications de la
Faculté des Lettres et Sciences
Humaines de l'Université de Caen

1967

UNIV.
LEIDEN
BIBL.

AVANT-PROPOS

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé, conseillé, encouragé :

Mes Maîtres :

Messieurs

P. BRUNET, Professeur à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Caen, directeur de thèse.
P. GEORGE, Professeur à la Sorbonne, directeur de thèse initialement.

le Doyen M. DE BOUARD.
le Doyen A. CHOLLEY.
le Doyen R. MUSSET.

F. GAY, Chargé d'enseignement à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Rouen.
W. HARTKE, Directeur de l'Institut de géographie de la Technische Hochschule de Münich.
L. HÉDIN, Directeur du Laboratoire de recherche sur les plantes fourragères de Rouen (I.N.R.A.).
A. JOURNAUX, Directeur de l'Institut de géographie de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Caen, Président de l'Association pour l'Atlas de Normandie.
P. PÉDELABORDE, Professeur à la Sorbonne.
A. PERPILLOU, Professeur à la Sorbonne.

Les directeurs des grands services régionaux, les animateurs des organisations professionnelles agricoles de Normandie :

Messieurs

P. PÉROT, Directeur régional de l'I.N.S.E.E. (Rouen).
J. ONFRAY et R. SAUGER, Ingénieurs généraux de l'agriculture.
J. GRANDIN, Président de l'Union Laitière Normande.
J. LEFEBVRE, Président de l'Association Normande d'Economie Rurale Appliquée.
J. CHARLES, Chef du Service des Statistiques agricoles régionales.
A. BOSCQ, R. FOX, J. MICHON, Ingénieurs en chef de l'agriculture.

Messieurs

les Directeurs des Services Agricoles,
les Directeurs départementaux de l'Agriculture,
les Directeurs des Services Vétérinaires,
les Directeurs des Centres de Gestion et d'Economie rurale,
les Présidents et les Directeurs des Syndicats d'Industriels laitiers,
les Directeurs du H.B.N., de la S.C.T.N., de la F.N.O.C.P.A.B.
les Ingénieurs des Services agricoles et des Centres de Gestion.

Mes amis, parents, collègues :

Mesdemoiselles

M. BARRIER, Maître-assistant de géographie à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Caen, responsable du Laboratoire de Cartographie.
M.-C. DIONNET, Collaboratrice technique au C.N.R.S.
C. LEVASSEUR, Collaboratrice technique au C.N.R.S.
A. BERTHAULT, F. GOUPIL, F. RABUTEAU, cartographes.

Messieurs :

F. SOLIGNAC-LECOMTE, Directeur de l'Association Normande d'Economie Rurale Appliquée.

J.-B. CHARRIER, J. HÉRIN, J. VERRIÈRE, Assistants et Maître-assistant de géographie à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Caen.

G. DESERT et P. GOUHIER, Maîtres-assistants d'histoire à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Caen.

J.-P. COUTARD et J.-P. LAUTRIDOU, du Laboratoire de Morphologie du C.N.R.S. de Caen.

AUGST, BUNEL, CONFAIS, FOURNIER, GRIVEAU, MERVILLE, NÉDÉLEC, POULAIN, VERMÉS, agriculteurs.

Madame

M. FRÉMONT, mon épouse.

Les maires et secrétaires de mairie des communes visitées,

Les étudiants de l'Institut de géographie de Caen qui ont participé aux enquêtes,

Les industriels, les marchands de bestiaux et les agriculteurs qui m'ont reçu.

INTRODUCTION

Les tribulations d'un titre, au cours de dix années de recherche, expriment assez bien comme il peut être malaisé, pour un géographe, de choisir un sujet, de s'y tenir et de le traiter, tellement sont difficiles à cerner les limites et la finalité de notre discipline. J'avais la volonté, cependant, et ceci dès l'origine, de consacrer au monde rural normand mon travail de thèse. Celui-ci s'intitula d'abord « Les plaines et plateaux normands et la vallée inférieure de la Seine, étude d'économie rurale ». Son orientation devait être principalement économique et son cadre régional, resserré sur la Haute-Normandie, plus étroit que celui que j'adoptai finalement. Après une période d'incertitude, marquée par 28 mois d'excursions extra-universitaires, j'envisageai pendant quelque temps de réduire encore le cadre régional, afin d'étudier dans sa totalité, « le Pays de Caux » milieu rural particulièrement original et complexe. C'est une sorte de réaction qui me fit choisir finalement « l'élevage en Normandie » en ne retenant qu'un secteur d'activité, le plus important il est vrai dans cette province, et en élargissant le cadre à 2 régions de programme, 5 départements et 3.374 communes. Mais, au terme de mes recherches, je me demande si le titre ne devrait pas se transformer encore pour devenir « Les éleveurs de Normandie ».

Sur cet itinéraire de réflexion, j'ai sans cesse trouvé le secours de trois maîtres. M. André Cholley avait dirigé mon Diplôme d'Etudes Supérieures sur la partie occidentale du Pays de Caux. Ses articles, et spécialement celui des Annales de Géographie de 1946 consacré aux « problèmes de structure agraire et d'économie rurale » fournissent une définition de la « combinaison géographique » qui cerne l'objet de la recherche dans le secteur que j'ai adopté ; ils en montrent la complexité ; mais tout en démontrant le jeu des éléments interdépendants qui constituent la combinaison agricole, ils invitent à dépasser les études trop analytiques, afin de saisir la réalité géographique dans toute

sa richesse. C'est ainsi que j'ai retenu le système d'élevage comme unité de recherche. Il exprime, en effet, une combinaison où interfèrent des éléments d'ordre naturel, économique et sociologique. La dominance d'un système à l'intérieur d'une aire plus ou moins nettement délimitée permet de définir une région d'élevage. J'ai été amené à distinguer trois systèmes principaux qui se subdivisent eux-mêmes en sous-types caractérisant des unités régionales inférieures.

M. Pierre George a dirigé mes premières recherches de thèse et il a bien voulu continuer de suivre mon travail lorsque M. Brunet vint le relayer. Particulièrement attentif à rechercher au sein des combinaisons géographiques ce qui revient aux structures économiques et aux rapports sociaux, il a contribué à orienter dans cette direction mes analyses qui doivent beaucoup à ses ouvrages et à ses leçons. C'est ainsi que la distinction des trois grands systèmes normands, celui des régions herbagères, du Bocage et des Plaines repose avant tout sur une opposition de structures d'exploitation et sur une participation différenciée, le plus souvent en fonction de facteurs sociaux, aux grands mouvements de l'histoire agricole, révolution fourragère des XVIII[e] et XIX[e] siècles, extension des herbages du XIX[e] siècle à 1939, révolution contemporaine. Dans la dialectique complexe qui saisit la combinaison géographique, cette orientation ne souffre cependant nul excès, et M. George l'a enseigné lui-même. Ainsi, en Normandie, l'influence de facteurs naturels comme le climat doux et humide du Cotentin et du Bessin, les argiles des pentes augeronnes, les marais, les sols bocains ingrats et lourds, les limons des Plaines d'une remarquable fertilité joue un rôle trop évident pour être nié. Il appartient au géographe de montrer la façon dont ont été exploitées leurs virtualités et de cerner ainsi l'importance de leur participation à la détermination des systèmes.

M. Pierre Brunet m'a accueilli en Basse-Normandie et il m'a donné une expérience du terrain qui me manquait. Nous avons ensemble préparé de nombreuses excursions régionales, du Pays de Bray à l'Avranchin, du Cotentin aux Plaines de l'Eure, recouvrant ainsi la quasi-totalité du territoire normand. En m'offrant de faire chaque année un cours d'initiation à la recherche pour ses étudiants de Diplôme, il m'a associé étroitement à ceux-ci, et il m'a permis de développer plus rapidement un travail qui profita d'autant mieux des résultats obtenus par ses étudiants que j'avais eu l'occasion de leur fournir un cadre méthodologique. En outre, par son exemple, M. P. Brunet m'enseigna les vertus de la rigueur et les exigences d'une critique lucide des connaissances généralement acceptées. La Normandie devint un monde à découvrir et à redécouvrir sans cesse dans ses plus fines mailles régionales. J'appris ainsi, après la complexité des combinaisons,

la complexité des répartitions que n'arrêtent ni les rivières, ni les affleurements, ni les limites administratives, ni même celles des catégories d'exploitations, mais des lois plus fluides, qu'une évolution permanente remet sans cesse en cause et qu'il appartient au géographe de découvrir dans la précarité d'un instant écoulé avant d'être étudié.

Je dois avouer enfin, puisqu'aussi bien il s'agit ici d'être jugé, qu'un penchant personnel a conduit peu à peu cette étude dans une direction qu'elle ne devait probablement pas avoir initialement, expliquant ainsi certaines lacunes ou insuffisances. Au cours de mes enquêtes, je suis allé demander aux agriculteurs, aux administrateurs, aux agronomes, des renseignements de tous ordres, techniques, économiques, sociaux, et j'ai scrupuleusement pris note de tout ce que j'ai appris alors. Ces notes sont enfermées dans de lourdes chemises que j'ai utilisées en faisant de mon mieux. Mais tous les hommes que j'ai rencontrés, surtout, m'ont intéressé. Les emboucheurs de Bazoches, les petits paysans du Bocage Virois, les fermiers du Pays de Caux ont de trop fortes personnalités pour se laisser cerner par des tableaux, des statistiques, des systèmes et des limites, même à l'époque des machines électroniques. Parfois, j'ai donc négligé l'appareil scientifique pour essayer de traduire une réalité humaine dont aucune mathématique ne peut rendre compte.

Par l'importance de son cheptel, la France se classe parmi les tout premiers pays d'élevage de la zone tempérée. Seuls, les effectifs des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. dépassent nettement ceux des troupeaux français de toute espèce. Trois autres pays occupent un meilleur rang que la France dans des secteurs particuliers : la Pologne (chevaux et porcs), l'Argentine (bovins), l'Allemagne Fédérale (porcs) (1). Mais, dans l'ensemble, la France se tient à la troisième place des pays d'élevage de la zone tempérée, c'est-à-dire de ceux qui consacrent à la commercialisation l'essentiel de leur production. En Europe, elle occupe incontestablement le premier rang.

Les cinq départements qui composent la Normandie, l'Eure et la Seine-Maritime (Région de Haute-Normandie), le Calvados, la Manche et l'Orne (Région de Basse-Normandie) apportent une contribution très importante à la production française dans le domaine de l'élevage.

Dans tous les grands secteurs de l'élevage, à l'exception de celui des ovins, l'apport normand dépasse très nettement les 5,5 % que

(1) Compte non tenu des producteurs de moutons du Bassin Méditerranéen.

L'élevage normand dans la production française - 1964

Sources : Statistique Agricole Interdépartementale, Ministère de l'Agriculture, 1964

Effectifs Production	Unité	France	Normandie	Normandie dans la France (en %)
Population	1.000 pers.	48.417	2.667	5,5 %
Surface	1.000 ha	55.134	3.062	5,5
Cheptel :				
Bovins	1.000 têtes	20.244	2.565	12,5 %
Chevaux	»	1.228	105	8,5
Anes	»	48,2	11,2	23
Porcs	»	9.043	576	6,5
Moutons	»	8.820	263	3
Production :				
Lait de vache	1 000 hl	224.864	31.000	14
Viande gros bovins.	tonnes	922.218	128.755	14
Viande de veau ..	»	327.334	24.393	7,5
Viande de porc ..	»	920.010	67.967	7,5
Viande de mouton.	»	84.557	3.847	4,5

représentent la surface et la population des cinq départements dans l'ensemble national. Pour le plus important des élevages, l'élevage bovin, la contribution de la Normandie atteint presque 15 % de la production nationale de lait et de viande de bétail adulte. Dans quelques secteurs particuliers, la place de la Normandie devient prépondérante ou, tout au moins, remarquable : c'est le cas des élevages bovins de sélection, de la production de viande de bœuf (vaches de réforme exclues), des élevages de chevaux de selle et de course, sans parler des ânes, les pittoresques « bourris » des herbages du Pays d'Auge et du Cotentin.

Ainsi la Normandie se présente-t-elle comme la plus importante et la plus complète des provinces d'élevage française. Aucune des autres régions ne possède une gamme d'activités aussi étendue, ni la Bretagne ou le Centre-Ouest tournés surtout vers la production du lait et des porcs, ni le Charolais-Nivernais qui se livre d'abord à l'embouche, ni les pays de montagne qui élèvent surtout un troupeau laitier, ni les régions flamandes dont l'étendue est beaucoup plus limitée...

L'importance de cette activité en Normandie se manifeste encore par la place qu'elle occupe dans l'économie agricole de la province. Les travaux de l'Association Normande d'Economie Rurale Appliquée

Structure du produit brut agricole, 1963

Sources : Cahiers de l'Association Normande d'Economie Rurale et Appliquée, sept. 1965

	Calvados	Manche	Orne	Eure	S.-M^me	Normandie
en 1.000.000 *F.*						
Produit brut départemental ...	651	826	507	634	787	3.405
dont Production végétale	152	81	74	241	235	783
Production animale	499	745	433	393	552	2.622
en %						
Produit brut départemental ...	100	100	100	100	100	100
dont Production animale	76,7	90,2	85,4	62	70,2	77
dont Lait	39,3	49,4	41,8	22,1	32,2	37
Vente bovins ..	26	23,6	28,4	15	23	23
Porcs	46,6	11,3	9,7	7,9	9,4	9,1

montrent que les apports de l'élevage constituent 60 à 90 % des produits agricoles dans chacun des cinq départements, et, dans l'ensemble de la Normandie, environ 75 % du produit agricole.

En Normandie, première région d'élevage française par l'importance relative de ses cheptels, l'élevage domine donc très nettement les autres activités agricoles. Ces constatations d'ordre statistique suffiraient pour justifier une étude géographique de l'élevage en Normandie. Car s'il est un thème dont l'étude doit permettre de comprendre la vie rurale de cette province, c'est bien celui-ci. Mais d'autres arguments viennent encore s'ajouter à ces appréciations quantitatives.

Dés le XVIII^e siècle les qualités de l'élevage normand étaient parfaitement connues et appréciées des consommateurs et des utilisateurs parisiens. Par l'intermédiaire des chevaux de selle du Cotentin et du Merlerault, des bœufs et des fromages augerons, des beurres d'Isigny, le blason de l'élevage normand s'orne de lettres d'ancienneté que consacre sa célébrité. De nos jours, la production augmente comme elle ne l'a sans doute encore jamais fait à la suite de l'introduction de techniques modernes. Elle n'en reste pas moins tributaire de traditions élaborées au cours d'une longue évolution. Comme la viticulture en Bourgogne ou dans le Bordelais, l'élevage normand appartient à la

catégorie des activités agricoles de haut renom qui ont profondément marqué de leur empreinte les régions où elles se pratiquent.

En outre, si en Normandie, l'élevage domine partout, ou presque, cette prépondérance s'inscrit dans des systèmes de production aussi nombreux que les régions qui composent l'espace agricole des cinq départements. Des sols très variés, les uns issus des terres froides du Massif Armoricain, les autres des argiles lourdes de la bordure sédimentaire ou des limons des plateaux tertiaires, des types d'exploitations allant des plus grandes fermes mécanisées aux petites tenures d'autosubsistance, un réseau urbain qui oppose aux grands foyers de consommation de la Basse-Seine les régions bocaines pratiquement vides de villes importantes, tous ces éléments parmi d'autres composent un espace régional particulièrement différencié où les systèmes de production et de commercialisation de l'élevage varient presque à l'infini. Ce facteur a été déterminant dans le choix et dans la délimitation du sujet. Afin de pouvoir étudier la richesse de l'espace régional et des relations qui le conditionnent, ce qui est l'objet de la géographie, j'ai retenu un champ d'expérience assez vaste et assez diversifié en l'éclairant par le thème le plus suggestif. Ainsi, plutôt que celle d'une petite région, s'est imposée l'étude de la Normandie dans son ensemble.

Vieille province d'élevage, terre riche de nuances, importante zone de production, la Normandie offre un cadre privilégié pour l'analyse d'une activité dont les produits tiennent une place de plus en plus grande dans les régimes alimentaires de la civilisation contemporaine.

Mais les régions ne valent que par les hommes qui les animent. Les éleveurs de Normandie, rompus à l'art d'apprécier les bêtes, les terres et les herbages, ajoutent un dernier élément, le plus passionnant à disséquer, dans une combinaison régionale où le pouvoir de décision des producteurs et des marchands joue subtilement avec les réalités naturelles. Finalement, l'analyse des régions d'élevage et des marchés qui en constituent les débouchés conduit à la recherche de l'homme normand (2).

(2) La documentation de cette étude a été rassemblée entre 1960 et 1966. Elle a été arrêtée le 1er janvier 1967.

FIGURE 1. — **Jeune taureau normand. Une remarquable race mixte**
(cliché A. Frémont)

FIGURE 2. — Bessin. Les prés baignés de la vallée de l'Aure. Au nord, grosses fermes dispersées dans un riche bocage herbager (Commune de Canchy)

(photographie aérienne I.G.N.)

PREMIERE PARTIE

Du Pays de Bray au Cotentin : herbages et herbagers

INTRODUCTION

Les pôles herbagers

Le bocage herbager domine les paysages de la Basse-Normandie ; il occupe en outre des étendues assez considérables en Haute-Normandie, notamment dans le Pays de Bray et dans la basse vallée de la Seine. Ce mode d'utilisation du sol ne se retrouve avec une telle importance dans aucune autre région de l'Ouest français (1).

L'ensemble de la Normandie porte l'empreinte herbagère. Le Bocage, de Vire à Avranches, consacre 60 à 80% de ses surfaces utiles à la prairie. Dans la plus grande partie du Coutançais, la proportion dépasse 90 %. En Plaine, et dans le Pays de Caux, si les labours tiennent une place prépondérante, la prairie, avec 10, 20, 30 % de la surface agricole, et parfois plus, demeure toujours présente, même dans les terroirs les plus secs de la Plaine de St-André ou du Vexin (2).

Quelques zones se détachent cependant où la prairie permanente joue un rôle éminent. Les grands pays herbagers se distinguent, en première analyse, par la place quasi-exclusive qu'y tiennent les surfaces en herbe. Mais la distinction entre ces régions et les autres va bien au-delà de cette simple coupure numérique qui se situe à 80 ou 90 % de la surface utile. Une rapide énumération montre, en effet, que les zones d'herbage dominant sont parmi les mieux connues tant des géographes que des agriculteurs. Pays de Bray et basse vallée de la Seine en Haute-Normandie, Pays d'Auge et Merlerault, Bessin et Cotentin en Basse-Normandie, ces régions portent un nom correspondant à une réalité bien vivante, ce qui est loin d'être le cas partout. Elles ont une valeur exemplaire. Par l'unité de l'économie et la distinction de leurs paysages elles n'ont cessé d'attirer l'attention, et cela, depuis fort longtemps.

Une économie d'élevage totalement spécialisée.

Lorsque les labours n'occupent que 5 à 15 % des surfaces tout au plus, l'élevage l'emporte totalement dans l'économie des fermes. Les autres ressources ne représentent alors que des éléments accessoires, à peu près négligeables. Les quelques cultures pratiquées sont généralement destinées au bétail. Les coupes de bois tirées des haies et surtout

(1) Tableau 1.

(2) Carte de l'Atlas de Normandie, D4, Prairies permanentes et labours.

Fig. 1. — Carte adr

ve de la Normandie

TABLEAU 1

Labours et surfaces toujours en herbe dans les principales régions de l'Ouest français, par départements et par régions économiques

Départements	Labours	S.T.H.	S.A.U.	S.T.H./ SAU (en %)
	(en milliers d'ha)			
Eure	274	136	410	33
Seine-Maritime	224	218	442	49
Calvados	130	321	451	71
Manche	98	406	504	80
Orne	130	360	490	73
Nord	287	153	440	35
Pas-de-Calais	421	128	549	22
Somme	397	110	507	22
Finistère	381	88	469	19
Côtes-du-Nord	395	136	531	26
Ille-et-Vilaine	416	114	530	21
Morbihan	316	159	475	34
Loire-Atlantique	319	161	480	34
Maine-et-Loire	356	180	536	34
Mayenne	226	215	441	49
Vendée	371	193	564	34
Sarthe	228	233	461	48
Charente	304	95	399	24
Charente-Maritime	360	99	459	22
Deux-Sèvres	398	107	505	21
Vienne	419	86	505	17
Régions économiques				
Haute-Normandie	498	354	852	42
Basse-Normandie	358	1.087	1.445	75
Nord	708	281	989	28
Picardie (Somme)	397	110	507	22
Bretagne	1 508	497	2.005	25
Pays de la Loire	1.500	982	2.482	40
Poitou - Charente	1.481	387	1.868	21

Sources : Annuaire statistique de la France, I.N.S.E.E., 1963.

Remarque : En France, seules les régions montagnardes ont des taux de STH supérieurs à ceux des départements normands.

les cidres et les calvados issus des plantations de pommiers ont pu constituer jadis des produits très importants. Ce n'est plus le cas maintenant. D'après les résultats des exploitations des Centres de Gestion, les productions animales forment toujours plus de 80 % des produits bruts dans le Pays d'Auge et plus de 90 % dans le Bessin. Il en est de même dans le centre du Pays de Bray, et, encore plus nettement dans le Cotentin. Une spécialisation aussi poussée dans l'élevage ne se retrouve que dans quelques régions du Bocage comme le Coutançais et une partie du Bocage ornais.

Dans les régions herbagères, l'élevage bovin représente l'élément essentiel de l'économie des exploitations. Les petits élevages de volailles, de moutons et de porcs, sauf exceptions très localisées, occupent une place comparable à celle des cultures ou de la production cidricole (5 à 10 % des produits bruts). La production laitière domine l'économie de la totalité des exploitations. Mais l'élevage bovin n'en est pas moins très différencié. Dans les plus grandes exploitations et dans certaines régions (Vallée d'Auge ou « bouveries » du Pays de Bray, par exemple), l'embouche tient une place prépondérante. Ailleurs, la sélection de reproducteurs (Cotentin) exprime une tendance analogue, à laquelle s'ajoute, dans un registre différent, l'élevage des chevaux de sang ou de demi-sang.

Toutes ces spécialités représentent des formes supérieures de l'élevage qui confèrent aux grandes régions herbagères un nouveau trait d'originalité.

Un paysage de grandes parcelles herbagères.

La haie vive, généralement sans talus, enclôt la quasi-totalité des herbages. Le Pays de Bray, le Pays d'Auge, le Bessin et le Cotentin appartiennent donc bien au vaste ensemble bocager de l'Ouest français. L'importance des surfaces en herbe confère cependant à leurs paysages une originalité qui les oppose à ceux de la Bretagne et du Bocage bas-normand, où des labours s'intercalent entre les haies. La répartition de l'habitat, la taille, la forme et l'organisation des parcelles y sont aussi très différentes.

Dans le Bocage, le hameau de cinq à dix exploitations, appelé « village », constitue l'unité de peuplement fondamentale. Il est associé au bourg où se concentrent les activités tertiaires. Le « village » ne se rencontre qu'exceptionnellement dans les grandes régions herbagères. L'habitat se groupe en petites agglomérations dans la région de Ste-Mère-Eglise et de Bayeux. Autour, s'intercalent de grosses fermes totalement isolées. Dans le Pays d'Auge, domine une dispersion à peu près intégrale. Dans tous les cas, le type d'organisation diffère nettement de celui du Bocage.

De même, depuis l'article classique de P. Brunet (3), on doit opposer deux grands types d'organisation parcellaire à l'intérieur du bocage bas-normand. L'exiguïté des parcelles («bocage à petites mailles ») caractérise le bocage de l'intérieur qui s'étend sur le massif ancien. Au contraire, la grande parcelle de plusieurs hectares s'impose de Bayeux à Montebourg dans le Bessin et dans le Cotentin oriental et se retrouve à la périphérie des Plaines de Caen, de Falaise et d'Argentan dans le Pays d'Houlme, le Merlerault et le Bas Pays d'Auge. Elle s'intercale dans un parcellaire plus complexe sur les plateaux du Pays d'Auge. Elle domine enfin au cœur du Pays de Bray entre Gournay et Forges-les-Eaux. La grande parcelle, de forme généralement trapue, oppose l'ampleur de ses dimensions à l'exiguïté du Bocage de l'intérieur. Le « bocage à grandes mailles » des régions herbagères forme un paysage aéré, nettement distinct de celui du massif ancien.

Pour un Normand, les grandes régions herbagères n'appartiennent pas au Bocage. La haie entourant les parcelles n'est qu'une superstructure à laquelle il ne faut pas attacher trop d'importance. Le Bocain ne se sent chez lui ni dans le Plain, ni dans le Bessin, ni dans le Pays d'Auge. Il ne qualifie jamais de « bocage » le paysage de ces régions, même s'il le connaît très bien et s'il ne sait finalement pas quel nom lui donner... Ici, l'élément essentiel du paysage n'est pas, en effet, la haie, mais *la grande parcelle herbagère* qui n'est pas familière à l'homme du Bocage. Pièce maîtresse du paysage et unité technique d'exploitation, elle exprime une tradition de prestige et de richesse qui constitue l'originalité la plus profonde du monde herbager.

Une tradition de prestige et de richesse.

Dans le Bocage et dans les régions de polyculture, l'extension des herbages permanents représente un phénomène récent qui n'était même pas esquissé au début du XIX[e] siècle. Là, l'élevage occupe une place importante, voire prépondérante, mais son développement date d'un siècle tout au plus et l'économie actuelle s'inscrit au terme d'une évolution rapide, non d'une tradition. Rien de tel dans les grandes régions herbagères. Certes, le système herbager n'a cessé de progresser au cours du XIX[e] siècle dans le Cotentin, le Bessin, le Pays de Bray et sur les plateaux augerons, mais dès le XVIII[e] siècle il s'y trouvait solidement implanté. Les grandes régions herbagères actuelles furent en avance d'un siècle au moins sur l'évolution du reste de la Normandie. Parce qu'elles servirent d'exemples et que leur influence, de proche en proche, n'a cessé de s'étendre jusqu'à marquer de son empreinte l'ensemble de la Normandie, elles méritent le nom de *pôles herbagers*.

(3) Brunet (P.), 187, 1955.

FIGURE 3. — Herbage du Cotentin.
« Ces opulentes pâtures, véritables fontaines de crème et de beurre »...
(cliché A. Frémont)

FIGURE 4. — Cotentin oriental. Grands herbages du plateau liasique. Château de Fontenay. Village de Saint-Marcouf

FIGURE 4 bis. — Cotentin oriental. Herbages du haut pays de Saint-Côme-du-Mont et marais bordier. Bourg, hippodrome, grosses fermes isolées, hameau de la Rue Mary en bordure du Marais

(photographie aérienne I.G.N.)

L'exploitant de ces régions ne peut donc être un éleveur comme les autres. Il hérite d'une très longue tradition dont on hésite à fixer les origines. Il habite souvent dans de fières demeures historiques, grosses fermes ou manoirs, dont les bâtiments élégants témoignent d'une très ancienne richesse. Il se livre enfin aux formes supérieures de l'élevage, embouche, sélection ou élevage du cheval dont les techniques s'enseignent dans le cadre d'une tradition familiale. Les grandes régions herbagères ont servi d'exemples aux régions périphériques. Mais celles-ci n'ont jamais pu être totalement assimilées. Les grandes régions herbagères conservent, en effet, un ultime privilège : leurs structures d'exploitations, où se rencontrent tous les types, mais que dominent, au sommet de la hiérarchie, quelques grands domaines qui impriment leur marque à l'ensemble de la vie régionale.

Ainsi se définissent par quelques traits d'une grande fermeté les pôles herbagers de la Normandie : tradition, spécialisation quasi-absolue dans l'élevage bovin, paysage de grandes parcelles herbagères auquel répond une structure dominée par de grandes exploitations.

Ce système n'occupe pas, en Normandie, une série de régions contiguës. Il se divise en deux pôles principaux, tous deux situés en Basse-Normandie, et en pôles secondaires qui se rattachent aux précédents ou qui se trouvent isolés en Haute-Normandie.

Le Bessin et le Cotentin, reliés bien plus que séparés par les estuaires des Veys, constituent le pôle herbager le plus occidental de toute la Normandie. C'est aussi un des plus importants. Le terme de Cotentin ne doit cependant pas être entendu ici dans son sens géographique habituel qui recouvre l'ensemble de la presqu'île au nord du seuil Carentan - La Haye-du-Puits, mais dans les limites d'une région agricole plus réduite que les services officiels ont définie d'après l'usage. Comme *région agricole, le Cotentin* exclut pratiquement la périphérie occidentale et septentrionale de la presqu'île située dans les terrains anciens pour ne comprendre que les régions basses des marais au centre et au sud, ainsi qu'à l'est le bas plateau de calcaire liasique parfois appelé Plain (4). Ainsi se définit un « Cotentin des éleveurs », région basse

(4) Commode et imagé, le terme de « Plain » est assez souvent utilisé par les géographes (cf. Musset, 196, p. 147). Mais il est totalement tombé en désuétude pour ne plus figurer que dans quelques toponymes. On utilisera plus volontiers dans ce texte les noms de :

— Région ou Pays de Sainte-Mère-Eglise, pour la région correspondant au bas plateau liasique.

— Cotentin, pour l'ensemble de la région agricole à tradition herbagère (Cotentin oriental).

— Presqu'île du Cotentin, pour l'ensemble de la presqu'île.

dont l'unité physique est aussi incontestable que l'unité économique. On peut lui associer, au nord, le Val de Saire qui, dans un milieu assez différent, présente les mêmes systèmes d'élevage.

Au centre de la Normandie, *le Pays d'Auge,* plus facile à définir et à limiter, constitue un deuxième grand pôle herbager. Il se prolonge vers le sud, sans discontinuité, par la région du Merlerault. Au centre du département de l'Orne, autour des Plaines d'Argentan, de Sées et d'Alençon, apparaissent d'autres petites régions herbagères, dont la spécialisation est aussi affirmée mais dont le morcellement est à l'image d'un relief très compartimenté : vallées de l'Huisne et de la Sarthe aux confins du Perche vers le sud-est, et au nord-ouest, comprise entre la Campagne d'Argentan et la Vallée de l'Orne, la région de Putanges-Bazoches-au-Houlme (5). En fait, si on leur associe le Merlerault, l'ensemble de ces petites régions ne manque pas d'unité. Elles prolongent vers le sud le grand pôle herbager du Pays d'Auge et enserrent les Plaines ornaises. Elles constituent *la grande zone d'embouche et d'herbages du département de l'Orne.*

En Haute-Normandie, les pôles herbagers sont plus isolés, leurs caractères moins marqués et leurs dimensions d'une moindre ampleur. On reconnaîtra cependant au *Pays de Bray* d'une part et à *la basse vallée de la Seine* d'autre part, avec un moindre rayonnement, un rôle analogue à ceux des grands pôles herbagers de Basse-Normandie.

Au total, ces régions occupent une place importante dans l'élevage normand. En 1955, d'après le recensement agricole, elles totalisaient quelque 450 000 têtes de bétail bovin, soit environ, pour 25 % de la surface agricole, 25 % du cheptel normand. Si ces proportions ont été conservées, l'effectif actuel doit dépasser 600 000 têtes. Ces chiffres pourraient suffire à justifier une étude particulière. Mais le rôle de ces régions dans la formation de l'élevage normand et dans la répartition régionale des systèmes d'élevage dépasse de beaucoup la valeur de ce rapport numérique. En étudiant chacune des grandes zones herbagères de la Normandie occidentale (Bessin, Cotentin), de la Normandie moyenne (Pays d'Auge et prolongements ornais) et de la Haute-Nor-

(5) Pour cette région se pose une question de terminologie. Le nom de « Pays d'Houlme », sans être aussi connu que ceux de Bessin ou de Pays d'Auge, n'en a pas moins conservé une certaine vitalité. Malheureusement la définition du Pays n'a jamais été précise et le nom de Houlme peut s'appliquer dans le Bocage jusqu'à Flers et à Briouze ! Or, la région herbagère de Putanges-Bazoches, beaucoup plus étroite, a des limites bien définies qui justifient l'emploi d'un terme précis.

(6) Tableau 2.

mandie (Basse-Seine et Pays de Bray), deux questions fondamentales devront être examinées :

1°) Comment expliquer la localisation initiale des pôles herbagers, premiers points d'appui d'un mode d'utilisation du sol qui imprime maintenant sa marque sur l'ensemble de la Normandie ?

2°) Comment ont évolué les composantes d'un système qui date de plusieurs siècles, et, plus particulièrement, comment les techniques et les traditions économiques se sont-elles adaptées aux exigences des marchés contemporains ?

TABLEAU 2

Cheptel bovin des principaux pôles herbagers d'après le recensement agricole de 1955

1 — Bessin - Cotentin :			
Val de Saire	16.000		
Cotentin	31.000		
	47.000		
Rectification approchée	65.000	65.000	
Bessin		60.000	
		125.000	125.000
2 — Normandie Centrale :			
Pays d'Auge		130.000	
Régions ornaises		71.000	
		201.000	201.000
3 — Haute-Normandie :			
Pays de Bray		89.000	
Vallée de la Seine		35.000	
		124.000	124.000
Ensemble pôles herbagers :			450.000
Total Normandie 1955			1.700.000
Total Normandie 1963			2.450.000

Remarque : Ce calcul ne constitue qu'une très grossière approximation. Les effectifs du recensement de 1955 sont systématiquement sous-évalués, surtout dans les zones d'embouche particulièrement importantes dans certains pôles herbagers (Normandie Centrale). De plus, dans le département de la Manche, les résultats sont incomplets, ce qui justifie une importante majoration. Enfin, les limites des régions agricoles officielles ne coïncident que très approximativement avec celles que retient cette étude. Ce tableau n'a donc pas d'autres buts que de montrer l'importance relative des grandes régions herbagères et de donner un ordre de grandeur de la place qu'occupe leur cheptel dans l'effectif total de la Normandie (environ 25 %).

CHAPITRE I

BESSIN ET COTENTIN

L'élevage de qualité, la tradition beurrière

« Rien de plus pittoresque que de voir les laitières s'avancer dans les herbages, à califourchon sur un roussin, portant, en guise de bât, deux vases en laiton brillant comme de l'or. La blanche cornette de la laitière, le jaune d'or des pots à lait, se détachant sur le vert émeraude de l'herbage, forment le premier plan d'un tableau incomparable, dont les arrière-plans sont formés par la plaine de la Nonne, semée de haies d'aubépine, et jonchée de vaches au pelage blanc et bringé, qui ruminent avec délices l'herbe de ces opulentes pâtures, véritables fontaines de crème et de beurre ».

Cette description du Bessin date de 1874 (1). Elle charme par quelques détails désuets qui ne sont plus de notre siècle. Maintenant la « 2-CV » a remplacé le roussin, la grisaille des bidons en aluminium ou en matière plastique s'est substituée à l'or des pots en cuivre et la laitière préfère un foulard à une cornette. Mais l'essentiel du « tableau incomparable » demeure : l'herbage, les haies d'aubépine, les vaches au pelage bringé, la crème et le beurre... De part et d'autre de la petite ville d'Isigny où s'affairaient jadis les marchands de beurre et où se dressent maintenant les tours à poudre de lait d'une grande coopérative laitière, le Bessin et le Cotentin que prolonge le Val de Saire constituent un des hauts-lieux de l'élevage normand.

Pays plat cependant, *aux altitudes bien modestes*. Jamais l'horizon ne s'anime et dans des nuances d'une molle douceur s'affirme tout au plus l'opposition entre le haut pays et le marais.

Le haut pays s'étend autour de Ste-Mère-Eglise en un plateau de calcaire liasique d'une remarquable horizontalité (2). A l'ouest et au

---

(1) Hervé (L.) : Un voyage dans le Bessin, A.N. 1874, p. 305.

(2) Sans doute est-ce là l'origine du mot « Plain » donné jadis à un doyenné de la région et qui s'est perpétué dans trois noms de communes : Beuzeville-au-Plain, Neuville-au-Plain, Angoville-au-Plain. (Mériel, D.E.S.).

sud de Carentan il se morcelle en îles et presqu'îles de substrat triasique ou liasique que recouvrent des sables pliocènes et que séparent les marais (Bauptois, région de Méautis et Sainteny, région de St-Jean-de-Daye à Catz). A l'est, dans le Bessin, fractionné par deux petites cuestas, il se divise en deux étroits plateaux calcaires qui s'allongent d'est en ouest et vers le sud en basses collines argileuses ou caillouteuses. Jamais ce haut pays, en lequel H. Elhaï voit, autour de Carentan et d'Isigny une surface d'abrasion marine pliocène, ne dépasse 40-50 m. sauf dans le Bessin oriental près de Bayeux (3).

Mais ce modeste niveau se définit comme une région légèrement élevée par rapport aux innombrables marais qui l'enserrent, le fragmentent et qui, avec une platitude parfaite, se trouvent presque au niveau de la mer.

Au nord, une petite région marécageuse prolonge l'estuaire de la Saire entre Réville et St-Vaast-la-Hougue. Par trois côtés, le plateau de Ste-Mère est bordé de marais (marais littoraux à l'est, de Carentan au sud, du Merderet à l'ouest). Dans le Bessin, la vallée de l'Aure forme une plaine marécageuse large de plus d'un km depuis Trévières jusqu'à Isigny. Surtout, les marais dominent entre Bessin et Cotentin au sud de la Baie des Veys vers laquelle convergent la Vire (marais d'Airel à Neuilly), la Taute (marais de Bohon), la Sèves (marais de Gorges) et la Douve (Bauptois).

Les marais du Bessin et du Cotentin ne sont pas totalement assainis et ils « blanchissent » sous les eaux en hiver. Mais dès le printemps l'herbage reprend possession de la totalité du pays.

De Montebourg à Bayeux, la grande parcelle de forme trapue constitue l'élément le plus courant *du paysage herbager*. Entourés d'une et parfois de deux haies (4), les grands herbages en rectangle court qui s'étendent souvent sur 3 à 7 ha et qui dépassent parfois 10 ha s'associent en auréoles grossières comme autour de St-Côme-du-Mont ou, beaucoup plus fréquemment, en un damier d'une assez grande régularité. Toutefois, des champs enclos plus petits, de forme allongée, parfois associés en quartiers se rencontrent ici et là, notamment au sud de Montebourg, à l'est et au sud du Bessin, et, un peu partout, autour des villages. Herbagers, ils sont assez souvent complantés de pommiers alors qu'uniquement consacrés à la prairie, les grands herbages restent « clairs ». Ainsi le paysage à grandes parcelles ne s'impose-t-il pas complètement, comme s'il restait inachevé. De même, l'habitat mélange bien des

(3) Elhaï (H.), 46, 1963.

(4) La double haie entourant un fossé large de 2 à 3 m ne se rencontre plus que rarement dans le Bessin mais n'en constitue pas moins une particularité du paysage régional.

types : grandes fermes isolées, manoirs et châteaux, « villages » de petites exploitations particulièrement fréquents autour des marais (St-Côme-du-Mont, Baupte, Beuzeville-la-Bestille), agglomérations concentrées autour de l'église dans le Plain et le Bessin oriental... Par son originalité, cependant, un type l'emporte sur tous les autres : la grande ferme aux bâtiments imposants qui se resserrent sur une cour propre comme une laiterie, l'exploitation bien tenue au jardin soigné qu'ornent souvent des houx et des ifs taillés, la fière demeure en pierre blanche, à la façade du XVIII[e] siècle, solide et élégante.

La société nettement hiérarchisée du Cotentin et du Bessin est à l'image de l'habitat. Au sommet, une aristocratie foncière demeure fortement implantée dans le pays qui fut et demeure une région de fermage. Dans le Plain, 78 % des terres sont exploitées en location (5). Malgré un recul sensible depuis un demi siècle, trois familles nobles conservent encore de solides positions dans 20 communes du Plain sur 28. Dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle s'est ajoutée la propriété d'une bourgeoisie « horsaine » (6) où se rencontrent des avocats, des médecins, des officiers et quelques agriculteurs... L'étude de la propriété foncière n'a pas été systématiquement entreprise dans le Bessin, mais des sondages réalisés à Neuilly-la-Forêt, Castilly, Lison, Condé-sur-Seulles, La Cambe révèlent une structure et des tendances analogues à celles analysées par M. Mériel dans le Plain.

Parmi les exploitations, celles de plus de 50 ha occupent une place importante qui distingue nettement le Cotentin et le Bessin des régions de Bocage. Peu nombreuses dans chaque commune, rarement supérieures à 100 ha, elles n'en constituent pas moins l'épine dorsale de l'économie régionale (7). Dans quelques communes autour d'Isigny (Maisy, Gefosse-Fontenay, Osmanville, Lison) les grandes exploitations l'emportent nettement jusqu'à occuper plus de 60 % de la surface agricole. Elles tiennent encore une place importante dans la région de Bayeux (souvent plus de 40 à 50 % de la surface utile). Un peu moins nombreuses dans le Cotentin, elles occupent pourtant plus de 40 % des surfaces dans une dizaine de communes.

Comme dans toute la Normandie, les exploitations moyennes de 20 à 50 ha, représentent la catégorie la plus importante par le nombre et par la surface. Seules, les petites exploitations sont mal représentées sans être toutefois absentes totalement. Dans les communes du Bauptois qui bordent le marais, les petites unités peuvent même localement

(5) Mériel, D.E.S.

(6) Horsain : étranger à la région.

(7) Carte de l'Atlas de Normandie, D. 2 (Répartition des exploitations agricoles).

Figure 2. — Val de Saire

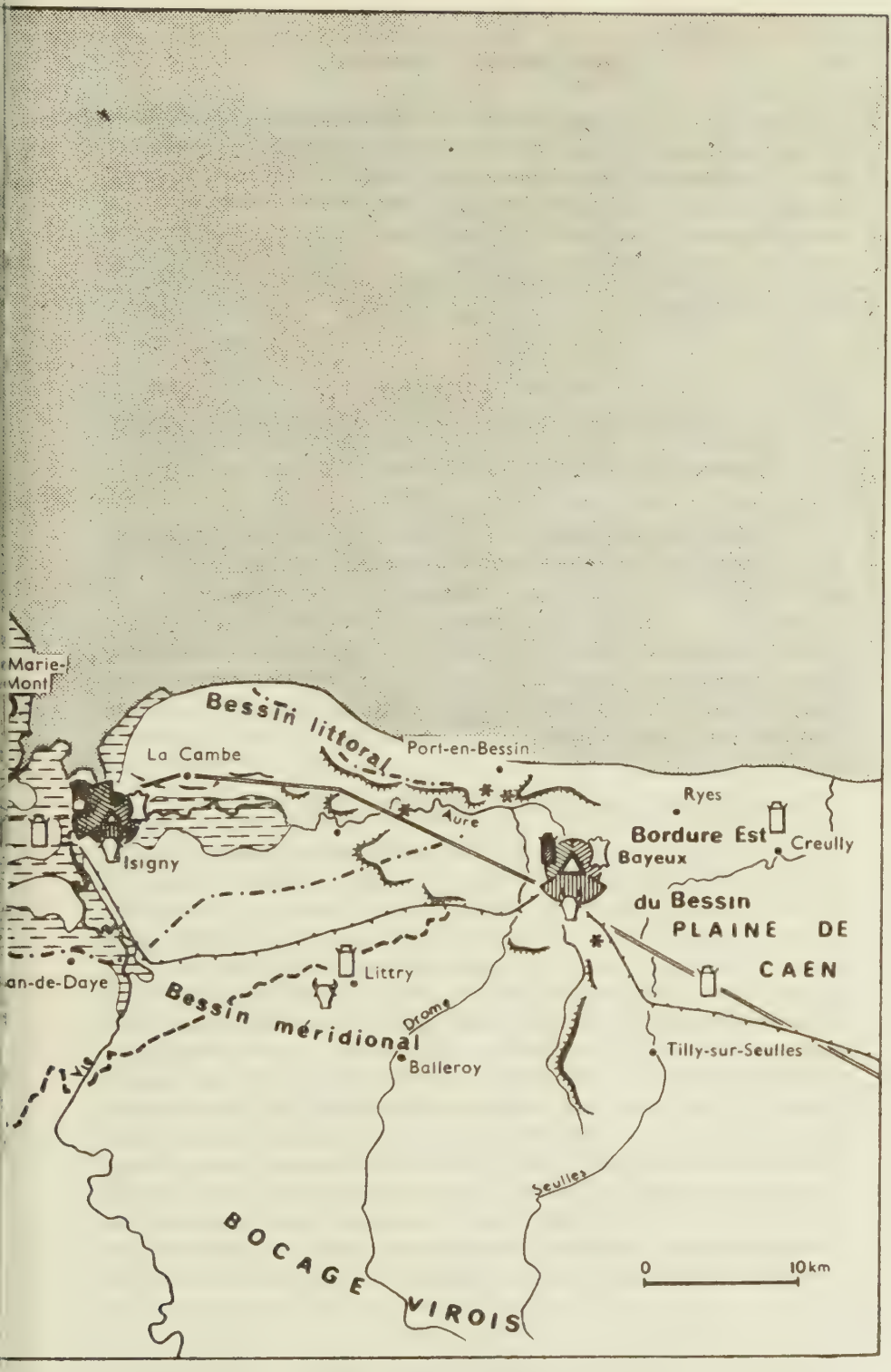

in, Bessin. Croquis régional

ir légende mobile des croquis régionaux)

l'emporter. De toute façon, à défaut de petits exploitants, les classes les plus modestes de la société rurale se trouvent représentées dans le Bessin et le Cotentin dont les grandes exploitations ont besoin de main-d'œuvre et où se côtoient employés de laiterie et ouvriers agricoles, descendants des domestiques et des triolettes (8).

C'est à ce milieu que se trouve associé un système d'élevage de tradition séculaire.

I. — UNE REGION TRES SPECIALISEE : HERBAGES, PRODUCTION LAITIERE ET SELECTION.

La production laitière occupe une place centrale dans l'économie du Bessin et du Cotentin. Elle fournit entre 45 et 70 % du produit brut total dans les exploitations qui adhèrent aux Centres de Gestion. La vache laitière, cependant, donne un autre produit que son lait : le veau. Selon l'utilisation de celui-ci, se différencient des systèmes secondaires qui se répartissent surtout en fonction de la taille des exploitations. Mais à quelques nuances près, toutes les fermes du Bessin et du Cotentin possèdent une base d'utilisation du sol commune : l'herbage permanent.

1°) L'herbage permanent au rendement médiocre.

En 1962, dans les quatre cantons caractéristiques du Bessin (Balleroy, Bayeux, Isigny, Trévières), les labours occupent moins de 5 000 ha sur une surface agricole de 60 000 ha. Dans les deux cantons du Cotentin (Ste-Mère-Eglise et Carentan), la proportion est plus faible encore : 400 ha sur 21 000 ha utiles. En fait, les labours sont pratiquement inexistants dans le Cotentin et dans le Bessin occidental entre Trévières et Isigny. Par contre, ils ne peuvent être totalement négligés, notamment dans les plus grandes exploitations, sur les plateaux calcaires du littoral entre Grancamp et Port-en-Bessin ainsi que dans la région de Bayeux, en transition avec la Plaine de Caen. Traditionnellement, ces labours sont d'ailleurs surtout consacrés à la production d'une nourriture complémentaire que le bétail consomme l'hiver : orge, betteraves fourragères et, parfois, luzerne sur les sols assez riches en chaux de l'étroit plateau sublittoral. L'assolement n'est cependant pas totalement fourrager puisque le blé conserve une place dans un rythme classique de trois ans (blé, orge, betteraves). L'exploitant réserve une

(8) Triolettes : jeunes filles ou jeunes femmes employées à la traite et qui doivent leur nom aux chants dont elles égayaient leur travail.

partie du grain à sa basse-cour ; le reste constitue avec les pommes le seul produit commercialisé en dehors de la production animale. En 1960-61, parmi les 40 exploitations du Centre de Gestion situées dans le Bessin, 25 possèdent quelques labours. Les ventes de pommes et de blé, dans ce cas, ne représentent que 14 % du produit brut total. Les exploitations qui adhèrent au Centre de Gestion effectuant un effort plus marqué pour augmenter leurs labours, cette proportion de 14 % doit être considérée comme un maximum dans le Bessin et surtout dans le Cotentin.

L'herbe des prairies permanentes forme donc l'essentiel de la nourriture des animaux. Entre les différents types de marais, entre les terroirs assez différenciés des hauts niveaux, la qualité des herbages peut varier de façon assez sensible. Les meilleurs « crus », notamment à l'est d'Isigny et à proximité immédiate de Ste-Mère-Eglise, ont fait et font encore la réputation de la région. Mais plus que les qualités naturelles, les techniques d'exploitation déterminent la valeur économique réelle des herbages. Or ces techniques sont, dans le Bessin comme dans le Cotentin, très rudimentaires.

De grands herbages clairs d'un seul tenant, vastes en moyenne de 2 à 5 ha, mais pouvant dépasser 10 ha parfois, telle est l'unité de production. Pour son entretien, peu de travail : l'étalement des bouses, l'émoussage de printemps, l'apport d'engrais en quantité importante, le fauchage des chardons et des refus ne sont réalisés régulièrement que chez les meilleurs exploitants et ne demandent que quelques journées de travail dans l'année. En revanche, l'entretien des haies et la fenaison représentent pour toutes les exploitations deux occupations essentielles qui diffèrent d'ailleurs profondément. La première, fastidieuse, retient pendant de longues journées un ou plusieurs hommes et elle irrite d'autant plus qu'elle est totalement improductive depuis que le bois a perdu toute valeur. La seconde, brève mais intense, constitue la seule activité saisonnière des exploitations. Des surfaces importantes sont en effet consacrées au foin, généralement sur des parcelles spécialisées qui reçoivent les meilleures fumures. Après une ou deux coupes, elles peuvent supporter en fin d'été un ou deux passages des bêtes (ou « dépouilles »). Les surfaces consacrées au foin occupent, selon les exploitations, 20 à 40 % des surfaces en herbe. Les autres parcelles sont pâturées du mois d'avril à la fin de l'automne. Pour les dépouiller, les techniques varient selon les régions et les exploitations. Dans le Bessin, et dans certains herbages du Cotentin, les bêtes peuvent rester toute l'année dans le même herbage où elles ont toute liberté. Dans la plupart des fermes du Cotentin, subsistent des techniques d'exploitation plus compliquées. Parfois, on recommande encore une sorte de pâturage tournant traditionnel qui fait passer successivement dans la même grande parcelle vaches laitières, veaux, chevaux et éventuellement moutons. Plus souvent, on connaît encore la technique

du « tière » consistant à attacher les animaux à des piquets individuels et à les aligner dans un herbage qui se trouve ainsi dépouillé méthodiquement par le déplacement bi-quotidien de la ligne de bêtes. Cette technique qui préfigure le pâturage rationné fut utilisée jusqu'en 1955 environ. Mais partout, dans le Bessin comme dans le Cotentin, la clôture électrique s'est imposée à tous ceux qui voulaient améliorer l'utilisation des herbages. Déplacée chaque jour devant les vaches, elle permet une dépouille progressive des prairies. La majorité des exploitations l'adoptent pour leurs meilleures parcelles. Le pâturage libre demeure cependant très fréquent.

Les vaches ne restent à l'herbage toute l'année que dans certaines exploitations, notamment dans le Bessin. Généralement, la stabulation d'hiver se limite à trois mois (de la fin du mois de décembre à la fin mars) et elle est coupée quotidiennement par une sortie à l'herbage. Mais de toute façon, des compléments importants de nourriture doivent alors être apportés au troupeau ; foin, orge et betteraves fourragères produits sur l'exploitation ne suffisent que dans les bonnes années et, à la suite d'une sécheresse ou d'un hiver trop long, des compléments doivent être achetés dans la Plaine de Caen. L'équilibre fourrager des exploitations n'est donc pas régulièrement assuré.

On juge un système à son efficacité, c'est-à-dire à ses rendements que permettent d'apprécier les chargements de bétail. Sur une carte de la densité bovine en Normandie, le Cotentin et surtout le Bessin ne se signalent pas par une intensité remarquable (9). Les exploitations des Centres de Gestion ont une avance reconnue sur la moyenne régionale. Or, leurs chargements oscillent entre 1,2 et 1,4 U.G.B. par ha. S.A.U. dans le Cotentin et entre 0,9 et 1,2 dans le Bessin. La moyenne régionale doit dépasser légèrement 1,2 dans le Cotentin et atteindre l'unité dans le Bessin. Ces chiffres se recoupent avec ceux glanés dans des exploitations qui ne font pas partie des Centres de Gestion ou des Groupements de Vulgarisation. Correspondant à une production fourragère de l'ordre de 3 000 à 3 500 U.F. par ha, ils ne justifient pas la réputation flatteuse des herbages du Cotentin et surtout du Bessin.

2°) La spécialisation laitière et les élevages associés.

Les vaches laitières de race normande, au pelage bringé, forment la base de tous les troupeaux. Traites deux fois par jour, elles donnent un lait à fort taux butyreux, mais avec des rendements individuels modestes. Même parmi les exploitations des Centres de Gestion, les moyennes annuelles s'établissent à un niveau moins brillant que la réputation de la race. Sur 40 exploitations, la moyenne d'étable par

---

(9) Carte Atlas de Normandie, Elevage bovin, D. 7.

vache ne dépasse 3 500 l annuellement que dans 7, pour 10 exploitations elle oscille entre 3 000 et 3 500 l, pour 19 entre 2 500 et 3 000 l, et elle est inférieure à 2 500 l dans 4 exploitations placées cependant en plein cœur du Bessin (3) et du Cotentin (1) ! Dans les exploitations visitées, les rendements atteignent un niveau élevé, car plusieurs se livrent à la sélection du bétail. Le cas doit être cité cependant d'une belle exploitation de la région de Ste-Mère qui ne dépend ni d'un Centre de Gestion ni d'un Groupement de Vulgarisation, ni du Heerd-book normand, mais dont le maitre applique avec beaucoup de soin et d'habileté un mélange de méthodes traditionnelles et de timides innovations. Tenant une comptabilité personnelle très élaborée, il présente une moyenne d'étable de 4 000 l. De telles surprises ne doivent pas être exclues. Elles n'en constituent pas moins de notables exceptions et le cas inverse se rencontre beaucoup plus fréquemment. Tel jeune agriculteur du Bauptois doit se contenter d'une étable à 2 850 l par vache. Il constate cependant avec satisfaction que sa moyenne atteint un niveau sensiblement supérieur à celui des autres exploitations de la commune. La plupart des éleveurs ne connaissent même pas leur propre rendement. Dans ces conditions, et la production totale de la région ne pouvant pas être mieux établie que le nombre des vaches laitières, il est bien difficile de donner une idée de la moyenne régionale. Celle-ci n'aurait d'ailleurs qu'une faible signification, car le caractère le plus marquant réside dans l'importance des écarts qui séparent les meilleures étables des plus mauvaises. Si la gamme des rendements s'étend de 2 300 à plus de 4 000 l, la plus grande partie des élevages se rassemble entre 2 700 et 3 100 l. Un aussi modeste niveau met en cause la valeur de la sélection régionale.

Les vaches normandes ont cependant l'avantage d'avoir une solide conformation qui leur permet de produire de bons animaux à viande. Dans le Bessin et dans le Cotentin, où la spécialisation laitière est très prononcée, les exploitants se séparent rapidement de leurs veaux. Néanmoins, plusieurs solutions s'offrent à eux pour l'utilisation de cette sorte de sous-produit du lait, et elles déterminent une gamme assez étendue de systèmes secondaires (10).

a) Type 1 : *la spécialisation laitière absolue des très petites exploitations.*

A Condé-sur-Seulles, trois très petites exploitations, propriétés de femmes âgées, n'élèvent que des vaches laitières. Madame B., par exemple, âgée de 50 ans, possède 2 vaches sur 3 ha d'herbe. Comme

(10) Ceux-ci, résumés dans le tableau A3 ont été étudiés grâce aux visites d'exloitations et par l'analyse systématique de 17 fermes de la petite commune de Condé-sur-Seulles au sud-est de Bayeux.

ses deux voisines, elle se débarrasse très vite, une semaine après leur naissance, de ses deux veaux annuels qu'elle vend à d'autres exploitants de sa commune. Elle dispose d'une faible surface fourragère, mais grâce à l'aide d'un voisin, elle peut y récolter un peu de foin pour l'hiver.

TABLEAU 3

Les exploitations agricoles de Condé-sur-Seulles
(Bessin, 1961)

Exploitation N°	S.A.U.	dont labours	Vaches lait	Système d'élevage-type	Matériel principal	Truies	Mode de faire-valoir	Observations
1	54		45	B'	M - T	9	F	
2	35	2	25	B'	M - T	2	F	
3	35	1	28	B'	T		P	
4	30	3	20	B'	T	5	F	
5	12		10	B'	T		P	
6	12	1	15	B	M - T	5	P	
7	10	1	7	B		2	P	
8	9		7	B			F	Veuve
9	9		8	B	T			Veuve
10	9	4	7	B		2	P-F	
11	9	4	7	B		5	F	
12	7		6	B			P-F	
13	7		6	B			P	
14	5		3	A			P	Veuve
15	3		2	A			P	Veuve
16	1,5		3	A			P	Veuve

Système d'élevage
- A Vente de tous les veaux.
- B Vente de tous les veaux, à l'exception des génisses de remplacement.
- B' Vente des veaux mâles et de quelques amouillantes.

Matériel : M, machine à traire ; T, tracteur.
Mode de faire-valoir : F, fermier ; P, propriétaire.

Le cas des trois vieilles femmes de Condé ne constitue pas une exception. Il représente bien, au contraire, un type social du Bessin et du Cotentin, étroitement lié à son organisation économique. Deux vaches représentent, en effet, un revenu brut de 3 000 F au maximum qui devrait être amputé de nombreuses charges dans le cadre d'une

gestion normale. Mais celles-ci s'effacent généralement par des accords avec des exploitants plus importants qui « en rendant service » pour les foins, l'insémination, le remplacement des vaches taries, la vente des veaux, obtiennent le concours des petits exploitants pour la traite de leurs troupeaux. Ainsi la petite exploitation vit-elle en symbiose avec la grande, aussi bien techniquement qu'économiquement. En d'autres cas, le complément de revenu peut être apporté par le salaire du mari, journalier agricole ou ouvrier de laiterie.

b) Type 2 : *les exploitations moyennes et l'engraissement des veaux.*

Dès que leur exploitation dépasse 5 ou 6 ha, les fermiers du Bessin ne se contentent plus de ce système rudimentaire. Le renouvellement du troupeau de vaches laitières doit être assuré par l'élevage de la plus grande partie des jeunes génisses et l'engraissement permet une valorisation rapide des veaux sans qu'il en résulte pour l'exploitation une charge susceptible de nuire au troupeau laitier.

Monsieur Louis L., fermier sur 20 ha dans le Bauptois, possède un troupeau de 15 laitières. Il n'élève que les 5 meilleures génisses sur les 7 ou 8 qui naissent chaque année. Il vend les autres ainsi que les jeunes veaux mâles, huit jours après leur naissance. A Condé-sur-Seulles, 8 exploitations (sur 17) pratiquent ce système. Il s'agit toujours de petites exploitations, aux ressources limitées, dont les surfaces sont comprises entre 7 et 15-20 ha.

Sur une ferme plus importante (43 ha), M. Bernard Pican, à Beuzeville-la-Bastille, dans le Bauptois, « graisse » la totalité de ses veaux à l'exception des génisses réservées au renouvellement du troupeau Grâce à 6 ha de cultures, il récolte des betteraves fourragères et surtout de l'orge. En outre, il achète de la poudre de lait et des aliments composés pour l'engraissement. Ainsi produit-il chaque année une douzaine de veaux gras issus de ses 25 laitières. Les veaux sont prêts pour la boucherie à 6 mois. Une telle orientation est rarement aussi marquée que dans le cas de M. Pican. La plupart des exploitations moyennes n'engraissent qu'une partie de leurs jeunes mâles selon une proportion qui varie avec les prix du veau. Cette production, à caractère spéculatif, diffère donc sensiblement de la production laitière, beaucoup plus régulière. En 1965, avec des cours favorables, elle tend à se développer.

c) Type 3 : *les grandes exploitations, l'élevage et l'embouche.*

Au-delà de l'engraissement des veaux, d'autres possibilités s'offrent aux plus grandes exploitations qui disposent de capitaux de roulement suffisants. D'autre part, le troupeau de vaches laitières ne peut être augmenté indéfiniment avec la taille de l'exploitation, car le temps de traite, la rareté du personnel, imposent des limites à des fermes qui

Type A — TRÈS PETITES EXPLOITATIONS

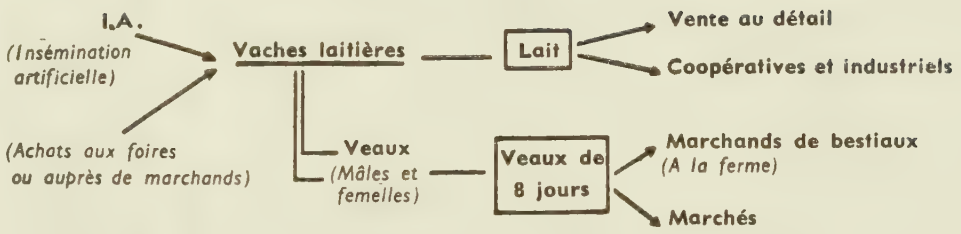

Type A bis — EXPLOITATIONS MOYENNES

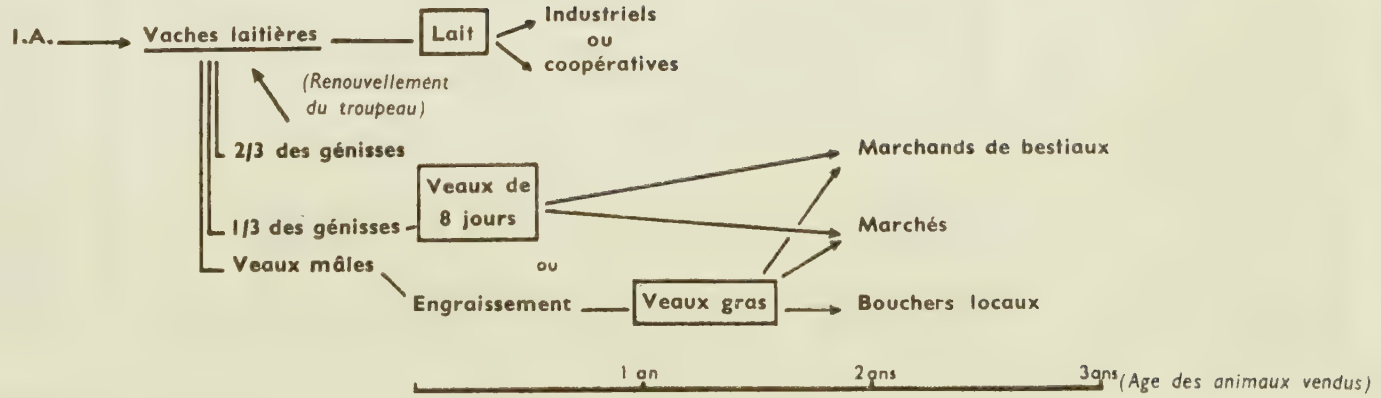

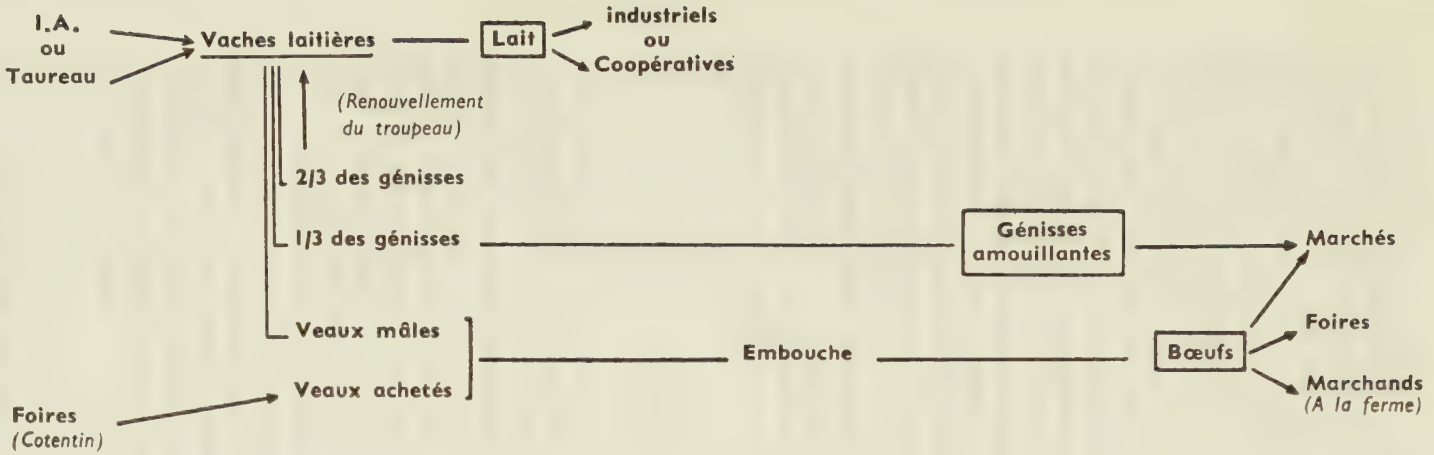

Type C — EXPLOITATIONS DE SÉLECTION

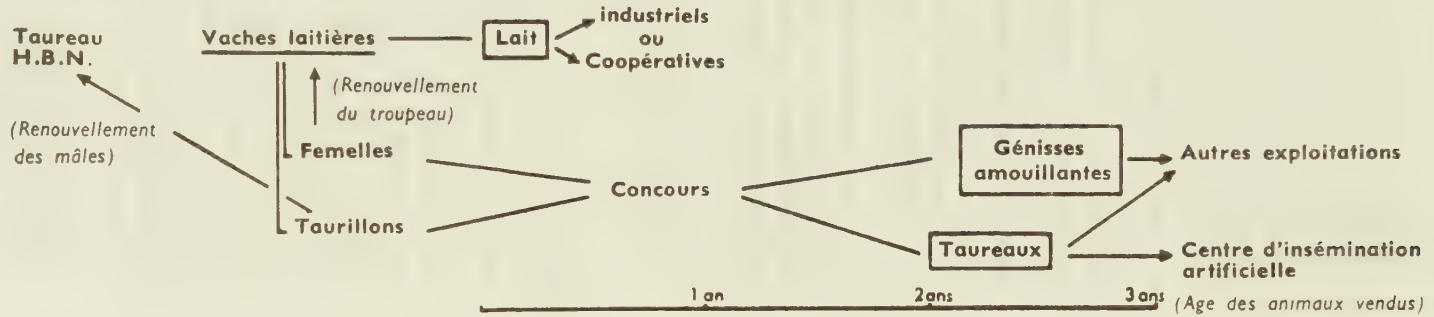

Figure 3. — Systèmes d'élevage et de commercialisation dans le Cotentin et dans le Bessin

utilisent rarement la traite mécanique. Une bonne trayeuse « tire » (11) 15 à 16 vaches. Les troupeaux de vaches laitières, indépendamment des surfaces, comprennent donc le plus souvent 15 à 20 vaches (1 trayeuse), autour de 30 vaches (2 trayeuses) et plus exceptionnellement 45 ou 60 vaches (3 et 4 trayeuses). Ces derniers chiffres sont rarement dépassés. Dans de grandes unités comprises entre 50 et 100 ha, le cheptel laitier ne suffit pas le plus souvent pour valoriser l'ensemble de la surface fourragère. Le fermier conserve donc ses élèves plus longtemps que dans les petites exploitations. Une partie des veaux mâles deviennent des bœufs d'élevage dont la production de viande s'ajoute à celles des vaches de réforme engraissées sur place. Parfois même, de grands herbagers achètent sur les foires du Bocage un complément de veaux d'élevage. Cette activité d'embouche a toujours été limitée à quelques exploitations localisées dans les régions les plus favorables : basse vallée de l'Aure à l'est d'Isigny, environs de Carentan, « grèves » du « Bas Pays » de Brucheville, Ste-Marie-du-Mont, Vierville et Angoville au sud-est du Cotentin. Face à l'orientation laitière, cette activité semble nettement en déclin. En revanche les grands exploitants utilisent toujours la renommée de leur région pour la commercialisation de génisses amouillantes (12). La plupart restent fidèles aussi aux taureaux de ferme, monstres puissants et lourds qui mugissent dans les herbages proches des cours, orgueil des maîtres dont ils affichent la qualité.

3°) Le prestige des grands eleveurs.

De 1954 à 1960, le maintien de l'insémination naturelle fut favorisé dans le Cotentin par une décision administrative : la Manche était déclarée « berceau de race » pour la race Normande et l'insémination artificielle y était interdite. En fait, l'élevage de sélection n'est réalisé que dans un petit nombre d'étables principalement situées entre Carentan et Barfleur. On peut en compter une cinquantaine dans le Plain, une vingtaine dans le Val de Saire, quelques unités dans le Bessin. Ces exploitations perpétuent une tradition d'élevage de qualité qui, associée aux efforts d'éleveurs cauchois à la fin du XIX^{e} siècle, a imposé la race cotentine au point qu'elle est devenue la race normande.

M. Jules Poisson est un jeune exploitant-sélectionneur dont les efforts ont été primés par une Coupe spéciale au concours de Caen de 1963. Fils d'éleveur de sélection, il s'est installé en 1960 à Azeville dans le Plain sur une ferme de 32 ha dont le troupeau était de race commune. Il a entrepris d'en faire un élevage digne du Herd-Book Normand qui regroupe toutes les bêtes des meilleures « lignées ». Pour cela,

---

(11) « Tirer les vaches » : synonyme de traire.

(12) Génisse amouillante : génisse pleine, avant son premier vêlage.

il ne ménage pas sa peine, animé par la passion de son métier. Peu soucieux d'améliorer ses herbages, exploités de façon bien traditionnelle, il s'intéresse surtout à ses bêtes, contrôlant soigneusement les rendements des vaches et s'efforçant de conserver parmi ses jeunes mâles les meilleurs géniteurs. Il suit tous les concours, il achète et vend pour améliorer sa sélection et réaliser les croisements les plus astucieux selon son flair... Parallèlement, il élève trois juments de race anglo-normande et ajoute à la sélection des bovins, celle des chevaux.

Le métier d'éleveur se trouve ainsi porté au niveau d'un art dans quelques grandes exploitations. Celles des frères Noël à Réville, dans le Val de Saire, occupe sans conteste les sommets de la hiérarchie de l'élevage normand. A la Sauvagerie, François Noël dirige sur 80 ha un troupeau de 120 bovins sélectionnés, dont 40 laitières parmi les plus remarquables. A la Ferme du Thot, berceau de la famille, prestigieuse pour tout éleveur normand, Octave Noël possède 120 bêtes sur 60 ha. Là, les médiocres rendements laitiers des moyennes régionales font bien pâle figure. Les meilleures lactations oscillent entre 4.000 et 8.000 kg avec des taux butyreux qui approchent souvent et dépassent parfois 50 gr par litre. Un commerce incessant contribue à l'amélioration des lignées et au bon équilibre financier de l'entreprise (vente d'amouillantes et de jeunes mâles). Les meilleures géniteurs sont réservés aux services de la Société Coopérative d'Insémination Artificielle de Réville et de Coutances installée au domaine de la Crasvillerie. La nourriture des animaux à l'herbe naturelle et l'élevage permanent en plein air perpétuent la qualité d'une sélection rustique et robuste.

Le même souci de qualité se retrouve dans l'élevage du cheval de course, parure suprême de quelques grandes exploitations du Cotentin, notamment dans la région de Ste-Marie-du-Mont et de St-Côme-du-Mont. Elevage exceptionnel, certes, mais plus important ici que dans les régions voisines. M. Mériel a dénombré 28 éleveurs de chevaux dans les 24 communes du Plain. Ceux-ci sont en revanche moins nombreux dans le Bessin et dans le Val de Saire. Autour de St-Côme, dans le cadre d'exploitations dont la base reste constituée par l'élevage bovin, quelques familes possèdent des juments poulinières (2 ou 3 par exploitation, 8 au plus) dont les produits participent aux Concours dans les séries des chevaux de selle ou de trotteurs. Certains éleveurs font eux-même courir leurs produits ou s'alignent dans les concours hippiques. La région de St-Côme s'affirme comme un des grands centres de l'élevage du cheval de qualité en Normandie.

Sur un fond commun d'herbages et de production laitière, l'élevage du Cotentin et du Bessin offre par conséquent une assez grande variété. Opposition des types d'exploitations, d'abord, qui juxtaposent dans

TABLEAU 4

Extraits du palmarès du Concours Général de Paris 1966
(Race bovine normande)

MALES	
1re *Section* (12 mois à 2 ans)	1. *Sultan,* à M. Lepourry Constant, Sainteny (Cotentin). 2. *Guépard,* à M. Bernard Duvernois, Turqueville (Cotentin).
2me *Section* (2 à 3 ans)	1. *Eclatant,* à M. Vautier Jean, Maisons (Bessin). 5. *Plein d'Espoir,* né chez M. Octave Noël, à Réville (Val de Saire).
3me *Section* (3 à 4 ans)	2. *Sébastien,* à M. Rube, Montaigu (Cotentin).
FEMELLES	
1re *Section* (18 mois à 2 ans et demi)	1. *Favorite,* à M. Duvernois Bernard, Turqueville (Cotentin).
2me *Section* (en gestation de deux ans et demi à 4 ans)	7. *Tartine II,* à M. Rube Marcel, Montaigu (Cotentin).
3me *Section* (en lactation, de 2 ans et demi à 4 ans)	.....
4me *Section* (en gestation de 4 à 5 ans)	2. *Bien-Aimée,* à M. Poisson Jules, Azeville (Cotentin).
5me *Section* (en lactation, de 4 à 5 ans)	.....
6me *Section* (en gestation de 5 à 8 ans)	2. *Grenadine,* à M. Noël François, Réville (Val de Saire).
7me *Section* (en lactation de 5 à 8 ans)	1. *Saccade,* à M. Noël François, Réville (Val de Saire).
8me *Section* (en gestation, plus de 8 ans)	8. *Fanfare,* à M. Bisson, St-Vaast-la-Hougue (Val de Saire). 9. *Saxonne,* à M. Duvernois Bernard, à Turqueville (Cotentin).

Le Concours Général de Paris occupe le sommet de la hiérarchie des concours. Le seul fait d'y être présenté constitue un honneur. L'extrait ci-dessus montre la place qu'occupent toujours dans ces manifestations les grands éleveurs du Bessin, et surtout du Cotentin et du Val de Saire. Au concours de 1966, dans les 11 sections bovines, ils glanent ensemble 4 premières places, 4 secondes places, et classent encore 4 autres animaux.

la même région les élevages à 3 vaches des pauvres gens et les domaines prestigieux où les lourds taureaux dressent une échine épaisse et où gambadent les poulains. Variété régionale, aussi qui à travers la dominance de types d'exploitations donne à chaque pays sa personnalité : le Val de Saire orienté vers la sélection bovine (13), le Bessin producteur de lait sans grand souci de sélection, le Cotentin de Sainte-Mère et de St-Côme, berceau de la tradition et de la qualité qu'exprime avec élégance la majesté de ses domaines. Mais, au-delà de ces multiples variantes, s'impose nettement une contradiction fondamentale : comment expliquer, en effet, la juxtaposition permanente de rendements moyens fort médiocres et du prestige qui entoure tout ce qui touche à l'élevage dans la région ? L'analyse des conditions naturelles et de la formation historique du système économique doivent permettre d'éclairer cette singulière opposition.

II. — UN MILIEU NATUREL FAVORABLE A LA PRODUCTION DE L'HERBE.

Depuis plusieurs siècles, Bessin et Cotentin jouissent d'une réputation de grande richesse agricole. Les éleveurs et les notables de la région comme les auteurs les plus avisés attribuent celle-ci aux qualités naturelles des terroirs. Un pays exceptionnel, où « l'herbe pousse toute seule », telle est l'opinion courante.

« C'est le meilleur pâturage du monde. Les chevaux et les bœufs y graissent extraordinairement », affirme au XVII^e^ siècle Toustain de Billy en décrivant le Cotentin... A la fin du XVIII^e^ siècle, le savant Chanoine Béziers note : « Le Bessin proprement dit est encore subdivisé en haut et bas Bessin... L'un et l'autre sont fertiles en froment et en pâturages. Ce pays (le Bocage) n'approche pas la fertilité du Bessin... ». En 1837, le sous-préfet de Bayeux vante les « qualités naturelles du Bessin »... Et, au cours d'un congrès de l'Association Normande, Hervé surenchérit en décrivant « l'herbe de ces opulentes pâtures, véritables fontaines de crème et de beurre ». Boitel, en 1886, apporte une première note scientifique en analysant les herbages d'Isigny : « Tout le pays est en herbages de première qualité, quand le terrain n'est pas trop bas et ne souffre pas d'un excès d'humidité ». En 1924, l'opinion du géographe Dumontet sur le Bessin prolonge toutes les autres : « C'est une région d'herbages continus et continuellement riches ».

---

(13) A côté des cultures légumières en pleine extension sur le littoral de Barfleur à Réville.

Depuis plusieurs siècles, les descriptions élogieuses forment une longue chaîne de louanges dont seules quelques phrases significatives ont été citées (14).

La valeur des fermages, particulièrement élevée, confirme la renommée prestigieuse qui entoure les terres des régions de Bayeux et surtout d'Isigny, de Carentan et de Ste-Mère-Eglise. En 1962, toutes les exploitations des Centres de Gestion situées dans le Cotentin et dans la région d'Isigny (sauf 2) comptabilisent des fermages supérieurs à 250 F par ha. Mais au-delà de ce seuil que d'autres régions normandes franchissent (par exemple, le Pays d'Auge et le Bocage), apparaissent en grand nombre des taux particulièrement élevés qu'on ne trouve que dans le Cotentin ou dans le Bessin : plus de 350 F par ha dans certaines fermes du Bessin, plus de 400 F parfois dans le Cotentin (15).

La terre du Bessin et du Cotentin coûte cher, aussi bien à l'achat qu'en location. Mais aucun éleveur n'hésite à en payer le prix. Depuis quelques années, le phénomène s'est particulièrement accentué. Il n'en représente pas moins une sorte de donnée permanente de l'agriculture régionale. A cette réputation de richesse naturelle, s'opposent quelques données objectives déjà présentées, la médiocrité des rendements réels aussi bien par tête de bétail que par unité de surface fourragère. Aussi, avant de poursuivre l'analyse, faut-il répondre à cette question : la réputation des terroirs du Bessin et du Cotentin est-elle usurpée ?

1°) Une bonne flore prairiale.

En 1886, dans son ouvrage magistral sur les « Herbages et Prairies naturelles », Boitel prend comme exemples les herbages du Duché de Coigny (Bauptois) et ceux de la région d'Isigny. La valeur de ces analyses qui constituent les premiers pas de la science fourragère ne peut être mise en doute. Or les descriptions de Boitel sont particulièrement favorables (16). « Les herbages du Duché de Coigny... sont composés des meilleures espèces de graminées et de légumineuses, on n'y voit pas de mauvaises plantes. Quelquefois le chardon des champs, Cirsium arvense, s'y développe en assez grande abondance. On le fauche... Les plantes diverses apparaissent en petite quantité par pieds isolés ; elles ne représentent pas la cinquantième partie de l'herbe. On peut affirmer que l'herbage ne contient que des graminées

---

(14) Toustain de Billy, cité par Duval, 204, 1963 ; Béziers, 213, 1894-96 ; De la Bergerie, Notice sur l'arrondissement de Bayeux, A.N. 1837 ; Hervé, Un voyage dans le Bessin, A.N. 1874 ; Boitel, 63, 1886 ; Dumontet, 215, 1924.

(15) Atlas de Normandie, Carte D 3.

et des légumineuses. Il est rare de rencontrer des prairies naturelles aussi pures et aussi bien composées ».

« Les herbages d'Isigny, grâce au climat humide, brumeux et doux de la Normandie, aux vapeurs salines de la mer, à la fertilité du sol, sont classés parmi les plus fertiles et les plus productifs de la contrée. Il est fort intéressant de savoir quelles sont les espèces végétales dont ils sont composés. L'herbe constitue un tapis épais de graminées et de légumineuses sans aucune trace de taupinière et de fourmilière, elle est broutée ras à l'exception des places fraîchement couvertes d'urine ou de bouse. Les seules plantes inférieures qu'on y rencontre sont le charbon des champs et la renoncule âcre ; elles sont insignifiantes dans la production de l'herbe ».

En 1962, R. Delpech (16) analysant dans le Bessin « une prairie naturelle bien conduite » (non localisée) y relève 43 % de très bonnes graminées et 9 % de trèfle blanc. A St-Côme-du-Mont, M.-C. Dionnet et Kerguelen décèlent dans une prairie de belle allure un fonds d'excellente flore.

La valeur des herbages du Bessin et du Cotentin ne relève donc pas de l'illusion. Leur flore présente trois qualités remarquables : la présence et parfois l'abondance des trèfles (et notamment du trèfle blanc), la dominance des bonnes graminées fourragères (ray-grass, fétuque des prés et à un moindre degré dactyles, houlque laineuse et paturin commun), enfin la rareté des plantes adventices où dominent les chardons. Une telle composition, cependant, est-elle d'une originalité et d'une qualité suffisante pour justifier l'existence de « crus » herbagers, de ceux qui, par exemple, doivent donner aux véritables beurres d'Isigny une saveur « inégalable » ? Les éleveurs le prétendent. Mais, quant au lien entre la qualité d'une production végétale et le goût du produit animal qui en est issu, subsiste un mystère que la science fourragère ne semble pas avoir pleinement éclairci.

Une certitude cependant : la valeur générale des herbages du Cotentin et du Bessin ne doit pas masquer de nombreuses nuances locales. Dans le Plain, les herbages de Hiesville, de Brucheville, de St-Côme-du-Mont et de Ste-Marie-du-Mont comptent parmi les meilleurs selon la tradition et leurs qualités pour l'embouche sont reconnues. Dans le Bessin, la valeur herbagère des terroirs sublittoraux situés entre Grandcamp et Port-en-Bessin est très contestable. Au contraire, les meilleurs herbages, tant pour l'embouche que pour la production laitière, occupent les pentes légères qui forment le versant septen-

---

(16) Boitel, 63, 1886 ; Delpech, 67, 1962 ; Pellet, 74, sd, M.-C. Dionnet, renseignements oraux.

trional de la vallée de l'Aure entre Trévières et Isigny. De même, dans les bas pays, s'opposent les mauvais marais mal drainés et tourbeux (rares à l'est du Cotentin), voire les grèves herbues du littoral des Veys, et les bons marais dignes des meilleures prairies (notamment dans la basse vallée de l'Aure et le marais de St-Côme-du-Mont).

Le climat et les sols, facteurs essentiels de l'emprise du milieu naturel, permettent-ils de justifier la valeur générale de la flore herbagère et les nuances de ses qualités ?

TABLEAU 5

Trois analyses floristiques de Boitel dans le Bauptois et dans le Bessin
(Boitel, 63, 1886)

Un bon herbage de Coigny

Graminées	6/10	Légumineuses	4/10	Divers	1/10
Ray-grass vivace	C	Trèfle blanc	C	Chardon des champs	
Houlque laineuse	CC	Trèfle des près	C	Renoncule acre	
Crételle		Trèfle filiforme	C	Chrysanthème	
Flouve odorante	C	Lotier corniculé		Hypochéride	
Paturin commun	AC			Oseille crépue	
Fétuque rouge	AC				
Brome mou	C	C : courant		R : rare	
Dactyle	R	CC : très courant		(pas de lettre) : traces	

Un herbage au sud d'Isigny entre la Vire et l'Aure

Graminées	7/10	Légumineuses	3/10
Hordeum secalium ...	CCC	Trifolium repens	CC
Avena flavescens	CC	Trifolium pratense ...	
Poa trivialis	C		
Lolium perenne			
Dactylis glomerata			
Holcus lanatus			
Cynosurus cristallus ..			

Un bon herbage à 3 km d'Isigny

Graminées	6/10	Légumineuses	3/10	Divers	1/10
Agrostis alba	AR	Lotus corniculatus ...	R	Centaurea jacea	RR
Alopercus pratensis ..	PC	Medicago lupulina ..	AC	Salvia pratensis	RR
Anthoxantum odoratum	C	Trifolium maritimum ..	AR	Ranunculus bulbosus .	R
Bromus mollis	AR	Trifolium pratense	C	Ranunculus acris	R
Bromus racemosus	AR	Trifolium procumbens .	PC	Rumex obtusifolius .	RR
Cynosurus cristatus ..	CC	Trifolium repens	C	Plantago lanceolata .	AC
Dactylis glomerata ...	C				
Festuca eliator	PC				
Gaudinia fragilis	R				
Holcus lanatus	PC				
Hacordeum secalinum..	CC				
Lolium perenne	C				
Poa pratensis	AC				
Poa trivialis	AC				
Phleum pratense	R				
Trisetum flavescens ...	PC				

Rendement : 6.000 kg de foin sec.

TABLEAU 6

Analyse floristique d'une prairie du Bessin, d'après Delpech (67, 1962)

Bonnes graminées (1re catégorie) :		43 %
Ray-grass anglais	15 %	
Fétuque des prés	12 %	
Dactyle	8 %	
Vulpin des prés	4 %	
Fléole	4 %	
Bonnes graminées (2me catégorie) :		23 %
Paturin commun	13 %	
Houlque laineuse	10 %	
Graminées moyennes :		10 %
Agrostis stolonifère	9 %	
Fétuque rouge	1 %	
Flouve		
Crételle		
Légumineuses :		9 %
Trèfle blanc	9 %	
Divers :		15 %
Renoncule rampante	7 %	
Pissenlit	2 %	
Paquerette	2 %	
Grande oseille	1 %	
Cirse des champs	1 %	
Mousse	2 %	

« Prairie naturelle bien conduite, exploitée en pâturage rationné. Sol de limon alluvial argileux à hydromorphie superficielle, pente nulle ».

2°) Un climat doux et humide.

Si le climat et les sols du Bessin et du Cotentin doivent affirmer des qualités particulières, c'est par rapport aux régions voisines du Bocage et de la Plaine de Caen qu'il convient de les définir. En ce qui concerne le climat, la démonstration n'est guère facile, car les stations sont rares, dispersées, et leurs résultats hétérogènes. Cependant, les moyennes établies par Sanson, les travaux de climatologie de la Chambre départementale d'Agriculture du Calvados qui portent sur la décennie 1951-1960 et la recherche du nombre de mois secs pendant la période 1954-1963 permettent de montrer assez nettement les qualités du climat du Bessin et du Cotentin (17).

(17) Sanson, 57, 1954. Chambre régionale d'agriculture du Calvados, Le climat du Calvados, sd.

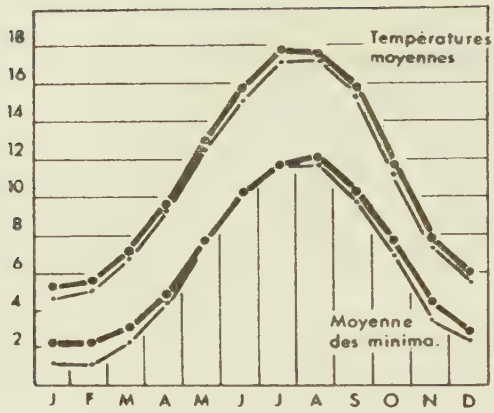

Températures (1925 - 1939)

—·—·— Caen

—●—●— Ste-Marie-du-Mont

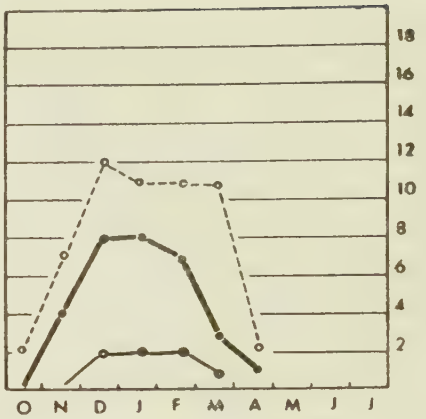

Nombre moyen de jours de gel (1925 - 1939)

---o---o--- Ste-Honorine-du-Fay

—●—●— Ste-Marie-du-Mont

—o—o— Cherbourg

(d'après Sanson)

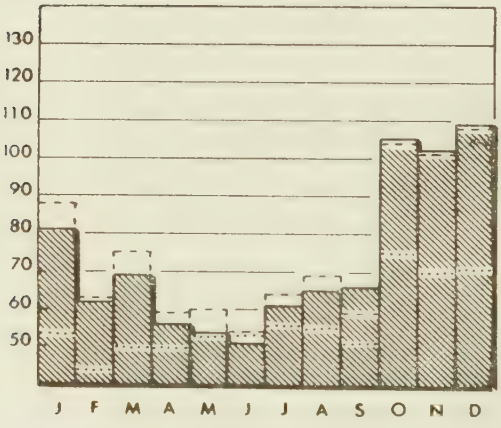

Hauteurs normales des pluies à Ste-Marie-du-Mont comparées à :

– – – – St-Lô

····· Caen

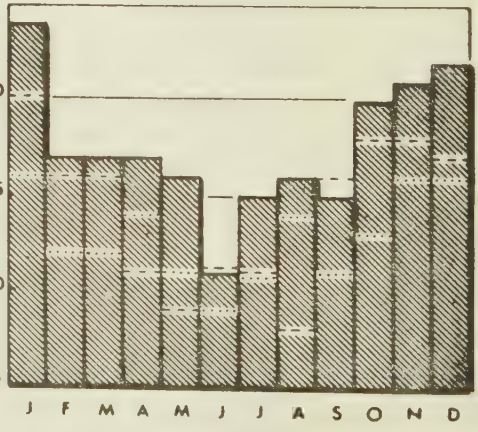

Nombre moyen de jours de pluie à Ste-Marie-du-Mont comparé à :

– – – – St-Lô

····· Caen

Figure 4. — Quelques données sur le climat du Cotentin et du Bessin

Les moyennes de Sanson fournissent, autour de la station de Sainte-Marie-du-Mont, une série de résultats d'une grande netteté (18). Par rapport à Caen ou à St-Lô, Ste-Marie-du-Mont bénéficie d'une courbe de températures moyennes de moindre amplitude avec 5 mois d'hiver sensiblement plus doux (novembre, décembre, janvier, février, mars) et un été un peu plus frais (juin, juillet). Des renseignements plus précis confirment ce décalage. La moyenne des minima est plus favorable de 1° dans le Cotentin par rapport à Caen et à St-Lô (dont les courbes sont très proches) depuis octobre jusqu'à février. S'il est naturellement plus élevé que sur les stations côtières (Cherbourg), le nombre de jours de gel est beaucoup plus faible à Ste-Marie-du-Mont qu'à Ste-Honorine-du-Fay, station des confins du Bocage et de la Plaine au sud-ouest de Caen. Enfin, le nombre moyen de jours de neige est aussi faible à Ste-Marie-du-Mont qu'à Cherbourg (6 dans l'année). Tous ces chiffres de températures d'une station particulièrement bien située permettent de définir quelques aspects du climat du Cotentin qui sont essentiels pour l'élevage : la douceur de l'hiver, plus sensible au niveau des minima que des températures moyennes, et qui, sans période vraiment rigoureuse, autorise un élevage de plein air ; les températures favorables de septembre et octobre (par rapport au Bocage plus encore que par rapport à la Plaine) qui prolongent heureusement la « bonne saison » ; la fraîcheur relative de l'été (différence de plus de 0,5° avec la moyenne des maxima de Caen en juin, juillet et août) qui contribue à amortir l'évapotranspiration. Toutes ces bonnes conditions thermiques du Cotentin ne peuvent pas être étendues à l'ensemble du Bessin. La région d'Isigny prolonge bien celle de Carentan ou de Ste-Marie-du-Mont, non le Bessin de Bayeux qui ne se différencie guère sous ce rapport de la Plaine de Caen.

Plus décisive encore que les températures, l'humidité. En première analyse, les chiffres ne convainquent guère : Bayeux, Longues, Trévières et Isigny étudiés par Sanson comptent parmi les stations les plus sèches de la Basse-Normandie avec une moyenne annuelle inférieure à 800 mm et, dans le Cotentin, le chiffre de Ste-Marie-du-Mont (882 mm) n'est guère plus favorable. Mais la comparaison des courbes mensuelles de Caen, St-Lô, Trévières et Ste-Marie-du-Mont corrige en grande partie cette impression. Des quatre, Caen est nettement la station la plus sèche (681 mm) et St-Lô la plus humide (914 mm), les deux stations du Cotentin et du Bessin occupent une situation intermédiaire. La forte moyenne annuelle de la station du Bocage, St-Lô, est due surtout à la grande pluviosité des mois d'automne et d'hiver (d'octobre à février) pendant lesquels elle dépasse nettement les autres stations. Au contraire, d'avril à septembre, les quatre courbes sont très

(18) Planches climatologiques.

proches les unes des autres. Mieux, la courbe du nombre de jours de pluie est nettement plus favorable à Ste-Marie-du-Mont pendant toute l'année. Or ces nuances comptent beaucoup pour la production de l'herbe. La période végétative s'étend d'avril à septembre. Durant ces sept mois, le Cotentin et le Bessin ne semblent pas défavorisés par rapport au Bocage et se situent dans une position plus favorable que la Plaine de Caen. Ste-Marie-du-Mont bénéficie même d'un nombre de jours de pluies particulièrement élevé, souvent proche de 15 par mois et parfois supérieur à ce chiffre. Le vieux dicton du Cotentin, cité par Mériel, se trouve pratiquement réalisé. « A Sainte-Marie y faôdrait pour bi faire une bouonne ondée d'iau tous les deux jours ». Bessin et Cotentin n'apparaissent donc relativement secs que pendant les mois d'hiver. Mais il n'est pas paradoxal d'affirmer que ce caractère constitue une ultime qualité de leur climat. En effet, alors que la croissance de l'herbe est de toute façon arrêtée, la température étant trop basse, c'est plutôt d'excès d'humidité que souffrent les herbages normands de novembre à mars. Détrempés, ils se « défoncent » sous les sabots des bêtes, et la croisance de printemps peut s'en trouver compromise. Les herbages du Cotentin et du Bessin échappent en partie à cet inconvénient.

L'étude du nombre de mois secs au cours d'une période de 5 ans pour les stations de Bayeux et de Baupte confirme une impression largement favorable. D'après le déficit en eau entre les précipitations mensuelles et l'évapotranspiration, Bayeux de 1954 à 1958 compte trois mois très secs et 12 mois secs. Pendant la même période, les chiffres correspondants sont pour Caen de 7 et 12, pour Domfront de 5 et 11. Seul, Vire occupe pendant la même période une position nettement plus favorable en Basse-Normandie (2/5). Au cours de cinq années dans l'ensemble plus sèches (1959-63), Baupte totalise 8 mois très secs et 7 mois secs, bilan plus favorable que celui de la grande majorité des stations bas-normandes pendant la même période. La grande sècheresse de 1959, notamment, si défavorable à la production fourragère, se manifeste à Baupte par 3 mois très secs consécutifs (juillet, août, septembre) alors qu'on en compte ailleurs souvent 4 (Lisieux, Vire, Caen) et même 5 (Barfleur). Or, l'année sèche en Normandie, ne doit pas être considérée comme une calamité exceptionnelle, mais comme un phénomène banal que les éleveurs doivent subir une ou deux fois par décennie. Le Cotentin en évite partiellement les effets défavorables.

Des hivers doux sans grand excès d'humidité, des printemps et des étés souvent humides avec un nombre élevé de jours de pluies, les grandes sècheresses étant relativement amorties, des automnes aux températures clémentes, telles sont les principales qualités, essentielles pour l'élevage, du climat du Cotentin et à un moindre degré du

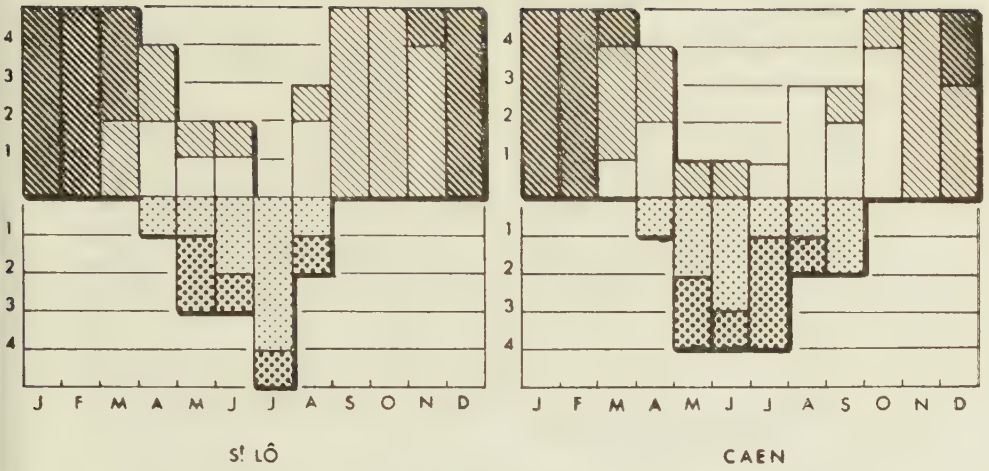

St LÔ

CAEN

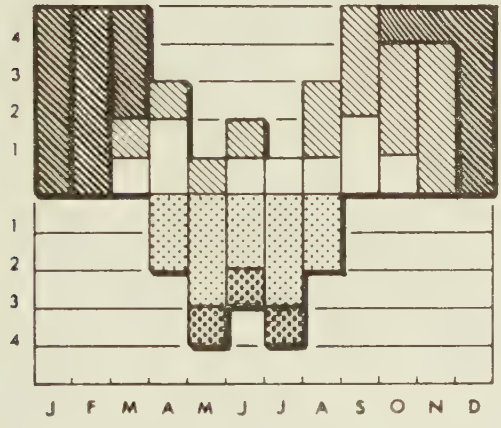

BAYEUX

		Bilan en mm :		
	Mois sec	Inférieur	à	— 50
	Mois assez sec	— 50	a	— 10
	Mois équilibré	— 10	a	+ 10
	Mois humide	+ 10	à	+ 100
	Mois très humide	supérieur	à	+ 100

Figure 5. — Le bilan Précipitations/Evapotranspiration à St-Lô, Bayeux, Caen (1954-1958)

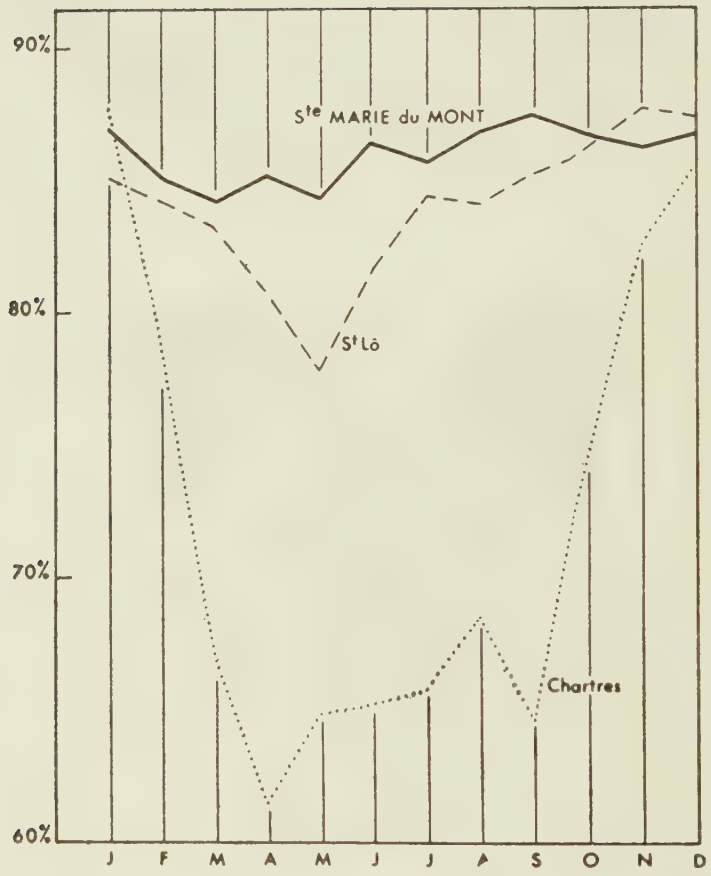

Moyenne mensuelle des observations à 13 h. (d'après Vézin)

Figure 6. — L'état hygrométrique de l'air à Ste-Marie-du-Mont

Bessin. Il faudrait y ajouter ce qui n'a pu être mesuré ici : la forte teneur en vapeur d'eau de l'atmosphère, la fréquence des brouillards sur les marais, la rareté des orages dans une atmosphère généralement paisible. La position d'abri occupée par les régions de la Baie des Veys sous la trajectoire des dépressions atlantiques permet d'éviter les grands excès d'humidité de l'hiver. Mais d'autres conditions, parmi lesquelles comptent beaucoup la proximité d'un golfe abrité, l'importance des marais et de la couverture bocagère, donnent au climat ses nuances de fine humidité et aux éleveurs de remarquables avantages (19).

3°) Des sols meubles a bonne capacite de retention hydrique.

L'état présent des recherches pédologiques ne permet de donner que quelques indications sur les formations superficielles du Bessin et du Cotentin (20). Dans le Cotentin, le substrat est quasi uniforme : le plateau de Ste-Mère-Eglise s'étend sur le Sinémurien, constitué, selon la carte géologique, de « nombreux bancs minces de calcaires marneux gris foncé, séparés par de petits bancs d'argile » ; entre Blosville et Ste-Marie-du-Mont affleurent localement le Charmouthien et le Toarcien, mais les faciès restent marneux. Dans le Bessin, le Sinémurien se retrouve en une bande étroite sur le front de la petite cuesta mal venue du Bajocien qui court d'Isigny à Ranchy en passant par Trévières. Mais au nord s'étendent les deux étroits plateaux calcaires du Bajocien et du Bradfordien que sépare une deuxième petite cuesta dont la roche tendre est formée par les argiles vésuliennes (Englesqueville, Formigny, Russy). Au sud de l'Aure apparaissent les galets roulés du Trias et les argiles épaisses du Permien (Lison, Castilly, Le Molay). Plus au sud encore (au-delà d'une ligne St-Clair-Littry), les schistes briovériens du massif ancien. Marnes, calcaires, argiles, cailloux roulés, la variété est grande : comment trouver dans tous ces faciès des avantages décisifs et où s'arrêtent, dans cette marquetterie géologique, le Cotentin et le Bessin ? La connaissance des meilleurs terroirs permet de répondre à ces questions.

Les gens du Bessin et du Cotentin n'ont jamais été fiers des herbages du Bauptois occidental (Vindefontaine), de ceux des îles au sud de Carentan (St-Jean-de-Daye) ou de la partie méridionale du Bessin. Ces terres argileuses ou caillouteuses, lourdes et compactes, imperméables et acides, n'ont été intégrées à la zone herbagère qu'assez récemment. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, la région de St-Jean-de-Daye avait mauvaise

(19) cf. Graphiques - Humidité relative à Ste-Marie-du-Mont.

(20) Les renseignements concernant les limons m'ont été communiqués oralement par M[lle] M.-C. Dionnet.

réputation d'après Duval (21) et son économie ne différait guère de celle du Bocage. Au sud du Bessin, la grande forêt de Neuilly-Castilly-Lison n'a été défrichée qu'au milieu du XIX[e] siècle. De même, et pour une autre raison, le plateau bradfordien entre Grandcamp et Port doit être exclu des bonnes régions du Bessin : trop sec, il conserve encore d'importantes surfaces en culture. A l'est de Ryes, lorsque le Vésulien devient calcaire, les deux étroits plateaux du Bessin se rejoignent et s'ouvre alors la Plaine de Caen.

Excluant les régions périphériques trop sèches ou trop humides, le haut-pays des crus herbagers se limite à deux ensembles bien précis : le plateau de Ste-Mère dans le Cotentin, et, au centre du Bessin, une bande assez étroite qui comprend la plus grande partie du plateau bajocien ainsi que les pentes qui le limitent au sud entre Crouay, Trévières et Isigny. Or, dans les deux cas, s'affirme la présence des mêmes formations : en substrat le Sinémurien, en surface des formations limoneuses. Le Sinémurien forme à très faible profondeur un niveau assez imperméable pour retenir la plus grande partie des infiltrations, mais assez filtrant aussi pour éviter les engorgements. Au-dessus, des formations très meubles, du type limon, jouent un rôle essentiel : elles constituent un réservoir d'humidité où peuvent puiser les racines des graminées pendant les sécheresses. Grâce à 3 coupes N-S réalisées dans le Bessin (22), M-C. Dionnet révèle que ces limons occupent une surface plus large que celle indiquée sur la carte géologique. Ils ont un peu moins d'un mètre sur le plateau sublittoral du nord. Ils dépassent largement un mètre au sud du plateau bajocien. Leur épaisseur oscille entre 0,5 et 0,8 m sur le versant septentrional de la Vallée de l'Aure (où ils sont colluvionnés) alors que l'égouttement est assuré par une pente légère. Toujours d'après M-C. Dionnet, des formations meubles du type limon recouvrent en grande partie le Plain sur une épaisseur variant entre 0,6 et 0,7 m. Or cette profondeur n'assure-t-elle pas, dans des formations bien humectées, la réserve d'eau idéale pour un tapis de graminées dont les racines sont peu profondes (23) ? Et n'est-ce pas sur de telles épaisseurs que se trouvent les meilleurs herbages dans le Bessin et dans le Cotentin ? Le limon constitue un remarquable régulateur hydrique à condition de ne pas être trop épais (comme dans la Plaine de Caen) et de surmonter un horizon assez imperméable comme le Sinémurien. En outre, le limon aussi bien que le Sinémurien possèdent une composition chimique assez équilibrée. Mais c'est la

---

(21) Duval, 204, 1963.

(22) Maisy-St-Germain-du-Pert ; Criqueville - La Cambe ; Englesqueville-Ecrammeville.

(23) D'après Demolon (68, 1956), 90 % des racines de graminées se trouvent à moins de 15 cm de profondeur.

permanence de l'humidité, évitant toutefois l'excès, qui représente la qualité la plus importante des meilleurs terroirs herbagers. Grâce à leurs formations superficielles et à leur climat, le Cotentin et le Bessin entrent bien dans cette catégorie.

Les Marais n'ont pas été examinés dans les analyses qui précèdent. Ils occupent cependant des surfaces considérables, presque équivalentes à celles du haut-pays. H. Elhaï en donne une description suggestive : « L'hiver, plus ou moins longtemps suivant l'abondance des pluies, le marais est mouillé, « blanc », recouvert d'une mince couche d'eau miroitante, striée de rares lignes d'arbres, saules ou peupliers. Dès le printemps, le marais asséché peut recevoir des troupeaux de bovins et aussi de chevaux qui ne le quitteront pas avant l'automne » (24). Botanistes, morphologues, agriculteurs distinguent dans les Marais du Cotentin et du Bessin bien des nuances. La principale oppose les « marais à tourbe », mal drainés, de l'ouest et du sud, et les « marais à tangue » de la région d'Isigny, de Carentan, d'Appeville, beaucoup plus riches. Quels qu'ils soient cependant, les Marais excluent le labour, faute d'un assainissement total qui exigerait une entreprise et un plan d'aménagement régional. Jamais cette conception n'a effleuré l'esprit particulariste des propriétaires privés et des communes. Le Marais appelle donc la prairie. Plus que ses virtualités naturelles, compte ce que les hommes en ont fait. La qualité du drainage joue un rôle aussi grand que la nature des alluvions pour distinguer bons et mauvais marais. L'état actuel du bas pays est donc inséparable de l'histoire de son utilisation. Ainsi présente-t-il la même image ambiguë que le Bessin et le Cotentin tout entiers.

Les grands herbages clairs de Ste-Mère-Eglise à Bayeux semblent étouffer parfois sous l'épais tapis d'une flore luxuriante. Ils bénéficient d'un climat et de sols très favorables. Et cependant, ils produisent peu. L'examen des conditions naturelles a fait progresser l'analyse de la contradiction pour mieux l'obscurcir. A l'histoire de la résoudre.

III. — UNE SPECIALISATION ANCIENNE : ISIGNY ET LA TRADITION BEURRIERE.

Au début du XIX[e] siècle, dans les descriptions comme dans les statistiques, l'originalité du Bessin et du Cotentin s'affirme avec une netteté beaucoup plus grande que de nos jours. Dans l'état de sections

---

(24) Elhaï, 46, 1963.

du premier cadastre (soit entre 1820 et 1830), les cantons du Cotentin (Carentan, Ste-Mère) ont une surface en herbe supérieure à 70 % de la surface agricole, les herbages des cantons d'Isigny et Trévières occupent 60 et 53 % de la surface agricole, ceux du canton de Bayeux 45 %. Ainsi s'opposent-ils de façon très tranchée à la partie occidentale de la presqu'île du Cotentin, au Bocage et à la Plaine de Caen où les labours dominent à plus de 80 % et parfois même à plus de 90 %. Cette originalité que révèlent les statistiques est bien notée à la fin du XVIII[e] siècle dans les descriptions du Chanoine Béziers (25). Dans son « état historique et géographique du diocèse de Bayeux », il distingue nettement le Bessin « fertile en froment et en pâturages », de la Plaine de Caen uniquement consacrée aux labours, et du Bocage, pays du seigle et des « blés noirs » (26).

1°) Speculations sur les origines du systeme herbager. L'importance de l'élevage du cheval.

L'étude de M. Duval sur l'Election de Carentan du milieu du XVII[e] au milieu du XVIII[e] siècle apporte sur les origines du système herbager dans le Cotentin les éléments d'appréciation les plus remarquables. L'auteur cependant ne peut remonter jusqu'à la source. Dans le courant du XVIII[e] siècle, il note bien, comme Mlle Duterque pour la même période dans le Bessin, une progression des herbages. Cependant, d'après les enquêtes pour le département de la Taille en 1720, sur 22 paroisses proches de Carentan, 2 avaient dès cette période la totalité de leurs terres en herbages (dont Carentan), 9 avaient plus de 75 % de leur surface en herbe et 11 plus de 60 %. Ainsi, dès le début du XVIII[e] siècle, autour de Carentan, et, sans doute, autour d'Isigny, un solide noyau de spécialisation herbagère existait-il déjà.

---

(25) Béziers, 213, 1894-1896.

(26) Aux descriptions et aux travaux anciens sur le Bessin et le Cotentin (cf. bibliogr.) sont venus s'ajouter depuis peu des études d'histoire économique et sociale de jeunes chercheurs des Instituts d'Histoire de Caen. Notamment : Duterque, D.E.S., 1955 ; Duval, 204, 1963. D'autres études, particulièrement importantes, sont en cours actuellement, les thèses de P. Gouhier (sur la Généralité de Caen au XVIII[e] siècle), de P. Longuet (sur le département du Calvados pendant la Révolution), de G. Désert (sur le département du Calvados au XIX[e] siècle). On leur joindra les reconstitutions historiques de paysages ruraux, non publiées ou en cours de publication, entreprises par P. Brunet et M.-C. Dionnet. Enfin, les enquêtes de l'Association Normande donnent une description détaillée du Bessin et du Cotentin au milieu du XIX[e] siècle. Ainsi peut-on avoir une idée assez précise de l'élevage dans ces régions pendant les périodes-clés du XVIII[e] et du XIX[e] siècle. Mais l'étude des origines du système herbager reste à faire.

La description de la Généralité de Caen par l'Intendant de Vastan en 1731 confirme la précocité de cette orientation (27).

Pour l'histoire économique de la Normandie, il serait très important de connaître la période pendant laquelle s'est effectuée la spécialisation initiale ainsi que les modalités de son application. Une telle recherche devrait s'appuyer sur des sources très dispersées que les destructions d'archives limitent pratiquement, dans le département de la Manche, aux fonds notariaux. Elle ne pouvait être entreprise dans le cadre de cette étude. Cependant le géographe se doit de ne pas esquiver une question fondamentale pour sa discipline : quels facteurs distinguèrent avant le XVIII[e] siècle le Bessin et le Cotentin au point d'en faire, avant tous les pays voisins, des régions d'élevage spécialisé ?

La spécialisation implique le passage à une économie commercialisée. Celle-ci n'est réalisable, dans le cadre de l'agriculture d'Ancien Régime ou de l'économie médiévale, que sous certaines conditions : l'existence d'un marché fondé sur un produit adapté à la consommation du temps, et notamment à la consommation des populations urbaines ou des privilégiés ; des possibilités de transport relativement rapide, notamment dans le cas d'un circuit de produits périssables, entre les lieux de production et les centres de consommation ; enfin, des structures régionales permettant de faire une place à la production spécialisée dans le système agricole sans nuire pour autant aux subsistances.

Monture pour les hommes de guerre ou bête d'attelage, le cheval représente le type du produit commercialisable à l'époque pré-industrielle. L'organisation du marché n'exige même pas des facilités de transport particulières. Mais il faut de bons herbages, surtout pour les animaux de selle, et des fermes assez importantes afin de garantir la qualité des produits. Jusqu'au XVI[e] siècle, l'élevage du cheval se limitait à la production de bêtes de somme et au dressage de « palfreniers et destriers » pour la guerre. Ceux-ci étaient élevés dans les haras des grandes seigneuries laïques ou ecclésiastiques. D'après E. Houel (28), ces établissements furent particulièrement nombreux dans le Bessin et le Cotentin présentés comme le berceau d'origine du cheval de selle normand : de grands haras y ont été fondés par les Ducs de Normandie. Delisle (29) signale les élevages des religieux de Montebourg à Néville-en-Cotentin (1115) et celui du Seigneur de Quénai dans la Forêt de Brix (1400). Lorsqu'à la fin du XVII[e] siècle, Colbert voulut rationaliser l'élevage du cheval pour les besoins de l'armée royale, il se heurta aux exigences des nobles normands qui défendaient les privilèges de leurs

(27) Gouhier (P.), 122, 1966.

(28) Houel, 392, 1881 ; (29) Deliste, 115, 1851.

haras particuliers. Finalement, des dépôts d'étalons furent répartis dans la Province, surveillés de près par les Intendants. Dans la Généralité de Caen les Elections de Valognes, de Carentan et de Bayeux reçurent la plupart d'entre eux (30).

Ainsi l'élevage du cheval fut-il d'abord limité à quelques grandes seigneuries avant de s'étendre, à partir du XVII[e] siècle, à des exploitations plus nombreuses. Il préparait la spécialisation de la région. Sans aucun doute, les conditions naturelles ont joué un rôle important dans la localisation de cet élevage. Le cheval du Cotentin dut beaucoup de sa robustesse à la qualité des herbages de la région. De plus, prés de fonds ou marais, des étendues importantes, impropres aux labours, pouvaient être consacrées à l'élevage sans que soit porté préjudice aux cultures céréalières de subsistance. La grande exploitation et les bas fonds inaccessibles à la charrue servirent de point de départ au développement du système herbager et de l'élevage spécialisé des chevaux.

Les mêmes conditions se retrouvent dans l'implantation de l'élevage bovin. Dès le XVII[e] siècle, et peut-être avant, celui-ci concurrence sérieusement l'élevage des chevaux et les Intendants s'en plaignent. Ainsi, Chamillart à Colbert en 1666 dans une lettre datée de Bayeux : « Mais je dois vous observer que comme ils trouvent (les paysans) bien plus de profit à engraisser les bœufs dans les herbages ou mettre des moutons dans les bruières... » (30). Duval signale dès le début du XVIII[e] siècle, la présence d'opulents « marchands herbageurs » à Carentan. Enfin, dans le courant du XVIII[e] siècle, Duval comme Mlle Duterque notent une nette extension des herbages aux dépens des labours : le marché aux beurres d'Isigny se développe et, avec lui, l'élevage des bovins dans toute la région.

On ne peut donc préciser la période initiale d'implantation du système herbager. Mais on peut être sûr que la fin du XVII[e] siècle avec l'installation des dépôts d'étalons royaux et le XVIII[e] siècle avec l'essor de l'élevage bovin représentèrent deux étapes décisives de son développement. Antérieurement, la présence de marais et l'existence de grandes exploitations constituèrent deux facteurs très favorables à l'élevage.

Ainsi s'explique l'âpreté avec laquelle s'opposèrent pendant des siècles propriétaires féodaux et habitants des communes qui se disputaient l'usage des marais (31). Les procès furent innombrables. En fait, deux conceptions économiques s'affrontaient. L'une faisait de l'éle-

(30) Beaurepaire, 389, 1861.

(31) A ce sujet, cf. Delisle, 115, 1851, p. 272.

vage un complément de l'agriculture de subsistance pour les petites gens des communes. L'autre tendait à réserver de vastes surfaces aux « cavalles » et, peut-être, aux troupeaux de grands propriétaires d' « aumailles »... Entre les deux, s'établit un certain équilibre qui subsiste jusqu'à nos jours et qui explique l'importance conservée par les marais communaux où tous les habitants se partagent des « droits de marais », comme à Gorges, Baupte, Beuzeville-la-Bastille, St-Côme-du-Mont etc... Le mode de répartition des droits perpétue d'ailleurs la complexité et la diversité des usages médiévaux (32).

Cependant, de grandes propriétés d'origine féodale existaient dans le Bessin et dans le Cotentin, (plus importantes et plus nombreuses semble-t-il, que dans le Bocage). En 1731, l'Intendant de Vastan signalait que les propriétaires nobles du Cotentin faisaient eux-mêmes l'élevage et le commerce des bestiaux, richesse du pays (33). Par ailleurs, l'influence des grands propriétaires féodaux et de leurs fermiers ou de propriétaires d'un nouveau type, les rassembleurs de terres, put se renforcer pendant les périodes de crise qui secouèrent la région, et notamment celle des XV^e^ et XVI^e^ siècles. C'est ce que suggère un article de M. Boudin (34) qui décrit à Bretteville-l'Orgueilleuse, dans la Plaine de Caen occidentale, non loin du Bessin, l'essor d'une famille de laboureurs, les Perrote de Cairon, hissés par la fortune au rang de gentilshommes campagnards dans une période de crise économique et de déflation démographique (« par deffault d'homme »). Autour de leurs domaines, se poursuivit de 1380 à 1480 l'embocagement de grandes parcelles regroupées.

Ainsi le développement du système herbager dans le Cotentin et dans le Bessin peut-il se concevoir dans la conjonction de deux séries de facteurs : des conditions naturelles favorables à la spécialisation par la présence de bas pays inaptes aux labours ; des circonstances historiques où la répartition des grands fiefs médiévaux et les crises des XV^e^ et XVI^e^ siècles préparent une structure de grandes fermes capables d'échapper au cycle de l'économie de subsistance. Il convient d'ajouter l'impulsion décisive des mouvements commerciaux. Au XVII^e^ siècle, les poulains du Cotentin se vendent à la Foire de St-Floxel, près de Montebourg. Au XVIII^e^ siècle ne cesse de se développer le commerce du beurre autour d'un grand marché : Isigny.

---

(32) A St-Côme-du-Mont, par exemple, seuls les habitants de la partie occidentale de la commune peuvent mettre des bêtes au marais, à raison d'un droit et demi par maison habitée. Un droit et demi représente soit trois bœufs sans dent, soit une vache et un veau, soit un poulain.

(33) Gouhier, 122, 1966.

(34) Boudin, 351, 1963.

2°) Isigny et le commerce du beurre aux XVIII[e] et XIX[e] siecles.

« ... Isigny qui est un bourg considérable où il y a foire et marché, lequel marché se trouve tous les jeudy. Dans le bourg se fait un grand commerce et négoce pour les marchands de Paris et de Rouen qui se font saller leurs beurres pour les faire transporter par la rivière qui a le flux et le reflux de la mer. C'est l'Evêque de Bayeux qui a tous les droits de la foire et marchez (lequel a fait construire des halles pour la commodité du public) et est seigneur du dit lieu ainsi que de la Baronnie de Neuilly ». Ainsi s'exprime en 1698 un rapport d'Intendance (35). Sur les origines du commerce d'Isigny les textes n'abondent pas et Delisle n'en cite aucun sur les beurres du Bessin et du Cotentin. Mais à partir du XVIII[e] siècle, l'organisation commerciale d'Isigny est bien connue, sans doute parce que son activité est alors en plein développement (36).

Et cependant la situation de la ville est commercialement médiocre. Jusqu'en 1824, la marée remonte profondément à l'intérieur de la Baie des Veys jusque dans la vallée de la Vire en amont d'Isigny. Pour relier Cotentin et Bessin, aucun pont, aucun passage terrestre digne de ce nom avant St-Lô. Le large estuaire se franchit au droit d'Isigny par deux gués particulièrement dangereux, le Grand Vey (entre St-Clément et Ste-Marie) et le Petit Vey (entre Catz et Isigny) sous la conduite de guides qui prennent les voyageurs en croupe sur de « grandes cavales ». Il faut donc descendre de voiture, acquitter un péage, prendre un bac à marée haute, ou franchir à gué à marée basse. Les Veys représentent le point de passage le plus critique. En fait, à cause de nombreux marais, la circulation est difficile dans tout le Bas-Cotentin. S'agit-il là de conditions bien favorables au développement commercial ? Il ne le semble pas.

Mais, Isigny, précisément, tire parti de ces difficultés. Son site est classique. Grâce à la marée qui remonte l'Aure, c'est un port de mer pour les navires de faible tonnage. Par l'intermédiaire de gabarres à fonds plats naviguant sur la Vire, il est en relations avec l'arrière-pays bocain. Surtout, la proximité des Veys en fait un point de rupture de charge et de passage obligé vers le Cotentin. En outre, élément peut-être décisif, il y a d'importantes salines tout près d'Isigny.

La petite ville, qui a vocation commerciale, l'affirme vite. Dès le XII[e] siècle, les habitants passés de la tutelle des Ducs à celle de l'Evêque de Bayeux bénéficient du droit de bourgeoisie, de franc-aleu et de

---

(35) Cité par Michel, 220, 1908.

(36) Michel, 220, 1908 ; Béziers, 213, 1894.

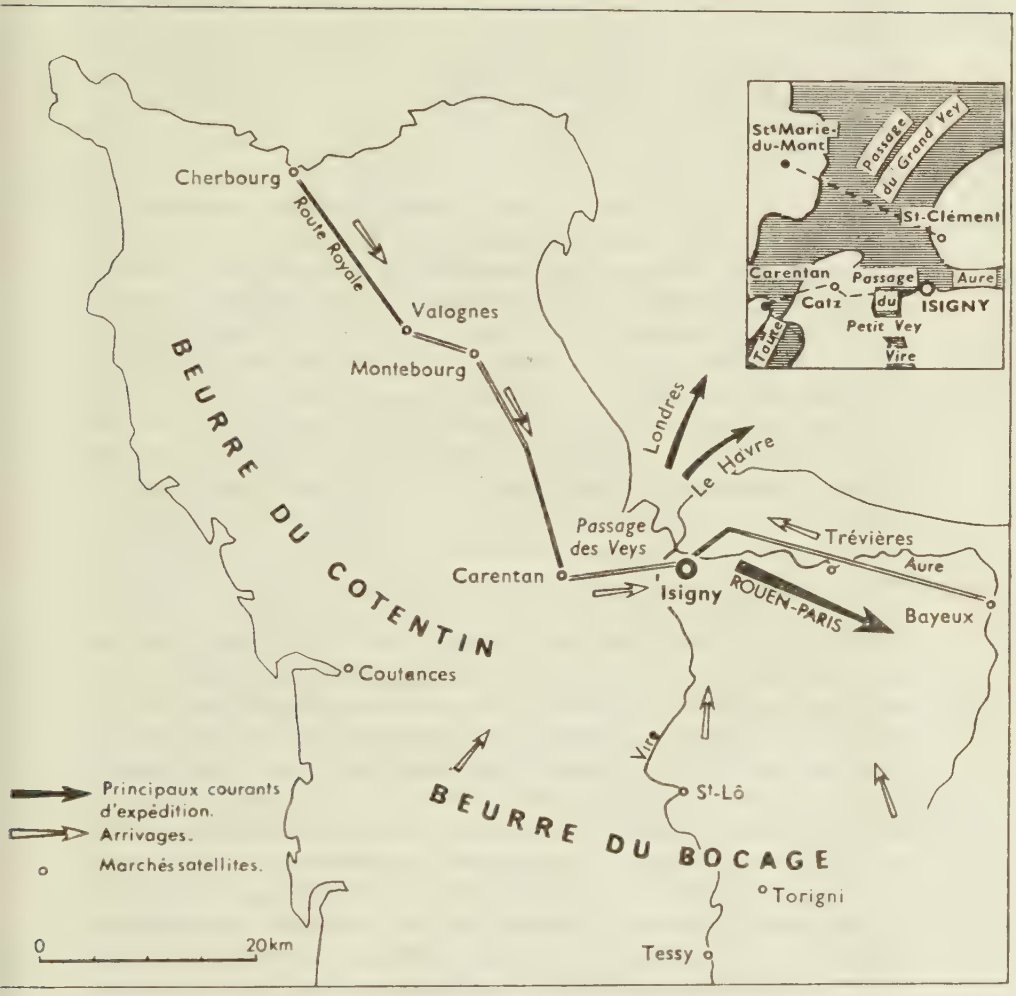

Figure 7. — Situation d'Isigny au XVIII[e] siècle

franc-salé. Grâce à ce dernier privilège, les salines d'Isigny permettent la conservation à bon compte du beurre. Faut-il voir dans l'existence ancienne de ces droits les causes qui ont favorisé l'essor commercial de la ville ? Ou doit-on considérer que la revendication de ce privilège par les bourgeois d'Isigny n'exprimait pas déjà les besoins d'un commerce important ? L'état actuel des connaissances historiques ne permet pas de trancher. Quoi qu'il en soit, les marchands d'Isigny ont bénéficié très tôt de droits (bourgeoisie, franc-aleu), de protection (celle de l'Evêque de Bayeux) et de moyens (un port, un procédé de conservation) qui expliquent leur succès commercial.

L'originalité de la cité marchande s'oppose aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles à la somnolence des villes de propriétaires fonciers et de fonctionnaires que sont Valognes, Carentan, St-Lô, Bayeux... Tout transite par Isigny. Les beurres arrivent en voiture ou en gabarres le lundi de Carentan, le vendredi de Trévières, le samedi de Montebourg et d'Airel, les autres jours de Valognes, Cherbourg, St-Lô, Torigny, Tessy, etc. On sale grâce au sel blanc « de quart-bouillon ». On fond. On mélange les beurres fins du Bessin et du Cotentin avec ceux de St-Lô et de Mortain pour les appeler « beurres du Bocage ». On garnit les « mahons » et les « tinettes » (37). De novembre à juin, on expédie les beurres frais à Paris en voiture ou à dos de cheval. Le reste de l'année, on envoie le beurre salé ou fondu en voiture ou par bateau à Caen, le Havre, Rouen, Paris... A ce commerce du beurre s'ajoutent ceux du cidre et des bestiaux dont les destinations sont identiques : la Haute-Normandie et Paris. Ainsi s'est développé en un point privilégié un centre commercial qui bénéficie de l'essor de la consommation dans les grandes villes et dont le négoce s'amplifie à chaque amélioration des conditions de transport : au XVIII^e^ siècle par l'ouverture de la route royale Paris-Caen-Cherbourg (par Bayeux, Isigny, Carentan, véritable axe de la région), en 1824 par la construction d'un pont sur le Petit Vey, dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle par le développement des chemins de fer qui mettent Isigny à 5 heures de Paris. En outre, dès le XVIII^e^ siècle, des exportations vers l'Angleterre, vers l'Amérique et dans les colonies, transitant par Le Havre, s'ajoutèrent au négoce métropolitain. L'absence de statistiques rend malheureusement impossible l'étude quantitative du développement du marché aux beurres d'Isigny (38). Mais tout indique, qu'à l'exception des périodes de crise politique, il n'a cessé de croître du XVIII^e^ à la fin du XIX^e^ siècle. C'est pendant cette période, qu'entraînée dans le

(37) « Mahons » : pots de grès de 2 à 25 livres ; « tinettes » (ou « tines ») : barils de 20 à 200 l.

(38) Aucune statistique suivie aussi bien aux Archives du Calvados qu'à la Mairie d'Isigny.

sillage de cette expansion commerciale, l'agriculture du Bessin et du Cotentin se transforme en adoptant totalement le système herbager.

Les mécanismes d'entraînement se décomposent aisément. La consommation du beurre augmente dans les grandes villes et notamment à Paris à la suite de la croissance de la population mais aussi à cause des transformations qui affectent le régime alimentaire des sociétés urbaines. D'après Vézin (39), 2 200 T. de beurre franchissent l'octroi de Paris au milieu du XIX[e] siècle, soit environ 3 kg par parisien et par an. En 1908, près de 25 000 T. de beurre arrivent à Paris, soit plus de 7 kg par personne et par an. Le marché d'Isigny suit cette augmentation qui s'amorça probablement au début du XVIII[e] siècle. Il profite d'une position commerciale solidement assise avant le grand développement de ce négoce. Parallèlement s'affirme le marché d'exportation. Par mer, Isigny, exporte en Angleterre et vers Le Havre où les beurres salés sont utilisés pour l'avitaillement et pour des expéditions aux Antilles et au Brésil : 1 159 T. en 1837, 1 412 T. en 1867, 1 492 T. en 1870. Sous l'impulsion d'un homme d'affaires dynamique, Mosselman, Carentan crée sous le Second Empire un commerce d'expéditions de beurres et d'œufs en direction de l'Angleterre qui redonne une certaine activité au petit port du Cotentin (en 1868, exportation de 3 700 000 douzaines d'œufs et de plus de 4 000 T. de beurre). Enfin, à partir de 1870, des négociants de Valognes, les Bretel, expédient du beurre par Cherbourg sur le marché de Londres (95 T. en 1870, 1 840 T. en 1879).

Comment la production répond-elle à ce développement du marché ? Au XVIII[e] siècle et au XIX[e] siècle, ici comme ailleurs, les prix des produits laitiers augmentent plus vite que ceux des céréales. D'après Toutain (40), ils doublent en France au XVIII[e] siècle et ils augmentent encore de 20 à 30 % au XIX[e] siècle, en attendant une nouvelle poussée après la guerre de 1914. Pendant ce temps, le prix des céréales reste assez bas et des crises le secouent périodiquement ; c'est à peine s'il double entre 1700 et 1900. Le Bessin et le Cotentin profitent de cette conjoncture heureuse pour leur spécialité ; ils bénéficient d'une certaine avance par rapport aux autres régions, tant dans le domaine de la production que dans l'organisation commerciale. Leurs produits sont encore plus appréciés que ceux des autres. Le prix du beurre à Isigny progresse : 2 fr en 1851, 3 à 3,5 fr en 1870, 4 fr et plus à partir de 1880. Sur les terres lourdes de la région, le produit brut et surtout le bénéfice d'un ha d'herbage tendent à s'élever au-dessus de ceux d'un ha de céréales. Le premier noyau herbager peut donc s'étendre.

---

(39) Vézin, 165, 1931.

(40) Toutain, 93, 1961.

3°) AUTOUR D'ISIGNY, L'EXTENSION D'UN SYSTEME HERBAGER PERFECTIONNE.

Afin de développer l'économie herbagère, des grands propriétaires ou des entrepreneurs s'efforcent de conquérir des terres nouvelles. Dès le XVII[e] siècle, les Evêques de Bayeux assainissent la vallée de la Vire entre Neuilly et le Petit Vey, et, en 1731, la basse vallée de l'Aure protégée par 4 portes à flots. En 1824, un Syndicat de la Vallée de l'Aure se charge de l'entretien du système de drainage. Au milieu du XIX[e] siècle, la grande forêt de Neuilly est défrichée et partagée entre ses usagers. A la même époque, est achevé le Pont du Petit Vey muni de portes à flots qui assèchent définitivement la basse vallée de la Vire au niveau de Neuilly. En 1836 une compagnie composée des principaux propriétaires de l'arrondissement de Bayeux se propose de réaliser l'assèchement complet de la Baie des Veys. Elle n'aboutira jamais. De 1853 à 1893 cependant, une nouvelle entreprise, la Compagnie des Polders, animée initialement par Mosselman, conquiert 1 000 ha d'herbages entre Isigny et Carentan aux dépens de la grève (41).

Mais cette fièvre d'assainissement et d'agrandissement de l'espace agricole rencontre bien des oppositions...

Les Normands tiennent trop à leurs droits pour accepter l'association dans des entreprises d'assèchement ou pour laisser des entrepreneurs privés tenter l'aventure sur des grèves dont ils revendiquent l'usage depuis des siècles... L'œuvre des Evêques de Bayeux sous l'Ancien Régime ou d'un Mosselman au XIX[e] siècle reste très limitée. En fait, le Syndicat de la Vallée de l'Aure manque peu à peu à ses devoirs et se divise dans les querelles de personnes (42). Les bénéficiaires de communaux du Cotentin restent farouchement attachés aux droits que les procès d'Ancien Régime et les lois de la Révolution leur ont reconnus. Dans une conjoncture particulièrement favorable, l'occasion est manquée de transformer le bas pays. L'utilisation de celui-ci conserve jusqu'à nos jours ses règles séculaires et ses faibles rendements. Mais, faute de pouvoir conquérir les bas fonds, ce qui exigerait une œuvre collective, la vague herbagère s'étend à l'ensemble du haut pays qu'elle transforme radicalement.

---

(41) D'après Huet, 219, 1909 et Morière, A.N. 1858.

(42) L'Aure inférieure est appauvrie en amont par les pertes du Soucy (d'où les eaux gagnent la mer dans la région de Port-en-Bessin). Lorsqu'en été, les fosses du Soucy absorbent tout le débit, les herbages d'aval « crient de soif ». Mais en hiver, le surplus de la crue gagne la vallée inférieure et les herbages sont brusquement inondés. En 1959, le Syndicat de la Vallée de l'Aure inférieure a nettoyé le lit de la rivière (d'après Musset, 1960). Mais ces travaux restent insuffisants : en 1965, 2.200 ha sont submergés pendant 4 mois ; le phénomène se reproduit avec une plus grande ampleur en 1966 (d'après « Mait'Jacques », 30 avril 1966).

M.-C. Dionnet et P. Brunet ont analysé à Ste-Honorine-des-Pertes, au nord-est du Bessin, le passage d'un paysage de « delles » en labours à de grandes parcelles-blocs embocagées, dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle (43). M. Boudin a étudié le même phénomène à Bretteville-l'Orgueilleuse au XV[e] siècle. L'extension de l'élevage substitue le grand herbage clair de forme trapue aux minces lanières très morcelées des labours. Cette transformation du paysage correspond à une mutation sociale profonde. Fruit d'un regroupement foncier, la grande parcelle, solidement embocagée, devient « en deffens » selon le droit normand. Elle échappe aux usages communautaires, à la vaine pâture, aux exigences des petites gens préoccupés de leur subsistance. Elle est un « bien », la pleine propriété, sans aucune restriction, d'un entrepreneur ou d'un épargnant. Elle affirme la mainmise sur le sol des propriétaires et des grands fermiers, soucieux de vendre pour bien vivre, face aux communautés villageoises des journaliers, des artisans et des petits propriétaires qui s'effacent peu à peu.

Mais la grande parcelle est conçue aussi comme une unité de production. L'herbage n'est pas naturel, mais créé. Sur cette question, les textes du XIX[e] siècle ne manquent pas. Ainsi cette description des nouveaux « couchis » donnée en 1870 au cours d'une enquête de l'Association Normande à Isigny : la prairie prend place soit après un sarrasin, soit après une luzerne auxquels se substituent peu à peu les graminées qui parfois sont semées ; plusieurs labours améliorent au cours du premier hiver et du premier printemps la structure du sol ; le dernier labour est accompagné d'un important apport de fumier (100 m[3] par ha) ; la prairie atteint son plein rendement à partir de la 3[e] année. Ensuite, sans être jamais labouré, l'herbage sera soigneusement entretenu. D'après les baux ruraux, M[lle] Duterque énumère les usages du Bessin au XVIII[e] siècle que l'on retrouve d'ailleurs dans les nombreuses descriptions du XIX[e] siècle : tous les ans, le fermier doit « étaupiner », couper les chardons, arracher les ronces et les « vignes » (ulex europaeus), entretenir les fossés.

Mais surtout, et ceci, semble-t-il, beaucoup plus nettement dans le Bessin que dans le Cotentin, l'herbage doit être « engraissé ». La pratique des « tombes » constitue sans doute l'originalité du système herbager du Bessin. Morière en a donné une description très complète en 1857 (44). « On appelle tombes, dans le Bessin, des mélanges de terre, de fumier et de chaux en diverses proportions, réduits à l'état de terreau, par les réactions chimiques qui se produisent et par le maniement de la masse à plusieurs reprises ». A l'intérieur de chaque herbage, une étendue plus ou moins vaste, appelée « chancière », est « levée » avant l'hiver : dans un carré ombragé et particulièrement

(43) Delles - Quartier de champs labourés dans la Plaine de Caen et le Bessin oriental.

(44) Morière, A.N., 1857.

fréquenté par les bêtes, une certaine quantité de terre est enlevée après labour. Pendant l'hiver, la tombe est « apprêtée », la terre mélangée à de la chaux (ou à de la tangue sur le littoral), à du fumier, à des boues et débris de feuilles issus des chemins et des fossés. En février, transportée par « banneaux », la tombe sert à « graisser » les herbages sur lesquels elle est répandue. L'usage du Bessin veut qu'un fermier opère ainsi une fois en cours de bail sur l'ensemble de ses herbages, soit tous les 9 ans. Ainsi la grande haie du Bessin, et notamment la double haie au centre de laquelle s'accumulent les feuilles, prend-elle toute sa valeur à l'intérieur du système d'élevage : clôture, abri et mur d'ombre pour les animaux, source de bois pour les poêles de laiteries, mais aussi productrice d'humus servant à l'amélioration permanente des herbages.

En outre, l'utilisation de la prairie par les animaux n'est pas laissée au hasard. Deux techniques s'opposent : dominant à partir du XIX[e] siècle dans le Cotentin, l'usage du « tière » institue un véritable pâturage rationné ; au contraire, dans le Bessin, le pâturage libre laisse aux animaux, dans les grands herbages, le choix des meilleures graminées. Dans les deux cas, on fait « toujours tondre les herbes en feuilles, sans jamais laisser le temps aux tiges de monter en graines, pas même en fleurs » (45). Du XVIII[e] au XIX[e] siècle, le système herbager du Cotentin et du Bessin semble s'améliorer et s'intensifier tout en s'étendant. D'après les enquêtes de l'Association Normande, les chargements dépassent nettement 1 bête par ha dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle et les rendements annuels peuvent être évalués à 2 800 litres par vache. Ces chiffres représentent un degré d'intensification herbagère remarquable pour l'époque.

Mais à ces qualités de la technique herbagère s'ajoutent celles de la sélection bovine et de la fabrication du beurre. La race locale du Cotentin, nettement distincte de la « petite race » des régions de Bocage possède en effet des qualités remarquables. Le marquis d'Aigneaux la décrit ainsi en 1852 (46) : « Les caractères extérieurs de notre race sont : la position horizontale de la colonne vertébrale et du cou, la tête carrée, la corne fine, courte et blanche, le pied petit, le poil varié et toujours mélangé, les jambes bien proportionnées, le jarret très puissant, l'épaule forte et anguleuse... Le Cotentin réunit tout à la fois, l'aptitude au travail, à l'engraissement et l'aptitude laitière. Pendant trois mois à partir de sa parturition, une vache de 4 à 5 ans, bien nourrie, donne 18 litres de lait par jour, 9 litres environ pendant les 9 mois suivants. Enfin, elle sèche entièrement pendant trois mois ».

Complétant le tableau d'un élevage de qualité, les techniques beur-

(45) Hervé, A.N. 1874.

(46) Cité par Sarrazin, 405, 1962.

rières respectent soigneusement des principes de propreté et des raffinements de fabrication qui donnent aux beurres du Bessin une qualité que nul ne conteste à l'époque (47). Dans les serènes (ou « cérennes »), vases en grès de Noron, le lait repose pendant 24 heures en été et 48 heures en hiver afin que s'effectue la « montée » du beurre. La température des laiteries doit rester à 12° et elle est maintenue l'hiver grâce au chauffage de poêles à charbon de bois et l'été par l'arrosage des dalles sur lesquelles sont posées les serènes. L'écrémage s'effectue deux à trois fois par semaine, ce qui peut être un des secrets de fabrication des grandes fermes opposé aux écrémages trop espacés des petites exploitations qui ne disposent pas d'assez de lait. Après le barattage qui commence à 2 ou 3 heures du matin et qui peut durer 3 heures, le délaitage, le pétrissage, la mise en motte constituent d'ultimes opérations avant l'expédition au marché. Selon Morière, « la laiterie du Bessin, de même que le grenier à blé dans les plaines de Beauce, est l'appartement qui attire toute la sollicitude du fermier ». Grâce à ces techniques scrupuleusement suivies, le beurre fabriqué dans les exploitations du Bessin possède une saveur et une finesse qui en font un produit de qualité. L'expression « beurre d'Isigny » est une sorte de « label » commercial qui justifie des décalages de prix très sensibles. En 1852, d'après la statistique agricole officielle, le kg de beurre vaut de 1,5 à 2 fr dans l'arrondissement de Bayeux, contre moins de 1,5 fr dans tous les autres arrondissements du Calvados à l'exception de celui de Pont-l'Evêque. En 1872, d'après l'enquête de l'Association Normande, les beurres de Savoie se vendent moins de 2 fr le kg, ceux du Bocage 2,8 fr, ceux de Bayeux 3 fr. En 1869, au cours d'un voyage, Arcisse de Caumont constate que le beurre de Milan se vend à Nice 3 fr le kg et celui d'Isigny 7 fr (48).

Activité d'une petite cité commerçante au négoce en pleine expansion, paysage de grands herbages clos de haies qui buttent sur de vastes étendues de marais dans une atmosphère toujours humide, foules du marché aux beurres, allées et venues des voitures et des navires, grandes fermes animées par les traites quotidiennes, les barattages avant l'aube et les longues courses vers le marché où il faut arriver pour 9 heures, gras herbages nourris de « tombes » où paissent les troupeaux nombreux de Cotentines... Autour du négociant en beurre d'Isigny et du grand fermier s'est constitué un système d'élevage qui emploie une population assez nombreuse et qui, par l'intensité de ses rendements, la qualité de ses produits et le dynamisme de son organisation commerciale, atteint dans le courant du XIX[e] siècle une sorte de perfection. De là, tenace jusqu'à notre époque, la réputation du Bessin et du Cotentin.

(47) La description qui suit est inspirée de Morière, A.N., 1865.

(48) de Caumont, A.N., 1870.

IV. — LES MUTATIONS DIFFICILES DU XX[e] SIECLE.

Dès la fin du XIX[e] siècle, le système herbager domine l'économie du Cotentin et du Bessin. Au recensement agricole de 1891, les cantons caractéristiques de Sainte-Mère, Carentan, Isigny, Trévières et Bayeux sont tous herbagers à plus de 70 %. Après la progression continue des XVIII[e] et XIX[e] siècles, la période contemporaine n'apporte qu'une ultime consécration avec des rapports herbagers de l'ordre de 90 % ou plus en 1962. Mais, cette dernière phase qui, dans les statistiques, ne fait que prolonger l'expansion moderne, marque en fait une rupture profonde dans l'évolution générale. Grâce à l'examen de cette période, doit être résolue la contradiction majeure qui domine le système herbager du Bessin et du Cotentin. L'élevage contemporain, en effet, conserve des éléments de qualité et de prestige, mais, en dépit de la réputation qui l'entoure, son efficacité économique est des plus contestables. Et cependant, les conditions naturelles sont très favorables ; l'élevage du XIX[e] siècle en profitait au maximum pour associer qualité et rendement. Mais entre l'âge d'or du marché d'Isigny et les réalités contemporaines, un demi-siècle d'orgueil et de facilité a fait perdre au Bessin et au Cotentin toute leur avance.

1°) Les facilites de la Belle Epoque.

Trois éléments ont assuré au système d'Isigny son efficacité et sa qualité : la vache cotentine, remarquable beurrière parfaitement adaptée au milieu ; le grand herbage clair, soigneusement entretenu, fondement de l'infrastructure fourragère ; le marché d'Isigny, plaque tournante qui sut s'adapter à l'évolution des transports pour mieux assurer la liaison entre la région de production et les centres de consommation. Trois types d'hommes ont forgé ces remarquables instruments économiques et en ont tiré le meilleur profit : le propriétaire, ecclésiastique, noble ou bourgeois de Bayeux, de Carentan ou de Valognes, réticent au début devant la transformation des usages, la disparition des labours, mais assez lucide, dès la fin du XVIII[e] siècle pour se rallier au mouvement ; le négociant en beurre, franc-bourgeois jaloux de ses droits, entrepreneur dynamique et intermédiaire indispensable entre les ramasseurs locaux et les représentants ou commissionnaires des Halles de Paris et de Covent Garden ; le grand fermier enfin, rompu par la tradition familiale à toutes les finesse de l'élevage, orfèvre en bêtes et en beurre. Mais dès la fin du XIX[e] siècle, toutes ces qualités semblent s'estomper. Confrontés à la concurrence de nouvelles techniques, celles de la civilisation industrielle, les hommes du Bessin et du Cotentin, imbus d'une tradition prestigieuse, ne surent pas s'adapter. Privilégiés d'un ancien régime économique, le système d'Isigny ne sut pas devenir compétitif.

Les premiers à disparaître furent ceux qui, initialement, contribuèrent le plus au dynamisme de la région : les négociants d'Isigny. Ils étaient une vingtaine à Isigny, 3 à Carentan, 1 ou 2 à Valognes et à Sainte-Mère-Eglise, qui régnaient sur un monde d'artisans et d'intermédiaires, ramasseurs, tonneliers, voituriers, marins, représentants, commissionnaires... En bref une structure artisanale dominée par quelques familles. A la fin du XIX[e] siècle, apparut sur les marchés étrangers la concurrence des beurres danois organisée selon des méthodes toutes nouvelles. Les Normands en furent dûment prévenus. En 1882, au cours d'un congrès tenu à Bolbec un participant décrivit les procédés de fabrication danois (travail à froid, centrifugeuses) et jeta un cri d'alarme : « Les beurres danois ont pris la place des beurres normands sur le marché européen et la méthode danoise se propage jusqu'en Finlande ». Mais rien n'y fit. La politique douanière protectionniste de la France assurait le débouché métropolitain. Fermiers et négociants croyaient à la supériorité de leurs produits, encensés depuis toujours par la clientèle riche de Paris. En 1870, l'enquête de l'Association Normande sur « l'industrie beurrière » à Isigny s'achevait sur cette affirmation : « Au reste, le meilleur beurre du monde est le beurre d'Isigny ; sa production peut s'accroître indéfiniment, les débouchés ne lui manqueront jamais ». Et, en 1880, les Bretel, négociants de Valognes déclaraient que « la concurrence danoise ne doit pas trop effrayer la Normandie, qui est toujours sans rivale pour les beurres fins » (49). Trente ans plus tard, le Docteur Louise, professeur à la Faculté des Sciences de Caen, pouvait dresser devant la même association un constat d'échec (50). Le marché anglais était perdu. Les coopératives danoises avaient mis au point un système commercial et technique assez perfectionné pour offrir sur le marché de Londres des beurres homogènes, garantis par les marques de coopératives, et frais de cinq jours. Pendant ce temps, fermiers et négociants normands, sûrs de leurs privilèges, en avaient abusé pour se livrer aux mauvais trafics des maquignonnages beurriers : on mélangeait des beurres fins d'Isigny avec des produits du Bocage et des beurres bretons barattés toutes les semaines dans des petites fermes de propreté douteuse ; pour donner le change on procédait à des malaxages multiples qui rendaient la denrée plus rapidement périssable encore ; on vendait pour frais des beurres de 15 jours ; et parfois même, on réalisait de véritables fraudes sur le poids (51). Faute d'avoir su créer une industrie beurrière à l'échelle de leur succès initial, les gens d'Isigny substituèrent peu à peu à leurs produits de qualité destinés à une clientèle privilégiée une denrée douteuse

(49) A.N. 1870 et 1883.

(50) A.N. 1902.

(51) On parle encore de mottes évidées de l'intérieur et lestées de plomb ou de pierre.

dont ne pouvaient s'accommoder les masses urbanisées. En France, Isigny perdit le monopole du marché de Paris où, à côté des Normands, s'installèrent les représentants de nouvelles régions de production et notamment les Charentais. Cette déroute commerciale ne se traduisit pas par des faillites, car des débouchés existaient toujours, mais par un effacement progressif des négociants du Bessin et du Cotentin. En 1900, après avoir visité les installations suédoises et danoises, Dupont créa à Isigny une grande beurrerie traitant 40 000 litres de lait par jour ainsi qu'un réseau de succursales à La Cambe et à Trévières pour le ramassage de la crème. En 1932, Henri Babeur et 30 agriculteurs du Bessin fondaient la coopérative beurrière d'Isigny pour réagir contre l'utilisation abusive du nom du « cru » faite par les négociants. En 1965, on ne vend plus un seul kg de beurre sur le marché d'Isigny, les négociants ont totalement disparu remplacés par la grande industrie laitière tandis que, du point de vue commercial, Bessin et Cotentin ne représentent plus qu'une région parmi les autres.

Les grands fermiers avaient retiré d'appréciables profits de l'expansion du marché, et, comme les négociants, ils étaient intimement persuadés de la perfection de leur système de production. Ils le sont toujours alors que depuis le XIX^e^ siècle les techniques fourragères n'ont cessé de progresser. Loin d'adopter de nouvelles méthodes qui auraient pu améliorer les rendements de leur élevage, ils ont simplifié leur système traditionnel au point de le dénaturer. Les premiers marchands d'engrais apparurent dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Ils vendirent souvent une marchandise douteuse et parfois même des mélanges sans la moindre efficacité. Sur les engrais, une génération d'herbagers se fit une opinion fort simple, mais assez solide pour être transmise presque sans atténuation jusqu'à notre époque : le « produit chimique » est inutilement coûteux, inefficace, souvent nuisible à la « qualité » de l'herbe. On ne mit pas d'engrais, ou, tout juste quelques sacs pour de vastes domaines afin d'être de son temps et pour prouver qu'on « a les moyens ». Les prix du beurre stabilisés peu à peu laissèrent-ils des profits plus étroits ? On réduisit les charges en diminuant la main-d'œuvre salariée, d'ailleurs de plus en plus onéreuse et difficile à trouver. Ainsi certains travaux furent-ils progressivement abandonnés : la fauche des refus et l'échardonnage, l'entretien des fossés, parfois des haies, la fabrication des « tombes »... De ce vieil usage, seul le mot est resté qui désigne maintenant le fumier de ferme, et la pratique véritable en est totalement oubliée. Le système herbager se survit, mais l'aisance des fermiers n'est préservée que par la dégradation progressive de l'exploitation, conséquence de la compression des charges. Certes, les herbages conservent leur fonds de bonne flore... Mais les signes d'altération se multiplient : épuisement des prés de fauche qui, selon la tradition, doivent toujours

rester sur les mêmes parcelles ; surpâturages de certaines prairies où alternent les refus « d'herbe sûre » et les surfaces « grattées » que jalonnent les plantes à rosette ; excès d'humidité dans de grands herbages mal drainés où l'agrostis, remplace peu à peu le ray-grass ou le trèfle blanc. Dans ces conditions les rendements ne peuvent augmenter, en dépit d'excellentes conditions naturelles. Par rapport au XIX[e] siècle, ils ont même, très probablement, diminué. Au milieu du XIX[e] siècle, un système herbager qui assure des chargements d'une tête de gros bétail à l'ha avec un rendement laitier voisin de 3 000 l pouvait être considéré comme remarquable. En 1965, le même système avec les mêmes rendements est proche de la médiocrité.

Comme les techniques herbagères, la sélection du bétail est restée traditionnelle. Et cependant, la race cotentine reçut une sorte de consécration dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. En 1883 fut créé le Herd-Book normand qui réunit à l'origine 34 taureaux et 250 femelles parmi les meilleurs des élevages de l'Eure, du Calvados, de la Seine-Maritime et surtout de la Manche (52). Au début, les animaux sélectionnés étaient de type assez hétérogène dans le mélange des races locales. Mais rapidement s'imposèrent les qualités, les méthodes et les produits des grands élevages du Cotentin et du Val de Saire. Une famille surtout, les Noël, de Réville, contribua à l'amélioration de la sélection grâce à la continuité de sa tradition et au « flair » extraordinaire de quelques-uns de ses représentants : François Noël qui s'installa en 1848 sur la Ferme du Houguet ; Casimir Noël, le plus grand éleveur du début du siècle ; Octave Noël qui dirigea la ferme du Thot de 1896 à 1924 ; François et Octave Noël les continuateurs contemporains... Leur méthode, « l'élevage en famille » est ainsi décrite par Sarrazin : « On a pu constater que tous ces maîtres éleveurs n'utilisèrent que très peu de taureaux qui ne sortaient pas de leur élevage... Cette conception de sélection génétique, conduisait automatiquement à pratiquer une consanguinité plus ou moins large, mais continue. La combinaison la plus courante était l'union d'un taureau avec ses demi-sœurs de père ou avec ses tantes... Il va sans dire que le maniement dans ces conditions assez périlleuses de la consanguinité, qui est une arme redoutable et efficace, mais à double tranchant, exigeait, de la part de son auteur, une grande dextérité et une grande confiance — donc leur connaissance parfaite — en ses animaux » (52). Disposant d'un « sang » remarquable, notamment celui d'un taureau exceptionnel « Silencieux » (né en 1898) « unanimement considéré comme le fondateur de la race normande moderne », l'élevage des Noël rayonna vite sur toute la Normandie et ses meilleurs produits furent adoptés au début du siècle, étape décisive, par les éleveurs cauchois. La race cotentine devint la race bovine normande. Après la guerre de 1914-18, elle déborda hors des départements normands, s'imposa comme la première race française et nombre

(52) Sarrazin, 405, 1962.

de ses représentants furent exportés, notamment en Amérique du Sud. La sélection, le Herd-Book, les « papiers » (53) devinrent la préoccupation principale et la meilleure source de profit des grands élevages du Cotentin. Alors se produisit un phénomène assez proche de celui qui perturba le marché du beurre : le maquignonnage. Les profits devenaient faciles tellement la race était appréciée. Pour gagner plus, certains éleveurs se firent moins scrupuleux : les bêtes les plus chères étaient celles qui « présentaient » le mieux ; la présentation extérieure, surtout la veille des concours et des ventes, fut plus soignée que la véritable sélection ; on alla jusqu'à vendre, pour des descendants de remarquables taureaux, des génisses et des taurillons achetés sur les foires et qui n'avaient pour eux que leur bonne mine... Période des « Délices de Capoue », selon Sarrazin, que ces années 1920-1939. Prisonnière de l'individualisme des grands éleveurs, la race normande ne put réaliser l'effort de sélection systématique qui est à la base de l'homogénéité d'une race comme la Frisonne. Elle doit à ses remarquables ancêtres et au flair de ceux qui les ont sélectionnés de manière empirique des qualités extraordinaires qui rendent ses championnes inégalées par leur triple qualité de laitières, de beurrières et de bêtes à viande. Mais elle a reçu d'une période où les facilités l'emportèrent sur la rigueur quelques lourds handicaps : de trop nombreuses souches sans valeur, l'irrégularité des résultats, et en définitive, une efficacité économique très contestable.

2°) Les realites de la periode contemporaine.

L'efficacité, par le rendement et par la productivité (54), prime maintenant sur toutes les valeurs dans une économie de marché durement concurrentielle où les privilèges sont morts. Comment l'élevage du Bessin et du Cotentin, opulent puis endormi, s'est-il adapté à cette règle que l'évolution des prix agricoles rend de plus en plus impérative depuis une dizaine d'années ?

Le circuit de commercialisation du lait a été complètement transformé. Le négoce artisanal du beurre a totalement disparu. Après Dupont, à Isigny, Gloria a monté une fabrique de lait condensé à Carentan, la Laiterie industrielle de Normandie (produits Mont-Blanc) s'est installé à Chef-du-Pont, la fromagerie Lanquetot aux Veys. Dans l'est du Bessin, Paillaud (fabrique de lait condensé) et Tabard (camemberts) ont étendu leur influence. Au sud, Gervais a pris position à Littry. Enfin, plusieurs coopératives laitières (Chef-du-Pont, Bayeux,

(53) Papiers du H.B.N. certifiant la qualité des origines. On dit qu'une vache « a du papier ».

(54) C'est-à-dire par des produits élevés par unité de surface (S.A.U.) et par travailleur (U.T.H.).

Juaye-Mondaye) se sont ajoutées à celle d'Isigny. Plusieurs regroupements récents ont simplifié la répartition de ces nombreuses entreprises. Tabard et Paillaud sont enrôlés sous la bannière d'un nouveau géant de l'industrie laitière : Superlait (SAPIEM). Les trois coopératives d'Isigny, de Bayeux et de Juaye ont formé l'Union des Coopératives du Bessin. Une dure concurrence oppose de puissants industriels (Gloria, Gervais, Superlait) et de solides coopératives. Certes, les zones de ramassage des laiteries, souvent imbriquées, ne représentent pas des modèles d'organisation économique. Mais grâce à cette situation concurrentielle, les éleveurs du Bessin obtiennent, pour leur lait, des prix qui peuvent être supérieurs de 6 à 7 frs à ceux de régions moins favorisées comme le Pays d'Auge. Ainsi une organisation de type industriel s'est-elle substituée à la vieille structure des ramasseurs et des négociants. L'orientation de la production en a été profondément modifiée. Le beurre n'est plus l'unique spécialité du Bessin et du Cotentin qui fabriquent maintenant toute la gamme des produits laitiers : beurre, crème, camemberts, lait condensé et lait en poudre, fromages frais, ferments lactiques, produits pharmaceutiques et diététiques... A cette mutation radicale, s'oppose la permanence des circuits traditionnels du bétail. Sur les marchés de Bayeux, le mardi, et de Littry, le jeudi, sont vendus les veaux et les amouillantes. Le Cotentin conserve quelques grandes foires et ses concours d'animaux de race : Carentan, Valognes, et surtout la Chandeleur de Montebourg...

A la ferme, le progrès technique, les stimulants de la gestion ou de la vulgarisation pénètrent très timidement. La pratique de l'insémination artificielle s'est heurtée à toutes les traditions. Elle n'est autorisée dans le Cotentin que depuis quelques années, cette région ayant été classée « berceau de race » avec l'ensemble du département de la Manche de 1954 à 1960. Mais de nombreuses exploitations, surtout parmi les plus importantes, conservent leur taureau... Parmi les techniques nouvelles, une seule a été adoptée par tous : la clôture électrique. Tous les exploitants utilisent les engrais, mais avec une parcimonie qui distingue par exemple le Bessin des autres régions du Calvados, même dans un groupe techniquement aussi évolué que celui des adhérents des Centres de Gestion. Semer plus de 100 F d'engrais à l'ha paraît bien aventureux, et, autour de 70 ou 80 F se trouvent les doses qui semblent les plus communément raisonnables. En 1962, la majorité des exploitants du Bessin qui adhèrent au Centre de Gestion mettent moins de 10 kg d'azote par ha, moins de 10 kg de potasse et moins de 20 kg d'engrais phosphaté. Les installations de stabulation libre et même les machines à traire restent rares. Les bâtiments qui conservent une belle présentation extérieure sont souvent vétustes et peu commodes. Rien, ni dans les techniques de pâturage, ni dans celles de production de l'herbe, n'est venu donner à l'élevage du Bessin et du Cotentin une nouvelle impul-

sion, vraiment décisive... Les adhérents des Centres de Gestion ne sont qu'une poignée d'agriculteurs plus ou moins isolés : en 1962, une quinzaine dans le Cotentin et un peu plus d'une vingtaine dans le Bessin.

Eux, au moins, ainsi que ceux qui participent aux C.E.T.A. ou aux groupements de Vulgarisation, ouvrent la voie d'un élevage intensif. Le contrôle laitier améliore la valeur de la sélection par l'élimination systématique des mauvaises bêtes jugées sur leurs rendements. L'intensification fourragère est obtenue par l'entretien des herbages et l'augmentation des apports d'engrais. Dans le Bessin, les meilleurs exploitants reviennent au labour, « recassent » leurs plus mauvaises prairies et cultivent sur 20 à 30 % de leurs surfaces, blé, orge, choux, maïs-fourrage et prairies temporaires lorsque le terrain le permet. Ils réalisent ainsi, par rotation des labours et de la prairie, une rénovation de l'ensemble des vieux herbages. Le pâturage rationné, la fabrication d'ensilage qui assure une bonne alimentation d'hiver complètent la gamme de ces transformations qui vont parfois jusqu'à l'installation d'une stabulation libre... Ainsi peuvent être atteints ou dépassés les objectifs que fixent les vulgarisateurs afin d'assurer la pleine rentabilité des exploitations : pour une ferme moyenne, 1,3 U.G.B. par ha S.F.P., 3 100 l de lait par vache, 1 300 F de produit brut par ha. Associés à des charges rationnellement réparties, ces rendements assurent des revenus décents (55).

Aux objectifs, il faudrait pouvoir comparer les résultats obtenus par des exploitations représentatives de la moyenne. Mais la comptabilité de celles-ci n'est pas aussi bien connue que celle des exploitations progressives. Un calcul approximatif permet cependant de constater qu'une exploitation moyenne à 1,1 U.G.B. par ha et 2 900 l par vache, vraisemblablement assez caractéristique de cette région, obtient un produit brut (1965) d'environ 1 200 F, inférieur, par conséquent de plus de 20 % à l'objectif des Centres de Gestion. En 1961, le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de la Manche a réalisé une enquête sur le revenu des exploitations agricoles. L'échantillon en fut trop étroit, 18 exploitations dans le Cotentin, pour être pleinement convaincant. De plus, les exploitants qui se prêtèrent à l'enquête constituaient un groupe probablement supérieur à la moyenne des fermiers... Les chiffres enregistrés dans le Cotentin frappent cependant par leur faiblesse : 1 240 F de produit brut moyen pour les exploitations de 30 à 60 ha, 1 640 F pour les exploitations de 10 à 24 ha. Ce sont les résultats les plus faibles enregistrés dans l'ensemble du département. Ainsi se trouve confirmé ce paradoxe : la région qui jouit de la plus grande réputation est maintenant celle qui produit le moins.

---

(55) Objectifs fixés au cours de l'exercice 1960-61 par le Centre de Gestion, représentant un produit brut de 1.500 F environ en 1964.

Faut-il conclure que les éleveurs du Bessin et du Cotentin sont passés en moins d'un siècle de l'opulence à la pauvreté ? Et comment comprendre ce phénomène réel : l'affaissement de leur dynamisme économique ? La vérité oblige à nuancer.

Les petits exploitants et de nombreux exploitants moyens se trouvent effectivement depuis plusieurs années dans une situation financière précaire. En 1961, d'après l'enquête des Jeunes Agriculteurs, leurs produits bruts par ha se répartissent entre 900 à 2 000 F. La psychologie paysanne en déduit d'abord les dépenses annuelles : l'engrais, variant de 50 à 150 frs, et surtout le fermage, plus lourd pour les petites exploitations, soit 350 frs, parfois plus de 400 frs par ha. A ces charges, il faut ajouter des dépenses plus diffuses, les fourrages de complément, le paiement de l'entreprise pour les foins, ou le remboursement du tracteur, les saillies, les frais généraux, l'aide d'un journalier... On atteint vite ainsi une somme de charges réelles d'environ 600 à 700 frs par ha. Les revenus familiaux sont donc particulièrement étroits. Pour une petite exploitation de moins de 20 ha, le blocage économique est complet : afin de préserver un revenu familial qui ne dépasse pas le salaire d'un ouvrier agricole, les charges financières de l'exploitation sont strictement limitées, et, sans aide extérieure, l'exploitation ne peut pas évoluer techniquement. Le phénomène est d'autant plus net que la tradition herbagère ne transmet à l'éleveur que ses bras et ses bêtes accompagnés d'un matériel insignifiant. Les exploitations moyennes conservent une liberté de manœuvre un peu plus grande, grâce à la possibilité de consacrer une partie du produit à l'investissement. C'est dans cette dernière catégorie que se rencontrent souvent les exploitants les plus dynamiques.

Le cas des grands élevages est nettement différent. Ceux-ci jouent un rôle essentiel dans le Bessin comme dans le Cotentin. Les grandes fermes s'étendent en effet sur une partie importante de la surface agricole, mais surtout les grands éleveurs par la place qu'ils occupent au sommet de la hiérarchie sociale sont des inspirateurs ou des exemples autant que des exécutants. Tenant des postes plus ou moins importants dans les organisations professionnelles, et notamment auprès des Caisses de Crédit Agricole, conseillers municipaux ou maires, parfois propriétaires, petits ou grands notables toujours, ils jouent un rôle qui dépasse largement l'importance économique réelle de leurs exploitations. Or leur situation financière, tout en enregistrant une incontestable récession, n'est pas vraiment préoccupante. A titre d'exemple, a été reconstituée la comptabilité d'une grande exploitation de 70 ha dans le Bessin (56). Avec une orientation laitière moins accentuée que chez les petits exploitants, les grandes fermes, à l'exception toutefois des élevages de sélection, totalisent généralement d'assez faibles produits bruts par ha,

(56) Tableau 7.

1 000 F environ. Mais en dépit des fermages (souvent moins élevés que dans les petites exploitations) et de fortes dépenses de main-d'œuvre, les charges réelles sont limitées. Ainsi subsistent de solides revenus familiaux, et, dans de nombreux cas, de véritables profits, déduction faite du travail de l'exploitant et de la rémunération du capital d'exploitation. Le grand éleveur du Bessin roule dans une bonne voiture. Il entretient soigneusement l'aspect extérieur de sa maison et de son jardin, ce qui est un luxe. Parfois, il transforme son intérieur : ici, donnant sur une cour blanchie par les lavages, une cuisine rutilante équipée de tous les appareils modernes, une salle refaite à neuf, presque luxueuse, la télévision et de large fauteuils, une propreté méticuleuse, vieille tradition des maîtresses du Cotentin. Plus souvent, il se contente de bien vivre. Car le grand éleveur a hissé son métier au niveau d'un art de vivre. Il parle peu, sauf quand il mange. Il travaille rarement de ses mains : traire est l'œuvre des femmes, domestiques de préférence. Lui juge les herbages et les bêtes et il a pris l'habitude de juger les hommes. Pourquoi changer ?

⁂

Ainsi le système herbager du Bessin et du Cotentin n'évolue-t-il que fort lentement. A son image, l'évolution démographique s'individualise par quelques traits d'une remarquable homogénéité de Montebourg à Bayeux : des densités moyennes, entre 30 et 60 habitants au km² ; une dépopulation précoce, sensible dès le début du XIX^e^ siècle et peut-être avant ; mais une évolution lente, continue, sans saignée comparable à celles du Bocage ; une diminution de la population depuis le début du XIX^e^ siècle de 41 % dans le canton de Trévières, de 34 % dans ceux de Ste-Mère et de Bayeux, de moins de 30 % dans ceux de Carentan et d'Isigny, chiffres modestes pour la Basse-Normandie (57). Forgé par une tradition séculaire, le système est encore d'une remarquable solidité. La crise de la main-d'œuvre agricole est moins sensible que dans la plupart des autres régions. Les fermes, même petites, ne disparaissent pas. L'héritage psychologique se combine à celui des coffres et des comptes pour maintenir l'armature du système face aux transformations de l'époque contemporaine. Le grand éleveur du Bessin et du Cotentin est prisonnier des mythes qu'il a forgés : il croit au cru beurrier d'Isigny quand toutes les laiteries vendent des beurres standardisés. Il ne veut pas d'autre aliment pour son bétail que l'herbe « naturelle » alors que ses herbages ont été créés, entretenus, engraissés, domestiqués par le travail de ses pères, avant d'être dégradés. Il est sûr de son flair d'éleveur alors qu'il ne sait généralement pas dire le rendement laitier de ses

(57) Fouque, 100, 1958, et cartes démographiques de l'Atlas de Normandie.

vaches. Souvent, plutôt que l'aventure de l'innovation technique, il a préféré la thésaurisation foncière ou le bien vivre. Qui comptabilisera les fortunes familiales accumulées par plusieurs siècles de profits sur le beurre, auprès desquelles les quelques récessions de notre siècle ne sont que des effluves de la conjoncture ? Là, pourtant, se cache le secret des âmes.

TABLEAU 7

Comptabilité théorique d'une grande exploitation du Bessin

(Cette comptabilité a été reconstituée par l'auteur en considérant une grande exploitation traditionnelle ayant à peine abordé les processus de modernisation. Elle n'est issue d'aucune des exploitations citées en référence).

Caractères généraux

Surfaces S.A.U.		70 ha
Betteraves fourragères	2	
Blé	2	
Orge	2	
Labours	6	6 ha
S.T.H.		64 ha
dont Foin	12	

Bâtiments anciens ayant besoin d'importantes réparations. Fermage.

Cheptel vif :

Cheval	1	Taureau	1
Porcs	néant	Vaches laitières	35
Moutons	néant	Elèves de plus de 2 ans	16
Basse-cour		Elèves de 1 à 2 ans	16
		Moins de un an	17

U.G.B.T.	66,4
U.G.B.T./ha S.T.H.	1,04
U.G.B.T./ha S.A.U.	0,90

Main-d'œuvre :

L'exploitant à temps complet	1 U.T.H.
La femme de l'exploitant en appoint	(négligeable)
Un conducteur de tracteur	1 U.T.H.
Deux trayeuses à tâche	1 U.T.H.
Total	3 U.T.H.

Matériel principal :

1 tracteur Diesel de 35 CV
1 botteleuse
1 faucheuse
1 râteleuse
1 ou 2 plateaux
Vieux matériel de labour incomplet (charrue et herse)
1 installation de clôture électrique

Produit brut

Ventes :					
Blé : 80 % de la récolte. Récolte : 35 qx/ha : 70 qx, soit 56 qx à 38 F.		2.128			
Lait : 2.900 l/vache/an	101.500				
Moins auto-consommat. ..	1.000				
Moins auto-approvr. veaux	1.500				
Reste vendu (à 0,45/L.) ..	99.000	44.550			
Bovins					
2 amouillantes (à 1.700) ..	3.400				
6 bœufs de 3 ans (330 kg nets à 5,5 F)	10.890				
9 vaches de réforme (à 1.500)	13.500				
1 vache malade (saucisse) .	700				
4 veaux gras (à 520 F)	2.080				
8 veaux de 8 jours (à 180 F)	1.440				
	32.010	32.010			
Total Ventes		78.688	78.688		
Autoconsommation :					
Lait (1.000 l.)		450	450		
Cidre	Non comptabilisé				
Bois	»				
Basse-Cour	»				
Produit brut total :			**79.138**	ou par ha	**1.132 F**
Auto-approvisionn. .	Non comptabilisé				
Lait (pour veaux) ...	1.500 l				
Blé (20 % récolte) ..	14 qx				
Orge (30 qx/ha) ..	60 qx				
Betteraves F. (70 t/ ha)	140 t				

Charges réelles

Approvisionnements :					
Engrais (10/60/40)	6.300				
Semences	600				
Antiparasitaires	20				
Amendements	0				
Ficelle-lieuse	180				
Carburant	1.000				
Aliments du bétail	4.500				
Total	12.500	12.500			

Approvisionnements		12.500		
Frais généraux :				
Entreprise (récolte des grains)	440			
Entretien matériel	2.000			
Auto (pour exploitation)	2.000			
Frais de vétérinaire	1.300			
Saillies (10 par I.A.)	160			
Entretien bâtiments	1.500			
Eau, électricité	1.000			
Téléphone et divers	700			
	9.100	9.100		
Main-d'œuvre :				
1 ouvrier permanent (charges sociales comprises)	6.000			
2 trayeuses à tâche (250 F par vache traite)	6.500			
Charges sociales de la famille exploitante	1.000			
Total	13.500	13.500		
Amortissement du matériel		3.000		
Fermage (300 F/ha)		21.000		
Total charges réelles		**59.100**	par ha	**846 F**
Charges calculées				
Intérêt du capital d'exploitation (5 % de 140.000 F)		7.000		
Travail de l'exploitant (agricole)		5.500		
Travail de l'exploitant (direction) ..... (5 % du P.B.)		3.800		
Total charges calculées		16.300		
Revenu agricole		**20.038 F**	par ha	**286 F**
Revenu net		**3.738 F**	»	**53 F**

Structures :

Produit brut	Vente Lait	56 %	Charges réelles :		
	» Bovins	41 %	Approvisionnements ..	23 %	
	» Blé	2 %	Frais généraux	15 %	
	Autoconsomm.	1 %	Main-d'œuvre	23 %	
			Amortissements	5 %	
		100 %	Fermage	34 %	
				100 %	

Prix de l'année 1964-65 en franc courant, rendements moyens de la période 1960-65.

CHAPITRE II

PAYS D'AUGE ET HERBAGES ORNAIS

La tradition fromagère et les grands élevages de la Normandie Centrale

Avec un cheptel bovin de quelque 130.000 têtes en 1955, le Pays d'Auge représente une région d'élevage au moins aussi importante que le Bessin et le Cotentin. En ajoutant les zones de grands herbages qui, en ordre dispersé dans le département de l'Orne, prolongent l'Auge vers le Sud, on obtient un ensemble riche de plus de 200.000 bêtes (1). C'est, au cœur de la province, une des plus importantes régions d'élevage de Normandie.

Bien connu des touristes, des géographes et des historiens, le Pays d'Auge sert souvent d'exemple pour célébrer les mérites de l'économie herbagère, ou pour dénoncer ses insuffisances. Marc Bloch cite la « Vallée d'Auge » comme type contemporain de « monoculture » (2). D. Faucher classe ses herbages « parmi les meilleures embouches qui soient en France » (3). R. Musset lui consacre ses analyses les plus attentives (4). Dans le précis de géographie humaine de M. Derruau, le Pays d'Auge constitue un type agricole plusieurs fois cité (5). Qui ne connaît enfin le réquisitoire de R. Dumont, dans ses « Voyages en France d'un agronome » sur la « prairie trop « naturelle » du Pays d'Auge septentrional » (6) ? L'exemple augeron semble indispensable à toute classification de géographie agraire.

---

(1) D'après le recensement de 1955, soit probablement plus de 270.000 en 1965.

(2) Bloch, 108, 1955, p. 22.

(3) Faucher, 82, 1949.

(4) Musset, 196, 1960, p. 125.

(5) Derruau, 81, 1961.

(6) Dumont, 230, 1956.

Sur beaucoup de points fondamentaux, le Pays d'Auge comme les régions d'herbage ornaises, ne se différencie guère du Bessin et du Cotentin. Même système d'utilisation du sol, en effet, qui consacre plus de 90 % des surfaces aux prairies permanentes et qui permet de distinguer nettement les pays herbagers des régions voisines : le Pays d'Auge qui, à l'ouest, s'arrête aux Marais de la Dives et, à l'est, au bassin de la Touques qu'il inclut ; dans l'Orne, plusieurs régions dispersées, le Merlerault, prolongement direct de l'Auge, les vallées de la Sarthe et de l'Huisne plus au sud, la région d'Ecouché-Putanges-Bazoches-au-Houlme à l'ouest de la Plaine d'Argentan. Dans ce vaste ensemble qui s'allonge sur plus de 100 km du nord au sud, comme dans le Bessin et dans le Cotentin, même précocité de l'économie herbagère. Mêmes études historiques aussi, brèves, incomplètes, mais suggestives : la diminution des dîmes connue par les plaintes des curés augerons permet à Y. Nédélec (7) de jalonner au XVIII[e] siècle ce qui est la cause de ce malaise, le progrès des « couchis » aux dépens des labours ; les mémoires des Intendants prouvent que dès la fin du XVII[e] siècle, les premières bases de l'économie herbagère sont solidement en place... et au XII[e] siècle, Guillaume de Lorris chante les fromages de Pont-l'Evêque, les angelons, alors que les beurres d'Isigny ne semblent pas encore connus (8). Enfin maintenant, comme dans le Bessin et le Cotentin, une seule activité agricole : l'élevage.

Il semble inutile de développer de nouveau tous ces points communs. Comme autour d'Isigny, le système herbager s'est imposé peu à peu parallèlement au développement de l'économie de marché ; comme dans le Bessin et dans le Cotentin, c'est du XVIII[e] siècle jusqu'aux années 1939-40 que se place sa grande période d'expansion et de richesse. Et comme dans le premier pôle étudié, la période contemporaine est synonyme de crise et d'incertitude. Cette chronologie parallèle ne sera naturellement pas reprise. Mais à l'intérieur de ce cadre commun où interfèrent la richesse des herbages, l'ancienneté de la tradition et l'orgueil des éleveurs, quelques oppositions fondamentales entre les deux grandes régions herbagères de la Normandie méritent de retenir l'attention. Et en premier lieu, celle-ci : Bessin et Cotentin, en dépit de quelques nuances locales, forment un ensemble très homogène où ne se différencient vraiment que les marais et le haut-pays. Le Pays d'Auge et ses prolongements ornais, au contraire, constituent des régions très variées et nuancées où s'entrecroisent de multiples facteurs de différenciation.

Le même paysage, certes, se retrouve partout : grandes cours herbues et plantées de forme rarement régulière, bâtiments dispersés parmi

(7) Nédélec, 239, 1959.

(8) Duval, 118, 1910 ; Esmonin, 119, 1913.

Figure 8. — Les régions herbagères de la Normandie Centrale - Croquis régional
(Voir légende mobile des croquis régionaux)

les pommiers, murs de colombage, toits de chaume, mares croupissantes et noires, herbages étouffés sous les pommes et les refus derrière des haies épaisses et hautes. Mai sous le moutonnement continu du bocage, se cachent variété, richesse profonde, et charme.

Le relief, d'abord, impose ses caprices. Toutes les nuances en sont maintenant bien connues. A l'ouest, la cuesta de craie cénomanienne surmonte les argiles de l'Oxfordien et du Callovien, tellement festonnée que son talus se résout en un dédale de collines irrégulières. Entre elles et la Plaine de Caen, s'étendent les terres basses des vallées de la Dives et de la Vie que surmontent quelques « îles » et des avant-buttes. Vers l'est, au revers de la cuesta, le plateau augeron soutenu par une mince armature de craie a été si profondément découpé par l'attaque profonde d'un réseau hydrographique très dense (Dives, Vie, Touques et affluents) qu'il mérite à peine ce nom de plateau en dépit d'altitudes supérieures à 150 m. Au sud, alors que des fractures est-ouest brisent la surface pré-pliocène, s'étendent les collines du Merlerault. Au-delà de la Plaine d'Argentan enfin, coincée entre les barres gréseuses de Falaise et les escarpements de la vallée de l'Orne de Rabodange à Putanges, la région de Bazoches-au-Houlme découvre de larges moutonnements schisteux. Entre les horizons calmes de la Plaine de Caen à l'ouest, du Lieuvin et des plateaux de l'Eure à l'Est, le Pays d'Auge et ses prolongements s'animent d'une topographie variée où alternent collines, vallées, buttes, langues de plateau. Partout les pentes masquent l'horizon.

Un relief aussi nuancé impose au bocage une assez grande diversité. Certes, dans toutes les grandes vallées du Pays d'Auge ainsi que dans le Merlerault et dans le pays de Bazoches, le grand herbage clair imprime sa marque au paysage comme dans le Bessin et dans le Cotentin, souvent d'ailleurs avec de plus vastes dimensions. Mais la marquetterie du dessin agraire est beaucoup plus variée. Parfois même, le bocage s'efface, laissant quelques parcelles de campagne aux champs ouverts. Enfin, très nombreux, les pommiers étendent sur le paysage de l'intérieur de l'Auge une trame serrée, mais irrégulière de parcelle à parcelle, sans véritable règle de répartition géographique, toujours présents autour des cours habitées, mais aussi fréquents sur les pentes que sur les plateaux. Cette originalité du paysage révèle un élément important de l'économie traditionnelle : la production de fruits à cidre.

A la variété du relief et des paysages bocagers, s'ajoute celle des exploitations et des orientations économiques. Grandes, moyennes et petites exploitations s'imbriquent, en effet, dans une structure complexe qui est souvent proche d'une répartition par tiers en surface (9). Chaque

(9) Carte de l'Atlas de Normandie - D2.

commune comprend toujours d'assez nombreuses exploitations de petite taille, un fonds d'exploitations moyennes autour de 30 ha, et quelques grandes exploitations supérieures à 50 ha. Mais, selon les régions, les rapports entre ces trois catégories varient assez sensiblement. Comme les orientations économiques en dépendent, cette ultime distinction doit permettre de clarifier l'étude régionale.

Deux grands systèmes d'élevage s'opposent, en effet. Dans le Pays d'Auge intérieur, sur les pentes et les langues de plateau ainsi que dans les hautes vallées, les exploitations moyennes sont largement dominantes : la production laitière constitue le fondement de l'économie d'élevage. Au contraire, dans toutes les basses vallées augeronnes (Dives, Vie, Touques), réunies parfois, de façon d'ailleurs bien confuse, sous le nom de « Vallée d'Auge », de même que dans les prolongements ornais du Merlerault et du Houlme, la grande exploitation l'emporte et, avec elle, l'élevage du cheval et de l'embouche.

VALLEE D'AUGE, HOULME, MERLERAULT :

LES GRANDS ELEVAGES DE LA NORMANDIE CENTRALE.

Au-dessus du lot commun des exploitants moyens de l'intérieur augeron, vivant dans un autre univers que les salariés agricoles et les petits exploitants, les grands herbagers se distinguent par la taille de leurs domaines, la solidité de leurs fortunes et leur assurance personnelle. Très au-dessus encore des uns et des autres, étrangers mais respectés, les propriétaires de haras.

Dans le Pays d'Auge intérieur, les grandes exploitations ne sont pas absentes quoique plutôt rares. A raison de quelques unités par commune, elles s'entourent de lisses blanches, fréquemment peintes, ce qui tranche sur la haie commune et trahit la fortune : on peut voir les poulains gambader ou apprécier le nombre de bœufs au pâturage. Souvent, le grand exploitant est maire de sa commune.

Dans quelques régions, le nombre des grands domaines augmente, le paysage s'élargit avec les parcelles, les fières demeures se multiplient, l'habitat se disperse presque intégralement. Tout autour du Pays d'Auge se produit cette mutation du paysage qui traduit un changement d'équilibre entre les types d'exploitations. Au nord, dans l'arrière-pays de Deauville-Trouville, le phénomène, encore que très apparent, compose avec le maintien d'assez nombreuses exploitations de petite taille. Par contre, il apparaît avec une grande netteté dans la vallée de la Touques, et, spécialement dans la basse vallée, en aval de Pont-l'Evêque. Enfin, à l'ouest, il prend toute son ampleur dans la moyenne et basse vallée de la Dives, s'élargissant depuis Trun jusqu'à la mer. On s'interroge parfois sur ce que recouvre le terme de « Vallée d'Auge », toujours mis au singulier, mais que voudraient s'approprier toutes les vallées augeronnes. L'herbager se dit « en Vallée d'Auge » aussi bien à Pont-l'Evêque qu'à St-Pierre-sur-Dives ou à Corbon. Le géographe aurait tort de vouloir trancher ce qui est plus un nom de terroir qu'un nom de région. Pour les Augerons, la « Vallée d'Auge » ne se délimite pas par des noms de lieu mais par la richesse. C'est le pays des grands domaines qui se situent surtout en bordure de la cuesta cénomanienne dans la vallée et les marais de la Dives, mais aussi dans la vallée de la Touques.

FIGURE 5. — Chevaux pur-sang au haras de Meautry
(cliché Maison du Paysan, Caen)

FIGURE 6. — Bazoches-au-Houlme. Grandes parcelles d'embouche piquetées de bouveries. Bourg et grosses fermes isolées

(photographie aérienne I.G.N.)

Au sud, le Pays d'Auge s'effiloche entre les deux hautes vallées de la Vie et de la Touques avant de laisser place aux collines du Merlerault. Toutes ces régions forment entre les plaines de Sées et d'Argentan d'une part, le Pays d'Ouche d'autre part, une zone dominée par les grandes exploitations herbagères dans un paysage qui ressemble fort à celui des vallées augeronnes. Les mêmes grandes parcelles, le même type d'exploitation marquent encore de leur empreinte, plus au sud, les vallées de la Sarthe et de l'Huisne en limite du Perche, et, à l'ouest, la région de Bazoches-au-Houlme.

Ainsi du nord au sud, la Normandie centrale est-elle traversée par une série de régions qu'aucun nom ne rassemble, qui n'ont en commun aucun trait morphologique, aucune parenté administrative, même par l'intermédiaire des régions agricoles officielles. Et cependant, en dépit du morcellement des régions, l'unité du paysage est une des plus remarquables qui soit. Là se situent, selon la tradition, quelques-uns des meilleurs crus herbagers de toute la Normandie. Là dominent deux grandes activités : l'élevage du cheval et l'embouche. Comment expliquer une telle localisation ?

I. — Les grands crus herbagers.

Combien de chroniqueurs puis d'historiens et de géographes se sont extasiés sur la qualité des herbages de la Vallée d'Auge ? Leur énumération laisserait rêveur, mais dès 1588, cette description du Sieur de Bras résume toutes les louanges : « ... ce riche Pays d'Auge, circuy et arrosé des rivières de Touques et de Dives, sur lesquelles sont les plus spacieux et riches herbages et prairies qui soyent en France, où sont herbagez un nombre infini de bestiaux... » (10). Il convient d'ajouter la célèbre phrase d'Etienne Pasquier sur les herbages de Corbon : « L'herbe de certains prés croît à vue d'œil du jour au lendemain, tellement que si le soir l'herbe se trouve broûtée et que vous y couchiez un bâton, le matin il se trouvera demi-couvert d'herbe » (11). La Vallée d'Auge ne jouit cependant pas d'un monopole de réputation. Pour être moins connus des horsains et des écrivains, les terroirs de Bazoches et de Champcerie n'en sont pas moins très appréciés des herbagers qui les classent aux tout premiers rangs. Enfin, les « parcs » du Merlerault font l'unanimité des connaisseurs. Charles du Hays affirme en 1866 : « La célébrité du Merlerault est un fait acquis,

(10) Bourgeauville, 110, 1588.

(11) Cité par Musset, 196, 1960.

incontestable ; elle remonte à des temps si reculés que l'on ne saurait découvrir l'époque à laquelle elle commence. Ses chevaux et les herbages qui les nourrissent ont toujours joui d'une réputation légitime par la supériorité » (12). Ainsi s'opposent aux « petites terres » du Bocage ou de l'intérieur augeron, les « grands fonds » de la Vallée d'Auge, de Bazoches et du Merlerault.

1°) *Une flore de grande valeur.*

Comme à Isigny, les analyses des spécialistes de la science fourragère rejoignent ici l'opinion des utilisateurs. A. Boitel a donné en 1886, une longue étude des herbages de la Vallée de la Touques (13). « On est frappé tout d'abord de la pureté de l'herbe. On n'y voit absolument que des légumineuses et des graminées, sauf quelques chardons des champs, Cirsium Arvense, et quelques renoncules qui ne représentent pas la cinquième partie de l'herbe ». Le trèfle blanc domine, suivi par des graminées comme la crételle, le ray-grass, le pâturin. La prépondérance du trèfle blanc qui forme 40 à 50 % du tapis herbacé, semble, avec la faiblesse des plantes adventices le trait le plus remarquable des herbages de la Touques. Cette composition se retrouve aussi bien en fond de vallée que sur les terrasses ou sur les parties inférieures des coteaux. Les analyses de Duval confirment celles de Boitel (14).

Appliquant les méthodes de L. Hédin, Dailly a réalisé quelques comptages floristiques dans les célèbres herbages de la Vallée de la Dives, notamment à Corbon et à Victot-Pontfol (15). Les prairies du fond de la vallée s'encombrent d'une végétation de marais de très médiocre qualité, mais la composition floristique s'améliore rapidement dès qu'est établi un bon drainage. Dans le marais, les plantes nuisibles (gaudinie, carex, iris, jonc, etc.) ne représentent plus qu'un pourcentage de 20 % tout au plus dès qu'un herbage se trouve légèrement surélevé. Alors, comme dans la vallée de la Touques, le trèfle blanc et le trèfle des prés deviennent plantes dominantes (40 % de la flore). En bordure de vallée, sur les basses terrasses, dans la partie inférieure des coteaux, les plantes de marais disparaissent complètement, le ray-grass et le dactyle l'emportent sur les trèfles. Ainsi, la flore de la vallée de la Dives et de ses bordures, dans la région la plus renommée, présente-t-elle un profil qui varie sensiblement depuis les

(12) Hays, 245, 1866.

(13) Boitel, 63, 1866. Analyses résumées dans le tableau 8.

(14) Tableau 8 bis (Herbage n° 1).

(15) Dailly, DES, 1956 - Tableau 8 bis.

TABLEAU 8

Analyses de deux herbages de la Vallée de la Touques proches de la station du Breuil (d'après A. Boitel, 63, 1886)

Herbages	N° 1	N° 2	
Graminées	5/10 à 6/10	5/10	
dont :			
Ray-grass	C	C	
Paturin commun ...	C	CC	C = courant
Crételle	CC	C	le redoublement du
Dactyle		C	signe indique l'abondance.
Légumineuses	4/10 à 5/10	5/10	
dont :			
Trèfle blanc °.....	CCCC	CCCC	
Trèfle des prés			

Herbage n° 1 : Un vaste herbage de la vallée, sur « un sol d'alluvions silicéo-argileux et suffisamment calcaire... perméable et situé à 1 m ou 1 m 50 au-dessus du niveau de la rivière ».

« On n'y voit aucune plante aquatique, pas de jonc, pas de carex, c'est un tapis épais de légumineuses et de graminées bien tondues par les animaux à l'exception des places salies par les bêtes à cornes ».

Herbage n° 2 : « Situé sur un coteau à 7 ou 8 mètres au-dessus de la vallée et servant aussi à l'engraissement des bœufs... Mêmes sols d'alluvions plus anciennes, perméables et riches en calcaires...

« Les plantes diverses autres que les graminées et les légumineuses, ne comprennent que deux espèces, le chardon des champs fauché avant floraison, et la renoncule âcre, deux plantes qui comptent pour peu de chose dans la masse de l'herbe ».

prairies mal drainées et de faible valeur jusqu'aux herbages « secs » des premiers coteaux. La zone la plus caractéristique est celle des grands fonds à trèfle blanc que l'eau recouvre partiellement en hiver mais qui sont parfaitement drainés à partir du printemps. La flore de Corbon est bien digne de ses légendes.

Dans le Merlerault, la variété de la flore herbagère n'a d'égale que celle des sols et du substrat géologique. Au cœur de la région, et notamment à St-Léonard-des-Parcs, la Genevraie et Echauffour, le Laboratoire de Recherche fourragère de Rouen a procédé à de nombreux comptages dont les résultats sont assez hétérogènes (16). Quel-

(16) Compte rendu dans Parisot, 246, 1961. Tableau 8 bis. Analyses réalisées par L. Hédin.

ques herbages apparaissent particulièrement dégradés, les bonnes graminées tombant à moins de 4 % de l'ensemble de la population végétale. Mais dans la plupart des cas, les légumineuses approchent ou dépassent 20 % ainsi que les bonnes graminées ce qui assure un effectif de bonnes plantes compris entre 35 et 60 % de la flore totale. Les auteurs donnent un exemple de « type moyen d'une prairie d'embouche classique » et un d' « herbage exceptionnel ». Le premier

TABLEAU N° 8 bis

Analyses floristiques réalisées dans les régions de grande réputation herbagère de la Normandie centrale (Méthode L. Hédin)

Composition abrégée	Vallée d'Auge				Merlerault			Bazoches	
	Touques	Dives							
Herbages n°	1	2	3	4	6	7	8	9	10
Bonnes graminées	22	26	40	25	31	21	4	16	21
dont :									
Ray-grass anglais	18		25		21	11		16	13
Fléole		15		20					
Dactyle			15		6				5
Fétuque				5		7			
Graminées moyennes	14	4	18	8	17	30	23	32	32
dont :									
Paturin commun			10		13	9	4	7	14
Houque laineuse	9			8		12	13	10	
Vulpin des prés			5			7			
Graminées médiocres ...	22	0	3	12	15	13	27	5	19
dont :									
Crételle	16			7	8				
Agrostis						7	15		
Flouve							5		
Fétuque ovine				5					9
Légumineuses	40	40	18	5	23	22	12	35	15
dont :									
Trèfle rampant (blanc) .	40	30	15	5	21	10	9	26	9
Trèfle des prés		10	3					7	
Plantes diverses	2	30	[21]	50	14	14	[34]	[12]	13
dont :									
Centaurées									5
Joncs							9		
Renoncule rampante ..							5		

[ ] Somme légèrement modifiée par rapport à l'article de référence.

TABLEAU 8 bis

Sources - Localisation des herbages

Vallée d'Auge :	
— Touques :	1. (Duval, 231, 1952). « Un bon herbage de la vallée de la Touques ».
— Dives :	(Dailly, D.E.S., 1956).
	2. Une bonne prairie de fond de vallée à Corbon.
	3. Une prairie de bordure à Victot-Pontfol.
	4. Une prairie de fond très humide à Troarn.
Merlerault :	(Analyses de Hédin parues dans Parisot, 246, 1961).
	6. Un herbage exceptionnel à St-Léonard-des-Parcs.
	7. Une prairie d'embouchhe classique à St-Léonard-des-Parcs.
	8. Un embouche à flore dégradée à La Genevraie.
Bazoches :	(Analyses de Hédin, Kerguélen, non publiées, 1963).
	9. Une bonne prairie bien entretenue à Bazoches-au-Houlme.
	10. Une bonne prairie où alternent fauches et pâturages.

Afin d'alléger le tableau n'ont été présentées que les plantes dont l'effectif est supérieur ou égal à 5 % de la population totale.

comprend 20,5 % de bonnes graminées, dont un tiers de ray-grass anglais, et 22 % de trèfle blanc et de trèfle violet ; les plantes diverses, notamment la renoncule rampante, y occupent cependant 14 % de l'effectif total. L' « herbage exceptionnel » compte 30,6 % de bonnes graminées, dont deux tiers de ray-grass anglais, et 23 % de légumineuses, pratiquement tout en trèfle blanc ; mais là encore les plantes diverses atteignent 14 %, le pissenlit cependant y tenant une place prépondérante avec la centaurée. Les bons herbages du Merlerault apparaissent donc moins riches en légumineuses que ceux des basses vallées augeronnes, mais bien peuplés en ray-grass anglais qui y égale souvent le trèfle blanc. L'importance et la variété des plantes adventices traduisent la diversité des conditions écologiques dans un milieu très nuancé où l'Oxfordien peut être calcaire, sableux ou argileux et où quelques affleurements de calcaire bathonien percent sous le Callovien argileux. Sur des collines assez anarchiques et de pentes moyennes, s'étendent de vastes prairies ou « parcs » de bonne valeur mais de composition très variée.

A Bazouches-au-Houlme (17), plusieurs analyses floristiques révè-

(17) Analyses de L. Hédin et Kerguélen - Tableau 8 bis.

lent une tendance encore plus accentuée que dans le Merlerault : dominance des bonnes graminées, parmi lesquelles notamment le ray-grass anglais (20 à 35 % du total), importance des légumineuses, en tête desquelles se trouve le trèfle blanc (15 à 33 % du total), présence relativement abondante des plantes adventices (environ 10 %). Comme au Merlerault ou dans les vallées de la Dives et de la Touques, la réputation de Bazoches ne se fonde donc pas sur des mythes, mais sur une composition de la flore herbagère qui est réellement de grande valeur.

2°) *Des sols variés mais toujours riches et bien humectés.*

Pour expliquer la valeur des grands crus herbagers de la Normandie centrale, il serait vain de faire appel aux qualités du climat. Celui-ci ne présente de Trouville au Merlerault aucune unité déterminante, et, surtout, rien ne distingue sensiblement les régions de bordure des zones voisines. Entre Bazoches et le reste du Bocage, entre le Merlerault et le Pays d'Ouche, les différences climatiques sont vraiment insensibles. La plus grande partie des grandes régions herbagères de la Normandie centrale occupe certes une position relativement continentale, mais cet élément d'unité ne favorise pas les chances de l'économie herbagère. Argentan, bien que situé en Plaine, représente assez bien le climat de ces régions du sud-ouest de l'Auge, du Merlerault et de Bazoches. Or cette station ne brille guère par les qualités de son climat en rapport avec les exigences fourragères : des précipitations relativement faibles, des hivers assez rigoureux avec des gels fréquents, une neige qui tient longtemps, des printemps tardifs, des étés qui échappent mal à la sécheresse, tous ces caractères défavorisent nettement les périphérie des plaines ornaises et le sud du Pays d'Auge par rapport au Bessin, au Cotentin et même au nord et au centre du Pays d'Auge. Deux chiffres résument le décalage climatique : de 1954 à 1963, Argentan compte 39 mois secs dont 15 très secs contre 29/11 à Lisieux, 28/14 à Deauville, 32/15 à Longues. Il est donc nécessaire de rechercher dans les qualités des sols les avantages que refuse ici le climat. L'analyse floristique a bien montré que le fonds herbager de la Normandie centrale associe une graminée, le ray-grass anglais, et une légumineuse, le trèfle blanc, selon des rapports assez variables. Le trèfle blanc l'emporte dans les plus riches fonds des vallées augeronnes. Le rapport trèfle blanc - ray-grass s'équilibre sur les pentes du Merlerault, de Bazoches et sur les bas-coteaux augerons. L'étude pédologique doit retenir cette distinction.

a) *Les grandes vallées augeronnes.*

Quarante à cinquante pour cent de trèfle blanc ou de trèfle des prés,

presque autant de bonnes graminées en tête desquelles le ray-grass, très peu de plantes parasites, telles sont les remarquabls qualités floristiques des herbages de la Vallée d'Auge, vallée de la Touques et vallée de la Dives, décrites par Boitel, Dailly, Duval. Le trèfle blanc ne peut ainsi dominer que sur des sols bien équilibrés chimiquement et toujours assez frais en été.

L'explication de ces qualités dites « naturelles » réside dans le régime de la Dives, de la Touques et de leurs affluents ainsi que dans l'utilisation qui en a été faite. Maintes fois décrit, ce phénomène ne sera ici que brièvement résumé (18).

La partie aval des grandes vallées augeronnes constitue de larges zones de colmatage, avec des pentes très faibles, où se sont déposées les alluvions des rivières issues d'un bassin dominé par les argiles et les calcaires. Jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, la basse vallée de la Dives formait, en aval de son confluent avec la Vie, un immense marais de Corbon jusqu'à la mer. Seules, quelques buttes ou « îles », plusieurs passages ou « chaussées » (Varaville, Troarn, Corbon) restaient secs au-dessus d'un milieu aquatique où s'ébattaient les cygnes et les canards. Les grands propriétaires ecclésiastiques, et notamment l'Abbaye de Troarn, utilisèrent pendant longtemps le Marais pour la pêche et pour la chasse sans souci d'agriculture et d'élevage. La conquête par l'herbage n'était esquissée que sur les bordures, et notamment en amont (Corbon). Beaucoup moins vaste, la basse vallée de la Touques n'en présentait pas moins des caractères assez comparables.

Dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle, après formation des Syndicats intercommunaux de drainage, les deux vallées ont été assainies et les marais transformés en vastes herbages. Un nouveau paysage est né, très différent de celui des plateaux et des pentes voisines. Les parcelles, souvent de grandes dimensions, ne sont limitées que par des canaux de drainage, des rangées de saules ou des clôtures de barbelés. Aucune haie ne vient interrompre la continuité des grands espaces plans. Aucun village, sauf sur les buttes, aucune exploitation, sauf quelques domaines isolés, ne troublent la paix d'une nature sereine où les chasseurs et les pêcheurs profitent encore des rivières exhaussées au-dessus des prairies, des flaques miroitantes sous le soleil d'automne, d'un milieu encore à peine domestiqué.

L'œuvre d'assainissement reste, en effet, imparfaite. Chaque hiver, la Dives et même la Touques submergent leur basse vallée et « mouillent » les herbages. Parfois s'ajoute une petite submersion d'été, la « crétine », catastrophique si les bêtes n'ont pu être rentrées à temps. De très nombreux fonds demeurent mal drainés, notamment en aval : encombrés de carex, d'iris et de joncs, ils n'ont qu'une très faible valeur

(18) Musset, 196, 1960 - Dailly, DES, 1956.

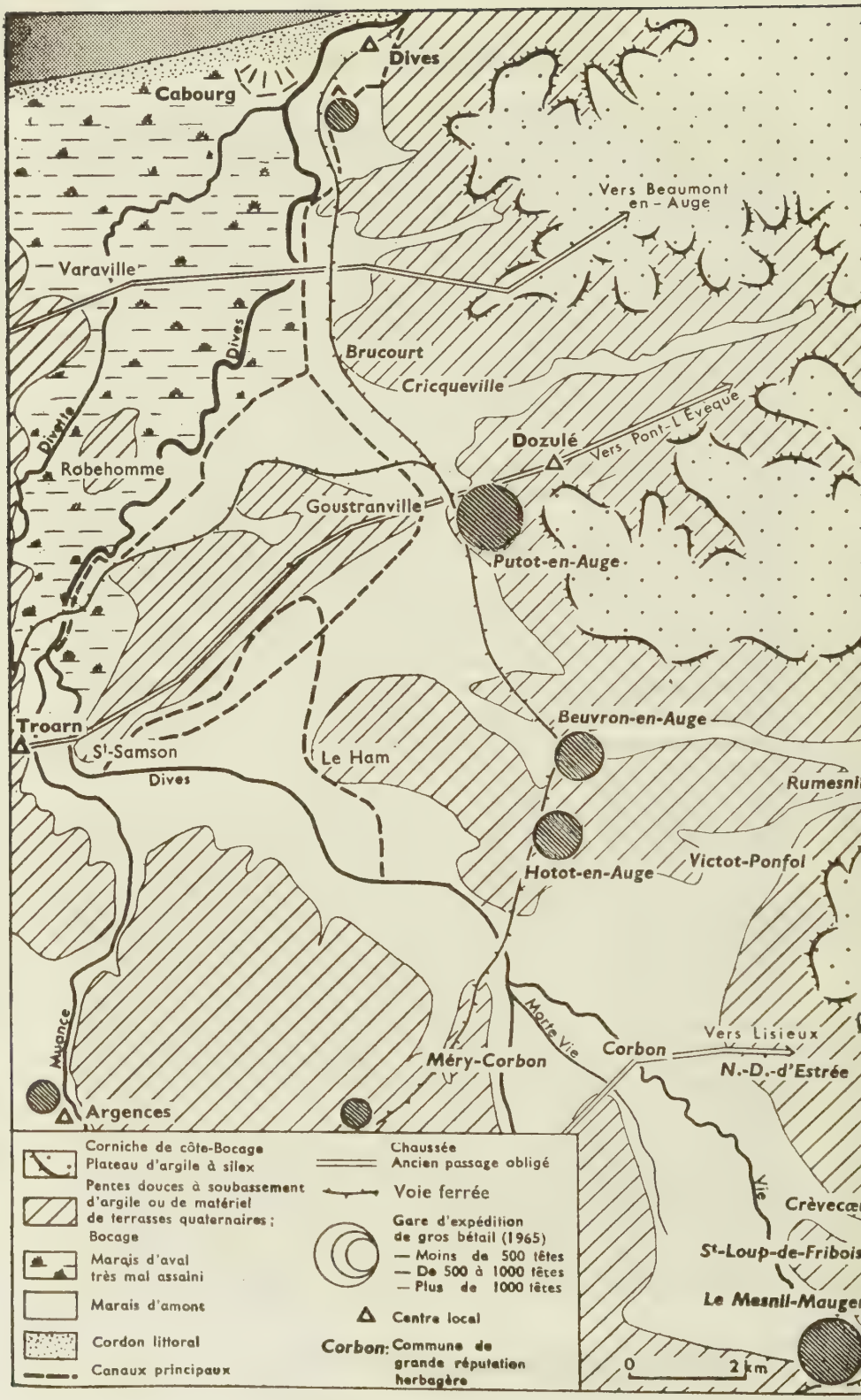

Fig. 9. — Les Marais de la Dives

fourragère. De plus, la submersion hivernale impose aux éleveurs des conditions très particulières d'exploitation. L'herbage n'est utilisable que d'avril à octobre.

Mais la nature de la plaine de colmatage et même les crues de la Dives et de la Touques comportent de remarquables avantages. A chaque submersion, se déposent de très fines alluvions où dominent les limons et les argiles. Elles renouvellent chaque année la teneur en calcaire, évitant l'acidification, sauf dans les sols asphyxiés. Enfin et surtout, la nappe phréatique se trouve toujours très proche de la surface des herbages, même de ceux qui ne sont jamais submergés : les dessèchements estivaux demeurent très rares.

L'utilisation de l'ancien Marais reste donc incomplète. Au nord, notamment, de vastes zones ne comportent que des herbages mal drainés et assez médiocres : en aval de Troarn sur la Dives et de Pont-l'Evêque sur la Touques. Mais sur les bordures, lorsque les alluvions ou les colluvions issues des pentes se trouvent assez basses pour profiter de la fraîcheur de la vallée, mais assez élevées pour échapper aux effets négatifs des crues, là se trouvent les plus remarquables prairies du Pays d'Auge et sans doute de toute la Normandie : ainsi, toute une série d'herbages célèbres jalonnent-ils le contact du Marais et de la cuesta cénomanienne, Putot, Beuvron, Victot-Pontfol, Corbon, Crèvecœur, St-Loup-de-Fribois, le Mesnil-Mauger... véritable « Côte de Nuits » de l'élevage normand.

b) Les grands fonds sur pentes moyennes.

Quelle unité pédologique rassemble les terroirs de Bazoches et de Champcerie, ceux du Merlerault et du sud du Pays d'Auge, tous remarquables pour l'embouche ? En première approximation, aucune. Les substrats y diffèrent autant que les conditions de drainage. La flore herbagère, d'ailleurs, se moule sur cette variété qu'elle exprime en partie. Parcs et herbages du Merlerault, par exemple, présentent, selon les sites, des qualités très inégales. Partout cependant, tout au moins lorsque les herbages sont convenablement exploités, le même équilibre entre légumineuses et bonnes graminées, entre trèfle blanc et ray-grass anglais, confère à la flore prairiale une solide richesse qui s'exprime par une teneur en bonnes espèces comprise entre 35 et 60 %.

Plusieurs analyses des sols ont été réalisées par les laboratoires agronomiques dans ces régions (19). A Bazoches, dans le sud du Pays d'Auge comme dans le Merlerault, elles révèlent toutes, au-delà de multiples variantes, quelques remarquables traits communs : une texture fine mais non compacte où domine un mélange de sables fins et

(19) Tableau 9.

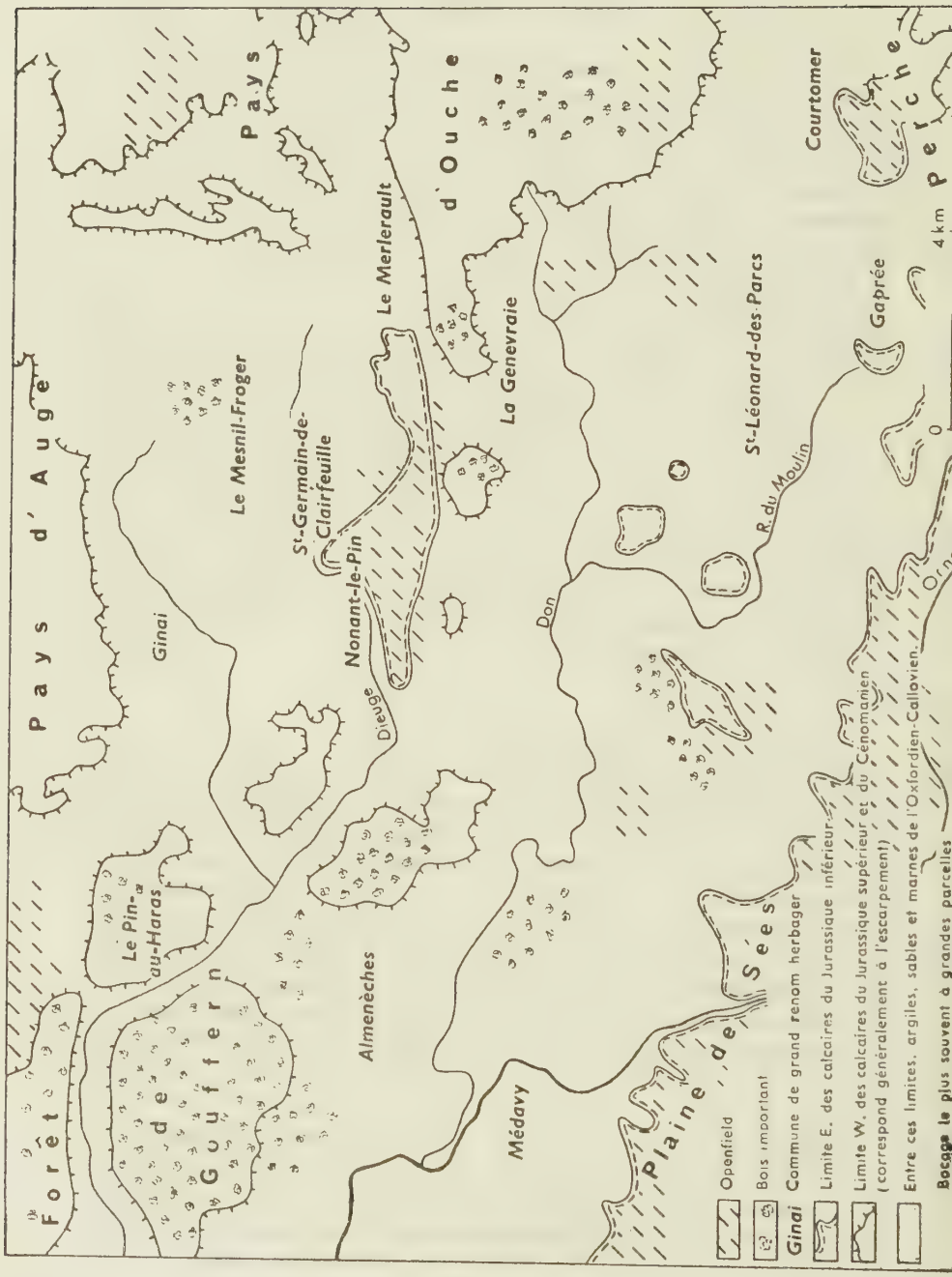
Pays d'Auge
Pays d'Ouche
Forêt de Gouffern
Le Pin-au-Haras
Ginai
Le Mesnil-Froger
St-Germain-de-Clairfeuille
Nonant-le-Pin
Le Merlerault
La Genevraie
Courtomer
Gaprée
St-Léonard-des-Parcs
R. du Moulin
Don
Dieuge
Almenèches
Médavy
Plaine de Sées
Openfield
Bois important
Commune de grand renom herbager
Limite E. des calcaires du Jurassique inférieur
Limite W. des calcaires du Jurassique supérieur et du Cénomanien (correspond généralement à l'escarpement)
Entre ces limites, argiles, sables et marnes de l'Oxfordien-Callovien
Bocage le plus souvent à grandes parcelles
0
4 km

TABLEAU 9

Analyse de sols de grands terroirs herbagers de la Normandie Centrale

Analyse N°	Sable grossier	Sable fin	Limon	Argile	Matière organique	PH	C/N	P2 O5	K2 O	N total
1	13,6	60	15,9	15,6	3,8	5,5	10,3	2	0,07	2,1
2	0,8	45,1	21,5	25,5	5,4	6,1	10	3	0,07	3,4
3	15,5	51	12,1	20,7	5	8	10,6	3	0,11	2,7
4	5,7	45,5	24,6	22,5	3,8	7,6	10,7	4	0,13	2
5	0,9	52,6	12,2	26	8,2	6,3	12,2	8	0,09	4,2
6	1	62,4	15,6	14,6	6,5	5,8	11,3	2	0,31	3,4
7	2,7	56,7	13,6	20,7	6,2	6	11,4	8	0,18	3,1
8	8,5	28,3	30,7	18,6	8,4	8,4	11	5	0,12	4,4
9	28,5	27,4	19,7	25,6	9,7	7,6	10,3	3	0,19	5,3
10	19,4	37,4	16,9	30,3	5,1	7,9	9,9	5	0,19	2,2
11	12	54,4	13,4	19,1	3,8	6,7	9,1	8	0,09	2,5
12	12,5	57,3	19,9	12,3	8,9	5,6	10,2	4	0,05	1,7
13	1	31,3	24,3	37,9	5,8	7,1	9,7	8	0,10	3,5
14	1,8	59,4	24	13,6	1,7	7	10,8	8	0,07	0,9
15	11,6	45,1	10,2	37		7,8				
16	0,9	41	29,1	20,4	8,6	7,35				
17	0,4	53,4	20	16	10,2	7,5				
18	1,1	58,4	13,6	20,4	6,5	7,4				
19	13,3	40,5	25,6	13,8	6,7	6,3	10,3	8	0,05	3,2
20	10,5	47,2	24,4	16,2	4,7	5,5	11,6	4	0,05	2,3
21	15,7	47,3	15,8	16,4	6,8	5,6	10,9	6	0,09	3,3

Analyse physique en % — P2 O5 Barbier Morgan — K2 O et N en pour mille.

N°	Localisation des analyses Région	Commune	Sources
1 à 4	*Le Merlerault*	Le Champhaut	INRA — Station agronomique de Chartres, 1961. Cité par Parisot, 246, 1961.
5 à 7	Id.	St-Léonard-des-Parcs	Id.
8 à 10	Id.	Echauffour	Id.
11	*Pays d'Auge-Sud* (Haute Touques)	Gacé	Id.
12 à 14	Id.	Canapville Neuville-sur-Touques	Id.
15	*Vallée d'Auge* (Dives)	Corbon	Dailly, DES, 1956.
16 à 18	Id.	Mézidon	Id.
19 à 21	*Bazoches-au-Houlme*	Bazoches	INRA — Laboratoire de recherche fourragère de Rouen, 1963, non publié.

BOCAGE DES MESNILS
BOCAGE D'ATHIS
Baize
HAUTEURS DE FALAISE
Bazoches
Neuvy
Frênay le Buffard
Rabodanges
Champcerie
PLAINE D'ARGENTAN
Les Rotours
Orne
PUTANGES
Giel
Grand bocage
Bocage serré
Bois
Openfield
LIMITES
N. du granite
S. Schistes et grès cambriens
O. calcaire jurassique
(entre : schistes briovériens)
0
500m

d'argile : une teneur en matière organique équilibrée, généralement comprise entre 5 et 9 % ; des rapports C/N voisins de 10 ; une acidité (Bazoches et vieux herbages) ou une alcalinité (meilleurs herbages du Merlerault et de la Haute Touques) jamais très éloignées de la neutralité (entre 5,5 et 8) ; des insuffisances en acide phosphorique et en potasse ; enfin, ce dont les analyses ne traitent pas, mais ce que suggèrent les compositions physiques, une bonne capacité de rétention hydrique. Assez bon équilibre physique, richesse en matière organique sans accumulation asphyxiante, humectation aisée et bonnes réserves hydriques, telles sont les qualités essentielles des grands fonds herbagers.

Deux traits de la morphologie permettent de comprendre en partie cette bonne situation pédologique : les substrats et la valeur des pentes. A Bazoches comme dans le Merlerault se trouvent en effet associés de larges affleurements argileux (Callovien du Merlerault) ou à décomposition superficielle argileuse (schistes briovériens de Bazoches) avec des horizons de calcaires ou surtout de calcaire marneux (Charmouthien, Toarcien, Bajocien et Vésulien des buttes de Bazoches et de Champcerie ; Bajocien, Bathonien et Oxfordien du Merlerault). Dans les deux cas, s'affirme un modelé de collines assez molles aux pentes douces mais sensibles qu'enveloppe un réseau hydrographique dense (la Baise à Bazoches ; le ruisseau du Moulin, le Don et la Dieuge au Merlerault). Les fonctions superficielles associent, en des équilibres variables, les argiles et les produits de décomposition des marnes et des calcaires. Les seconds corrigent le caractère de « terre froide » des premières. Les colloïdes argileux se gorgent d'eau pour favoriser au milieu du printemps une remarquable poussée herbagère que seules peuvent fournir les « grosses terres ». Mais la présence d'éléments plus grossiers issus des schistes, des marnes ou des calcaires évite les excès de la compacité : ni asphyxie, ni engorgements hivernaux, ni dessèchements d'été sur des pentes assez fortes pour assurer un écoulement régulier mais assez douces cependant pour que se constituent à faible profondeur les réserves hydriques permises par la composition physique des formations superficielles.

Les grands « crus » herbagers correspondent donc à deux types morphologiques de la Normandie centrale : les belles prairies à trèfle blanc de la Vallée d'Auge aux parties les plus saines des basses vallées de colmatage récent et à leurs bordures immédiates ; les grands herbages à ray-grass de Bazoches et du Merlerault aux collines périphériques des Plaines ornaises sculptées dans des formations fragiles et peu perméables à partir des surfaces d'érosion post-hercynienne ou pliocène (20). Cependant, ici comme ailleurs, les conditions naturelles ne

(20) Ces surfaces se trouvent profondément affectées par des failles et déformations à grand rayon de courbure.

sont que virtualités sans l'intervention humaine. Comme dans le cas des coteaux viticoles de Champagne ou de Bourgogne, l'exploitant a créé un « cru » là où n'existaient que des pentes et des marais. La science herbagère de l'homme de cheval et de l'emboucheur qui ont choisi ces terres compte pour le moins autant dans la valeur des terroirs herbagers que leurs virtualités naturelles.

II. — L'ÉLEVAGE DU CHEVAL.

L'élevage le plus prestigieux, en Normandie comme ailleurs, est sans conteste celui du cheval. Depuis le Moyen-Age, et sous ses aspects les plus accomplis, il poursuit des buts qui s'intègrent mal aux cadres vulgaires de l'économie de consommation pour concerner surtout ces formes supérieures de l'activité humaine que sont le jeu, le plaisir et la guerre. Des vieux parcs du Merlerault aux haras tout neufs de l'arrière-pays deauvillais, la Normandie centrale est par excellence le berceau de l'élevage de sang. La vogue actuelle des courses hippiques renforce le développement d'une activité dont les origines sont séculaires.

1°) *Des origines à « Exbury ».*

Dès le Moyen-Age, d'importantes seigneuries laïques ou ecclésiastiques établirent leurs haras aux confins du Perche et de la Plaine d'Alençon ainsi que dans la région du Merlerault. Les Belesme qui devaient devenir comtes de Shrewsbury « possédaient des haras considérables en Normandie, dans les environs d'Alençon et de Belesmes, et l'on peut à bon droit conjecturer que ces établissements contribuèrent à la renommée équestre du Merlerault » (21). Echauffour « fut aux premiers âges de la féodalité le berceau de la maison fameuse des Ernault-Giroye qui mirent avec les Talias d'Alençon, les Grandmesnil, les Montgommery d'Exmes le cheval en honneur dans la contrée normande. Ils comptèrent parmi les plus généreux bienfaiteurs de l'abbaye de St-Evroult, située non loin d'Echauffour, et dont la vie se partageait entre l'étude de l'antiquité et l'élevage des destriers et des chevaux de bataille » (22). Le Merlerault et les communes voisines s'affirment donc très vite comme un centre de production du cheval de selle pour la guerre, croisant les races locales avec des espagnols d'origine arabe.

(21) Houel, 392, 1881.

(22) du Hays, 245, 1866.

Au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, le Merlerault fournit la cour en chevaux de selle et en « petits carrossiers ». La tradition d'élevage y existe depuis plusieurs siècles. Par Laigle et Verneuil, la région ne se trouve qu'à quelques étapes de Versailles avec lequel les relations sont aisées. Sully établit un dépôt d'étalons au Merlerault que remplace à partir de 1730 le grand haras royal du Pin. Ainsi peut se développer l'activité des « logis d'élevage », propriétés nobles ou roturières d'où sortent les produits de luxe de l'élevage normand et français. Lorsque Henri IV offre à Elisabeth d'Angleterre « 30 belles poulinières », il les fait choisir dans la région du Merlerault (22). Et le haras du Pin fut le dernier avec celui de St-Lô à posséder un étalon de la « race du sacre », à la robe blanche ou grise, dont les produits étaient entièrement réservés aux souverains (21).

Mais c'est de la fin du XVIII[e] siècle et du XIX[e] siècle que date vraiment l'essor de l'élevage du pur-sang. Jusqu'à cette époque, les spécialistes hésitent dans les croisements entre les espagnols, les barbes, les andalous, les danois, les allemands. Et le carrossier tend à l'emporter sur le pur-sang. L'exemple viendra d'Angleterre ; à ses débuts on l'appellera avec mépris « anglomanie ». Avant la révolution, le Comte de Lambesc, directeur du Haras du Pin, importe 40 étalons anglais de pure race. L'élevage se trouve totalement perturbé par les guerres de la Révolution et de l'Empire, mais la mode anglaise est reprise au XIX[e] siècle. Elle s'impose alors totalement jusqu'à nos jours. Le pur-sang anglais, en fait de loitaine origine arabe, est un animal fragile et exigeant, mais sa morphologie fine et harmonieuse, son tempérament exceptionnellement nerveux l'imposent pour la course. Ainsi s'achève l'évolution de la sélection. Après avoir fourni les féodaux en destriers et la cour de Versailles en chevaux de selle ou en carrossiers, l'élevage normand se consacre à la course.

Le Merlerault reste le plus vieux berceau de l'élevage chevalin en Normandie centrale. Mais son importance réelle a beaucoup décliné et souvent dans les parcs, l'embouche remplace maintenant les chevaux. La plupart des logis ont été ruinés par les perturbations de la Révolution et de l'Empire et par la vogue nouvelle de l'anglomanie. Au XIX[e] siècle, trois types d'élevage se sont imposés. Le cheval, lourd ou léger, s'est développé avec les transports hippomobiles, mais il a disparu avec eux. Après avoir fait la fortune du Perche (trait lourd) ou de certaines exploitations du Pays d'Auge (trait léger), il subsiste encore, mais très médiocrement. Le demi-sang anglo-normand est le produit d'un croisement entre des pur-sang anglais et des chevaux normands de bonne race (selle ou carrossier). Sa production se maintient activement en Normandie partout où existe une solide tradition d'élevage : Cotentin et Bessin, mais aussi Pays d'Auge. Le pur-sang enfin, consacré aux courses de galop, occupe le sommet de la hiérarchie chevaline que contrôle une nouvelle aristocratie. Le plus remarquable

des étalons contemporains, « Exbury », appartient au baron Guy de Rothschild qui avec MM. Marcel Boussac et Marcel Dupré domine la production française de pur-sang.

2°) *Les élevages de demi-sang.*

Le demi-sang anglo-normand, apparu au XIX[e] siècle, pouvait avoir selon les croisements trois types d'orientation. Le « carrossier » était un excellent cheval de trait léger qui fournit au XIX[e] siècle la plus grande partie des remontes d'artillerie de l'armée française. Il est en voie de disparition. Le « cob » était un cheval de selle petit, ramassé, vigoureux. Ne répondant plus aux besoins contemporains, sa production a beaucoup diminué. Le demi-sang anglo-normand fournit maintenant soit des chevaux de selle « sauteurs » pour les concours hippiques, soit des « trotteurs » pour les courses attelées ou montées. Une spécialisation en deux nouvelles sous-races tend ainsi à s'établir.

Les structures actuelles de l'élevage du demi-sang doivent beaucoup aux origines de celui-ci. Le demi-sang anglo-normand fut obtenu, en effet, par croisement de quelques pur-sang anglais importés dans le courant du XIX[e] siècle et de poulinières normandes. La sélection n'a cessé de s'améliorer depuis le début du XIX[e] siècle jusqu'à nos jours tout en s'adaptant aux besoins du moment. Les éleveurs ne possèdent pratiquement jamais d'étalons. Ceux-ci appartiennent aux haras nationaux. Ainsi, ces établissements orientaient-ils au XIX[e] siècle la production en fonction des besoins de l'armée qui était, et de très loin, la principale cliente de l'élevage normand. Avec des buts très différents, cette structure subsiste. L'éleveur possède une ou plusieurs juments poulinières dont il exploite les produits. Mais une distinction subtile doit opposer « éleveur » et « propriétaire ».

M. Selle, maire de Fontaine-la-Louvet près de Thiberville, est le type même de l'éleveur (23). « Bottes de cheval, petite casquette à carreaux, cravache », œil vif derrière de fines lunettes. L'homme vit dans une large aisance mais non dans une opulence seigneuriale. Il travaille pour les autres. Pour lui, la meilleure opération financière consiste à vendre ses produits dès leur première course. Par contre, il prend des poulains d'autres écuries qu'il « débourre » en les entraînant sur la piste de son exploitation. Par tradition familiale, il connaît remarquablement l'élevage du trotteur, son métier mais aussi sa passion. Par sagesse, il se contente de suivre les exploits de ses élèves qu'il a vendus à d'autres sans lui-même « driver » ou faire « driver » en course. La plupart des éleveurs normands suivent cet exemple. Quelques-uns

(23) et (24) D'après une série de reportages de « Paris-Normandie », Avril 1965.

FIGURE 7. — Le salage des camemberts dans une fromagerie augeronne
(cliché J. Vargues, Atelier d'Expression n° 1)

FIGURE 8. — Pays d'Auge intérieur. Petite ville fromagère de Livarot. Prés de la Vie. Bois, herbages irréguliers et souvent complantés de pommiers, sur les pentes et sur le plateau

(photographie aérienne I.G.N.)

cependant, parmi les plus fortunés ou les plus audacieux, poussent la passion du cheval et du jeu jusqu'à présenter eux-mêmes leurs produits sur les hippodromes. Ainsi méritent-ils le titre de « propriétaires ».

M. et M^me^ Karle sont des propriétaires (24). Ils possèdent d'autres revenus que ceux de leur écurie. La plupart des propriétaires appartiennent au monde de la banque, de l'industrie, du négoce et du cinéma. Le haras des Karle se trouve à Croissanville, au sud de Méry-Corbon. Là, vit maintenant la prestigieuse « Gélinotte », vainqueur de 55 grandes épreuves dont 24 courues à l'étranger. A sa suite, M. et M^me^ Karle parcoururent 44 000 kms en deux ans, d'hippodromes en hippodromes, en Normandie, à Enghien, à Vincennes, à l'étranger, Hambourg, Naples, Stockholm... Car le propriétaire s'intéresse d'abord à la course qui est le but de son élevage. Sa carrière terminée, « Gélinotte » est devenue une excellente poulinière dont les premiers produits sont particulièrement appréciés. Ils seront négociés ou directement exploités pour la course. Ainsi l'élevage du « propriétaire » est-il plus complet que celui de l'éleveur.

Le Pays d'Auge et les régions voisines ne possèdent pas en Normandie le monopole de l'élevage de demi-sang. Dans le département de la Manche, les régions de Ste-Mère-Eglise, Coutances et Avranches occupent une place encore plus importante en ce qui concerne cette spécialité. Mais, les haras de trotteurs, les exploitations à 2 ou 3 poulinières sont nombreux autour de Bazoches-au-Houlme, dans le Merlerault, en bordure de la vallée de la Dives, et, au nord du Pays d'Auge, dans l'arrière-pays deauvillais. Surtout, dans toutes ces régions, l'élevage du demi-sang se trouve coiffé par quelques grands haras de pur-sang qui donnent à la Normandie centrale toute la gamme de l'élevage chevalin.

3°) *Les grands haras de pur-sang.*

M. Marcel Boussac, dont les activités financières et industrielles s'étendent de l'industrie textile à la presse, a acheté en 1920 la terre de Fresnay-le-Buffard, sur la commune de Neuvy-au-Houlme. Il acquit d'abord 60 ha, puis, systématiquement toutes les terres qui étaient en vente dans le voisinage. En 1960, il profite du remembrement pour réaliser le dernier terme de l'opération et constituer un domaine de 220 ha d'un seul tenant. Là s'étend l'un des quatre plus grands haras de pur-sang français, l'un des trois plus importants de Normandie (25). Fresnay-le-Buffard forme un véritable village d'une rigoureuse propreté avec ses nombreuses écuries, ses logements pour

(25) Le seul grand haras extérieur à la Normandie est celui de M^me^ Couturier établi dans la Sarthe.

les 40 employés, la maison du régisseur, le château.. De vastes parcelles herbagères ceintes de lisses blanches entourent la petite agglomération. Le haras doit assurer la reproduction (saillies et poulinages) et l'élevage (jusqu'à 18 mois) de l'écurie Boussac. Il compte quelques étalons et cent poulinières qui assurent une cinquantaine de naissances par an, en mai. Après 18 mois, les poulains rejoignent le Domaine de Chantilly pour l'entraînement des courses au galop sans obstacle. Toutes les pouliches et les meilleurs chevaux reviennent au haras comme reproducteurs lorsque leur carrière sportive est achevée. Un lot de 200 à 250 bœufs charolais, destinés à assurer l'utilisation complète des herbages, s'ajoute à l'économie du domaine.

Deux autres grands haras de pur-sang en Normandie centrale sont comparables à celui de Fresnay-le-Buffard. Le haras de Pont-d'Ouilly, appartenant à M. Marcel Dupré, est situé légèrement en dehors de la zone de grand élevage, dans la vallée de l'Orne, à l'intérieur du Bocage. Le plus prestigieux de tous actuellement, celui du baron Guy de Rothschild, est établi à Méautry dans la basse vallée de la Touques (26). Plus de cinquante poulinières sans compter les « pensionnaires », 135 ha, 160 boxes, des boxes de poulinage chauffés à l'infra-rouge, un laboratoire, enfin « Exbury », le plus remarquable de tous les étalons contemporains : ces quelques données permettent de résumer brièvement l'importance du haras du « baron Guy » qui a acquis un second domaine, le haras d'Estimauville : à quelques kms de la vallée de la Touques.

Les écuries Boussac, Couturier, Dupré et Rothschild dominent l'élevage du pur-sang en France. Bien d'autres haras de moindre importance n'en existent pas moins et ils tendent à se multiplier depuis que le jeu « tiercé » a relancé l'intérêt aux courses de chevaux. Ils se concentrent dans trois zones principales : le pays de Bazoches (MM. Boussac à Fresnay-le-Buffard, Schwob à Neuvy, M^{me} Volterra à Giel), les vallées de la Dives et de la Vie (quelques propriétaires : le baron Dutacq à Corbon, la vicomtesse Vigier à Lessard-le-Chêne, M. Strassburger aux Monceaux etc), enfin et surtout l'arrière-pays de Deauville (le baron de Rothschild à Méautry et Estimauville, le prince égyptien Toussoum à la Barberie et à Branville, MM. Delcroix à St-Pierre-Azif, Head à Vauville, Dumont à Tourgeville etc.). Jadis, les haras royaux et seigneuriaux d'Alençon, du Pin, du Merlerault ont joué un rôle déterminant dans l'implantation de l'élevage du cheval. Maintenant, la station de Deauville contribue au développement de cette activité dans le nord du Pays d'Auge. Des courses ont lieu chaque été à l'hippodrome de Clairfontaine. Les deux principales ventes de pur-sang sont organisées à Deauville par « l'Office du Pur-Sang » et « l'Association d'éleveurs

(26) D'après reportage de « Paris-Normandie », avril 1965, et Travaillé, « E. N. », 1957.

de chevaux de sang » (adultes et « yearlings », chevaux de 1 an). En novembre 1964, « la Mélancholie » vendue par M. Maurice Hennesy à M. Willy Head y atteignit le prix record de 255 000 F. L'élevage du pur-sang est inséparable d'une certaine société « parisienne » ou « deauvillaise », « le gotha européen des courses » (27).

La noblesse plus ou moins ancienne, la haute finance, le négoce, le cinéma, l'industrie : l'élevage du pur-sang, la course et le jeu constituent une manière élégante de bien perdre de l'argent pour qui en gagne beaucoup. L'entretien d'une écurie de course représente, en effet, une entreprise des plus coûteuses. Une mise de fonds considérable, supérieure à la valeur foncière, permet seule de transformer un domaine de quelques dizaines d'ha en un véritable haras. Car les prairies, les pistes d'entraînement, les clôtures, les écuries doivent être parfaites dans un monde où le cheval est un dieu à la gloire duquel on élève parfois stèles et monuments comme à Méautry. Nourriture, frais de transport (souvent en avion à partir de l'aérodrome de St-Gatien), personnel qualifié, les dépenses d'entretien sont considérables alors que les gains dépendent essentiellement de la « noble incertitude du sport ». Aussi les écuries de pur-sang peuvent-elles se diviser en deux catégories bien distinctes.

La majorité d'entre elles n'équilibrent leurs budgets que si la fortune des courses leur sourit. Pour beaucoup, l'élevage n'est qu'un jeu, une manière parmi d'autres de dépenser et de spéculer, de perdre ou de gagner. La plupart des petites écuries jettent pendant quelques années les feux de fortunes brèves avant de disparaître, ou bien possèdent la longue constance d'un luxe onéreux, parure élégante parce que désintéressée d'illustres patronymes.

Mais les plus grands font mieux que cela : ils sont bénéficiaires. Un grand étalon assure l'équilibre financier d'une écurie. Une saillie se vend, selon la cote de l'étalon, entre 2000 et 20 000 F. Celle d'« Exbury » au baron Guy de Rothschild, 32 000 F. (28). « Exbury » effectue deux « sauts » par jour, un étalon normal 40 saillies dans l'année. Pour

(27) A l'occasion d'une vente à Deauville, le journal « Paris-Normandie » donne cette énumération : « le baron et la baronne Guy de Rothschild, le duc de Noailles, les comtes H. Guillaume et Michel d'Ornano, M. Pierre Ribes, M^me^ Jacqueline Luchaire, M. Jansen, M. Victor Thomas, le baron de la Rochette, M. Noël Pelat, le comte de Saint-Sauveur, M. Alec Weisweiller, la marquise de Boisgelin, M. Decrion, M. Gugenheim, les entraîneurs Maurice d'Okhpysen, François Mathet, Alec Head, etc... », et le lendemain, venant s'ajouter à la liste, « M. Marcel Boussac... le vicomte de Tarragon..., Eddie Constantine, etc... » (Novembre 1962).

(28) « Pour Exbury », une société anonyme a été constituée. Quarante actionnaires possèdent chacun une part de 15 millions d'anciens francs - 600 millions au total ». (Reportage « Paris-Normandie », avril 1965.)

rencontrer « Exbury », des dizaines de poulinières débarquent à l'aérodrome de St-Gatien et prennent pension à Méautry. De même pour les services d' « Ardaban » à Fresnay-le-Buffard, de « Tanerko » et de « Tantième » à Pont-d'Ouilly.

Or, seules, une science exceptionnelle d'éleveur et beaucoup de chance peuvent donner à une petite écurie un grand étalon. Un géniteur coté doit ajouter à ses titres généalogiques un palmarès de courses prestigieux. Les grands élevages réalisent aisément cette conjonction une ou deux fois par an. Car la noblesse d'origine ne manque jamais à leurs produits et les poulains sont assez nombreux pour que chaque saison sortent un ou deux grands « cracks »... Ainsi, en ajoutant les rapports des saillies aux prix glanés en courses, les princes de l'élevage assurent-ils largement l'équilibre financier de leurs écuries. Ils prennent position dans l'exploitation de la nouvelle civilisation des loisirs. Pour eux, le cheval ne constitue pas seulement un luxe, mais à côté de l'hôtellerie (Dupré), de la presse et de l'industrie textile (Boussac), de la banque (Rothschild) une activité lucrative parmi d'autres.

III. — L'EMBOUCHE.

Les grands crus herbagers ne doivent pas seulement leur réputation à l'élevage du cheval. A côté des haras, dans les mêmes régions, s'étendent des domaines souvent aussi vastes où, autour de demeures discrètes, des bœufs se dispersent dans les grands herbages.

Tout semble opposer l'élevage du cheval de race à l'embouche. Le cheval est un animal noble et nerveux dont l'économie régie par le jeu ne tient aucun compte des règles habituelles de la rentabilité, sauf en quelques notables exceptions. Le bœuf, animal lourd et asexué, destiné au four et à la casserole, s'intègre dans une économie de profit bien comprise où chaque « sou » compte. L'un et l'autre utilisent de vastes herbages, mais les praticiens affirment que leurs besoins se complètent plus qu'ils ne s'identifient.

Cette complémentarité permet d'associer souvent dans les mêmes exploitations les deux élevages. Dans la même parcelle, le bœuf et le cheval ne recherchent pas les mêmes graminées. Leur juxtaposition permet une utilisation plus poussée du potentiel herbager. Le régisseur de haras charge ses herbages de quelques lots de bœufs afin de ne pas perdre l'herbe délaissée par les chevaux ; et, parfois, des herbagers possèdent en plus de leur bétail bovin quelques juments poulinières.

Les deux élevages, d'orientation très opposée, ont des exigences communes du point de vue technique : de vastes parcelles herbagères,

des crus floristiques de grande valeur. Les paysages de la Vallée d'Auge, de Bazoches et du Merlerault ont été « construits », en rapport avec ces besoins, par les propriétaires de haras et par les emboucheurs de la Normandie Centrale. Parmi les exploitants agricoles, ceux-ci ne forment qu'une minorité, même dans les plus grandes communes d'embouche comme Bazoches ou Champcerie. Mais cette minorité occupe plus de la moitié et parfois plus des deux tiers de la surface utile.

1°) *Entretien et utilisation des grands herbages :*

« le repos au sein de l'abondance »

Tous les emboucheurs tiennent la grande parcelle herbagère comme l'instrument indispensable à l'excercice de leur métier. Rarement inférieures à 5 ha, les parcelles d'embouche couvrent généralement de 5 à 12 ha, et parfois plus. Elles se groupent en exploitations importantes allant de 70 à 150 ha. Sur des cartes de la Normandie (29), trois aires se superposent de façon remarquable du Merlerault à la basse vallée de la Dives : celle des grandes exploitations dominantes, celle de l'embouche au pré, celle des grandes parcelles herbagères. Elles circonscrivent la zone d'influence du système d'élevage ayant le plus nettement imprimé sa marque sur la Normandie centrale : l'embouche. Celui-ci, sous sa forme traditionnelle subit de vives critiques de la part des techniciens et des économistes de l'agronomie contemporaine. Ainsi, la grande parcelle, base technique du système, est-elle présentée comme une infrastructure d'exploitation très extensive, voire une forme de gaspillage ou de dégradation du potentiel fourrager. Inversement, l'emboucheur refuse catégoriquement l'innovation technique. Cette opposition repose sur une incompréhension réciproque dont les principaux termes ont été bien analysés par Ch. Parisot (30). Aux nombreuses remarques de cet auteur, s'ajoutent les observations issues d'enquêtes menées tant auprès des techniciens modernistes que des tenants de la tradition (31).

En fait, les grands herbages n'ont pas tous la même origine. Un rapide sondage effectué à Bazoches-aux-Houime révèle que dans cette commune 38 % des parcelles supérieures à 3 ha appartenaient déjà à cette catégorie en 1830, 2 % étaient comprises dans de plus grandes pièces, et la majorité, soit 60 %, se divisaient en lots de plus de 2 parcelles, généralement en labour. Les grands herbages ont une ori-

(29) Cartes de l'Atlas de Normandie, D-2, D-8, D-1.

(30) Parisot, 246, 1961.

(31) Notamment auprès de la station INRA du Pin, du Centre de Gestion et de la Direction des Services Agricoles de l'Orne, de la station INRA de Rouen et de MM. Billard, Mary, Poupard.

gine souvent très ancienne dans toutes les régions basses, dans les fonds de vallée mal drainés à l'état naturel. Ainsi les basses vallées de la Touques, de la Vie et de la Dives ne furent-elles jamais occupées par les labours. Les grandes parcelles y ont succédé au marais, après assèchement, dans une structure de grande propriété. Sur les collines de Bazoches et du Merlerault, de vastes herbages s'etendaient bien avant le début du XIX[e] siècle. Mais la plupart ont été créés au XIX[e] après regroupement d'anciennes parcelles de labour. Boitel décrit avec précision à la fin du XIX[e] siècle, la réalisation d'un « couchis » dans la région du Merlerault (32). Le finage de Bazoches porte encore la

---

(32) Boitel, 63, 1886. Création d'un herbage.

« M. de Bellefond, ancien élève de Grignon, auquel nous devons un excellent travail sur le Merlerault (Orne), indique comment on procède dans cette partie de la Normandie pour transformer des terres labourables en herbages permanents.

« Chaque jour, dit-il, les propriétaires qui se rendent compte de la situation transforment leurs terres labourables en ce qu'ils appellent des *couchis*.

« Le sol arabe qui est un terrain d'une grande profondeur, est attaqué au mois de septembre. Après une récolte d'avoine, on déchaume par un labour ; puis on donne un second labour perpendiculairement au premier ; on fait suivre deux hersages énergiques de manière à ameublir le sol.

« A la fin d'octobre, on sème des graines de foin et un mélange de trèfle blanc et de lupuline dans les proportions suivantes : 12 kgs de trèfle blanc par ha, 6 kgs de lupuline (minette) par ha. Pas de ray-grass surtout car cette plante est dure, trop ligneuse et peu goûtée du bétail.

« Un roulage au rouleau plombeur termine les façons de l'ensemencement qui va dès lors recevoir les pluies d'automne et d'hiver, à la suite desquelles les graines ne tardent pas à lever. La condition essentielle de la réussite du couchis est la propreté du couchis au moment de l'ensemencement.

« L'année suivante, le terrain offre déjà une bonne coupe de foin, qu'il ne faut pas hésiter à faucher un peu mûr de manière que les graines puissent se répandre un peu naturellement sur le sol et viennent par cela même épaissir les semis.

« Après cette récolte de fourrage que l'on rentre vers la fin juin, on fait manger le regain par les bœufs qui sont laissés très tard dans les champs jusqu'à la fin de Novembre. Ces bœufs reçoivent du foin en botte — si l'herbe ne suffit pas à les nourrir.

« Dès lors la nouvelle prairie n'est jamais fauchée ; la deuxième année, dès le 15 mars, elle recevra des bœufs auxquels on donnera du foin sec en bottes dans le champ même, si l'herbe n'est pas encore suffisamment abondante pour les nourrir.

« Ces bœufs mangent ainsi la première herbe et sont laissés jusqu'au 20 avril, jusqu'à ce que le sol soit gratté à fond, voire même défoncé et pilé de leurs pieds. On les retire à ce moment, on passe le rouleau pour égaliser le terrain et l'herbage est créé.

« L'herbe repoussera immédiatement, la prairie recevra de nouveau bœufs l'année suivante et l'herbe leur poussera sous le nez comme disent les Normands sans jamais avoir besoin d'être resemée ni amendée, autrement que par le bétail qu'elle nourrit ».

trace, très visible sur les photographies aériennes, d'un morcellement dont quelques personnes âgées conservent le souvenir. Pour réaliser de grands herbages d'embouche, des parcelles ont été regroupées, des haies abattues. Ainsi la vaste pièce de 5 à 10 ha ne doit pas être considérée comme un héritage lointain dont l'herbager s'accommode, mais comme une création volontaire, souvent assez récente, une conquête du système d'embouche sur le labour ou sur le marais (32 bis).

Le grand herbage demande fort peu d'entretien : curage des canaux de drainage dans les bas fonds, élagage très sommaire des haies, hersage d'automne, apports très modestes d'engrais (d'après Parisot, 1 T de scories par ha tous les 3 ans, 150 kgs d'ammonitrate au printemps, et parfois même rien). Quelques journées d'un « homme à toute main » y suffisent. Une pratique cependant mérite de retenir l'attention : le fauchage. Car le bon herbager n'exerce pas sans méthode cette technique qui est aussi nécessaire à la constitution de réserves qu'à la conservation des qualités de la prairie. Jadis, quelques parcelles seulement étaient entièrement consacrées aux foins. Maintenant le tracteur permet de généraliser la fauche dans toutes les parcelles. Le bon herbager commence par faucher le « tour » de ses pièces, à proximité des haies, du 20 mai au début de juin. Dans certaines exploitations, cette première fauche est ensilée. Ensuite, il pratique la fauche, non de façon systématique et géométrique, mais en fonction des refus laissés par les bêtes et des chardons. Sur place, les bœufs consomment une partie de ce fourrage en été. Le reste est mis en réserve pour l'hiver. De cette façon, la plus grand partie de l'herbage se trouve fauchée, fauche et pâturage alternent dans la même parcelle chaque saison, et, à l'automne, les herbages sont libres, bien nettoyés, prêts pour une ultime pousse qui est capitale parce qu'elle permet de réaliser l'opération la plus délicate, le « finissage ». Selon les herbagers, la grande parcelle possède d'autres avantages décisifs pour l'embouche. Les bœufs peuvent y rester pendant toute la saison d'engraissement, sans être changés ni dérangés, ce qui nuirait à leur croissance. Ils choisissent eux-mêmes les graminées qui leur conviennent dans un tapis floristique très varié. Grâce aux rivières, aux mares, aux abreuvoirs approvisionnés par les éoliennes, ils disposent d'un point d'eau toujours accessible. Ils peuvent jouir « du repos au sein de l'abondance ». Le système paraît simple parce qu'il demande peu de travail. Mais ses

(32 bis) Historiquement, on doit rapprocher la progression des domaines d'embouche en Normandie Centrale de celle des grandes exploitations d'élevage dans le Bessin et le Cotentin. La spécialisation de quelques régions proches du marais est très ancienne (Basse Vallée de la Touque, Vallée de la Dives, dans la région de Corbon). La phase principale de progression des domaines d'embouche se place cependant au XVIII[e] et surtout au XIX[e] siècle, parallèlement à la rétraction des petites exploitations par dénatalité.

techniques ne sont pas simplistes, bien au contraire. L'herbager méprise une utilisation géométrique et fractionnée de son domaine parce que toute sa tradition lui enseigne que la nature avec laquelle il doit composer, celle de la croissance des végétaux et des bêtes liée à des conditions pédologiques très variées et à des saisons très variables, n'est ni fractionnée ni géométrique. Il préfère l'esprit de finesse.

2°) *Techniques du chargement : « le coup d'œil du maître ».*

Pour charger ses herbages, l'emboucheur utilise le même type de méthode où le flair, le « coup d'œil » l'emportent sur les règles absolues. Chargements et déchargements constituent en effet des opérations particulièrement délicates. Pour les réussir, l'herbager doit tenir compte de l'interférence de plusieurs facteurs.

Pour charger, au début du printemps ou à l'automne, l'herbager choisit d'abord ses bêtes. Il dispose d'une gamme assez large d'animaux différents par l'âge, le sexe ou la race dont les qualités bouchères varient autant que les besoins. Il lui reste donc à acheter en fonction de l'état de ses herbages, des conditions du marché, des désirs de sa clientèle. Les vaches de réforme s'accommodent de fonds assez médiocres et fournissent toujours un contingent important de bétail d'embouche. Les bœufs sont plus exigeants. Au XIX[e] siècle, on recherchait des bœufs très gras, de forte taille, élevés en quatre ans et souvent plus. Certains phénomènes, les bœufs du Carnaval, pesèrent jusqu'à 2000 kgs. Leur viande ne correspond plus aux goûts de la clientèle contemporaine. L'herbager achète maintenant des petits bœufs de 2 ans à 2 ans et demi qu'il « graisse » et « finit » en 9 à 15 mois, les portant à 600 kgs environ. La tendance ne cesse de s'affirmer qui consiste à engraisser et à abattre des bêtes de plus en plus jeunes.

Mais il faut surtout distinguer le cheptel d'embouche en fonction des principales races. Les bœufs normands s'achètent dans le Pays d'Auge et plus encore dans la Manche. Ils « viennent » bien et assez facilement sur les fonds moyens, fournissant une viande dont le « persillé » est très coté sur le marché parisien. Actuellement, l'évolution de l'élevage bocain tend à en tarir les sources et les herbagers estiment que la qualité des veaux normands s'altère profondément. Les emboucheurs se tournent donc de plus en plus vers d'autres races : Maine-Anjou, partenaire ancien de l'emboucheur normand qui « vient » très bien mais dont la qualité est moins appréciée; Charolais, de plus en plus, dont les qualités d'animal à viande ne se discutent pas mais qui exige des fonds de grande qualité ; « croisés », enfin, obtenus par la saillie de Normandes par des Charolais ou des Manceaux.

L'emboucheur ne choisit pas la race de son cheptel uniquement en

fonction du marché. Encore faut-il que ses herbages soient adaptés aux exigences des bêtes. Parfois, une véritable expérimentation est nécessaire. Une année où l'on essuie les « plâtres » permet de tirer les leçons pour l'avenir. Mais le plus souvent la tradition familiale enseigne à l'herbager ce qu'il peut faire de son potentiel. Car tel bon fonds où les normands croissent remarquablement, ne « donnera » rien avec des charolais. Et parfois, inversement !

L'herbager doit encore choisir et faire varier le rythme de son chargement selon les caprices du temps. Il charge soit au printemps, du 15-20 février au 10 avril, soit à l'automne et même à partir du mois d'août. Après bien des mutations, la méthode la plus courante consiste maintenant à acheter la majorité des jeunes bêtes à l'automne. Ce sont les « trembleurs » qui passent l'hiver soit dans de petites parcelles sacrifiées où ils sont nourris avec du foin, soit dans de grandes parcelles à raison d'une tête pour 3 ha. Au printemps, un deuxième chargement porte l'effectif à 1,5 ou 2,5 bêtes à l'ha. Si la saison est favorable, fin mai ou début juin, intervient un troisième chargement pouvant conduire jusqu'à 3 têtes. Ensuite, progressivement, en rapport avec la conjoncture et la croissance de l'herbe, les « levées » allègent la densité bovine. Naturellement, tous les herbages ne sont pas aptes à supporter cette utilisation quasi continue qui représente une adaptation récente du système. Les grands « fonds » notamment, trop humides en hiver, et parfois même inondés, ne supportent que la pratique de l'ancienne méthode qui donne priorité aux chargements de printemps.

Le «coup d'œil du maître » consiste donc à savoir juger une bête en fonction d'un herbage, et inversement. Une règle simple indique qu'un animal issu d'une « petite terre » viendra toujours bien sur un « fonds » de meilleure qualité. Dans la carrière du bœuf, le changement de régions et d'herbages doit toujours aller dans le sens d'une qualité croissante. Mais l'application de cette règle demande d'autant plus d'esprit de finesse, qu'une troisième variable complique un problème déjà difficile : le « commerce ».

3°) *Profits et pertes : l'art de la « différence ».*

Le « commerce », dans l'esprit de l'herbager, c'est le stade ultime de son activité, ce qui le distingue du vulgaire. Le mot est riche de sens. Il évoque les longues courses sur les lieux d'achat, les voyages de jadis en carrioles normandes dans les villages du Bocage, les rapides « descentes » d'aujourd'hui en DS-19 dans les centres du Charolais, du Brionnais et de la Vendée. Le rayon d'action tend à s'accroître avec la puissance des véhicules et l'ampleur des marchés, mais les mœurs, la tradition demeurent : la blouse, le chapeau et le bâton

comme parures, le portefeuille ou le carnet de chèques serrés contre la poitrine, les bons repas et les rasades de goutte qui colorent le teint et détendent les affaires ; le gros rire, le verbe fort, l'assurance personnelle, les bourrades familières qui ne composent pas de vaines attitudes mais qui font partie intégrante du métier. Le « commerce » se prolonge jusqu'à la Villette où les meilleurs herbagers doivent être présents chaque lundi afin de « suivre » leurs bêtes, de flairer la cote, de tutoyer quelques-uns des seigneurs de la viande. Car le mot « commerce » intègre une dernière signification : il s'identifie aussi à « conjoncture ». « Le commerce va bien », « le commerce est calme », « le commerce ne vaut rien » : l'alternance des jugements est aussi importante que celle des types de temps au-dessus des herbages.

Toute l'habileté de l'herbager consiste à bien juger et à prévoir ce facteur essentiel de son métier qu'est la « différence ». Différence, d'abord dans le gain de poids, entre l'animal acheté, ce qu'il « peut faire », et ce qu'il gagne effectivement en kgs. Acheter un bœuf maigre de triste mine permettra de réaliser une excellente affaire si la bête est saine et que sur une prairie adaptée elle gagne beaucoup de poids. Au contraire, acquérir un animal précocement soufflé s'avère ruineux sur un herbage moyen où il ne gagne plus rien ou presque. Mais la « différence » se creuse surtout, grâce aux mouvements de conjoncture, entre le prix des jeunes bœufs et celui du « gras ». Neuf à quinze mois séparent les chargements et les levées entre lesquels l'herbager bénéficie de prêts d'embouche auprès des banques ou du Crédit Agricole à raison de 6 ou 4,5 % pour 9 mois. Là se situent tous les risques, et, selon la conjoncture, les grands profits qui font sonner les coffres ou les pertes qui allongent les visages et parfois provoquent les faillites.

L'agronome moderne voudrait transformer ce système qui ne semble pas adapté aux règles des marchés contemporains : parfois la finesse confine à la rouerie ou à la simple malhonnêteté et l'absence totale de rigueur nuit à la régularité de l'approvisionnement. L'agronome regrette une lente dégradation du potentiel fourrager dans les plus mauvaises exploitations, et surtout des rendements très insuffisants qui pèsent sur une rentabilité très aléatoire. Mais l'herbager ne s'inquiète pas de la faiblesse de ses produits bruts à l'ha (inférieurs, très nettement, à 1000 F.), ni même de l'étroitesse de ses produits nets par unité de surface. Il s'appuie sur une comptabilité toute différente. Il tient à limiter au maximum ses charges financières, à avoir peu de main-d'œuvre « pour être tranquille », et beaucoup de temps libre pour le « commerce ». Il compte essentiellement sur le profit des « différences » entre le maigre et le gras. Pour lui, le rendement n'est pas un chargement à l'ha, mais un gain de poids par tête, et le véri-

table profit, sa joie, « un bon coup » d'un automne à l'autre. Par unité de surface, il s'accommode de marges étroites grâce à l'étendue de son exploitation. Une comptabilité sur une année n'aurait pas plus de sens qu'une étude climatique fondée sur 12 mois d'observation. Profits et pertes alternent comme les types de temps. La conjoncture du XVIII[e] siècle et des deux premiers tiers du XIX[e] siècle fut dans l'ensemble largement favorable aux « marchands herbageurs ». A cette époque se formèrent les grandes dynasties familiales du Pays d'Auge, du Merlerault et un peu plus tardivement de Bazoches et de Champcerie qui dominent encore le monde de l'embouche. Des années difficiles ébranlèrent l'édifice traditionnel à la fin du XIX[e] siècle et à partir de 1927 jusqu'à 1939. Mais d'excellentes périodes avant 1914, de 1919 à 1926 et après la seconde guerre mondiale consolidèrent les fortunes. Actuellement. l'embouche traditionnelle est enfermée dans une impasse : pénurie de maigre avec prix très élevés à l'amont ; taxation rigoureuse de la viande de boucherie à l'aval. La « différence » totalement laminée, le métier d'herbager ne « paie » plus.

L'herbager cependant ne désarme pas. Il comprime ses frais, sauf ceux qui sont nécessaires à son prestige. Les DS se glissent dans les chemins entre les haies. Les bœufs blancs charolais se multiplient dans les grands herbages normands, lourds et puissants, cherchant l'ombre des ormes et des saules, alanguis auprès des « bouveries », petites bâtisses rudimentaires où le foin de chaque herbage est conservé. Près des barrières, les parcs d'embarquement facilitent l'opération délicate des « levées ». Aux prises avec de sérieuses difficultés, l'herbager n'en attend pas moins un retournement de la conjoncture. Il sait que celui-ci devrait être spectaculaire si se confirme une certaine tendance à la pénurie de viande bovine...

Mais le métier s'est forgé dans un régime de liberté intérieure des prix et de protection douanière qui ont favorisé le maintien des dynasties familiales et de leurs « finesses ». Les conditions du marché ont radicalement changé. Avec des méthodes totalement différentes, de nouveaux producteurs de viande, dans les plaines céréalières et betteravières, peuvent se révéler dans un proche avenir comme de sérieux concurrents transformant les systèmes de production.

Jadis, c'était à pied que les convois de bœufs normands, aiguillonnés par les bouviers, partaient vers les marchés parisiens de Sceaux et de Poissy. Beaumont-en-Auge, Le Neubourg, Routôt constituaient les principales étapes d'un itinéraire aussi pittoresque que difficile qui évitait les principales routes. Grâce à la proximité relative de Paris et de la Normandie Centrale, les « marchands herbageurs » augerons prirent sur le marché parisien de très solides positions et ils surent les conserver mieux encore que les négociants en beurre d'Isigny. Au dix-neuvième siècle, ils s'adaptèrent parfaitement à l'importante

transformation technique des transports par chemin de fer et au remplacement des vieux marchés périphériques de la capitale par celui de la Villette. Maintenant, les lots de bœufs partent chaque semaine dans les wagons de la S.N.C.F. par les gares de Mézidon, le Mesnil-Mauger, Ecouché, le Merlerault, Ste-Gauburge... En outre, d'importantes expéditions s'effectuent par la route.

Cependant, commercialement aussi bien que techniquement, l'embouche arrive maintenant à un tournant de son histoire. De nouvelles techniques de production, mais aussi de nouveaux usages commerciaux se développent en effet avec l'apparition des S.I.C.A. (à Gacé notamment au sud du Pays d'Auge) et de grands abattoirs industriels sur les lieux de production (les établissements Pien et Glasson à Lisieux). La crise actuelle pourrait bien être plus qu'une saute de conjoncture, un véritable retournement de tendance. Quel est l'avenir de l'embouche en Normandie Centrale ? Bien des experts, même parmi les tenants de la tradition, répondent à cette question par le silence gêné du pessimisme (33).

TABLEAU 11

Coût du bœuf traditionnel de 600 kgs à trois ans

A titre d'exemple, cet essai de comptabilité réalisé d'après une brochure ronéotypée du Centre départemental des CETA de l'Orne, du Centre de Gestion et d'Economie rurale, du Syndicat de contrôle de croissance des élevages bovins (prix 1960). Interprétation personnelle.

Régime alimentaire (hypothèse d'un veau né à l'automne)	
De 0 à 6 mois :	Régime lacté - substitution progressive à partir de 6 semaines du lait entier par du lait écrémé enrichi ou non par des farines. Distribution éventuelle de compléments (concentrés, avoine, orge). Forte mortalité de 0 à 3 mois (maladies infectieuses). Poids à 6 mois : 160 kgs.
De 6 à 24 mois :	Pâturage avec compléments éventuels de foin, de betteraves et de grain pendant l'hiver passé généralement dehors ou sous un abri sommaire. Poids à 24 mois : 410 kgs.
De 24 à 36 mois :	Prise en charge par l'emboucheur, soit à 24 mois (automne), soit à 29 mois (printemps). Pâturage avec complément de paille et de foin. Poids à 29 mois : 420 kgs. Poids à 36 mois : 600 kgs.

(33) Sur l'évolution et l'organisation du marché en Normandie Centrale, 4e partie, chap. II.

Coût de l'alimentation (par annuités)

Première année	292,05 F	
Deuxième année	282,35 F	
Troisième année	397,15 F	
	971,50 F	971,50

Autres frais (par catégories et annuités)

	Vétérinaire	Main-d'O.	Forfait pertes	Frais financiers	Total	
Première année	20	63	24,3	20	127,3	
Deuxième année	10	45	24,3	40	119,3	
Troisième année	10	45	24,3	57,5	136,8	
Total	40	153	72,9	117,5	383,4	383,4

Valeur de l'animal

A la naissance	150 F
A deux ans	600 F
A trois ans	1.264 F

Comptabilité globale

	Prix d'achat	Alimentation	Autres frais	Prix de revient
Eleveur (1 à 2 ans)	150	574,4	246,6	971
Emboucheur (3e année)	600	397,15	136,8	1133,95
Cycle complet	150	971,5	383,4	1504,9

	Prix de revient	Prix de vente	Bénéfice ou perte
Eleveur	971	600	— 371
Emboucheur	1133,95	1264	+ 130,05
Cycle complet	1504,9	1264	— 240,9

Note. — L'étude réalisée par les Organisations agricoles de l'Orne ne comprend que la comptabilité du cycle complet. La distinction éleveur/emboucheur provient d'une interprétation personnelle. Le prix du veau de 2 ans intervient comme un élément fondamental dans le cycle de l'élevage. Il jouait en 1960 en faveur de l'emboucheur et défavorisait très nettement l'éleveur. Cette conjoncture explique la raréfaction croissante des veaux d'élevage à partir de 1962.

LE PAYS D'AUGE INTERIEUR

L'ELEVAGE SANS QUALITE ET LA TRADITION FROMAGERE

Lorsqu'on laisse les Marais de la Dives ou les plateaux du Lieuvin pour pénétrer au cœur du Pays d'Auge, en même temps que le relief s'anime, le bocage semble se resserrer. Les pommiers se multiplient dans les cours et débordent sur les vastes herbages, l'épaisseur des haies paraît plus étouffante parce qu'elles se referment sur des parcelles souvent plus étroites. Au hasard d'un tournant se découvre encore quelque fière demeure aux murs de colombage bien entretenus ou en damier de briques alternées. Mais ces belles bâtisses deviennent plus rares lorsqu'on s'éloigne de la bordure du Marais. Des maisons modestes se dispersent sur les pentes ou se groupent en très petits hameaux sur les plateaux. Dans les murs des bâtiments mal entretenus, crevés comme de vieilles peaux, apparaît toute la misère du torchis... De tristes tôles ondulées se substituent parfois au chaume. Routes et chemins sont déserts. Les bestiaux semblent beaucoup plus nombreux que les hommes qu'occupe surtout la taille des haies... Dans un paysage resplendissant de verdure et, au printemps, de la blancheur des pommiers en fleurs, un grand vide humain fait peser un étrange silence. Rien de plus triste qu'une sortie d'école dans un petit bourg augeron... D'un modeste bâtiment qui n'a souvent pour tout voisinage qu'une pauvre église et un café sordide, s'échappent dix ou vingt marmots qui s'en vont à bicyclettes ou à pied rejoindre leurs lointaines demeures. Dans les communes généralement très petites, la classe unique demeure la règle.

Les chiffres des statistiques démographiques confirment cette impression. Sur une carte des densités (34), la bonne tenue du nord du Pays et des vallées ne doit pas faire illusion. La population de l'intérieur, à peu près uniquement agricole, est faible et les densités tombent systématiquement en-dessous de 40 et 30 habitants au km², parfois à moins de 20. Le Pays d'Auge constitue une des grandes zones de dépopulation de la Normandie. Au cours d'une longue phase

(34) Carte de l'Atlas de Normandie, D 5.

de décroissance démographique étirée généralement de 1821 à 1931, le canton de Livarot perd 33 % de sa population, celui d'Orbec 47 %, ceux de Cambremer et de Blangy 52 et 55 %. Les taux de ces cantons, les plus significatifs du Pays d'Auge intérieur, ne sont dépassés que dans les régions les plus médiocres de l'Orne (35). Comme l'a montré J.-R. Lévèque dans le cas de la petite commune de Préaux-en-Auge, émigration et dénatalité se sont combinées pendant plus d'un siècle pour réaliser cette saignée démographique (36). De forts excédents naturels succèdent maintenant à l'ancienne dénatalité. Mais, plus vive que jamais, l'émigration demeure. La dépopulation générale se poursuit, en dépit de quelques compensations apportées depuis le début du siècle par l'immigration d'agriculteurs bretons, bocains ou belges.

A cette médiocrité démographique, il convient d'ajouter l'hétérogénéité des structures foncières dont l'étude systématique n'a pas encore été tentée. Celle-ci risque d'ailleurs de décourager vite le chercheur, car tout semble coexister dans l'Auge sans que se dégagent quelques lignes directrices : petites propriétés paysannes, domaines nobles, grandes propriétés de la bourgeoisie libérale ou marchande des villes augeronnes, placements fonciers de Parisiens fortunés, héritages d'Augerons émigrés, fermage, faire-valoir direct, fermage familial... La variété des structures semble aussi grande que le nombre des communes. Mais un sentiment domine les mécanismes fonciers. L'Augeron aime la terre. A la différence des grands fermiers du Bessin ou du Caux, il l'aime autant pour sa valeur abstraite de « bien » foncier que pour ce qu'elle rapporte. Comme le commerce des bêtes, l'achat d'un herbage est son affaire, et l'« héritage » synonyme pour lui de domaine foncier.

Située dans le canton de Blangy-le-Château, la petite commune du Brèvedent donne la mesure de ce milieu humain. En 1965, elle compte 125 habitants sur 431 ha, soit 29 au km^2. Parmi ceux-ci, un seul représentant du secteur tertiaire : le garde-champêtre. Tous les autres sont ouvriers agricoles ou exploitants, originaires de la commune ou du Pays d'Auge à l'exception de 3 Bretons et d'un Belge. Ni instituteur, ni prêtre, ni secrétaire de mairie, mais un maire et un conseil municipal. Pour les services, Le Brèvedent vit en symbiose avec les communes voisines. Sur 23 exploitants, 11 n'ont pas obtenu le certificat d'études primaires, 2 savent à peine lire, mais un est ingénieur agronome. Enfin, on compte parmi eux 6 propriétaires, 2 fermiers de leurs familles, 6 fermiers, 9 exploitants à la fois fermiers et propriétaires.

Tant par l'évolution démographique que par les structures foncières,

(35) Fouque, 100, 1958.

(36) Lévêque, 238, 1958.

le Pays d'Auge intérieur diffère profondément de régions comme le Bessin et le Cotentin. Et cependant, l'élevage, le système herbager y dominent aussi nettement. Comme les gens d'Isigny, les Augerons sont sûrs de la valeur de leurs terroirs. Comment expliquer en dépit des différences cette communauté de l'orgueil herbager ? Quel système d'élevage anime le Pays d'Auge intérieur ?

I. — Des conditions d'exploitation delicates et variees.

Les herbagers augerons ont une réputation presque aussi flatteuse que ceux du Bessin ou du Cotentin. La valeur d'un ha oscille entre 12 000 et 14 000 F. après une augmentation de quelque 50 % en 5 ou 6 ans. Les prix de location sont généralement voisins de 300 F. par ha. La cote foncière semble donc moins élevée que dans le Bessin et que dans le Cotentin pour les locations, mais un peu plus forte pour les transactions. Une étude des conditions naturelles resterait insuffisante pour justifier cette faveur. Car le Pays d'Auge impose aux exploitants des terroirs beaucoup plus contrastés que ceux d'Isigny et de Ste-Mère. Les aptitudes naturelles doivent être appréciées dans cette perspective (37).

1°) *Variété des climats locaux.*

« Dans le Pays d'Auge, le plus fourré, il suffit d'une pluie légère pour que la terre gorgée d'eau se mette à fumer ». Cette observation pertinente de P. Pédelaborde semble accréditer de vieilles appréciations : l'Auge compterait parmi les pays les plus humides d'une Normandie particulièrement mouillée.

Bien des éléments permettent de confirmer cette impression. Les stations du Pays d'Auge reçoivent, en effet, des précipitations comparables à celles du Bessin, et même des pluies sensiblement plus fortes dans le cas de stations du plateau (Annebault) dont les moyennes s'apparentent à celles du Cotentin. La répartition saisonnière des précipitations ou celle des jours de pluie ne diffèrent guère du régime du Bessin (38). D'après le rapport précipitations/évapotranspiration au cours de la décennie 1954-63, Lisieux et Deauville sont des stations aussi favorisées que Bayeux, Longues ou Baupte. Pendant cette période les deux stations augeronnes comptent 29 et 28 mois secs dont 11 et 14 mois très secs, soit sensiblement moins que Caen et que la plupart des stations de Haute-Normandie (plus de 30 mois secs). Bien des facteurs contribuent à donner au Pays d'Auge cette humidité qui tran-

(37) Sur ce sujet, voir notamment Duval, 231, 1952.

(38) Cf. Planches climatologiques.

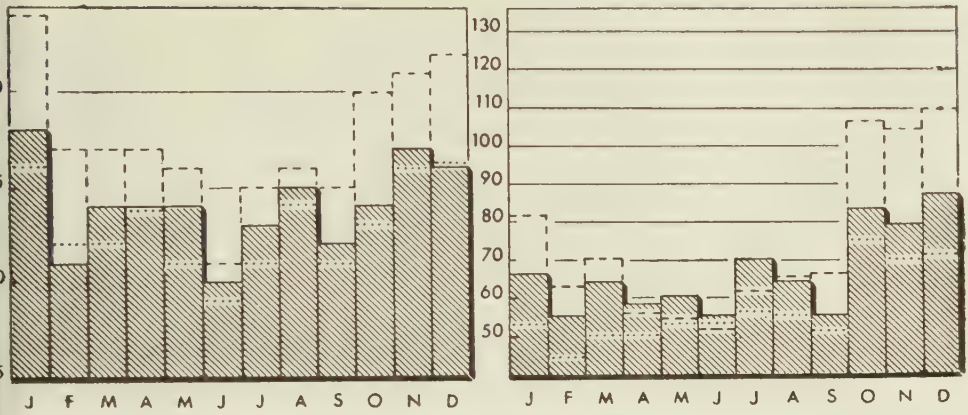

Nombre de jours de pluie à Lisieux comparé à :

..... Caen

– – – Ste-Marie-du-Mont

Hauteur normale des pluies à Lisieux comparée à :

..... Caen

– – – Ste-Marie-du-Mont

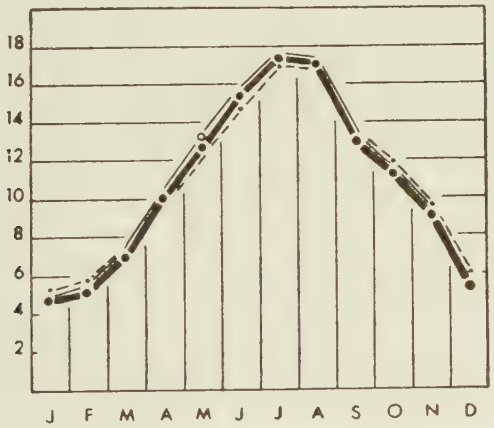

Températures moyennes à Lisieux comparées à :

o—o— Caen

– –•– – Ste-Marie-du-Mont

(d'après Sanson)

Figure 12. — Quelques données sur le climat du Pays d'Auge

che avec la sécheresse relative de la Plaine de Caen et des Plaines de l'Eure voisines : l'altitude, fréquemment supérieure à 150 m. ; la position transversale de l'escarpement augeron face aux dépressions d'ouest ; la dominance des sols imperméables et l'importance de la couverture végétale, bocagère et parfois forestière au sommet des escarpements. Et, cependant, le Pays d'Auge n'échappe pas aux grandes sécheresses. En 1959, comme à Caen, 4 mois très secs consécutifs (précédés d'un mois de mai déjà sec) ont paralysé de juin à septembre la croissance fourragère à Lisieux comme à Deauville alors que Baupte, en Cotentin, échappait partiellement à cette calamité. Les chiffres font défaut pour étayer la démonstration. Mais la répartition de l'humidité augeronne semble, d'après l'observation empirique, plus contrastée que celle des rivages de la Baie des Veys dont l'effet régulateur manque évidemment ici.

La même remarque s'applique à l'étude des températures. Les moyennes ne donnent malheureusement que les chiffres de Lisieux, station de vallée, et de Trouville, station du littoral, toutes deux peu significatives. Cependant, l'hiver lexovien ou trouvillais apparaît sensiblement plus rigoureux que son équivalent de Ste-Marie-du-Mont ou de Longues. La démonstration serait encore plus nette avec des stations du plateau augeron. En janvier et février, la neige reste longtemps en grandes plaques sales sur les talus d'Annebault ou du Mesnil-Mauger alors qu'elle s'efface de la Plaine de Caen et qu'elle s'est à peine manifestée dans le Bessin. Le gel persistant toute la journée est rare, mais le gel nocturne fréquent et parfois assez accentué. L'élevage augeron doit donc compter avec un climat hivernal nettement plus rigoureux que celui du Cotentin et du Bessin. Les animaux rentrent à l'étable le soir à partir de la Toussaint pour ne retrouver totalement l'herbage que dans la deuxième quinzaine d'avril. L'éleveur augeron perd ainsi au moins un mois de pâturage par rapport à son collègue des régions les plus favorisées du Bessin et du Cotentin. La soudure fourragère de l'hiver, trop souvent prolongé, est un des soucis de l'herbager des plateaux.

La température n'influe pas seulement sur le mode de vie des animaux. Elle contribue à la croissance fourragère. En ce domaine, la variété des nuances locales répond à celle du relief. Cette hétérogénéité de la répartition du gel et du réchauffement est particulièrement sensible aux herbagers. Aux contrastes locaux de température s'ajoutent d'ailleurs ceux dus aux vents et à la nébulosité. Ainsi s'opposent plateaux et vallées, versants au soleil et versants à l'ombre. De direction N-S, les grandes vallées augeronnes bénéficient d'une position d'abri. Elles subissent d'assez nombreux gels nocturnes, mais ceux-ci ne se prolongent guère. Enfin, grâce à une faible turbulence de l'air et à l'importance des nappes d'eau et de la nébulosité, l'évapotranspiration

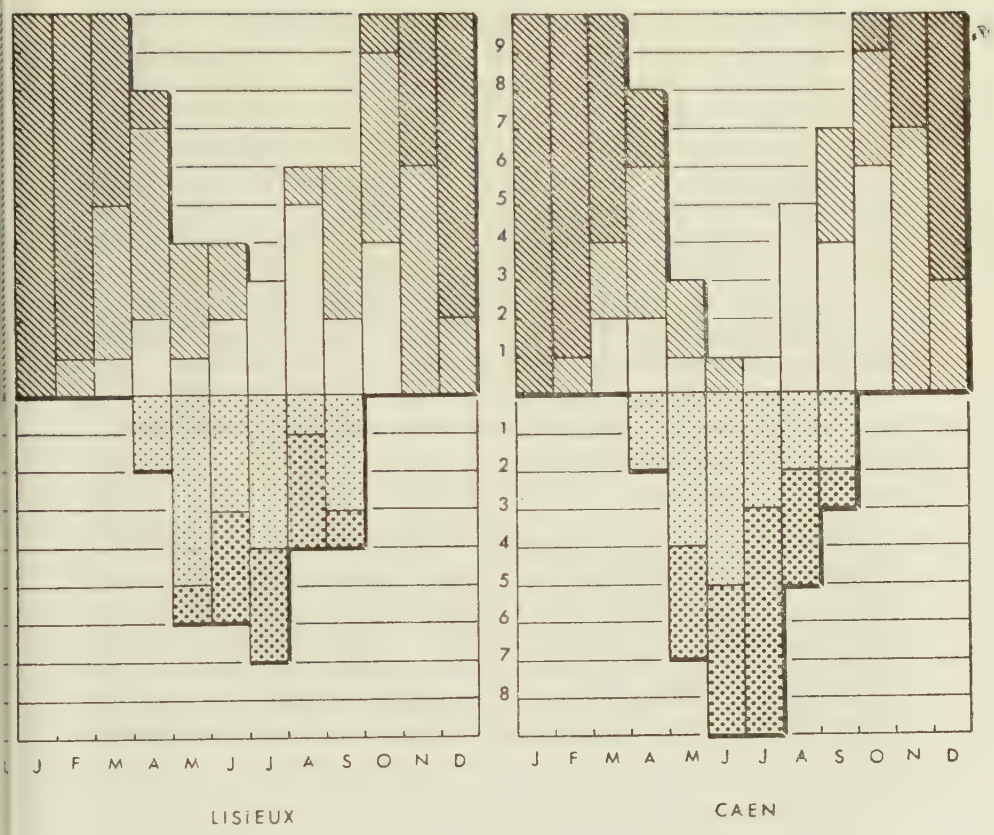

Figure 13. — Le bilan Précipitation/Evapotranspiration à Lisieux et à Caen (1954-1963)

d'été y est toujours limitée. Les plateaux, au contraire, frémissent souvent sous les coups de vent venus du nord-ouest, les précipitations y sont abondantes, mais le gel se prolonge parfois plusieurs jours en hiver et, l'été, l'évapotranspiration est activée par une plus grande turbulence et par une plus forte luminosité de l'atmosphère. Les herbages de plateau sont donc plus tardifs au printemps que ceux des vallées, avec un décalage qui peut aller de quelques jours à 2 ou 3 semaines. En été, ils se dessèchent plus rapidement. Tant en hiver qu'en été, haies et pommiers contribuent cependant à atténuer cette opposition. Sur les versants qui occupent une partie importante de la surface agricole, tout est nuances, parfois très fines. Mais l'herbager connaît particulièrement bien l'opposition des versants « à l'ombre », exposés au nord, tardifs au printemps mais frais en été, et des versants « au soleil », tournés vers l'est, le sud-est, le sud-ouest, le midi, terres des herbages hâtifs et des vergers « gâtés » (39).

Ainsi la variété et les contrastes du Pays d'Auge s'opposent-ils à l'homogénéité du Bessin et du Cotentin. Mais, compte tenu de toutes les nuances, les conditions climatiques sont moins favorables ici pour l'élevage que celles de la région d'Isigny. Sur le talus augeron battu par les vents et les pluies, l'herbager doit compter avec le retour, deux ou trois fois par décennie, de deux redoutables ennemis : un hiver prolongé, un été sec dont la conjonction, heureusement, est exceptionnelle.

2°) *Variété des sols et des herbages.*

Les sols du Pays d'Auge sont généralement classés dans la catégorie des formations argileuses, imperméables, humides, et, comme telles, favorables à la production de l'herbe. En effet, l'argile affleure sur la plus grande partie de la surface du Pays, argile à silex sur les plateaux et les hauts de pentes, argiles oxfordiennes et calloviennes des versants. Seules échappent à cette catégorie quelques plaques de limon sur les plateaux, d'ailleurs peu épaisses, et les alluvions des grandes vallées. Entre ces formations, les limites sont rarement franches, car ce matériel a été profondément remanié par les processus périglaciaires au Quaternaire. Sur les versants mous des petites vallées de plateau, argile à silex et limons se mélangent. Sur les grands versants d'importantes coulées de boues argileuses modèlent une topographie chaotique qui n'est pas encore parfaitement fixée. Enfin les limons et les argiles débordent parfois sur les alluvions anciennes des vallées. Ainsi l'argile domine-t-elle pratiquement partout à l'intérieur du Pays.

(39) Sur la question des climats locaux, faute d'observations chiffrées, on doit se fier à l'expérience des meilleurs agriculteurs. Quelques remarques dans Fouquet, 233, 1954.

Une telle formation, souvent épaisse, convient fort mal aux labours, surtout sous un climat humide. Elle combine, en effet, le triple inconvénient d'être, par sa lourdeur et sa compacité, difficile à travailler, de se dessécher rapidement sans pouvoir conserver quelques réserves d'eau, enfin, par son acidité, d'être un fort mauvais support pour la matière organique. De plus, les communications furent longtemps particulièrement délicates dans ce pays des pentes et de la boue. « Ce sont des fonds gras dont il est presque impossible de se tirer en tous temps, à plus forte raison en hiver », écrivait en 1727 l'Intendant d'Alençon au sujet de l'Election de Lisieux (40). Aussi, tant qu'ils furent en labours, les terroirs augerons eurent-ils mauvaise réputation. Les jachères y subsistaient en 1850 (41). Sous l'Ancien Régime le Pays vécut dans l'obsession des disettes.

Les opinions changent radicalement lorsque les sols augerons sont jugés sur leur valeur herbagère. Ainsi l'Intendant d'Alençon écrivait-il sur le Pays d'Auge, toujours en 1727 : « les costeaux sont aussi remplis de bons herbages, mais il s'y trouve peu de terres labourables, et ce qu'il y en a consistent seulement en terres fortes et pesantes, qui ne produisent pas de bons bleds...». Et en 1777, un groupe de curés du Pays d'Auge : « Le païs d'Auge est dans sa plus grande partie un terrain gras et humide plus propre à former des pâturages qu'à produire des grains » (42). Ils poursuivaient avec une intelligence qu'aiguisait leur situation, car ils étaient eux-mêmes les victimes du mouvement : « Il a donc été avantageux pour les propriétaires de convertir les terres labourées en prés et en herbages. Ces conversions qui se sont faittes successivement sont telles qu'il y a des paroisses dans lesquelles on ne récolte pas une seule gerbe d'aucune espèce de grains... On avance comme un fait incontestable que dans tout ce canton il n'y a pas un douzième des terres qui soit labouré ». Ainsi la « vocation herbagère » du Pays d'Auge, bien marquée dès le XVIII[e] siècle, est-elle parallèle à ses médiocres aptitudes pour le labour.

Les opinions anciennes sur les herbages augerons, toutes très favorables, n'ont qu'une valeur relative. Quelle est la valeur réelle de ces terroirs pour la production herbagère ? Certes, un inconvénient comme la difficulté de travailler des sols trop compacts et trop lourds ne joue plus dans le cadre d'un système qui renonce aux labours. La tendance aux dessèchements estivaux, la médiocrité de l'équilibre bio-chimique en deviennent-ils pour autant des qualités ? Il est certain que la présence d'un tapis végétal permanent, le gazon herbager, auquel s'ajoutent parfois les pommiers, contribue à atténuer ces inconvénients. Mais cette explication demeure insuffisante. Car du point de vue herbager, les

(40) Duval, 118, 1910.

(41) Enquête de l'A.N. à Pont-l'Evêque, 1850.

(42) Cités par Nédélec, 240, 1958.

aptitudes des sols augerons diffèrent sensiblement en fonction du substrat, des pentes et de l'exposition (43).

Sur les plateaux dominent les « terres franches » des placages limoneux et celles, plus compactes, de l'argile à silex. Les premières n'ont comme principal inconvénient que d'être assez profondément décalcifiées (ce qui contraint au « marnage ») et surtout d'être très limitées en surface. Leurs qualités s'affirment aussi bien dans le cadre d'un système avec labour que dans celui de la technique herbagère. Là subsistèrent les derniers témoins de la vieille économie céréalière ; là furent réalisés,

TABLEAU 12

Les terroirs herbagers du Pays d'Auge. Schéma de répartition

Situation topographique	Substrat	Orientation	Comportement en P.	E	H	G	Observations Plantes caractéristiques
Plateaux	Limon		+	+	+	+	Bons herbages Bonnes et assez bonnes graminées.
Hautes pentes	Argile à silex		+	—	—	—	Desséchant ou trop humide selon saisons. Graminées et plantes de dégradation (renoncule, grande oseille, etc.).
	Craie		O	—	O	- -	Très médiocre, trop sec. Brachypode (herbe « sûre »).
Pentes moyennes	Argile remaniée	Ombre	—	+	—	—	Graminées médiocres ou moyennes. Houlque laineuse.
		Soleil	+	O	—	O	
Basses pentes		Ombre	—	++	—	O	Id. Herbages tardifs.
		Soleil	++	+	—	++	Précoce et bien humecté. Bonnes graminées. Présence du trèfle blanc.
Fonds de vallées	Alluvions récentes		++	++	—	+++	Prairies excellentes. Bonnes graminées, abondance du trèfle blanc.

Sur le comportement saisonnier, les signes indiquent :

— au printemps : la précocité et l'abondance de la croissance herbagère (P).
— pendant l'été : la résistance à la sécheresse (E).
— pendant la saison pluvieuse (automne, hiver) (H) : la qualité du drainage.
— (G) : appréciation générale.

Hiérarchie décroissante des signes : +, O, —.

Le redoublement des signes indique une tendance plus affirmée.
Sources : Duval, sd ; observations et enquêtes personnelles.

(43) Tableau 12. Sur ce sujet, Duval, 231, 1952 ; Boitel, 63, 1886.

TABLEAU 13

Les terroirs herbagers du Pays d'Auge
Exemples de composition floristique (d'après Duval)

Herbages N° : (*Répartition des plantes en %*)

1 — Herbage exceptionnel de la Vallée de la Touques.

2 — Prairies de fauche dans un terrain en bas de coteau sur alluvions anciennes.

3 — Herbage moyen sous pommiers en côtes sur argile oxfordienne.

4 — Herbage moyen sous pommiers et sur argile à silex.

Herbage n°	1	2	3	4
Bonnes graminées	22	14	36	32
Ray-grass	18	—	29	13,5
Fléole	4	—	5	9
Dactyle		14	2	9,5
Graminées moyennes	14	56	24,5	41
Paturin	3	21	3	22,5
Houlque	9	35	19	18,5
Agrostis	2	—	0,5	—
Orge faux-seigle	—	—	2	—
Graminées médiocres	22	8	24	12
Cretelle	16	7	20	10
Flouve	4	1	2	2
Brome	2	—	2	—
Légumineuses	40	20	14,5	15
Trèfle blanc	40	10	11	11
Trèfle des prés	—	10	3,5	4
Plantes diverses	2	2	1	—
Renoncules, centaurées, paquerettes, plantain lancéolé, etc.				

entre les deux guerres mondiales, les derniers couchis. Et là se rencontrent encore quelques campagnes aux champs ouverts. Ainsi, le plateau d'Annebault. Convertis à l'herbage, ces terroirs limoneux restent excellents. La texture fine, la faible épaisseur (de l'ordre de 1 m) du limon perméable au-dessus de l'argile à silex imperméable assurent comme dans le Bessin une bonne rétention hydrique. Les herbages de plateau limoneux se dessèchent assez peu en été. Ils ne se transforment pas en cloaque pendant l'hiver. Leur richesse en azote et en potasse assure le développement de bonnes graminées et de quelques légumineuses.

Les formations argileuses l'emportent à la périphérie des plateaux

(argile à silex) et sur les pentes (argile à silex, Oxfordien et Callovien). Elles se présentent comme de très médiocres régulateurs hydriques, et, totalement dépourvues de calcaire, elles fixent bien mal la matière organique assimilable. Dans les plus mauvais cas, notamment lorsque les herbages qui les jalonnent sont mal entretenus, la flore prairiale est soumise à un régime sévère : dessèchements estivaux, craquèlements de la surface ; excès d'eau après quelques jours de pluie, engorgement, asphyxie, acidification. Légumineuses et ray-grass disparaissent, au profit de la houlque laineuse, très commune en Pays d'Auge. Selon Kerguelen, cette espèce précoce est peu appréciée parce que trop riche en eau. Elle caractérise les fonds humides et mal aérés. Au terme de la dégradation, dans les vallons mal drainés des plateaux ou entre les loupes des grands versants, une flore marécageuse de joncs, de laîches et de prêles encombre les plus mauvais herbages. Tous ne sont cependant pas ainsi. La variété des sites présente une gamme très étendue de conditions écologiques. Ainsi s'opposent les versants « au soleil » de croissance précoce et abondante, mais qui souffrent de la sécheresse en été, et les versants « à l'ombre », froids et tardifs au printemps, mais plus frais pendant l'été. Surtout, les herbages médiocres des plateaux argileux et des hautes pentes, excessifs dans l'humidité comme dans la sécheresse, doivent être distingués de ceux des pentes basses et moyennes : dans ce dernier cas, en effet, les argiles sont plus ou moins profondément remaniées et mélangées à des marnes et à des éléments crayeux issus du Cénomanien ; en outre, sauf pendant les grandes sécheresses, ces sols se trouvent humectés en surface par l'eau qui s'est infiltrée dans le Cénomanien et qui sourd au contact de celui-ci et des argiles ; enfin, la pente évite en hiver les excès de l'humidité. Dans ces conditions, et surtout sur les bas versants les mieux humectés et les plus ensoleillés, croissent d'excellents herbages, parmi les meilleurs du Pays d'Auge. Le ray-grass y abonde, le trèfle blanc n'en est pas absent.

A ces herbages de plateau et de pente s'ajoutent le meilleur et le pire. Le pire est représenté par ceux qui ont été « couchés », souvent à la suite de défrichements assez récents, en sommet de versants, sur les affleurements de Cénomanien, trop filtrants et trop caillouteux pour avoir la moindre valeur. Ce sont les « petites terres » des herbagers augerons. Le meilleur se trouve dans les grandes vallées : les alluvions meubles, humectées en été par une nappe proche de la surface, supportent, lorsque leur drainage d'hiver est assuré, des herbages exceptionnels où le trèfle blanc peut occuper 40 % du tapis herbager.

Ainsi l'exploitant du Pays d'Auge dispose-t-il d'un instrument très différent de celui de son confrère du Bessin ou du Cotentin. Les terroirs d'Isigny et de Ste-Mère se remarquent par leur grande homogénéité et leur valeur d'ensemble. Ceux du Pays d'Auge présentent sur un puzzle montueux des facettes multiples, où alternent toutes les nuances : des prairies perdues sous les refus chaotiques, les joncs et les renoncules,

jusqu'aux gras tapis de ray-grass et de trèfle blanc dignes de l'orgueil des herbagers.

II. — Une orientation commerciale ancienne : les fromages augerons.

Le fermier du Bessin et du Cotentin est, par tradition, un fabricant de beurre. L'Augeron n'ignore pas cette production et les marchés aux beurres fermiers de Livarot, de Lisieux, de St-Pierre-sur-Dives et de Vimoutiers ont eu au XIX[e] siècle une certaine importance. Tous réunis, ils commercialisaient un volume de beurre supérieur à celui d'Isigny ; de nos jours, ils ont encore conservé une petite activité alors que nulle transaction ne s'effectue plus maintenant sur la place du Bessin. Cependant, aucun marché augeron n'eut jamais la réputation d'Isigny. Les aires de ramassage de chaque place étaient plus étroites, la marchandise de moins bonne qualité, les prix sensiblement moins élevés (44). Dans le Pays d'Auge, le beurre était et est encore un produit secondaire.

Depuis plusieurs siècles, le Pays d'Auge est animé par une autre orientation de la production laitière que ne connaissaient pas les fermiers du Cotentin et du Bessin : la fabrication des fromages. La spécialisation différenciée des deux régions semble très ancienne. Le vocabulaire augeron est particulièrement riche en termes concernant les fromages et leurs fabrications alors que les plus vieux dialectes du Cotentin les ignorent (45). Dans l'évolution du Pays d'Auge intérieur, la production fromagère joue un rôle analogue à celle du beurre autour d'Isigny. Mais l'histoire comme les structures des deux activités diffèrent sensiblement.

Les fromages augerons sont connus depuis beaucoup plus longtemps

(44) D'après Morière, principaux marchés au beurre du Pays d'Auge, 1867-76.

	Tonnage commercialisé (10 ans)	Prix moyen (kg)
Livarot	7,1 T.	2,86 F.
Lisieux	2,9 T.	3,9 F.
Saint-Pierre-sur-Dives	2,8 T.	2,85 F.
Pont-l'Evêque	1,5 T.	2,93 F.
Isigny (pour mémoire)	11,8 T.	3,42 F.

(45) Recherches dialectologiques de F. Lechanteur, non publiées, communiquées oralement par P. Brunet.

que les beurres du Bessin (46). Ceux-ci n'apparaissent dans les textes qu'au XVII[e] et au XVIII[e] siècles. Au contraire, dès le XII[e] siècle, d'après Delisle, l'Evêque de Bayeux abandonnait à l'église de Cambremer (Pays d'Auge) la dîme de ses fromages et les Ducs de Normandie tiraient des beurres et des fromages de leur vacherie de Canappeville-sur-Touques (47). En 1230, Guillaume de Lorris chantait les « fromages angelons ». Trois siècles et demi plus tard (1588) le sieur de Bras vantait les « bons fromages que l'on appelle angelots » parmi les produits de la Vicomté de Pont-l'Evêque. Bien des doutes subsistent sur l'origine du mot « angelot » ou « angelon », premier nom de fromage en Pays d'Auge. Certains voudraient en faire une déformation d' « augelon » ou « augeron » (48). Mais au-dessus de ces hésitations, une certitude : l'ancienneté de la tradition fromagère.

Pendant longtemps, la fabrication des fromages ne joua probablement qu'un rôle secondaire dans l'économie augeronne. Grâce aux recherches récentes de P. Brunet et M.-C. Dionnet (49) et à quelques remarques personnelles, on peut reconstituer les structures de celle-ci à la fin du XVIII[e] siècle et au début du XIX[e] siècle, soit avant la principale phase d'extension herbagère. Alors, les grandes exploitations des vallées importantes étaient déjà spécialisées, mais dans l'embouche beaucoup plus que dans la production laitière. Tout au contraire, les grands domaines des plateaux restaient surtout consacrés aux labours et à la production céréalière. Entre ces deux types de fermes, qui commercialisaient la plus grande partie de leur production, subsistaient une foule de petites tenures, en marge des meilleurs terroirs sur les pentes difficiles à cultiver. Ces exploitations modestes, occupées probablement par des journaliers, des domestiques agricoles, des paysans pauvres, possédaient très peu de labours. En dehors du jardin et de quelques ares de cultures souvent médiocres, ils élevaient dans de petits herbages proches des cours quelques vaches laitières dont ils tiraient deux produits : des veaux, vendus aux emboucheurs des vallées dont ils étaient ainsi les « naisseurs » ; des « fromages blancs », de fabrication très simple (50) et dont la tradition subsiste encore, atténuée. Les « fromages blancs » occupaient une place importante dans l'alimentation des petits éleveurs. Tels quels, ils ne pouvaient pas être commercialisés.

---

(46) Voir notamment : Morière, A.N. 1859 et 1878 ; Mauger, 145, 1955 ; Lemoine, Mémoire E.N., 1957. Enquêtes personnelles.

(47) Delisle, 115, 1851.

(48) Notamment Morière, mais très contestable selon M. Bar (renseignement oral).

(49) Brunet (P.), Communication aux Journées Géographiques de Caen, 1966, non publiée.

(50) Le lait est chauffé, emprésuré et la pâte égouttée en moins de 24 heures. Légèrement salés et séchés en une journée, ces fromages doivent être très rapidement consommés.

Les relations qui s'établirent peu à peu entre les principaux producteurs augerons et les consommateurs parisiens offrirent un marché aux fromages du pays. Mais pour s'imposer, ceux-ci devaient pouvoir se conserver pendant les quelques jours nécessaires au transport et aux transactions. La technique des pâtes molles et salées de Pont-l'Evêque, de Livarot et de Camembert permit de résoudre le problème. Ainsi naquirent, sous leur forme commerciale, les fromages augerons (51).

1°) *Un ancêtre trop délicat : le Pont-l'Evêque.*

Angelot ou augelot, le Pont-l'Evêque fut bien le premier des fromages augerons à avoir été commercialisé sous une sorte de « label » d'origine. Parmi les conditions qui purent favoriser le développement commercial de la petite cité des bords de la Touques, trois jouèrent un rôle important. Pont-l'Evêque, tout d'abord, se situait sur une des grandes voies de passage du commerce des bestiaux reliant les foires de Beaumont-en-Auge à celles du Neubourg et au marché parisien. Sur un léger rétrécissement de la basse vallée de la Touques, juste en amont de la partie la plus marécageuse, Pont-l'Evêque occupait un point de passage favorisé, assez analogue au site d'Isigny. Ainsi, par le trafic du bétail, se trouvaient déjà établis des liens commerciaux avec Paris. D'autre part, autour des zones marécageuses de la basse Touques, la spécialisation herbagère fut précoce. Enfin, quarante paroisses de l'Election de Pont-l'Evêque bénéficiaient des privilèges du « Grenier de Sel blanc de Touques », « pour le pot et la salière, y compris celle du fromage » (52). Ainsi l'angelot de Pont-l'Evêque était-il connu dès le XVI^e^ siècle, et sa réputation bien établie auprès des connaisseurs du XVII^e^ siècle. Hélie Le Cordier le décrit dans un sonnet en 1662. Thomas Corneille le présente dans son dictionnaire (53).

La fabrication du Pont-l'Evêque requiert des conditions délicates — il ne peut être produit qu'à la ferme. Il exige, en effet, un lait chaud, fraîchement sorti du pis de la vache et n'ayant ainsi subi que le

(51) L'orthographe des noms de fromage est encore mal établie.

On a adopté :

— camembert, sans majuscule, pour le plus populaire des fromages augerons ; le nom est devenu commun et n'est pas lié à une ville ; on ne fabrique pas de camembert à Camembert.

— Livarot et Pont-l'Evêque, avec majuscule. La fabrication est liée aux deux villes. Le nom n'est pas un nom commun, mais le nom propre d'un produit particulier.

(52) Esmonin, 119, 1913.

(53) d'après Duval, 117, 1890.

minimum de fermentation. Trois litres de lait à 32-33° (soit sa température, aussitôt après la traite) permettent de fabriquer un fromage. Après avoir emprésuré le lait avec de la caillette de veau et obtenu ainsi sa coagulation (54), la fermière brise le « caillé » en croix, le pétrit et l'égoutte rapidement sur des roseaux afin d'en séparer le « sérum ». Ensuite, soit quelques heures seulement après la traite dans les meilleurs cas, elle place le « caillé » dans des moules carrés de 11 cm de côté qui vont donner leur forme aux fromages. Egouttés pendant 48 heures, salés, séchés sur des « battoirs » (55) dans une pièce bien aérée durant deux ou trois jours, placés de champ et retournés chaque jour, les fromages sont enfin placés dans une cave où, pendant 2 à 3 semaines, une fermentation active les affine. Le Pont-l'Evêque est alors prêt à être commercialisé. Vendu directement sur le marché de Pont-l'Evêque ou acheté à la ferme par un grossiste, il peut se conserver assez longtemps s'il est gardé à l'abri de l'air.

La rigueur des techniques de fabrication explique l'évolution défavorable du marché. Tant qu'il fut un produit de luxe, le Pont-l'Evêque se fabriqua selon toutes les règles de l'art fromager. Les meilleurs Pont-l'Evêque furent et restent encore des produits d'une remarquable qualité par leur goût fin et doux, leur parfum sans lourdeur. Mais lorsque le marché s'élargit, à la fin du XIX[e] siècle, les fabricants pour produire davantage succombèrent à la tentation de simplifier leurs techniques et de tricher sur la qualité des matières premières. Ainsi Morière dénombre-t-il en 1878 plusieurs types de Pont-l'Evêque. Pour les plus savoureux, les « fromages de commande », de la « fleurette » (56) est ajoutée au lait de traite. Mais pour les plus médiocres, le lait est écrémé et la fabrication intervient plusieurs jours après la traite. De plus, la caillette peut être de qualité très inégale, le salage excessif, l'aspect extérieur amélioré par un « lavage » qui, détruisant les fermentations, constitue un véritable « massacre » du fromage. La fabrication fermière du Pont-l'Evêque se caractérise donc par la qualité irrégulière de ses produits. Aux meilleurs fromages, s'opposent les tristes spécimens à pâtes compactes dont les fortes odeurs trahissent des fermentations parasitaires. Naturellement, ceux-ci se conservent fort mal. Un tel produit ne pouvait s'imposer sur les marchés contemporains.

---

(54) Le quatrième estomac des jeunes veaux, la caillette, renferme un lait qui s'aigrit et se caille. C'est celui-ci qui sert de présure. Jadis prélevée à la ferme, la caillette se prépare maintenant dans des laboratoires, ce qui permet de la titrer rigoureusement.

(55) « Longues échelles recouvertes de glui et suspendues dans un appartement bien aéré » (Morière, AN, 1878).

(56) La fleurette est issue du premier écrémage du lait. C'est une crème particulièrement parfumée.

La production du Pont-l'Evêque est maintenant très limitée. Une dizaine de fermes fabriquent encore ce fromage réservé aux tables de connaisseurs. Toutes se situent au nord-ouest de Pont-l'Evêque. En 1878, Morière donnait une liste de 16 fabricants, mais il n'indiquait que les meilleurs. Près de 150 000 douzaines de fromages se vendaient alors sur le marché chaque année. Le caractère même du produit interdit l'industrialisation de sa fabrication. Celle-ci n'a été tentée, sur une petite échelle, que par les établissements Levasseur à St-Désir-de-Lisieux. D'autres industriels, loin de Pont-l'Evêque, fabriquent maintenant sous ce nom un produit standardisé et de bonne tenue mais dont la saveur est très éloignée de celle des fromages du cru.

2°) *Un prolétaire du* XIX^e^ *siècle : le Livarot.*

D'origine probablement plus récente que le Pont-l'Evêque, le Livarot est un fromage robuste qui se conserve longtemps dans de bonnes conditions. Il se fabrique à la ferme en une suite d'opérations qui diffèrent sur quelques points de celles du Pont-l'Evêque : mélange de 3 litres de lait de la traite du matin et de 3 litres écrémés de la traite du soir précédent, emprésurage à 32°, bris du « caillé » en croix, égouttage, moulage de forme cylindrique, passage au « haloir » pour le séchage, salage, « reliage », affinage pendant plusieurs semaines, lavage et teinture, obtention d'un fromage cylindrique de 12 cm de diamètre et épais de 4 cm environ (57).

Une importante opération distingue le circuit du Livarot de ceux des autres fromages : l'affinage. Celui-ci doit être réalisé, en effet, dans des caves fraîches et humides à l'abri complet de l'air. Les fromages se vendaient donc après salage à des affineurs spécialisés de Livarot et de Vimoutiers, et, plus épisodiquement au XIX^e^ siècle, de St-Pierre-sur-Dives et de Lisieux. Ainsi se trouvaient concentrées les productions fermières.

Se conservant bien, d'un goût assez fort, moins délicat que le Pont-l'Evêque et de prix plus modéré ou équivalent sous un volume plus fort, le Livarot conquit au XIX^e^ siècle un vaste marché, celui de la clientèle ouvrière. Morière le présente ainsi : « La viande de l'ouvrier, le premier aliment que le malheureux ajoute à son morceau de pain ». Aussi sa production dépassait-elle celle de tous les autres fromages réunis. Les « caveurs » (ou affineurs) se comptaient par centaines (200 dans les cantons de Livarot et de St-Pierre). De 1866 à 1878, la pro-

(57) Haloir : « appartement dans lequel, au moyen de jours pratiqués dans deux murs opposés, on produit des courants d'air (« haîe »). Reliage : opération consistant à entourer le fromage de Livarot avec des fibres de jonc appelées « laîches ».

duction du Livarot doublait. Plus de 500 000 douzaines de fromages se vendaient alors sur les marchés augerons.

De cette remarquable expansion commerciale, ne subsistent plus que quelques séquelles. Le Livarot a été remplacé sur le marché de grande consommation par les pâtes cuites et les fromages pasteurisés. Sa saveur assez forte ne correspond plus au goût contemporain. En outre, avec une production aussi difficile à industrialiser, mais une saveur moins fine, le Livarot ne bénéficie même pas de la clientèle de connaisseurs du Pont-l'Evêque. La production fermière a pratiquement disparu. Deux petits fabricants, Graindorge et Bisson-Rauline à Livarot, maintiennent la tradition.

3°) *Un démocrate contemporain : le camembert.*

« Vimoutiers... On y tient tous les lundis un gros marché où l'on apporte les excellents fromages de Camembert ». Ce texte, issu du dictionnaire de Thomas Corneille paru en 1708, établit l'ancienneté du plus célèbre des fromages augerons et détruit la légende de son invention par Marie Harel à la fin du XVIII[e] siècle.

La fabrication du camembert est simple. Selon l'un des meilleurs experts fromagers du Pays d'Auge (58), elle apparaît même comme une simplification des autres procédés destinée à fournir un produit de bonne qualité à un prix modéré. Deux litres de lait pour un fromage. Aucun soin particulier pour limiter avant fabrication la fermentation lactique (59). Un mélange, commode pour les fermes, du lait entier de la traite du matin et du lait légèrement écrémé de la traite du soir précédent. Après emprésurage à 32°, un caillé que l'on ne brise ni ne pétrit. Mise en moule et égouttage. Salage puis séchage au haloir. Affinage en cave à 10°, avec une forte hygrométrie, durant 20 à 30 jours. Mise en boîte d'un fromage rond et plat de 11 à 12 cm de diamètre, se conservant assez bien, de crème onctueuse et douce, sans parfum exagéré.

Par la simplicité de ses règles, le camembert est le plus classique des fromages augerons. Il pouvait s'adapter aux mouvements de la conjoncture. Son histoire est une longue suite de succès.

La famille Harel de Camembert, petit village proche de Vimoutiers, mérite sans doute la légende qui se contruisit autour d'elle. Car jusqu'au

---

(58) M. Gondouin, propriétaire du Moulin de Carel à St-Pierre-sur-Dives (renseignement oral).

(59) Le camembert peut se fabriquer avec du lait à 20° Dornic alors que le Livarot et le Pont-l'Evêque exigent du lait à 16-17° Dornic n'ayant subi aucune fermentation après la traite. Le degré Dornic sert à mesurer dans l'industrie laitière l'acidité du lait.

début du XIX[e] siècle, le camembert n'était qu'un produit sans réputation vendu sur un marché marginal du Pays d'Auge, Vimoutiers. La dame Harel devait être une commerçante avisée. En 1791, selon Morière, elle place ses fromages dans un « débit » d'Argentan chez une dame Trouvé. En 1813, sa fille aînée se marie au sieur Paynel. Le nom des Harel se perd, mais le commerce se poursuit. Paynel place ses fromages à Caen chez Mme Chalange, rue de la Monnaie. Et quatre Paynel, petits-enfants de Marie Harel, solidement établis sur de bonnes fermes augeronnes multiplient la fabrication, Paynel aîné à Grandcamp, Cyrille au Mesnil-Mauger (installé sur 120 ha), Victor à Champosoult, Julie, mariée à un Lebret, à Mézidon... Les médailles de concours commencent à établir la réputation du produit. D'autres familles fermières adoptent la fabrication du camembert qui essaime sur toute la partie méridionale et centrale du Pays d'Auge. Selon la légende, au cours de l'inauguration de la ligne Paris-Granville, l'Empereur auquel on a présenté le camembert, s'écrie : « Je veux que ce fromage soit toujours présent sur ma table ». Dans son enquête de 1878, Morière dénombre plus de 60 fabricants fermiers pour un chiffre d'affaires global qui place le camembert entre le Livarot et le Pont-l'Evêque (60). Le fromage de Marie Harel est bien lancé. L'industrie du camembert peut naître.

Elle naît, en effet, à la fin du XIX[e] siècle et se développe jusqu'à nos jours pour le meilleur et pour le pire. Car, à la différence des autres fromages, le camembert peut être fabriqué dans des établissements spécialisés. L'emprésurage n'exige pas un lait indemne de toute fermentation. Dans ces conditions, le ramassage et le transport de la matière première deviennent possibles. Ils se pratiquent d'abord autour de quelques grosses fermes dans des rayons limités par les moyens de transport hippomobiles de la fin du XIX[e] siècle. Ils s'élargissent après la guerre de 1914 avec les camions automobiles alors que s'affirme sur le marché le succès du camembert. Les principaux fabricants se font une concurrence féroce pour s'assurer des zones de ramassage à la mesure de leurs débouchés. Les noms des initiateurs, les Harel, les Paynel, les Lebret ont disparu. Mais s'effacent aussi ceux de la plupart des grandes familles du XIX[e] siècle, les Jouenne, les Sauvey, les Gautier... La simplicité des manipulations du caillé et des fromages autorise, en effet, la concentration en grandes entreprises. En 1941, les lois du gouvernement de Vichy interrompent la concurrence des zones de ramassage et stabilisent la situation. Après guerre, subsistent quelques rares petits fabricants (Dutacq, Gautier, Gondouin, Vigan-Loriot). Trois grandes familles règnent sur le camembert augeron : les Bisson alliés aux Buquet, les Lepetit et les Lanquetot. Inconnues en 1878, mais toutes originaires de

(60) Chiffre d'affaires des fromages augerons d'après les évaluations de Morière en 1876 : Pont-l'Evêque : 1.500.000 F. ; Livarot : 4.500.000 F. ; camembert : 2.500.000 F.

la région, elles se sont imposées dans la première moitié de ce siècle, pendant la période de concentration des fromageries, grâce à la qualité de leur produit et à leur dynamisme commercial. Tout leur art fut, en effet, de réaliser de grandes unités de production (d'où sortent 10 à 20 000 fromages par jour) sans toucher aux principes essentiels des techniques traditionnelles, garantie la plus sûre de qualité. Les étiquettes de leur fromages s'auréolent de multiples médailles qui justifient des prix supérieurs à ceux des imitateurs apparus dans d'autres régions de France et du monde.

A ces entreprises fromagères, un seul élément hétérogène s'est ajouté la grande usine Nestlé installée à Lisieux entre les deux guerres. Les fabrications de Pont-l'Evêque et de Livarot s'éteignent ou somnolent. La plus grande partie de la production laitière augeronne se trouve désormais drainée en direction des fromageries industrielles des environs de St-Pierre-sur-Dives, de Livarot et d'Orbec d'où partent par dizaines de milliers chaque jour, des camemberts (60 bis).

III. — DES EXPLOITATIONS MOYENNES AUX TECHNIQUES RUDIMENTAIRES.

Pendant longtemps, les exploitations de l'intérieur du Pays d'Auge ont vécu dans l'ombre prestigieuse des grandes vallées herbagères. Jusque dans la première moitié du XIX[e] siècle, les cantons les plus caractéristiques de l'intérieur, Blangy, Dozulé, Livarot, St-Pierre, Vimoutiers, Gacé, mais surtout Lisieux et Orbec étaient loin d'avoir totalement réalisé la spécialisation herbagère. Les premiers avaient entre 40 et 50 % de leurs sols en labour, les seconds plus de 60 %. Seul le canton de Cambremer, largement ouvert sur la Vallée d'Auge disposait de plus de 70 % d'herbages. Dans les enquêtes du milieu du XIX[e] siècle, on s'intéressait au lin qui progressait dans l'arrondissement de Lisieux et même au colza cependant peu développé. Sur les labours régnait l'assolement triennal avec jachère (blé, avoine, jachère) sauf dans la partie orientale du Pays où mordait l'assolement biennal du Roumois (blé, jachère). Les prairies artificielles, trèfle et luzerne, ne faisaient qu'une très timide apparition. Le Pays d'Auge intérieur était encore un pays pauvre où besognaient, à côté de quelques grands domaines, des paysans aux exploitations moyennes et petites. Mais déjà, la réputation des grandes régions herbagères s'étendait à l'ensemble du Pays.

(60 bis) La production contemporaine de fromages augerons est mal connue. Les fabrications fermières, encore prépondérantes pour le Pont-l'Evêque, échappent aux statistiques. Les industriels de l'ensemble du département du Calvados produisent environ par an : camemberts : 70 millions de fromages ; Pont-l'Evêque : 1,5 million de fromages ; Livarot : 1 million de fromages.

Sous le Second Empire, la vague herbagère déferle sur le plateau avec le maximum de puissance (61). C'est la grande époque du Livarot, décisive pour la transformation économique du Pays d'Auge. Car le marché de ce fromage touche une clientèle de masse, et ouvre la voie au camembert. D'après Morière, la fabrication de fromages de Livarot permet alors de substantiels profits et encore plus celle du camembert : respectivement, 350-400 fcs et 500 fcs de revenu net par vache et par an. A la même époque, mais sans qu'aucun calcul ne soit fourni, les enquêteurs signalent un abaissement des profits sur l'engraissement des animaux. On parle même parfois de « ruine » (62). Hébert démontre que la tendance se retrouve entre les deux guerres mondiales. Chiffres à l'appui, il prouve en 1928 que la production de lait rapporte deux fois plus à l'ha que l'engraissement. Dès lors, le Pays d'Auge intérieur, celui des pentes, des petits fonds et des plateaux, cesse d'être l'arrière-pays médiocre des grandes vallées. Le système mixte qui associe de mauvais labours, l'élevage de jeunes bêtes et la production de quelques fromages, est définitivement abandonné. Le Pays d'Auge intérieur a trouvé sa voie. De plus, la consommation de cidre augmente dans les grandes agglomérations normandes du Havre et de Rouen alors en pleine expansion. Les cours plantées s'étendent sur les pentes et sur les plateaux jusqu'à occuper parfois plus de la moitié de la surface agricole. Sous leur ombre, les couchis se multiplient. Très avancée au début du siècle, mais encore très inégale dans les cantons d'Orbec, de Lisieux, de Blangy, l'évolution est pratiquement achevée en 1930. Tous les cantons augerons ont alors plus de 90 % de leurs terres en herbages. L'exploitant de l'intérieur est alors muni de solides profits : l'un que lui procure la production de lait pour la fabrication de beurre fermier ou de fromages ; l'autre assuré par la récolte des pommes et leur transformation en cidre ou en eau-de-vie. Le paysan augeron a conquis la suprême dignité normande, celle de la richesse. Et il n'en est pas peu fier.

Comme dans le Bessin et le Cotentin, par conséquent, le système herbager s'implante définitivement et totalement dans le Pays d'Auge au cours de périodes économiques très favorables à profits relativement faciles : le Second Empire, l'Entre-deux-guerres. Comme dans le Bessin et dans le Cotentin, l'herbage, vieille spécialité des régions les plus basses (les grandes vallées), s'étend peu à peu à une zone plus vaste lorsque s'élargissent les marchés des produits d'élevage.

Mais des conditions particulières placent l'élevage augeron dans une situation qui, plus nettement encore que dans les autres pôles herbagers, favorise le recours aux techniques les plus rudimentaires. Les pentes aux

(61) D'après Désert, renseignement oral.

(62) Enquête à Pont-l'Evêque, A.N. 1850.

sols lourds, difficiles à travailler, forment la plus grande partie des terroirs augerons. L'existence d'une seconde ressource, celle des pommes, due à la proximité des grands marchés de consommation de la Basse-Seine, augmente les « facilités ».

Surtout, la spécialisation s'opère au cours d'une véritable crise régionale qui affecte toutes les classes de la société. A plusieurs reprises les grandes exploitations ont été ébranlées soit par les crises céréalières, soit par les difficultés du commerce des bestiaux. Les grandes exploitations céréalières des plateaux furent souvent démembrées. Les travaux de P. Brunet enregistrent leur rétraction entre le début du XIX[e] siècle et l'époque contemporaine. Les domaines herbagers résistèrent mieux, mais, souvent, changèrent de propriétaires pour être finalement gérés par des hommes de commerce plus que par des paysans. Une grave crise de dénatalité, enfin, décima les petites gens des hameaux et des écarts tandis que l'alcoolisme se développait (63).

C'est donc finalement la ferme moyenne qui devient l'unité la plus active du système augeron. Elle provient soit du démembrement de grands domaines, soit du rassemblement de petites tenures. Elle ne peut s'inspirer d'aucun exemple aussi intensif dans ses techniques que celui de la grande ferme du Bessin. Le travail besogneux des petites exploitations de subsistance, les techniques extensives des grands domaines d'embouche apportent à la nouvelle ferme augeronne une tradition totalement inadaptée à l'orientation moderne de l'économie. L'élevage augeron n'a donc connu ni l'usage des « tombes » du Bessin, ni la sélection empirique mais efficace des grandes fermes du Cotentin. Les nouvelles fermes laitières s'inspirèrent des exemples de l'embouche. Toutes les techniques furent improvisées sur le mode extensif. Le système actuel hérite de cette singulière tradition.

1°) *Un élevage aux techniques improvisées.*

Au XIX[e] siècle, l'éleveur augeron disposait d'une race aux très bonnes aptitudes laitières : la race du pays, dite l' « Augeronne ». Hébert la décrit ainsi : tête longue et museau pointu, corps osseux, cuisses plates, membres fins, mamelle belle de forme et bien proportionnée, pelage blanc avec des herminures rouges ou « truitures » disséminées irrégulièrement sur toute la surface du corps (64). Très médiocre pour la production de viande, une bonne augeronne n'en réalisait pas moins des lactations de 4 000-4 500 l fortes d'un taux butyreux élevé. Mais les éleveurs du pays ne s'intéressèrent jamais à sa sélection. Dès avant 1883, ses médiocres aptitudes pour la production de viande nuisaient beaucoup

(63) Cf. troisième chapitre.

(64) Hébert, 235, 1928.

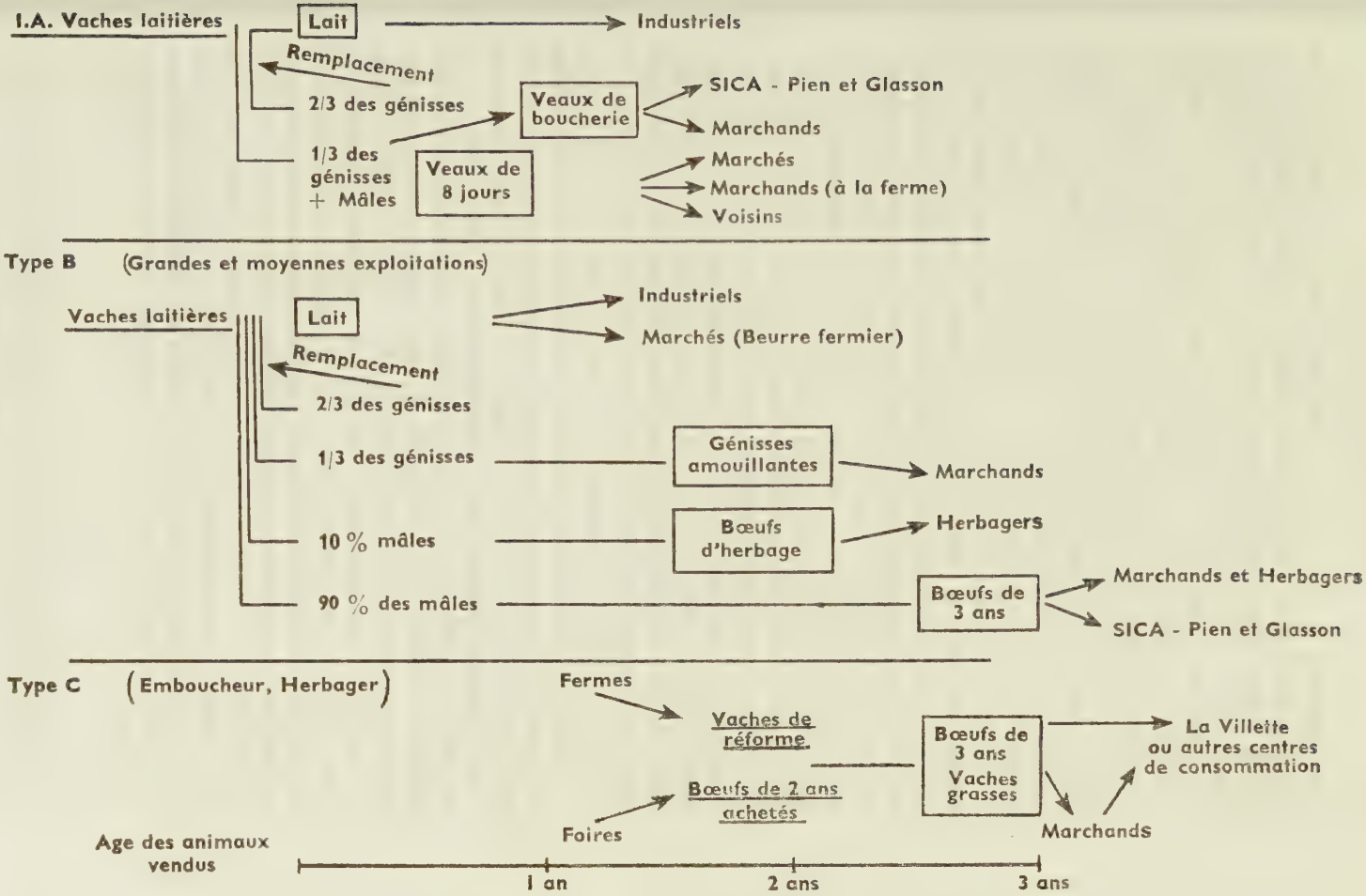

Fig. 14. — Systèmes d'élevage et de commercialisation dans le Pays d'Auge

à sa réputation, surtout dans le milieu des grands herbagers augerons. Un coup fatal lui fut porté par la création du Herd-Book Normand qui adopta comme race standard le type cotentin. L'Augeronne fut exclue de la sélection officielle. Pendant longtemps survécut un produit bâtard où se mêlaient les sangs de la vieille race du pays et ceux du Cotentin. Maintenant la Normande (ex Cotentine) l'emporte totalement. Tout juste remarque-t-on dans les herbages augerons quelques pelages un peu plus clairs que dans le Cotentin. L'insémination artificielle contribue efficacement à la standardisation des types. Mais la sélection bovine s'est ainsi faite sans la participation des éleveurs augerons, et, en quelque sorte, malgré eux.

Nombreux sont encore ceux qui, dans ce domaine, restent attachés aux vieilles pratiques. Hébert, en 1928, dénonce les méthodes de reproduction les plus courantes comme contraires aux principes élémentaires de la sélection. Les Augerons achètent alors sur les foires du Cotentin des taureaux dont ils connaissent mal les origines. Après deux ans de monte, ils s'en séparent, ne pouvant ainsi tirer les conséquences de la qualité des produits. Ils refusent l' « élevage en famille », la consanguinité : « il ne faut à aucun prix qu'un taureau saillisse sa fille ». Encore actuellement le taureau de ferme conserve des adeptes (65). Pendant très longtemps, l'Augeron s'est méfié de l'insémination artificielle. Maintenant, il préfère souvent ruser avec elle plutôt que de jouer franchement le jeu. Il fait inséminer ses meilleures bêtes et garde un bon produit mâle ainsi obtenu pour le service de son troupeau commun. De tous les éleveurs normands, c'est le plus empirique.

Depuis un siècle, tirer le cidre, titrer la « goutte » et juger les bêtes constituent ses occupations principales. Certains exploitants ont pu élever au niveau d'un art ces pratiques où l'habileté s'apparente à la ruse et parfois à la fraude. Les résultats du contrôle laitier sont souvent supérieurs à ceux des autres régions normandes. Deux étables sélectionnées, celles de Mme Lepetit de Ste-Marie-aux-Anglais et de Mme Levasseur de St-Loup-de-Fribois présentent régulièrement dans les concours provinciaux et nationaux quelques-unes des meilleures laitières de la province. Mais sans être inscrits ni au Herd-Book Normand, ni au contrôle laitier, certains éleveurs n'en obtiennent pas moins de remarquables résultats. Avec une moyenne générale probablement supérieure, mais de peu, à 3 000 l par vache, le Pays d'Auge se place parmi les très bonnes régions laitières de Normandie (66). L'empirisme improvisé de ses méthodes n'a pas abouti à des résultats totalement catastrophiques. Il est sûr, cependant, que ceux-ci pourraient être très sensiblement améliorés.

---

(65) Au Brèvedent en 1955, 8 taureaux sur 23 vacheries.

(66) 3.000 l. de moyenne générale en 1951 d'après une évaluation du Centre Interprofessionnel du Lait du Pays d'Auge cité par Fouquet.

Entre la spécialisation laitière et l'engraissement des bœufs, les éleveurs augerons n'ont cependant jamais aussi nettement choisi que ceux du Bessin ou du Cotentin. Seuls les très petits exploitants se séparent de leur veaux mâles et d'une partie de leurs génisses aussitôt après la naissance. Quelques-uns « graissent » des veaux de boucherie. Mais la plupart conservent la quasi-totalité de leurs élèves et font, avec ceux qui ne sont pas destinés au remplacement des laitières, des bœufs d'herbe de 3 ans, 3 ans et demi. Seules les dernières semaines du « finissage » échappent assez souvent aux exploitants de l'intérieur. La plus grande partie des femelles sert au renouvellement du troupeau dont la rotation rapide est due au médiocre état sanitaire et notamment à la fréquence des avortements et des stérilités. Les autres sont vendues comme amouillantes (67). La vache laitière occupe nettement la première place tant dans les budgets familiaux que dans l'utilisation des herbages. Mais l'éleveur augeron n'a renoncé ni à l'empirisme de sa sélection ni à la polyvalence de son troupeau.

2°) *Des herbages à peine entretenus et mal utilisés.*

Faut-il rappeler le réquisitoire de René Dumont sur la prairie trop « naturelle » du Pays d'Auge (68) ? « Sur la route du Petit Malheur à Glanville, se trouvent à gauche de très petites parcelles de 10 à 20 ares, où les haies non contenues par un rognage incessant « mangent » une portion excessive du terrain. Plus loin pullulent fougères, ronces et chardons sur un riche terroir... La productivité est limitée par le faible emploi des engrais. Presque partout la flore indique le manque de chaux, et seule de rares éleveurs en mettaient avant-guerre. Les scories commençaient à se répandre mais leur propagation restait bien lente... La coupe des foins se fait partout beaucoup trop tardivement. Elle ne commence jamais avant la St-Jean, ce qui est plus d'un mois trop tard pour l'optimum de qualité... Il y aurait alors une densité de 2 ha par vache, y compris le foin d'hiver et les élèves. Dans certains coins plus négligés où les chardons ne sont plus arrachés avec les « monettes », il y a même 2 ha par vache, sans élève ». Dans leurs grandes lignes, toutes ces observations demeurent valables. L'augmentation des coûts de main-d'œuvre accentue la précarité de l'entretien des herbages. On herse, on entretient les haies, mais pas toujours. On répand du fumier tous les deux ou trois ans. On met 500 kg de scories par ha dans les meilleures exploitations. Rien de plus (69). Dans ces conditions, les chargements demeurent modestes. Dans une exploitation moyenne de 25 à 30 ha,

(67) Cf. fig. 14.

(68) Dumont, 230, 1956.

(69) Les exploitations du centre de gestion dépensent entre 40 et 80 F. d'engrais à l'ha (1962). Les exploitations traditionnelles, probablement moins de 50 F.

entre 14 et 18 laitières, soit environ 1,7 ha par vache. En U.G.B.B. : 1,1 à 1,6 unités par ha dans les exploitations du Centre de gestion et probablement un peu moins dans les autres. L'étable augeronne compte moins de laitières que la ferme du Bessin ou du Cotentin mais son chargement global est vraisemblablement un peu plus élevé.

L'éleveur doit donc compter avec un troupeau différencié comprenant des laitières, de jeunes veaux et des bœufs. Comment organise-t-il l'utilisation de ses herbages en fonction de ces différents éléments et d'une infrastructure herbagère dont on a déjà apprécié la diversité ? Il serait à peine exagéré d'affirmer qu'il n'organise rien. Les bêtes passent souvent une saison dans la même parcelle en pâturage libre. L'herbager les change lorsqu'il ne peut faire autrement, c'est-à-dire lorsqu'il a dépassé les limites les plus évidentes du surpâturage. Entre les troupeaux, la répartition des parcelles se fait plus en fonction de commodités de distance qu'en relation avec les aptitudes fourragères de chaque pièce. Aux laitières, les herbages les plus proches afin de faciliter la traite. Parmi les parcelles les plus éloignées, les meilleures par leur fonds et les plus accessibles sont réservées au foin qui doit être récolté sur environ le tiers de la surface totale. Aux bœufs est laissé le meilleur de ce qui reste et les jeunes veaux se contentent du pire : les pentes escarpées, les herbages dégradés, les cours trop ombragées... Ainsi entre les vaches, les bœufs et les jeunes bêtes s'établit une hiérarchie qui se traduit dans l'utilisation des herbages par une occupation différenciée des fonds. On peut être tenté de faire coïncider exactement cette répartition de cheptel avec celle des fonds herbagers : les vaches laitières occupent les meilleurs herbages des plateaux et des fonds de vallée, les bœufs les herbages les plus gras en bas de pente, les veaux les pentes de médiocre valeur et les foins sont récoltés sur les terrasses bien égouttées et ensoleillées. Mais ce schéma ne traduit que très approximativement la réalité. Dans la répartition des pièces, la distance du centre de l'exploitation joue un rôle plus grand que les aptitudes naturelles. Lorsque le démembrement est assez poussé, comme c'est fréquemment le cas, l'herbager peut à peine tenir compte de la valeur naturelle des fonds. Il fait avec ce qu'il a. Les règles, même les plus simples, jouent un rôle bien faible dans une réalité où tout n'est qu'approximation.

Dernières servitudes enfin, le pommier, la tradition fromagère et les intempéries limitent l'efficacité de l'élevage augeron. Les pommiers encombrent de très nombreux herbages. Ils font perdre de la place ; ils empêchent ou gênent la fauche ; par l'ombre qu'ils projettent, ils retardent la croissance de l'herbe ; en automne, ils causent des accidents lorsque les vaches « s'empomment » (70). Le ramassage des fruits

(70) La vache s'« empomme » lorsqu'elle ne parvient pas à avaler complètement le fruit qu'elle a saisi. Elle s'étouffe.

occupe beaucoup de bras alors que la production cidricole n'est pratiquement plus rentable. Les Augerons commencent à arracher les pommiers, mais sans enthousiasme. Plus du tiers des surfaces, parfois près de la moitié sont encore plantées.

Le système fourrager du Pays d'Auge fait difficilement face aux obligations de la période hivernale. Les bâtiments sont pittoresques mais en piteux état dans la plupart des cas et presque toujours trop petits. Les réserves fourragères, uniquement fondées sur le foin, se révèlent insuffisantes dès que l'hiver se prolonge ou qu'une sécheresse a limité la production du foin, c'est-à-dire une fois tous les trois ans environ. En période de pénurie, le foin se répartit en fonction de la hiérarchie du cheptel. Les vaches disposent du meilleur fourrage aussi longtemps qu'il est possible. Les bœufs et les veaux, qui doivent se contenter de ce qui reste, n'engraissent guère lorsqu'ils ne perdent pas du poids. Pendant la mauvaise saison, afin de ne pas les rentrer à l'étable, trop étroite et malsaine, l'éleveur laisse souvent ses bêtes dans un petit herbage sacrifié où elles pataugent pesamment dans la boue en attendant les bottes de fourrage souvent achetées dans la Plaine de Caen ou dans l'Eure.

La production d'herbe trop « naturelle » du Pays d'Auge est totalement inadaptée aux besoins des animaux. Souvent trop abondante au printemps, elle résiste mal aux sécheresses estivales et ne permet pas de faire face aux rigueurs de l'hiver. Dans ces conditions, toute une partie du troupeau se trouve systématiquement sacrifiée afin de préserver la production laitière. En été comme en hiver, les veaux reçoivent toujours la plus mauvaise part. La tradition fromagère considère le veau comme un sous-produit de valeur médiocre. Jadis, lorsque les fromages se faisaient à la ferme, l'élève des fermes fromagères était estimé d'une qualité moindre que celui des fermes beurrières. L'un et l'autre en effet étaient nourris d'une manière très différente : le premier au sérum, le second au lait écrémé plus riche en caséine et en lactose. Entre les deux types d'élevage l'opposition a disparu, mais les veaux du Pays d'Auge sont toujours considérés comme des sous-produits qui doivent croître comme ils peuvent. Cette conception pèse lourdement sur l'ensemble de l'élevage dont l'état sanitaire est médiocre, et où le renouvellement des laitières est rapide et le nombre de sujets mal conformés particulièrement élevé.

Autant que des rendements assez faibles, des déséquilibres multiples caractérisent le système augeron dont la tradition s'est improvisée dans la facilité.

Et cependant, l'exemple de la vallée de l'Orbiquet, bien décrit par Fouquet (71) montre ce qu'aurait pu être une utilisation intensive des

(71) Fouquet, 233, 1956.

prairies. Dans cette petite vallée du sud-est du Pays d'Auge, surtout en amont des Quatre Maillocs, les éleveurs pratiquent l'irrigation ou « baignage » des prés. Trois fois par an, grâce au « rigolage », les eaux de la petite rivière baignent les prairies de la vallée. Ces opérations, soigneusement contrôlées par les éleveurs, augmentent de façon importante la production fourragère des parcelles qui bénéficient d'une parfaite humectation, d'un chaulage aussi progressif que continuel et d'une remarquable régulation thermique en été comme en hiver. Aussi l'exploitation des prairies est-elle beaucoup plus intensive que partout ailleurs. Fouquet cite comme normaux soit un système de fauche exclusif avec 5 coupes annuelles, soit un système mixte comprenant 2 coupes (juin et août) et 2 ou 3 dépouilles. L'économie de la vallée de l'Orbiquet est nettement orientée vers la production laitière.

Loin de s'étendre et de servir d'exemple, ce mode intensif d'utilisation du sol n'a pas cessé de se rétracter. Ses origines cependant semblent fort anciennes. Au XIX^e siècle, les chroniqueurs de l'Association Normande (72) le décrivent avec beaucoup de précision comme une technique traditionnelle de la région. En outre, il ne constitue pas un cas isolé. Avec plus ou moins de succès selon la teneur des eaux en carbonate de calcium, la plupart des vallées qui divergent du Perche et du Pays d'Ouche pratiquaient le « baignage » des prés au XIX^e siècle, l'Orbiquet, mais aussi l'Avre, la Charentonne, la Risle, l'Iton... Maintenant cette technique intensive est abandonnée presque partout et elle est même menacée dans la vallée de l'Orbiquet.

Cet exemple négatif est particulièrement riche d'enseignements pour comprendre l'orientation contemporaine de l'économie augeronne. Le « baignage » intensif ne pouvait pas s'étendre aux pentes multiples de l'arrière-pays. Dans les vallées de l'ouest et du nord, Dives, Vie, Touques, une autre tradition s'opposait à son développement, celle des domaines d'embouche plus favorables aux grandes inondations naturelles qu'aux multiples et besogneux « rigolages ». Enfin, dans son domaine d'élection, le « baignage » souffrit de la diminution de la main-d'œuvre agricole.

Trois facteurs se sont donc combinés pour donner au système contemporain du Pays d'Auge une orientation particulièrement extensive : des conditions naturelles qui rendent difficile le développement de techniques intensives, l'exemple trop prestigieux et inadéquat des grandes exploitations d'embouche, une démographie appauvrie par la dénatalité puis par l'émigration. Pendant longtemps, les exploitants augerons ont pu s'accommoder d'un système qui tout en demandant peu de travail procurait quelques profits. Mais, face aux dures réalités de la période contemporaine, ont-ils les moyens de réagir ?

(72) A.N., 1852, notamment.

3°) *Des exploitants routiniers.*

En dépit de la dominance des exploitations moyennes, les structures sociales du Pays d'Auge sont assez différenciées. Les grands exploitants de l'intérieur ressemblent beaucoup à leurs confrères des grandes vallées et des zones d'embouche. Vivant encore dans une large aisance malgré une certaine récession de leurs activités, conservateurs par principe et par sagesse, ils n'apportent généralement aucun dynamisme à une société dont ils dominent la hiérarchie. Le prolétariat rural est en voie d'extinction. Les gardiens d'herbage, figures marquantes du Pays d'Auge du début du siècle, disparaissent. Ainsi appelait-on des domestiques qui, dans les grandes vallées aussi bien que dans le Pays d'Auge intérieur, en échange de la surveillance de bêtes d'embouche et parfois de vaches laitières sur de grands herbages isolés, recevaient des maîtres le logement (le plus souvent très médiocre), le lait, la boisson et quelque travail payé à « la loue » (traite, taille des haies, entretien de fossés). Leur très médiocre situation matérielle, leur isolement, joints fréquemment à la déchéance de l'alcoolisme, rendaient inéluctable leur disparition.

Parmi les jeunes exploitants du Pays d'Auge, aussi éloignée de l'immobilisme des grands emboucheurs que de l'obscurantisme des moins bien nantis, apparaît une mentalité de progrès qui recherche avec passion les voies du dynamisme technique et commercial. Eux adoptent la traite mécanique, les engrais, l'ensilage, la stabulation libre... Eux dénoncent les privilèges des fromageries et des marchands de bestiaux pour développer des formes coopératives de commercialisation ou des contrats collectifs. Mais ils ne forment encore qu'une minorité turbulente qui se recrute surtout parmi des nouveaux venus au Pays, bretons, belges etc... L'exploitant moyen du Pays d'Auge, homme de base du système, est tout autre.

Il est facile de crier haro sur l'Augeron. Longtemps, on encensa la qualité de ses herbages et de ses produits. Mais depuis les jugements sans appel de Dumont, il convient de multiplier les réquisitoires. A ceux-ci, d'ailleurs, de nouveaux arguments peuvent être apportés.

Le portrait souvent tracé de l'exploitant du Pays d'Auge n'appelle guère les circonstances atténuantes. La femme travaille. Elle, et elle seule, assure la traite, l'homme ne sachant généralement pas « tirer » les vaches. Elle faisait le beurre et le fromage. Elle doit toujours entretenir la vaisselle de laiterie. Elle soigne les veaux et les porcs (73). Elle cueille des pissenlits pour les lapins. Elle surveille sa basse-cour. Elle aide encore aux foins et « donne un coup de main » pour changer les

(73) L'élevage des porcs est généralement limité. Il peut se développer occasionnellement dans une conjoncture favorable.

bêtes d'herbage. Chaque semaine, elle se rend au marché, et, pendant que son « homme » s'entretient des bonnes affaires, elle vend les produits de son poulailler, de son jardin, et parfois encore beurre, crème et fromages. Lorsqu'il lui reste du temps, et c'est rare, elle s'occupe de ses enfants et de sa cuisine. Les maisons ressemblent souvent à de sombres taudis imbibés d'une lourde odeur de calvados. Car l'homme s'est détaché peu à peu des contingences de ce monde. Jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, il était actif et sobre. Vint la grande époque des profits sur le cidre et sur la « goutte ». Il en fit son affaire avec le commerce des bêtes. Toute sa psychologie émane d'une longue contemplation des fûts et des croupes. Entre les deux guerres la seule vente des pommes payait largement le fermage et une bonne récolte assurait 2 à 3 ans de location. Or, selon un dicton augeron, « celui qui vend sa pomme la vend une fois, celui qui la brasse la vend deux fois, celui qui la bout la vend trois fois ». De plus, et à bon compte, les salaires des domestiques pouvaient être payés pour moitié en espèces et pour moitié en alcool ! La pomme pendant un demi siècle fut un produit essentiel comptant souvent pour plus de la moitié dans le produit brut des exploitations. En dehors des foins, l'homme s'occupait donc avant tout de sa cave et de son pressoir, des relations avec le bouilleur et du commerce sur le marché. Bref, il était l'homme, tenu par l'essentiel de ce qui rapporte, et laissant à la femme l'accessoire.

L'accessoire, c'est-à-dire la production laitière, est devenu maintenant l'essentiel. L'Augeron n'a pas pour autant changé ses habitudes. La femme continue de supporter tout le fardeau de la ferme. Le « père » traîne sur les marchés, flaire les bonnes affaires et les moins bonnes, taille ses haies quand il y pense, et fait son cidre, rituellement. Il noie souvent ses pensées dans les vapeurs parfumées d'un café largement « arrosé » sans jamais oublier la ou les « rincettes ». Car l'Augeron, en effet, boit beaucoup. Le maître, avec dignité, s'écroule dans son lit. Le domestique ou le journalier titubent sur les routes à la sortie du café, entretenant avec constance une chronique judiciaire qui va du simple accident au meurtre sordide. Dans les plus mauvais cas, la faillite du système économique se combine à la déchéance humaine. Mais de cet homme perdu il convient de présenter maintenant la défense.

Techniquement, le système est-il aussi absurde qu'il paraît en première analyse ? Comment, en effet, intensifier la production ? La prairie temporaire est impossible sur les pentes et dans les fonds, c'est-à-dire sur la plus grande partie de la surface agricole. L'utilisation massive d'engrais augmente surtout la production de printemps. Or, à cette époque, l'éleveur dispose de trop d'herbe. Il lui est impossible d'augmenter son chargement sans déséquilibrer complètement son troupeau pendant les sécheresses d'été ou les soudures de fin d'hiver. Par conséquent, augmenter l'emploi des engrais oblige à adopter de nouvelles

méthodes de conservation, l'ensilage (74). Quelques groupes pionniers n'hésitent pas à transformer complètement leurs techniques en pratiquant ensilage et stabulation libre. Mais la plupart des exploitants s'y refusent. Pourquoi ?

TABLEAU 14

Tableau simplifié des exploitations agricoles du Brèvedent (Pays d'Auge, canton de Blangy) 1965

Exploitation N°	S.A.U.	dont labours	Nombre de v. laitières	Syst. d'élevage - Type	Matériel principal	Mode de f - valoir	Observations
1	62 ha	4	32	B	M-T	F-P	
2	55	1,5	32	B	M T	F-P	
3	50		20	B	M T	F-P	
4	40		20	B	M T	F-P	
5	27	5	14	B	T	F-P	
6	27		16	B	T	P	
7	24		13	B		P	
8	19		11	B	T	F-P	
9	19		10	B	T	P-F	
10	17		10	B	T	F	
11	15		10	B	T	F	
12	13		12	A	T	F-P	
13	13		8	B		P	Retraité
14	11		9	B		F	Rentier
15	9		6	B		P	+ Cressonnière
16	7		5	B		F	
17	5		4	B	T	F	
18	4		3	A		F	
19	2,5		3	A		P	Ouvrier agricole
20	1,5		3	A		F	Id.
21	1,5		3	A		P	Id.

Système d'élevage : A. Vente des veaux — B. Engraissement des veaux, production de bœufs.

Matériel : M, machine à traire ; T, tracteur.

Mode de faire-valoir : F, fermier ; P, propriétaire.

Les fermes moyennes de l'intérieur du Pays d'Auge ont une surface généralement comprise entre 20 et 35 ha. Chacune occupe un ménage assisté d'un journalier, d'un fils, ou, plus appréciée à cause de la traite, d'une fille de la famille. Il faut tenir compte, en outre, des petites fermes, voire des très petites, assez nombreuses encore, surtout à l'est de la

(74) Les pommiers ne jouent pas un rôle entièrement négatif ; au printemps, ils limitent la production de l'herbe alors excédentaire, mais en été leur ombrage contribue à diminuer l'évapotranspiration et à maintenir la fraîcheur.

Touques et dans la Vallée de l'Orbiquet. Au Brèvedent, par exemple, 6 exploitations ont moins de 5 ha et 10 sont comprises entre 5 et 20 ha. Modifier le système actuel serait pour la majorité de ces exploitations une aventure financière dont elles n'ont pas les moyens. Au contraire, elles survivent sans difficulté dans la routine. Elles disposent de produits bruts faibles, certes, mais aussi de nombreuses denrées d'autoconsommation ou de petites ventes, légumes des jardins toujours bien tenus, œufs, volailles, lapins, et parfois encore cidre ou un peu de « goutte » vendue en fraude. Les charges sont réduites au maximum. Même une cotisation syndicale ou le prix d'une insémination se mesurent, se discutent et, éventuellement, se refusent. Les petits exploitants enfin disposent de quelques revenus d'appoint, rentes, pensions ou salaires de journaliers. Un tel cadre s'oppose à toute innovation. Techniciens et technocrates trouvent absurde un système qui refuse d'obéir aux lois de leur évolution afin de pouvoir survivre. Les Augerons ont choisi la survie.

Il ne s'agit bien en effet que d'un sursis. Car les difficultés se multiplient. Brèche fondamentale dans le système, les jeunes commencent à ne plus boire. Quelques-uns prennent conscience du vide de leur vie routinière, des insuffisances techniques et économiques. Des exploitants nouveaux, étrangers au pays, montrent la voie du dynamisme. Et bien des jeunes femmes n'acceptent plus la condition qui leur était réservée. Dès lors, la routine, même si elle est sage, apparaît comme la pire des formules. Le choix devient simple : l'abandon, le départ, solution adoptée par la plupart des jeunes avant même de prendre une ferme, ou l'innovation technique, le recours au crédit, l'entraide, formules nouvelles qui esquissent l'organisation d'un système mieux adapté aux réalités contemporaines.

En 1850, M. Durand, professeur à l'Université de Caen, lançait au cours d'un congrès de l'Association Normande à Pont-l'Evêque :

« L'industrie herbagère est ruinée, mais c'est sa faute... Ce privilège de récolter sans semer, vous ne l'avez conservé si longtemps que parce que vous étiez placés dans des circonstances exceptionnelles ; mais il n'est pas de privilège qui résiste à la marche du progrès et de l'intelligence ».

Le professeur ne manquait pas de courage. Mais il s'est trompé lourdement. L'Augeron n'a jamais compris ce langage trop rationnel. Un siècle de conjoncture heureuse lui a donné raison. Actuellement, l'échéance fixée par Durand semble s'être bien rapprochée. Quelques jeunes changent de camp. Et les professeurs ne manquent pas pour leur prêcher la bonne et droite parole. Mais, rêvant sur sa tasse de goutte, le vieil Augeron pense que la fortune varie et que les bons jours reviennent parfois. En attendant, il ne doit rien à personne et il s'en trouve bien.

Lui mourra ainsi.

Annexe au chapitre II

Les pôles herbagers de Haute-Normandie.

Bessin, Cotentin et Pays d'Auge dominent de leur empreinte l'économie agricole de la Basse-Normandie. Au nord de la Seine, l'extension des prairies reste plus limitée. Deux pôles herbagers, d'origine et d'importance très inégales, n'en existent pas moins :le Pays de Bray et la Basse Vallée de la Seine. Ils ne jouent pas un rôle assez notable pour justifier le développement d'un chapitre, d'autant que l'originalité de leur évolution n'apporte pas de nouveautés déterminantes pour la compréhension des systèmes herbagers. Aux 125 000 bovins du pôle Bessin-Cotentin et aux 200 000 de la Normandie centrale (chiffres de 1955), il convient d'opposer les effectifs beaucoup plus modestes des deux régions herbagères de Haute-Normandie : environ 35 000 têtes en Basse-Seine et quelque 60 000 dans le Pays de Bray (75). On ne trouvera ici qu'un bref résumé sur les activités de ces deux régions.

Le Pays de Bray.

Devenu un exemple classique en morphologie, le Pays de Bray est depuis longtemps bien connu des géographes. L'originalité de son économie herbagère dont la spécialisation contraste avec les activités agricoles des plateaux de Picardie et du Pays de Caux a suscité de nombreuses études : dès le XVIII[e] siècle, Joré (254, 1763) ; puis des agronomes intéressés par l'adaptation du système agricole aux conditions particulières du milieu, Brioux (251, 1937), Brioux et Laboumoux 252, 1944) ; des géographes parmi lesquels R. Musset (257, 1941) et Mlle S. Rimbert (258, 1951) ; plusieurs D.E.S. de Lille et de Paris, enfin.

Par bien des traits, le Pays de Bray ne se différencie guère des pôles herbagers de la Basse-Normandie et de la Normandie Centrale. Ancien-

(75) Le Pays de Bray, d'après le découpage officiel des régions agricoles, englobe une partie des plateaux voisins. Il comptait 90.000 bovins en 1955. Le Pays de Bray géographique, réduit à la boutonnière, est beaucoup moins étendu.

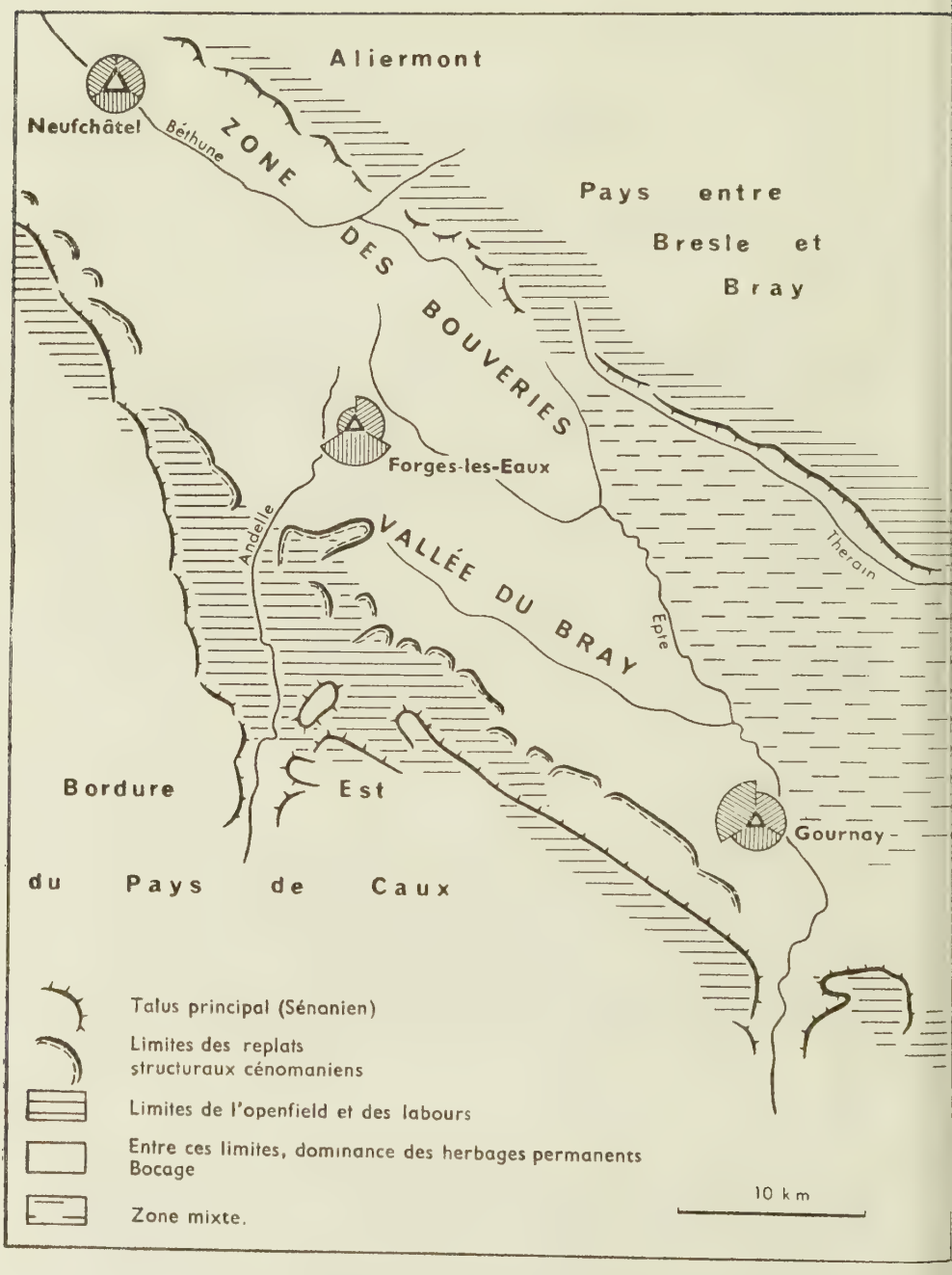

Figure 15. — Le Pays de Bray

neté de la spécialisation, antérieure au XIX^e siècle et même au XVIII^e siècle. Dominance actuelle des surfaces toujours en herbe qui ne laissent aux labours qu'une part très faible des finages et parfois même rien, la spécialisation étant totale (région dite des « bouveries »). Hiérarchisation des systèmes d'élevage en fonction de la taille des exploitations, les plus petites (nombreuses surtout sur la bordure occidentale) se consacrant surtout à la production laitière. Importance dans les localisations initiales des conditions naturelles, le fond de la « fosse » avec ses sols lourds et imperméables, sa plus grande humidité atmosphérique, étant fort peu favorable aux labours mais convenable et parfois même excellente pour l'économie herbagère, (région des « bouveries » sur les argiles et marnes peu épaisses du Portlandien inférieur et moyen). Extension des surfaces en herbage permanent à l'ensemble de la « fosse » et à une partie des plateaux voisins dans le courant du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

Ici comme dans le Bessin et dans le Pays d'Auge, les débouchés offerts par la commercialisation des produits de l'élevage jouèrent un rôle déterminant dans l'évolution du système agricole. A l'origine, la tradition du Bray rappelle beaucoup celle du Pays d'Auge. Dans la première moitié du XIX^e siècle, les fermières transforment le lait soit en beurre, soit en fromages. Les meilleurs beurres sont vendus aux marchés de Forges, Aumale, Foucarmont, Buchy, Gaillefontaine, Londinières et surtout au marché de Gournay. De là, des négociants les expédient vers la capitale. Mais les fermières brayonnes fabriquent aussi des fromages : les bondons. La qualité du fromage varie avec les procédés de fabrication. On distingue trois types principaux : la qualité supérieure est obtenue par le caillage, l'égouttage, le séchage et le salage d'un mélange comprenant un tiers de crème et deux tiers de lait ; la qualité moyenne ne demande que du lait pur ; des produits inférieurs, réservés à la consommation domestique, utilisent l'addition de lait pur et de lait écrémé. Aussi les fermes peuvent-elles consacrer tout leur lait à la fabrication de fromages de qualité, ou bien produire du beurre en réservant le lait écrémé à l'alimentation des veaux et à la préparation de fromages domestiques. En outre, sur les terres les plus grasses du Portlandien, de grandes exploitations d'embouche engraissent des bœufs en provenance des fermes beurrières ou fromagères de la région ou de la Basse-Normandie. Ainsi, très tôt spécialisé dans l'élevage, mais sans avoir nettement adopté un type d'élevage, le Pays de Bray profite-t-il de sa situation remarquable au centre d'un quadrilatère dont chaque sommet est occupé par un centre de consommation important : Amiens, Dieppe, Rouen, Paris.

La proximité de Paris, surtout, servit les intérêts de l'élevage du Bray. Par l'axe Paris-Dieppe, route traditionnelle de la « marée », qui traverse le Pays, s'établirent très tôt des relations commerciales. Elles devaient

consacrer la réputation des fromages de Neufchâtel et des beurres de Gournay. Plus facilement que ceux du Bessin ou du Pays d'Auge, un peu trop éloignés, les marchés brayons pouvaient ravitailler Paris en produits frais avant l'apparition des moyens de transport rapides de la seconde moitié du XIX[e] siècle. D'importantes transformations se produisirent à cette époque. Le Bray risquait de perdre son privilège de situation. Sur le carreau des Halles de Paris, les beurres frais d'Isigny, de Bretagne, des Charentes concurrencèrent ceux de Gournay. Les bondons ne trouvèrent pas un large débouché auprès de la clientèle contemporaine. Quelques petits industriels se substituèrent localement aux fabrications fermières. Mais comme ceux de Livarot, les affineurs de Neufchâtel ne surent pas prendre en charge de façon efficace la commercialisation du produit (77). C'est dans ces conditions que s'imposa peu à peu la suprématie des fromageries Charles Gervais. L'histoire et les activités contemporaines de cette importance société seront analysées dans un autre chapitre (78). Dans le classement des groupes laitiers français, elle occupe maintenant la 8[e] place. C'est dans le Bray que Gervais s'établit à la fin du XIX[e] siècle, c'est de la proximité du lieu de production et du centre de consommation parisien que le fondateur de la marque sut tirer tous les avantages, et c'est toujours dans le Bray que se trouvent actuellement les usines les plus importantes du groupe (Neufchâtel et Gournay-Ferrières). Gervais s'est spécialisé dans la vente de produits frais (« petits suisses », « demi-sel », double-crème », crèmes glacées, etc.). L'association d'une fermière du Bray et d'un commis de mandataire aux Halles de Paris assura les premiers succès. Une habile politique commerciale les confirma et les affirma de la fin du XIX[e] siècle jusqu'à nos jours. Maintenant, Gervais règne sur le Pays de Bray. Seuls, une coopérative modeste (à Forges-les-Eaux) et ce qui reste des fabrications fermières échappent à son influence. Gervais a fait de cette région un des bassins laitiers les plus cohérents de Normandie.

Mais le Pays de Bray possède d'autres éléments d'originalité. Ils contribuent à nuancer sur un espace restreint une physionomie régionale plus complexe que celle des grandes zones herbagères de la Normandie centrale.

Un élément d'unité cependant : un climat aux hivers sensiblement plus rigoureux qu'en Basse-Normandie obligeant à des stabulations d'hiver qui se prolongent de la mi-octobre ou du début de novembre jusqu'à la première quinzaine de mai. L'éleveur brayon, plus encore que l'augeron, doit constituer d'importantes réserves de foin. Toutefois,

---

(77) L'affinage des bondons dure 6 jours. L'apparition de moisissures blanches élimine l'acidité du fromage.

(78) Les industries laitières, quatrième partie, Chapitre 3.

l'herbager installé dans la « fosse » peut rentrer ses bêtes quinze jours après celui des plateaux voisins. C'est là un premier indice de la très grande variabilité des conditions naturelles sur de courtes distances. Celle-ci se retrouve, multipliée presqu'à l'infini, dans la marquetterie des sols : craie glauconieuse de la bordure occidentale aussi valable pour les labours que pour les herbages ; argiles du gault, sables, marnes et argiles du Porlandien supérieur favorables à l'herbe ; calcaires du Porlandien inférieur où subsistent des cultures ; sables verts de l'Albien aux qualités médiocres...

Sur cette trame complexe, une conquête progressive du sol se traduit maintenant par des types d'habitat et de strctures agraires presque aussi variés que les conditions pédologiques : ligne de villages relativement groupés de la bordure occidentale qui ont profité très tôt de la banquette de craie glauconieuse et où dominent maintenant, dans un bocage assez serré, de petites fermes laitières (Bures-en-B., Bully, Ste-Geneviève, etc.) ; habitat dispersé, dans une structure hétérogène, du triangle septentrional entre Neuchâtel et Forges (Mesnières, St-Martin, St-Saire...) ; fermes éparses, parfois assez importantes, au milieu des grands herbages de bouveries entre Forges et Gournay où l'embouche l'emporte parfois sur la production laitière (le Mesnil-Mauger, le Thil Riberpé, Serqueux, Pommereux) ; hameaux cauchois et villages-rues des plateaux bordiers où, à côté des labours, de vastes herbages se sont étendus depuis le XIX^e^ siècle, surtout à l'est du Bray.

On peut distinguer actuellement trois types principaux d'exploitations. *L'embouche* domine dans quelques exploitations de la région des bouveries, entre Gournay et Forges. C'est là une vieillle tradition du Pays de Bray dont les techniques ne diffèrent guère de celles de la Normandie Centrale. L'approvisionnement en veaux et en vaches de réforme est assuré par le marché de Forges-les-Eaux, le deuxième de Seine-Maritime, qui draine les produits des fermes petites et moyennes du Caux oriental et du Bray. Les animaux gras sont expédiés sur pieds à Paris, à Rouen, mais aussi dans la Somme et dans le Nord qui ont des relations anciennes avec les marchands brayons. *Les fermes moyennes* du Pays de Bray se consacrent surtout à l'élevage des vaches laitières sur des herbages permanents que complètent quelques cultures de trèfle, de betteraves et de choux fourragers, de seigle et d'orge. La plupart des veaux sont vendus 8 jours après la naissance, à l'exception des génisses de remplacement et d'un petit nombre de mâles destinés à devenir des bœufs d'engraissement. A ces activités s'ajoute l'élevage des porcs, parfois de façon très intensive. Par tous ces traits, la ferme moyenne du Pays de Bray ne se différencie guère de son homologue du Pays d'Auge ou du Bessin. Elle se distingue cependant de celle-ci par l'importance de la stabulation qui dure 4 à 5 mois et par les efforts qui sont consentis pour maintenir à un niveau

élevé la production laitière pendant l'hiver. En outre, plus qu'ailleurs en Normandie, s'affirme ici l'expansion de la race Frisonne aux dépens de la Normande. Enfin, la Société Gervais encourage de façon très active l'amélioration de la qualité du lait et prépare une réorganisation de la collecte. Le ramassage pourrait être prochainement transformé par l'installation de bacs réfrigérés dans les fermes, soit par Gervais, soit par la coopérative de Forges maintenant intégrée à l'Union des coopératives de Haute-Normandie. Le réseau de ramassage de Gervais déborde maintenant les limites traditionnelles du Pays de Bray. Il en était de même déjà de l'aire de collecte des marchés aux beurres et aux fromages. Aussi convient-il d'ajouter un troisième type d'exploitation : *les fermes mixtes* des plateaux voisins qui combinent les cultures de céréales ou de betteraves sucrières à l'élevage herbager. L'influence du Bray est surtout nette sur les plateaux qui s'étendent entre la Bresle et le pôle herbager, car les petites ou moyennes exploitations souvent médiocres qui prédominent ici ont facilement adopté l'économie d'élevage. A l'ouest, face à la riche tradition du Caux, l'herbage a progressé sans s'imposer. Là se rencontrent souvent les exploitations les plus dynamiques.

A ces oppositions, il convient d'ajouter encore les orientations assez différentes des trois petites villes qui animent la région. Gournay-Ferrières, la plus proche de Paris, vieux marché aux beurres, et maintenant centre principal des transformations Gervais au milieu d'une région qui se consacre surtout à la production laitière. Forges-les-Eaux, au centre, station thermale, mais surtout important marché de bestiaux, proche des villages de « bouveries ». Neufchâtel, au nord, la plus en marge, sous-préfecture déchue, centre traditionnel de la commercialisation des fromages dont la fabrication subsiste dans les villages voisins, deuxième lieu d'implantation de la Société Gervais. Eloignées des grands centres d'activité de Haute-Normandie, ces influences de rayonnement médiocre rappellent Livarot, Pont-l'Evêque ou Isigny. Le Pays de Bray a les mêmes problèmes que les autres régions herbagères de Normandie. Mais, ici plus qu'ailleurs, le sort de la région est lié à celui d'une grande société industrielle.

La Basse Vallée de la Seine.

Sur la Basse Vallée de la Seine, aucune étude. Et cependant la région ne manque pas d'originalité. En aval de Caudebec, plusieurs étendues d'alluvions récentes, parfaitement plates, s'égrènent entre le fleuve et les falaises qui bordent les plateaux de Caux ou du Roumois. Au nord, les marais herbagers de Norville et de St-Maurice-d'Etelan, puis ceux de Petiville et de Lillebonne, enfin l'ensemble le plus vaste, de Tancarville à Harfleur. Au sud, le grand amphithéâtre du Marais Vernier, l'estuaire de la Risle et le petit marais de Fiquefleur entre Honfleur et

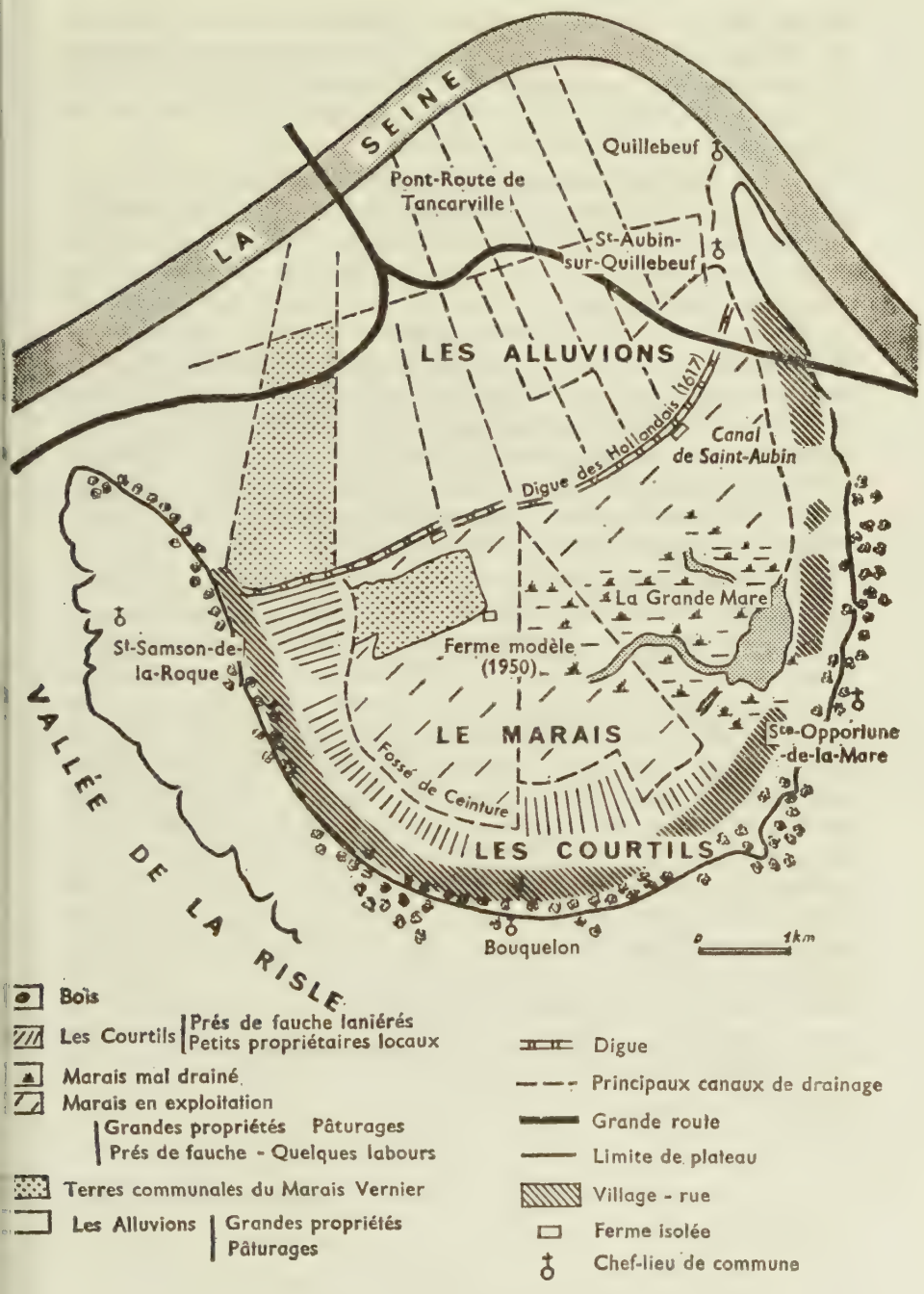

Fig. 16. — Le Marais Vernier

Berville. Partout, le même paysage qui contraste nettement avec celui des plateaux voisins : grands herbages géométriques dont la longueur est perpendiculaire au rivage, canaux de drainage doublés de grandes haies ou de clôtures de fils de fer barbelés, rangées de peupliers près des rivières, peuplement à peu près inexistant...

Parmi les régions herbagères de Normandie, les marais de la Basse Vallée de la Seine constituent un cas particulier. Leur exploitation est en effet très récente. Seul, le village du Marais Vernier occupe, depuis le XII[e] siècle probablement, le fond de l'amphithéâtre. Mais dans un site d'isolement complet (entre la falaise et le marais), ses habitants se consacrèrent, sur de très petites exploitations, à une polyculture de subsistance puis au maraîchage et à l'arboriculture fruitière plus qu'à l'élevage. Jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, les marais de la Basse Seine, très mal assainis, furent des rendez-vous privilégiés de chasseurs et de pêcheurs, plus que des lieux attractifs pour l'élevage. Les travaux du port de Rouen (régularisation de la Seine) et du Havre (canal de Tancarville) eurent pour résultat indirect d'assainir en bonne partie le Marais. Celui-ci devint herbager à partir de la fin du XIX[e] siècle.

De ses origines récentes, le Marais de Basse-Seine tire ses principales particularités. La propriété fut attribuée aux riverains. Parmi ceux-ci, trois types principaux : grands propriétaires privés (la Cerlangue, Lillebonne et une partie du Marais Vernier), communes (Marais Vernier, St-Maurice-d'Etelan), et, par l'intermédiaire des Domaines ou du Port Autonome du Havre, l'Etat (toute la partie située entre le Canal de Tancarville et la Seine). L'exploitation est réalisée de l'extérieur par des fermes situées sur le plateau ou en bordure. Les terres communales reçoivent des troupeaux collectifs, chaque habitant disposant de « droits de marais » comme dans le Cotentin. Les parcelles appartenant à l'Etat ou à des particuliers sont louées par des emboucheurs ou bien par des agriculteurs du Roumois ou du sud du Pays de Caux. Parce qu'il ne peut pas recevoir de bêtes pendant l'hiver, étant alors trop humide, le marais herbager est consacré au foin et à l'engraissement. Son exploitation reste très extensive. Le Marais de Basse-Seine apparaît donc comme un cas très particulier. Mais par l'influence qu'il a exercée sur le Roumois et le Pays de Caux méridional, il mérite aussi le nom de pôle herbager (79).

(79) L'influence du Pays de Bray et de la Basse-Seine sur les régions voisines sera étudiée dans Chapitre 1 de la troisième partie.

CHAPITRE III

LA CRISE DU SYSTÈME HERBAGER EN NORMANDIE

Pendant très longtemps, le système herbager de Normandie a gonflé d'orgueil toute la province. Voyageurs et chroniqueurs avant le XIX[e] siècle, notables de l'Association Normande sous la Monarchie de Juillet et le Second Empire, députés, préfets et ministres de la Troisième République ont écrit à la gloire de la vache et de l'herbage normands des pages dont la somme formerait plusieurs gros volumes et où les adjectifs ne tolèrent qu'une forme : le superlatif. Agronomes, économistes et géographes, à quelques très rares exceptions près, ont marché jusqu'aux années 30 dans ces traces largement ouvertes. Ainsi le Pays d'Auge devint-il dans la littérature spécialisée une sorte d'archétype de la richesse herbagère.

Après la Seconde Guerre mondiale qui a surtout permis aux trésoreries paysannes de profiter de l'augmentation rapide des prix et des conditions avantageuses du « marché noir », le réquisitoire de René Dumont éclate comme une fausse note. Avec une franchise et des images abruptes qui le rendront célèbre plus tard sous toutes les latitudes, l'agronome soutient une thèse opposée à celle de la richesse herbagère. Elevant le débat, au terme de son chapitre sur la « prairie trop naturelle du Pays d'Auge septentrional », il affirme : « La prairie souvent négligée, appelée justement « naturelle » car l'action de l'homme ne s'y fait guère sentir, a plus que doublé de surface en France (6 à 12,4 millions d'ha) depuis un siècle. Cette *extensification,* la réduction de production résultant de cette « invasion » de l'herbe abandonnée est une cause essentielle de la très faible progression de la production agricole française pendant cette période. Devant le danger de cet abandon du travail du sol, de cette véritable négation de l'agriculture, deux réactions sont possibles à mener de front : de meilleurs soins à la prairie... et le passage à la culture fourragère » (1).

Depuis cette vigoureuse prise de position, les conditions économiques ont beaucoup changé et le système herbager en Normandie même a

(1) Dumont, 230, Nouvelle éd., 1956, pp 405 et 406.

évolué. Les rendements ont augmenté mais la situation financière des exploitations n'a pas été améliorée pour autant, bien au contraire. Après une très longue période qui fut à peu près constamment favorable à la vente des produits de l'élevage, les conditions économiques deviennent moins bonnes et les insuffisances des techniques traditionnelles apparaissent avec plus de netteté.

Entre les opinions optimistes des vieux Normands et le réquisitoire sans complaisance de l'agronome moderne, aucune discussion ne semble possible. Les deux modes de raisonnement sont en effet radicalement opposés. L'étude des deux principaux pôles herbagers de Basse-Normandie a permis de montrer que le système qui prédomine encore dans le Bessin, le Cotentin, le Pays d'Auge et ses bordures trouve ses sources dans un passé lointain, probablement antérieur au XVII[e] siècle, et qu'il s'est fixé du XVIII[e] à la fin du XIX[e] siècle. Depuis, il n'a guère évolué, sauf au cours des toutes dernières années. Les techniques, les structures économiques et les mentalités du système herbager datent par conséquent d'un siècle, au moins. Au contraire, à l'exemple de René Dumont, les techniciens de l'agronomie contemporaine s'efforcent d'adapter les systèmes agricoles aux réalités des marchés modernes et aux exigences des modes de vie contemporains. Entre les deux, déchirements et incompréhensions sont le reflet d'une *crise* dont on doit bien comprendre la signification : un anachronisme qui concerne les techniques, les structures économiques mais aussi et surtout, les hommes.

Dans cette perspective, et grâce aux enseignements tirés de l'étude des principaux pôles herbagers l'examen de la crise contemporaine doit être repris globalement. Deux questions méritent d'être abordées.

1°) Le système, en Normandie, est particulièrement inadapté aux réalités actuelles à cause de l'ancienneté de ses origines, mais aussi et surtout parce qu'au cours d'une période fondamentale, qui se situe entre les deux guerres mondiales, il a totalement cessé d'évoluer si ce n'est dans le sens de la dégradation. Pourquoi cette stagnation, voire cette récession ? Quelques éléments de réponse ont déjà été apportés. Ils devront être regroupés, car cette période joue un rôle capital dans l'évolution de l'élevage normand. Ils permettront de donner une explication à l'anachronisme du système contemporain, c'est-à-dire à la crise.

De plus en plus, les marchés agricoles s'élargissent et débordent le cadre étroit des frontières. Les résultats techniques et économiques obtenus par les systèmes herbagers de Normandie doivent être comparés à ceux de régions étrangères. Car la crise ne s'inscrit pas seulement dans une évolution historique. Elle se place dans un cadre d'inégalités régionales que l'élargissement des marchés mondiaux rend de plus en plus sensibles. Pour cette comparaison, l'appareil statistique fait défaut. Car on ne saurait retenir des moyennes nationales dans lesquelles se noient

des résultats régionaux très hétérogènes. Mais la littérature géographique et agronomique fournit heureusement quelques points de comparaison avec des systèmes étrangers. Il ne s'agit cependant que d'approximations, valables pour les années 1960-62, et qui ne portent que sur le secteur le plus facile à comptabiliser, celui de l'économie laitière qui est, heureusement le plus important. Quatre régions ont été choisies pour comparaison. Toutes ont en commun avec les pôles herbagers de Basse-Normandie la prédominance très marquée de l'économie laitière dans le système agricole et l'importance de la prairie, permanente ou non, dans les techniques d'alimentation des bovins. L'Algau bavarois et la Hollande herbagère représentent deux régions particulièrement dynamiques à l'intérieur de l'Arc Alpin et du Bénélux et qui constituent à côté de l'Ouest français deux des plus grandes zones d'élevage du Marché Commun Européen. Le Waikato, en Nouvelle-Zélande, le Wisconsin, dans le Dairy Belt américain, représentent deux des plus importantes régions d'élevage laitier du Nouveau Monde anglo-saxon (2). Ainsi l'efficacité économique du système herbager de Normandie ne sera-t-elle pas jugée dans l'absolu mais par comparaison avec quatre régions représentatives des grandes zones mondiales d'élevage laitier.

2°) Le Bessin, le Cotentin, le Pays d'Auge, le Pays de Bray doivent leur réputation à l'élevage qui a été et demeure le fondement de l'économie de ces régions. Quelles sont les conséquences de la crise contemporaine sur l'équilibre de la vie régionale ? Après une comparaison mondiale, la réponse à cette dernière question doit constituer, dans une perspective dynamique, un retour aux sources de l'analyse régionale.

I. — UNE ÉCONOMIE ATTARDÉE.

L'herbager normand produit environ 40 % de lait en moins par ha que son collègue du Wisconsin, deux fois moins que l'éleveur du Waikato ou de l'Algau, trois fois moins que le paysan hollandais. La productivité de son travail (chiffrée en litres de lait par travailleur) n'est pas meilleure : l'éleveur normand produit sensiblement moins que le Bavarois (29 000 litres contre 35 000) mais surtout environ deux fois et demie moins que le Hollandais et que le fermier du Wisconsin, quatre fois moins que le Néo-Zélandais. En faisant intervenir les prix (1961), la hiérarchie des produits bruts laitiers par ha place la ferme hollandaise à un niveau quatre fois supérieur à celui de l'exploitation herbagère moyenne de Basse-Normandie ; le produit brut par ha en Algau est trois fois plus élevé, dans le Waikato et le Wisconsin une fois et demie. Le produit brut laitier par travailleur place encore les régions herbagères de Basse-Normandie au dernier rang, dépassées par l'Algau (une fois et

(2) Tableau Annexe 15.

TABLEAU 15

Comparaison des cinq grandes régions d'élevage laitier

Région	WAIKATO	WISCONSIN	HOLLANDE (zone herbagère)	ALGAU (Bavière)	BASSE-NORMANDIE (Cotentin, Bessin, Pays d'Auge)
Etat	Nouvelle-Zélande	U.S.A.	Pays-Bas	Allemagne Fédérale	France
Période d'essor initial de l'économie laitière	Fin XIX[e]	Fin XIX[e]	Fin XIX[e]	Début XIX[e]	XVIII[e] et XIX[e]
Infrastructure fourragère..	Prairie permanente	Herbe + Grains + Maïs ensilé	Prairie permanente	Prairie temporaire (Feldgrass-wirtschaft) et prairie permanente	Prairie permanente
Orientation principale de la production	Beurre	Beurre Fromage Lait frais	Beurre Fromage	Beurre Fromage	Beurre Fromage
Principaux élevages de complément	Moutons	Porcs Volailles	Moutons ou porcs	Porcs	Porcs
Taille des exploitations moyennes (ha)	45	50	20	15	30
Race bovine	Jersiaise	Holstein-Frisonne	Frisonne	Simmental Springau	Normande
Rendements en lait par vache, par an (kg)	2.350	3.800	5.000	4.000	3.100
Taux de matière grasse (en gr. par kg)	46	38	35	38	42
Nombre de vaches par ha .	2	0,7	1,5	1,25	0,7
Rendements en lait par ha.	4.700	2.660	7.500	5.000	2.200
Nombre d'ha par travailleur	25	30	10	7	13
Nombre de litres de lait par travailleur et par an (arrondi)	120.000	80.000	75.000	35.000	29.000
Prix du litre de lait liquide à la production (en cents) 1961	4,7	9,54	8	9,05	7,09
Produit brut lait à l'ha (en dollars)	220	250	600	450	155
Produit brut lait par travailleur (en dollars)	5.500	7.500	6.000	3.150	2.000

Sources

1) *Rendements des exploitations.*

Ils ont été établis, non d'après des moyennes, mais en rapport avec la description des exploitations les plus représentatives de chaque région selon :

— Waikato	Curry : 373, 1962. Lewthwaite : 385, 1964.
— Wisconsin	Lewthwaite : 385, 1964. Dumont : 375, 1954.
— Hollande	Costrelle de Corainville : 365, 1961.
— Algau	Dumont : 375, 1954.
	Renseignements oraux fournis par les professeurs Hartke et Ruppert, Münich, 1963 et 1966. Enquêtes personnelles, 1966.

2) *Prix*

Annuaire de la F.A.O., 1962 : prix à la production, moyenne nationale de l'année 1961.

Afin de respecter la cohérence des sources la moyenne nationale a été conservée pour la Normandie. En fait, les prix à la production en Normandie sont supérieurs de 10 % environ à la moyenne nationale.

N.B. — Le tableau fournit des résultats indicatifs sur les rendements et la productivité par ha, par bête et par travailleur. On ne prétend pas réaliser ici une étude complète d'économie comparée qui exigerait une connaissance de l'ensemble des produits et des charges.

demie plus), le Waikato (deux fois et demie), la Hollande (trois fois) et le Wisconsin (près de quatre fois). Un seul critère sur 9 reste favorable à la Basse-Normandie : la qualité butyreuse du lait normand n'est dépassée que par celui issu des troupeaux de Jersiaises du Waikato. Mais ceci ne suffit pas, et de beaucoup, pour compenser cela. Car ce qui compte avant tout, c'est la concordance générale des résultats. Dans une comparaison qui oppose les pôles herbagers de Basse-Normandie à leurs quatre grands homologues étrangers, chaque chiffre, dans le détail, peut être contesté. Non le résultat d'ensemble. Confronté aux élevages de Hollande, de Bavière, du Dairy Belt et de Nouvelle-Zélande, le système herbager de Normandie apparaît encore plus anachronique que lorsqu'on le juge dans l'absolu. Aussi faible par le rendement à l'ha que par la productivité du travail, il n'a pas des résultats dignes d'un élevage moderne. Ni intensif, ni productif, il ne l'emporte que par l'inefficacité.

Dans l'explication d'un tel décalage, les conditions naturelles ne jouent pratiquement aucun rôle. Les marais et les collines argileuses ou volcaniques du Waikato, les moutonnements morainiques du Wisconsin et de l'Algau, les polders anciens ou les vallées alluviales de Hollande ne possèdent aucun avantage décisif sur les bas plateaux limoneux du Bessin et du Cotentin ou sur les collines argileuses et les vallées du Pays d'Auge. A quelques nuances près, le Waikato et la Hollande jouissent d'un climat semblable à celui de la Normandie, aussi favorable à la production herbagère par le nombre élevé de jours de pluie et la

faible amplitude thermique. Mais dans une situation plus continental, l'Algau et le Wisconsin doivent compter avec des hivers longs et rigoureux, incomparablement plus difficiles que les plus durs hivers des plateaux augerons. Ce handicap climatique n'en est pas moins surmonté. L'étude de la flore a permis de montrer que le Bessin, le Cotentin et la Normandie Centrale possèdent d'excellents « crus » herbagers. Autour de ceux-ci les conditions naturelles restent, dans l'ensemble, d'assez bonne valeur. Mais même les meilleurs terroirs herbagers ne valent que par les systèmes qui les exploitent. Le décalage qui place la Normandie herbagère très en retrait des quatre régions de référence ne peut s'expliquer que par les insuffisances des techniques et par l'inadaptation de l'organisation économique.

1°) Une infrastructure fourragère de type extensif : l'herbage « naturel » non cultivé et mal entretenu.

L'infrastructure fourragère conditionne les chargements et influe de façon décisive sur les rendements en lait et en viande de chaque animal (3). Elle constitue la base des systèmes d'élevage. L'herbage du Bessin, du Cotentin et du Pays d'Auge ne permet généralement pas de nourrir une vache laitière accompagnée de sa descendance plus ou moins complète. On doit plutôt compter 0,7 vache par ha avec un rendement individuel de 3 100 litres de lait environ. Avec une production voisine de 3 000 UF par ha l'herbage normand rend certes beaucoup plus que les maigres pacages des systèmes méditerranéens ou tropicaux. Mais il paraît bien extensif comparé à ses principaux concurrents de la zone tempérée dont les rendements peuvent être, dans certains cas, trois fois plus élevés. L'étude rapide des principaux systèmes intensifs fera mieux comprendre ces insuffisances.

a) *Les systèmes herbagers intensifs des élevages modernes.*

Les élevages de Nouvelle-Zélande, du Dairy Belt, et même ceux de Hollande et de Bavière méritent le qualificatif de « modernes ». Dans les quatre cas, la spécialisation herbagère est plus récente qu'en Basse-Normandie. Certes, l'Algau et la Hollande possèdent une tradition d'élevage qui, en quelques points, peut être aussi ancienne que celle d'Isigny ou de Pont-l'Evêque. Mais alors que la production des herbages normands devint importante dès la seconde moitié du XVIII[e] siècle, le véritable essor des éleveurs hollandais, bavarois, et surtout américains et néo-zélandais ne se produisit que dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, voire à la fin de celui-ci. Hollandais et Néo-Zélandais durent trouver,

(3) Frémont, 85, 1964.

dès l'origine, un débouché extérieur pour leurs produits alors que les éleveurs américains devaient faire face aux exigences d'un marché intérieur dont l'évolution fut beaucoup plus heurtée que celle du marché français. Les uns et les autres, à l'exception des Allemands, durent compter très vite avec des marchés plus ouverts et par conséquent plus exigeants par les prix et par la qualité que le marché français traditionnel. Enfin, dans les quatre cas, la recherche agronomique apporta une aide décisive aux éleveurs pour l'élaboration de techniques intensives. Sous l'impulsion des gouvernements d'Etat (Bavière notamment) ou fédéraux, des producteurs d'engrais, des coopératives de transformation (Nouvelle-Zélande), des organisations professionnelles agricoles (Pays-Bas), ou de groupements de producteurs (Etats-Unis), les progrès de la science fourragère furent rapidement vulgarisés entre les deux guerres mondiales ou dans l'immédiat après-guerre. L'absence de longue et encombrante tradition, la volonté d'être efficaces afin de pouvoir affronter la concurrence sur des marchés largement ouverts, enfin le goût des méthodes scientifiques caractérisent par conséquent les élevages modernes.

L'élevage bavarois apparaît comme un type de transition mais son évolution n'en demeure pas moins riche d'enseignement. La spécialisation herbagère du Haut-Algau était bien établis avant le début du XIX[e] siècle. Inaptes au labour par nature, les alpages, tant en Autriche, en Suisse qu'en Bavière doivent être considérés, en effet, avec les prés des vallées atlantiques, comme les premiers noyaux d'économie herbagère en Europe occidentale. Comme autour d'Isigny ou des vallées augeronnes la grande extension de la prairie, qui l'emporta sur le labour pendant la deuxième moitié du XIX[e] siècle dans la plus grande partie de la Bavière méridionale, ne fit que prolonger une tradition déjà solidement établie (4). De même, les produits laitiers bavarois débouchaient sur un marché national relativement limité et que protégèrent des mesures douanières rigoureuses pendant très longtemps. Enfin, pour bénéficier, surtout après 1945, des enseignements de l'agronomie moderne, les éleveurs bavarois durent compter d'abord sur eux-mêmes. Pour être très intensif, le système fourrager actuel n'en prolonge pas moins une vieille tradition paysanne que les techniques modernes ont seulement amélioré : le « Feldgrasswirtschaft » ou « Egartwirtschaft ».

Jusqu'à une période toute récente (1950-60), la prairie bavaroise était cultivée, ce qui la différenciait radicalement de l'herbage normand. Elle se semait tous les 7, 8 ou 9 ans. Les mélanges de graines, de plus en plus soigneusement sélectionnés, associaient au trèfle blanc et au pissenlit quelques graminées à haute valeur fourragère comme le ray-grass ou le dactyle. Tous les 7 ans, la prairie laissait la place au labour

(4) Borcherdt, 368, 1957.

et à un bref intermède céréalier qui contribuait à améliorer la structure du sol, à éviter les tassements ou les accumulations excessives de matière organique. Avec cela, des soins fréquents maintenaient la prairie à un haut niveau de production entre chaque intermède de labour : épierrements, hersages, et surtout purinages nombreux complétés par des apports importants d'engrais azotés. Depuis quelques années, afin de réduire leur travail et d'éliminer certains inconvénients de l' « Egartwirtschaft » (5), les éleveurs bavarois abandonnent peu à peu la prairie temporaire. Mais leur système n'en reste pas moins très intensif, tous les travaux d'entretien sont maintenus, les purinages et surtout les apports d'engrais augmentés. En Algau (mais non dans les régions de grande activité touristique comme Garmisch-Partenkirchen ou Berchtesgaden), les éleveurs continuent d'exploiter les alpages qui reçoivent des engrais et sont rationnellement cloisonnés. Grâce à ces méthodes, le système bavarois, en dépit de conditions naturelles relativement ingrates, atteint des rendements deux fois supérieurs environ à ceux de l'herbage du Cotentin et du Pays d'Auge. Une vieille technique régionale, l' « Egartswirtschaft », a d'abord été rationalisée par les agronomes modernes. Dépassée maintenant par de nouvelles exigences, elle est remplacée par une utilisation plus intensive des engrais. Ainsi, dans une situation historique relativement proche de celle de la Normandie, le système bavarois a-t-il évolué de façon radicalement différente : il n'a pas cessé de s'intensifier.

Le Wisconsin offre l'exemple d'un système fourrager encore plus opposé à celui des régions herbagères de Normandie. Certes, et ceci surtout dans le nord de l'Etat, les pâturages permanents occupent une place importante de la surface agricole (plus de 80 % immédiatement au sud du Lac Supérieur). Ils trouvent leur terrain d'élection sur les collines aux pentes trop accentuées ou dans les fonds marécageux. Partout ailleurs, soit dans la plus grande partie de l'Etat, ils s'effacent devant les prairies temporaires alternant avec des cultures où les céréales pour l'alimentation du bétail (avoine et orge) et des plantes fourragères comme le maïs tiennent une place prépondérante. Lewthwaite affirme : « L'herbe, en bref, n'est qu'un facteur parmi d'autres dans le système

(5) L'« Egartswirtschaft » ne permet pas une spécialisation complète de l'exploitation. En outre, les cultures céréalières sont envahies par l'herbe. La prairie temporaire, au cours des premières années, est d'une utilisation délicate. Elle n'atteint son plein rendement qu'au milieu du cycle de rotation. Les éleveurs préfèrent donc adopter la prairie permanente. Actuellement, les paysans bavarois qui abandonnent l'« Egartswirtschaft » font un raisonnement assez proche de celui de l'éleveur normand à l'époque des « couchis ». Mais, en dépit de cette transformation, dont on ne peut pas encore juger tous les résultats, la tradition aussi bien que les enseignements de l'agronomie contemporaine semblent garantir le maintien en Bavière de techniques intensives.

alimentaire de la ferme laitière du Middle-West... » (6). En dépit d'une priorité accordée, conformément aux règles de l'agriculture américaine, à la productivité sur le rendement, malgré des conditions naturelles très inférieures à celles de la Normandie, le climat étant beaucoup plus contrasté, les produits à l'ha dépassent, grâce à ce système, les rendements de l'herbage normand moyen.

Beaucoup plus proches, en revanche, du système normand, *les techniques hollandaises et néo-zélandaises* se distinguent néanmoins de celui-ci sur un point capital : leur rendement est deux ou trois fois plus élevé. Comme l'herbage normand, la prairie de Hollande ou du Waikato ignore pratiquement le labour. Hollandais et Néo-Zélandais ont cependant été tentés par le « ley-farming », équivalent anglo-saxon du « Feldgrasswirtschaft ». Mais ils renoncèrent rapidement à cette technique, les uns à cause des dépenses de main-d'œuvre qu'elle exigeait, les autres pour tenir compte de l'inaptitude au labour de sols trop humides. Maintenant, comme en Normandie, domine la prairie permanente. Les conditions climatiques et même pédologiques étant, dans les deux cas, assez proches de celles de la Normandie, les différences très sensibles dans les rendements obtenus ne peuvent s'expliquer que par un entretien, une fertilisation et une utilisation beaucoup plus rationnels et intensifs. Les éleveurs hollandais et néo-zélandais ont adopté systématiquement le pâturage tournant ou le pâturage rationné qu'ils accompagnent d'apports très élevés d'engrais azotés (7). Sous certaines conditions de climat et de sol, la preuve est ainsi faite que la prairie permanente peut être très intensive.

Les quatre exemples choisis permettent de dégager les trois principaux types d'intensification herbagère des élevages modernes : la prairie cultivée (ancien Feldgrasswirtschaft bavarois), la prairie permanente ou temporaire associée à des cultures fourragères (type Wisconsin), la prairie permanente rationnellement exploitée (type hollandais et néo-zélandais).

---

(6) Lewthwaite, 385, 1964.

(7) 1) Sur la description du pâturage rationné et du pâturage tournant, Frémont, 85, 1964.

2) Au sujet des engrais, et à titre de comparaison :

— Apports d'engrais par ha de prairie naturelle des exploitations du Bessin adhérant au Centre de Gestion (1960-61) : entre 1 et 25 kg.

— Id. pour 6 groupes de fermes moyennes des Pays-Bas servant de référence à une expérimentation : entre 50 et 100 kg (d'après Costrel de Corainville et Féat, 365, 1961).

— Id. pour 6 exploitations néerlandaises de pointe (même source) : entre 150 et 370 kg.

3) On doit tenir compte aussi des achats d'aliments composés, plus élevés en Nouvelle-Zélande et en Hollande qu'en Normandie.

A ces formes intensives qui se sont élaborées entre les deux guerres pour s'implanter définitivement à partir de 1940-45, les fermiers du Bessin, du Cotentin et du Pays d'Auge, prenant quelque trente ans de retard, ont préféré un mode extensif de l'exploitation herbagère. Comment expliquer ce décalage ?

b) *Le difficile passage des techniques traditionnelles aux méthodes modernes.*

L'erreur la plus grossière consiste à charger de tous les maux *la tradition herbagère de Normandie.* Le système des « tombes » du Bessin représentait, au XIX^e^ siècle, le type même de l'organisation intensive. Il occupait une main-d'œuvre nombreuse, il utilisait abondamment l'engrais sous sa forme naturelle, il permettait un renouvellement partiel de la structure physique des sols, il évitait leur appauvrissement chimique et aboutissait, en dernier ressort, à des rendements plus qu'honorables pour l'époque. Bien en place au début de la poussée herbagère du XVIII^e^ siècle, très vivant dans le courant du XIX^e^ siècle, il cumulait tous les avantages. Cependant, même lorsque sa valeur fut vantée dans toute la Normandie, colportée par les Congrès de l'Association Normande (de 1840 à 1880 environ), son aire d'application réelle resta très limitée. Le Bessin était alors la région par excellence des « tombes », et plus spécialement la zone littorale qui enrichissait de varech ses « composts ». Le Cotentin les utilisait, mais plus pour ses cultures des districts littoraux que pour ses herbages, sans cependant négliger ceux-ci totalement. Par contre, dans le Pays d'Auge, nulle trace : la pratique semblait ignorée.

Le « baignage » (ou irrigation) des prés prouve cependant que les herbages augerons ne restaient pas insensibles aux méthodes intensives. On l'utilisait bien avant le XIX^e^ siècle dans la vallée de l'Orbiquet. L'Association Normande demanda la généralisation de cette pratique partout où elle était possible et elle honora de ses récompenses les propriétaires qui l'adoptaient. Enfin, sous des formes certes rudimentaires, le pâturage tournant et le pâturage rationné étaient connus dans le Pays de Bray et surtout dans le Cotentin au XIX^e^ siècle. Pour l'embouche, les éleveurs de la Normandie Centrale mirent au point un système fondé sur l'exploitation du grand herbage par l'alternance de la fauche et du pâturage : leurs méthodes empiriques reposent encore sur l'observation très judicieuse des besoins réels des bêtes et sur le souci de préserver la richesse de la flore prairiale.

A l'actif de la tradition normande, ces éléments divers constituaient une somme considérable. Mais les tombes du Bessin, le « baignage » de l'Orbiquet, le pâturage organisé du Cotentin, les fauchages et pâturages sélectifs et alternés de l'embouche se juxtaposaient géographiquement tout en s'ignorant réciproquement. Chaque région avait

sa propre méthode. Aucune n'eut un rayonnement suffisant pour diffuser ses techniques au-delà de ses propres limites, et intégrant celles des autres, pour constituer un système cohérent et efficace. Faut-il voir dans cette carence l'expression de l'individualisme et du particularisme des Normands ? A la différence de l' « Egartswirtschaft » dont la tradition s'étendit peu à peu à l'ensemble des Alpes germaniques, les meilleures techniques de Normandie restèrent confinées dans de petites régions. Lorsqu'au XIX[e] siècle s'imposa une large économie de marché et que les traditions locales devinrent des systèmes, les éleveurs du Bessin, du Cotentin et du Pays d'Auge restèrent fidèles à leur particularisme sans observer ceux des autres. La bonne marche de leurs affaires leur permit alors ce luxe et cet orgueil.

Mais de la fin du XIX[e] siècle aux années 1940, se développa une phase beaucoup plus négative : les traditions se perdirent, même les meilleures ; l'entretien des herbages devint de plus en plus rudimentaire, la flore se dégrada et les rendements eurent tendance à diminuer ou à ne plus progresser. Le système normand prit alors le visage qu'il devait garder jusque vers 1955 et qu'il conserve encore dans de très nombreuses exploitations. Eliminant ou simplifiant les traditions herbagères, il se contente d'un entretien rudimentaire et d'une utilisation sans méthode. Les idéologues des discours dominicaux lui donnèrent une justification : l'herbage normand est riche, parce qu'il est naturel. Au nom de ce principe, il convient de toucher le moins possible à l'œuvre de la nature. A la limite, on se contente de « regarder pousser l'herbe ».

Trois séries de facteurs permettent de comprendre cette singulière évolution. Pendant longtemps, l'aide de la *recherche agronomique* a fait totalement défaut aux éleveurs. Au début du siècle et jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, personne, en France, ne vint prendre le relais des pionniers de la science fourragère : Lecoq, Boitel, Heuzé, etc. Alors que Warmbold puis Klapp en Allemagne, Sjollema au Pays-Bas, Devries en Belgique, Caputa en Suisse multipliaient les recherches théoriques et les expériences, alors que la Grande-Bretagne fondait dès 1919 l'Institut de recherche fourragère d'Aberystwyth dont le premier directeur fut Sir George Stapeldon, il fallut attendre les années 1945-1950 pour que s'épanouissent en France les thèses de René Dumont, Der Kadchadourian, Louis Hédin, André Voisin... Jusqu'à cette époque, toute l'attention des agronomes français se concentrait soit sur la vigne, soit sur les grandes productions végétales du Bassin de Paris, blé et betteraves sucrières notamment. L'herbager normand était laissé à lui-même (8).

(8) Sur l'histoire de la recherche fourragère, renseignements oraux de L. Hédin.

La vérité oblige à dire qu'il ne s'en plaignait pas. Car, en dépit de nombreuses fluctuations, *la conjoncture* resta dans l'ensemble favorable à l'élevage. D'après les séries élaborées par J.-C. Toutain, le prix du beurre suivit en France une courbe à peu près analogue à celle des céréales, de 1855 à 1939, après avoir subi une vive hausse depuis le milieu du XVIII[e] siècle. Par contre, de 1855 à 1939, la courbe du prix de la viande fut nettement plus favorable, en dépit de quelques rudes secousses cycliques dont ne rendent pas compte les séries décennales (9). Par l'intermédiaire de leurs notables, les éleveurs normands défendirent une politique douanière étroitement protectionniste. Au milieu du XIX[e] siècle, les notables et leurs représentants politiques multiplièrent les interventions pour limiter au maximum les importations de bestiaux étrangers. La tradition ne se démentit pas jusqu'à Henri Chéron. Cette politique favorisa la sclérose des techniques, car les éleveurs normands,

(9) Toutain (J-C), 93, 1961. Voir fig. 17 : Evolution du prix des céréales et de la viande en France (1855-1938). Trop proche de celle des céréales, la courbe du beurre n'a pas été réalisée.

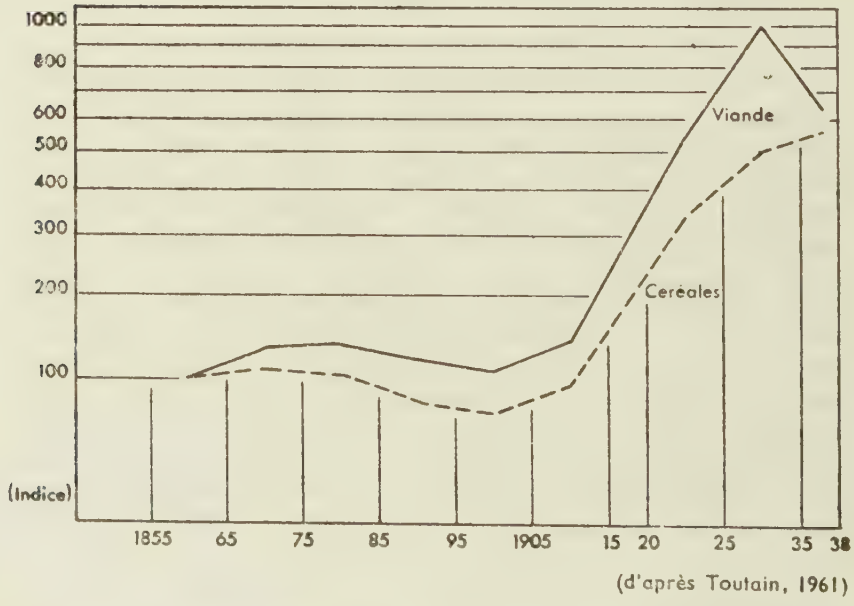

Figure 17. — Evolution du prix des céréales et de la viande en France 1855-1938

profitant de l'avance acquise au cours des périodes précédentes, ne furent stimulés par aucune concurrence sérieuse. En outre, la conjoncture des prix favorisa plutôt la production de viande, de tradition extensive, aux dépens des cultures et de la production laitière. Par la grâce heureuse de quelques « bons coups » sur la vente des vaches de réforme ou des veaux, les éleveurs normands prirent l'habitude de ne pas trop se soucier des rendements laitiers.

Mais pendant toute cette période, de 1855 à 1939, ce fut surtout le coût de *la main-d'œuvre* qui préoccupa constamment l'herbager. Au milieu du XIX^e^ siècle, les domestiques des deux sexes se pressaient encore nombreux aux « louées » d'Isigny, chaque premier dimanche de juillet. Les notables honoraient de médailles les « bons serviteurs » mais réclamaient à chaque occasion l'institution du livret pour tous. A la fin du siècle, l'inquiétude commençait à poindre, la main-d'œuvre se raréfiait ; l'instituteur et le chemin de fer contribuaient ensemble, selon les meilleures plumes, à « ruiner nos campagnes ». A la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'évolution s'achevait : le salaire de l'ouvrier agricole augeron apparaissait misérable à l'homme des villes, mais il semblait un luxe à l'herbager. Cette évolution suit celle de la démographie. Du milieu du XIX^e^ siècle jusqu'à nos jours, la main-d'œuvre agricole n'a pas cessé de se rétracter dans des proportions considérables. Un sondage réalisé dans trois groupes de communes du Bessin, de la Vallée d'Auge et du Pays d'Auge intérieur (représentant chacun environ 1.000 habitants en 1851) met bien en valeur la réalité de ce phénomène. Entre 1851 et 1906, la population active agricole diminue de 20 % dans les deux communes choisies du Bessin (Canchy, Longueville), reste stationnaire dans celles de la Vallée d'Auge (Hotot, Corbon, Rumesnil, Victot-Pontfol), diminue de 25 % dans les trois communes de l'Auge intérieur (Bellou, Le Mesnil-Germain, Ste-Marguerite-des-Loges). La rétraction se poursuit ensuite jusqu'à nos jours. Les graphiques ci-joints fournissent quelques éléments d'appréciation sur ce phénomène. Celui-ci touche assez peu le nombre des exploitants agricoles, sauf dans le Bessin où s'est effectuée une importante concentration. Ce sont surtout les domestiques permanents et les journaliers qui sont touchés par la dépopulation. Plus nette encore, la quasi-disparition des artisans et commerçants de villages, vivant certes un peu en marge de la profession agricole, mais qui pouvaient fournir occasionnellement un important appoint de main-d'œuvre. Or, le calcul des bilans démographiques montre nettement que plus que l'émigration (réelle, mais assez limitée) une forte dénatalité, tenace pendant toute la seconde moitié du XIX^e^ siècle et jusque vers 1920-1930, rend compte de cette profonde rétraction. L'émigration, provoquée par la médiocrité des conditions de vie, la mortalité exaspérée par l'alcoolisme et la misère (on enregistre fréquemment des taux supérieurs à 25 p. 1.000), la

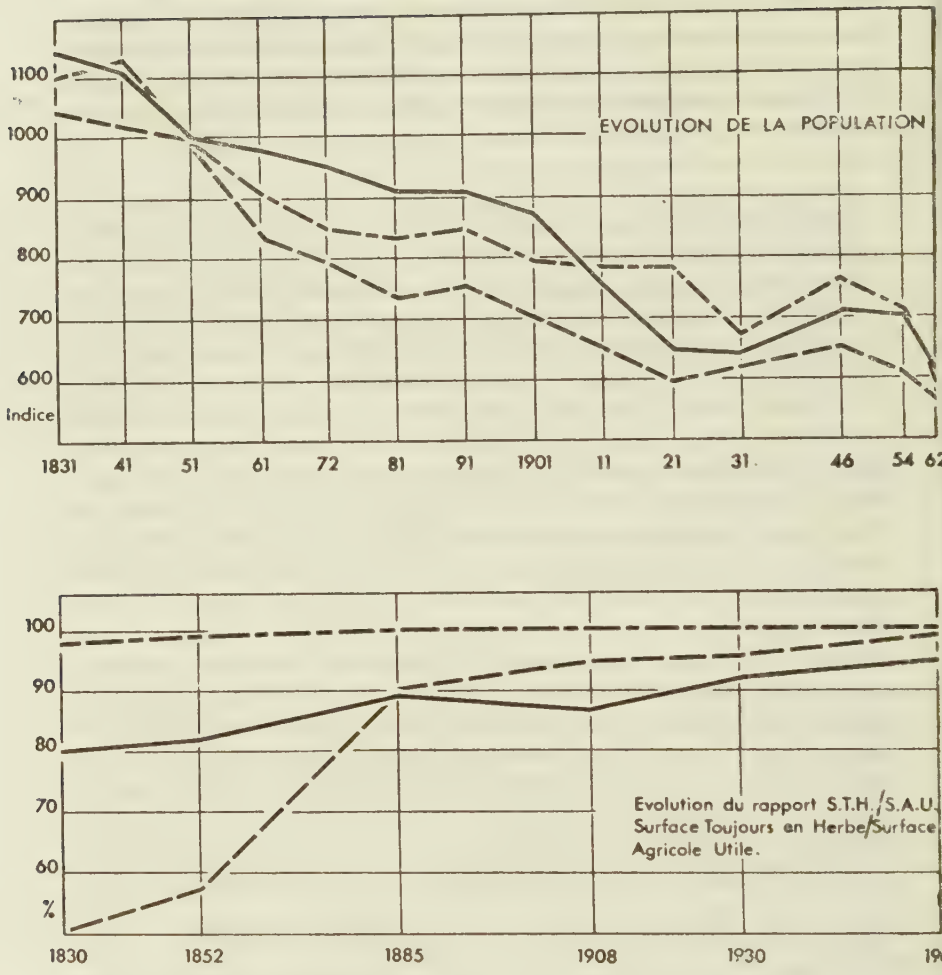

Figure 18. — Evolution de la population et du rapport S.T.H./S.A.U. dans trois groupes de communes herbagères

dénatalité causée par le malthusianisme et les déréglements familiaux ont décimé entre 1850 et 1930 la cohorte, nombreuse au XIX^e siècle, des domestiques, journaliers, gardiens d'herbage... Pour faire face à cette situation, l'herbager n'a pas cessé de simplifier son travail. Ainsi, une crise démographique très profonde pèse-t-elle sur cette période. Elle s'ajoute à l'absence de toute recherche agronomique et au confort d'une situation de marché protégé pour expliquer le passage de pratiques souvent intensives à un système extensif.

Les conditions changent radicalement *après la Seconde Guerre* mondiale. Les agronomes vulgarisent en Normandie comme ailleurs les méthodes d'intensification fourragère. André Voisin, l'apôtre normand de la « rotation des herbages » exploite à Gonneville-sur-Scie, en Seine-Maritime. Louis Hédin développe ses expériences au Laboratoire de Recherches Fourragères de l'I.N.R.A. à Rouen. Aux ingénieurs des Directions des Services Agricoles s'ajoutent ceux des Centres de Gestion et des Groupements de Vulgarisation. Les champs d'expérience se multiplient. La station de l'I.N.R.A. au Haras du Pin, les Ecoles d'Agriculture d'Yvetôt (Seine-Maritime), de Chambray (Eure), du Robillard (Calvados), de Thères (Manche), transformées bientôt en lycées agricoles, mènent de front l'enseignement et la recherche. Parallèlement, la conjoncture se modifie.

Après un dure pénurie, les produits de l'élevage se vendent moins bien et leurs prix s'en ressentent ; les gouvernements de la IV^e et de la V^e République créent tout un appareil de réglementation tendant à stabiliser des prix qui ont, aux yeux de l'opinion publique, une valeur aussi exemplaire que ceux des blés sous l'Ancien Régime ; de plus, le lait « paie » maintenant plus que la viande. Enfin, au moins pendant les dix années qui suivent la guerre (jusqu'au rencensement de 1954) la main-d'œuvre agricole ne manque pas sous l'effet d'un renouveau démographique qui se manifeste en Normandie bien avant 1943, augmentant ainsi le nombre des jeunes adultes après la guerre. Toutes les conditions semblent réunies pour qu'éclate en Normandie une deuxième « révolution herbagère », celle de l'intensification moderne. Elle éclate en effet, mais de façon limitée, et, dans la plupart des cas, embryonnaire. Les techniques nouvelles ne sont adoptées que partiellement (clôture électrique, apports mesurés d'engrais, labour des plus mauvaises prairies, apparition de quelques cultures fourragères comme le maïs). Seules quelques exploitations, isolées, réalisent une rénovation complète-. Enfin, le progrès touche très inégalement les régions. Au contact de la Plaine de Caen, le Bessin oriental se transforme sous l'effet d'une augmentation importante des labours. Mais le Cotentin ne bouge guère. Quelques ilots dynamiques animent le centre du Pays d'Auge. Les régions d'embouche, du Merlerault à Bazoches et aux marais de la

Dives restent totalement réfractaires. Dans l'ensemble, les vieilles régions herbagères demeurent les plus hostiles aux méthodes nouvelles.

Les éleveurs du Wisconsin, de Nouvelle-Zélande et de Hollande ont créé sur des terres neuves ou rénovées des systèmes hautement intensifs sous l'impulsion de marchés exigeants et avec l'aide d'une recherche et d'une vulgarisation puissantes. Dans une conjoncture moins dynamique, mais grâce à une main-d'œuvre abondante et à une tradition efficace, les paysans bavarois ont abouti aux mêmes résultats, se joignant à la « seconde révolution herbagère ». Loin de suivre cette voie, les herbagers normands ont, jusqu'à une époque toute récente, subi une évolution contraire qu'expliquent les insuffisances de la tradition, une dure crise démographique, l'absence de recherche et le confort d'une situation protégée. Toutes ces conditions ont changé. Mais les hommes évoluant plus lentement que la conjoncture, dans le Bessin, le Cotentin, le Pays d'Auge et le Merlerault, la révolution de l'intensification herbagère ne s'ébranle qu'avec une sage lenteur.

2°) Une sélection aux qualités mal fixées : la race bovine normande.

La sélection du bétail, deuxième base technique de l'élevage, s'est faite dans les pays herbagers de Normandie comme dans l'ensemble de la province autour d'une race : la race bovine normande. En fait, le Bocage et les Plaines de Haute-Normandie n'ont fait qu'importer du bétail déjà sélectionné du Cotentin. Seuls, en dehors des berceaux de sélection de Basse-Normandie, les grands éleveurs cauchois ont apporté au début du siècle une contribution importante à la formation de la race. Celle-ci, on l'a vu, est née dans les étables du Cotentin et du Val de Saire au cours de la deuxième moitié du XIX[e] siècle. A l'origine, la vache du Cotentin ne représente qu'une race parmi d'autres en Normandie. Dans le Bocage, dominent alors des animaux de même type mais de plus petit format ; dans le Pays d'Auge, l'Augeronne osseuse mais très bonne laitière ; au nord de la Seine, la Cauchoise assez médiocre... Mais avant même la création du Herd-Book Normand qui va assurer la suprématie complète de la race du Cotentin (1883), un courant favorable se dessine dans toute la province au profit de ce bétail qui se distingue par sa belle présentation extérieure, d'excellentes qualités laitières et beurrières et par des formats permettant une bonne production de viande. Les vaches du Cotentin se multiplient dans la zone d'influence d'Isigny. Parallèlement, elles prennent solidement position dans les régions d'embouche du Pays d'Auge. Leur progression suit celle de l'économie herbagère. Après la création du Herd-Book qui adopte les caractères de la Cotentine comme type de race, celle-ci s'impose à l'ensemble de la Nor-

mandie, réalisant sa plus grande extension dans la première moitié du XX[e] siècle.

Avec l'herbage non cultivé, la race normande représente, par conséquent, la deuxième base technique de l'économie spécialisée du Cotentin, du Bessin et de la Normandie Centrale. Elle domine également dans les régions herbagères de Haute-Normandie comme le Pays de Bray et la Basse-Seine. L'association de la Normande et de l'herbage « naturel » n'est d'ailleurs pas fortuite. Il s'agit d'un système auquel tiennent particulièrement les sélectionneurs de la race. Certaines qualités de celle-ci, et notamment sa rusticité, s'expliqueraient par la pratique constante de l'élevage en plein air et du pâturage de l'herbe naturelle. Au moins dans les berceaux de sélection, ce système devrait être conservé pour que se maintienne une des qualités essentielles de la race. Ainsi, même si elle en a largement débordé le cadre maintenant, par ses origines, par ses méthodes de sélection, par ses grands « élevages-vedettes » du Cotentin et du Val de Saire, la race bovine normande reste étroitement associée au système herbager.

Ses mérites tendent à être discutés autant que l'infrastructure fourragère à laquelle elle se trouve liée. Avec plus de passion encore, très vraisemblablement. Car le mode d'alimentation des animaux reste une affaire purement technique où interviennent de nombreuses données comme les aptitudes naturelles, la taille des exploitations, les possibilités d'investissement, les disponibilités de main-d'œuvre... La sélection du bétail engage essentiellement le talent des hommes. Pour les grands éleveurs, autant qu'un métier, c'est une passion. Lorsque les qualités de la sélection se trouvent mises en cause, toute une classe sociale, celle des éleveurs du H-B-N., se sent vaciller, un siècle de tradition et d'efforts familiaux étant contestés, voire méprisés. Aux arguments techniques et économiques, s'ajoutent, de part et d'autre, les faux-fuyants de la mauvaise foi. Car deux thèses s'affrontent avec vigueur. Pour les uns, la race bovine normande reste la première race française tant par le nombre que par sa qualité. Pour les autre, sa sélection est indigne des étables modernes et le mouvement de rénovation actuel la condamne. Comme dans le cas de l'infrastructure fourragère, deux conceptions de l'élevage opposent les tenants de la tradition aux modernistes.

a) *Les qualités et les faiblesses de la race bovine normande.*

Paradoxalement il est assez facile d'être objectif en une telle matière pour peu qu'on ne se noie pas dans les dédales des finasseries techniques ou pseudo-techniques. Deux données fondamentales doivent servir de base au raisonnement. En premier lieu, l'extraordinaire expansion de la race normande dans la première moitié de ce siècle. En second lieu, les progrès sensibles d'autres races à l'intérieur même de la Normandie depuis quelques années.

Après avoir fait la conquête de la Normandie, la race cotentine devenue « normande » s'est en effet étendue au-delà des limites de la province. Deux départements bretons (l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-du-Nord), plusieurs départements des marges armoricaines (Mayenne, Sarthe) et du Centre ligérien (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Maine-et-Loire) comptent maintenant de nombreuses étables peuplées de Normandes, dont plusieurs dizaines inscrites au H-B-N. Lorsqu'au concours national de la meilleure laitière, en 1965, la race normande présente 9 concurrentes, trois parmi celles-ci proviennent d'élevages de la Mayenne et une de l'Ille-et-Vilaine. En 1951, dans un numéro spécial consacré à la race bovine normande, la Revue de l'Elevage peut affirmer : « Actuellement, la Normande est, de très loin, la première des trente races exploitées en France. Comptant plus de 3 millions de têtes, elle constitue le cinquième du cheptel bovin français. Ayant presque doublé ses effectifs de 1900 à 1950, elle a contribué pour la moitié à l'accroissement du nombre des têtes de bovins en France... Supportant très bien l'altitude, elle s'est installée, par exemple, (à l'étranger) dans la vallée d'Aoste, et surtout sur les plateaux colombiens, où avec 100.000 têtes de bétail, elle constitue la première race. S'adaptant au climat chaud, elle réussit en Afrique du Nord, au Brésil, en Uruguay, pays où elle est très prisée, à Madagascar, où elle est utilisée depuis longtemps avec grand succès pour des croisements continus avec des bovins du pays ». (10).

Quoi qu'en pensent ses détracteurs, une telle expansion ne peut s'expliquer que par des qualités remarquables qui, de proche en proche, ont fait apprécier la race, depuis les herbages du Val-de-Saire et du Cotentin jusqu'aux lointains plateaux de la Colombie. La Normande se signale d'abord comme *une remarquable race mixte* aux forts rendements en lait, en beurre et en viande. La lecture du palmarès du Concours de la « Meilleure laitière » au Salon de l'Agriculture est assez éloquente. Les principaux critères du jugement portent sur la production laitière, le taux butyreux, la conformation, la fécondité, l'indice de consommation et l'état de conservation. Une Normande obtient le meilleur classement de 1952 à 1956... En 1961, « Légende » à M. Bernard Duvernois, un éleveur du Cotentin, se classe aussitôt après une Frisonne, de même que « Tonnelle », au même éleveur, en 1965. Une bonne Normande atteint régulièrement un taux butyreux de 43 pour mille. Les lactations des grandes championnes (standardisées à 40 pour mille) sont remarquables : 27 340 kgs en 3 lactations pour « Frivole » (Concours de 1952), 25 195 kgs pour « Katine » (1953), 24 345 kgs pour « Renoncule » (1954), 42 504 kgs pour « Havraise II » en 5 lactations (1955), etc. (11).

(10) Revue de l'Elevage, N° spécial 1951, pp 23. Actuellement, la race bovine normande compte plus de 4 millions et demi de bêtes.

(11) D'après Sarazin, 405, 1962.

Après 1956, peut-être à cause de la suprématie constante de la Normande, le concours inter-races est supprimé. Les meilleures vaches normandes n'en obtiennent pas moins dans les concours suivants des totaux que n'atteignent pas les animaux des autres races, à l'exception des Frisonnes. La race du Cotentin possède aussi une conformation assez forte pour donner de bons animaux à viande. Les laitières pèsent généralement 650 kilogrammes, les plus lourdes 750 à 800 kgs. De même, les bœufs atteignent aisément 600 kgs à 3 ans par l'engraissement traditionnel. La viande des animaux normands, peu chargée de graisse, possède une texture, le fameux « persillé », et une saveur qui la placent au premier rang pour la qualité sur le marché de la Villette. En ajoutant à sa triple faculté de beurrière, de laitière et de bête à viande, une très bonne fécondité (avec des familles souvent supérieures à 8 veaux) et une remarquable rusticité qui permet aux animaux de supporter sans inconvénient l'élevage en plein air, même avec des conditions assez rigoureuses, la Normande se présente bien comme une race de très grande valeur, voire comme une sélection exceptionnelle. Les qualités s'expliquent par le travail des éleveurs du XIX^e^ siècle et du début du XX^e^ siècle, mais aussi par les origines de la race : sur les bons herbages du Bessin et surtout du Cotentin, un bétail sain et de forte conformation, élevé en plein air, et traditionnellement orienté vers une « double fin », les besoins en beurre du marché d'Isigny et la fourniture en veaux des « marchands herbagers ». Parce qu'elle commença très tôt sous des formes probablement empiriques, en même temps que la spécialisation herbagère, et parce que le milieu s'y prêtait, la sélection aboutit à des résultats remarquables.

Et cependant des indices sérieux prouvent que depuis plusieurs années la race normande a cessé sa progression. Dans l'élevage français, elle stagne ; peut-être même régresse-t-elle. Les revues spécialisées ne lui donnent plus la vedette, même si elle compte toujours les plus forts effectifs. En 1964, la France exporte 1 843 reproducteurs charolais et seulement 28 normands que dépassent encore les exportations de Tarentaises (12). Enfin, et surtout, vaches frisonnes et bœufs charolais s'installent de plus en plus nombreux dans les herbages du Bray, du Pays d'Auge et du Bessin pour les premières, dans les zones normandes d'embouche pour les seconds. Que reproche-t-on soudain à la race normande pour qu'on ne lui fasse plus confiance au cœur même de la Normandie ?

Comme le système herbager du XIX^e^ siècle, auquel elle est associée, la race Normande, issue de la Cotentine, représente une grande réussite des techniques empiriques du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècles. Mais elle ne répond plus aux exigences de la sélection moderne. *Les qualités de la race sont, en effet, très mal fixées.* D'aprés Sarrazin, 46 000 animaux

(12) Revue de l'Elevage, mai 1965, p. 13.

des élevages inscrits au H-B-N. dominent quelque 4 500 000 individus non contrôlés et aux qualités plus contestables. A l'intérieur même des élevages d'élite, la sélection manque généralement de rigueur, l'appréciation empirique et la volonté de ne rien perdre l'emportant sur l'analyse systématique des résultats et l'élimination impérative des sujets médiocres. Ainsi, la race normande mélange-t-elle les « sangs » de quelques géniteurs aux qualités remarquables et ceux, multiples, de tristes lignées que, de foires en concours et de médailles en revers, personne n'a jamais éliminés. Les orignes de la sélection et sa structure marquent la race de leurs défauts autant que de leurs qualités : dans les grandes exploitations du Cotentin, la sélection est un art mais aussi un commerce ; l'empirisme l'emporte sur la rigueur. Ainsi s'explique le décalage qui oppose les rendements des « championnes » et ceux de la majorité des étables. Las d'attendre les sujets d'élite que réservent la chance ou des achats très onéreux, éprouvés par de mauvais marchés où des animaux cotés se révèlent finalement médiocres, des éleveurs de plus en plus nombreux préfèrent renoncer à la Normande pour se tourner vers des races moins brillantes mais plus sûres.

b) *Les progrès de la Frisonne Pie Noire et du Charolais.*

Dans une saine recherche de rentabilité, la plupart des spécialistes conseillent depuis quelques années aux éleveurs l'adoption de races mixtes. Cette orientation devrait normalement consacrer, au moins en France, la suprématie de la Normande. Or, il n'en est rien. Tout au contraire, ce sont des races spécialisées soit dans la production laitière (Française Frisonne Pie Noire), soit dans l'engraissement (Charolais) qui progressent à l'intérieur même de la Normandie. Ce paradoxe apparent s'explique aisément par les insuffisances de la sélection normande. Certes, la plupart des animaux des grands élevages possèdent les caractères mixtes à un niveau élevé. Mais, en dehors de cette élite, les éleveurs moyens, sans parler des plus médiocres, se contentent de rendements très irréguliers. En théorie, la Normande constitue un sujet d'élevage idéal. Mais dans la réalité quotidienne des élevages courants, elle réserve souvent de bien mauvaises surprises... Le cas mérite d'être cité de ce jeune exploitant du Pays de Bray qui, depuis qu'il a pris sa ferme (1960), s'efforce de monter une étable convenable avec l'aide du contrôle laitier : parce qu'il dispose de capitaux limités, il s'adresse au « commerce » courant en y recherchant d'après l'aspect extérieur les meilleures bêtes ; il achète 4 ou 5 génisses amouillantes par an, mais sur ce nombre il doit rapidement en éliminer au moins 2 ; lassé, il fait l'essai d'une génisse sélectionnée qui lui donne 140 kgs de beurre à sa première lactation (environ 3.500 l. de lait) mais presque rien à la seconde... Il se console en pensant qu'il vend bien ses vaches réformées dont la production de viande est généralement bonne. En fait, les insuffisances de la sélection

placent depuis cinq ans son élevage dans une situation financière délicate. Le cas, loin d'être fortuit, résume — au contraire — très bien la situation générale. Dans ces conditions, de nombreux éleveurs reprochent aux maîtres de la race de ne pas avoir su choisir entre le lait et la viande, et, préférant des réalités aux illusions, adoptent des races spécialisées.

A la Normande de robe bringée (mélange de marron, de noir et de blanc), s'oppose de plus en plus, comme race laitière, *la vache Française Frisonne Pie Noire.* Cette sélection recueille maintenant les fruits d'un long et remarquable travail entrepris autour du Herd-Book Frison de Leeuwarden (Pays-Bas) et poursuivi en France sous le contrôle du Herd-Book de la race Française Frisonne Pie Noire dont le siège se trouve à Cambrai (Nord). Initialement tout au moins, la Frisonne est un vache beaucoup moins complète que la Normande, plus petite et moins lourde, souvent plus fragile, présentant des taux butyreux modestes généralement compris entre 36 et 39 pour mille, mais excellente laitière qui dépasse régulièrement des rendements de 4 000 l. La sélection du bétail s'est organisée aux Pays-Bas selon des structures radicalement opposées à celles de la Normandie. Elle représente l'exemple le plus remarquable d'une grande sélection moderne, mieux encore que les Simmental alpestres ou les Jersiaises néo-zélandaises dont le niveau est cependant déjà très élevé. La sélection hollandaise se caractérise d'abord comme une entreprise de masse. D'après la Revue de l'Elevage (13), en 1958, le Contrôle laitier néerlandais porte sur 66 % du bétail national, le Herd-Book frison enregistre 45 % des animaux élevés en Frise et le Herd-Book bovin néerlandais de La Haye contrôle 25 % du cheptel dans le reste des Pays-Bas. Ces chiffres contrastent singulièrement avec ceux de la Normandie où l'élite de l'élevage (H-B-N.) ne représente que 1 % du cheptel. Deuxième différence, la sélection hollandaise est conçue d'abord comme un service, et accessoirement seulement (notamment pour l'exportation) comme un commerce. Entre les Herd-Books et les exploitants, les « sociétés d'élevage » constituent un rouage essentiel ; ils ont la charge du contrôle laitier, de l'insémination artificielle et des épreuves de descendance. Enfin, la sélection elle-même, travaillant sur une grande masse, a éliminé de ses méthodes l'empirisme et le sentimentalisme pour ne retenir que des appréciations scientifiques, notamment, le testage systématique des taureaux, le contrôle de la descendance. L'expérimentation appuyée sur une connaissance de plus en plus approfondie de la génétique bovine l'a emporté sur l'approximation.

Ainsi s'opposent dans leurs structures, dans leurs techniques comme dans leurs résultats, les grands élevages individualistes de Normandie et les sociétés intégrées sur le mode coopératif de la Hollande. Le

(13) Revue de l'Elevage, N° spécial, N° XXIX.

Herd-Book normand et les Centres d'Insémination artificielle essaient, certes, d'adopter les méthodes nouvelles, mais un retard a été pris, et, à la tête même des organisations normandes, une sourde opposition demeure. Comme laitière, la Frisonne s'impose donc facilement face à la Normande avec des rendements régulièrement supérieurs à 4 000 l et pouvant atteindre 4 500 l. Sur ces bases solides, les sélectionneurs hollandais et français de la race peuvent se permettre maintenant d'améliorer la teneur en matière grasse, la teneur en matière azotée (un test nouveau adopté en Hollande dès 1957 alors que les premières études sont entreprises en Normandie en 1964), la rusticité et surtout la précocité (avec une recherche des vélages à 2 ans), enfin une amélioration du format orientant la « F.F.P.N. » vers les qualités d'une race mixte sans nuire à sa production laitière. Une génisse hollandaise coûte sensiblement plus cher que sa concurrente normande (environ 15 à 10 % en plus) et, tarie, elle se vend à des prix inférieurs dans des proportions analogues. Mais la sûreté de son rendement laitier lui confère généralement une plus grande efficacité économique. Encore absente du Cotentin, elle s'implante dans les bassins laitiers où quelques éleveurs cherchent un renouvellement des techniques : Bessin, Pays d'Auge et Pays de Bray...

La sélection charolaise constitue incontestablement la plus grande réussite de l'élevage français depuis la Seconde Guerre mondiale. Les exportations croissantes de reproducteurs le prouvent aussi bien que l'aire d'extension de la race qui après avoir submergé le centre de la France aborde maintenant la Normandie. Naturellement, ce sont les régions d'embouche de la Normandie Centrale que ce mouvement touche le plus, car le Charolais est essentiellement une bête à viande. Les emboucheurs normands sont amenés de plus en plus à acheter des veaux charolais pour trois raisons principales. D'abord parce que cette liaison ne constitue pas pour eux une véritable nouveauté : ils ont l'habitude, depuis très longtemps, de fréquenter les marchés et les fermes du « Centre » ; les circuits commerciaux existaient donc déjà et l'évolution actuelle ne fait qu'en accroître les flux. La deuxième raison doit être cherchée dans la pénurie de veaux normands d'élevage qui se manifeste surtout depuis que les meilleurs exploitants du Bocage renoncent à cette production pour s'orienter soit vers la vente des très jeunes élèves aussitôt après la naissance, soit vers l'engraissement des veaux. La troisième raison se fonde sur la qualité même de la race normande actuelle : les meilleurs herbagers se plaignent d'un abaissement très sensible du nombre des bons sujets ; les « saucisses » l'emportent de plus en plus sur les bêtes de premier choix. Les herbagers traditionnels accusent à ce sujet l'insémination artificielle et une sélection trop orientée vers la production de lait... La réalité semble plus simple. Les éleveurs conservent dans leurs troupeaux ce qu'ils ont de meilleur et

livrent de plus en plus à l'emboucheur ce qui reste. Parce que l'équilibre financier entre les produits du lait et de la viande s'est trouvé rompu nettement au profit du lait, la viande, en Normandie, devient un sous-produit de la production laitière. La qualité du bétail pour la viande s'en est trouvée gravement affectée. Paradoxalement, cette évolution permet à la race charolaise de pénétrer dans un domaine où elle comble un vide. Plus que les charolais de race pure, se multiplient d'ailleurs les bœufs jaunes, « croisés » de normands et de charolais. Le croisement « industriel » fait saillir de médiocres vaches normandes par de bons Charolais. En augmentant les qualités à viande du descendant il permet de valoriser les produits de réforme. Cette pratique ne cesse de se développer depuis quelques années.

Ainsi, à côté de la Normande bringée, prennent place dans les herbages normands la Frisonne Pie Noire, le Charolais à robe blanche et le Croisé de teinte jaune... Le mouvement reste encore très limité puisque dans les régions où ils se développent le plus, les élevages de Frisonnes ne dépassent jamais 5 à 10 % de l'effectif total et que dans les embouches les plus chargées de l'Orne, les Charolais et les Croisés ne l'emportent encore que rarement sur les Normands. Les bêtes des races spécialisées coûtent en effet plus cher que les veaux et les génisses du pays. Parfois, leur adaptation se réalise mal. Enfin et surtout, leurs exigences fourragères, tant pour les Charolais que pour les Frisonnes, sont sensiblement plus élevées. Le changement de race, pour réussir, doit donc accompagner une transformation complète du système d'élevage. Tous les exploitants ne le comprennent pas.

3°) Des exploitants indécis entre la routine et le progrès : les difficultés de la deuxième révolution herbagère.

La « première révolution herbagère », celle qui consista à transformer les labours en prairies permanentes, toucha la Normandie dès la seconde moitié du XVIII[e] siècle. La révolution des « couchis » fut donc particulièrement précoce dans la province.

On peut appeler « deuxième révolution herbagère » l'ensemble des transformations qui fait passer l'élevage, dans les zones herbagères, d'une économie extensive à faible production par unité de surface à un système intensif, de rendements atteignant difficilement 3 000 l de lait par ha à des productions régulièrement supérieures à 4 000 et même 5 000 l de lait sur la même surface. La seconde révolution consiste en une intensification, selon des méthodes variées, de la production fourragère qu'accompagne une standardisation de la sélection à un haut niveau. Des régions étrangères comme l'Algau bavarois, la Hollande,

le Wisconsin et la Nouvelle-Zélande l'ont totalement réalisée. Cette intensification des rendements effectuée dans un but d'efficacité économique peut se prolonger par une amélioration de la productivité du travail rendue nécessaire par la raréfaction de la main-d'œuvre et par la volonté d'abaisser les prix de revient. Les éleveurs du Nouveau Monde ont atteint depuis longtemps ce deuxième stade des transformations contemporaines. L'amélioration de la productivité du travail les préoccupe autant que celle des rendements à l'ha. Les exploitants européens, tant en Normandie qu'en Bavière ou en Hollande, n'abordent ce problème en termes modernes que depuis quelques années seulement.

Il est difficile d'apprécier exactement où se situe actuellement l'économie des régions herbagères de Normandie par rapport à ces différents stades. Les approximations du tableau 15 montrent que la ferme herbagère moyenne du Bray, du Pays d'Auge ou du Bessin aborde tout juste les premiers processus de l'intensification. En fait, la situation est plus complexe et les exploitations agricoles doivent se ranger en trois catégories principales. Un petit nombre d'exploitants adoptent des systèmes très intensifs, dignes de la Hollande et de la Bavière. Certains même rationalisent et simplifient leurs méthodes afin d'améliorer de façon radicale la productivité. Pour cette première catégorie, la deuxième révolution herbagère est déjà faite. Un deuxième groupe observe, imite, « regarde par-dessus les haies », hésite..., bref, vient grossir les rangs des transformateurs mais en adaptant à leurs propres exigences et par conséquent en déformant les transformations. Le troisième groupe ne change rien à la tradition. L'importance de la deuxième catégorie dépendant généralement du nombre et du dynamisme de la première, il semble particulièrement intéressant de dégager quelle est la place relative de cette avant-garde dans les principales régions herbagères.

Un inventaire fondé sur le nombre d'adhérents aux Centres de Gestion est rapidement fait, car les pôles herbagers se signalent surtout par leur carence en ce domaine. Le Pays d'Auge compte une centaine d'adhérents, le Bessin et le Pays de Bray une trentaine chacun, le Cotentin une dizaine, les zones d'embouche de la Normandie Centrale aucun. Une très petite minorité, par conséquent, aborde actuellement les transformations du système herbager. Dans les meilleurs cas (Bessin oriental et septentrional, Pays d'Auge septentrional) elle ne dépasse pas 10 % des exploitants, dans les régions les plus réfractaires (Merlerault, Bazoches) elle n'est pratiquement pas représentée. Aussi n'est-il pas exagéré d'affirmer que la seconde révolution reste à faire dans les pôles herbagers de Normandie. Comment expliquer cette carence ?

a) *Un problème technique simple.*

L'intensification herbagère se heurte-t-elle en Normandie à des pro-

blèmes techniques particuliers ? Il ne le semble pas. De nombreuses stations d'expérimentation ont repris à leur compte les méthodes étrangères ou trouvé de nouvelles formules. Les techniciens et vulgarisateurs des Services Agricoles, des Centres de Gestion, des Groupements de Vulgarisation, des C.E.T.A., etc... disposent maintenant de toute une gamme de techniques qui ont fait leurs preuves.

Dans une perspective d'intensification, les terroirs herbagers peuvent se diviser en trois catégories principales. Dans un premier groupe se classent toutes les zones basses, très humides, fréquemment inondées, où les insuffisances du drainage constituent le principal obstacle à l'intensification : marais du Cotentin et de la basse Vallée de l'Aure, marais de la Dives et de la basse Touques, la partie centrale du Marais Vernier, certaines zones du Marais de Seine entre Gonfreville et Tancarville, quelques régions du centre du Pays de Bray. Ces terres ne peuvent être exploitées qu'en herbages permanents. Leur drainage ne pose pas de problèmes techniques insolubles mais exige des formes d'organisation collective que réalisent bien mal les Syndicats de propriétaires (vallées de l'Aure, marais de la Dives) ou les communes (marais du Cotentin, Marais Vernier). Une deuxième classe de terrains exclut le labour à cause de pentes trop sensibles ou de sols trop lourds, mais non l'intensification par l'engrais, l'entretien régulier et le pâturage rationnel. Les coteaux augerons et les collines du Merlerault et de Bazoches, la région des « bouveries » brayonnes appartiennent à cette catégorie. Enfin, la plus grande partie des plateaux du Cotentin, du Bessin et du Plain ainsi que les replats cénomaniens du Bray forment un troisième groupe de terroirs qui supportent aisément les labours. Ceux-ci, rompant pour 20 ou 30 % la spécialisation herbagère, peuvent contribuer à la rénovation des trop vieilles prairies tout en apportant de précieux compléments fourragers (orge, maïs destinés à l'ensilage, choux, prairies temporaires etc...). Enfin, le développement de l'ensilage comme technique de conservation permet d'éviter les décalages entre les périodes de production excédentaire (d'avril à mai) et les saisons de déficit fourrager (juillet-août et les mois d'hiver) par le stockage d'une grande partie de la production.

Dans le domaine de la sélection du bétail, deux possibilités. Pour ceux qui veulent obtenir des résultats rapides dans un domaine précis, l'adoption des races spécialisées évite toute incertitude. Mais la race normande dispose maintenant des moyens qui devraient lui permettre de surmonter ses insuffisances et de « fixer » ses caractères les plus éminents. Le testage des taureaux dans les Centres d'Insémination artificielle, le Contrôle laitier et le Contrôle de croissance des animaux à viande par des Syndicats dont l'influence augmente permettent déjà, en effet, l'élimination progressive des mauvaises souches.

Enfin, la mécanisation complète de l'élevage, la stabulation libre et,

éventuellement, la pratique du « Zero-grazing » (14) dans des unités de production de cinquante à cent têtes favorise la rationalisation du travail et provoque une augmentation de la productivité suivant l'exemple américain et néo-zélandais. Déjà, quelques grandes exploitations utilisent ces méthodes. A Vaubadon, au sud du Bessin, le Prince de Broglie monte depuis 1962 un élevage mécanisé en stabulation libre. Une centaine d'ha de prairies très engraissées fournissent la base fourragère d'un taureau et de 140 vaches frisonnes hollandaises dont le rendement actuel est légèrement supérieur à 4 000 l. Les objectifs de production s'élèvent à 200-250 vaches et à 5 000 l. Neuf personnes travaillent sur cette exploitation, ce qui représente dès maintenant une productivité deux fois supérieure à celle d'une ferme moyenne. Plus modestes et un peu plus nombreuses, des unités de 60 vaches avec stabulation libre et installation d'ensilage n'en permettent pas moins une amélioration sensible de la productivité.

Sur le plan technique, une seule formule reste incertaine : celle de l'embouche à l'herbe. Les résultats obtenus par les stations de recherche comparés à ceux de l'engraissement traditionnel sont trop irréguliers pour convaincre. En ce domaine, on s'oriente vers un abandon de la technique « au pré » au profit d'un engraissement rapide, qui pourrait être réservé aux régions de cultures, plutôt que vers une intensification de la production herbagère. Cette transformation fait planer une lourde menace sur les zones traditionnelles d'embouche. A cette exception près, importante il est vrai, l'adaptation des procédés de la deuxième révolution herbagère aux régions correspondantes de Normandie ne pose pas de problème technique majeur.

b) *Une délicate opération financière.*

L'intensification fourragère aboutit naturellement à une augmentation sensible des produits bruts des exploitations. Or tous les résultats analysés par les Centres de Gestion montrent nettement que l'augmentation des produits bruts conduit à une amélioration des résultats financiers. Une brochure du Centre de Gestion du Calvados résume cette relation par une formule illustrée d'un graphique : « lorsque la valorisation fourragère s'accroît, le revenu net tend à s'améliorer » (15). Dans ces conditions, l'intérêt bien compris devrait conduire l'ensemble des exploitants à abandonner les formules traditionnelles au profit des techniques intensives. Si tous ne le font pas, c'est que beaucoup ne le

(14) *Zero-grazing* (parfois francisé en « zéro-pâturage ») : technique consistant à supprimer le pâturage et à alimenter les bêtes avec de l'ensilage ou de l'herbe récoltée.

(15) Centre de Gestion et d'Economie Rurale du Calvados, 418, 1962.

veulent pas par ignorance ou par méfiance mais aussi que certains ne le peuvent pas ou ne l'osent pas.

L'intensification, sans parler même de la recherche de la productivité, transforme en effet profondément l'économie de la ferme herbagère. Sous sa forme traditionnelle, celle-ci se caractérise par des produits bruts faibles (de l'ordre de 1 000 fcs par ha) mais aussi par des charges aussi limitées que possible, laissant entre les deux des revenus étroits qui rémunèrent à un bas niveau un travail peu intensif. L'exploitation vit au maximum sur sa basse-cour, sa crèmerie et son jardin. Les ventes de lait procurent les liquidités mensuelles, celle des bœufs ou des élèves les grosses dépenses annuelles au premier rang desquelles se place le fermage. L'intensification engage dans une toute autre voie. Certes, elle aboutit normalement à l'augmentation du produit brut (qui peut dépasser 1 500 fcs par ha) mais elle nécessite auparavant un accroissement des charges courantes (par exemple, frais d'insémination artificielle, de contrôle laitier, de vétérinaire, d'électricité, de carburant, etc...) et l'apparition de deux grosses charges nouvelles : engrais et investissement en matériel.

Une ferme moyenne qui s'intensifie peut dépenser annuellement 150 à 200 F d'engrais par ha, soit 6 000 F pour 30 ha. Ses dépenses d'investissement en matériel peuvent être approximativement résumées ainsi :

	F		F
Barre de coupe	1.500	Tracteur de 35 CV	16.000
Plateau-remorque	2.000	Suite du tracteur	9.000
Charrue	1.600	Botteleuse	6.500
Herse	800	Ensileuse classique	9.000
Semoir à grain	1.600	Epandeur de fumier	3.500
Semoir à engrais	1.500	Clôture électrique	400
	9.000		45.400

Cette somme ne comprend pas le prix d'une installation d'ensilage, très variable selon les types. Un silo-tour valable pour 30 vaches vaut environ 20 000 F. Les exploitants préfèrent le silo en tranchée qu'ils installent généralement eux-mêmes pour un prix voisin de 10 000 F. Au total, une exploitation moyenne doit réaliser un investissement de l'ordre de 50 000 F. A ceci s'ajoutent les grosses dépenses d'engrais annuels et les frais d'amélioration du cheptel bovin, soit par achat d'animaux sélectionnés ou de race spécialisée dont le prix est élevé, soit par tâtonnements avec des bêtes du commerce courant.

La mauvaise qualité de l'habitat et les contraintes de la structure

agraire représentent enfin de lourdes charges, très difficiles à comptabiliser certes, mais qui n'en existent pas moins.

Le remembrement n'a pratiquement pas pénétré dans les grandes régions herbagères. Les haies qui entourent chaque parcelle constituent une charge d'exploitation très lourde. Elles rendent difficiles une transformation de l'organisation interne de chaque ferme. Certes, le dessin agraire des régions de grandes exploitations demeure assez cohérent et les vastes parcelles herbagères se groupent généralement assez bien autour des corps de ferme. Cependant, les terres dispersées l'emportent dès que dominent les exploitations moyennes constituées au cours d'une histoire agraire mouvementée, dans le Pays d'Auge intérieur notamment. Dans tous les cas, le bocage aux haies épaisses des grandes régions herbagères, bien adapté aux vieilles techniques extensives, se présente comme un handicap face aux exigences de l'économie moderne. Il

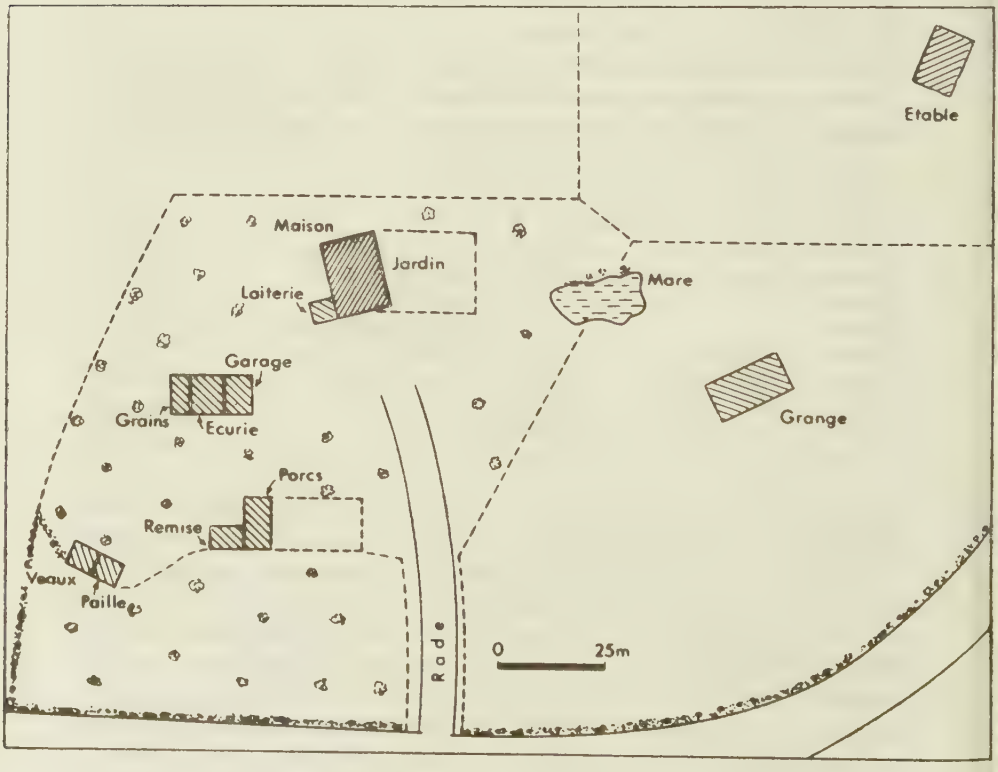

(d'après A. N. E. R. A.)

Figure 19 — Plan de la cour d'une exploitation du Pays d'Auge (région de St-Pierre-sur-Dives)

demande trop d'entretien. Il s'oppose à la modification du dessin parcellaire. Beaucoup de fermes doivent renoncer à l'installation d'une stabulation libre et à la rationalisation des cycles de pâturages faute de pouvoir adapter les parcelles et les bâtiments existants à un schéma cohérent. La haie matérialise la permanence de la tradition.

Mais l'habitat représente un handicap économique plus lourd encore. Certes, le Pays d'Auge, le Bessin et le Cotentin herbagers possèdent de splendides demeures rurales. Mais, souvent l'inconfort, et parfois la misère se cachent derrière de belles façades. Pour l'amélioration de leurs habitations, les exploitations dynamiques doivent consentir des frais importants qui se trouvent ainsi détournés des investissements productifs.

Plus grave, la médiocrité générale et l'inadaptation des bâtiments d'exploitation. Les éleveurs modernes ont besoin de grandes étables largement ouvertes (stabulations libres), de silos, de quelques hangars pour abriter le matériel. Afin d'éviter les pertes de temps tous ces bâtiments doivent être assez proches les uns des autres et les accès facilités par une disposition rationnelle et une infrastructure de chemins empierrés ou d'aires cimentées. Ainsi les éleveurs américains et néo-zélandais ont-ils pu concevoir leurs installations. Souvent, les paysans bavarois adaptent remarquablement leurs grandes-fermes-blocs à ces exigences (16). Mais ni la ferme augeronne, ni celle du Bessin et du Cotentin ne se prêtent à cette rénovation. L'exploitation augeronne disperse dans une vaste cour plantée et herbagée des bâtiments qui ont généralement le double inconvénient d'être trop petits et en mauvais état. La grande ferme traditionnelle, surtout orientée vers l'embouche, ne se souciait guère de stabulation. Les petites exploitations, lorsqu'elles furent construites, élevaient de très petits troupeaux, sans commune mesure avec les cheptels actuels. Les exploitations moyennes qui les concentrèrent se contentèrent le plus souvent d'utiliser les bâtiments existants sans les rénover. Les fermes actuelles héritent de ces structures incohérentes. Trop nombreux pour être bien entretenus, les bâtiments sont d'autant plus dégradés que le torchis et le colombage offrent une faible résistance à l'attaque des intempéries. Les animaux sont mal abrités. La dispersion des étables et des fenils multiplie les pertes de temps. En première analyse la ferme du Bessin et du Cotentin, plus cohérente, bien refermée sur une petite cour rectangulaire, présente beaucoup moins d'inconvénients. Mais les étables ont été conçues pour des techniques totalement dépassées (stabulation entravée). Les bâtiments sont rapprochés, mais l'étroitesse des issues en rend l'accès difficile. Construits en matériaux lourds (la pierre calcaire), ils ne peuvent prati-

(16) Dans le cas de la ferme bavaroise, il ne s'agit pas de stabulation libre, mais d'une installation fermée, au rez-de-chaussée de l'exploitation, qui doit accueillir les bêtes pendant la longue période hivernale.

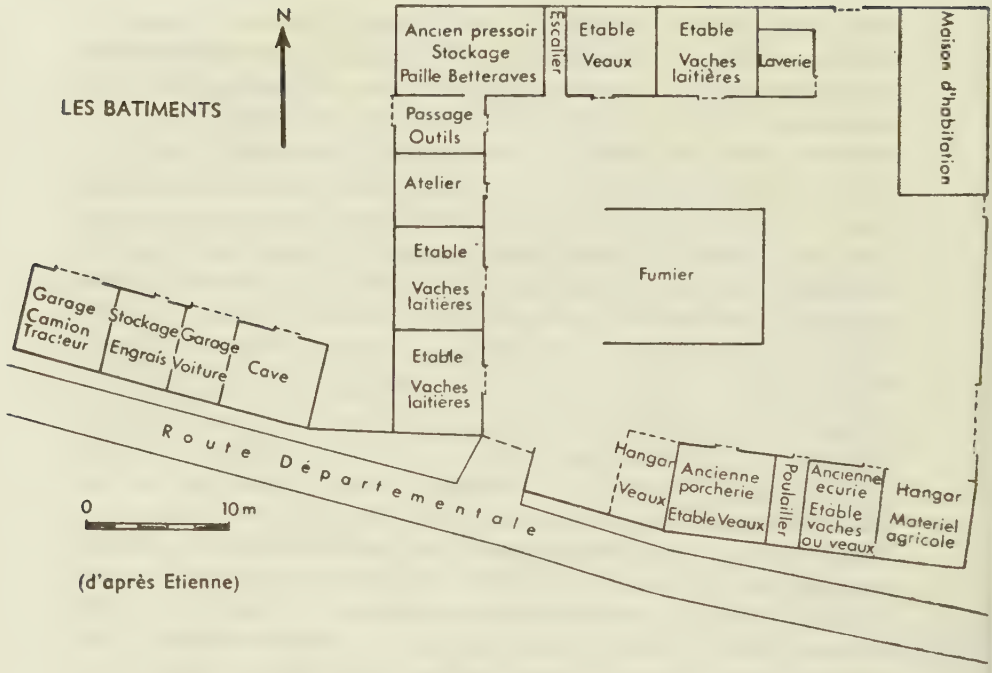

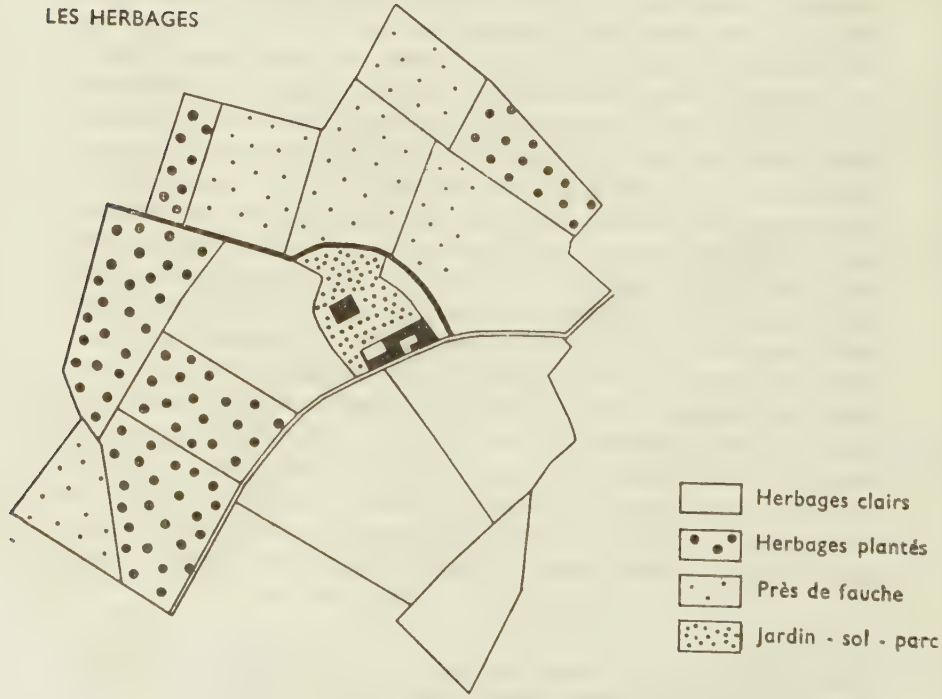

Figure 20 — Plan d'une exploitation du Bessin.

quement pas être améliorés. En outre, la disposition des cours rend très difficile l'implantation de nouvelles installations.

A toutes ces contingences techniques s'ajoute l'attentisme des fermiers et des propriétaires (dans le cas d'exploitations en fermage, particulièrement fréquent dans le Bessin et le Cotentin), le conservatisme des propriétaires exploitants qui, lorsqu'ils améliorent leur ferme, se dégagent rarement des schémas traditionnels. Ainsi les herbagers normands travaillent-ils dans des fermes dont la construction date du XVIII[e] ou du XIX[e] siècle : l'exploitation à cour fermée du Bessin et du Cotentin, la ferme à bâtiments dispersés du Pays d'Auge. C'est un très lourd handicap S'en accommoder implique la persistance de lourdes charges d'exploitation. Le surmonter en réalisant des installations nouvelles exige des investissements importants. La plupart des exploitants préfèrent la première solution.

Toute entreprise de rénovation s'accompagne obligatoirement d'un gros effort financier où s'additionnent notamment les dépenses d'engrais, les investissements en matériel, le financement de l'augmentation du cheptel, les charges occasionnées par la rénovation ou l'entretien de l'habitat. Quels que soient les modes de financement (Crédit Agricole, autofinancement personnel ou familial), quels que soient en fin de compte les résultats, de telles charges bouleversent les budgets traditionnels. L'intensification se présente comme une aventure que refusent la majorité des exploitants.

Une telle opération est-elle au moins possible ? Et est-elle rentable ? Il a été déjà répondu partiellement à cette question. Le problème se pose de façon très différente selon les types d'exploitations. Les plus petites, en effet, en-dessous de 15-20 ha, amortissent difficilement le matériel de base. Pour elles, les liquidités initiales sont souvent nulles et la confiance du Crédit Agricole limitée. Dans ce cas, l'impasse est totale. Les exploitations moyennes ont la possibilité d'investir pour intensifier leur production, soit par emprunt, soit grâce à des disponibilités familiales. Mais pour elles, la révolution herbagère s'arrête à ce stade car elles manquent de surface et de moyens pour réaliser une mécanisation et une rationalisation complètes de l'élevage. Les grandes exploitations, seules, (au-delà de 40-50 ha) peuvent monter des unités de production du type Wisconsin ou Néo-Zélandais. La plupart cependant n'envisagent même pas cette perspective et se refusent à intensifier. Certes, les grandes exploitations doivent compter plus que les moyennes sur la production de viande bovine pour laquelle les techniques intensives ne sont pas vraiment au point. Mais surtout, le grand herbager hésite à investir, même lorsqu'il a des disponibilités, hors de ses deux passions habituelles : la terre et les bêtes. L'ultime obstacle à l'intensification est psychologique.

c) *Une difficile mutation de l'homme.*

Les bêtes, la terre, il faut ajouter encore le plaisir de bien vivre : tels sont les ressorts fondamentaux de la psychologie de l'homme des herbages. La façon dont il comprend l'investissement s'adapte difficilement aux mécanismes de l'intensification moderne. Une économiste dirait sans doute qu'il possède le sens du long terme et du court terme, mais non celui du moyen terme, cependant fondamental ici. Car l'herbager sait « placer » ou « jouer », mais non pas investir. A chaque chargement saisonnier, l'emboucheur prend un risque qui se dénouera 9 ou 12 mois plus tard. L'exploitant moyen qui se contente de garder quelques bœufs selon la conjoncture ou même de les vendre avant engraissement comme dans le Bessin ou le Cotentin doit savoir évaluer la valeur de ses bêtes et ce qu'elle risque de devenir. Lui aussi aime le « commerce ». Chaque année, il attend le miracle d'un « bon lot » qui rendra sa trésorerie aisée. Le commerce des bêtes est un jeu parce que les qualités de la race sont mal fixées et qu'ainsi l'esprit paysan exerce son expérience et son intuition en défiant le hasard. Mais face à ces risques de chaque saison, l'herbager sait se prémunir en « plaçant ». Un seul placement est assez sûr pour échapper aux caprices climatiques et aux sautes de conjoncture, c'est-à-dire au temps : la terre, le « bien ». Elle se convoite, elle coûte cher et se loue cher, elle se négocie dans des études sombres comme des sanctuaires. Les jeunes en attendent longtemps et parfois vainement la jouissance, les vieux la conservent farouchement. Les vieilles surtout car les guerres, les congestions et les cirrhoses dispersent précocement les hommes. Ecrasé entre les besoins de la consommation quotidienne, les exigences des rotations saisonnières et l'immobilisation foncière, l'investissement à moyen terme tendant à augmenter le capital d'exploitation n'a aucune place ni aucune justification.

Au-delà de ces conceptions économiques, c'est le sens de la vie qui sépare l'herbager du producteur du XX^e^ siècle. On voudrait lui faire accepter des normes, des produits standardisés et sûrs, des prix sans surprise et sans ruse, qu'il augmente sa production, qu'il améliore le rendement de son travail, qu'il inscrive son existence dans des limites calculées par d'autres... Il aime travailler peu, car ce n'est pas son affaire. Il sait goûter le plaisir de chaque instant, une bonne vente, un verre de calvados, un long regard le soir sur ses herbages quand le soleil se couche derrière les haies... Il connaît l'incertitude du monde, les caprices du temps, la marquetterie trompeuse des sols que cache l'herbe, la conjoncture, les bêtes, les fines discontinuités de la réalité derrière l'apparence. Il a le sens de ce qui dure, le « bien » qui est à la fois la terre, la fortune, la famille et la tradition. Sa vie s'inscrit dans une durée qui ignore le progrès, capricieuse quotidiennement, mais immuable dans les siècles. Les pionniers déracinés du Wisconsin et du Waikato, les agriculteurs hollandais solidement encadrés par leurs organisations

professionnelles et les paysans bavarois brisés par le travail n'ont pas eu à dominer cet héritage.

Dans la jeune génération des herbagers normands, beaucoup, certes, désirent maintenant changer leurs méthodes de travail, et, avec elles, leur vie. Mais combien disposent des moyens nécessaires à cette mutation ? Les hommes mûrs et les vieux (parmi lesquels de nombreuses veuves) contrôlent la plus grande partie du capital foncier et du capital d'exploitation, leviers essentiels. Les jeunes attendent, font quelques réalisations lorsqu'ils le peuvent, se manifestent dans les organisations professionnelles, scandalisent, s'essoufflent. Les hommes de la tradition, trop jaloux d'eux-mêmes et de leur expérience pour accepter les rudesses du progrès, veillent encore sur le « bien » et refusent l'aventure.

II. — UNE VIE RÉGIONALE AFFAIBLIE.

L'élevage domine totalement la vie régionale des pôles herbagers. L'activité agricole se limite pratiquement à l'élevage tant dans le Bessin et le Cotentin qu'en Normandie Centrale, dans la Basse-Seine et dans le Pays de Bray. Hors du secteur agricole, les autres activités sont réduites. S'agit-il d'une simple coïncidence régionale ou d'un phénomène plus complexe ? De toute façon, la crise du système herbager pèse lourdement sur la vie des régions.

1° L'insuffisance des activités indépendantes de l'élevage.

Le système herbager semble chasser les autres activités. A l'exception des industries laitières, en effet, les activités industrielles sont très limitées partout. De même, la villégiature et le tourisme ne semblent pas bénéficier du développement que justifieraient souvent la position des régions et la beauté de certains sites. Pour relancer la vie régionale, les activités non agricoles font défaut. L'étude rapide de cette carence s'impose ici, même si elle échappe, en apparence, au domaine de l'élevage. Car les insuffisances de l'industrie et du tourisme accentuent une crise régionale que domine la stagnation du système herbager ; elles contribuent à en rendre plus difficile la résorption. Et, peut-être, stagnation agricole et carences industrielles font-elles partie du même phénomène d'ensemble.

a) *L'absence de tradition industrielle et de décentralisation récente.*

En réservant le cas des industries laitières, on peut faire très rapidement le compte des entreprises industrielles dignes de ce nom situées à l'intérieur des pôles herbagers de Normandie. D'après la carte E 4 de

l'Atlas de Normandie (répartition des industries), due à F. Gay, le Bessin et le Cotentin ne comptent qu'une seule entreprise de plus de 100 ouvriers, le Pays de Bray deux, et le Pays d'Auge onze. Ce dernier chiffre ne doit pas faire illusion, car il s'applique à un territoire assez vaste et ne concerne qu'un très petit nombre de villes : Dives (où se trouve une importante usine de la C.G.Dur.), Honfleur (qui possède deux usines chimiques et une entreprise de traitement du bois), St-Pierre-sur-Dives et surtout Lisieux (où se cotoient une importante industrie du bois et des entreprises décentralisées de construction mécanique). Au sud du Pays d'Auge, dans la région de Gacé-Vimoutiers, dans le pays du Merlerault et de Bazoches-au-Houlme, le vide industriel est encore plus absolu que dans le Bessin ou dans le Pays de Bray.

Ce triste palmarès comporte cependant une exception : la Basse Vallée de la Seine. Dans ce cas, au contraire, les facteurs se trouvent inversés : l'activité dominante est industrielle du Havre à Port-Jérôme et l'herbage du Marais, conquis à la fin du XIX^e^ siècle, à la suite des travaux d'aménagement du fleuve apparaît comme une sorte de sous-produit. L'Etat, par l'intermédiaire du Port Autonome du Havre ou du Service des Domaines, reste propriétaire de la plus grande partie des terrains qu'il se contente de louer chaque année aux éleveurs. L'expansion de grandes industries diminue sans cesse le périmètre herbager (C.F.R. de Gonfreville, Goodyear et Renault à Sandouville, etc...). Cas exceptionnel, les petits exploitants du Marais Vernier trouvent aisément du travail, s'ils le désirent, à quelques kilomètres seulement de leurs domiciles, au nord de la Seine. Quelques-uns se livrent à des déplacements quotidiens. Mais le pôle herbager de la Basse-Seine diffère profondément de tous les autres par ses origines récentes et par son histoire que dominent les exigences de l'activité portuaire du Havre et de Rouen. Tel quel, et par contraste, il permet cependant de mieux saisir le vide industriel des pôles herbagers traditionnels.

L'absence d'industrie constitue un phénomène d'autant plus troublant qu'elle n'est pas récente. Au XIX^e^ siècle, de multiples activités artisanales animent les campagnes normandes, du Bocage au Pays de Caux. Mais dans cette ruche bourdonnante où s'affairent les ferronniers du Bocage et du Pays d'Ouche, les dentellières de Falaise, Argentan, Alençon, les fileuses et les tisserands cauchois, les pôles herbagers font exception. Déjà l'élevage y domine à peu près exclusivement l'activité économique. A ce sujet, les enquêtes industrielles de l'Association Normande portent témoignage de contrastes encore plus vigoureux que ceux concernant les seules activités agricoles. Ainsi s'opposant aux longues énumérations d'ateliers, de fabriques, d'artisans travaillant le fer et le cuivre ou tissant le coton dans les villages et les petites villes du Bocage (Tinchebray, Flers, Vire, Sourdeval, etc...), les courts bilans des arrondissements de Valognes et de Bayeux révèlent un absence à peu près totale de tra-

dition industrielle, dans le Bessin et surtout dans le Cotentin. Le phénomène est moins net dans le Pays d'Auge où les fabriques de Lisieux et de Vimoutiers ainsi que la rubannerie d'Orbec rayonnent sur les communes voisines. Mais le Merlerault, déjà, n'a que ses chevaux et que ses bœufs. Dans le Pays de Bray se consument les derniers feux d'une vieille activité métallurgique.

La réputation de riche pays qui est alors faite aux régions herbagères ne pâtit pas de l'absence d'industries, bien au contraire. Et là se trouve sans doute l'origine d'un phénomène qui ne constitue pas une simple coïncidence régionale. Animés par de multiples activités de l'artisanat rural jusqu'au XIX^e^ siècle, le Bocage, le Pays d'Ouche et même parfois, le Pays de Caux ont cependant assez mauvaise réputation. Car dans ces campagnes surpeuplées, une plèbe misérable oscille entre les travaux saisonniers de la culture et les activités artisanales. Tout au contraire, les régions herbagères sont dès cette époque relativement peu peuplées. Les densités des cantons les plus typiques (par exemple Carentan, Sainte-Mère, Isigny, Bayeux, Mézidon, Livarot, Le Merlerault, Forges, Gournay) sont alors comprises entre 50 et 70 tandis qu'à la même époque le Bocage ou le Pays de Caux comptent généralement plus de 100 habitants au kilomètre carré. L'absence d'industrie, la faiblesse relative des densités et la dominance de l'économie herbagère forment un complexe historique et géographique dont il est bien difficile de dégager l'élément qui fut le premier déterminant pour les autres. Cependant le lien se comprend aisément. L'exploitation herbagère occupe un personnel permanent, familial ou salarié, relativement limité et, surtout, assez peu dépendant de grands travaux saisonniers, à l'exception des foins. Enfin la très petite exploitation est relativement rare, dès le XIX^e^ siècle, dans la plupart des pôles herbagers (à l'exception des communes de marais du Cotentin, de l'intérieur augeron et de la bordure occidentale du Bray). Ainsi, très tôt, la société rurale des régions herbagères s'organise-t-elle autour d'exploitations assez aisées qui occupent un personnel limité et permanent. Cette structure ne laisse qu'une faible place aux très petits exploitants et aux journaliers qui forment ailleurs la masse de manœuvre de l'artisanat rural puis de l'émigration. Faut-il penser qu'une démographie précocement faible a favorisé dans ces régions souvent malsaines à cause des marais la concentration des exploitations médiévales et l'implantation de l'économie herbagère sans recours à l'artisanat d'appoint ? Ou doit-on conclure, au contraire, que l'implantation et le développement du système herbager ont abouti très tôt à l'élimination de la plèbe rurale indispensable à l'essor des activités artisanales des XVIII^e^ et XIX^e^ siècles ? L'état actuel des études historiques ne permet pas de trancher, mais le lien entre les différents facteurs n'en reste pas moins évident.

Du XIX^e^ siècle jusqu'à nos jours, cette tendance initiale n'a pas été renversée, bien au contraire. Les fabriques textiles de Vimoutiers et de

Lisieux ont fermé leurs portes ainsi que les ateliers de céramique ou de dentelles à Bayeux. Comme l'ensemble de la Basse-Normandie, les pôles herbagers ont totalement échappé à l'industrialisation de la deuxième moitié du XIX[e] siècle. En Haute-Normandie, le Pays de Bray qui vit en marge de l'axe de la Basse-Seine a suivi la même évolution. Quels avantages d'ailleurs auraient pu attirer avant la Seconde Guerre mondiale des industriels dans ces régions ? Des disponibilités de main-d'œuvre très faibles dans une conjoncture de crise démographique, l'absence de toute tradition industrielle, l'hostilité latente des notables régionaux ne constituaient pas un terrain favorable. Depuis quelques années, les conditions ont changé. Participant au renouveau démographique de l'après-guerre avec une vitalité souvent remarquable, les pôles herbagers disposent de quelques excédents de main-d'œuvre. Les municipalités attendent maintenant les bienfaits de la décentralisation en aménageant des zones industrielles, par exemple à Neufchâtel, Vimoutiers, Saint-Pierre, Lisieux, Bayeux, Carentan... Mais rien ne vient, ou presque. La carte E 8 de l'Atlas de Normandie (créations industrielles) ne fait apparaître que deux implantations d'entreprises de plus de 100 ouvriers dans le Pays d'Auge depuis 1958 et aucune dans les autres régions. Seule la ville de Lisieux est devenue un petit centre industriel digne de ce nom. Partout ailleurs, l'exode rural éponge les excédents démographiques. L'atelier et la fabrique jadis, l'usine décentralisée maintenant, semblent totalement étrangers au monde herbager.

b) *Le faible rôle de la villégiature et du tourisme.*

A défaut d'industrie, le tourisme joue un rôle assez important, mais très inégal, à l'intérieur des principales régions herbagères. La façade littorale du Pays d'Auge, de Deauville à Cabourg, égrène sous le nom de « Côte Normande » une des séries de plages et stations parmi les plus célèbres de France. Lisieux est un grand centre de pèlerinages. Par contre, la Côte du Bessin et du Cotentin oriental autour de la Baie des Veys a une fréquentation relativement faible et à dominance populaire. A ce tourisme balnéaire s'ajoute depuis quelques années le mouvement des résidences secondaires à l'intérieur du Pays d'Auge (surtout au nord et à l'est de celui-ci) et, à un moindre degré, du Pays de Bray.

Comment le développement de ces activités s'intègre-t-il à une vie régionale que domine par ailleurs l'économie d'élevage ? Le cas de la côte augeronne diffère sensiblement de celui des autres régions.

Autour de la grande station de Deauville, le phénomène touristique revêt une importance qu'il n'a nulle part ailleurs. Surtout, la clientèle deauvillaise appartient à la société dite du « Tout-Paris » dont le luxe, les exigences et aussi les caprices marquent profondément le style de la

station. L'arrière-pays herbager en subit les conséquences. Le cheval, on l'a vu, fait partie des plaisirs deauvillais : les haras se sont multipliés entre Deauville et Pont-l'Evêque. Faute de trouver de la place sur la côte, ou préférant les joies de la campagne, de nombreux Parisiens, estivants ou villageois de « fin de semaine », ont installé leurs résidences et parfois leurs domaines dans l'arrière-pays immédiat, depuis Honfleur jusqu'à Cabourg : ainsi ont-ils contribué à l'augmentation du prix des terres qui atteint et dépasse même ici 15 000 F. par ha contre 11 000 à 13 000 F. dans le reste du Pays d'Auge. L'existence d'une clientèle touristique crée pendant la « saison » des débouchés particuliers pour les fermes de l'arrière-pays : nombreuses sont celles qui conservent ou mettent au point des spécialités qui se vendent bien et élèvent les revenus, cidre bouché et Pont-l'Evêque de première qualité livrés aux restaurants, lait frais conditionné à la ferme dans des sachets en plastique et placé dans les épiceries de la Côte.

Les exploitations de l'arrière-pays deauvillais tirent avantage de leur situation particulière (débouchés pour les produits) mais elles doivent aussi compter avec quelques inconvénients (prix de la main-d'œuvre et de la terre). Dans une zone que limite assez bien au sud la route nationale Caen-Pont-l'Evêque, jalonné de haras, de parcs et de prétentieuses demeures, traversé par des routes très fréquentées à chaque fin de semaine, le Pays d'Auge septentrional, transformé par l'activité touristique, vit à un rythme qui n'est pas celui du monde herbager.

A cette exception près, le calme serein du bocage herbager l'emporte partout ailleurs. Les résidences secondaires se multiplient sur les itinéraires de dégagement de Paris, dans le Pays de Bray le long de la route Paris-Dieppe, et, en Auge, dans la vallée de la Touques qui relie les deux centres d'attraction de Deauville et de Lisieux. Mais ici et là elles restent encore discrètes. Dans le Bessin et dans le Cotentin plus éloignés, elles sont exceptionnelles. En dehors de quelques axes de villégiature et de la côte deauvillaise, les pays herbagers n'attirent que les promenades d'une journée, les parties de chasse ou de pêche, le passage, mais non une clientèle durable susceptible de vivifier la région.

Et cependant, il faut souligner les remarquables possibilités de développement touristique qui s'offrent à la plupart de ces régions. Elles s'intègrent à la même combinaison géographique que celle de l'élevage. Car la proximité de Paris qui a fait la fortune des marchés au beurre de Gournay et d'Isigny ou des villes fromagères du Pays d'Auge place maintenant ces régions dans l'aire parisienne du grand tourisme de fin de semaine. L'animation du relief brayon ou augeron, le charme reposant du grand bocage, la marquetterie des herbages et des haies dont chaque saison renouvelle les couleurs offrent un cadre idéal au repos de gens surmenés. Directement issue du terroir herbager, une grande tradition

culinaire met sur la table d'hôte toute une gamme de produits rustiques, dignes de gens qui savent vivre : viande de premier choix, beurre, nombreux fromages, sauces à la crème, cidres et calvados, auxquels s'ajoutent les produits du littoral et notamment les crustacés d'Honfleur ou de Port-en-Bessin. Enfin, de riches manoirs donnent aux paysages une dernière touche d'élégance et animent le bocage clair de leurs silhouettes variées où, auprès de grands parcs, les fantaisies de briques et de colombage du Pays d'Auge répondent à la sobriété de la pierre du Bessin. Et ce n'est pas là un dernier hasard mais un autre élément du patrimoine herbager. Car ni le Bocage bas-normand, ni les Plaines ne possèdent un nombre aussi important de belles demeures rurales du XVI[e] au XVIII[e] siècle... Les riches fermes seigneuriales de Fontenay, de Saint-Marcouf, de Saint-Côme-du-Mont dans le Plain, d'Englesqueville, de la Cambe, de Maisy, de Maisons dans le Bessin et surtout les manoirs de la côte augeronne de Saint-Pierre-sur-Dives jusqu'au littoral jalonnent les grandes fortunes foncières de la première révolution herbagère comme les châteaux celles du Vignoble bordelais. Toutes ces qualités liées aux sources mêmes de la vie régionale constituent un faisceau de privilèges touristiques que ne possède aucune autre région rurale de Normandie.

Mais ces riches possibilités ne sont exploitées que le long du littoral augeron et des principaux axes de communication. Rien, ici, pour rappeler même de loin l'association des activités agricole et touristique qui réussit si bien dans les Alpes germaniques. Les formes grégaires du tourisme français s'adapteraient mal à ce type d'organisation. Mais inversement, la société herbagère n'est guère prête pour accueillir des hôtes. Elevage et tourisme restent par conséquent deux activités totalement séparées sans que l'une puisse profiter à l'autre sauf dans la zone particulière de l'arrière-pays deauvillais.

Privés de tout appoint extérieur, l'économie des régions herbagères repose à peu près entièrement sur l'élevage. Certes, bien d'autres régions agricoles souffrent des mêmes carences. Vouloir démontrer que l'affaiblissement contemporain de la vie régionale est particulier aux grandes zones herbagères serait absurde. Le Bocage Normand, par exemple, ne possède pas un plus grand dynamisme dans le domaine industriel et dans le secteur du tourisme. L'impuissance de la décentralisation industrielle ne se manifeste pas dans les pôles herbagers plus nettement qu'ailleurs. Lisieux en connaît les bienfaits, Bayeux ou Valognes les carences. Tout un lot commun de difficultés appartient en fait à l'ensemble du monde rural contemporain.

Mais l'originalité du monde herbager, c'est le monolithisme *traditionnel* de son économie, l'impuissance *ancienne* de ses entrepreneurs à développer d'autres activités que celles de l'élevage. Pour un Mosselmann, homme dynamique du XIX[e] siècle qui recherchait dans tous les secteurs

la possibilité de créer des « richesses » (ce que l'on appellerait sans doute maintenant des possibilités « de développement »), combien de notables, du XIX^e siècle à nos jours, qui ne furent jamais intéressés que par le « bien » et par le « commerce », par les bêtes et par les pommes. Ils ont été soulagés par la disparition des quelques fabriques dont ils craignaient la plèbe ouvrière. Ils ont redouté le développement de toute activité nouvelle, susceptible de venir troubler la belle ordonnance de la société herbagère. Ils ont toujours agi en fonction de cette tradition négative dont les régions recueillent maintenant les fruits amers.

2°) La concentration ou la sclérose des activités associées a l'élevage.

L'élevage, qui domine l'économie régionale, entraîne-t-il le développement de beaucoup d'autres activités ? Il se prolonge normalement par un commerce actif (puisque la plus grande partie de la production quitte la région) et par une industrie de transformation ou de conditionnement du lait. de la viande et des sous-produits... L'éleveur achète des engrais, du matériel agricole. Il a recours à de nombreux services, par exemple ceux de l'inséminateur, du contrôleur laitier, du vétérinaire... Enfin, producteur très spécialisé et livrant toutes ses denrées au négoce ou à l'industrie, il dépend lui-même du commerce pour sa propre consommation. Théoriquement donc l'élevage devrait avoir un « effet d'entraînement » sur une multitude d'autres activités régionales. Il en fut bien ainsi pendant les périodes les plus brillantes du système herbager au XVIII^e et au XIX^e siècles. Les petites villes qui concentraient les activités associées n'ont-elles pas lié leurs noms à l'essor de l'élevage : Isigny, Gournay, Livarot, Pont-l'Evêque ?... Mais dans ce domaine plus encore que dans les autres, les conditions ont changé et l'effet d'entraînement s'atténue très sensiblement.

a) *La concentration de l'industrie laitière.*

On a déjà décrit l'importance et le rayonnement du système beurrier d'Isigny au XVIII^e et au XIX^e siècles dont se rapproche, à la même époque, celui du marché de Gournay. De même, le rôle des marchands et des « caveurs », négociants principaux des fromages augerons. A cette époque, effectivement, de la transformation et du commerce des produits laitiers dépend le développement d'une foule d'activités plus ou moins importantes, sources de métiers très divers. Aucune intégration, mais, en rapport avec les techniques du moment, une combinaison de spécialités aux structures artisanales, assurant la production, la transformation et le commerce du lait.

A cette époque, et que la spécialité soit beurrière ou fromagère, la fabrication se fait à la ferme où elle occupe un important personnel féminin sous l'œil vigilant de la maîtresse. Pour équiper ou approvisionner des laiteries presque aussi nombreuses que les exploitations. travaillent dans les bourgs et dans les petites villes de nombreux artisans : menuisiers et mécaniciens qui fabriquent les barattes et les clayettes, saulniers qui livrent le sel exempté de gabelle de Touques (Pays d'Auge) ou d'Isigny (Bessin), potiers surtout qui doivent faire face à une demande considérable en récipients de toutes sortes. La poterie fait partie intégrante du système herbager traditionnel. Elle se retrouve à Néhou et à Saulcemesnil dans le Cotentin, à Bayeux, à Noron et à Lison dans le Bessin, à Prédauge à l'ouest de Lisieux et à Criquebœuf entre Deauville et Honfleur. Elle trouve sa matière première dans les sols argileux et son débouché dans l'industrie laitière. A ces activités d'équipement, s'ajoutent toutes celles du négoce et du conditionnement dont l'étude a déjà été faite pour Isigny, Livarot, Pont-l'Evêque : ramasseurs, négociants, malaxeurs, caveurs, expéditeurs, voituriers et marins, passeurs et gabarriers s'affairent chaque semaine autour des grands marchés. Cependant, même au faîte de leur activité, les villes marchandes restent de taille modeste. En 1876, Pont-L'Evêque n'a que 2 843 habitants, Livarot 1 761, Isigny 2 750, Gournay 3 521. Autour des places se concentrent les principaux commerces et entrepôts. Mais la main-d'œuvre vient surtout des campagnes voisines et les villes ne s'animent que quelques jours par semaine. Souvent, le négociant important vit à la campagne. Ainsi, même au temps de sa splendeur, l'économie laitière n'a contribué à animer que de très petites villes.

A l'organisation traditionnelle, succède de nos jours l'intégration industrielle. La plupart des exploitants ne sont plus que des producteurs de lait et ont abandonné écrémage et barattage. Toutes les activités artisanales ont pratiquement disparu depuis le potier jusqu'au grossiste-expéditeur. De la ferme aux marchés de consommation, un petit nombre d'entreprises industrielles intègrent la totalité des opérations de transport, de négoce et de transformation. Le centre d'activité se déplace du marché à l'usine. A la foule des petits artisans et de leurs employés, succède un noyau de spécialistes entouré d'un prolétariat d'ouvriers de laiterie. Ceux-ci ne constituent que des groupements limités. Presque tous sont d'origine rurale. Beaucoup résident dans leurs villages où souvent leurs épouses continuent à « faire-valoir » quelques ha. Les effectifs de main-d'œuvre dépassent rarement 300 employés, même dans les plus grandes entreprises. Gloria, à Carentan, occupe 298 personnes, la coopérative laitière d'Isigny et l'usine Dupont 180 ouvriers chacune, la condenserie Nestlé de Lisieux 247 ouvriers, Lanquetot à Saint-Martin-de-Bienfaite 150 personnes dans la plus grande fromagerie du Pays d'Auge. Seul, Gervais à Ferrières-en-Bray atteint presque un effectif de 600 employés (589). Enfin, si les quantités traitées augmentent, toute l'orientation de

l'industrie laitière contemporaine tend à élever la productivité du travail grâce à la mécanisation. Les effectifs progressent lentement dans les plus grandes usines. Chaque année, quelques petits établissements ferment leurs portes. A Paris, les conseils d'administration, souvent totalement étrangers à la vie régionale, décident. Les usines exécutent. De toute façon, quels que soient ses structures et ses objectifs, l'industrie laitière moderne ne peut constituer pour les pôles herbagers qu'une source d'emplois très limitée.

b) *La sclérose du commerce.*

Le circuit de la viande a suivi une évolution opposée à celui du lait. Plus exactement, il n'y a pas eu d'évolution. Pour la région, ce phénomène n'est pas plus enrichissant que le précédent. A l'exception de l'usine Pien et Glasson de Lisieux et des abattoirs de Bayeux, de Gacé et de Carentan, aucun établissement dans les pôles herbagers pour l'abattage des bêtes, le conditionnement et l'expédition de la viande. L'essentiel de la production est expédiée sur pied par chemin de fer ou par des transporteurs routiers spécialisés. Ainsi la plus grande partie de la transformation échappe-t-elle aux régions herbagères. L'activité locale se limite au négoce, secteur d'élection des marchands de bestiaux. Certes, ceux-ci sont particulièrement nombreux à exercer leur art. Mais la région ne tire aucun avantage de cette situation, ni sur le plan économique, ni du point de vue de l'emploi. Cette profession ne concerne en effet que quelques centaines de personnes tout au plus. C'est beaucoup par rapport aux exigences techniques du négoce. C'est peu dans l'équilibre régional des professions. Les foires et marchés concentrent toujours une partie de ce commerce. Seuls, en fait, les marchés aux veaux conservent un certain dynamisme faisant des places de Littry et de Bayeux dans le Bessin, de Saint-Pierre-sur-Dives et de Lisieux dans le Pays d'Auge et de Forges dans le Bray les centres hebdomadaires de l'activité marchande. De plus en plus, les gros bovins, amouillantes et bœufs, se négocient « à la traverse », c'est-à-dire à la ferme. Une seule S.I.C.A. s'est solidement implantée : celle de Gacé dans le sud du Pays d'Auge. Partout ailleurs domine un commerce traditionnel dont le rôle régional se signale surtout par des carences : effectifs en personnel très limités, absence de transformation de la matière première, faible adaptation aux marchés modernes, prélèvements financiers au profit d'une minorité.

Au négoce des bêtes s'ajoute le commerce de distribution. Celui-ci s'organise selon des modalités variées où s'opposent la desserte d'une clientèle très dispersée et la concentration des points de vente. Dans la plus grande partie des pôles herbagers domine un habitat épars. Au chef-lieu des villages, une seule boutique réunit généralement la vente

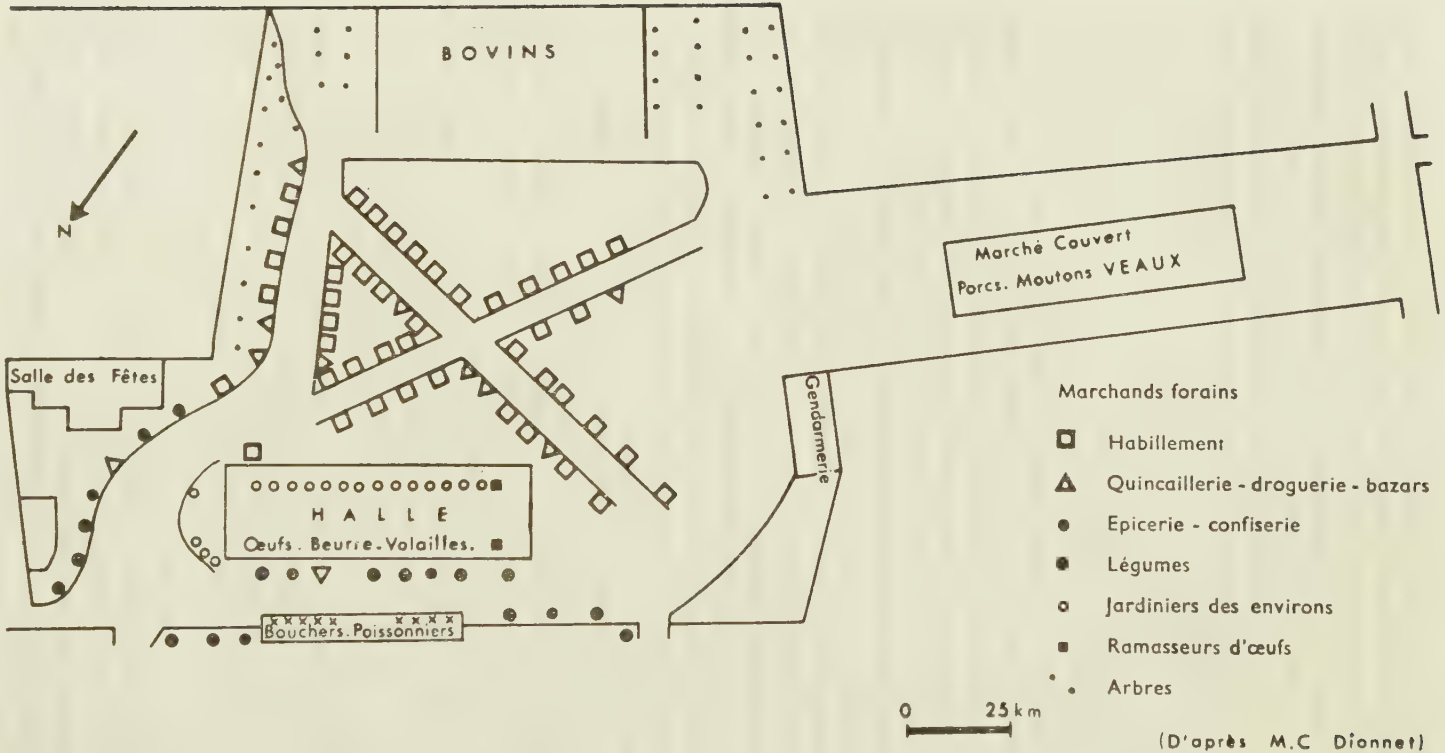

Figure 21. — Plan du marché de St-Pierre-sur-Dives

de l'épicerie, du gaz butane, d'articles de confection, de droguerie et de quincaillerie. Dans une pièce attenante au bazar, le café. Ce commerce ne répond qu'à des besoins quotidiens très limités. Les plus gros achats se font le jour de marché dans les principaux bourgs ou dans les petites villes. Un marché banal de distribution côtoie en effet toujours le marché aux bestiaux. Autour des places ou dans les principales rues adjacentes, se serrent les boutiques qui distinguent le bourg et la ville du village. Ainsi à Bayeux, la rue Saint-Martin prolongée par la rue Saint-Malo et la rue Saint-Patrice ; les rues de Falaise et de Lisieux à Saint-Pierre-sur-Dives. Là s'achètent les vélomoteurs et les fourches, les bottes de caoutchouc qui remplacent maintenant les sabots, les « bleus » raides et les robes sans grâce.

Au XVIII[e] et au XIX[e] siècles les paysans des pôles herbagers constituèrent une clientèle rurale d'une importance exceptionnelle. Ils ne pouvaient pas vivre en effet entièrement sur leurs fermes, à la différence de la plupart de leurs semblables. Ils avaient quelques disponibilités financières. Enfin, la vente de leurs produits les conduisait régulièrement à la ville où ils étaient tentés d'acheter. A la grande époque des beurres et des fromages marchands s'associe encore le souvenir d'un commerce de détail florissant. Les herbagers ne se privaient pas de consommer.

La crise latente du sytème de production a profondément modifié cette situation. Petits et moyens exploitants limitent au maximum leurs charges pour subsister dans l'indépendance. Toute une partie du commerce d'alimentation courante est faiblement représentée : 2 poissonneries seulement à Saint-Pierre-sur-Dives et 2 commerces de fruits et primeurs (17) ; les bouchers, assez nombreux (7), vendent plus à la clientèle ouvrière qu'aux agriculteurs. Pour la viande, les fruits et les primeurs, l'exploitant moyen tire parti au maximum de sa basse-cour, de sa cour et de son jardin. Deux commerces d'alimentation, par contre, sont indispensables : l'épicerie (15 à Saint-Pierre) et la boulangerie (5). Mais les nombreux magasins de confection, merceries, marchands de cycles, et, plus rares, les vendeurs d'appareils électro-ménagers, souvent installés dans des quincailleries, ont peu à attendre d'une population aux possibilités limitées. De plus, la seule clientèle qui continue à avoir des disponibilités, celle des exploitants importants, des marchands de bestiaux et des notables, oriente de plus en plus ses achats en dehors de la région. Une sorte de stratification régionale du commerce s'établit en fonction de la richesse. Le journalier, le petit exploitant fréquentent l'épicerie-café du village, mais non la femme du grand fermier qui n'hésite pas grâce à sa 2 CV à faire ses courses plusieurs fois par semaine à Neufchâtel, Bayeux, Saint-Pierre ou Valognes. L'épouse du notable partage ses

(17) Tous les chiffres concernant le commerce de Saint-Pierre-sur-Dives sont tirés de Dionnet, 227, 1961.

TABLEAU 16

Les centres locaux et régionaux des pôles herbagers

Centre	Popuation 1876	Popuation 1954	Popuation 1962	(avec indice 100 en 1876)	Nombre d'employés de l'industrie laitière	Autres activités notables
			COTENTIN			
Valognes	5.831	4.766	5.549	95	153	Ancien chef-lieu d'arrondissement
Carentan	3.139	4.794	5.348	*170*	298	Abattoirs. Foires Marché aux veaux Un grossiste très important
Montebourg	2.234	1.577	1.992	97		Foire Chandeleur
Ste-Mère-Eglise	1.507	1.143	1.151	72		Marché aux veaux
			BESSIN			
Bayeux	8.614	10.077	10.421	*112*	104	Sous-préfecture Marché aux veaux
Isigny	2.750	2.940	3.156	*115*	372	Marché
La Cambe	943	742	689	73		Marché
Trévières	1.079	823	819	76		
Littry	2.190	1.759	1.555	71	162	Marché Ancienne mine de houille
			AUGE			
Lisieux	18.396	18.541	22.026	*121*	412	Sous-préfecture Marché Industries diverses
Pont-l'Evêque	2.843	3.012	3.233	*114*	160	Ancienne sous-préfect. Passage de tourisme
Saint-Pierre-sur-Dives	2.058		3.384	*164*		Marché Industries
Dozulé	834	901	963	*115*		Marché
Bonnebosq	960	726	628	65		
Cambremer	1.000	812	781	78		
Livarot	1.761	2.391	2.631	*150*	80	Marché
Vimoutiers	3.820	3.701	2.986	76	69	Ancien centre textile
Orbec	3.013	3.053	3.051	*111*	159	Marché
Gacé	1.654	1.950	2.234	*135*	90	Marché - SICA
Le Merlerault	1.327	1.100	1.084	*82*		
			BRAY			
Neufchatel	3.651	4.838	5.557	*152*	128	Ancienne sous-préfect.
Gournay	3.521	4.441	5.079	145	589	Marché
Forges-les-Eaux	1.684	2.836	3.066	*182*		Station thermale Marché

achats entre les centres régionaux et Caen, Rouen ou Paris. A cette hiérarchisation sociale du commerce, correspond celle des services. Les classes uniques des écoles communales sont peuplées par les enfants d'ouvriers agricoles et de fermiers modestes. Les enfants des familles aisées vont en pension dans les lycées ou dans les institutions privées. A la région échappent progressivement des fonctions cependant essentielles.

c) *La décadence des bourgs et la stagnation des petites villes.*

Le tableau 16 résume la répartition des activités et l'évolution démographique depuis la fin du XIX[e] siècle des principaux centres des pôles herbagers. Entre eux s'établit une hiérarchie complexe dont chaque élément réagit très inégalement face à la tendance générale à l'étiolement.

Le cas des centres touristiques du littoral, trop étrangers au sujet, étant écarté, *Lisieux* constitue le seul exemple de dynamisme urbain à l'intérieur des pôles herbagers, exception de dimension modeste, mais assez notable par ses qualités pour permettre de mieux comprendre les carences des autres villes. Lisieux n'est qu'une ville bien moyenne (22 026 habitants en 1962). Mais c'est la seule cité du domaine herbager à atteindre ce niveau, après une longue stagnation du XIX[e] siècle à 1936, un recul brutal pendant la guerre (10 000 habitants en 1946) et une renaissance remarquable ces vingt dernières années qui se traduit dans le paysage urbain par la reconstruction du centre détruit en 1944 et le développement de quartiers périphériques nouveaux (Hauteville). La conjonction, exceptionnelle dans les pays herbagers, de trois fonctions complémentaires permet d'expliquer ce bilan favorable. Lisieux, en effet, est pour le Pays d'Auge une petite capitale régionale au plein sens du terme. Sa sous-préfecture commande l'arrondissement ; ses commerces (parmi lesquels deux grands magasins, « Monoprix » et les « Dames de France ») jouissent d'une réputation très favorable auprès de la clientèle rurale ; son réseau de services agricoles, hérité du particularisme augeron, (Syndicat de la marque « Pays d'Auge », Coopérative agricole du Pays d'Auge, Syndicat Interprofessionnel du Lait du Pays d'Auge, Centre Interprofessionnel des Fruits à cidre) rayonne sur l'ensemble du Pays après avoir été pendant longtemps jalousement distincts de ceux de Caen, cependant chef-lieu du Calvados. En outre, Lisieux possède toute la gamme des établissements de commercialisation et de transformation des produits de l'élevage : un important marché complété par 11 foires annuelles (11 980 gros bovins présentés en 1965, 9 660 veaux, 960 porcelets) ; un grand abattoir industriel, le seul de cette importance en Normandie, les établissements Pien et Glasson (11 000 tonnes de viande abattue en 1965) ; une fromagerie de Pont-l'Evêque, deux grandes beurreries, une importante fabrique de lait condensé (Nestlé). Enfin, la

capitale du Pays d'Auge a compensé la rétraction de ses industries textiles traditionnelles par le développement ou l'implantation de nouvelles entreprises ; la plus importante, celle des établissements Leroy, fabrique des cageots, des emballages et des boîtes à camemberts ainsi que du « Novopan » (aggloméré de déchets de bois) ; la plupart des autres sont des industries mécaniques (18).

Aucune des *petites capitales traditionnelles* des autres pays herbagers n'accède à une telle plénitude des fonctions régionales. Ni Neufchâtel dans le pays de Bray, ni Valognes dans le Cotentin, sous-préfectures déchues, cités de marché et de commerce, modestes centres d'industrie laitière, villes en repli ou en stagnation. Ni même Bayeux, la capitale du Bessin, qui possède bien une laiterie coopérative, un important marché et un abattoir, mais où l'implantation récente des services nationaux du Crédit Lyonnais compense bien mal l'absence totale d'industrie.

Dans le Cotentin, le Bessin et le Pays de Bray, les fonctions qui se rassemblent à Lisieux se partagent entre plusieurs petites villes. Valognes, Bayeux, Neufchâtel sont les petites capitales traditionnelles, les anciens chefs-lieux des élections, cités de la bourgeoisie des offices et des rentes. Des *centres commerciaux* actifs se sont fixés ailleurs et ont retenu *les industries laitières* et les principaux marchés : Carentan et Isigny de part et d'autre des Veys ; Littry, vieux centre minier devenu un des grands marchés au veaux du Bessin (le marché de « la Mine ») ; Forges-les-Eaux qui abrite le marché le plus important et Gournay les établissements Gervais dans le Pays-de-Bray. Ainsi, dans les trois régions, les influences urbaines se dispersent-elles entre de petites cités sans qu'aucune ne s'impose comme un véritable pôle de direction et de développement régional. De même, dans le Pays d'Auge, les villes secondaires possèdent-elles une gamme très incomplète de fonctions : Pont-l'Evêque, ancienne sous-préfecture, doit beaucoup plus maintenant au passage des touristes sur un important croisement routier qu'à son rôle de centre agricole : le marché s'est affaibli comme la vente des fromages qui le rendit célèbre. Livarot est un petit centre d'industrie laitière, de même qu'Orbec et que Gacé qui bénéficient en outre l'un de la présence d'importants abattoirs (utilisés par une S.I.C.A.), l'autre de quelques industries. Seul Saint-Pierre-sur-Dives possède une gamme de fonctions assez complète, mais à un niveau bien modeste : commerce local, fromageries dans les communes voisines, marché aux veaux, industrie du bois (une usine importante des établissements Leroy).

La preuve semble ainsi faite que les services demandés aux villes par le système herbager traditionnel ne peuvent soutenir seuls un développement important, voire seulement moyen. Lisieux dépasse 20 000 habi-

(18) Sur Lisieux : Blanc-Montmayeur (M.), D.E.S., 1966.

tants parce qu'elle rassemble la totalité des fonctions régionales et qu'elle y ajoute l'activité touristique du pèlerinage et quelques industries nouvelles. Bayeux, sans industrie extérieure au monde agricole, vivote avec une population de 10 000 habitants. Toutes les autres villes, sans exception, petites capitales régionales traditionnelles ou nouveaux centres de marché et d'industrie laitière, ont une population inférieure à 6 000 habitants. Quelques taux d'accroissement assez forts par rapport à la siuation du XIX^e^ siècle ne doivent pas faire illusion (Carentan, Neufchâtel, Forges). Toutes ces villes restent bien modestes, leurs fonctions limitées, et, sans le soutien d'activités extérieures au monde de l'élevage, le réseau urbain des pays herbagers apparaît aussi fragile que les fils ténus d'une toile d'araignée mal tissée.

Mais lorsqu'on descend encore d'un niveau dans la hiérarchie urbaine pour étudier *les centres locaux*, lorsque ni une industrie laitière importante ni un groupement commercial assez étoffé ne soutient l'activité du bourg, la chute de la population trahit un marasme profond. Un marché en décadence, une laiterie isolée, quelques commerces aux vitrines ternes, et, parfois, le souvenir d'une petite industrie disparue ne suffisent pas pour constituer un noyau d'activité cohérent, même au niveau le plus modeste. Sainte-Mère-Eglise, Montebourg, dans le Cotentin, la Cambe, Littry, Trévières, dans le Bessin, Bonnebosq, Cambremer, Vimoutiers dans le Pays d'Auge, le Merlerault enfin, tous bourgs célèbres et actifs jadis trahissent dans la diminution de leur population l'étiolement d'un système. Certes le phénomène contemporain qui défavorise les petits centres au profit des grandes villes ou des moyennes se manifeste dans un mouvement général qui dépasse le cadre du Bessin, du Cotentin et du Pays d'Auge. Mais la richesse du système herbager donna à ces bourgs, au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècles un lustre qui fait ressentir maintenant avec une plus grande acuité leur déchéance. Pire, la disparition des marchés, la concentration des abattoirs et des laiteries, la diminution de la population agricole active, c'est-à-dire de la clientèle commerciale, ne laissent espérer aucun relais d'activité dans le cadre du système de production et de relations actuel. Seul, l'aménagement rural, en regroupant des services élémentaires actuellement trop dispersés et en créant de nouveaux, pourrait redonner quelque vitalité à ces bourgs. Nul doute que les régions en tireraient bénéfice, car le tissu conjonctif des communes rurales semble encore plus malade que le réseau urbain qui l'innerve.

3°) La mort des communes rurales.

Plus grave que l'asphyxie des petits centres, le vide réel de l'espace rural, derrière la marquetterie verdoyante des herbages et des haies trahit la mort lente des cellules élémentaires de la vie régionale. L'étude

de quatre groupes de communes ayant eu chacun 1 000 habitants environ au milieu du XIX[e] siècle doit permettre d'apprécier l'évolution démographique de ce phénomène. Les groupes de communes ont été choisis pour représenter des types régionaux : dans le Bessin, Canchy et Longueville (canton d'Isigny) ; dans la vallée d'Auge, Hotot-en-Auge, Corbon, Victot-Pontfol et Rumesnil (canton de Cambremer) ; dans le Pays d'Auge intérieur, Bellou, Sainte-Marguerite-des-Loges et le Mesnil-Germain (canton de Livarot) ; Bazoches-au-Houlme, enfin (canton de Putanges). On tiendra compte aussi des résultats d'une étude réalisée par l'ANERA dans quatres communes du canton de Saint-Pierre-sur-Dives : Berville, Mittois, Ecots, Sainte-Marguerite-de-Viette.

Dans tous les cas, les graphiques font apparaître quelques phénomènes communs d'une remarquable netteté. Une forte dépopulation générale ramène le nombre d'habitants de 1 000 en 1851 (indice généralisé) à 600 dans les meilleurs cas et à 400 dans le plus mauvais en 1962. Une dénatalité de grande ampleur dans la seconde moitié du XIX[e] siècle se maintient avec ténacité jusque vers 1920 et, parfois, jusqu'à nos jours. Une émigration irrégulière jusqu'à la guerre de 1914, incertaine pendant deux décennies, devient considérable maintenant. Enfin s'affirme une simplification de la structure de la population active, étudiée grâce à trois coupes (1851, 1906, 1962) : après la disparition des artisans et commerçants, la rétraction des ouvriers agricoles, temporaires ou permanents, les exploitants sont de plus en plus seuls.

Certes, ces phénomènes généraux se retrouvent aussi bien dans le Bocage et les Plaines bas-normandes que dans les régions herbagères. Mais l'étude de chaque cas doit permettre d'apprécier leur ampleur relative et de montrer comment ils s'inscrivent dans l'évolution du système herbager.

a) *Une région herbagère de tradition ancienne dans la Vallée d'Auge : Corbon, Victot-Pontfol, Rumesnil, Hotot-en-Auge.*

Les herbages de la région de Corbon appartiennent depuis longtemps à la mythologie de l'élevage normand. Il faut pénétrer dans ce monde étrange en hiver, lorsque les eaux de la Dives et de la Vie « mouillent » le marais et menacent les chaussées, lorsque les basses terres de Hotot et de Victot-Pontfol redeviennent une île et que, sur les pentes inférieures de la côte augeronne une humidité plus dense que la brume estompe en permanence les haies. Là se trouvent quelques-uns des plus riches terroirs du domaine herbager : immenses parcelles de marais, séparées par des canaux de drainage efficaces sauf en hiver (Corbon) ; terres lourdes mais « fortes » de l'île (Victot-Pontfol, Hotot) ; basses pentes bien humectées de la côte (Rumesnil). L'herbage occupe ici la totalité des surfaces utiles. C'est une tradition ancienne, bien établie par la statistique cadastrale

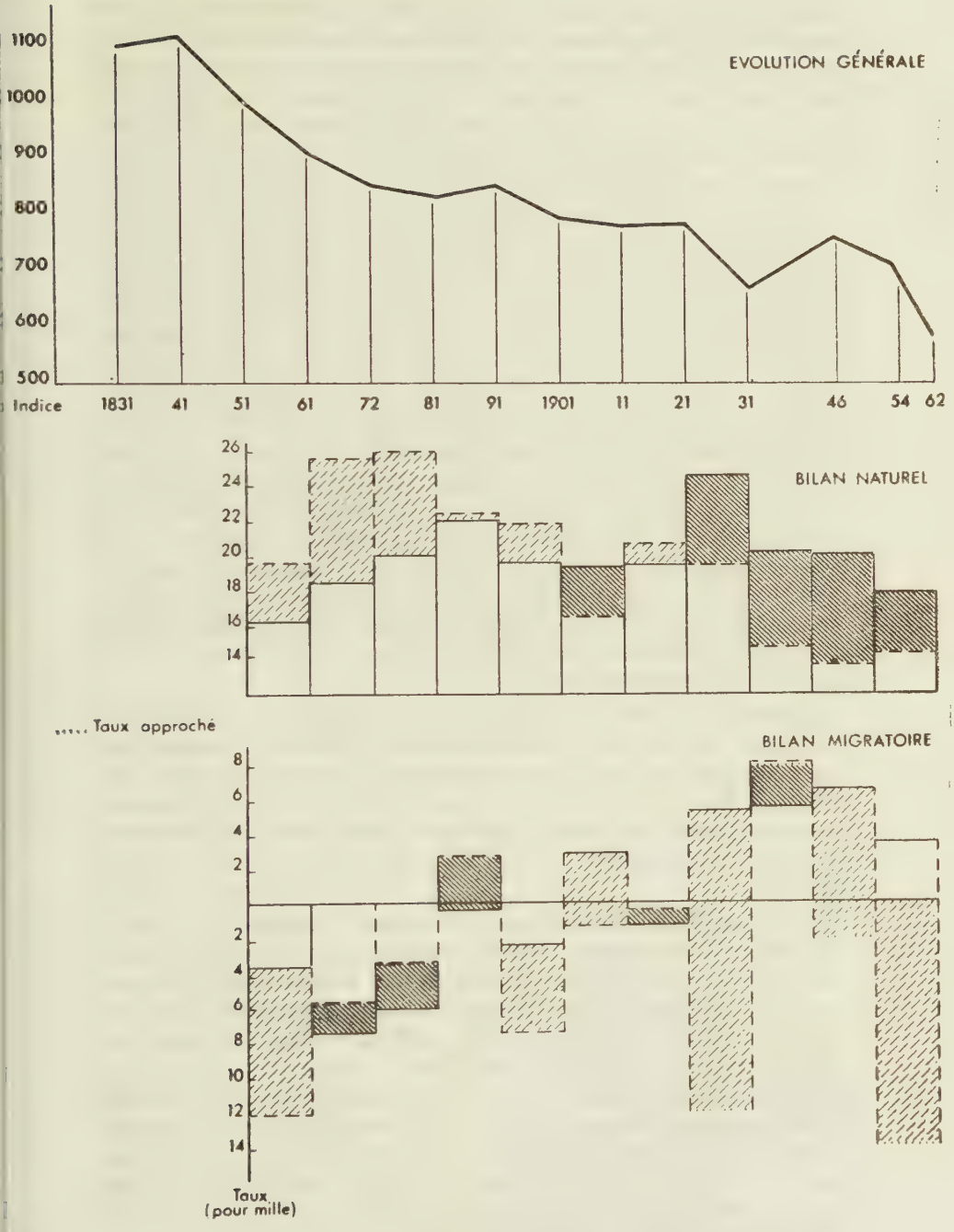

Figure 22. — Evolution de la population dans un groupe de communes de la Vallée d'Auge (Corbon, Hotôt, Rumesnil, Victot-Pontfol)

(*légende p.* 212)

depuis l'aube du XIX[e] siècle, et qui remonte au moins au XVI[e] siècle si l'on en croit les chroniqueurs. Les fermes se dispersent derrière les haies de l'île et de la côte. Autour des clochers, les bourgs sont réduits à leur plus simple expression : une mairie-école, un commerce. A Hotot, une station de chemin de fer sur la petite ligne Mézidon-Dives expédie des pommes et des bœufs. A Victot-Pontfol, un beau manoir du XVI[e] siècle abrite un haras. Les grandes exploitations occupent la plus grande partie des surfaces (de 40 à plus de 60 %). A côté de la production laitière, l'embouche tient une place dominante et même exclusive dans le marais.

La faiblesse de la densité de population constitue le trait le plus frappant de la démographie locale : 18 habitants au km² en 1962. Ce chiffre est, avec celui de Bazoches, le plus bas de tous ceux enregistrés dans les régions ayant donné lieu à un sondage démographique (Bocage et Plaine compris). Il prolonge et accentue un état ancien, puisqu'en 1831 déjà le groupe de la Vallée d'Auge, avec 28 habitants au km², enregistrait, et de très loin, la plus faible densité parmi les échantillons étudiés. A cette faiblesse démographique, s'ajoutent la dispersion extrême de l'habitat et les difficultés de circulation dans un milieu qui devient semi-aquatique pendant l'hiver. Les grands herbagers de la Vallée d'Auge souffrent assez peu de cette situation. L'exercice de leur profession leur donne l'occasion de parcourir d'autres régions et ils disposent de moyens pour compenser l'absence à peu près totale d'équipement local. Tous ceux qui n'ont pas cette possibilité refusent maintenant ces conditions et quittent la région.

Quelles perspectives, en effet, s'offrent à l'ouvrier ou au commerçant d'Hotot ou de Rumesnil ? Pour le travailleur agricole, un nombre très limité d'emplois stables (haras, grandes exploitations) et des tâches temporaires subalternes d'entretien des haies et des fossés. Pour le commerçant, une clientèle très réduite dont les meilleurs éléments s'approvisionnent dans de plus grands centres. Pour les uns et pour les autres, la solitude.

L'embouche, dominante ici, apparaît comme la moins « peuplante » des activités herbagères. Le nombre des exploitations agricoles a relativement peu varié par rapport au milieu du XIX[e] siècle où on en comptait environ 150 contre un peu moins de 100 maintenant. Mais les salariés agricoles (permanents et journaliers) ont diminué dans des proportions considérables, de 330 à 160. Et les artisans et commerçants (près de 150 en 1851) ont pratiquement disparu. Cette rétraction s'est effectuée surtout par dénatalité jusqu'à la fin du XIX[e] siècle. Mais, dès 1900, apparaît un bilan naturel positif dont le caractère favorable se maintient jusqu'à nos jours. Une émigration considérable est donc responsable depuis cette époque de la dépopulation générale. Elle atteint actuellement une ampleur sans précédent.

Entre 1954 et 1962, les quatre communes étudiées ont perdu 148 habitants, soit 21 % de la population, alors que l'accroissement naturel

fut d'environ 3 %. Aucun des échantillons étudiés n'enregistre de telles pertes. Dans une des plus « riches » et des plus célèbres régions d'embouche de Normandie, une longue hémorragie devient une débacle démographique.

b) *Un haut lieu de l'embouche : Bazoches-au-Houlme.*

Le clocher trapu de Bazoches, flanqué de discrètes ruines médiévales, domine un ample paysage de collines schisteuses. Au nord, la barre gréseuse du synclinal de Falaise ; au sud et à l'ouest les horizons fragmentés du massif armoricain découpé par l'encaissement de l'Orne et l'émiettement du bocage ; à l'est, presque sans discontinuité, les étendues planes de la Campagne d'Argentan. Le petit village de Bazoches occupe le centre d'un bocage très largement aéré. Très peu de pommiers dans les grands herbages onduleux qui comptent souvent plus de 5 ha, quelques arbres faisant de l'ombre, des bouveries dans chaques pièce pour abriter le foin, des parcs d'embarquement, enfin, à partir d'avril, de grands troupeaux de bœufs de toutes races dispersés sur les pentes et dans les fonds humides : Bazoches est un des grands fiefs de l'embouche normand. Le village étriqué se serre autour de l'église, de l'école et d'une poignée de commerçants. Dispersés dans un finage de 2 780 ha, les bâtiments en équerre ou même en cour fermée des grandes exploitations se répartissent

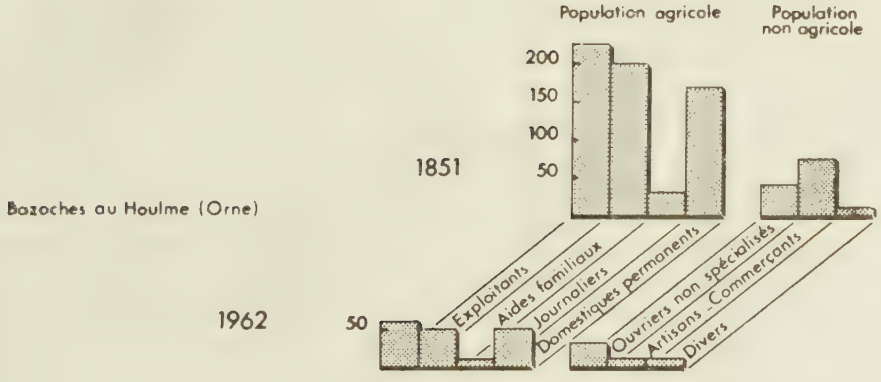

Figure 23. — Evolution de la population active à Bazoches-au-Houlme

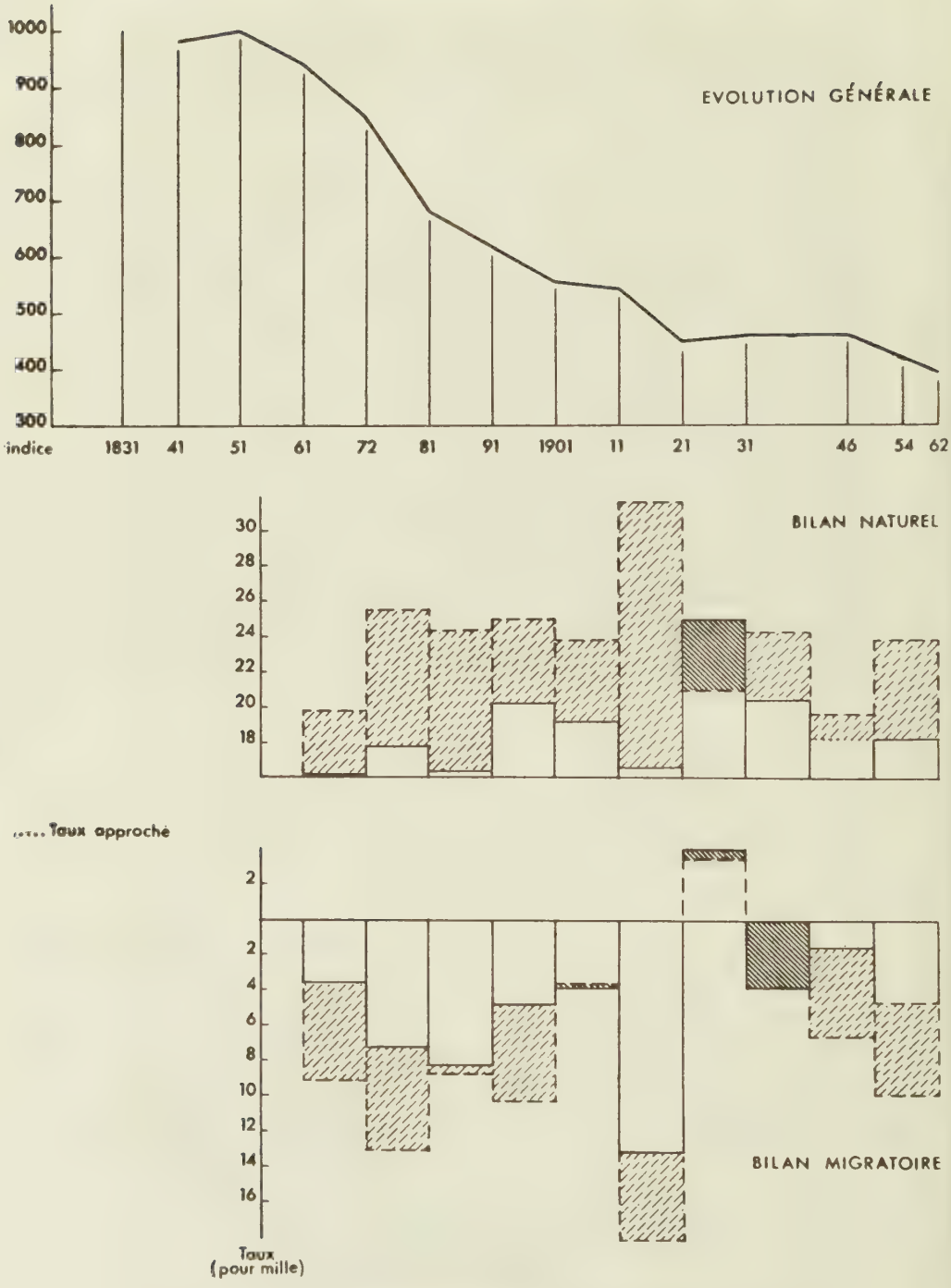

Figure 24. — Evolution de la population à Bazoches-au-Houlme
(*légende p.* 212)

selon le schéma classique d'une dispersion secondaire autour du noyau villageois bien groupé.

Bazoches, en 1963, est à peu près totalement herbager. 82 ha de labours (répartis surtout à proximité du village), 136 ha de bois et 32 ha de lande constituent des reliques peu importantes. Face à ces chiffres modestes, 2 530 ha d'herbage. Au début du XIX^e^ siècle, la répartition des terres était différente. Avec 1 662 ha, les labours l'emportaient alors, mais les herbages n'en occupaient pas moins déjà 919 ha. Au début du XX^e^ siècle, l'orientation herbagère achevait de s'affirmer totalement. Bazoches appartient donc aux régions qui se sont spécialisées précocement. Le mouvement de mise en herbe l'emporte cependant plus tard que dans la Vallée d'Auge. Il commence probablement au XVIII^e^ siècle pour s'affirmer totalement avant 1900. Quelques notes sur le soucis des gens de Bazoches pendant la Révolution en donnent une idée (19) : en 1793, 1794, 1795 et en 1809 la commune souffre de la disette ; une forte pression s'exerce sur les propriétaires, les meuniers et les fermiers qui ne veulent pas vendre leurs grains ; le 17 avril 1795, les femmes de Bazoches s'opposent à des livraisons de grain à destination d'Argentan ; on apprend qu'en 1809 « le commerce des bestiaux avait été peu favorable, les bœufs s'étaient mal engraissés et ne se vendaient qu'à très bas prix ». Mais cent ans plus tard la dualité bétail-grain n'existe plus : rien que des bœufs et quelques troupeaux de laitières chez les plus petits exploitants ; les labours et le grain ont pratiquement disparu.

Parallèlement, les structures foncières et démographiques ont été profondément modifiées. En 1830, 3 grandes propriétés nobles occupent le sommet de la hiérarchie, détenant au total 258 ha. En-dessous, un corps intermédiaire de 22 propriétaires moyens dont 5 seulement ne résidaient pas à Bazoches et, enfin, une foule de 308 petits propriétaires dont 267 possédant moins de 2 ha, pratiquement tous habitants de la commune. A la même époque (1836), Bazoches est une grosse commune de 1 147 habitants. En 1851, la population se répartit entre une large majorité de cultivateurs (250), de domestiques (195), quelques journaliers (27) et un groupe assez étoffé d'ouvriers carriers (29) et d'artisans-commerçants (68).

En 1962, Bazoches ne compte plus que 453 habitants. Dans le bourg, 12 artisans et commerçants seulement. L'essentiel de l'activité tertiaire a échappé à la commune qui fut pourtant au XIX^e^ siècle chef-lieu de canton et lieu de marché. L'élimination progressive des petits propriétaires, la concentration agraire et la chute de la population ont suivi une progression parallèle à celle de la spécialisation herbagère et au triomphe de l'embouche. Il n'y a plus maintenant que 55 exploitants à Bazoches. 13 d'entre eux, avec des superficies individuelles supérieures à 50 ha

(19) Pinot (J.), 247, 1963.

occupent 1 184 ha : ce sont les grands emboucheurs. Les 24 petits exploitants de moins de 10 ha se partagent tout juste 100 ha. De même, la nature de la propriété s'est modifiée : la plus grande des propriétés nobles a disparu ; parmi les propriétaires moyens, plusieurs membres des professions libérales ; mais surtout, le sommet de la hiérarchie est maintenant occupé par la bourgeoisie rurale des grands herbagers, tandis que les petits propriétaires de moins de 10 ha sont passés de 408 en 1830 à 191 en 1962. Une classe sociale domine maintenant Bazoches : les grands emboucheurs.

De 1860 à 1954, Bazoches perd 582 habitants. Pendant toute cette période, la mortalité domine constamment la natalité, sauf au cours des quelques années qui suivent les guerres. Alors que la mortalité atteint et dépasse parfois 25 pour mille, pendant un siècle la natalité s'essouffle en-dessous de 20 pour mille. Globalement, la part du déficit naturel dans la dépopulation totale est de 61 %, le reste étant dû à l'émigration. La société des petits propriétaires de Bazoches s'est donc éteinte en quelque sorte sur elle-même dans une combinaison démographique où s'associent le malthusianisme des naissances et la surmortalité alcoolique. L'exode rural n'a fait qu'amplifier un mouvement profond dont profitèrent, dans une conjoncture économique qui leur était favorable, les emboucheurs, rassembleurs de terre et créateurs des grands herbages.

L'évolution se poursuit. Après une période de stabilisation (1921-1946), la chute de la population s'affirme de nouveau avec vigueur. De 1946 à 1962, Bazoches perd 70 habitants en 16 ans. Il faut remonter aux plus sombres années de la fin du XIX^{e} siècle pour retrouver une dépopulation aussi accentuée. Après une perte de 61 % de la population par rapport à 1851, chiffre le plus fort des échantillons étudiés en région herbagère, Bazoches a maintenant une densité plus faible encore que celle de la Vallée d'Auge : 16 habitants au km^{2}.

L'examen de la carte des densités de population de l'Atlas de Normandie (C I) confirme l'analyse des deux exemples de la Vallée d'Auge et de Bazoches. Avec des densités inférieures le plus souvent à 20 au km^{2}, les régions spécialisées dans l'embouche dessinent des zones de peuplement très faible : l'ensemble des Marais de la Dives, la région de Bazoches, mais aussi toute la partie sud du Pays d'Auge à laquelle s'ajoutent le Merlerault et le Pays d'Ouche occidental. L'embouche demande fort peu de main-d'œuvre. Elle ne peut pas s'associer à d'autres activités. Elle ne permet aucun développement du commerce local car elle n'offre aux détaillants que la clientèle de quelques commis et journaliers. Une vieille région d'embouche comme celle de Corbon n'a jamais été densément peuplée, et elle perd encore aujourd'hui de très nombreux habitants. Bazoches, jadis assez vivant, s'est dépeuplé avec l'embouche. Il semble maintenant qu'un seuil inférieur ait été franchi, une sorte de point de non-retour, et on peut se demander avec inquiétude ce que deviendraient ces régions si devaient se confirmer les défaillances économiques de

l'embouche, cette activité dominante et exclusive qui les a rendu tout à la fois célèbres et exsangues.

c) *Dans le Bessin laitier : Canchy et Longueville.*

Tout autre est la situation de Canchy et de Longueville, deux communes du Bessin occidental à 9 km à l'est d'Isigny. Elles occupent une série de terroirs parmi les plus caractéristiques et les plus réputés du Bessin. Au sud, sur le territoire de Canchy, les marais de la basse vallée de l'Aure, partagés de façon très géométrique en petites parcelles rectangulaires consacrées à la fauche et à l'embouche. Un peu plus au nord, cœur de la commune de Canchy, les pentes argileuses tapissées de limons colluvionnés d'un long versant modelé dans le Sinémurien. Plus au nord encore, après une légère accentuation de la pente, le plateau à soubassement de calcaire bajocien que recouvre du limon et sur lequel se trouve la plus grande partie de la commune de Longueville.

Actuellement, les labours n'occupent que 5 % de la surface utile, quelques parcelles sur les parties les mieux égouttées du plateau. Le reste est entièrement consacré à l'herbe, près de la vallée de l'Aure et herbages clairs des pentes et du plateau. Sauf dans le marais, les haies découpent le paysage en un damier assez régulier de grandes et de moyennes parcelles trapues. Les exploitations moyennes (20 à 50 ha), les plus nombreuses occupent près de 50 % de la surface utile, tandis que les grandes et les petites se partagent la moitié restante. La production laitière l'emporte nettement dans l'économie des fermes. A Canchy, celles-ci se dispersent au contact du marais et du haut pays. Quelques beaux manoirs attestent l'ancienneté de la richesse locale. Le bourg est réduit à sa plus simple expression. Longueville, en revanche, est un bourg allongé sur la route nationale Paris-Cherbourg auquel s'ajoutent quelques grosses fermes isolées, parmi lesquelles l'important domaine de Gournay. Depuis longtemps Canchy et Longueville vivent de l'élevage, et plus spécialement de l'économie laitière. Cette tendance s'est encore affirmée depuis la première moitié du XIX^e^ siècle, puisque, depuis cette époque, la part des labours dans la surface utile a été très progressivement amenée de 20 % (premier cadastre, 1830) à 5 % (1962).

Au milieu du XIX^e^ siècle, Canchy et Longueville étaient des communes bien peuplées, avec une densité de 100 au km² en 1831, une des plus fortes de toutes celles enregistrées dans les échantillons de sondage (on trouve cependant des densités supérieures, à la même époque, dans le Bocage Normand). La population comptait alors 499 actifs du secteur agricole, mais aussi 225 personnes occupées à d'autres professions. Parmi les premiers, une majorité d'exploitants aidés de leur famille (212 actifs), une forte cohorte de journaliers (175), habituelle dans la plupart des régions rurales au XIX^e^ siècle, et enfin un groupe important de domestiques permanents (112) parmi lesquels de nombreuses femmes

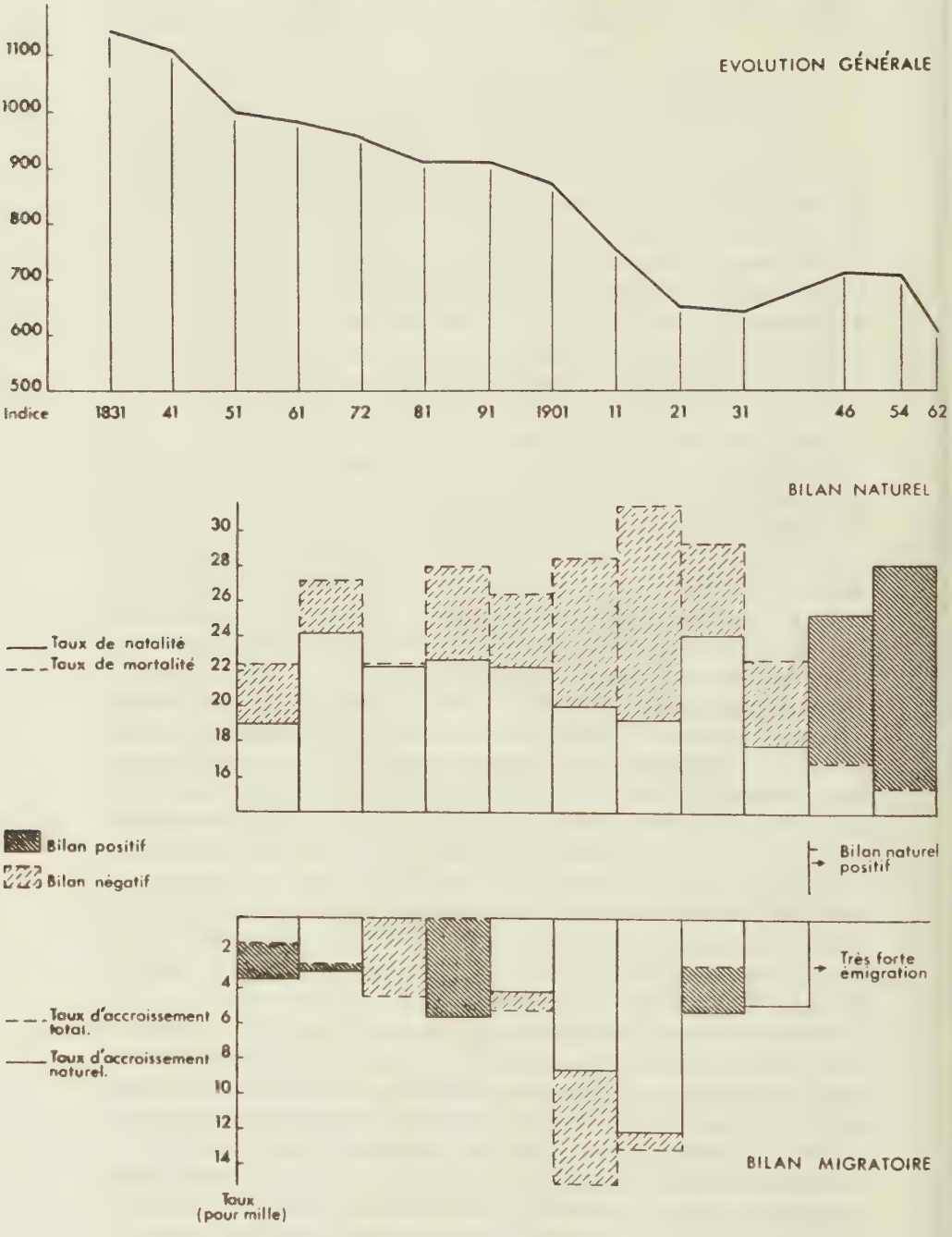

Figure 25. — Evolution de la population dans un groupe de communes du Bessin (Canchy, Longueville)

(47) : le système intensif du Bessin, à la différence de l'embouche, avait alors besoin de nombreux bras pour la traite, la fabrication du beurre, les foins, les « tombes », etc... En outre, une importante population du secteur non agricole se juxtaposait à la précédente. A côté d'un petit groupe d'artisans du textile, fileuses et tisserands (26 personnes), un nombre élevé (157) d'artisans et de commerçants de service répondaient aux besoins d'une économie agricole active tant pour l'entretien et la construction de bâtiments, le commerce et le transport des denrées, l'alimentation, l'entretien de l'outillage agricole. Ainsi rencontre-t-on sur les listes nominatives de nombreux couvreurs, maçons et charpentiers, quelques marchands de bestiaux et « voituriers », plusieurs épiciers, bouchers et boulangers, de nombreux maréchaux.

La situation actuelle est bien différente. La population a diminué de 40 % par rapport à 1851, taux relativement modeste, le plus faible des échantillons étudiés en pays herbager. Mais cette diminution diffère beaucoup selon les catégories professionnelles. Les agriculteurs et leurs aides familiaux ont été surtout touchés par la dépopulation du XIX^e^ siècle, passant de 212 actifs en 1851 à 110 en 1906. Depuis, leur nombre reste stable. Par contre, les salariés agricoles, permanents ou journaliers, qui n'avaient guère évolué entre 1851 et 1906, diminuent depuis cette date dans un rapport de 3 à 1. Surtout, les artisans et commerçants de village disparaissent. Encore nombreux en 1906 (130), ils ne sont plus que 15 en 1962, soit 10 fois moins qu'en 1851. L'apparition d'un petit groupe d'ouvriers non agricoles (37) ne permet pas de compenser ce recul.

Les graphiques montrent que la dénatalité n'a pas cessé de peser sur l'évolution démographique des deux communes depuis la première moitié du XIX^e^ siècle jusqu'à 1940. Dans une population qui apparaît vieillie dès 1851 et qui l'est encore plus en 1906, la mortalité s'élève de taux voisins de 20 pour mille au milieu du XIX^e^ siècle à des valeurs comprises entre 26 et 30 pour mille de 1882 à 1933. La natalité ne suit pas cette progression ; elle reste presque toujours inférieure à 22 pour mille. Le renouvellement des générations ne s'opère pas. Le malthusianisme démographique associé à une forte mortalité aboutit à un déficit naturel permanent. Selon les catégories professionnelles, le phénomène est plus ou moins accentué, comme le montre succinctement le tableau ci-dessous :

Nombre d'enfants de moins de 15 ans pour 100 femmes de plus de 15 ans

Profession du chef de famille	95	Taux 1906
Exploitants agricoles	95	39
Journaliers	115	80
Artisans, commerçants	Taux 1851	71

Les premiers, les exploitants agricoles ont été décimés par une dénatalité dont on peut difficilement analyser tous les éléments dans le cadre de cette étude. Au moins doit-on se demander si elle ne correspondit pas à une période d'aisance mesurée des exploitants petits et moyens, à une mentalité de petits bourgeois soucieux de transmettre dans les meilleures conditions un bien durement acquis. Il est remarquable que les artisans et commerçants semblaient avoir un comportement presque analogue, alors que les journaliers avaient de plus nombreux enfants.

Jusqu'en 1940, et à l'exception de deux décennies (1861-72, 1901-1911), l'émigration intervenait fort peu dans la démographie des deux communes qui s'affaiblissaient de façon naturelle. Depuis 1940, l'abaissement de la mortalité et une augmentation assez sensible de la natalité dégagent des excédents naturels d'environ 1 % par an. Or, les deux communes continuent de se dépeupler. Après une phase de stabilité (1963-1954), elles ont perdu 103 habitants entre 1954 et 1962. La catégorie des exploitants agricoles restant stable, il faut admettre que ce sont les commerçants et surtout les ouvriers et journaliers agricoles qui alimentent les nombreux départs de la période contemporaine.

Ainsi, Canchy et Longueville, communes du Bessin cherchent-elles toujours leur équilibre démographique après deux hémorragies successives, celle de la dénatalité, jusqu'en 1940, qui frappa surtout les exploitants et les artisans-commerçants, et celle, contemporaine, de l'exode rural qui risque de laisser sous peu le pays sans main-d'œuvre salariée. Le premier phénomène accompagne le passage de la vieille économie intensive de la première moitié du XIX[e] siècle à la sous-exploitation du potentiel agricole des années 1920-1950. Dans une seconde phase de dépeuplement, après une longue période de facilités, le départ des salariés laisse les exploitants du Bessin seuls face à leurs responsabilités.

d) *Dans le Pays d'Auge intérieur :*

Bellou, Sainte-Marguerite-des-Loges, le Mesnil-Germain.

D'assez nombreux points communs permettent de rapprocher le cas du Bessin de l'exemple de trois communes du Pays d'Auge intérieur, proches de Livarot : Bellou, Sainte-Marguerite-des-Loges, le Mesnil-Germain. Ici, en effet, on retrouve une dépopulation assez accentuée de 1851 à 1962 (560 habitants en 1962 pour mille en 1851) dont est surtout responsable la dénatalité jusqu'à 1922 et l'émigration depuis cette date. Ici, aussi, on constate une certaine stabilité du groupe des exploitants agricoles (20)

(20) En 1906, un grand nombre d'exploitants sont inscrits sous le titre « propriétaires ». En tenant compte de cette difficulté, on peut évaluer à 252 le nombre des exploitants et aides familiaux en 1851, à 240 en 1906 (environ) et à 269 en 1962.

et, par contre, la disparition des artisans et commerçants de village entre 1851 et 1906, l'effacement presque complet des ouvriers agricoles entre 1906 et 1962. En outre, les économies sont comparables. A Bellou et à Sainte-Marguerite-des-Loges, les grandes exploitations occupent un peu plus de 40 % de la surface utile. Au Mesnil-Germain, ce sont les exploitations moyennes qui tiennent ce rang. Dans les trois cas, petites, moyennes et grandes fermes se répartissent d'une façon assez équilibrée. L'herbage permanent s'étend sur la quasi-totalité des terroirs et la production laitière, complétée ici par l'engraissement des bœufs, domine l'économie locale.

L'évolution du sytème agricole des trois communes livarotaises comme celle de leur démographie diffère cependant assez sensiblement sur quelques points de l'exemple choisi dans le Bessin.

Les terroirs et les paysages augerons sont plus contrastés que ceux du Bessin. Venant de Livarot, on parvient à Bellou par le rude escarpement du versant de la rive droite de la vallée de la Vie. Les petits affluents modèlent dans la craie cénomanienne et l'argile oxfordienne une alternances de profondes morsures et de festons étroits, les premiers occupés par des bosquets et des herbages plantés, les seconds par un bocage serré et irrégulier à l'intérieur duquel se dispersent de petites exploitations. La forêt de Livarot prolongée par les herbages landeux où, en hiver, les flaques et les plantes semi-aquatiques le disputent à l'herbe, occupe les parties les plus lessivées de la bordure du plateau. Au-delà, sur le plan très étroit qui s'allonge entre les vallées de la Vie et de la Touques, s'étendent les meilleurs terroirs. Une large plaque de limon donne à Bellou des sols mieux égouttés. Longtemps, les labours ont occupé ici une place importante : près de 50 % de la surface utile au milieu du XIX^e^ siècle. Autour du petit bourg de Bellou, de très vastes parcelles dérivent du regroupement d'un ancien openfield de plateau qui subsista jusqu'à la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Actuellement, un grand carré cultivé s'intercale au milieu des herbages, et tend même à s'agrandir depuis quelques années. A proximité, associée à un très beau manoir du XVI^e^ siècle, s'élèvent les bâtiments d'une grande ferme qui appartient à une riche famille de fromagers augerons. Au-delà, en direction de Sainte-Marguerite et du Mesnil-Germain, le bocage étend de nouveau son dessin de parcelles assez irrégulières, les unes plantées, les autres claires, où se dispersent des fermes isolées et quelques petits hameaux comme ceux de la Hamelinière et du Bellouet.

Dans cette région, la mise en herbe est un phénomène relativement récent pour près de la moitié des surfaces. Pendant le Second-Empire s'effectue le bond principal des couchis, puisque de 1852 à 1885 les herbages permanents s'accroissent de 55 % de la surface utile à 88 %. C'est alors la grande époque du fromage de Livarot. Mais cette période comprend aussi une décennie de dépopulation profonde par émigration (1852-62).

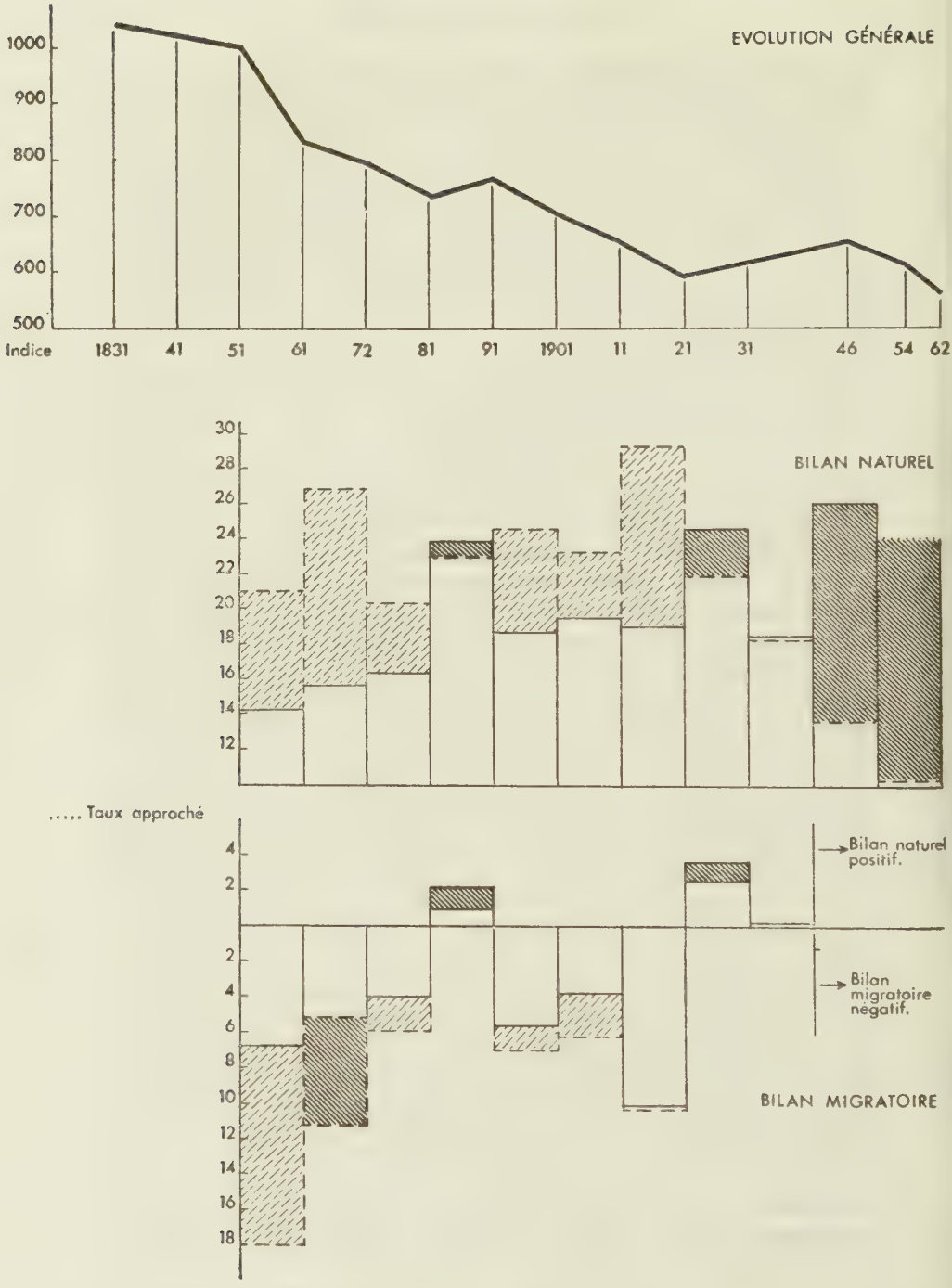

Figure 26. — Evolution de la population dans un groupe de communes du Pays-d'Auge intérieur (Bellou, Ste-Marguerite-des-Loges, le Mesnil-Germain)

(*légende p.* 212)

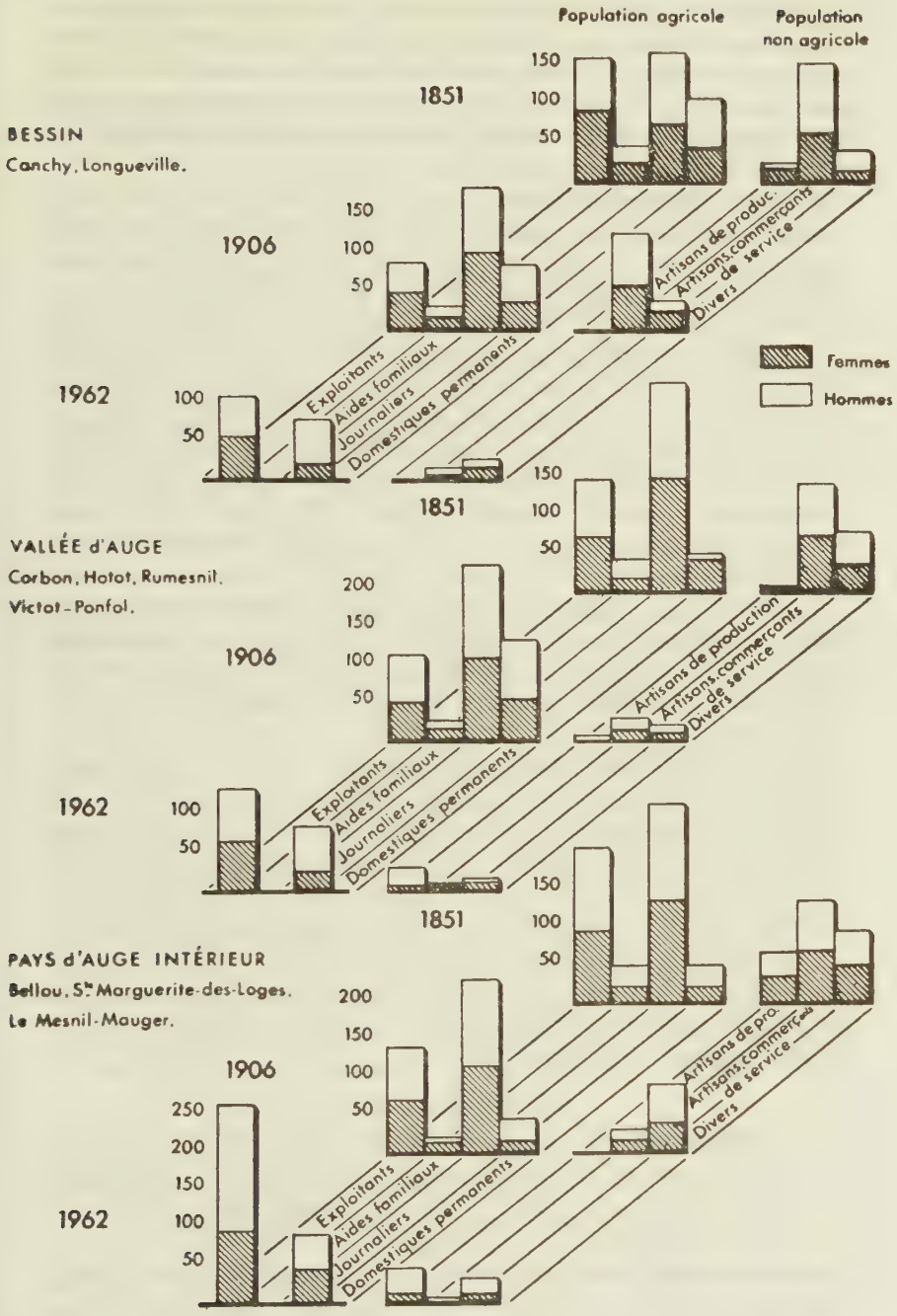

Figure 27. — Evolution de la population active dans trois groupes de communes herbagères

Des tisserands, très nombreux en 1851 (La Hamelinière à Bellou, notamment) disparaissent, dispersés par la crise du textile augeron. Avec eux s'en va un appoint de main-d'œuvre important pour les travaux des champs. En outre, la dénatalité sévit avec constance de 1851 à 1921 (sauf entre 1881 et 1891). La mise en herbe s'opère dans une ambiance de déflation démographique.

Mais parallèlement se développe un phénomène plus curieux : l'augmentation régulière de la natalité, liée à la croissance de la fécondité. Pendant longtemps le phénomène est masqué par le niveau très élevé de la mortalité, toujours supérieur à la natalité. Néanmoins, le taux de natalité passe de 14 p. mille en 1851-1860 à 19 p. mille en 1911-20. A la fin du XIX[e] siècle, un changement de mentalité s'opère chez les exploitants augerons et surtout chez les très nombreux journaliers du début du siècle : les familles deviennent plus nombreuses, parfois très nombreuses, pour des raisons encore mal définies. Le phénomène s'amplifie jusqu'à nos jours : les taux de natalité dépassent 20 p. mille et atteignent parfois 25 p. mille. Comme la mortalité s'est effondrée, depuis 1922 apparaissent d'importants excédents naturels, de l'ordre de 1 % par an.

Ces chiffres font apparaître sous un jour plus trouble encore la situation contemporaine. Car, ici, comme ailleurs, la population continue de décroître, et, pour expliquer la perte de quelque 113 persoonees depuis 1946, il faut admettre le départ de près de 300 habitants soit de 40 % de la population de 1946.

Le Pays d'Auge intérieur se vide. Les cartes C-5 et C-10 de l'Atlas de Normandie confirment cette analyse (Evolution récente de la population, migrations récentes nettes). Après le départ des artisans et des commerçants au XIX[e] siècle, la régression des journaliers dans la première moitié du XX[e] siècle et leur disparition probable sous peu, se développe la troisième vague de l'émigration, celle des fils et filles d'exploitants.

Une enquête récente de l'Association Normande d'Economie Rurale Appliquée doit permettre de comprendre quelques-uns des ressorts profonds qui condamnent au départ une proportion importante, et sans doute croissante, de la population (21).

e) *Berville, Mittois, Ecots, Sainte-Marguerite-de-Viette : quatre communes du secteur d'aménagement rural de Saint-Pierre-sur-Dives, dans le Pays d'Auge, étudiées par l'A.N.E.R.A.*

Berville, Mittois, Ecots et Sainte-Marguerite s'échelonnent sur la longue pente du talus occidental du Pays d'Auge. En 1793, Sainte-Margue-

(21) Association Normande d'Economie Rurale Appliquée, 223, 1964 (sous la direction de F. Solignac-Lecomte).

rite comptait 976 habitants. En 1962, le recensement y dénombre 355 personnes. De 1936 à 1962, les quatre communes réunies passent de 811 à 756 habitants. Près des deux tiers des actifs (62 %) se répartissent dans la population agricole en trois groupes sensiblement égaux : chefs d'exploitations, salariés, travailleurs familiaux. Le terroir est occupé à peu près à égalité par les grandes exploitations (40 % de la S.A.U.), les moyennes (34) et les petites (26 %), ce qui signifie évidemment que les petits exploitants sont nettement les plus nombreux (58 %).

Entre ces catégories, les conditions de travail sont très inégales. Quelques chiffres, puisés dans de nombreux tableaux, le résument assez bien. Sans parler des petites exploitations et en comparant simplement les exploitations de plus de 50 ha et celles dont la surface est comprise entre 20 et 35 ha, on trouve 42 % d'étables avec l'eau courante chez les premières, 21 % dans les secondes, 92 % d'étables avec fosse à purin contre 53 %, 66 % disposant d'une presse-ramasseuse et d'un épandeur à fumier contre 33 %, etc...

En ce qui concerne les conditions de vie, une certaine inégalité oppose exploitants agricoles, salariés et ouvriers travaillant hors des communes à Saint-Pierre ou dans les laiteries. Mais surtout, les retraités, vieux fermiers retirés, se trouvent dans des conditions particulièrement pénibles qui se traduisent dans tous les tableaux statistiques. Tous les ménages disposent de l'électricité mais 37 % seulement d'une prise d'eau courante à l'intérieur de l'habitation ; 39 % des exploitants possèdent un réfrigérateur, mais seulement 18 % des ouvriers agricoles et 5 % des retraités ; 34 % des exploitants peuvent regarder chez eux la télévision, mais seulement 25 % des ouvriers agricoles et 10 % des retraités. Dans la plupart des tableaux, les mêmes proportions reviennent toujours. Elles se synthétisent de la façon suivante : un tiers des exploitants agricoles, une minorité de leurs ouvriers (10 à 20 %), et un très petit nombre de retraités vivent dans des conditions dignes de la civilisation contemporaine. Pour les autres, les pièces sombres et surpeuplées, l'absence de tout confort, l'eau à la pompe, la vieille radio, la voiture d'occasion plusieurs fois rafistolée... Dans l'isolement de l'habitat dispersé, la situation particulièrement précaire des vieux donne la mesure de tous les déséquilibres dont elle constitue, en quelque sorte, l'aboutissement.

Mais un dernier tableau montre encore mieux l'ampleur de la crise actuelle. Un échantillon de 97 jeunes gens et jeunes filles, soigneusement interrogés, permet de suivre une évolution en trois étapes : ce qu'ils faisaient il y a huit ans, ce qu'ils font, ce qu'ils espèrent faire dans huit ans. 46 sont fils d'exploitants, 32 fils de salariés, 19 enfants d'ouvriers non agricoles. Actuellement, 37 vivent encore de l'agriculture, soit par leur propre travail, soit par celui de leurs parents, eux-mêmes allant à l'école ou au collège ; 6 fils ou filles d'ouvriers sont encore scolarisés ; 17 jeunes gens travaillent déjà dans l'industrie ou dans les services. Dans

8 ans, 21 espèrent être employés dans l'industrie et 53 dans les services. *Douze seulement* (*sur* 78 *enfants de paysans*) *comptent rester à la terre.*

L'exode rural, la dépopulation, de même que l'asphyxie des bourgs ou la difficulté d'investir ne constituent pas des phénomènes particuliers aux pôles herbargers. Mais, ici, tous les effets de la crise du monde rural se trouvent rassemblés. Pays riches jadis, les régions d'herbages se sont peu à peu enfermées dans un système régressif, sans charge financière et sans travail, mais aussi sans confort et sans avenir.

Maintenant la fuite massive des jeunes succède comme naturellement au renoncement des anciens.

Il ne faut certes pas gémir en vain sur la dépopulation. L'émigration offre souvent des conditions de vie meilleures à ceux qui partent. La décharge démographique peut préparer l'établissement d'un nouvel équilibre de l'économie et de la société régionales. Mais pour que le phénomène ait des effets positifs, encore faut-il que certains seuils ne soient pas franchis, que ceux qui partent aient une qualification et un ressort suffisants pour se reclasser dignement, et que ceux qui restent soient assez nombreux et assez compétents pour reconstruire un système agricole efficace dans la région. Ces conditions sont-elles remplies ?

Un grand herbager, par la fenêtre de son salon confortable, regarde les vastes pièces aux teintes encore mates qui attendent les bœufs avant les chargements de printemps. Son œil petit mais brillant de finesse évalue les chances de la région. Avant de parler, il reste longtemps silencieux. Puis, il lâche : « demain, si ça continue, on chassera le lapin dans les taillis du Pays d'Auge ».

Après la stagnation, et avant l'abandon, le système herbager de Normandie est à reconstruire.

DEUXIEME PARTIE

Le Bocage Normand :

Une tradition d'incertitude

INTRODUCTION

Originalité du Bocage, région d'élevage

« Son terroir est généralement mauvais et ingrat et demande un travail difficile et assidu pour produire. Il y croît très peu de bleds, froments, seigles, orges et avoines qui y sont fort petites, et la terre n'est pour ainsi dire propre qu'à des bleds noirs appelés sarrazins qui font la principale nourriture de la ville et de la campagne. Le surplus de cette élection consiste en bois, bruières et pastures ».

Ainsi s'exprimait en 1727, Lallemant de Lévignan, Intendant de la Généralité d'Alençon, pour décrire, au cœur du Bocage, l'élection de Domfront (1). A la même époque, les chroniqueurs s'extasiaient sur les herbages du Pays d'Auge, du Cotentin ou du Bessin. Par tradition, mais aussi par des traits plus actuels, *le Bocage diffère profondément des grands pôles herbagers.*

Ceux-ci, sauf en Normandie centrale, ne couvrent que des étendues limitées et discontinues. Bessin et Cotentin ne groupent qu'une demi-douzaines de cantons où les marais s'intercalent entre les hauts-pays. De l'embouchure de la Dives à la vallée de la Sarthe, les grands herbages l'emportent presque partout mais non sans quelques discontinuités. En Haute-Normandie enfin, Pays de Bray et Basse Vallée de la Seine se trouvent totalement isolés. Les régions de tradition herbagère constituent trois pôles nettement séparés les uns des autres. Le Bocage, au contraire, forme un bloc.

On appelle Bocage, en Normandie, un vaste ensemble régional qui, par sa tradition autant que par ses orientations actuelles, s'oppose à l'économie des Plaines et des grandes régions herbagères. Du point de vue administratif, le Bocage comprend la plus grande partie des régions agricoles du département de la Manche (à l'exception du Cotentin oriental et des zones littorales consacrées aux cultures légumières) ainsi que le Bocage Ornais (département de l'Orne) et le Bocage Virois (département du Calvados). L'analyse géographique permet de donner au Bocage des limites qui coïncident, à quelques nuances près, avec celles du massif ancien. A l'est, les deux promontoirs gréseux de Falaise et d'Ecouves

(1) Duval, 118, 1910.

forment les bastions les plus avancés de la forteresse bocaine. Entre les deux, cependant, cultures et grands herbages progressent au-delà de la limite, d'ailleurs fort complexe, du massif ancien. Jusqu'aux Yveteaux, les habitants hésitent à se dire du Bocage. Bazoches et sa région appartiennent sans conteste au domaine des grands herbages. Le Bocage ne commence vraiment qu'au confluent de l'Orne et de la Baize, à la bordure du massif d'Athis, et, plus au sud, aux pays de Briouze et de Rânes. Au nord-est, avec la Plaine de Caen, la limite est aussi complexe que la topographie et la structure en bordure du massif ancien : la Plaine occupe les plateaux limoneux, même les plus étroits (Evrecy), le Bocage progresse le long des vallées et sur les pentes escarpées. Entre Falaise et Caen, le Cinglais, dans l'angle de l'Orne et de la Laize se partage entre la Plaine (dominant à l'est), les bois et le Bocage (dominant à l'ouest). Au nord-ouest, la limite qui convient le mieux est celle du rivage de la mer pliocène établie par Elhaï (2), discontinuité morphologique qui se traduit concrètement dans l'organisation régionale. Cependant, une zone comprise entre Caumont, Saint-Lô, Périers, Carentan, Balleroy, forme une transition entre le Bocage d'une part, le Bessin et le Cotentin d'autre part. Partout, en conséquence, les limites sont difficiles à saisir. Mais elles circonscrivent, au sud-ouest de la province, un bloc continu qui comprend environ 45 cantons. Au nord, au-delà des marais du Seuil du Cotentin, le Bocage se prolonge autour des buttes de la Haye-du-Puits et sur les hauteurs du massif ancien qui, de Saint-Sauveur-le-Vicomte à Brix et jusqu'à la Hague, coiffent au nord-est la péninsule (3).

Entre le Bocage et la Plaine, l'opposition est trop simple pour être reprise longuement ici. Elle apparaît avec assez de netteté dans une coupe est-ouest traversant le Cinglais. A l'est de la Laize, en effet, autour, de Bretteville-le-Rabet et de Grainville-Langannerie, les grandes étendues découvertes à vastes ondulations de la Plaine de Caen, les larges parcelles remembrées où alternent les céréales et la betterave, les villages bien groupés qui ne laissent échapper que quelques grosses fermes, isolées en pleine campagne. Ce paysage se retrouve, la Laize passée, dans la partie orientale du Cinglais. Fresney-le-Vieux, Barbery, Bois-Halbout ont rejeté les bois aux limites de leurs finages et dégagé de larges campagnes dont l'économie rappelle celle de la Plaine de Caen. Mais le paysage change dès qu'apparaissent les pentes découpées dans les schistes par les petits affluents de rive droite de l'Orne. Autour de Thury-Harcourt, de Croisilles, de Grimbosq, l'horizon se fragmente : pentes, haies autour de la plupart des parcelles, hameaux de quelques feux, exploitations de petite taille, champs et prairies souvent exigus, tout y contribue. L'élevage domine l'économie agricole. Là commence le Bocage.

---

(2) Elhaï, 46, 1963. Carte morphologique hors-texte.

(3) Les administrateurs chargés de regrouper les différentes régions bocaines ne comprennent généralement pas dans cet ensemble la péninsule du Cotentin.

L'opposition entre le Bocage et les grandes régions herbagères est plus subtile. Les principaux éléments en ont déjà été analysés à propos de l'étude des régions herbagères (4). Une coupe à travers le Cotentin, de Carentan à La Haye-du Puits, permet de rappeler quelques traits fondamentaux de cette différenciation. De Carentan à Coigny et même à Saint-Jores et à Vindefontaine, les grands herbages trapus étalent la trame régulière de leur bocage clair sur une topographie basse et plane qu'anime seulement, quelques mètres en contre-bas du « haut-pays », la présence de vastes marais communaux (Gorges, Beuzeville, Auvers, etc..). Quelques villages de petites gens, vivant en partie du marais, serrent leurs maisons modestes au torchis délabré sur des rues qui bordent d'anciens rivages : la Rue Mary à Saint-Côme, Baupte, Beuzeville-la-Bastille... Mais au milieu des grands herbages, de grosses fermes roturières, de fières demeures seigneuriales rappellent que le Bauptois prolonge vers l'ouest les pays « gras » du Cotentin oriental et du Bessin. Les « petites terres » commencent sur les pentes schisteuses ou gréseuses du Dévonien que dominent les buttes aux sommets de landes chauves du Cotentin occidental : Doville, Etenclin, le Mont-Castre, etc... En même temps que le relief s'anime, le marais disparaît ou perd toute valeur, les haies se serrent dans un bocage à petites mailles irrégulières : certaines associées en quartiers de parcelles allongées épousent les courbes de niveau ; d'autres forment des îlots plus géométriques de champs trapus ; quelques-unes enfin, de forme franchement anarchique, tapissent les fonds. L'habitat s'égrène en villages, hameaux d'exploitations modestes qui portent des noms évocateurs d'une conquête tardive du sol : la Besnarderie, l'Angellerie, la Tisonnerie, le Bosey, la Fosserie, par exemple, autour de la butte de Doville... Au-delà des paysages, les structures d'exploitations, les mentalités, les systèmes d'élevage opposent le Bauptois et la région de la Haye-du-Puits, cependant toute proche. Ici, une société assez homogène de petits et de très petits propriétaires, là une hiérarchie sociale ouverte que dominent les grands fermiers et les propriétaires. Autour de Doville et d'Etenclin, une certaine indépendance d'esprit, le sentiment de ne pas être riche mais de ne devoir rien à personne ; dans le Bauptois, le respect du bien et des maîtres. Dans le Bocage de l'ouest, les chèques de lait comme un salaire et le reste en appoint ; dans les grandes fermes herbagères de l'est, le produit du lait en liquidités mensuelles et le commerce, la sélection, le cheval comme activités supérieures. Même dans une région comme le Cotentin où l'influence de la tradition herbagère s'exerce avec force sur toutes les régions, l'opposition entre les deux grands systèmes demeure très vivante. Comment s'en étonner ? Au début du XIX[e] siècle, la région des buttes occidentales se différenciait radicalement du Bauptois. La physionomie de celui-ci était déjà fixée dans ses traits contemporains. Le Bocage, au contraire, ne

(4) Première partie, introduction.

Figure 28. — Le Bocage Normand au

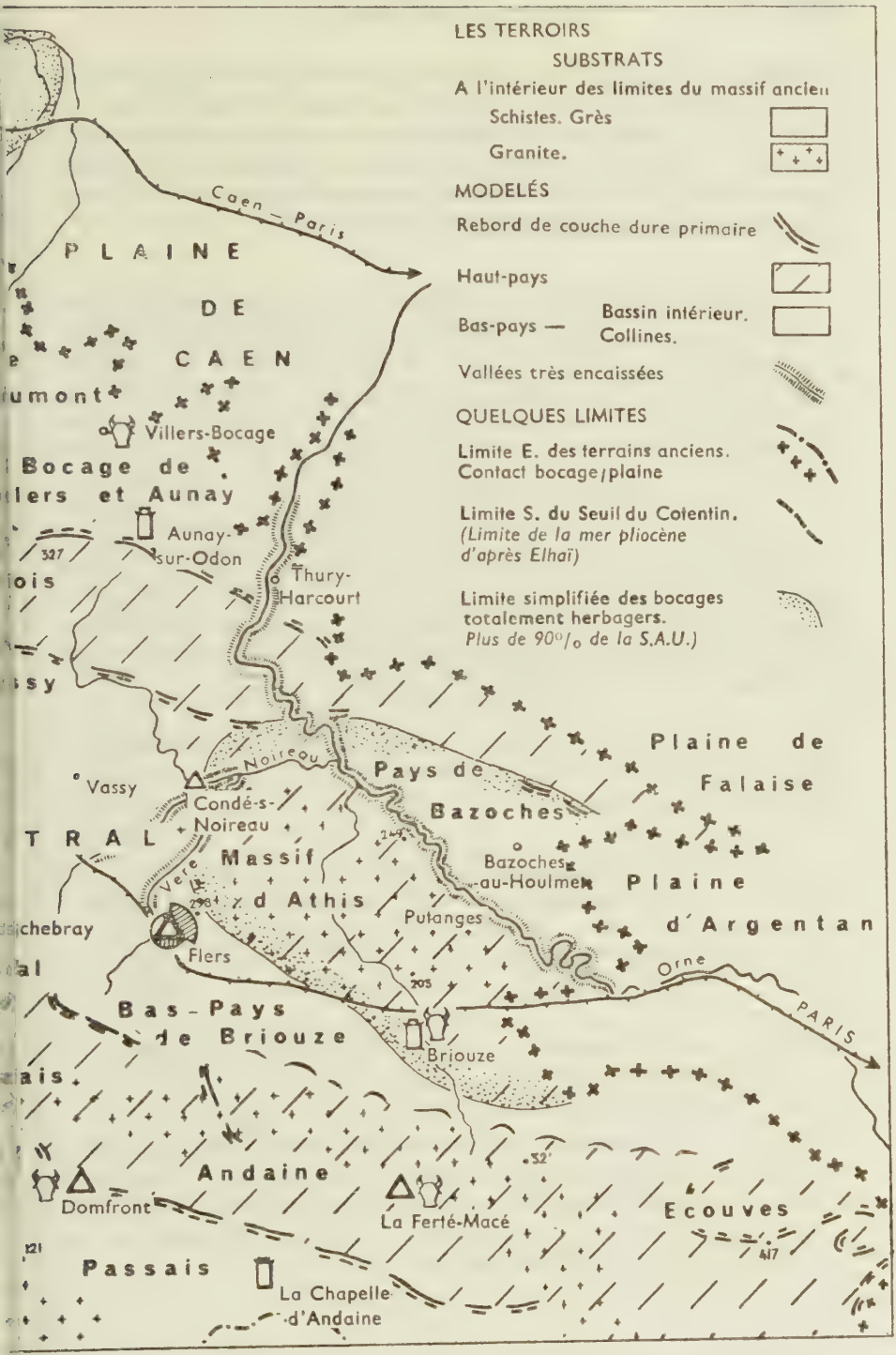

Seuil du Cotentin. Croquis régional

possédait alors que de très rares herbages tandis qu'une société de petits propriétaires misérables s'affairait sur ses maigres champs ou envoyait des troupeaux disparates sur les landes communales. Ainsi s'opposaient nettement le gras pays herbager et les maigres terres du Bocage en landes et en labours (5). Un tel contexte a laissé naturellement des traces durables et profondes dans les systèmes contemporains.

Sur un point, cependant, le Bocage se rapproche des grandes régions herbagères. Comme le Bessin, le Cotentin et le Pays d'Auge, *le Bocage Normand est une grande région d'élevage.* Les systèmes de production diffèrent sensiblement. Mais les résultats globaux convergent. L'élevage domine presque aussi nettement l'économie bocaine que celle des régions herbagères. Certes, dans la plus grande partie du Bocage, les cultures occupent des surfaces plus étendues que dans les pôles herbagers où elles sont pratiquement nulles. Mais à l'exception du blé qui n'intervient d'ailleurs que pour une faible part (5 à 10 % des produits bruts), la plus grande partie des cultures bocaines sont consacrées à l'élevage. Autant que dans les grandes régions herbagères celui-ci constitue l'essentiel de la production agricole. De plus, globalement, le Bocage forme à l'intérieur de la Normandie une masse productrice d'une grande importance comme en témoigne le tableau suivant :

		Cheptel bovin	Cheptel porcin
1955	Bocage ornais	111.000	10.500
	Bocage virois	102.000	19.300
	Département de la Manche (moins Cotentin et avec correction approchée)	360.000	70.000
	Total Bocage	573.000	99.800
	Total Normandie	1.700.000	327.000
	Bocage en % Normandie	33,7	30,5
1963	Total Normandie	2.450.000	540.000
	Bocage (Evaluation)	825.000	160.000

Compte tenu des réserves d'usage en matière de statistiques agricoles, le Bocage avec plus de 800 000 bovins et quelque 160 000 porcins, ses deux productions principales, groupe environ le tiers du cheptel normand. C'est assez dire son importance et l'intérêt que représente l'analyse du système d'élevage dans cette région.

(5) Une excellente description du canton de La Haye-du-Puits au XIXe siècle comparant Bauptois et régions des buttes occidentales : A.N., 1845, pp. 321-345.

L'importance de l'élevage bocain impose qu'on l'étudie au même titre que celui des grandes régions herbagères. Mais le caractère récent de la mise en place des systèmes d'élevage contemporains, les faiblesses des connaissances géographiques sur le Bocage et la très grande variété des petites régions qui composent cet ensemble suggèrent ici un plan d'analyse sensiblement différent de celui utilisé dans la première partie.

Rien de plus *varié,* en effet, que *ce massif ancien* où s'opposent de puissantes crêtes gréseuses, des hauteurs granitiques, de larges surfaces en collines modelées dans les schistes, des bassins intérieurs, quelques vallées encaissées... Ce relief souvent contrasté conditionne profondément un milieu agricole dont l'hétérogénéité est le principal caractère. De même, les *influences* subies par le système bocain diffèrent profondément selon les régions : ouverture vers la Plaine à proximité des campagnes de Caen et de Falaise ; tentation herbagère aux limites du Bessin et du Cotentin ; quelques influences bretonnes dans l'Avranchin. Tous ces facteurs se combinent dans un monde composite, puzzle difficile dont les géographes n'ont pratiquement pas abordé l'étude, se contentant généralement d'une image simplifiée et erronée. Deux questions doivent retenir l'attention.

1) De quel tissu régional est fait le Bocage ? Quels facteurs, dans les système de production, permettent de comprendre sa variété ? Comment celle-ci s'exprime-t-elle dans les types d'élevage ?

C'est au cœur du Bocage, entre Vire, Mortain, Domfront et Flers, là où la tradition bocaine est la moins altérée, qu'il faut étudier d'abord les conditions naturelles, l'évolution et l'expression contemporaine de l'élevage bocain.

C'est ensuite, dans les bocages périphériques, pays de Villers et Coutançais au nord, Avranchin au sud-ouest, pays de Briouze au sud-est, qu'un deuxième chapitre doit permettre d'analyser des combinaisons régionales plus ou moins évoluées par rapport au type précédent sous l'influence de facteurs multiples.

2) Au-dela des différences, le Bocage, impose à toute étude l'acuité des problèmes qui l'accablent et qui, de Coutances à Briouze, ou d'Avranches à Villers, représentent le plus fort élément d'unité. Comme les régions herbagères, mais de manière assez différente, le Bocage traverse une période de graves difficultés. Quels sont les éléments de la crise bocaine ? La réponse à cette question doit permettre, dans un dernier chapitre, de dégager l'unité profonde du Bocage Normand.

CHAPITRE I

AU CŒUR DU BOCAGE NORMAND

Mortanais, Passais, Pays Virois

Au cœur du Bocage, *l'isolement* domine la vie régionale. Ce trait se perpétue avec une constance jamais démentie. Au XVII[e] et au XVIII[e] siècles, les rapports d'Intendance dénoncent la médiocrité, voire l'inexistence des chemins avec une insistance plus vigoureuse encore que dans d'autres régions. Dans la première moitié du XIX[e] siècle, les paysans bocains se rendent aux marchés à pied ou montés sur des bidets. Routes et chemins de fer pénètrent tardivement. A notre époque encore, le Bocage apparaît comme un univers en marge des grands courants modernes, éloigné de la capitale régionale en plein développement qu'est Caen, à l'écart des grandes routes commerciales et touristiques, écorné seulement par deux lignes de chemin de fer d'une sage lenteur, Paris-Cherbourg et Paris-Granville. Comment s'étonner, dans ces conditions, que ce monde où l'on ne pénètre pas facilement soit beaucoup moins étudié que les riches terroirs herbagers ou les Campagnes ? Au XIX[e] siècle, sans nul doute, les notables de l'Association Normande préféraient les congrès plantureux du Pays d'Auge ou du Bessin aux expéditions dans le Bocage qui réservaient probablement moins de bonne chère : Saint-Lô, Avranches et Coutances furent visitées avant 1850, mais il fallut attendre 1853, vingt ans après la fondation de l'Association, pour que se tînt un congrès à Domfront et 1860 pour que Vire reçût l'assemblée générale des notables. De nos jours, les géographes ne sont guère plus empressés. Certes, H. Elhaï a étendu dans ces régions ses analyses morphologiques. Mais l'étude des hommes du Bocage, cependant riche d'intérêt, n'a été qu'effleurée par des notes ou articles rares et dispersés. Le contraste ne manque pas d'être saisissant avec l'abondance de la littérature sur le Pays d'Auge.

Il n'est donc pas illogique d'affirmer, pour essayer de le délimiter, que le cœur du Bocage, la région la plus caractéristique, constitue la partie la moins bien étudiée et la moins connue, la plus secrète. La vie de relations s'organise dans un réseau hiérachisé dont les cellules sont

(6) Voir fig. 29. La pénétration des chemins de fer dans le Bocage Normand.

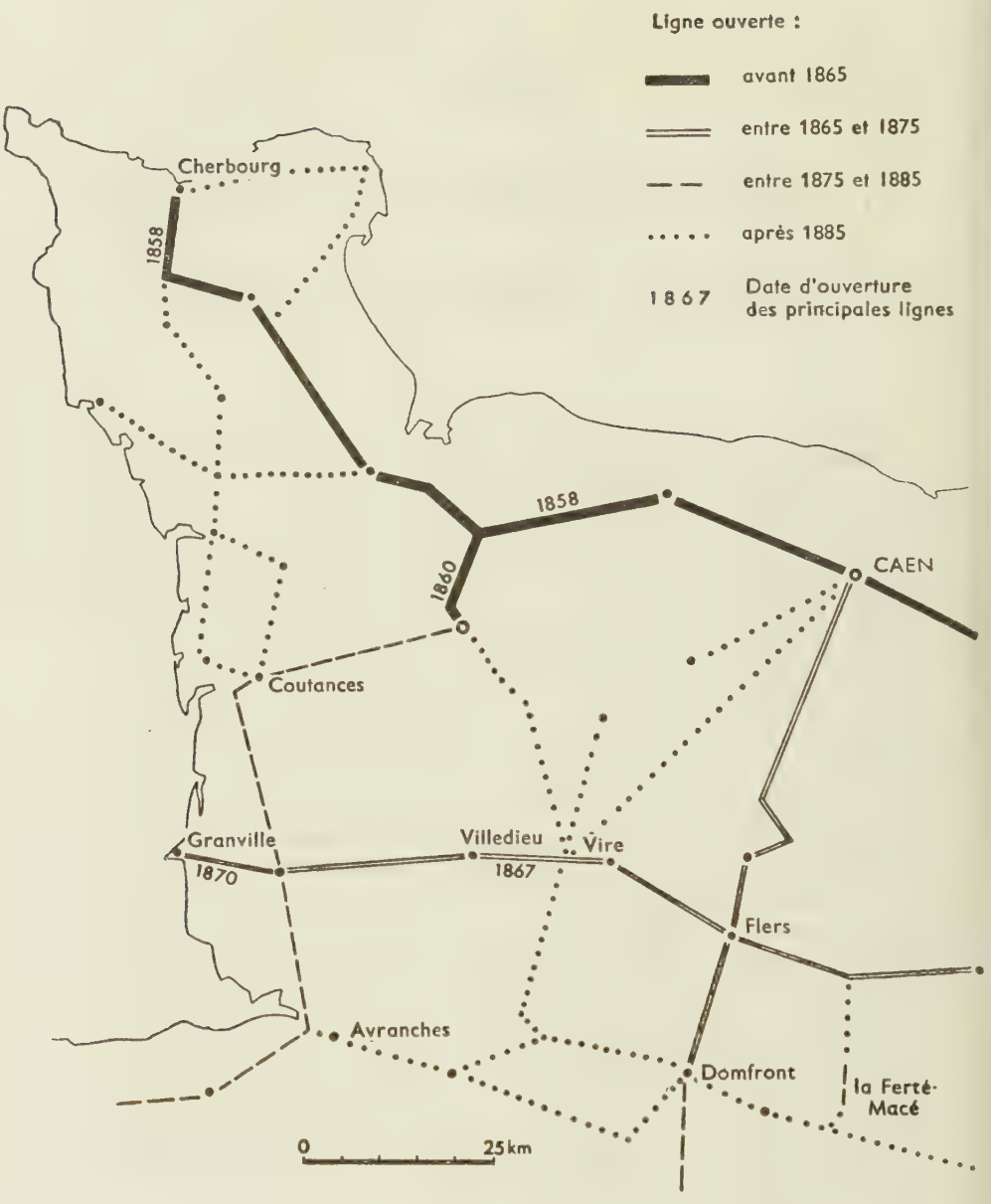

(D'après publication du Ministère des Travaux Publics, 1892, communiquée par G. Désert).

Figure 29. — La pénétration des chemins de fer dans le Bocage Normand

constituées par les « villages », hameaux de dimension variable comprenant de 2 à 10 ou 20 feux et qui, dispersés sur les territoires communaux, nouent leurs relations élémentaires autour de « bourgs ». Ces derniers rassemblent le commerce de détail, l'école, le prêtre, parfois le gendarme et le marché. Dans le monde clos du Bocage, l'esprit de clocher reste vif, et dépendre de Vassy ou de Truttemer, de Sourdeval ou de Ger garde une signification. Mais, au-dessus du bourg, c'est la ville qui commande le pays. A l'image d'un monde fragmenté, les villes du Bocage sont petites, leurs horizons étroits. Elles assurent la liaison entre les villages et les bourgs isolés d'une part, le monde extérieur d'autre part. Il n'est donc pas paradoxal de définir les limites de cette région rurale, le Centre du Bocage, par la zone d'influence des petites villes qui en assurent l'animation.

Mortain, Vire, Flers et *Domfront* constituent le quadrilatère urbain le plus caractéristique du Bocage Normand. Mortain n'est plus qu'une sous-préfecture déchue dont le rôle régional se trouve maintenant relayé, voire dépassé, par Sourdeval, le Teilleul, St-Hilaire-du-Harcouet. Mais, face à l'Avranchin plus ouvert sur la mer, le Mortanais constitue, dans le sud du département de la Manche, la région la plus isolée. Elle exclut la façade maritime de Granville au Mont Saint-Michel et son prolongement des basses vallées de la Sée et de la Sélune. Plus à l'est, dans le département de l'Orne, le Mortanais se continue naturellement par le pays de Domfront, anciennement appelé Passais, que ferment les hauteurs boisées d'Andaine et de Halouze. Au Nord, le Pays virois constitue un large bloc qu'on doit se garder cependant de confondre avec le « Bocage Virois » défini par les Services Agricoles. Celui-ci comprend l'ensemble du massif ancien et du Bocage situé à l'intérieur du département du Calvados, jusqu'aux portes de Caen et de Falaise. Le Pays Virois, retenu ici, s'arrête avec une grande netteté vers le nord sur les hauteurs landeuses du synclinal bocain, de St-Martin-des-Besaces au Mont-Pinçon, laissant à l'extérieur un bocage ambigu qui, autour de Villers et d'Aunay, regarde vers la Plaine et vers le Bessin. Le cas le plus délicat est celui du pays flérien qui s'est assemblé autour d'une cité relativement récente dont le grand essor date du XIX[e] siècle. Plus liée à la fabrique qu'au monde rural, l'unité de cette région ne peut être conservée dans une description des activités agricoles du Bocage. Le centre du Bocage comprend, en effet, les petites régions de Tinchebray et de Flers, mais non le bas pays de Briouze et les collines raboteuses d'Athis qui s'ouvrent sur d'autres influences (1).

Ainsi définie, la région qui occupe le cœur du Bocage Normand ne manque pas de nombreux éléments d'unité. Partout ou presque, à sa périphérie, de rudes lignes de relief contribuent à *son isolement topographique* : crêtes du synclinal bocain au nord, collines escarpées d'Athis

(7) Sur les zones d'influence urbaine : Atlas de Normandie, G11.

que tranche la vallée de la Vère, hauteurs gréseuses de Halouze et d'Andaine au sud-est, massif granitique de Fougères et de Goron au sud, enfin à l'ouest goulet de la vallée de Brouain entre Sourdeval et Brécey, amygdale granitique de Chalandré qui ferme le pays de St-Hilaire avant Ducey, Avranches et la mer. A l'intérieur de ces horizons fermés, le relief se divise encore, augmentant l'isolement. Les surfaces régulières et continues sont rares, le plateau ou la plaine exceptionnels. Deux types de formes dominent le paysage morphologique : des hauteurs correspondant souvent à des horsts modelées dans les granites, dans les schistes métarmophiques et, plus systématiquement, dans les grès ; des bassins intérieurs généralement dus à des effondrements tertiaires, plus ou moins isolés les uns des autres. A la première catégorie appartiennent les hauteurs périphériques déjà citées, la barre gréseuse de Mortain et de Domfront, les collines irrégulières du massif granitique de Vire. Les principaux bassins intérieurs sont ceux de Vire-Vassy au nord, de Flers-Condé à l'est, du Passais et de St-Hilaire-du-Harcouet au sud, de Sourdeval au centre. Le cœur du Bocage apparaît ainsi comme un monde chaotique, juxtaposition de bassins isolés et de massifs que séparent des escarpements assez vigoureux.

A l'isolement topographique, s'ajoute *la division des exploitations.* Car la dominance presqu'absolue des petites et des très petites exploitations constitue bien le trait le plus remarquable de la géographie humaine du Bocage, et spécialement de la région qui en forme le centre. La carte de la structure des exploitations agricoles en Normandie met en valeur, au sud-ouest de la province, une grande tache rouge dont l'influence paraît s'irradier sur les zones voisines. Là où domine le rouge absolu signifiant que plus de 60 % de la terre dépend d'exploitations de moins de 20 ha, là se situe le cœur du Bocage dans des limites très proches de celles qui viennent d'être définies (8).

Isolement, division extrême des exploitations très petites, il faudrait encore ajouter les horizons resserrés *d'un bocage étroit et irrégulier* pour parfaire le tableau d'un univers refermé sur lui-même. Les hauts talus du pays de Mortain, les haies épaisses rehaussées de chênes, de hêtres ou de châtaigniers, les parcelles étroites tantôt en labour, tantôt en prairies, les chemins creux défiant l'épaisseur des fourrés et de fougères composent un paysage fragmenté, assez semblable à ses homologues de Bretagne ou de Vendée, et trop souvent décrit ici ou ailleurs pour qu'on s'y arrête longuement (9).

Mais au terme de cette présentation, quel visage donner à l'homme du Bocage et quels jugements sur ses activités ? Bien des analyses s'arrêtent aux apparences ou aux opinions rudimentaires. Agriculture et

(8) Carte de l'Atlas de Normandie, D2.

(9) Notamment par R. Musset, 195, 1952 et, 196, 1960 ; par A. Meynier, 92, 1958.

élevage pauvres, bas rendements, paysans individualistes et chicaniers, telle est l'idée qu'on se fait souvent du Bocage dans les salons caennais ou dans les fermes du Bessin, la même qui prévalait déjà au XVIII[e] siècle lorsque le riche herbager de Carentan ou de Dozulé rencontrait sur les foires les petits paysans bocains crottés par la boue des chemins. Pendant longtemps, le pays de Mortain, de Domfront et de Vire a vécu en marge de la bonne société normande, se contentant de lui envoyer des conscrits, des domestiques et des bonnes. Jusqu'à la fin du XIX[e] siècle, le Bocage ignore le grand élevage commercialisé, richesse de la Normandie. Replié, parfois craint et dédaigné, mais très densément peuplé, il ne peut échapper à une tradition profonde de misère sur une terre ingrate. A l'inverse du cas des grandes régions herbagères, la conversion à l'élevage constitue autour de Mortain ou de Vire une mutation récente. Celle-ci ne s'est produite qu'entre 1850 et 1940.

Précédée par l'examen indispensable des conditions naturelles, l'étude de cette importante transformation doit occuper le centre de ce chapitre puisqu'elle permet de comprendre la nature des systèmes d'élevage contemporains, terme de l'analyse.

I. — LES HANDICAPS NATURELS : UN MILIEU DIFFICILE.

Le centre du Bocage Normand se dresse comme un bastion élevé et compartimenté qui domine de loin les basses terres de la Campagne de Caen, du Bessin, du Cotentin, du littoral occidental de la Manche. A cette altitude relative (un peu plus de 300 m. sur les hauteurs), s'ajoutent les caractères habituels d'un massif ancien pour composer un milieu naturel beaucoup plus ingrat que dans le reste de la Normandie. Les paysans du Bocage s'étonnent souvent du concert de louanges qui entoure traditionnellement l'évocation des aptitudes naturelles de la province. Eux ne se sentent pas concernés. Les rudesses de leur climat, les insuffisances de leurs sols échappent au domaine des riches terroirs normands.

1°) Les rudesses du climat.

Aucune étude, pratiquement, sur le climat du Bocage en dehors d'une lointaine monographie du climat de Flers (10). La thèse de P. Pédelaborde ne pénètre pas sur le massif ancien. Les stations d'observation cependant ne manquent pas et présentent une assez grande variété de situations : Vire, Flers, Sourdeval, St-Hilaire, dans des bassins intérieurs ; Brémoy sur les hauteurs du synclinal bocain ; Champsecret et Domfront

(10) Foucauld, 282, 1910-1912-1913.

sur le versant de la barre gréseuse d'Andaine ; le Teilleul en limite des premiers escarpements granitiques qui s'élèvent au sud vers la Bretagne et vers la Mayenne. Les séries fournies par Sanson ou par les statistiques récentes ne sont malheureusement pas complètes dans toutes les stations. Elles suffisent cependant pour donner du climat bocain une image très éloignée des douceurs du Cotentin ou du Bessin.

a) *Longueur de l'hiver.*

« De bonne heure la neige blanchit le sommet des monts et des hautes collines dont beaucoup ont une altitude qui varie de 200 à 360 m. Elle y est assez persistante, et quelquefois on l'a vue se conserver jusqu'au mois de juin dans les excavations de la pente septentrionale de la bruyère du Plessis-Grimoult. » Cette description de Jules Lecœur, fidèle observateur du Bocage au XIX[e] siècle (11) confirme des remarques plus contemporaines. L'automobiliste qui laisse Caen, au début de l'hiver, sous un ciel incertain, rencontre la pluie drue et grise à l'attaque du synclinal bocain ; plus loin, sur les hauteurs de Jurques, véritable limite climatique, le verglas marbre la route entre les landes et les haies. Mais les bassins de Vire et de Sourdeval traversés, souvent le ciel s'éclaircit de nouveau en direction d'Avranches et de la baie du Mont-St-Michel. De même en avril-mai, alors que le printemps réchauffe la Plaine et le Bessin, des plaques de neige tachent encore souvent les fossés du Bocage, et le paysan s'inquiète jusqu'à ce qu'elles disparaissent, car « taches de neige en attendent d'autres ».

Les moyennes de Sanson ne nous renseignent sur les températures que pour une seule station du centre du Bocage, Flers. Mais une comparaison avec les régions de Caen, de Lisieux ou de Ste-Marie-du-Mont n'en est pas moins instructive. On en retiendra d'autant plus l'intérêt que Flers est une ville relativement abritée et située à une altitude de 250 m., assez modeste pour le Bocage. Certes, comme dans les autres villes citées en référence, l'hiver flérien compte, de novembre à avril, 6 mois aux températures moyennes inférieures à 10°. Mais les températures hivernales de Flers ont tendance à être plus basses. En outre, la mauvaise saison y commence plus tôt et s'y termine plus tard. (12). Pendant les 6 mois d'hiver, les températures de Flers sont constamment plus basses que celles des 3 autres stations. L'écart varie de quelques dizièmes de degrés (notamment avec Caen et Lisieux) à 1,6 degré, ce qui est considérable (en décembre, comparaison avec Ste-Marie-du-Mont). D'autre part, la mauvaise saison commence tôt dans le Bocage. Avec une température moyenne de 10° 4 et des minima moyens de 5° 4, octobre à Flers est déjà presque un mois d'hiver. A la même époque, la température

(11) Lecœur, 270, 1883.

(12) Planche climatologique.

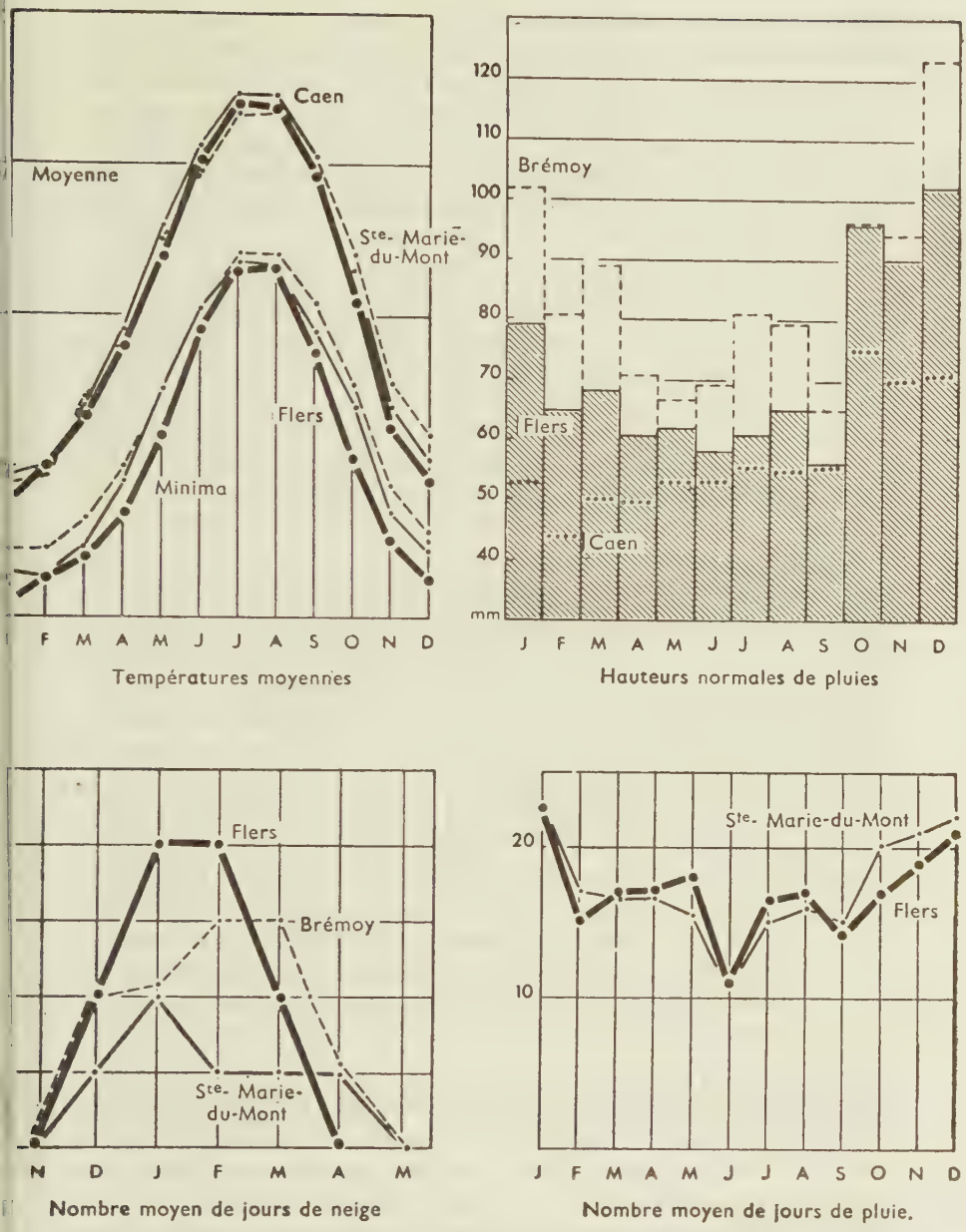

(d'après Sanson)

Figure 30. — Quelques données sur le climat du Bocage Normand

moyenne s'élève à 11° 3 à Caen, 11° 2 à Lisieux, 11° 8 à Ste-Marie-du-Mont et les minima dépassent nettement 6°. En mai, même décalage, plus significatif encore peut-être. Flers est alors la seule station normande dont la température moyenne ne dépasse pas 12° (11°7) et dont les minima restent en-dessous de 7° (6°1). A titre de comparaison, les chiffres correspondants de Caen et de Ste-Marie-du-Mont s'élèvent alors à 12°9/7°7 et 12°4/7°6. A l'intérieur du Bocage, l'hiver se prolonge parfois jusqu'en mai.

A défaut d'autres renseignements, l'étude du nombre de jours de neige vient recouper les observations précédentes. Il neige en moyenne 10 jours par an à Flers contre 5 à Lisieux, 6 à Ste-Marie-du-Mont (les chiffres de Caen ne sont pas indiqués). Flers est dépassé par Brémoy (11 jours) mais seulement par trois autres stations de Normandie. Sur un total de 21 stations, Condé-sur-Noireau, Brémoy et Domfront ont le privilège avec 3 autres stations normandes (Lyons-la-Forêt, Evreux et Ste-Marie-du-Mont) d'avoir 1 jour de neige au mois d'avril.

Températures basses, gels fréquents de novembre jusqu'en avril et même en mai, neige persistante : le tableau n'est guère flatteur. La grisaille continue de la pluie vient y ajouter une dernière note de tristesse. Sauf en juin. il pleut au moins un jour sur deux à Flers et à Brémoy pendant toute l'année. Cette fréquence de la pluie ne se retrouve que dans les stations du Cotentin. En hiver, situées sur la trajectoire des grandes dépressions atlantiques, les hauteurs du Bocage reçoivent de lourdes masses d'eau : d'après Sanson, en moyenne 572 mm d'octobre à mars sur Andaine, 603 mm à Brémoy et même 615 mm à Sourdeval. Seule la pluviosité hivernale de Ste-Marie-du-Mont peut se comparer à ces chiffres (529mm), Lisieux et Caen ne recevant que 434 et 373 mm. L'étude du rapport précipitations/évapotranspiration pendant 10 ans révèle à Vire une saturation constante et complète de décembre à février. Mais, comme le gel, l'excès d'humidité peut commencer très tôt, parfois en septembre (1954), ou se prolonger jusqu'en juin (1953).

Pour qualifier le climat du Bocage, on parle souvent de nuance montagnarde à l'intérieur du climat normand. L'expression exagère nettement la réalité. L'hiver bocain possède sa propre personnalité sans qu'il soit nécessaire d'aller chercher ailleurs une comparaison trop frappante : humidité à peu près constante, brouillards fréquents dans les bassins, rudes rafales de vent balayant les sommets, sombres nuées barrant l'horizon et déversant des masses d'eau épaisses, neige fréquente, gels persistants mais assez peu profonds, tels sont ses véritables traits où se combinent les altérations thermiques dues à des altitudes comprises entre 150 et 350 m., les effets d'un relief compartimenté et la fréquence des types de temps cycloniques d'ouest.

L'hiver rude et souvent prolongé du Bocage marque profondément la

vie des hommes et des bêtes. Il place l'élevage dans des conditions délicates pendant plus de la moitié de l'année. Il faut rentrer les bovins à l'étable chaque soir à partir de la deuxième quinzaine de novembre, car les gelées nocturnes deviennent alors trop fréquentes. Un mois plus tard, commence une stabulation complète qui se prolonge jusqu'en mars. De mars à avril, on revient à la stabulation nocturne. Le froid (accentué par la violence du vent sur les hauteurs), mais aussi l'excès d'humidité expliquent la longue durée du séjour à l'étable. Car les herbages mal drainés sont saturés comme des éponges et si les bovins devaient y passer l'hiver en y pataugeant et en les défonçant, ils compromettraient la croissance de l'herbe au printemps. C'est cependant ce qui se produit lorsque l'éleveur ne dispose pas de bâtiments suffisants pour rentrer toutes ses bêtes, cas assez fréquent. Quelle que soit la solution adoptée, des réserves importantes de fourrages doivent être constituées. Celles-ci sont puisées dans une production de printemps et d'été plus tardive (de 15 jours à 1 mois environ) et par conséquent moins abondante, à techniques égales, que dans le Bessin ou dans le Pays-d'Auge.

A tous ces inconvénients, s'ajoutent ceux qui pendant six mois pèsent directement sur la vie des hommes. La combinaison de l'humidité et du froid composent un milieu assez rude pour qu'il paraisse malséant de parler à des Bocains de la douceur normande...

b) *Incertitudes du printemps et de l'été.*

Les mois trop froids ou trop humides étant ôtés, la végétation ne dispose plus que d'une saison favorable longue de 5 à 6 mois. Encore celle-ci se caractérise-t-elle par des incertitudes peut-être plus graves encore que les rudesses de l'hiver.

Lecœur parle de la neige qui persiste parfois jusqu'en juin sur les pentes du Plessis-Grimoult. Il exagère à peine. Car entre de soudaines sècheresses et des froids prolongés, entre des excès d'eau au printemps ou des retours de gel, la variabilité du climat bocain laisse peu de répit aux agriculteurs. Ce qui se trouve atténué et adouci dans une région privilégiée comme le Cotentin ou le Bessin devient sautes de temps excessives et le plus souvent nuisibles sur les hauteurs et dans les bassins du Bocage. Les moyennes rendent malheureusement très mal compte de cette réalité.

Il pleut plus abondamment au printemps et en été dans le Bocage que dans le reste de la Normandie. En apparence tout au moins, cette situation comporte des avantages évidents pour la végétation herbagère. Ainsi par le nombre de mois secs étudiés d'après le rapport précipitations/évapotranspiration, Vire se trouve parmi les mieux placées de toutes les stations normandes : de 1953 à 1964, on y relève 12 mois secs et 10 très secs contre, par exemple, 14/14 à Lisieux ou 18/17 à Caen. En

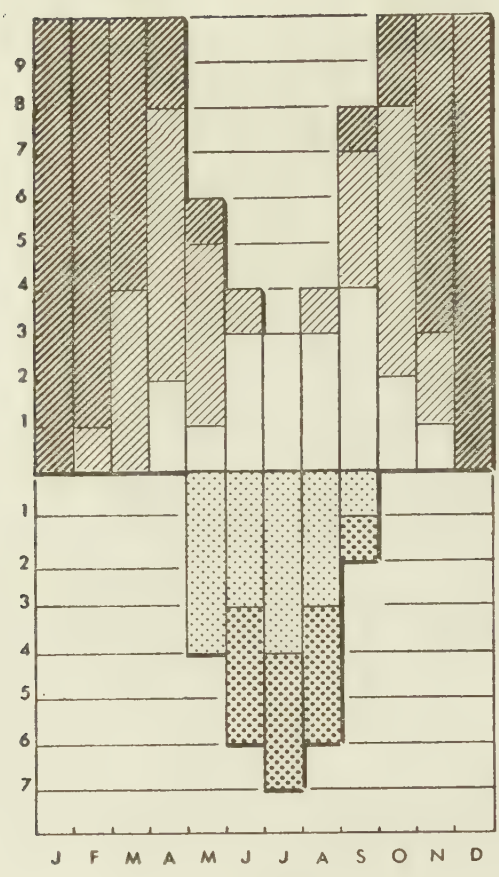

Bilan en mm.

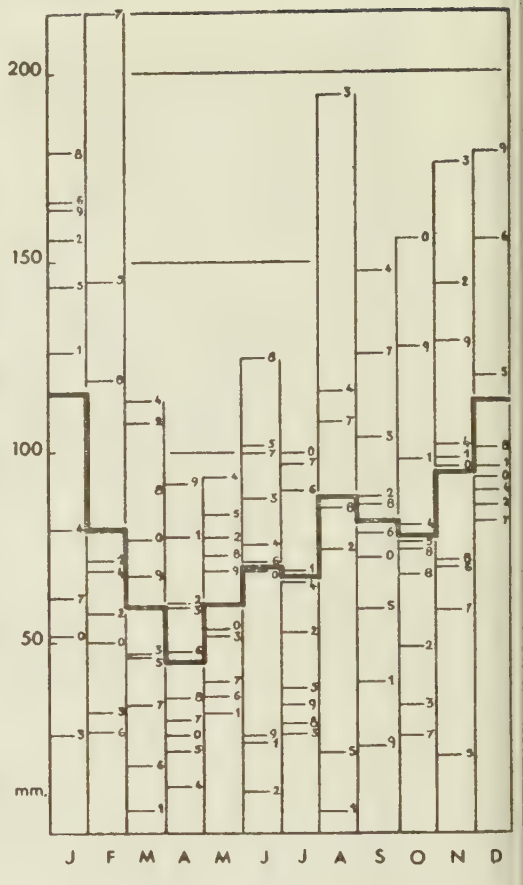

Moyennes mensuelles de chaque année

Mois sec — Inférieur à —50

Mois assez sec — —50 à —10

Mois équilibré — —10 à +10

Mois humide — +10 à +100

Mois très humide — Supérieur à +100

Moyenne mensuelle d'un an

Moyenne mensuelle décennale

Figure 31. — Le bilan Précipitations/Evapotranspiration à Vire (1954-1963)
Dix ans de précipitations à Vire

dépit de cette situation favorable, la sècheresse sévit cependant dans le Bocage assez fréquemment. Ainsi, même Vire pendant l'année sèche de 1959 compte 4 mois très secs consécutifs comme la plupart des autres stations normandes. De même, Condé-sur-Noireau, Domfront, St-Hilaire-du-Harcouet. Au cours de la décennie 1954-63, Vire subit quatre fois une sècheresse caractérisée : en 1954 (juillet - août), 1959 (de juin à septembre), 1961 (petite sècheresse en mai qui s'accentue en juin et août), 1962 (juin, suivi d'une sècheresse atténuée en juillet-août). Domfront, Condé et St-Hilaire présentent des bilans plus médiocres que ceux de Vire. Or, que résulte-t-il d'une confrontation entre Vire et des stations comme Lisieux ou Caen ? Les mêmes années sèches s'y retrouvent, mais accentuées. Le Bocage n'échappe donc que partiellement à la sècheresse de l'été. A Vire même, juillet et août n'ont été arrosés de façon satisfaisante que 3 ans sur 10 !. Pendant la même décade, il est vrai, une situation favorable ne se présentait jamais à Caen et seulement 2 fois à Lisieux. Il n'en reste pas moins que l'irrégularité du temps détermine des sécheresses d'été ici comme ailleurs et que les paysans doivent compter régulièrement avec ces périodes difficiles pour la bonne tenue de leurs herbages.

Mais aux inconvénients de la sècheresse s'ajoutent dans le cours d'autres années ou parfois de la même année, les conséquences de l'excès d'humidité. Même dans une économie herbagère spécialisée, l'agriculteur tire bénéfice d'une certaine sécheresse en juin et juillet, mois des foins. Juin est heureusement le moins humide dans presque toute la Normandie. Toutes les statistiques le confirment. Ainsi juin n'est-il de 1954 à 1963 qu'une seule fois humide à Caen (1958) ou à Lisieux (même année). Il est toujours sec à Granville, à Sées ou à Rouen. Vire, par contre, durant la même période pâtit deux fois d'un mois de juin trop arrosé (1954 et 1958) et trois fois un équilibre s'établit entre précipitations et évapotranspiration, ce qui signifie qu'il a plu assez abondamment. Les moyennes de Sanson confirment ces résultats. Parmi toutes les stations normandes, Brémoy compte le plus de jours de pluies en juin : 14 contre 9 à Caen et 10 à Lisieux. Le paysan bocain n'a qu'une chance sur deux ou trois de faire ses foins dans de bonnes conditions. Presque toujours un retard intervient et le travail s'effectue en juillet qui n'est guère plus favorable.

A ces inconvénients s'ajoutent ceux de températures plus basses que dans la plaine de Caen, le Bessin ou même le Pays d'Auge. Plus basses au printemps : la démonstration en a déjà été faite pour Flers. Plus basses en été : les chiffres de Flers en juin, juillet et août sont décalés de quelques dixièmes par rapport à Caen et à Lisieux, mais non par rapport à Ste-Marie-du-Mont. La croissance de la végétation se produit plus tardivement au printemps. Les moissons s'effectuent dans de moins bonnes conditions après un mûrissement tardif. Les différences de relief

accentuent ces inconvénients dont pâtissent surtout les zones élevées. Lecœur observait : « Il va sans dire que, sur les hauteurs, les produits du sol mûrissent moins vite que dans les vallées. La moisson s'y fait, douze ou quinze jours plus tard, selon le degré d'élévation » (12).

Mieux que les statistiques, portant sur des moyennes qui tronquent la réalité, une vieille chronique du XVIII[e] siècle, exhumée des archives par le chanoine Chardon, montre toutes les incertitudes du climat bocain: l'état annuel de la paroisse de Sept-Forges, au sud du Passais (14). Il faut certes tenir compte de l'exagération des plaintes paysannes. Mais la chronique n'en révèle pas moins toutes les incertitudes du temps. En 20 ans, 8 années perdues. 1741 : sécheresses et gelées, mauvaise récolte de sarrasin, « fruits si peu qu'on n'en parle pas »... 1744 : gelées, puis pluies excessives à la floraison, sècheresse pour terminer, « foin en très petite quantité, aucun commerce »... 1745 : pluies, fourrages abondants mais récoltes de grains très compromises... 1747 : pluies, « les froments ont entièrement manqué, la semence ayant pourri en terre » ... 1749 : grêle... 1751 : « pluies continuelles, séjour des eaux, froids et gelées en juin et juillet »... 1754 : tempêtes en juillet compromettant la récolte de fruits et de grains... 1757 : pluies excessives, le « débordement des eaux le 27 juillet a enlevé quantité de bons foins ».

Les incertitudes du climat bocain semblent perturber alternativement tous les secteurs de l'activité agricole, telle année les fruits, telle autre les grains, quelquefois les foins. Rudes conditions en vérité, largement défavorables aux cultures céréalières, plus propices, malgré quelques inconvénients, à la production fourragère. Avec les techniques de production et de récolte qui prévalurent jusqu'au XIX[e] siècle, il fallait une sorte de miracle climatique (une « bonne année »), la conjonction d'un printemps assez hâtif et d'un été ensoleillé, pour obtenir une récolte de grains convenable. Par contre, la production fourragère souffre moins, maintenant comme hier, de ces étés « pourris », sauf pendant la période des foins. La sécheresse prolongée, dont elle pâtit, revient moins souvent que l'excès d'humidité qui perturbe les récoltes de céréales. Dans l'ensemble, le climat du Bocage semble vouer cette région, en dépit de conditions difficiles, à l'élevage plutôt qu'aux cultures céréalières. L'étude des sols doit permettre d'infirmer, de compléter ou de nuancer ce diagnostic encore fragile.

2°) Les insuffisances des sols.

La variété des substrats et des modelés détermine dans le Bocage une marquetterie géologique beaucoup plus nuancée que celle du Bessin

(13) Lecœur, 270, 1833.

(14) Chardon, 279, 1963.

ou du Pays d'Auge. L'étude des sols, malheureusement, reste à faire totalement dans cette région ingrate. Alors que les limons de Haute-Normandie ou les profils augerons intéressent depuis longtemps agronomes et géographes, aucune étude systématique ne vient éclairer les conditions pédologiques d'une des régions de Normandie où leur rôle est cependant fondamental. On doit donc se contenter de quelques observations fragmentaires jointes à des analyses dispersées, et tirer le maximum de profit de l'idée que les paysans eux-mêmes se font de leurs propres terroirs. En attendant des études plus précises, ces sources hétérogènes apportent une série de renseignements convergents. (15)

a) *Des substrats de massif ancien.*

Le socle du massif ancien du Bocage Normand se compose de trois grands ensembles géologiques : des massifs granitiques entourés d'une auréole de métamorphisme, des couches très épaisses de schistes et de grés briovériens, une série cambrienne et silurienne qui comprend surtout des schistes et des grés. Ainsi, les granites, les schistes et les grés sont-ils les roches les plus représentatives du Bocage Normand.

Les granites occupent de vastes surfaces dans le centre du Bocage. Plus que d'autres, la présence de cette roche a frappé tous ceux qui décrivirent au XVIII[e] et au XIX[e] siècles le Mortanais et le Domfrontais. « A Mortain, plus de pierre que de pain », disait un vieux dicton résumant toutes ces descriptions qui partout font affleurer le granite au milieu des champs et des landes. Une large part d'exagération intervient cependant dans ces tableaux qui, plus que le phénomène courant et banal retiennent l'exception qui étonne.

Analyse de sol à St-Martin-de-Chaulieu

Source : Lecouvreur, D.E.S. 1966, d'après D.S.A. de la Manche

En % Echantillons N°	1	2	3	
Sable grossier.	30	24,5	16,6	17,7
Sable fin ...	27	30	37	36,3
Limon	16,1	17,8	20,2	19,5
Argile	15,3	15,8	14,5	14,8

Un vaste massif granitique s'étend entre Vire et Sourdeval, relayé au sud par le petit massif de Saint-Barthélémy et par celui de Saint-Bomer.

(15) Quelques renseignements précieux ont été fournis par J.-P. Coutard, du Laboratoire du C.N.R.S. (Caen).

Plus au sud encore, les granites ferment les horizons du Passais et du pays du Teilleul en direction de la Bretagne et du Maine. Le granite de Vire est présenté par les cartes géologiques comme « une roche à grains moyens, d'un gris bleuâtre, à mica noir... Il est souvent décomposé en arène ». Telle est bien, en effet, la réalité la plus courante. Surtout sur les hautes surfaces comme celles de Vengeon, de Beauficel, de Saint-Martin-de-Chaulieu (massif de Vire) ou de la Graverie (massif de Saint-Barthélémy), une arène sableuse, parfois épaisse de plusieurs mètres, recouvre la roche-mère. La sablière l'emporte généralement sur la carrière à pierre franche. Un exemple d'analyse de sol sur granite, reproduit dans le tableau qui précède, met bien en valeur la prépondérance des sables.

Les schistes paraissent occuper des surfaces plus vastes encore que les granites. A la périphérie du Bocage, dans le Coutançais, le Saint-Lois, le Pays de Briouze, ils dominent franchement. Au centre, leur importance est équivalente à celle des granites.

Les formations cambriennes et siluriennes du synclinal bocain comprennent plusieurs séries schisteuses : les schistes et dalles de Campeaux, les schistes rouges, les schistes d'Angers ou schistes à Calymènes. Entre elles s'intercalent quelques couches de grés ou de conglomérats. L'ensemble occupe une position élevée entre le bassin de Vire et le pays de Caumont-l'Eventé et de Villers-Bocage.

Les formations briovériennes couvrent de plus vastes surfaces. Elles forment une petite amygdale au cœur du Passais entre les hauteurs de Domfront et les pentes granitiques de Céaucé ; elles s'étendent surtout dans le bassin de Vire entre le synclinal bocain et le massif de Vire ainsi que dans le bassin de la Sélune entre Saint-Hilaire-du-Harcouet et Barenton. Dans les trois cas, elles occupent une position relativement déprimée où H. Elhaï a reconnu plusieurs « niveaux d'érosion en roche tendre » (bassin de Vire).

On pourrait être tenté d'opposer les formations lourdes, à base argileuse, qui dérivent des schistes, à celles, plus sableuses, des granites. En fait, ce contraste, ne se réalise qu'assez rarement. Autour des massifs granitiques, les schistes sont métamorphisés. Ailleurs, dans les séries siluriennes et cambriennes comme dans celles du Briovérien, des grés et des conglomérats s'intercalent au milieu des schistes. M. J. Graindor classe le Briovérien du centre du Bocage dans la série supérieure qui comprend principalement des « schistes, des grés, des poudingues à petits éléments » (16). Les couches sont souvent très redressées, généralement à la verticale. L'eau peut s'infiltrer profondément le long des plans de schistosité et une altération profonde où se combinent les processus chimiques et mécaniques décompose les niveaux supérieurs. Ainsi, par-

(16) M.-J. Graindor, 267, 1957.

fois, une argile compacte recouvre-t-elle les schistes : c'est la « glaise » des agriculteurs bocains, assez fréquente dans le bassin de Vire. Mais, le plus souvent, les formations superficielles se caractérisent par une granulométrie assez proche de celle des granites. Les nombreuses analyses de J.-P.Coutard, faites dans le Saint-Lois, concordent sur ce point. Quelques mesures réalisées au Fresne-Porêt, dans le bassin de Sourdeval, semblent les confirmer. Les sables dominent (plus de 50 %), la teneur en argile reste généralement assez faible (le plus souvent moins de 20 %) (17).

Les grés et les conglomérats, lorsqu'ils sont disposés en bancs assez épais, constituent les roches les plus résistantes du Bocage Normand. Ils n'occupent que des surfaces réduites sur les hauteurs du synclinal bocain, des régions de Mortain, de Domfront et d'Andaine. Ils se décomposent mal et donnent de très maigres produits d'altération sableux.

Les limons recouvrent en placages discontinus les interfluves des bas-pays du Passais et du bassin de la Sélune.

Au total, les substrats du centre se décomposent en formations superficielles où les types sableux, sablo-argileux, sablo-limoneux, les « terres légères », l'emportent nettement sur les argiles.

b) *De mauvais réservoirs d'humidité.*

Les sols du Bocage permettent-ils de compenser, par leur capacité de rétention hydrique, l'irrégularité des précépitations, de constituer des réserves importantes lorsque tombent les lourdes pluies d'automne et d'hiver, de restituer celles-ci pendant les sécheresses estivales qui interviennent plusieurs fois par décade ? Il ne le semble pas.

Sur les sommets les plus élevés (hauteurs du synclinal bocain, de Mortain, d'Andaine, du massif de Vire) dominent des sols lessivés, des formations de type « podzolique ou « faiblement podzolique » (18). Les précipitations abondantes de l'hiver ne peuvent être constituées en réserves. A travers les formations superficielles de type sableux, elles sont entraînées sur les pentes (lessivage oblique) ou en profondeur dans des roches-mères relativement perméables (granite diaclasé et surtout grés, schistes redressés à la verticale). Sur ces hauteurs tombent les quantités d'eau les plus fortes de toute la Normandie (souvent plus de 1,2 m). Mais leur diffusion s'opère de façon anarchique, sans constitution de nappe profonde ni de réserve superficielle dans le sol. Aussi ces régions élevées souffrent-elles rapidement de la sécheresse en été. Cette situation se retrouve, atténuée, sur le sommet des croupes schisteuses ou granitiques des bassins et des massifs.

---

(17) Lecouvreur, D.E.S., 1966. Deux échantillons sur schistes au Fresne-Porêt ont des teneurs en argile de 15 et 14,5 % et des teneurs en sable (grossier et fin) de 62 et 63,7 %.

(18) Carte de la végétation de la France au 1/200.000, 1954.

Sur les pentes, les effets du lessivage oblique créent des « chaînes de sols », maintes fois décrites ailleurs (19), jamais étudiées de façon systématique dans le Bocage Normand, mais bien connues cependant, de façon empirique, des agriculteurs. Au sommet des pentes les plus accentuées, surtout sur substrat granitique, dominent des sols maigres, très lessivés, peu épais, où le « roc » affleure souvent au milieu des parcelles. Plus bas, lorsque la pente s'adoucit, la teneur en argile augmente ; les sols restent légers, mais ils conservent mieux l'humidité : c'est la « tuffe ». En bas de pente, s'accumulent les éléments fins, les argiles qui donnent des terres plus lourdes, plus compactes, difficiles à travailler mais où l'herbe pousse bien : en profondeur, la « glaise » y remplace la « tuffe ».

Dans les fonds humides, petits vallons des massifs granitiques, vallées plus aérées des pays schisteux, s'accumulent les colloïdes argileux. Les sols deviennent imperméables. Lorsque la pente du profil longitudinal est assez forte, comme c'est le cas le long des rivières principales ou dans les massifs assez élevés, l'écoulement est cependant assuré. Mais les têtes de vallons ou les vallées qui traversent les bas pays schisteux ont souvent des pentes très faibles. Dans les fonds évasés, les eaux stagnent, les sols souvent asphyxiés sont gleyifiés.

Ainsi, aux deux extrémités de la chaîne, les sols du Bocage conservent-ils bien mal l'humidité : les uns pâtissent d'un excès d'eau à peu près permanent ; les autres souffrent des sécheresses parce qu'ils ne permettent pas de constituer des réserves. Au moins, une partie des pentes échappe-t-elle à ces inconvénients opposés.

c) *Des terres difficiles à travailler.*

Les sols du Bocage sont difficiles à travailler. Cette affirmation, souvent répétée, peut surprendre alors que la plus grande partie des formations superficielles du centre du Bocage appartiennent à la catégorie des « terres légères ». La charrue, il est vrai, pénètre assez facilement dans les sols sableux ou sablo-argileux des sommets de collines ou des hautes pentes. Le laboureur se heurte cependant aussi à quelques sérieuses difficultés.

Les premières proviennent *des pentes* elles-mêmes. Les surfaces horizontales ou subhorizontales sont exceptionnelles dans le Bocage. On peut y distinguer trois types principaux de modelés. Dans les massifs granitiques, quelques surfaces planes occupent les parties les plus élevées. Mais un réseau hydrographique, souvent très dense, cerne ces zones étroites qu'entoure un système compliqué de pentes parfois fortes (supérieures à 5°). Ainsi, le massif de Vire, très chaotique, ciselé par les affluents de la Vire. Les hauteurs correspondant au synclinal bocain, dans un matériel

(19) Notamment par Duchauffour, 44, 1948 ; 45, 1960.

différent, présentent une situation assez comparable. A la périphérie de cette région élevée et sur les versants des vallées de la Druance, de la Souleuvre et de leurs multiples affluents, près de 20 % des surfaces ont des pentes supérieures à 4°. Seuls, les bas-pays schisteux où alternent d'assez larges vallées et des collines molles disposent de conditions nettement plus favorables.

Mais aux difficultés qui proviennent des pentes, s'ajoutent les inconvénients de *la pierrosité* ou de *l'excès d'humidité*. Les sols sont souvent peu épais, quel que soit le substrat. Dans la partie supérieure des versants, les socs se brisent sur les affleurements de granite ou de grés, les attelages peinent sur une terre qu'alourdit la présence de plaquettes schisteuses mal décomposées. Mais l'excès d'humidité dans les fonds et sur les basses pentes constitue un handicap beaucoup plus grave. Il rendait très difficile les labours et les charrois sur ces terroirs au XIX^e^ siècle. Maintenant, il interdit l'entrée des tracteurs dans de nombreuses parcelles au sol trop compact.

Tous ces inconvénients sont encore accentués par la présence d'un réseau dense *de talus et de haies*. Le bocage « à petites mailles » se compose de parcelles de petites dimensions ou de dimensions moyennes que limitent des levées de terre de 2 à 3 m de large. Celles-ci créent des contre-pentes qui augmentent localement les difficultés de drainage. Elles rendent plus difficile le travail des attelages et des tracteurs. Déjà, au XIX^e^ siècle, on regrettait partout que près de quatre sillons fussent ainsi perdus de part et d'autre de chaque haie (20).

Beaucoup plus que dans le Cotentin oriental ou que dans le Bessin, le travail du sol s'avère difficile dans le Bocage Normand. Deux types de terroirs s'opposent franchement à l'utilisation par le labour : les pentes trop fortes des hautes terres granitiques et gréseuses, les bas-fonds gorgés d'eau. Ailleurs dominent des « petites terres », plus accessibles, mais aussi, le plus souvent, d'une piètre fertilité.

d) *Des sols incomplets.*

Qu'ils soient issus des schistes, des grés ou des granites, tous les sols du Bocage possèdent en commun un déséquilibre chimique qui s'exprime notamment par une acidité excessive.

Une carte sommaire de *la répartition des pH* dans le Bocage Ornais met bien en valeur l'acidité générale des sols : au sud d'une ligne Tinchebray-Messei-Briouze-Carrouges, 60 % des terres, d'après la légende, ont un pH inférieur à 6 ; seuls les schistes métamorphiques du bassin de Flers ont une composition un peu mieux équilibrée avec 60 % des terres aux pH compris entre 6 et 7 (21). De même, la notice agricole du dépar-

(20) Notamment, notice sur le Passais, A.N. 1841.

(21) Agriculture et Elevage dans l'Orne, 280, 1964.

tement de la Manche présente pour le Mortanais les plus mauvais résultats de l'ensemble du département (22). Sur 37 analyses effectuées, 13 indiquent des pH inférieurs à 5, et 10 compris entre 5 et 6, soit plus de 60 % d'échantillons nettement acides. Ces observations rejoignent celles relevées par Lecouvreur dans le bassin de Sourdeval, par Dufresne dans le bassin de Vassy-Vire, par Michel sur les hauts du synclinal bocain (23). Cette acidité reflète une carence générale en carbonate de calcium à laquelle s'ajoute un déficit en potasse et en phosphore. Les sols bocains appartiennent à la catégorie des terres pauvres et froides, de celles qui jadis portaient des seigles et des sarrasins et qui ignoraient le froment et les riches herbages.

La nature des substrats, où dominent les argiles et les sables, mais aussi la podzolisation ou l'asphyxie liée à un mauvais drainage permettent d'expliquer ce déséquilibre général des sols bocains dont les conséquences sont graves pour les cultures comme pour les prairies. Depuis longtemps, les paysans ont tenté d'y remédier par le recours aux amendements. Mais là intervient un des plus lourds handicaps du Centre du Bocage. Deux types *d'amendements,* en effet, ont été utilisés : d'une part, la chaux issue des régions sédimentaires périphériques, des carrières et des fours des Plaines de Falaise et d'Ecouché par exemple pour le Bocage Ornais ; d'autre part, la tangue, dépôt à forte teneur en carbonate de calcium, apportée depuis les estuaires et les baies de la côte occidentale du département de la Manche et transportée dans le Bocage le long des chemins « tangours ». Toutes les régions périphériques du Bocage ont pu bénéficier très tôt de ces apports, dès le début du XIX[e] siècle et même avant pour les régions rapprochées des sources comme le Coutançais, l'Avranchin, le Bocage d'Aunay et de Villers. Mais rien de tel n'était possible au cœur du Bocage. La difficulté des communications, l'absence de véritables chemins interdirent jusqu'à la seconde moitié du XIX[e] siècle la pénétration des lourds charrois nécessaires pour transporter le calcaire, la marne, la chaux ou la tangue et pour modifier profondément le déséquilibre naturel des sols. Fait significatif, un four à chaux était signalé en 1839 comme une réalisation exceptionnelle. Un four installé au Mont d'Hert, aux limites orientales du Domfrontais, pouvait recevoir la pierre calcaire des carrières d'Ecouché. Les paysans d'une douzaine de communes voisines venaient s'y approvisionner. « Malheureusement les abords du Mont d'Hert et les chemins des communes voisines sont si mauvais, qu'ont est obligé, pour une foule de points, d'emporter la chaux à dos de cheval » (24).

Ainsi se précisent les caractères du milieu bocain ou interfèrent les données pédologiques et les techniques qu'utilisent les hommes pour en

(22) Monographie agricole départementale, la Manche, 1958.

(23) Lecouvreur, D.E.S. 1966 ; Dufresne, D.E.S. 1966 ; Michel, D.E.S. 1966.

(24) A.N., 1839.

atténuer les défauts. Car les sols du Bocage ne sont pas de grasses terres. Ils manquent de chaux et de phosphore. Trop filtrants ou trop compacts, ils ont une mauvaise structure physique qui nuit à la régularité de l'approvisionnement en eau. Mais le Bocage est-il « maudit » pour autant ?

On peut retenir ici une réponse analogue à celle que donne, avec des arguments irréprochables, M^me^ Bonnamour au sujet du Morvan, terre plus froide et plus pauvre encore que le Bocage Normand (25). Les sols du Bocage ne sont pas vraiment stériles. Améliorés par la chaux et par l'engrais, ils peuvent donner de bonnes récoltes. Sur le littoral du Coutançais, des apports massifs de tangue pendant tout le XIX^e^ siècle ont totalement modifié l'équilibre pédologique au point que des réactions alcalines furent enregistrées, trente ans après amendement (26). Mais ce privilège, à cause du relief et de l'éloignement, fut refusé au centre du Bocage qui resta jusqu'à l'aube du XX^e^ siècle une terre froide et ingrate. Maintenant, l'engrais redonne à cette région une nouvelle chance.

Les insuffisances chimiques, les difficultés rencontrées par le labour, les déséquilibres du drainage ne constituent pas des obstacles insurmontables. Tout, en effet, n'est pas également mauvais à l'intérieur du Bocage. Les défauts se combinent, selon les conditions de modelé, avec une acuité d'ensemble très variable qui permet de distinguer, en liaison avec les conditions climatiques, des types de terroirs nettement différenciés.

3°) Les principaux types de terroirs bocains.

Les analyses précédentes ont déjà suggéré des différences profondes à l'intérieur du Bocage, tant du point de vue pédologique que du point de vue climatique. Dans la détermination des types de terroirs bocains, un facteur domine tous les autres : le modelé. Le centre du Bocage Normand, du point de vue agrologique, se divise difficilement en régions mais plus aisément en terroirs, parfois de faibles étendues, qui s'associent dans une trame assez serrée. Dans cette complexité, le modelé et l'altitude peuvent servir de fils conducteurs car ils influent sur le climat et sont en relation étroite avec la nature des sols.

a) *Les hautes terres.*

Les zones les plus élevées du Bocage réunissent le maximum d'inconvénients. Elles sont particulièrement étendues dans la région centrale et

---

(25) Bonnamour (M^me^ J.), 367, 1966. On regrettera de ne pas pouvoir apporter sur le Bocage Normand une démonstration aussi péremptoire. Le cadre d'étude choisi ne le permettait pas.

(26) Vézin, 165, 1930.

notamment dans le Domfrontais et dans le Mortanais, alors qu'elles disparaissent à peu près complètement d'un pays comme le Coutançais.

Tout contribue à rendre ce milieu des hautes terres particulièrement ingrat. Le climat d'abord. Car une dénivellation d'une centaine de mètres prend une très grande valeur en pays atlantique. Les hauteurs accrochent les nuages qui déversent des précipitations nettement plus abondantes que dans les régions voisines. Brémoy, à 237 m d'altitude sur les hauteurs du synclinal bocain, reçoit 1035 mm contre 957 à Vire d'après Sanson. A Champsecret, sur le versant septentrional de la Forêt d'Andaine, 1028 millimètres contre 863 à Flers. Ces précipitations sont d'autant plus inutiles, voire nuisibles, qu'elles se produisent surtout pendant les mois d'hiver, contribuant au lessivage des sols. A cela, s'ajoutent des températures d'hiver plus basses, que n'étudient pratiquement pas les statistiques, la fréquence du gel, la présence prolongée de la neige, le souffle continu du vent qui accentue le refroidissement en hiver et, pendant l'été, l'évapotranspiration et la sécheresse. De toutes les stations du Bocage, Brémoy compte le nombre de jours de neige le plus élevé. Un tel climat combine les effets néfastes d'hivers froids et humides, d'étés frais et incertains entre la sécheresse et l'humidité. Contre le vent et les intempéries, les haies et les talus du bocage offrent quelques abris aux bêtes. Mais une longue stabulation d'hiver est nécessaire, obligeant le paysan à prélever sur les récoltes de l'été d'importantes réserves de fourrages. Ainsi les surfaces consacrées au foin semblent-elles nettement plus vastes sur les terres hautes du synclinal bocain que dans les bassins de Vire ou d'Aunay-sur-Odon (27).

Aux rudesses du climat, s'ajoute la médiocrité des sols, les plus maigres du bocage. A cause des roches-mères tout d'abord. Les parties les plus élevées se détachent en effet dans les conglomérats (synclinal bocain), dans les grés (Jurques, Mortain, Domfront, Andaine, Halouze) et plus rarement dans les granites (sud du massif de Vire) ou dans les schistes métamorphiques (haute surface de Ger, à l'est de Mortain). La large dominance des substrats gréseux ne peut guère contribuer à la fertilité des terroirs. Mais ce facteur défavorable se combine souvent soit à une podzolisation dans les parties les plus élevées, soit à un mauvais drainage sur des hautes surfaces qui se raccordent difficilement avec le niveau de base. La haute vallée de la Cance, au nord-est de Mortain, donne un bon exemple de ces médiocres terroirs d'altitude, gorgés d'eau et asphyxiés. Au niveau de Saint-Clément, la petite rivière coule dans une vallée très évasée à près de 300 m d'altitude. Le verrou de Mortain la sépare de la vallée de la Sélune située à une centaine de mètres plus bas. Dans une région presque désertique, la Cance serpente au

(27) Près de la moitié des surfaces en herbe dans le premier cas contre un tiers dans le second.

milieu d'espaces semi-aquatiques où alternent médiocres prairies, marais et tourbières.

Sur ces hautes terres, les landes occupèrent longtemps de vastes étendues. Elles restent encore présentes sur les sommets les plus élevés, à Jurques, à Domfront et à Mortain. De vastes massifs forestiers coiffent les hauteurs d'Andaine et de Halouze ainsi que celles de Saint-Sever, en limite du massif de Vire. Partout ailleurs, le labour et la prairie ont été substitués aux espaces incultes en dépit de la médiocrité des conditions naturelles.

b) *Les vallées encaissées.*

Aux reliefs les plus élevés, s'opposent, par la topographie tout au moins, les vallées profondément encaissées. Franchissant les horsts ou les reliefs appalachiens en gorges épigéniques ou en cluses, elles représentent un type de terroir assez peu étendu, mais néanmoins intéressant. On le trouve notamment à l'intérieur du synclinal bocain que traversent la Vire (Pontfarcy) et ses affluents (région de Le Tourneur et Malloué), mais aussi à l'issue du bassin de Sourdeval avec la vallée de Brouain, dans la traversée de la barre gréseuse de Mortain par la Cance, et encore dans la vallée de la Varenne au nord de Domfront ou celle de la Vère, en limite du massif d'Athis.

En dépit de conditions très différentes de celles des hauteurs, ces vallées sont aussi très difficilement utilisables pour les cultures ou pour l'élevage. Leurs versants escarpés où affleurent assez souvent la roche en place ne dégagent en effet que de très rares replats accessibles aux labours ou même aux pâturages. Les fonds de vallée sont très étroits et les prés qui les occupent généralement bénéficient d'une certaine fraîcheur et d'une bonne humidité, mais ils pâtissent de leur isolement et d'un ensoleillement limité par la raideur des versants. En plus, le drainage a été souvent compromis par les barrages des nombreux moulins ou fabriques établis au fil de l'eau. Car, dans ces vallées pittoresques et encaissées, l'industrie et le tourisme concurrencent l'activité agricole. Anciennement hantés par les fées et les lutins, refuges maintenant des estivants ou des dernières fabriques, les trouées ou les gorges ne constituent que des terroirs d'appoints utilisés de façon très extensive par les éleveurs.

c) *Les bas pays.*

En dépit de la médiocrité générale des conditions naturelles, le centre du Bocage possède ses « bons pays ». Ils correspondent très exactement à un type morphologique défini par Elhaï : les bassins intérieurs, fossés d'effondrement comme celui de Saint-Germain-de-Tallevende au nord du massif de Vire, bassins d'érosions en roche tendre dégagés dans les schistes briovériens ou les schistes métamorphiques comme le centre du Pas-

sais, le petit bassin de Sourdeval, les grands bassins de Saint-Hilaire-du-Harcouet et de Vire. Par opposition aux terres qui les dominent, le Bocain appelle souvent ces régions les « bas pays ».

Bien des facteurs se combinent pour faire de ces bassins les meilleures terres du Bocage. Un climat d'abri tout d'abord, moins saturé par les pluies de l'hiver que les hauteurs voisines, moins froid, avec des printemps plus précoces de quinze jours à trois semaines et des étés un peu plus chauds. Abrité derrière sa barre gréseuse, Domfront qui regarde vers la partie intérieure du Passais n'a que 7 jours de neige par an, d'après Sanson, contre 11 à Brémoy. Le bassin de Vire-Vassy bénéficie souvent des premiers éclats du printemps alors que les taches de neige tapissent encore les creux mal exposés sur les hauteurs du synclinal bocain ou du massif granitique qui l'encadrent. Dans les bassins, une végétation dense, des chênes et des hêtres, des peupliers au bord des ruisseaux, quelques châtaigniers, des ormes et des frênes au-dessus des haies, alors que les hauteurs les plus exposées ne tolèrent souvent que de petits arbres noueux et la lande...

A ces qualités du climat s'ajoutent celles des sols. Dans les schistes ou les schistes métamorphiques, le modelé des bassins est d'une remarquable régularité : un réseau hydrographique faiblement encaissé composé de la Vire (Vire), de la haute Sée (Sourdeval), de la Sélune (Saint-Hilaire) et de leurs affluents ; une alternance régulière de vallées aux pentes douces et convexes avec des collines aux sommets subhorizontaux se raccordant aux niveaux d'érosion définis par Elhaï. Dans ces conditions sont évités les effets les plus néfastes du lessivage vertical ou du mauvais drainage. De plus, à défaut de bons sols, chaque village peut disposer des terroirs complémentaires rapprochés les uns des autres et accessibles : sommets de croupes qui se dessèchent en été mais qui s'égouttent assez bien pour que le labour y soit relativement facile ; versants lourds sous l'épaisseur de l'argile solifluée mais toujours assez humides pour les herbages, surtout en aval, grâce aux infiltrations ; fonds humides et frais, inaccessibles à la charrue, mais appréciés comme prés de fauche. En plus, sur le sommet des croupes, dans le Passais, sur les granites du Teilleul et de Mantilly et dans le bassin de Saint-Hilaire-du-Harcouet, quelques placages de limon, aussi énigmatiques que peu étudiés, améliorent encore la qualité des sols.

Les pentes moyennes et continues des bassins intérieurs donnent au Bocage ses meilleurs terroirs. Mais à tous ces privilèges naturels s'ajoute encore celui de l'accessibilité. Car un réseau de chemins peut aisément quadriller les croupes sèches en n'ayant à franchir que de molles vallées. Par les bassins commença probablement la conquête et la mise en valeur du centre du Bocage Normand.

Rien ne serait plus faux, en définitive, que de porter un jugement général sur les terres ingrates du centre du Bocage. Médiocres dans leur

ensemble, par la rudesse du climat comme par les insuffisances des sols, certes, elles le sont. Mais, en ce domaine comme en d'autres, le Bocage impose sa variété. On y trouve de bons pays à côté de terres particulièrement déshéritées. De même, on ne peut trancher nettement pour donner au Bocage une vocation agricole plutôt qu'une autre. Plusieurs types de terroirs se refusent aux labours. Mais, ils ne constituent finalement que des cas secondaires. Les pentes douces, les sommets bien égouttés, types dominants, peuvent tirer une production plus élevée des cultures que d'une utilisation extensive de l'herbage permanent. Pour obtenir le rendement maximum des potentialités variées des terroirs bocains, il convient de les exploiter de façon sélective, c'est-à-dire d'adapter des techniques d'utilisation du sol différenciées à la variété des conditions naturelles. De façon empirique et parfois maladroite, mais exprimant finalement une connaissance profonde du milieu, la tradition bocaine est restée fidèle à ce principe fondamental.

II. — LA TRADITION BOCAINE : DE L'ARTISAN-PAYSAN AU PETIT ELEVEUR.

A la différence du système herbager dont la tradition remonte, dans le Cotentin, le Pays d'Auge ou le Pays de Bray, à plusieurs siècles, les fondements de l'économie agricole du Bocage ont évolué profondément au cours des cent dernières années. L'élevage constitue maintenant l'activité essentielle des exploitations bocaines. Au milieu du XIX[e] siècle, dans le cadre d'un système complexe, il ne représentait qu'un secteur parmi d'autres. L'utilisation du sol a subi naturellement une évolution parallèle. Actuellement l'herbage occupe au centre du Bocage la plus grande partie des surfaces utiles, sans avoir toutefois la même prépondérance absolue que dans les pôles herbagers. En 1962-63, les prairies permanentes représentent entre 60 et 90 % des surfaces utiles dans le Mortanais (exceptionnellement un peu moins dans le bassin de Saint-Hilaire), entre 60 et 70 % dans la région de Vire-Vassy, entre 70 et 90 % dans le pays de Flers et dans le Passais (28). Le rapport le plus courant oppose un tiers des surfaces consacrées aux labours et deux tiers aux herbages. Une telle proportion représente un type d'utilisation du sol tout à fait nouveau dans ces régions. Les cartes de M. Perpillou (29) montrent en effet que le rapport était généralement inverse au début de ce siècle, sans parler même du début du XIX[e] siècle où les labours l'emportaient totalement. Mieux même, en 1930, les herbages n'occupaient encore tout au plus que 63 % des surfaces dans le Bocage Virois (canton de Vassy) et plus

(28) Carte de l'Atlas de Normandie, D 4, Prairies permanentes et labours.

(29) Perpillou, cartes de l'utilisation du sol en Normandie au début du XIX[e] et du XX[e] siècle, diapositives inédites.

généralement entre 47 (canton de Condé) et 59 % (Bény-Bocage). Il en était de même dans le Mortanais et à l'ouest du Bocage ornais. La révolution herbagère s'est esquissée avant le XVIII[e] siècle dans les principaux pôles herbagers, mais dans le Bocage Normand, elle s'est développée seulement de la fin du XIX[e] siècle jusqu'à la dernière guerre sans jamais l'emporter totalement. Ainsi dans deux groupes de communes qui seront pris comme exemples démographiques dans le troisième chapitre consacré au Bocage, les labours occupaient-ils encore plus de 60 % de la surface utile en 1908 (à Presles dans le Pays Virois, et au Gast au sud de Saint-Sever). Cette situation s'est même prolongée au Gast jusqu'en 1930. La mise en herbe dans le Bocage est donc beaucoup plus récente que dans les pôles herbagers.

La conversion tardive et partielle du Bocage central à l'herbage permanent ne manque pas de poser quelques problèmes méthodologiques. Que représente, en effet, actuellement, la tradition bocaine, celle des systèmes qui prédominaient encore il y a un siècle et parfois moins ? De simples souvenirs, des curiosités historiques totalement laminées par la vigueur des transformations qui se sont produites depuis ? Si la réponse à cette question devait être positive, elle justifierait l'abandon d'une analyse régressive dont les prolongements contemporains seraient des plus ténus.

Mais il n'en est rien. En dépit de la brutalité des mutations récentes, la tradition bocaine demeure profondément vivante. Autant que les conditions naturelles, elle permet d'expliquer la nature des systèmes de production actuels. On ne comprendra bien le Bocage contemporain qu'en connaissant son état avant la conversion à l'herbe et en expliquant pourquoi et comment celle-ci fut tardive et partielle. En fait, après avoir traversé toutes les transformations en évoluant sans être profondément modifié, un élément subsiste en permanence, véritable fil conducteur de toute connaissance du Bocage : la petitesse des exploitations agricoles.

1° Les petites exploitations.

La structure des exploitations divisée en petites et en très petites unités représente actuellement un des caractères fondamentaux de l'économie bocaine. Depuis que la possibilité d'utiliser les engrais et les amendements atténue en partie les faiblesses naturelles d'un milieu ingrat, on peut même considérer, de nos jours, que l'extrême division des exploitations bocaines est le phénomène qui conditionne le plus lourdement l'économie de cette région. Or, de très nombreuses études ou témoignages permettent de montrer que cette division des unités d'exploitation s'inscrit dans le prolongement d'une tradition qui en éclaire les principaux aspects.

Sur ce sujet, toutes les enquêtes de l'Association Normande (30) au milieu du XIX[e] siècle convergent de façon remarquable. Domfrontais, Mortanais ou région Viroise, le cœur du Bocage, est par excellence le pays de la « petite culture ». Que doit-on entendre exactement par cette expression ? L'enquête de 1837, à Vire, indique qu'une ferme moyenne emploie une charrue et comprend environ 20 ha. En 1839, la statistique agricole réalisée à Domfront estime que les petites exploitations de moins de 12 ha dominent à l'intérieur du Passais mais qu'on trouve plus au nord (région de Flers) des fermes moyennes de 20 ha et même quelques grandes unités d'une quarantaine d'ha. Les enquêtes de 1860 et de 1871 à Vire et à Mortain sont encore plus précises. Dans le Pays virois domine la « petite culture » caractérisée par la ferme d'une charrue. Aucune exploitation ne dispose de plus de 2 charrues. Selon les estimations des propriétaires et des exploitants, on doit alors compter en moyenne sur 100 fermes, 39 très petites unités inférieures à 5 ha, 34 comprises entre 5 et 10 ha, 18 allant de 10 à 20 ha et 9 seulement supérieures à 100 ha. M. Ameline, directeur du Grand Séminaire, fournit au Congrés de l'Association Normande des renseignements très précis sur la région de Mortain. Selon lui, un seul domaine, tout à fait exceptionnel atteint 120 ha, celui d'un noble, M. de Failly ; les plus grandes exploitations du Mortanais comptent alors de 20 à 25 ha ; les deux tiers de la terre cultivée appartiennent à la « moyenne culture », composée ici de fermes de 5-6 ha. En-dessous subsistent encore de très petites exploitations. Plus significative peut-être, la liste des fermes primées par l'Association car celles-ci occupent naturellement le plus souvent le sommet de la hiérarchie : la Cour de Montgothier (à Montgothier) a 36 ha, la Grande Ferme de Saint-Fresne (Cheffreville) 25 ha, la ferme de la Bellangeraie (au Teilleul) 22 ha... La gamme des exploitations est donc comprise entre quelques ha et 20 à 25 ha. Compte tenu de décalages dus à une certaine concentration, ce sont là les mêmes structures que celles qui dominent encore actuellement. Mieux même, en dépit de leur caractère rudimentaire, les enquêtes du XIX[e] siècle font bien apparaître des nuances régionales qui subsistent de nos jours : le Passais et le Mortanais où prédominent les très petites exploitations ont une structure encore plus morcelée que les pays de Vire, de Tinchebray et de Flers où les fermes de 20 ha tiennent une place assez importante.

Un article de R. Jouanne (30 bis) fournit quelques renseignements sur 7 paroisses du Domfrontais situées entre les forêts d'Andaine et de Halouze à la fin du XVIII[e] siècle. Le rapport du nombre de charrues

(30) Principales enquêtes de l'Association Normande au centre du Bocage : Vire, 1837 ; Mortain, 1837 ; Domfront, 1839 ; Passais, 1841 ; Vassy, 1852 ; Vire, 1860 ; Mortain, 1871. Seules les deux dernières furent réalisées à l'occasion d'un Congrès de l'Association Normande.

(30 bis) Jouanne, 269, 1962.

« montées », indicatrices des fermes relativement grandes, au nombre de feux montre bien la place infime tenue par les laboureurs dans une population occupée cependant en grande majorité au travail de la terre :

	Statistiques de 1773		Enquête agricole de 1955	
	Nombre de feux	de charrues montées	Nombre total d'exploitations	Nombre d'exploitations de plus de 20 ha
Champsecret ..	780	6 à 7	174	30
Chanu	480	10	120	19
Dompierre	162	10	60	10
La Ferrière ..		23	66	6
Larchamp	118	2	64	8
St-Bomer	350	30	207	52

Plus de 90 % des paysans du XVIII[e] siècle ne disposaient donc même pas d'un attelage. Une comparaison avec la répartition des exploitations en 1955 révèle certes une évolution importante des structures mais aussi le maintien de la division. Par rapport au nombre de feux, le nombre total d'exploitations a diminué au moins de moitié, sauf à Champsecret où une importante partie de la population qui était occupée par le travail du bois dans la forêt d'Andaine a disparu. En 1955, les exploitations de plus de 20 ha sont généralement deux fois plus nombreuses que les fermes à charrue attelée de la fin du XVIII[e] siècle. Un parallélisme certain n'en demeure pas moins : au XVIII[e] siècle et encore même au XIX[e] siècle, une large dominance des très petits exploitants ne disposant que de leurs bras ; de nos jours, une minorité de fermiers de plus de 20 ha au milieu d'une foule de petits paysans faisant valoir entre 4 et 15 ha.

L'extrême division des exploitations du Bocage est assez souvent attribuée à l'évolution qu'elles ont subies pendant le XIX[e] siècle. Bien des observateurs, en effet, ont été frappés par la division des héritages paysans dans une structure où le faire-valoir direct l'emporte souvent sur le fermage et où l'usage respecte les droits de chacun. En fait, l'histoire foncière du Bocage est étroitement liée aux mouvements démographiques, naturels ou migratoires, qui ont gonflé ou fait diminuer la population paysanne. De la période révolutionnaire à la Monarchie de Juillet, il semble bien, en effet, que se soit développée une tendance favorable à la multiplication des propriétés, des exploitations et des parcelles, car la population augmenta dans la plupart des cantons pour atteindre un chiffre maximum entre 1826 et 1851 ; en outre, quelques domaines nobles avaient été partagés en début de période. Mais ce

mouvement fut plus que compensé par la dépopulation qui suivit et qui se prolonge jusqu'à nos jours, par l'élimination d'un grand nombre de familles par dénatalité, par l'émigration de beaucoup d'autres et notamment des artisans-paysans (31). En attendant les résultats d'une thèse sur la propriété foncière dans le Bocage Virois (32), quelques études partielles permettent de confirmer cette analyse. Dans la région de Sourdeval, Lecouvreur, par exemple, estime que le nombre des propriétaires a diminué de 20 % depuis le début du XIX[e] siècle (33). De même, dans la région élevée du synclinal bocain, en Pays Virois, Michel note une diminution du nombre des propriétaires de 30 % entre 1823 et 1913, et de 25 % entre 1913 et 1965 (34). Nulle doute, par conséquent, que depuis 150 ans, loin d'avoir été divisée, la propriété foncière (et avec elle les exploitations) a plutôt subi un mouvement de concentration. Actuellement, la surface des exploitations moyennes est de 15 ha, plutôt que de 10 ha comme au début du XIX[e] siècle. Et les « grandes » fermes, de 25 à 40 ha, sont maintenant assez nombreuses, notamment en Pays Virois.

C'est donc dans les structures anciennes du Bocage que se trouve l'explication de la répartition contemporaine des exploitations. L'évolution récente n'a fait qu'apporter quelques retouches à un état traditionnel. On se gardera de pénétrer dans un domaine très complexe de l'histoire normande que les spécialistes ont à peine abordé. Mais il est sûr que les sources des divisions contemporaines remontent à un passé lointain, sans doute à la conquête même de cette terre ingrate.

Dans plusieurs articles dispersés (35), L. Musset dégage trois étapes principales dans la colonisation du Bocage : celle des « villae » de l'époque franque, celle des bourgs des XI[e] et XII[e] siècles, celle enfin des hameaux familiaux du XII[e] au XIV[e] siècle. Les toponymes en -y de la première période dominent de façon frappante dans les « bas pays » schisteux, notamment au nord de Vassy-Vire (dans le bassin de Vire) et de St-Hilaire-du-Harcouët (dans le bassin de la Sélune). Ils accompagnent un parcellaire remarquablement organisé en damier régulier. A la seconde étape, le Bocage doit la naissance de beaucoup de ses centres locaux ou de ses villes comme Mortain, Le Teilleul, St-Hilaire-du-Harcouët, Passais. Mais la troisième vague a laissé les témoins les plus nombreux. Elle s'exprime partout par l'essaim des hameaux familiaux en -erie ou en -ière, les « villages » actuels. Cette dernière période dut

(31) Voir 3[e] chapitre sur le Bocage.

(32) En cours de réalisation, Mme Blondel.

(33) Lecouvreur, D.E.S., 1966.

(34) Michel, D.E.S., 1966.

(35) Musset (L.). Notamment, 129, 1959 ; 271, 1960 ; 272, 1966.

marquer le plus profondément les structures du Bocage. Dans sa présentation du cartulaire des possessions de l'abbaye du Plessis-Grimoult, L. Musset décrit ainsi l'exploitation de cette époque : « l'unité d'exploitation fondamentale est la « masure », en même temps unité de tenure... l'exploitation paysanne du Bocage nous apparaît donc juridiquement plus libre, mais économiquement un peu retardataire si nous la comparons avec celles de la moitié septentrionale du Diocèse de Bayeux ». Elle ne dépend ni de vavassories, ni de villainage ou de bordage. Elle doit plus de redevances en argent que de corvées en nature.

Par conséquent, peu de grands fiefs, peu de domaines réservés dans le Bocage et maintenant peu de terres nobles dans la propriété foncière. A la conquête de pays ingrat, des hommes pratiquement libres, et, de nos jours, une société homogène de petits propriétaires. De plus, à la différence des riches terroirs herbagers ou des Plaines, les maigres sols du Mortanais ou du Domfrontais n'ont jamais beaucoup intéressé la bourgeoisie des grandes villes. Les structures bocaines n'ont donc évolué que par leurs propres mouvements internes, se divisant au cours des poussées démographiques (probablement du XVIII[e] siècle jusqu'à la seconde moitié du XIX[e] siècle non comprise), se concentrant lorsque le nombre des hommes diminuait (fin du XIX[e] siècle et début du XX[e] siècle). Par l'étroitesse de sa tenure, par sa qualité d'homme libre, par le souci permanent qu'il a de faire respecter son droit, le paysan bocain contemporain hérite des « closiers » de la fin du Moyen-Age. Encore vivant, le terme qui désigne l'unité de production n'est ni l'exploitation ni la ferme, expressions contemporaines ou modernes, mais la « tenue » qui prolonge directement la lointaine tenure médiévale.

2° Les elevages et l'utilisation selective du sol.

De quoi vivaient les très petites exploitations agricoles du Bocage avant l'extension herbagère de la fin du XIX[e] siècle ? On imagine mal comment purent subsister sur une terre d'aussi faible valeur une foule considérable de petits paysans. Les systèmes du XIX[e] siècle et du XIII[e] siècle ont permis au Bocage de supporter des densités humaines très fortes. Jamais cette région ne fut sans doute aussi peuplée que dans la première moitié du XIX[e] siècle : les trois arrondissements de Vire, de Mortain et de Domfront comptaient en 1801, 260.000 habitants, soit 1,4 fois plus qu'en 1954 (186.000). Globalement, la densité dépassait 100 habitants pour 100 ha utiles (elle était de 110 habitants environ par km[2] utile). Or, la population était à peu près totalement rurale. Vire, la plus grande ville, ne groupait que 7.500 personnes, Flers 5.000, Mortain et Domfront moins de 3.000. On ne peut comprendre les transformations de la deuxième moitié du XIX[e] siècle ainsi que bien des aspects de l'économie contemporaine sans connaître le système primitif qui prévalait alors dans les multiples petites exploitations du Bocage (36).

a) *Le système primitif : prés, jachères et landes.*

En 1727, Lallemand de Levignen décrit avec une grande précision le système agricole de l'arrondissement de Domfront, typique du centre du Bocage (37) : « Il y a beaucoup de terrain en friche dans cette élection dont on ne tirerait aucune utilité quelque soin qu'on prête à s'y donner, y en ayant plus d'un tiers en bois, landes, marais et bruières qui ne produisent que de maigres pasturages pour des moutons et le surplus du terroir produit des grains de toutes espèces et de mauvaise qualité : on sème tous ces grains dans les meilleures terres trois années de suite, la quatrième on laisse reposer ces terres qui ne produisent que du pasturage ; les terres médiocres se brûlent et ne sont ensemencées que de cinq ans en cinq ans des mêmes grains que les bonnes, mais leur production est moins bonne de la moitié et ne passe pas ordinairement le quadruple des semences. Le peu de froment qui s'y recueille est fort petit, le seigle très maigre, et les avoines fort menues. Le plus fort consiste en bleds noirs qui font la subsistance des habitants... ».

Ce texte remarquable met parfaitement en valeur les traits essentiels du vieux système bocain. En y ajoutant de nombreuses allusions des enquêtes de 1855-1860 à l'« ancienne économie », ainsi que quelques autres renseignements épars (38), on peut reconstituer ce que furent l'agriculture et l'élevage dans le Bocage jusqu'au début du XIX[e] siècle.

Le sol de qualité très variable est exploité de façon inégale. Chaque village dispose généralement de quatre zones d'utilisation très différenciée :

1) *Les landes, taillis, bois et bruyères,* presque toujours en communaux, servent principalement de pâture. Mais, selon les droits en usage, on peut y ramasser du bois de chauffage et y récolter des « vignons » pour alimenter les « fourneaux »... Ces surfaces à faible rendement agricole occupent les plus maigres terroirs, les versants où affleure la roche dans les massifs granitiques et surtout les hauteurs gréseuses des régions de Domfront et de Mortain au sud, du synclinal bocain au nord.

---

(36) Selon un schéma assez classique, les textes et les études antérieures au XVIII[e] siècle ne fournissent sur ce problème que des données très fragmentaires. Au XVIII[e] siècle, quelques descriptions suggestives permettent de dégager les grandes lignes du système agricole. Au XIX[e] siècle, les enquêtes de l'Association Normande apportent des renseignements complets et précis. En dépit de l'inégale valeur des sources, l'évolution générale du système agricole peut se suivre assez aisément.

(37) Duval, 1910.

(38) Musset, 1959 ; Jouanne, 1962 ; Chardon, 1963.

2) *Les labours* suivent une rotation de trois ans, à base céréalière (sarrasin, orge ou avoine, seigle et méteil, très rarement froment), qui alterne avec des jachères plus ou moins longues selon la fertilité du terroir. Les surfaces cultivées s'étendent sur la plus grande partie du territoire, comme le montrent les cartes de M. Perpillou (39). Elles se moulent sur les pentes douces des bassins schisteux, sur les versants les plus accessibles des massifs granitiques, sur les sommets plans des collines (à l'exclusion des plus élevées) qui donnent les terroirs les mieux égouttés.

3) *Les prés* se limitent aux fonds humides des vallons. Jamais pâturés (à l'exception, parfois, des regains), ils sont réservés au foin. Ils s'étendent sur des surfaces peu importantes, inférieures le plus souvent au quart de l'espace utile. Toutefois, lorsque le drainage se concentre et que les fonds humides s'élargissent, comme c'est le cas dans le bassin de Vire, les prés occupent une surface un peu plus vaste (un tiers environ de l'espace utile).

4) *Les « clos »* ou *« plants »* entourent les bâtiments dispersés de chaque ferme. Les jeunes animaux y trouvent leur pâture en compagnie de la basse-cour. Pommiers et poiriers (ces derniers surtout dans le Domfrontais) se pressent en rang serré au-dessus de l'herbe. Au « plant » est adjoint un potager et une chénevière qui bénéficient du maximum de fumier.

La vieille exploitation du Bocage possède donc une gamme de productions assez étendue. Comme cultures : céréales variées et légumes du jardin, fruits à cidre ou à poiré. Comme élevages, des troupeaux réduits mais disparates, volailles, quelques bovins, moutons et chèvres, parfois un cheval. Déjà les surfaces fourragères, de médiocre valeur d'ailleurs, sont très différenciées : pâturages maigres des « communes » (communaux), « étoubles » (jachères) sur lesquelles repoussent surtout de mauvaises herbes, prés réservés au foin, herbages complantés des clos. La quasi-totalité des productions sert à l'autoconsommation familiale.

Au XIX^e^ siècle, les hommes de progrès ne manquent jamais de décrier ces pratiques fort rudimentaires. Elles n'assurent, il est vrai, que des rendements très médiocres et particulièrement irréguliers. Dans la région de Vire, en 1860, alors que déjà une importante évolution s'est dessinée, le froment ou le méteil ne rendent que 5 à 6 fois leur semence. En 1839, le cheptel d'une bonne ferme de 20 ha dans le Domfrontais compte tout juste 2 chevaux, 2 porcs, 3 vaches et leurs 9 élèves. Le vieux système de

(39) Perpillou, cartes inédites.

production du Bocage n'assure aux paysans aucune sécurité, parfois sévissent de véritables disettes (XVII[e] s.) et pour la grande majorité une misère à peu près permanente limite tous les efforts. Cette organisation n'en représente pas moins une forme déjà très élaborée d'utilisation d'un milieu particulièrement ingrat par des populations nombreuses disposant de moyens techniques très rudimentaires. Utilisation sélective du sol, association et complémentarité des élevages et des cultures forment un système de production cohérent et relativement efficace. Il n'est pas particulier au Bocage Normand. Sous des formes toujours assez proches, il s'étend sur l'ensemble des terres froides de la façade atlantique de l'Europe, de la Galice aux provinces celtiques des Iles Britanniques en passant par la Bretagne (40).

b) *La révolution fourragère du* XIX[e] *siècle : la trémaine.*

La révolution agricole de l'époque moderne n'a abordé le centre du Bocage que très tardivement. Elle s'esquisse dans la région de Domfront en 1839, mais elle ne semble pas avoir pénétré le Mortanais en 1837, d'après les premières enquêtes de l'Association Normande. Dans la région de Vire en 1860, elle se développe avec vigueur, encore qu'inégalement, les secteurs de Condé ou de Vassy étant en avance sur celui de Saint-Sever. En 1871, le congrès de Mortain révèle des archaïsmes persistants : les jachères subsistent de façon systématique au sein des assolements. Très nettement, les techniques nouvelles ont pénétré d'abord les régions qui étaient les plus aisément en contact avec la Campagne de Caen, le pays de Vire avant le Passais et surtout le Mortanais qui furent les derniers refuges du système primitif (41).

Comment s'étonner de ce retard ? En 1836, après s'être plaint du déficit en grains et en fourrages qui accablait son arrondissement, le sous-préfet de Mortain analysait avec beaucoup de finesse les obstacles au progrès : l'infertilité des terres certes, mais surtout l'extrême difficulté des communications et le fractionnement des exploitations qui maintenait refermée sur elle-même une population d'agriculteurs misérables (42).

Des éléments nouveaux intervinrent cependant, modifiant peu à peu l'état ancien. L'ouverture progressive de routes puis les chemins de fer, firent sortir partiellement la région de son isolement. Mais surtout l'augmentation de la population dans le premier tiers du XIX[e] siècle et le défrichement de la plus grande partie des landes du XVIII[e] siècle au début du XIX[e] rompirent l'équilibre ancien, déjà fort précaire. L'intensification devint nécessaire. Mais le décalage entre l'apparition des premiers

(40) Flatrés (P), 380, 1957.

(41) Enquêtes de l'A.N. déjà citées.

(42) A.N., 1837.

déséquilibres (XVIII[e] siècle) et la transformation réelle du système (milieu du XIX[e] siècle) donne assez bien la mesure de la résistance des archaïsmes.

La révolution agricole du Bocage fut fort classique. L'intensification fourragère en constitue le fondement essentiel. Aux anciens pacages se substituèrent des cultures consacrées à la nourriture du bétail. Carottes, navets et betteraves que le paysan bocain réunit sous le nom de « légumes », sainfoin et luzerne de façon plus exceptionnelle ont été progressivement introduits à partir de quelques grandes exploitations qui prirent modèle sur la Campagne de Caen. Quelques-uns, dans le pays virois, s'essayèrent même au colza. Tous adoptèrent la pomme de terre. Mais le remplacement de la jachère par une prairie artificielle, la trémaine, contribua surtout à l'intensification du système bocain. La trémaine se sème dans l'avoine ou dans l'orge, en fin d'assolement. Elle se compose d'un mélange de trèfle violet et de ray-grass, le trèfle dominant très largement. Elle reste en terre généralement deux ans, donnant deux coupes la première année et une coupe suivie d'un regain pâturé la seconde avant d'être labourée pour laisser place aux semis de blé. La trémaine, en effet, fournit de bons rendements qu'on peut évaluer à 4.000 ou 5.000 U.F. environ, soit 4 ou 5 fois plus qu'une jachère morte, pour le moins. Elle entraîne par conséquent l'ensemble du système dans le cycle bien connu de l'intensification : augmentation du cheptel (et notamment du cheptel bovin), accroissement des fumures, amélioration des rendements en grains, remplacement des céréales pauvres (méteil, seigle, puis sarrasin) par le blé...

D'où vient la trémaine si importante dans l'évolution économique du Bocage ? Les études historiques ne disent pratiquement rien de ses origines. D'après Delisle, elle apparaît tardivement à la fin du XVII[e] siècle. Elle est proche parente du trèfle violet du Pays de Caux, d'autant qu'elle est souvent complétée, comme dans cette dernière région, par des trèfles incarnats cultivés en dérobée. Elle convient parfaitement aux terres acides du Bocage, à la différence de la luzerne et du sainfoin. Le ray-grass qui est mélangé au trèfle poussait déjà spontanément dans les jachères. Le Bocage a probablement emprunté à d'autres régions plus avancées les principes d'une sélection de prairies artificielles comprenant une légumineuse associée à une graminée, et peut-être le mélange lui-même. Mais l'influence ne peut venir de la Plaine de Caen alors dominée par la luzerne et le sainfoin. La trémaine, à laquelle on doit ajouter le chou, cultivée bien avant le XIX[e] siècle, constitue l'instrument le plus original de la révolution agricole dans le Bocage.

c) *Les richesses de la fin du* XIX[e] *et du début du* XX[e] *siècle : l'herbage* et le plant.

« Légumes » et choux, avoine et orge, trémaine et trèfles incarnats : le Bocage possédait, à l'issue de la première révolution agricole, un arsenal fourrager assez complet qui prit avec avantage le relais des vieux pacages traditionnels. Il le possède toujours puisque ces cultures destinées au bétail occupent maintenant avec le blé l'essentiel des surfaces labourées. Vers le milieu du XIX[e] siècle, quelques propriétaires ou fermiers recherchèrent en plus l'intensification des prés traditionnels. Ainsi, dans le pays de Vire, l'enquête de 1860 mentionne les nombreux efforts réalisés pour améliorer la production des prés : apports de fumier et de noir animal, irrigation par débordement provoqué de la Vire et de ses multiples affluents, quelques opérations de drainage effectuées à l'aide de rigoles empierrées ou de tuyaux.

Mais ces quelques tentatives ne doivent pas faire illusion. Par tradition, le Bocain s'intéresse assez peu aux prés et ses techniques sont très mauvaises. Au cours de l'enquête de Domfront, en 1839, un certain Travers juge ainsi leur utilisation : « J'ai vu de vastes prés où jamais les animaux ne pâturent ; où on fauche l'herbe de temps immémorial, sans qu'on n'y ait jamais mis d'engrais. Les propriétaires ou les fermiers... sont persuadés que s'ils le mettaient sur leurs prairies, leur engrais serait perdu. C'est un préjugé dont ils subissent les conséquences : la mousse et le jonc disputent la place à l'herbe, qui, relativement, ne donne que de faibles produits » (43).

Paradoxalement, c'est cette forme d'exploitation extensive qui l'emporte peu à peu à partir de la seconde moitié du XIX[e] siècle. Car le centre même du Bocage n'échappe pas à la vague herbagère qui s'étend alors sur l'ensemble de la Normandie. Peu à peu, il participe au commerce du bétail et des produits laitiers grâce à l'extension des marchés et à l'ouverture des communications. Beaucoup mieux que les céréales dont la qualité reste médiocre et les rendements bas malgré les améliorations (de l'ordre de 15 qx par ha), trois produits de l'élevage trouvent aisément preneur sur les marchés : les bonnes génisses amouillantes et les veaux d'élevage, les poulains après dressage au travail, le beurre fermier. En outre, la vente en fraude de l'alcool valorise le produit des « plants ». Ainsi, au vieux système de subsistance se substitue une économie de vente fondée sur l'élevage. Les couchis gagnent sur les labours. Mais jamais ils ne les excluent totalement.

A ce stade de l'évolution, une question se pose cependant. Pourquoi l'élevage bocain ne s'est-il pas développé sur l'infrastructure que lui fournissaient les cultures fourragères de son assolement traditionnel amélioré ? Pourquoi les herbages l'emportèrent-ils dans une proportion variant de 50 à 80 % sur la trémaine et les plantes sarclées ? Comment

(43) A.N., 1839.

un système extensif dont les rendements dépassent difficilement 2.000 U.F. par ha s'imposa-t-il sur des cultures intensives produisant deux fois plus au minimum ? Et, inversement pourquoi les herbagers ne remplacèrent-ils pas ici totalement les labours, comme ce fut le cas dans le Bessin, le Cotentin, le Pays d'Auge intérieur ?

Répondre à ces questions, c'est analyser l'originalité la plus profonde du Bocage. Cette région a adopté en grande partie l'herbage en effaçant presque complètement sa tradition culturale. Elle ne s'est pas cependant totalement enfermée dans le nouveau système.

De la deuxième moitié du XIX[e] siècle à la Seconde Guerre mondiale, la vague herbagère a progressé du nord au sud et elle s'est étendue d'autant plus complètement qu'elle était apparue assez tôt. Ici, c'est le Bessin et le Cotentin qui ont servi d'exemples ; les marchés d'Isigny et de ses satellites exercèrent un attrait grandissant sur les beurres du Bocage. Au nord, dans la région de Caumont-l'Eventé, ce fut à la fin du XIX[e] siècle que les herbages progressèrent le plus, passant de 30 % à 60 % de la surface utile entre 1885 et 1905 (44). Au centre du Bocage, le phénomène fut plus tardif. Michel et Dufresne montrent que c'est entre les deux guerres mondiales que les surfaces en herbe s'étendirent dans la zone élevée du synclinal bocain et dans le bassin de Vire-Vassy (de 25-30 % de la S.A.U. avant 1914 à 60-70 % après la Seconde Guerre Mondiale). Dans le bassin de Sourdeval, plus éloigné encore du pôle d'influence, les prairies permanentes se sont étendues lentement jusqu'en 1944, selon Lecouvreur, puis ont progressé plus rapidement pour occuper environ les 4/5 du territoire (45).

Ces quelques jalons permettent de saisir la progression géographique de la mutation herbagère et sa force inégale selon les régions. Par strates successives, s'est constitué le système de production du Bocage. Aucun sédiment de cette histoire complexe n'a totalement disparu, mais les traces marquent d'autant plus profondément la vie actuelle que leur empreinte est récente. Au sommet des escarpements gréseux, comme de très lointains souvenirs, les landes. Sur les croupes les mieux égouttées, les champs de trémaine alternant avec le blé et l'orge. L'herbage, enfin, un peu partout, sur les pentes et dans les fonds. Mais, pour comprendre les mécanismes des transformations qui ont créé les paysages actuels, il est nécessaire de ne pas se confiner à l'examen des seuls facteurs techniques. Il faut aussi considérer les profondes mutations économiques et sociales qui les ont sous-tendues.

---

(44) Enquête personnelle.

(45) Michel, D.E.S. 1966 ; Dufresne, D.E.S. 1966 ; Lecouvreur, D.E.S. 1966.

3° Les travaux et la subsistance des hommes.

L'abîme qui sépare la société contemporaine, composée d'une masse relativement homogène de petits éleveurs spécialisés, et la population du XIX^e^ siècle, beaucoup plus hétérogène dans ses activités, semble plus profond encore que l'opposition historique des paysages et des modes d'utilisation du sol. Avant de devenir un éleveur, le paysan du Bocage fut un bouilleur de cru besogneux, et avant cela encore un agriculteur-artisan actif. La promotion contemporaine de l'élevage comme activité dominante du Bocage s'inscrit au terme d'une chaîne de transformations qui ont conduit une société laborieuse de petits paysans-artisans à devenir des éleveurs.

a) *Le système ancien : l'association du travail artisanal et de la polyculture de subsistance.*

Jusqu'au milieu du XIX^e^ siècle, alors que la population du centre du Bocage atteignait de fortes densités (plus de 100 au km^2) et qu'elle tendait toujours à augmenter, le travail artisanal apparaissait comme le complément indispensable de la polyculture de subsistance.

Rude travailleur, consommateur frugal, tel est le petit paysan du Bocage traditionnel. Le système primitif d'exploitation exige en effet de gros efforts pour de maigres rendements. Le pâturage des bêtes dans les landes ou sur les étoubles demande une simple surveillance qu'assurent les enfants ou les vieilles femmes. Mais les travaux des champs sur une terre ingrate et sous un climat incertain requièrent beaucoup d'énergie. Pour préparer les sarrasins, il faut trois labours (mars, mai et juin) et un pour le blé. Or le labour est une rude affaire, surtout sur les lourdes terres schisteuses. Pour faire le poids, on place de grosses pierres sur la charrue que tirent des attelages de quatre bœufs associés à un ou deux chevaux. A cela s'ajoutent une lutte permanente contre les mauvaises herbes, très envahissantes sous climat humide, et naturellement les foins et les moissons (à la faucille puis à la faux). Au XVIII^e^ siècle, un petit nombre de laboureurs seulement possèdent un train de culture. La plupart des paysans ne travaillent qu'avec leurs bras et avec des instruments rudimentaires. « Il y a quantité de petits coins de terre cultivés à la main, dans lesquels on fait du chanvre, quelquefois de l'orge et quelquefois on y plante des choux pour nourrir les vaches l'hiver... Il y a... quantité de coteaux où la charrue ne peut aller, qu'on laboure avec la brouette à force de bras » (46).

Pour subsister, la petite ferme bocaine vit alors en économie d'auto-

(46) Cité par Jouanne, 124, 1962.

consommation à peu près complète. Et, comme dans toutes les régions où la charge humaine est très forte par rapport aux possibilités naturelles, c'est sur les céréales que se fonde l'alimentation. Avec la soupe aux choux, elles constituent la nourriture quotidienne des pauvres gens du XVIII[e] siècle sous forme de bouillies de sarrasin et de pain aux qualités variées, pain d'avoine, pain de seigle, pain de ménage (à la farine de seigle et de sarrasin mélangés), enfin, le plus prisé, « gâche » de sarrasin. Issus des petits élevages familiaux, les produits animaux ne tiennent alors qu'une place limitée, soit pour relever le goût des bouillies (grâce au lait écrémé), soit par l'intermédiaire de mets assez recherchés comme la galette qui demande des œufs et du lait doux ou écrémé. Le paysan bocain mange alors fort peu de « chair », parce qu'il a peu d'animaux et qu'il réserve les meilleurs pour la vente (47).

En dépit de l'intensité du travail et de la frugalité de la consommation, l'économie agricole de subsistance reste cependant insuffisante pour faire face aux besoins d'une population très nombreuse. L'artisanat rural se présente alors comme son complément indispensable. Jusqu'à la seconde moitié du XIX[e] siècle, il y a dans le Bocage fort peu d'usines et de villes industrielles (à l'exception de Flers et de Vire). Mais dans tous les villages, ou presque, résonnent alors les bruits des métiers textiles et des forges. L'étude de cette activité est fort éloignée de celle de l'élevage. Aussi ne l'abordera-t-on que très succinctement (48). Elle est cependant indispensable à la compréhension des transformations du XIX[e] siècle.

Dans le cadre de l'économie familiale traditionnelle, agriculture et artisanat sont en effet étroitement associés. Deux cas extrêmes constituent cependant des exceptions qui permettront de mieux comprendre la règle générale. Dans le Passais et dans le bas-pays de St-Hilaire, le travail artisanal est peu représenté et l'agriculture domine totalement l'économie traditionnelle des petites exploitations qui ne disposent ici ni de source d'énergie (ce sont des pays plats), ni de matière première (en terrain schisteux), et qui ne bénéficient pas de la proximité d'une ville d'approvisionnement. Au contraire, les gorges de raccordement des vallées bocaines, par la faiblesse de leurs potentialités agricoles et par leurs possibilités énergétiques tirées de la force des cours d'eau, ont une vocation industrielle ancienne. Dans les vaux de Vire et la vallée de la Vère (entre Flers et Condé), dans la vallée de Brouains (en aval de Sourdeval), l'industrie se concentre dans de petites fabriques (textile de la Vire et de

(47) D'après Lecœur, 270, 1883 (R.).

(48) Sur ce sujet, Musset, 274, 1926 ; Seguin, 275, 1810 ; de la Morandière (Ch.), 290, 1958-59.

Enquêtes industrielles de l'Association Normande au milieu du XIX[e] siècle, notamment à Vire (1837, 1860), Mortain (1837, 1871), Domfront (1839, 1844).

la Vère, papeterie de Brouains). Elles y effacent l'agriculture qui devient secondaire dans la vie régionale.

Rien de tel partout ailleurs. Vers le nord-est, autour de Vire, et de Flers, de la région haute du synclinal bocain au bassin de Vire, domine l'artisanat textile. Plus au sud, dans la zone d'influence de Tinchebray et de Sourdeval, la petite métallurgie (clouterie, quincaillerie, cisellerie, coutellerie) devient plus importante. A ces deux activités principales, s'ajoutent quelques foyers de poterie (à Ger, dans la région de Sourdeval), de nombreux ateliers de tailleurs de pierre dans les massifs granitiques (pays du Gast et de St-Sever), des groupes de bûcherons, de sabotiers, de travailleurs du bois près des massifs forestiers (Andaine et Halouze). Dans tous les cas, les mêmes familles réunissent des agriculteurs et des artisans, soit que les hommes travaillent aux champs et les femmes au métier textile ou à la quenouille (cas de l'artisanat textile), soit au contraire que les femmes assurent la routine des travaux agricoles et que les hommes se consacrent surtout à l'atelier où la forge (cas de la métallurgie, du travail du bois et de la pierre). Mieux, les mêmes personnes changent d'activité dans l'année. Les hommes et les femmes quittent la forge ou l'atelier à l'automne, au printemps et surtout pendant l'été, lorsque les travaux agricoles requièrent toutes les énergies. Mais, pendant la morte saison de l'hiver, un plus grand nombre se consacrent aux métiers artisanaux ; certains même quittent alors le pays pour aller vendre dans les villes ou dans d'autres campagnes les produits de leur travail, tels les « grillous », fabricants et marchands de cuillères en étain de la région de Sourdeval.

L'homme du Bocage est donc, par tradition, un artisan-paysan. Le type d'artisanat permet d'expliquer, parallèlement aux conditions naturelles, la répartition des « bons » et « mauvais » pays agricoles. Les régions qui jouissent de la meilleure réputation correspondent plutôt aux zones d'artisanat textile, celles où ce sont les hommes qui se consacrent à l'agriculture. Les régions réputées « mauvaises » du point de vue de la mise en valeur agricole coïncident avec les pays de granit et de grés où les travaux artisanaux retiennent les hommes adultes et où l'agriculture se présente comme une tâche accessoire, besogne de femme ou travail saisonnier. Ainsi s'opposent les « bons pays » virois et flérien et les terres maigres de Sourdeval, de St-Sever, de Domfront. Mais dans les deux cas, artisanat et agriculture se complètent. L'un fournit la subsistance et l'autre quelques revenus, les deux activités assurent le plein emploi d'une population particulièrement nombreuse. Elles réalisent un équilibre remarquable mais fragile. Déjà, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, des crises de subsistance alternant avec la faillite de certains secteurs artisanaux (ainsi, la grande métallurgie) l'ébranlèrent-elles plusieurs fois. Finalement, dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, l'association de l'artisanat et de la polyculture de subsistance se rompt définitivement.

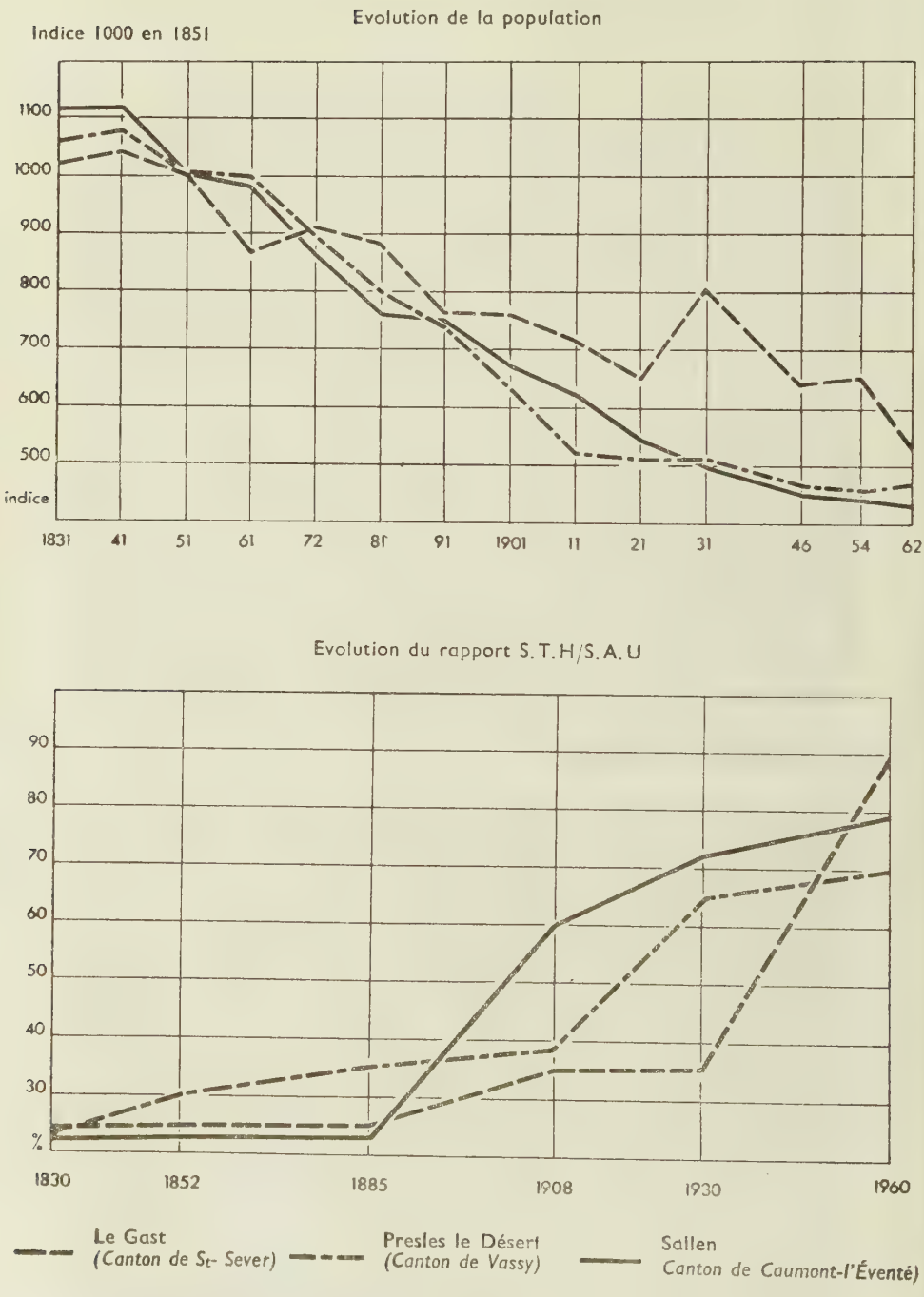

Figure 32. — Evolution de la population et du rapport S.T.H./S.A.U. dans trois groupes de communes du Bocage Normand

FIGURE 9. — Porc « Blanc de l'Ouest », au centre de testage de Barenton (Mortanais)

(cliché Chambre régionale d'Agriculture)

FIGURE 10. — Pays virois (commune de Burcy). Croupes schisteuses du bassin de Vire. Prés humides des fonds alternant avec les cultures et les herbages des collines. Gros hameaux

(photographie aérienne I.G.N.)

b) *La rupture de l'économie traditionnelle : la disparition de l'artisanat, la promotion de l'élevage.*

Concurrencées par la grande industrie alors que s'ouvrent les voies de communication, les activités artisanales disparaissent dans la seconde moitié du XIX[e] siècle. Lecouvreur montre bien leur effacement progressif dans la région de Sourdeval, exemple d'autant plus intéressant qu'il s'agit d'une zone où l'artisanat rural était particulièrement dense (49). C'est pendant le Second Empire que se développe avec le plus de gravité la crise des métiers artisanaux dont le déclin s'affirme inéluctablement de 1870 à 1914. A la veille de la Première Guerre Mondiale, ne subsistent plus dans les villages que quelques vieilles fileuses, des potiers ou des forgerons obstinés. Dans quelques communes, des groupes encore nombreux de tailleurs de pierre préparent et expédient des monuments funéraires, des pavés et des bordures de trottoirs. Dans les villes du Bocage, quelques usines prennent bien le relais de l'artisanat défaillant, notamment à Flers et à Vire (industrie textile) et à Sourdeval (coutellerie, couverts, soufflets). Mais le capitalisme local manque de vigueur pour réaliser la promotion industrielle de la région. Et la plupart des paysans-artisans de la tradition ne peuvent ainsi devenir sur place des ouvriers-paysans.

Le centre du Bocage se dépeuple. A l'émigration s'ajoute la dénatalité qui sévit ici comme partout ailleurs en Basse-Normandie. Entre 1850 et 1950, les communes de la région de Sourdeval (le chef-lieu excepté) perdent plus de 50 % de leur population (50). On enregistre des chutes comparables ou un peu moins sévères dans le bassin de Vassy (51), dans la région de St-Sever (52), dans le haut pays du synclinal bocain (53).

C'est dans cette ambiance que s'opère la transformation de l'économie agricole, l'abandon de la plus grande partie des cultures au profit des herbages permanents, la promotion de l'élevage. Puisque rien, ou presque, ne vient suppléer les défaillances de l'artisanat dans le secteur industriel, le paysan du Bocage doit alors trouver dans sa propre exploitation les compléments de ressources dont il a besoin. Les cultures céréalières ne peuvent fournir cet appoint. Le sarrasin, l'avoine, l'orge, le méteil ne se vendent pas ; le blé rend mal. Au contraire, la demande en produits d'élevage augmente et l'ouverture des voies de communication

(49) Lecouvreur, D.E.S., 1966.

(50) Lecouvreur, D.E.S., 1966.

(51) Dufresne, D.E.S., 1966.

(52) Enquête personnelle dans la commune du Gast qui perd en un siècle 35 % de sa population (persistance de l'activité des tailleurs de pierre).

(53) Michel, D.E.S., 1966.

en facilite la commercialisation. Les herbagers viennent de plus en plus nombreux chercher du « maigre », c'est-à-dire des veaux, dans les villages ; les marchands de beurre pénètrent de plus en plus profondément dans le Bocage, relayés bientôt par les ramasseurs de crème de beurreries industrielles ; entre 1870 et 1914, un important trafic rend plein d'intérêt l'élevage des poulains. Jamais les foires du Bocage ne furent plus actives que pendant cette période de la fin du XIX[e] siècle. Le pays s'ouvre alors à l'élevage commercialisé qui devient son activité dominante.

On comprend dans ces conditions le recul des labours, même si l'herbage permanent représente un système fourrager moins intensif que celui qui se fonde sur la trémaine. La dépopulation favorise le développement d'un mode d'utilisation du sol plus extensif. Car le travail de la terre sur les sols difficiles du Bocage exige beaucoup de peine, des hommes comme des attelages. Dans le Passais, il fallait 1 cheval et 4 bœufs pour venir à bout en deux journées d'un seul ha... L'extension des herbages permanents, le développement de l'élevage apportent aux paysans du Bocage de nouvelles ressources en exigeant moins de travail. Ainsi s'explique leur promotion dans l'économie régionale.

Cependant, au cœur du Bocage, les labours restent dominants à la veille de la guerre de 1914, et même, dans certaines régions comme celles de Sourdeval et du Gast, jusqu'en 1945, longtemps après la grande vague de dépopulation et le départ des artisans ruraux. Actuellement encore ils n'ont pas disparu et occupent 20 à 30 % de l'espace utile. La tradition demeure plus tenace que dans le Pays d'Auge intérieur ou dans le Cotentin totalement submergés sous la vague herbagère. A cela, sans doute, deux raisons, l'une technique, l'autre sociologique. Avec la trémaine, les choux, les betteraves et l'orge, les cultures apportent à l'élevage bocain une nourriture de complément qui assure un équilibre fourrager d'autant plus précieux que la saison d'hiver est longue et le rendement des herbages inférieur à celui du Cotentin ou du Pays d'Auge. En outre, le petit éleveur bocain reste attaché à l'autosubsistance, pour lui-même comme pour ses bêtes. La vente d'un peu de beurre et de quelques veaux lui fournissent des liquidités annuelles, mais il tient à l'indépendance de sa ferme où l'approvisionnement en fourrages des petits élevages (bovins, porcs) est assuré sur place, été comme hiver, et où lui-même trouve encore son lard et son cidre, ses volailles, son beurre, ses légumes, et, grâce à « l'échange » avec le boulanger, son pain.

Sans doute ce système, en dépit de la dépopulation et de la disparition de l'artisanat rural, aurait-il persisté avec une vitalité plus grande sans l'aventure de la « goutte ». Car plus encore que dans le Pays d'Auge, un produit fascine par ses profits l'homme du Bocage, de la fin du XIX[e] siècle aux années 1950 : l'eau de vie de cidre ou de poiré, vendue en fraude de préférence, fortune secrète des fermes de Domfrontais et du Mortanais. Entre les deux guerres, et immédiatement après la Seconde

Guerre Mondiale, les agriculteurs lui sacrifient tout, car, plus que tout autre produit, elle « paie ». Lorsqu'un propriétaire s'intéresse à une ferme, il passe rapidement devant la terre et devant les herbages pour s'intéresser surtout au plant et à la cave. Un beau plant, une bonne ferme. Dès lors, les cultures des « légumes » et de la trémaine, besogne de peu de profit, se limitent à l'indispensable : la production du fourrage nécessaire à l'alimentation d'hiver d'un cheptel devenu secondaire.

Mais, à partir de 1953, une réglementation efficace éteint progressivement le trafic de l'alcool, la « goutte », à son tour, cesse de « payer ». Alors, des ressources qui pendant longtemps furent accessoires, se révèlent fondamentales dans l'économie des exploitations : les vaches laitières, les veaux, les porcs. Après un siècle de mutations souvent brutales, le paysan du Bocage est devenu, presque malgré lui, un éleveur.

III. — LES ELEVAGES CONTEMPORAINS : LES PORCS ET LA PRODUCTION LAITIERE, PILIERS DE L'ECONOMIE.

L'agriculture bocaine n'a sans doute jamais été aussi peu sûre de son avenir qu'actuellement. Entre les deux recensements de 1954 et de 1962, le centre du Bocage constitue la principale zone de départ de l'émigration normande. Le Mortanais et le Passais perdent plus de 10 % de leurs habitants alors que le bilan naturel est maintenant favorable. Dans le Bocage virois, le progrès de Vire masque la chute démographique des villages. Deux problèmes, étroitement liés, dominent maintenant tous les autres : l'orientation de la production, les « structures ». La majorité des exploitations sont en effet beaucoup trop petites pour pouvoir s'adapter aux conditions de l'économie de marché. Il paraît donc légitime de conduire l'étude des systèmes de production contemporains en fonction de la taille des exploitations, condition qui tend à devenir beaucoup plus importante que les insuffisances du milieu. (54).

Entre tous les types d'exploitations étudiés existent de nombreux points communs qui forment l'ossature fondamentale du système bocain : prédominance du travail familial, survivance de l'autoconsommation, utilisation sélective du sol qui se partage entre les labours et l'herbage permanent, enfin prédominance quasi absolue de l'élevage dans l'économie. Car l'élevage représente maintenant l'unique produit de l'a-

---

(54) L'analyse qui suit se fonde sur des exemples aussi précis que possible. Les exploitations visitées ont été choisies dans des régions variées : croupes schisteuses du pays de Vassy (Presles et Vassy), hautes collines de la bordure du massif de Vire (Truttemer-le-Grand), bassin de Sourdeval, hauteurs granitiques en limite du Passais et du Mortanais (Mantilly et le Teilleul). Grâce à M. Boudin a été réalisée l'analyse systématique de 32 exploitations d'un groupe de villages du Teilleul.

TABLEAU 17

Les exploitations agricoles d'un groupe de villages du Teilleul (Mortanais, 1962)

Exploitation N°	Observations	S.A.U. (ha)	Dont labours (ha)	Nombre de v. laitières	Syst. d'élev. type	U.G.B. (ha)	Truies	Forme de c. du lait	Mode de f-v	Traction	
										tracteur	chevaux
1		28	3	10	C	1,13	2	B	P	T	1
2		22		11	C	1,10	2	B	Ff	T	
3		18	1	6	C	1,02	1	B	Ff	T	
4		18	6	9	B	1,18	1	B-C	F		4
5		18	2,5	8	B	0,94	0-1	B	P-Ff	T	1
6		17	6	10	C	1,24	2	L	F		2
7		14,7	2	6	B	1	0-1	B-C	P	T	
8		14,3	3	8	C	1,04	2	B-C	Ff	T	1
9		13,5	2	5	B	0,79	0-1	B	P-F		1
10		13,5	2,5	6	B	1,02	1	B	P		2
11		13,	3	7	B	1,12	1	B-C	F		2
12		12	2	6	B	1,1	1	B	F		2
13		12	2,5	5	B	0,89	0-1	B-C	F		2
14		11,2	2	9	C	0,97	1	B-L	P-F	T	
15		10,7	2	6	B	1,11	1	C	F		1
16	Veuve	8,3	1,3	6	B	1,21	0-1	C-B	F		1
17		8	1,6	4	B	0,92	0-1	B-L	P		1
18		8	1	7	B	1,28	0-1	B-C	F		1
19		7	1,5	5	B	1,16	0-1	L	F		1
20		6,4	1	4	B	1	0-1	L	F		
21		6,4	2	5	B	1,01	0-1	B	F		
22		6	1,4	4	B	1,07	0-1	B	P		
23		5	'	3	A	0,84	0-1	B	P-F		
24	Veuve	5		4	B	1,03	0-1	B	P		
25		5	0,4	4	A	0,85	0-1	B	F		
26		4,5	0,5	4	A	1,22	0-1	B	F		
27		3,7		4	A	1,08		B-C	F		
28		3		3	B	1,25			Ff		
29	Veuve	2,4		4	A	1,66		L	F		
30	Veuve	2	0,6	2	A	1		L	F		

Système d'élevage :

A — ne possède aucun élève ;
B — possède quelques élèves de 0 à 2 ans ;
C — possède des élèves de 0 à 3 ans.
Truies : L'indication 0-1 truie correspond à un élevage de porcs limité et épisodique.
Formes de commercialisation du lait : B — Beurre ; C — Crème ; L — Lait.

Ce tableau révèle la persistance d'un mode de commercialisation traditionnel jusqu'à une époque toute récente dans certaines régions isolées du Bocage (vente sous forme de beurre à des marchands du Teilleul). Archaïsme en voie de disparition, remplacé par la collecte du lait.

griculture bocaine, ou presque. Les céréales, l'alcool et le bois purent lui faire concurrence. Mais, pour des raisons variées, ces productions ont été effacées. Depuis la fin du XIX[e] siècle, la culture du blé ne sert plus qu'à l'échange avec les boulangers, c'est-à-dire, indirectement, à l'autoconsom-

mation. L'alcool a cessé de « payer ». A 1000 A.F. le litre en 1950, il constituait un produit très rentable. A 2 F., comme maintenant, il n'intéresse plus. Le bois, issu des haies et vendu aux boulangers ou dans les petites villes, représenta longtemps un appoint financier non négligeable. Mais d'autres modes de chauffage prévalent maintenant. Le prix de vente de la « bourrée » n'a pas varié depuis la guerre (environ 0,30 F.), ce qui est assez dire sa dévaluation. Dans ces conditions, le paysan du Bocage devient ce qu'il n'avait encore jamais été : un éleveur ne devant plus compter que sur les produits de son élevage.

Mais sur ce fonds commun, la taille des exploitations impose quelques clivages fondamentaux qui conditionnent profondément les systèmes de production. De la « tenue » à deux vaches jusqu'à la grande ferme de 30 ha, les techniques comme les résultats ne peuvent pas être tout à fait semblables.

1° Les grandes exploitations dynamiques.

Au-dessus de 25 ha environ, la ferme du Bocage peut être qualifiée de grande exploitation. Dans une structure aussi morcelée, on devient un « gros » avec moins de 30 ha. Ces grandes exploitations du Bocage dépassent rarement 40 ha. Quelques très grands domaines, appartenant souvent à des propriétaires nobles, constituent de très rares exceptions. Dans tous les cantons du Mortanais, on ne comptait en 1955 que 12 exploitations supérieures à 50 ha. En fait, la grande ferme bocaine a une superficie qui oscille entre 25 et 45 ha. De telles unités se retrouvent dans toutes les communes, parfois en nombre assez important. Elles n'en restent pas moins très nettement minoritaires dans la poussière des petites exploitations et la totalité de la surface qu'elles contrôlent dépasse très rarement le tiers des territoires communaux. Sur ce point existent d'importantes nuances régionales. Car si les grandes exploitations bocaines ne dépassent jamais le tiers des surfaces dans le Mortanais et dans le Passais (à un très petit nombre de communes près), cette proportion se trouve atteinte et parfois même dépassée dans les bassins de Vire et de Flers ainsi qu'entre Andaine et Halouze où, par les surfaces, les grandes exploitations sont presque à égalité avec les petites.

Les fermes importantes ont des origines assez variées. Certaines proviennent d'une concentration besogneuse ajoutant les unes aux autres des parcelles au hasard des ventes, le plus souvent dans le désordre. Celles-ci sont alors handicapées par le morcellement et tous les inconvénients qu'il entraîne. Mais ce cas semble assez rare. La plupart des fermes importantes constituent des domaines cohérents dont le noyau existe depuis de nombreuses générations et qui se sont dilatées ou contractées selon la fortune des familles. Parfois, il s'agit d'un domaine noble, telle la ferme des Louvelières, au Teilleul, qui compte 60 ha et qui est exploitée par

son propriétaire. Plus souvent, des fermes roturières entre les mains de la bourgeoisie des petites villes ou propriétés directes de paysans occupent dans la hiérarchie des exploitations la première place. Le gros propriétaire paysan de 30 ou 40 ha, plus qu'aucun autre, est respecté dans le Bocage, surtout si sa famille tient la terre de longue date. Car il est assez riche et maître chez lui. Dans cette catégorie, se recrutent les maires et les adjoints.

Dans le pays schisteux de Vassy, la ferme de M. P. constitue un bon exemple de grande exploitation bocaine. Elle appartint longtemps à des marchands de tissu parisiens, mais le grand-père de M. P. l'acheta après la guerre de 1914 et elle est devenue maintenant un bien de famille. P. paie des fermages à ses frères et sœurs pour la part qui leur revient, ce qui est un cas très fréquent dans le Bocage.

L'exploitation est située dans des conditions topographiques classiques pour la région. On y accède par une route qui suit une longue langue de plateau de direction WSW-ENE formant le niveau de 210 m. entre deux petites vallées sous-affluentes de la Vire. Une double rangée d'arbres annonce la ferme qui se cache à 500 m. au sud de la route, légèrement en contre-bas du plateau, au sommet de la pente qui mène doucement à la rivière. Ainsi l'exploitation se trouve-t-elle abritée et elle bénéficie de puits plus accessibles que sur le plateau. Le domaine compte 47 ha (55). Toutes les parcelles sont embocagées et de taille moyenne (3 à 4 ha). Bien groupées autour du corps de ferme, elles se répartissent de façon schématique suivant la topographie : les labours sur les terres sèches et horizontales qui, au-delà de la route, s'étendent sur le plateau ; quelques labours encore et des prairies au sommet de la pente ; le plant serré autour des bâtiments ; des herbages en bas de pente allant jusqu'aux prés du fond de la vallée.

Tous les grands exploitants conservent une partie assez importante de leurs terres *en cultures*. M. P. leur réserve près de 20 ha, ce qui est exceptionnel. Plus proches de la moyenne, M. R. à Sourdeval consacre 5 ha sur 25 aux cultures, M. Gaumerais 3 ha sur 25 au Teilleul, de même que M. Signeux, mais M. Garnier 20 ha sur 40 à Truttemer dans le Bocage de Vire. Cet échantillon, pour réduit qu'il soit, n'en permet pas moins de dégager deux types principaux d'orientations.

La majorité des grandes exploitations restent fidèles aux cultures mais sans bouleverser un équilibre qui, après une longue période de rétraction, ne leur réserve qu'une part limitée. Certains pratiquent toujours sur leurs quelques ha. de culture l'assolement traditionnel blé-orge-trémaine où le sarrasin est même parfois réapparu à la faveur de la guerre. Cette atti-

(55) Y compris une petite ferme associée.

tude domine dans les régions les plus isolées où de nouvelles formules pénètrent difficilement comme le Passais ou le sud du Mortanais.

M. P. ou M. Garnier représentent au contraire un type d'exploitant plus dynamique. Depuis peu, ils ont augmenté leurs surfaces en cultures. Ils n'y trouvent que des avantages. M. P., par exemple, fait alterner blé, orge, betterave et choux fourragers, prairies temporaires à base de ray-grass et de trèfle ou de fléole et de fétuque. Grâce aux labours profonds que permet le tracteur et aux engrais, le blé rend couramment 40 à 45 qx. Les vieux herbages ont été rénovés les uns après les autres par les semis de prairies temporaires après cultures. Choux et betteraves complètent les réserves fourragères de l'hiver. Ainsi sur 20 ha de culture, 4 seulement produisent une denrée commercialisée, le blé. Tout le reste est consacré, en association avec l'herbage permanent, aux animaux. Certains exploitants, notamment dans le Mortanais, tentent de réaliser un assolement purement fourrager en éliminant le blé. M. Signeux, par exemple, (Le Teilleul) rénove ses vieilles prairies par le labour et fait alterner Choux fourragers - Betteraves - Mêlées (mélange d'orge et d'avoine).

Ainsi apparaissent nettement *trois niveaux d'intensification fourragère :* l'herbage permanent dont le rendement oscille entre 1500 et 2500 U.F. ; la trémaine qui atteint 4000 ou 5000 U.F. ; la prairie temporaire de sélection moderne à 6000 ou 8000 U.F. Seules les meilleures exploitations adoptent franchement le dernier procédé sans renoncer d'ailleurs aux herbages permanents. Les autres exploitants combinent les deux premières techniques en remplaçant parfois le trémaine par des mélanges plus intensifs.

Cette infrastructure supporte *des chargements bovins* importants. M. P., par exemple, possède un troupeau de 25 vaches laitières suivies de dix élèves de moins d'un an, de 15 de 1 à 2 ans et de 8 de plus de 2 ans. Cet effectif représente un chargement de 1 U.G.B.B. par ha S.A.U. et 1,41 par ha S.F.P. Ces résultats placent les grandes exploitations du Bocage à un niveau d'intensification sensiblement supérieur à celui de leurs homologues des régions herbagères.

L'orientation laitière des troupeaux est très marquée. *Le lait* est devenu maintenant le produit de vente essentiel des exploitations, grandes et petites. Pendant longtemps le ramassage fut effectué sous forme de crème par des beurreries, la plupart situées à Vire. Mais, de plus en plus, sous l'impulsion de la grande coopérative Elle-et-Vire qui rayonne sur l'ensemble du Bocage, les camions collectent directement le lait frais, ce qui allège le travail de la fermière. Les étables inscrites au Herd-Book normand sont exceptionnelles dans le Bocage. Mais beaucoup de bons exploitants pratiquent le contrôle laitier afin d'améliorer leur sélection. Les rendements à 3500 l. de lait par vache sont assez fréquents ;

la moyenne cependant doit s'établir sensiblement en-dessous de ce chiffre. Mais très rares sont les agriculteurs qui entreprennent l'installation d'une stabulation libre avec salle de traite... Le coût de la réalisation est trop élevé, même sous des formes simplifiées.

Comme ses collègues disposant d'une surface moindre, le grand exploitant consacre tous ses soins aux vaches dont le lait représente souvent près de la moitié du produit brut. Mais il conserve *ses élèves* plus longtemps que dans les petites fermes. Ceux qui gardent la totalité de leurs veaux pour engraisser des bœufs sont cependant peu nombreux. Les herbages trop maigres, les exploitations trop petites (même lorsqu'on les appelle « grandes ») ne permettent pratiquement pas l'embouche au cœur du Bocage. Pendant très longtemps, la grande exploitation bocaine fut la principale pourvoyeuse en veaux d'élevage et génisses amouillantes des foires et marchés. Le fermier garde ses meilleures génisses pour le renouvellement de son troupeau. Il vend le reste de ses produits entre quelques mois et 2 ans selon la conjoncture et suivant ses propres disponibilités. La tendance la plus récente consiste à alléger le troupeau d'élèves au profit des laitières dont la production est de meilleur rapport que la vente des veaux d'élevage.

A côté des productions bovines, *l'élevage du porc* représente le troisième secteur de l'économie des grandes fermes. Disposant de grains, celles-ci ne manquent en effet jamais d'élever quelques truies dont les porcelets sont engraissés ou vendus jeunes avant l'engraissement. Le porc gras de l'autoconsommation traditionnelle se trouve ainsi remplacé par des troupeaux pouvant atteindre et dépasser 50 porcs charcutiers à l'engrais, généralement de race danoise ou Large White.

Quelque 100 ou 200 qx de blé, des ventes de jeunes bovins, le porc et surtout le lait, tels sont donc les produits de la grande exploitation bocaine. Souvent, ils s'équilibrent à peu près par tiers : un peu plus de 33 % du produit brut pour le lait ; un peu moins de 33 % pour les porcs ; 5 % pour les céréales et 25 ou 30 % pour les ventes de bovins.

A tous les sens du mot, le grand exploitant a plus *d'aisance* que le reste des paysans bocains. Aisance personnelle, d'abord, pour lui et sa famille. Car la ferme de 25 ha ne peut pas se passer d'un ou même deux domestiques, ce qui constitue une charge, mais également une facilité qui permet à l'exploitant de s'absenter et d'échapper, tout au moins en partie, à la corvée quotidienne de la traite. Aisance dans le choix de ses productions, aussi. Car, s'il respecte toujours la trilogie Blé/Bovins/Porcs, le grand exploitant peut se permettre d'en modifier les rapports selon ses goûts ou selon la conjoncture. Il dispose d'une surface assez vaste pour ne pas être contraint de se soumettre à la loi du produit brut maximum. Aisance de trésorerie enfin. Certes, le grand exploitant n'amasse pas des

fortunes. Il ne le fit jamais, sauf aux temps éphémères de la « goutte ». Mais il peut vivre dans le confort. Son système est intensif : des produits bruts moyens de 2000 F. par ha sont assez facilement atteints. Une répartition intelligente des charges permet à la famille de disposer de revenus décents et parfois confortables. Peu de D.S. 19 dans les cours, certes ; mais d'assez nombreuses voitures moyennes, des Ami-6 et des 403.

La demeure du grand exploitant bocain ne possède pas la majesté des fermes du Bessin ou le pittoresque des exploitations augeronnes. La sobriété et la simplicité de la construction comme de l'intérieur expriment une tradition plus modeste. Plant classique aux pommiers serrés, bâtiments dispersés aux murs en dalles de schistes, toits de chaume. Seule, la maison d'habitation est recouverte d'ardoises. Au rez-de-chaussée, plusieurs pièces, mais il fait plus chaud dans la cuisine que dans la salle. Grande table traditionnelle avec bancelles, poste de télévision. L'intérieur est d'une remarquable propreté. P. a environ 45 ans. C'est un ancien de la J.A.C. qui s'est engagé surtout dans le syndicalisme agricole. Il participe à un C.E.T.A., il adhère au Centre de Gestion du Calvados, il fait partie du Conseil d'Administration d'Elle-et-Vire. Il se tient devant la porte, petit homme osseux et sec au visage tanné mais aux yeux vifs, le geste rapide, bavard, la parole aisée et franche. Il porte une veste et un pantalon de grosse toile bleue, des bottes en caoutchouc, une casquette, vêtements pratiques de travailleur. Notable ou paysan ?

Au sein des grands agriculteurs bocains, un nouveau type d'homme s'est dégagé. Il anime par son rayonnement et réalise chez lui une véritable révolution agricole.

2° Les exploitations petites et moyennes entre l'immobilisme et l'intensification forcée.

En-dessous de 20-25 ha. l'exploitant ne peut raisonnablement plus s'assurer les services de domestiques permanents. La main-d'œuvre est alors essentiellement familiale, plus ou moins étoffée selon la descendance de l'agriculteur. En-deçà de cette limite commence l'exploitation bocaine moyenne ou petite, celle de la très grande majorité des agriculteurs. Les fermes de ce type couvrent généralement plus de 60 % des surfaces utiles. Dans les villages échantillons du Teilleul, par exemple, les exploitations de moins de 20 ha sont au nombre de 29 sur 32 exploitations ; dans l'ensemble de la commune, on en compte 206 sur un total de 252. Petites et moyennes exploitations représentent 60 à 90 % des fermes du Bocage. Encore bénéficient-elles, en quelque sorte, d'une translation de vocabulaire, puisqu'on appelle ici ferme moyenne (de 12 à 20 ha environ) ce qui ailleurs ne serait qu'une petite exploitation.

Bien des discontinuités, en effet, existent encore au sein des petites et des moyennes exploitations. La terminologie traditionnelle fixe les principales. La *tenue à 2 vaches* occupe le bas de la hiérarchie. Comprenant 3 ou 4 ha, elle n'a jamais suffi pour faire vivre une famille, mais grâce ou courtil, au porc, au plant et au beurre elle assure un minimum de subsistance. C'était, par excellence, au XIX[e] siècle, la petite exploitation des artisans de Tinchebray ou de la Vallée de Brouain, des ouvriers de fabrique de Vire. Maintenant, les activités de complément, cependant indispensables, ont disparu. De nombreuses « tenues à 2 vaches » subsistent cependant, exploitations de veuves, de rentiers, de journaliers agricoles ou d'ouvriers de laiterie. Quatre petites fermes du Teilleul peuvent être assimiliées à ce type. La *tenue à un cheval* se trouve un échelon au-dessus dans la hériarchie. Huit exploitations de l'échantillon du Teilleul se rapportent à cette catégorie, toutes comprises entre 5 à 10 ha. Un seul cheval ne permet pas de faire face à tous les gros travaux, mais il est suffisant pour la plupart des besognes courantes. La tenue à un cheval, selon la tradition, devait pouvoir vivre, sans revenu extérieur. Elle subsiste toujours, mais avec de plus en plus de difficultés. Au-delà commencent *les exploitations dites moyennes,* à partir de 11-12 ha.

Cette classification date d'un système traditionnel qui, dans ses grandes lignes, reste toujours en place. Mais elle se trouve de plus en plus dépassée par un autre clivage. Les grandes exploitations n'ont pas en effet le monopole du dynamisme. Rien ne serait plus faux que d'opposer d'importantes unités de production en pleine transformation et une masse de petites fermes soumises à l'immobilisme. Parmi les grandes exploitations, nombreuses sont encore celles qui n'ont guère changé leurs systèmes de production depuis l'époque de la « goutte ». Inversement, des fermes moyennes ou même petites s'efforcent de participer au mouvement de rénovation. Mais elles ne peuvent le faire qu'au prix de très gros efforts qui les opposent radicalement à la routine de la majorité.

a) *L'intensification forcée : spécialisation laitière accentuée et élevages sans sol.*

L'exemple de deux jeunes agriculteurs du Pays virois permet de prendre la mesure des lourdes difficultés assaillant les exploitants moyens qui s'efforcent d'intensifier leur système de production. L'un et l'autre, agés de trente ans environ, ont été formés par la J.A.C. et les organisations professionnelles. Bernard Poulain exploite 19 ha d'un seul tenant sur une ferme de famille dans le pays de Vassy. Roland Piel est beaucoup moins favorisé. Il est fermier sur 14 ha de terres démembrées à Truttemer-le-Grand en bordure du massif granitique de Vire. Ses parcelles les plus éloignées se trouvent à 2 kms de son corps de ferme. Mais les deux hommes ont en commun la volonté d'échapper à la rou-

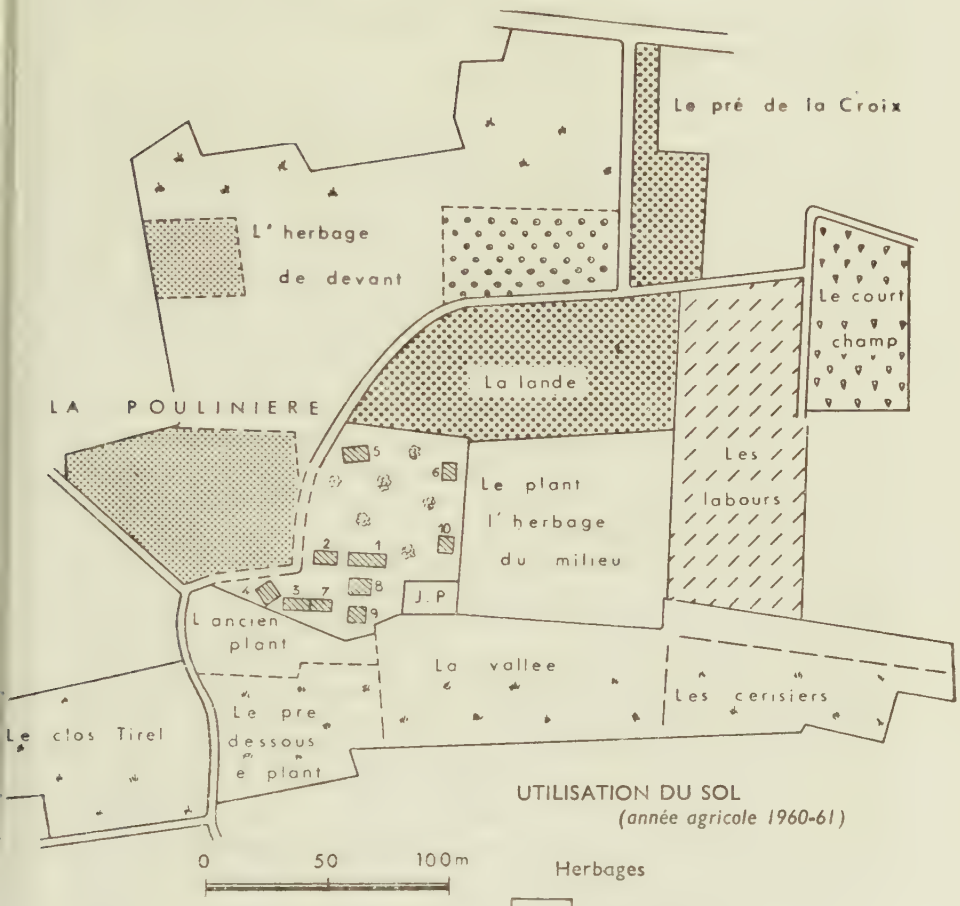

UTILISATION DU SOL
(année agricole 1960-61)

Herbages
- permanents
- avec pommiers
- fonds humides *(prés traditionnels)*

Labours - Céréales
- blé
- orge

Cultures fourragères
- Prairie temporaire
- Choux fourrager
- Betterave fourragère

BATIMENTS
1 — Maison
2 — Etable à vaches
3 — Etable à veaux
4 — Nouvelle porcherie
5 — Ancienne porcherie
6 — Poulailler
7 — Cave — Moulin à grains
8 — Atelier
9 — Bûcher
10 — Hangar

Figure 33. — Plan de la ferme de la Poulinière à Vassy (19 ha en Pays Virois)

tine et à l'incorfort. Leur intelligence sans apprêt, leur courage et leur rude franchise forcent le respect.

Bernard Poulain exploite depuis 1959. Il fit cette année-là 2,6 ha de labour, blé, orge, betteraves fourragères et, en dérobé, du seigle et une prairie temporaire de ray-grass. Il avait un troupeau de 10 laitières normandes suivies de 14 jeunes bovins de tous âges, 4 truies, 12 porcelets et une cinquantaine de poules. Ceci représentait un chargement de 1,18 U.G.B.T. par ha S.F.P. Ses vaches rendaient en moyenne 2 600 litres de lait. La ferme Poulain du village de la Poulinière (56) était déjà intensive puisqu'elle atteignit un produit brut par ha de 2 250 F. Mais les charges étaient lourdes et le ménage dut vivre avec 650 F. par mois environ. Le revenu net de l'exploitation était négatif.

Afin d'utiliser au maximum la surface assez restreinte de son exploitation, Bernard Poulain s'est engagé dans la voie d'une intensification rapide et accentuée. Il a donné une sorte de priorité absolue à la production laitière et à l'élevage des porcs. En 4 ans, il a complètement transformé son potentiel fourrager. « Recassant » les mauvais herbages, il a réduit à 9 ha ses prairies permanentes. Il fait toujours du blé et de l'orge, mais il a remplacé la betterave par des choux fourragers et a porté ses prairies temporaires à 4 ha (Ray-grass d'Italie, Fétuque-fléole). Son cheptel bovin a beaucoup augmenté : 20 vaches laitières (dont 4 Frisonnes), 13 génisses de remplacement, 20 jeunes veaux à l'engrais. Son chargement atteint 1,9 U.G.B.T. (porcs non compris) par ha S.F.P. et sa moyenne d'étable 3 000 l. de lait par vache. Il a vendu 22 400 F. de lait en 1962-1963 contre 10 500 en 1959-1960. Son élevage de porcs, qui ne dépend pas de la surface puisque l'exploitant achète la plus grande partie des aliments composés, s'est développé dans des proportions encore plus considérables : 7 truies en 1963 contre 4 en 1959, 1 verrat, 31 porcs à l'engrais, 20 porcelets. Mais il a dû acheter 15 000 F. d'aliments : concentrés, orge et babeurre. Sa réussite n'en est pas moins remarquable. Bernard Poulain a rénové plusieurs de ses bâtiments. Il a aménagé pour sa femme une cuisine moderne munie de tout le confort électro-ménager. Il travaille seul, aidé seulement par son épouse et par un ouvrier à temps partiel. Son produit brut par ha atteint presque 3 700 F. (1962-1963). Ses revenus familiaux sont devenus confortables, laissant même quelques profits. Entre 1963 et 1966, l'exploitation s'est encore intensifiée.

L'exemple de Jean Piel à Truttemer-le-Grand corrige la trop grande perfection de la réussite de son ami. Jean Piel, cependant, a adopté la même voie que celle de Bernard Poulain ; il ne semble pas d'ailleurs y avoir d'autres possibilités sur de petites exploitations : intensification

(56) Rapprochement amusant mais sans signification puisque que B.P. tient sa ferme de sa belle-famille et qu'il n'y avait plus, avant lui, de Poulain à la Poulinière.

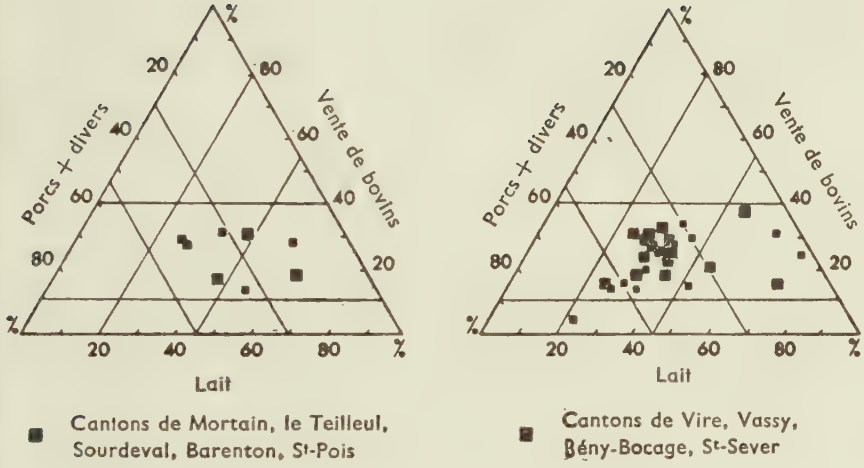

Figure 34. — Structure des produits bruts des exploitations adhérentes des Centres de Gestion dans le Bocage Virois et dans le Mortainais (1961-1962)

fourragère grâce aux prairies temporaires (4 ha), spécialisation laitière (14 vaches à 3 800 l. de moyenne) et engraissement des jeunes veaux, « usine à porcs » enfin (7 truies, 1 verrat, 120 porcs engraissés par an). Mais il doit faire face à plusieurs handicaps : sa surface réduite (14 ha), ses parcelles démembrées qui lui font perdre beaucoup de temps, sa propre inexpérience, car il ne fait que débuter sur cette ferme, enfin la précarité de l'état de locataire qui n'encourage pas à investir. En 1962-1963, une épidémie lui fait perdre 6 500 F. en frais de vétérinaire et en bêtes abattues. Malgré un produit brut qui atteint 2 550 F. par ha, il doit vivre avec moins de 300 F. par mois. Pour lui, le profit n'est encore qu'un rêve très lointain et incertain.

Entre la réussite de Bernard Poulain et les graves difficultés de Jean Piel émergent tous les problèmes de la révolution agricole du Bocage. Les deux exemples ne sont pas isolés. De nombreuses exploitations moyennes et même petites abordent maintenant la voie difficile de l'intensification forcée. Mais la majorité des petits agriculteurs préfèrent encore renoncer avant d'avoir essayé.

b) *L'immobilisme : un élevage modérément intensif.*

Deux documents doivent permettre d'apprécier en partie les techniques et les résultats des exploitants qui échappent généralement à l'analyse, ceux que ne touchent ni les Centres de Gestion, ni les groupements de vulgarisation, ni les professeurs en visite. L'étude des exploitations de quelques villages du Teilleul réalisée par M. Boudin porte en effet sur 32 fermes, dont 29 de moins de 20 ha. L'échantillon semble parfaitement conforme à la moyenne, mais l'analyse ne comprend malheureusement par les comptabilités d'exploitation. Sur ce point, on peut faire état des comptabilités simplifiées réalisées dans 21 petites exploitations du Mortanais par le Centre Départemental des Jeunes Agriculteurs de la Manche. Ce sondage est toutefois un peu moins significatif que celui de la monographie de M. Boudin.

Au Teilleul, tous les petits exploitants conservent quelques labours qui couvrent 10 à 40 % de la surface utile. 20 % de labour semble la proportion la plus courante. L'assolement fait alterner blé — mêlée (orge et avoine) — trémaine, ou blé — avoine — betteraves fourragères et pommes de terre. Cependant 5 exploitants « recassent » parfois leurs herbages et les font entrer temporairement dans l'assolement avant de les réensemencer selon des mélanges plus ou moins étudiés. La surface consacrée au foin occupe 35 à 50 % des prairies permanentes, et parfois même un peu plus. Les vaches restent à l'étable pendant la nuit, de novembre (parfois décembre) à avril. Les herbages sont entretenus normalement, mais avec de faibles apports d'engrais que compense mal le fumier de ferme.

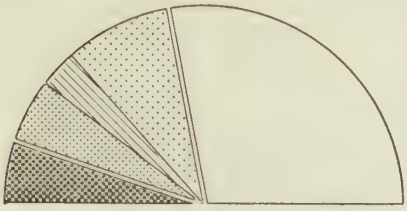

Grande exploitation - 45 ha (Presles)

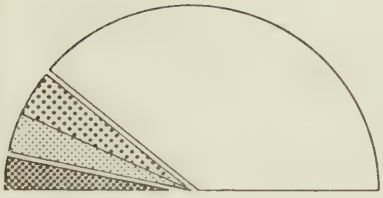

Exploitation moyenne traditionnelle
25 ha (Sourdeval)

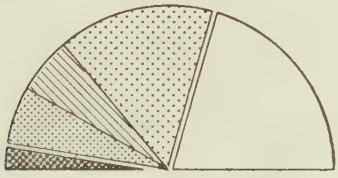

Exploitation moyenne intensive
18 ha (Vassy)

Petite exploitation traditionnelle
7 ha (Le Teilleul)

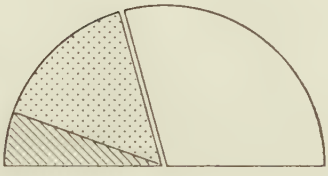

Petite exploitation intensive
14 ha (Truttemer-le-Grand)

Figure 35. — L'utilisation du sol dans cinq exploitations - types du Bocage Normand

Cette infrastructure fourragère assure l'alimentation d'un cheptel bovin assez important. Les chargements par ha S.A.U. varient de 0,69 à 1,66. Mais, la grande majorité des élevages (24 sur 29) ont entre 0,8 et 1,2 U.G.B.B. par ha S.A.U. Dans les troupeaux, les laitières prédominent nettement. Trois exploitations seulement essaient d'engraisser quelques bœufs. Tous vendent leurs élèves en fonction des nécessités financières, le plus souvent vers 2 ans. La totalité des agriculteurs utilisent l'insémination artificielle, mais 10 ont encore recours parallèlement, aux services de taureaux locaux (parfois de leur propre élevage). Aucun ne dispose de machine à traire. La majorité conserve 1 ou 2 chevaux. Tous, à 3 exceptions près, élèvent quelques porcs. Mais un petit nombre seulement (5) engraisse un nombre élevé de porcelets.

Ainsi apparaissent bien les différences qui opposent la masse des exploitants aux agriculteurs les plus dynamiques. Les productions sont partout les mêmes : lait, bovins d'élevage et porcs. Mais la petite ferme traditionnelle évite les charges de l'intensification fourragère moderne et se contente d'herbages permanents complétés par la trémaine, la betterave et le choux fourrager. Elle garde plus longtemps ses jeunes bovins. Elle engraisse moins de porcs. Elle réalise cependant des chargements qui, dans un milieu beaucoup plus ingrat, dépassent sensiblement ceux des régions purement herbagères.

L'étude comptable faite par le Centre de Jeunes Agriculteurs dans le Mortanais confirme ces résultats. Par le produit brut et le chargement par ha, les résultats des fermes du Mortanais sont supérieurs à ceux du Cotentin. Sur 20 exploitations, 1 seule a un produit brut nettement extensif à moins de 1 000 F. par ha, près de la moitié (9) dépassent 1 500 F., mais aucune 2 000 F. Trois élevages engraissent des porcs sur une grande échelle avec des recettes annuelles de l'ordre de 15 000 F. pour ce seul produit. Le chargement moyen dépasse légèrement 1,6 U.G.B. par ha, ce qui paraît très fort, même en incluant les porcins. Huit comptabilités enregistrent un léger profit.

M. Bulot à Mantilly est fermier de 12 ha. La totalité des cultures sur 1,5 ha sont consacrées à l'élevage selon l'assolement le plus traditionnel. Il élève 6 vaches et 11 jeunes bovins, l'été sur les herbages dont il s'efforce d'améliorer le drainage, l'hiver à l'étable avec du foin, des betteraves et des aliments concentrés qu'il achète. Il vend ses bœufs entre 2 et 3 ans et « graisse » 3 cochons, l'un pour l'autoconsommation familiale, les 2 autres pour le charcutier. Chargement : 1,2 U.G.B.T. par ha S.A.U., en comptant la vieille jument. M. Bulot n'adhère à aucun organisme de vulgarisation. C'est un petit homme d'allure très paysanne qui reste encore fidèle sur de nombreux points à la tradition. Mais celle-ci n'est pas assez prestigieuse pour étouffer son initiative. Le travail ne lui fait pas peur, même s'il est seul sur sa ferme avec sa femme. Demain, il « cassera » ses herbages qui ne rendent pas assez.

FIGURE 11. — Petite stabulation libre d'un G.A.E.C. du Bocage
(cliché J. Windenberger)

FIGURE 11 bis. — Elevage de porcs
(cliché Maison du Paysan)

FIGURE 12. — Avranchin : la vallée de la Sée (commune de Tirepied) Bois sur le sommet du versant, herbages et cultures des pentes, prés humides du fond de vallée (photographie aérienne I.G.N.)

FIGURE 12 bis. — Bocage de la région de La Haye-du-Puits. Butte de Doville au sommet landeux, entourée d'un bocage serré. Au nord, les Marais de la Sangsurière (photographie aérienne I.G.N.)

Au cœur du Bocage, avec des inégalités que justifie la variété des conditions et en dépit d'une routine persistante, une société de petits agriculteurs élabore peu à peu un système d'élevage intensif fondé sur la vache laitière et sur le porc.

TABLEAU 18

Comptabilité simplifiée de 4 types d'exploitations agricoles du Bocage Normand
Période 62-65

Exploitation N° :	1	2	3	4
Utilisation du sol				
S.A.U. (ha)	40	18	14	9
dont :				
S.T.H.	20	9	8	2
Blé	4	1,6	0	0,6
Orge-Avoine	5	1,6	0	0,6
Fourrages	11	5,8	8	0,8
Cheptel				
Vaches lait.	30	20	14	6
Elèves 2 ans et +	11	5	1	0
Elèves 1 à 2 ans	12	5	3	3
Elèves moins 1 an	12	3	3	3
U.G.B.B./ha S.A.U.	1,4	1,45	1,5	1
U.G.B.B./ha S.F.P.	1,6	1,9	1,5	1,07
Rendement par vache (l. de lait/an)	3.100	3.000	3.800	2.700
Truies	10	7	7	0-1
Porcs gras (/an)	55	50	120	2
Produit brut (F./ha)	2.150	3.600	2.550	1.250
dont (en %) :				
Lait	34	34	41	66
Vente bovins	26	17	21	17
Porcs	34	43	34	7
Divers	6	6	4	10

Exploitation n° :	1	2	3	4
Charges				
(F./ha)	1.750	3.200	3.050	1.450
dont :				
Réelles	1.300	2.000	2.300	550
Calculées	450	1.200	750	900
Revenus				
Par ha (F./ha) :				
Agricoles	+ 850	+ 1.600	+ 250	+ 700
Nets	+ 400	+ 400	— 500	— 200
Globaux (F)				
Agricoles	+ 34.000	+ 28.800	+ 3.500	+ 4.200
Nets	+ 16.000	+ 7.200	— 9.000	— 1.800

Exploitations :

1 — Grande exploitation intensive du Pays Virois (Truttemer-le-Grand). Exploitant de 35 ans, fermier de son père. Economie équilibrée.

2 — Exploitation moyenne, très intensive, du Pays Virois (Vassy). Fermier. Economie équilibrée après une période d'investissements massifs.

3 — Exploitation moyenne, très intensive, du Pays Virois (Truttemer-le-Grand). Fermier. Economie déséquilibrée, début de la période des investissements.

4 — Petite exploitation traditionnelle du Mortanais (le Teilleul). Propriétaires. Charges faibles, produits et revenus faibles.

Les exploitations 1, 2 et 3 adhèrent à un Centre de Gestion. La comptabilité de l'exploitation 4 est reconstituée après enquête. Les exploitations analysées ne correspondent pas obligatoirement aux exemples présentés dans le texte.

CHAPITRE II

A LA PÉRIPHÉRIE DU BOCAGE

Coutançais, Pays de Briouze et Avranchin

La tradition bocaine s'exprime avec le maximum de netteté dans la partie la plus isolée du Bocage Normand, autour de Vire, de Flers, de Domfront et de Mortain, dans les bassins quasi fermés ou sur les hautes terres de l'intérieur. Mais elle reste encore très vivante dans toutes les régions périphériques qui, de La Hague à Avranches, ou de La Haye-du-Puits à Saint-Lô et à la Ferté-Macé, font transition soit avec les régions de vieille tradition herbagère, soit avec les Campagnes. Ce deuxième ensemble couvre une vaste surface qui, en plus de quelques cantons du Calvados et de l'Orne, inclut la plus grande partie du département de la Manche, soit au total 35 cantons environ. Comme dans la partie centrale, l'élevage y occupe la première place dans l'économie rurale.

Mais, en dehors de cette constatation banale en Normandie, aucun élément d'unité ne permet de regrouper les régions fort variées qui ceinturent le Bocage intérieur.

Au nord-ouest de la péninsule du Cotentin, le haut pays compris entre Cherbourg, Valognes, La Haye-du-Puits et La Hague rappelle par bien des points le Bocage central le plus secret, avec ses barres gréseuses parfois recouvertes de landes, ses vallées très encaissées qui ne laissent place qu'à des prés étroits, son relief partout mouvementé que recouvre un bocage aux mailles très serrées. Mais la proximité de la mer donne à ces régions du Nord-Cotentin des températures plus clémentes que celles du Mortanais ou du Domfrontais, en dépit d'altitudes généralement comprises entre 100 et 200 m. Dans la plus grande partie du pays, que les services officiels nomment curieusement « Bocage de Valognes », l'herbage a exclu totalement les cultures. Mais sur les plateaux rapés par le vent de la péninsule de La Hague, un paysage tout nouveau apparaît : l'herbage est maigre et rare, la lande occupe de vastes surfaces, tandis que des murs de pierres remplacent les haies autour des parcelles.

Plus au sud, au-delà des marais qui ferment la presqu'île du Cotentin entre La Haye-du-Puits et Carentan, s'étend une des régions les plus monotones de la Normandie : sur un fond de collines schisteuses com-

prises entre 80 et 200 m, un bocage continu, serré, totalement conquis par l'économie herbagère : le Coutançais. Il s'anime cependant à l'est dans le Bassin de la Vire, entre Pontfarcy et Saint-Lô, où, après les escarpements du synclinal bocain, les basses collines et les marais du Logon, de la Vire et de l'Elle annoncent le Bessin.

Au sud-ouest de la province, le petit massif granitique de Carolles interrompt brusquement les étendues monotones du Coutançais, non seulement par une limite morphologique, mais encore par d'importantes nuances de géographie humaine. Là, en effet, commence l'Avranchin, directement adossé aux hauteurs du Mortanais, mais largement ouvert sur la baie du Mont Saint-Michel. L'herbage perd sa primauté absolue. Comme dans le Bocage intérieur, se retrouve un système mixte associant cultures et prairies au sein de petites exploitations. Mais l'Avranchin possède son originalité propre, ses traditions d'élevage particulières, le cheval, le mouton de grève, et l'usage ancien des engrais marins qui en font un bon pays par rapport au Mortanais ou au Domfrontais.

Plus à l'est, au contact des campagnes bas-normandes, la variété régionale du Bocage n'est pas moins frappante. Horizons monotones, dans les schistes, des pays de Villers-Bocage et d'Aunay, au nord du synclinal bocain, région où confluent toutes les influences culturales de la Normandie, la tradition herbagère du Bessin, la « grande culture » de la Plaine de Caen, les vieilles structures du Bocage. Escarpements et replats, relief mouvementé, bocage irrégulier du Val d'Orne depuis le Cinglais jusqu'au massif d'Athis, Suisse Normande des touristes, où de petits agriculteurs poursuivent leur besogne routinière à côté de quelques grands domaines. Compartiments plus larges du Bocage ornais oriental qui s'organisent autour d'un bas pays, le bassin schisteux de Briouze encadré par les collines granitiques du massif d'Athis au nord et les hauteurs forestières d'Andaine à Ecouves au sud. L'infrastructure herbagère retrouve dans ce dernier cas une primauté presque aussi absolue que dans le Coutançais.

Ainsi, à la périphérie du Bocage Normand, alternent de vastes régions totalement herbagères comme le Coutançais ou le Pays de Briouze et des zones plus limitées où les cultures conservent une certaine importance, Avranchin, péninsule de La Hague, bocage d'Aunay et de Villers. Sans que le cas des autres secteurs soit totalement négligé, l'étude du Contançais et de l'Avranchin, exemples proches par les distances mais opposés par les orientations, doit permettre de comprendre ces divergences régionales. Comment le Bocage Normand a-t-il assimilé les apports du système herbager ? Pourquoi quelques régions les ont-elles en grande partie refusés ? Pourquoi la plupart les ont-elles adoptés ? Quelles sont les conséquences de ces orientations divergentes sur les systèmes d'élevage contemporains ? Telles sont les principales questions que pose l'étude des bocages périphériques.

I. — L'EQUILIBRE DES LABOURS ET DES SURFACES EN HERBE DANS LES BOCAGES MIXTES

L'EXEMPLE DE L'AVRANCHIN

Au sud-ouest du département de la Manche, l'Avranchin ne se rattache ni au centre du Bocage ni au Coutançais, ses proches voisins. Il s'agit d'une région aussi originale par son cadre naturel que par l'économie, surtout fondée sur l'élevage, qui l'anime.

Mais la région d'Avranches possède-t-elle une unité justifiant une étude particulière ? A la gamme complète des terrains anciens du Bocage, granites de Carolles et d'Avranches, schistes de Brécey, de Bacilly et de Pontorson, cornéennes de Saint-James, s'ajoutent les formations du littoral, alluvions modernes des estuaires de la Sée et de la Sélune, grève herbue de la baie du Mont-Saint-Michel. Un relief sans altitude élevée (rarement plus de 150 m), mais non sans netteté, fragmente la région en compartiments étroits et bien distincts. Deux massifs granitiques allongés d'ouest en est constituent deux langues de plateau s'élevant de 90 m. près de la côte à 170-200 m. vers l'intérieur : le massif de Carolles au nord, celui d'Avranches au centre. Entre les deux, la basse vallée de la Sée, après avoir franchi le verrou qui la sépare du haut bassin de Sourdeval, suit sur trente kilomètres le cours tranquille d'une rivière au profil presque horizontal. Sur le littoral, séparés par les promontoires granitiques et par les larges estuaires de la Sée et de la Sélune, de bas pays schisteux, taillés dans les deux niveaux de 50-65 m. et de 30-40 m., reconnus ailleurs par Elhaï, échelonnent du nord au sud des horizons calmes mais d'ampleur variée : bloqué entre le rocher de Granville, le massif de Carolles et les derniers escarpements du synclinal bocain, l'étroit triangle de Saint-Pair — Saint-Aubin-des-Préaux — la Mare Bouillon ; entre Carolles et la Sée, plus ample, le pays de Dragey et de Bacilly ; le Val Saint-Père précédant le massif d'Avranches dans une presqu'île de collines entre Sée et Sélune ; enfin, au sud, l'arrière-pays du Mont-Saint-Michel entre Pontaubault et Pontorson.

Les critères les plus simples de la géographie humaine n'ajoutent guère d'unité à ce puzzle topographique. Les densités de population s'élèvent au-dessus de 50 au km^2 et parfois au-dessus de 100 sur le littoral entre Granville et Avranches, mais elles s'effritent vers l'intérieur et tombent à moins de 40 dans la région de Pontorson. Les petites et très petites exploitations agricoles l'emportent presque partout, comme dans l'intérieur du Bocage, mais non sur le littoral où s'intercalent un nombre non négligeable d'exploitations moyennes et même des grandes dans l'arrière-pays du Mont Saint-Michel (1).

---

(1) Cartes de l'Atlas de Normandie C 1, D 2.

Partout cependant, sauf dans les petites régions de Sartilly et de La Haye-Pesnel, on est frappé par l'importance des labours dont les surfaces tendent à augmenter vers le sud, notamment dans les cantons de Pontorson et de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Sur la carte de l'Atlas de Normandie qui montre l'importance des prairies permanentes dans la surface agricole utile (rapport S.T.H./S.A.U.), l'Avranchin se détache avec une individualité frappante au sud-ouest du Bocage : la dominance des teintes brun clair indique que dans cette région labours et herbages s'équilibrent (2).

Certes, d'autres petites régions du Bocage Normand donnent aux cultures autant d'importance : les communes légumières du littoral de la Manche, la péninsule de La Hague (3), le Bocage de Villers et d'Aunay au contact de la Plaine de Caen. Elles seront brièvement analysées. Aucune ne présente l'intérêt géographique de l'Avranchin, aucune ne possède son étendue, son unité profonde, son originalité complexe. Les systèmes d'élevage dépendent aussi de cette remarquable condition géographique : le particularisme. L'exemple de l'Avranchin doit permettre d'en faire la démonstration.

A) L'Avranchin, un bon pays ouvert sur la baie du Mont-Saint-Michel.

La géographie humaine se combine aux données morphologiques et climatiques pour faire de l'Avranchin une région très particulière. Car la baie du Mont-Saint-Michel, vers laquelle tout le pays est tourné, donne à celui-ci une unité physique beaucoup plus forte que les nuances de chaque compartiment de terrain. Et, dans l'organisation de la hiérarchie urbaine, hésitant à se tourner vers Rennes ou vers Caen, l'Avranchin regarde finalement, avant tout, en direction d'Avranches.

1°) *Une région polarisée par l'influence d'Avranches et du littoral.*

Partout lorsque la brume se lève sur la baie de Carolles à Genêts, du Val Saint-Père à Ardevon, on aperçoit le Mont-Saint-Michel. Toute la région semble le regarder. Il rend encore plus vivant cet étrange littoral

(2) Atlas de Normandie, carte D 4.

(3) Sur la carte D 4 de l'Atlas de Normandie l'importance des cultures dans la péninsule de la Hague apparaît fort mal, sans doute à cause d'une sous-estimation de la révision cadastrale.

qu'a décrit Phlipponeau (4) où les estuaires, la grève et les marées se mêlent en un monde mouvant que les hommes se sont refusés à domestiquer complètement. Le paysan du Mortanais et du Domfrontais vit replié sur l'univers refermé d'un bocage aux mailles étroites. L'agriculteur de l'Avranchin contemple des horizons prestigieux. Car, l'Avranchin, avant tout, c'est le pays de la Baie du Mont.

Une ville a polarisé ces regards convergents : Avranches qui, sur son éperon entre les estuaires de la Sée et de la Sélune, commande tous les passages. L'influence de cette petite cité de 10 000 habitants constitue un cas très particulier dans la hiérarchie urbaine de la Normandie. Car son attraction s'étend très au-delà de ce qui est usuel pour une ville d'aussi modeste dimension : elle englobe toute la zone littorale jusqu'à Carolles, l'ensemble de la basse vallée de la Sée et mord même sur les cantons de Saint-Hilaire, de Juvigny et de Mortain qui dépendent traditionnellement du Mortanais. Et pourtant, fort peu d'industries contribuent à l'animation d'Avranches. Dans le secteur des transformations agricoles notamment, une petite beurrerie (les établissements Balloche) et un abattoir municipal ne représentent qu'un potentiel fort modeste. Pour les foires et les marchés, Avranches est dépassé, dans sa région même, par Brécey, Ducey, La Haye-Pesnel... Mais la petite ville puise ses forces à d'autres sources. Centre du plus vieil évêché de la Manche, ville administrative, Avranches est uni à sa région par des liens plus forts et plus anciens que ceux de l'activité industrielle. La bourgeoisie de la cité possède quelques biens dans les communes rurales et, surtout, pour les services et les achats annuels ou mensuels, toute la clientèle paysanne s'adresse à Avranches. De Brécey à Sartilly, les fils des gros exploitants préparent leur baccalauréat à l'Institution Norte-Dame. La magistrature et le clergé, le corps médical et l'administration, le commerce de la rue de la Constitution, l'Institution Notre-Dame et le Lycée Littré polarisent toute une région. Avranches ne se trouve qu'à 60 kms de Rennes, mais la barrière qui sépare la Normandie de la Bretagne ôte l'Avranchin de l'influence rennaise. En terre normande, par contre, 110 kms séparent Avranches de Caen. La petite ville du sud de la Manche a profité d'une zone de faiblesse entre les aires des deux grandes capitales régionales pour assoir une influence qui dépasse l'attraction ordinaire d'une ville de 10 000 habitants (5).

Ainsi l'Avranchin peut-il apparaître comme une région isolée, oubliée, dont les horizons se referment sur les perspectives étroites d'une toute petite capitale régionale. Elle souffre effectivement de cette situation et les communes rurales enregistrent une dépopulation analogue à celle de l'ensemble du Bocage. Celle-ci cependant semble moins mar-

(4) Phlipponneau, 304, 1955.

(5) Notes sur Avranches extraites d'un exposé inédit de P. Brunet.

quée que dans les régions de l'intérieur ou dans le Coutançais. Entre le début du XIX[e] siècle et 1954, la majorité des cantons de l'Avranchin perdent 30 à 35 % de leur population à l'exception de Ducey, de La Haye-Pesnel, de Saint-James et de Sartilly, cantons périphériques qui pourtant ne perdent jamais plus de 42 % de leurs habitants. Proportions modestes pour le Bocage (6). L'isolement de l'Avranchin n'apparaît vraiment que dans le cadre d'une vaste hiérarchie régionale. En fait, la région possède sa vie propre. Loin d'ignorer les échanges, elle fait partie d'une zone qui fut longtemps active, celle de la baie du Mont-Saint-Michel dont les deux ports furent Granville et Saint-Malo. Avranches est la métropole terrienne d'une région ouverte aux influences maritimes. Celles-ci ont disparu. Mais une grande influence touristique, autour du Mont-Saint-Michel et aussi sur le littoral de Saint-Jean-le-Thomas à Granville, donne à l'Avranchin une activité nouvelle dont ne bénéficie aucune autre région du Bocage.

2°) *Une tradition d'agriculture intensive.*

Comme dans tout le Bocage, dominent les petites et les très petites exploitations agricoles. Le morcellement actuel hérite d'une division ancienne en exploitations plus petites encore. Quelques concentrations, en effet, se sont produites depuis un siècle. Ainsi telle ferme de 30 ha à la Gohannière regroupe-t-elle trois ou quatre anciennes « tenues ». Le hameau de la Conterie comptait 14 ou 15 exploitations en 1850. Deux seulement y subsistent maintenant (7). Cependant, dans cette trame de très petites exploitations, presque toutes propriétés paysannes, quelques domaines plus importants ont pu s'intercaler, la plupart appartenant à quelques familles nobles ou à des membres de la bourgeoisie avranchinaise. En 1824, dans 6 communes témoins de la Vallée de la Sée, Nové compte 17 propriétaires « non ruraux » de plus de 20 ha, occupant 704 ha au total.

Ces grands domaines furent-ils les centres de progrès qui assurèrent au XIX[e] siècle la transmission des influences extérieures à la masse des petites exploitations ? C'est fort probable. On est frappé, en tout cas, dans les discussions de l'Association Normande, de l'intérêt que portent au progrès agricole un notable comme Olivier, maire d'Avranches en 1837, ou des nobles comme M. de Saint-Germain ou M. de Quincey. Au milieu du XIX[e] siècle, en avance sur le Coutançais ou la région de Valognes et de Cherbourg, l'Avranchin réalise une première révolution agri-

(6) Fouques, 100, 1958.

(7) Cette étude de l'Avranchin doit beaucoup à deux D.E.S. et aux enquêtes personnelles que leurs auteurs m'ont permis de réaliser. Nové, D.E.S., 1965 — Leboucher, D.E.S., 1966.

cole en adoptant les prairies artificielles et en améliorant la sélection du bétail par l'introduction de races anglaises.

D'après l'enquête de 1837 (8), dans beaucoup de communes de l'Avranchin, la betterave blanche chez quelques-uns et surtout le colza et la luzerne remplacent peu à peu les jachères. Le mouvement a commencé dès le début du siècle et la région d'Avranches peut être ainsi considérée comme un des premiers pôles de la révolution agricole en Normandie. Les surfaces incultes ont totalement disparu. L'usage du fumier, mais aussi de la tangue, du sablon et de chaux constitue la clé de voûte de l'intensification. L'enquête de 1855 décrit l'assolement qui est alors le plus communément en usage : sarrasin - blé - orge - trémaine qui se transforme en prairie par multiplication des « mauvaises » herbes.

Mais plus encore que par son avance dans le domaine fourrager, l'Avranchin se signale par les efforts qu'y réalisent alors quelques propriétaires pour améliorer la sélection du bétail. La vente des veaux d'élevage aux herbagers augerons apparaît en effet comme l'activité la plus lucrative de toute la région. Dans la grande querelle du Durham qui passionne les maîtres de l'élevage au milieu du XIX[e] siècle, les notables de l'Avranchin prennent parti pour le croisement avec la race anglaise. Dès 1842, « M. de Saint-Germain, président de la société d'agriculture d'Avranches, a introduit dans ce pays la race bovine de Durham » (8 bis). Ses produits essaiment dans les villages où ils sont croisés avec la « petite race » du Bocage. Ainsi, loin des influences d'Isigny, l'Avranchin, à la suite d'un grand notable, adopte le croisement d'une race à viande. Mais les influences anglaises ne s'arrêtent pas là. Les moutons New-Leicester et Dishley sont introduits. Quelques croisements avec des porcs anglais permettent d'améliorer la race du pays, trop osseuse et trop haute sur jambe. Lorsqu'en 1860, à Saint-Lô, une enquête agricole fait le point de toutes les améliorations intervenues depuis quelques 15 ans dans l'ensemble du département de la Manche, l'Avranchin est la seule région qui se signale par ces pratiques (9).

Toutes ces recherches cependant s'avèrent éphémères. La race bovine normande, issue de la grande Cotentine, l'emporte ici comme ailleurs à partir de 1870-1880. Et dès 1855, une autorité aussi écoutée que M. de Quincey regrette les insuffisances de l'assolement avranchinais qui ne donne ni de bons fourrages, ni de bons grains, ceux-ci étant trop vite envahis par les mauvaises herbes. Aussi préconise-t-il la séparation des herbages et des cultures. Au milieu du XIX[e] siècle, la quasi totalité

(8) A.N. 1837 et 1855.

(8 bis) A.N., 1842.

(9) A.N., 1866.

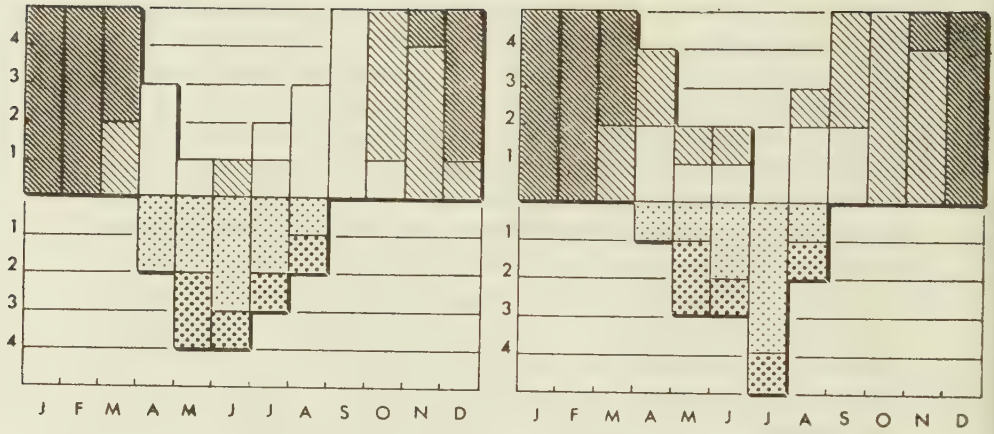

Figure 36 — Quelques données sur le climat de l'Avranchin

des terroirs de l'Avranchin, à l'exception des fonds de vallées, sont en labours. Mais comme partout en Basse-Normandie, les herbages permanents n'ont cessé de progresser depuis cette date. Ils occupent maintenant la moitié environ de la surface utile dans la plupart des communes.

L'évolution agricole de l'Avranchin ne suit ni le même schéma ni le même rythme que ceux de l'ensemble bas-normand. Le pays réalise la première révolution fourragère avant toutes les autres régions (premier tiers du XIX[e] siècle) et selon des modalités particulières (luzerne, croisement avec races anglaises). Et lorsque les herbages s'étendent à la fin du XIX[e] siècle, ils dépassent rarement plus de 60 % de la surface utile et doivent satisfaire autant aux besoins de l'élevage du cheval (destiné aux remontes militaires) qu'à celui des bovins. Le particularisme régional s'exprime dans l'élevage, base du système agricole. La singularité du milieu naturel contribue encore à renforcer cette originalité.

3°) *Un bon pays au climat sec.*

Assez paradoxalement, l'Avranchin largement ouvert aux influences maritimes est un pays relativement sec. La sécheresse s'exprime aussi bien dans les nuances du climat que dans le caractère des sols. Très sensible aux agriculteurs, elle se manifeste mal dans les statistiques.

Avranches n'en apparaît pas moins comme une station peu arrosée du sud du département de la Manche : d'après Sanson, 944 mm contre 993 au Teilleul, 1.088 à Sourdeval. Mais Pontorson, avec 724 mm est encore plus sec. D'après le rapport précipitations/évapotranspiration, Granville avec 18 mois secs et 25 très secs présente le plus mauvais total de toutes les stations bas-normandes pour lesquelles un calcul sur 10 ans a été effectué. Sur 5 ans seulement (1954-1958), Avranches a subi la sécheresse pendant 15 mois, soit un peu plus que Saint-Lô, Bayeux (14) ou Pont-Audemer (13), et autant que Caen. Une assez grande luminosité sur la baie du Mont et des vents fréquents augmentent encore les effets de l'évapotranspiration. Cette nuance sèche à l'intérieur du climat bocain se limite cependant aux bas pays littoraux ou sublittoraux ; sur les hauteurs et dans l'intérieur, la pluviosité augmente.

A la sécheresse du climat s'ajoute dans les mêmes régions celle des sols. Car un sable de couleur grisâtre, très filtrant, domine sur toutes les formations schisteuses du littoral ou des communes proches de celui-ci. Dans une trentaine d'analyses de sols réalisées dans des communes du littoral entre Granville et Avranches, la proportion de sable varie de 60 à 90 % (10).

(10) Leboucher, D.E.S., 1965.

Vers l'intérieur, les sols changent encore plus que le climat. D'après Nové, les agriculteurs de la vallée de la Sée distinguent depuis le sommet des versants qui encadrent la vallée jusqu'au fond alluvial une succession de terrains bien distincts :

— les « terres à bois », légères et à tendances podzolique ; « très acides, elles sont peuplées d'ajoncs et de hêtres » ; on les retrouve particulièrement étendues sur la plate-forme de St-Michel-des-Loups où une ancienne lande recouvre le massif granitique de Carolles à quelques centaines de mètres du littoral ; ce sont les plus mauvais sols de l'Avranchin.

— la « tuffe » est un sol bien égoutté, à flanc de côteau, développé soit sur les schistes métamorphiques, soit sur les schistes amendés par la tangue ; s'apparentant aux formations de la zone littorale, la « tuffe » convient bien aux cultures.

— l' «argile» provient de la décomposition des schistes dans les zones basses où aucun amendement n'est intervenu, ou lorsque les effets de celui-ci se sont trouvés lessivés ; l'argile durcit ou constitue des « mortiers » que redoute la charrue et qui appellent l'herbage.

— « les sols de prés » sont formés, près des ruisseaux, « de terres bleuâtres ressemblant à la terre glaise... d'argiles tourbeuses, noires et plus compactes », formes probables de gleyification (11).

Ainsi deux milieux semblent s'opposer : les bas pays littoraux au climat et aux sols secs ; l'intérieur, axé sur la vallée de la Sée, plus humide et à la pédologie plus variée. En fait, la vallée de la Sée, axe de la région, fait pénétrer vers l'intérieur les influences du littoral. Par la variété et la complémentarité de ses sols, par l'existence d'un large bassin aux terres fortes, proches de l'horizontale, mais bien égouttées cependant, le bassin de Brécey, elle forme un ensemble de bons pays, faciles d'accès, qui plus qu'au littoral dont ils constituent le prolongement, s'opposent aux hautes terres ingrates de l'intérieur du Bocage.

En Normandie, sécheresse relative ne signifie pas aridité. Et à vouloir toujours tout juger du seul point de vue herbager on risque de perdre de vue quelques avantages importants. Certes, les agriculteurs de Vains ou de Dragey envient les prairies plus grasses des régions de la Haye-Pesnel ou de Sartilly. La sécheresse du milieu les oblige à conserver des prairies artificielles afin de pouvoir faire face aux besoins fourragers d'hiver et d'été. Mais ces obligations laissent en place une forte tradition culturale qui met directement le pays sur la voie d'une intensification plus aisée qu'ailleurs.

Mieux que toute autre région du Bocage, l'Avranchin a résisté à la vague herbagère de Basse-Normandie. Quelques traits d'archaïsme, l'iso-

(11) D'après Nové, D.E.S., 1962.

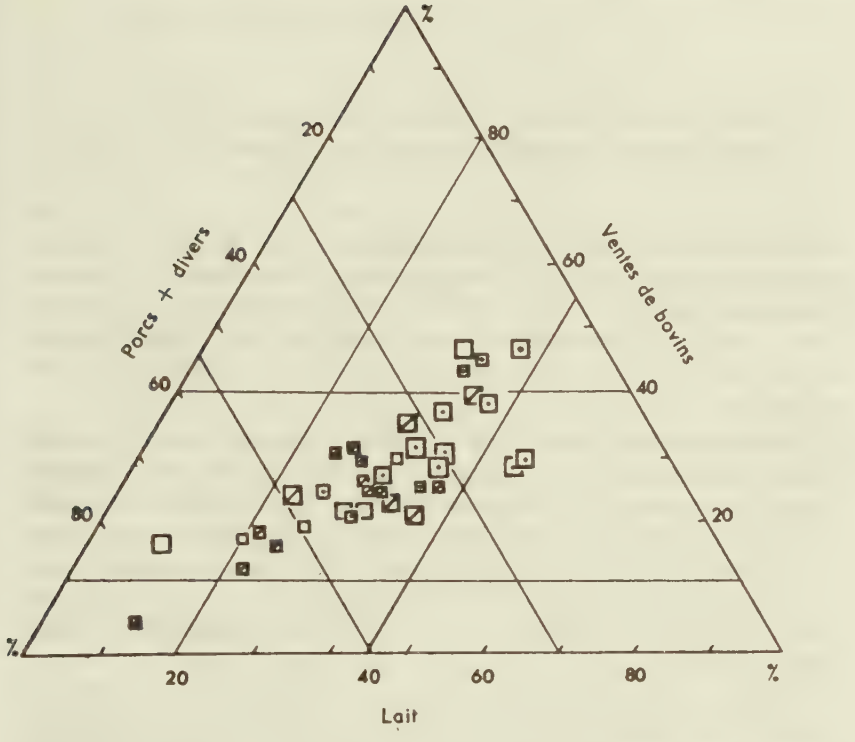

□ Exploitation de plus de 20 ha

▫ Exploitation de moins de 20 ha

▨ Cantons de Avranches E
Brécey - Ducey - Isigny - St James

⊡ Cantons de Granville
Sartilly - La Haye-Pesnel - Avranches

Fig. 37. — Structure des produits bruts des exploitations du Centre de Gestion dans l'Avranchin

lement, un certain équilibre d'influence entre deux provinces n'expliquent pas complètement cette particularité. Pays de l'herbage et de la trémaine, mais aussi de la luzerne, des vesces et des navettes, la région d'Avranches, sous l'influence d'esprits éclairés, élabora dès le début du XIX[e] siècle un système fourrager remarquablement adapté aux exigences et aux possibilités du milieu. En association avec l'herbage, celui-ci sert encore de base aux élevages contemporains.

B) Sur un fonds d'économie traditionnelle, les elevages differencies de l'avranchin.

L'Avranchin reste fidèle à la tradition bocaine. Les exploitants ont refusé ou ignoré la spécialisation herbagère. Le recours à des techniques fourragères variées, la permanence d'élevages différenciés composent dans la vallée de la Sée comme sur le littoral de Granville à Pontorson des systèmes agricoles assez complexes dont l'enchevêtrement rend l'analyse difficile.

Doit-on concevoir, en effet, l'Avranchin comme une réserve d'archaïsmes, un univers refermé sur des horizons étroits où, loin des influences nouvelles, survivent les techniques d'un autre âge ? Certains le pensent et des arguments très solides permettent d'appuyer leur démonstration (12). Dans la vallée de la Sée, notamment, subsistent, en nombre élevé, de très petites exploitations dont les préoccupations autarciques préservent la plus fondamentale des traditions bocaines et s'opposent à l'innovation technique.

Ces survivances n'empêchent cependant pas d'assez nombreuses exploitations d'améliorer leurs techniques et de profiter, en dépit de leur taille modeste, de formes d'élevage variées et parfois très élaborées, spécialisation laitière, sélection bovine ou élevage des poulains. Dans cette même vallée de la Sée où subsistent les exploitations les plus archaïques, la région de Brécey compte parmi les plus dynamiques du département de la Manche pour l'œuvre de rénovation technique entreprise par un groupe de jeunes exploitants. Autour d'une C.U.M.A., d'un groupement de productivité et d'une dizaine d'adhérents du centre de gestion, une cinquantaine d'exploitants agricoles entreprennent l'intensification de leur production. Faut-il donc considérer l'Avranchin comme une région favorable à l'innovation ?

Parce qu'il juxtapose de très petites exploitations autarciques et des fermes moyennes qui n'ignorent pas le profit, parce qu'il se trouve à

(12) C'est l'avis de Nové, D.E.S., 1962.

l'écart des grands courants d'influence mais qu'il pratique cependant des formes particulières de progrès, parce qu'il reste fidèle à une tradition mais que cette tradition n'exclut pas totalement l'innovation, le pays d'Avranches multiplie les contradictions. Aucune région du Bocage ne possède des systèmes d'élevage aussi différenciés.

1°) *L'infrastructure fourragère, de la luzerne à l'herbu.*

Au sud d'Avranches, à partir du Val Saint-Père, labours et herbages s'équilibrent. En bordure méridionale de la baie du Mont, de Céaux à Ardevon, les labours occupent même entre 60 et 80 % de la surface utile. Par contre, le nord de la région, et notamment la vallée de la Sée, fait transition avec le Coutançais tout proche ; les prairies permanentes y couvrent 60 à 80 % des terroirs. En prenant le critère d'un minimum de 20 % de labours, on peut considérer que l'Avranchin s'arrête au sommet du massif granitique de Carolles. Seule la région littorale de la Mare Bouillon prolonge entre Granville et Carolles l'économie avranchinaise au nord de cette limite d'une grande netteté.

L'Avranchin, par conséquent, juxtapose presqu'à égalité, deux formes d'infrastructure fourragère : la prairie permanente et les cultures consacrées au bétail, auxquelles on doit ajouter un type très particulier de pâturage, l'herbu des grèves.

a) *Les cultures fourragères : trémaine et luzerne.*

La trémaine, conservée pendant deux ans et semée après l'orge ou l'avoine, constitue la culture fourragère la plus caractéristique des terres intérieures de l'Avranchin. Par cet emploi, les formations à tendance acide des massifs granitiques ou des coteaux de la vallée de la Sée ne se différencient pas de celles du Bocage intérieur.

La luzerne remplace la trémaine sur les plate-formes littorales amendées par la tangue. C'est la prairie artificielle des terroirs de Saint-Aubin-des-Préaux (près de Granville), de Dagey, du Val-Saint-Père, de Courtils et d'Ardevon (au sud du Mont-Saint-Michel). Elle fut introduite au début du XIX[e] siècle. A partir des années 1920-30, les agriculteurs abandonnèrent l'amendement marin. Aussi, depuis cette époque, les sols retrouvent-ils peu à peu leur acidité primitive. La luzerne régresse en conséquence, de façon assez limitée d'ailleurs. Son utilisation s'est profondément modifiée. Jadis, la luzernière restait en terre pendant 7 à 8 ans. Une première coupe en juin, consacrée au foin, était suivie de deux dépouilles (ou d'une seule selon le rendement) par les bovins attachés aux « tières ». Maintenant, la luzernière n'est conservée que pendant 3 ou 4 ans. La première coupe se fauche entre le 20 et le 25 mai. Pour le pâturage la clôture électrique remplace le piquet presque partout. La

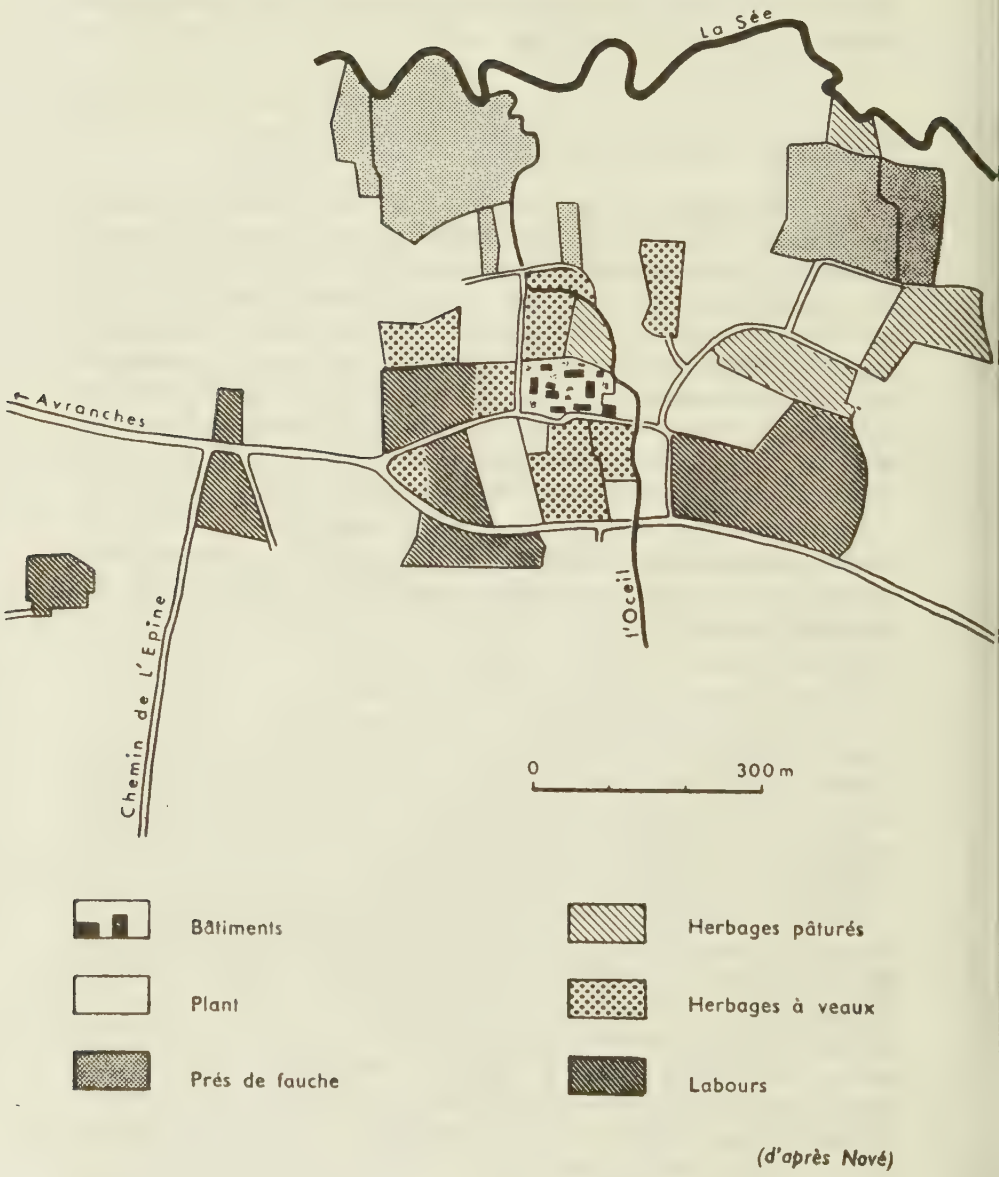

(d'après Nové)

Figure 38. — Plan d'une exploitation de la Vallée de la Sée (la Gohannière, 23 ha)

luzerne donne un fourrage aux rendements appréciés, supérieurs d'un tiers au moins à ceux de la trémaine. Elle comporte cependant un inconvénient : les risques de météorisation obligent à un contrôle permanent du rationnement, soit par le « tière », soit par la clôture électrique. Le trèfle, il est vrai, exige la même attention.

La carotte et la betterave, les vesces, la navette et le colza complètent la gamme des cultures traditionnelles réservées aux animaux. Mais depuis peu apparaissent *les prairies temporaires* qui substituent aux légumineuses des associations de graminées d'un emploi plus souple. L'utilisation des mélanges de fétuque-fléole, de dactyle et de trèfle blanc, de ray-grass d'Italie (ce dernier surtout sur la côte) reste encore limitée à un petit nombre d'exploitations des secteurs les plus dynamiques (Saint-Aubin-des-Préaux au sud de Granville, Brécey). Dans leur ensemble, les cultures fourragères de l'Avranchin ont peu évolué depuis le XIX[e] siècle.

b) *Les prairies permanentes : herbages et prés.*

Les prés, uniquement consacrés au foin à l'exception du pâturage des regains, représentent comme dans tout le Bocage la plus ancienne forme de la spécialisation herbagère. Les conditions naturelles leur réservent une place plus importante dans l'Avranchin, et notamment dans la vallée de la Sée. Ils occupent le fond alluvial de la vallée sur une largeur de 200 à 500 m depuis Chérencé-le-Roussel jusqu'à Avranches. A partir de Ponts-sous-Avranches, ils prennent même une plus grande extension et peuvent recevoir quelques bêtes d'engraissement. Entre la mi-décembre et le début d'avril, ces prés de fonds se trouvent menacés par les crues de la rivière. Irrégulière, charriant des eaux acidifiantes (à la différence des crues augeronnes), les débordements de la Sée sont considérés comme néfastes par les riverains qui doivent entretenir constamment les ruisseaux et les « douves » afin d'en limiter les effets (13). La basse vallée de la Sélune, sur une plus grande largeur, et les petits ruisseaux qui traversent les pays de Bacilly et de la Mare Bouillon au nord d'Avranches sont également toujours bordés par des prés de fauche.

La fenaison intervient entre la mi-mai et la mi-juillet. Elle exigeait jadis de très nombreux travailleurs. Devant le manque croissant de main-d'œuvre, les exploitants se sont mécanisés, même les petits ; mais cette évolution tend à diminuer la valeur des prés qui ne sont pas toujours accessibles au tracteur. Des « prés secs », hors des fonds alluviaux, complètent les surfaces consacrées au foin. Celles-ci restent considérables, couvrant souvent 40 à 50 % des surfaces en herbe, surtout dans les exploitations qui font peu de cultures.

Les herbages, de création souvent récente, occupent les terres les moins aptes aux labours. Leur utilisation, aussi extensive qu'ailleurs, n'exige pas

(13) D'après Nové, D.E.S., 1962.

de commentaire particulier. Ils permettent de nourrir les élèves et les vaches laitières avant et après le pâturage des trémaines ou des luzernes.

c) *L'herbu.*

Entre les prairies de Salicornes (S. herbacea, S. radicans) et de Spartines (Sp. Townsendi), espèces pionnières de la haute slikke, et les pelouses à fétuques (F. arenaria) et Agropyrum (A. littoreum) qui font transition avec la végétation de l'intérieur, les célèbres « prés salés » occupent la plus grande partie des grèves de la baie du Mont-Saint-Michel. Il s'agit d'une pelouse rase, à espèces halophiles, Obione et Glycérie maritime principalement (Obione portulacoides, Atropis maritima). L' « herbu » ainsi constitué s'étend sur une profondeur d'environ 1 km et une largeur de 5 km entre le Mont et le village des Courtils, et, sur une surface sensiblement moins importante, dans les larges estuaires de la Sée et de la Sélune, de part et d'autre de la petite presqu'île du Val-Saint-Père (14). Les espèces qui composent l'herbu possèdent une faible valeur fourragère, mais elles ont la propriété de donner une saveur particulière à la chair des animaux qui les broutent.

Traditionnellement, cette immense réserve est consacrée au pâturage des moutons des communes riveraines, notamment entre les Courtils et Ardevon, mais aussi au nord d'Avranches, face à Genêts et à Vains. L'herbu est exploité de la façon la plus extensive, sans clôture et sans surveillance des bêtes. Seules quelques vieilles grèves, à peu près totalement asséchées, par exemple entre l'estuaire de la Sée et la commune de Vains, peuvent fournir un pâturage de meilleure qualité qui justifie une location par le service des Domaines aux éleveurs riverains. Partagé à la clôture électrique, l'herbu peut dans ce cas recevoir quelques bovins d'élevage, mais non des vaches dont le lait « sentirait la grève ».

De l'immense potentiel que représentent les sables et les tangues de la Baie où oscille la marée, une tout autre utilisation aurait pu être faite. Dès la fin du Moyen-Age, selon Delisle, des digues furent construites en arrière du Mont-Saint-Michel, à Ardevon et à Vains au nord d'Avranches pour protéger des terres asséchées (15). En 1856, la Compagnie des Polders de l'Ouest, animée par Mosselman, entreprit, ici comme dans la baie des Veys, l'assèchement de 3 800 ha. Ses ambitions visaient beaucoup plus encore. La baie du Mont pouvait-elle devenir un vaste polder ?

Le Conseil Municipal du Mont-Saint-Michel, la Société des Amis du Mont et l'administration des Beaux-Arts ne l'entendirent pas ainsi. Les communes riveraines les appuyèrent (16). Car si chaque riverain fait peu

(14) D'après la carte de la végétation de la France au 1/200.000e, feuille d'Alençon.

(15) Delisle, 115, 1851.

(16) Phlipponneau, 304, 1955.

de cas de l'herbu, tous tiennent farouchement au droit de vaine pâture. Selon l'expression d'un bon connaisseur des gens de la Baie : « l'herbu ne vaut rien, mais tous en veulent ». Le vieux droit coutumier normand l'emporta ici sur l'entreprise d'assèchement qui ne conquit que quelques polders devant Beauvoir, Ardevon, Huisnes et les Courtils. Entre terre et mer, la grève aux rivages incertains reste le domaine des moutons et des pêcheurs à pied.

2°) *Les élevages, de l'autoconsommation à la spécialisation.*

La gamme fourragère de l'Avranchin est très ouverte. De quelques centaines d'U.F. par ha. à près de 8 ou 9 000 U.F., elle permet de passer dans un ordre croissant, de l'herbu à l'herbage permanent, du pré à la trémaine, de la luzerne à la prairie temporaire moderne. Ces différents moyens se complètent. Lorsqu'au milieu de l'été l'herbage cesse d'être productif, les regains de luzerne ou de trémaine permettent aux vaches laitières de conserver une bonne tenue. Les foins (herbe, trèfle ou luzerne), complétés par la betterave et les grains, assurent une alimentation d'hiver assez convenable. Mais tous les éleveurs n'exploitent pas avec la même intensité et le même soin les divers éléments de cette gamme fourragère. Ainsi s'expliquent les opinions divergentes sur la valeur de l'agriculture avranchinaise. Comme dans le centre du Bocage, mais avec des modalités assez différentes, se retrouve l'opposition des petites exploitations et des unités moyennes, des fermes routinières et des entreprises dynamiques.

a) *Le mouton et le porc, élevages de complément indispensables des petites exploitations.*

A la Gohannnière, dans la vallée de la Sée, les exploitations de moins de 10 ha. occupent 30 % de la surface utile et représentent la moitié des fermes : 13 sur 26. A Brécey, commune plus vaste, on en compte 170 couvrant 40 % de la surface communale. De tels exemples pourraient être multipliés. Une structure plus morcelée encore que celle de l'intérieur du Bocage, avec de très petites exploitations en nombre élevé, caractérise l'Avranchin, à l'exception du littoral où, sans être absentes, les petites tenures jouent un rôle plus modeste (17). La trame fondamentale de l'agriculture régionale est constituée par de très petites unités qui souvent ne disposent d'aucune dessource extérieure, ce qui les distingue de leurs homologues d'autres régions de Basse-Normandie. On se demande parfois comment des exploitations aussi limitées peuvent permettre à une famille de vivre. On annonce comme imminente leur

(17) Ainsi à Dragey, 40 exploitations de moins de 10 ha (sur 89) n'occupent que 18 % du sol.

disparition. Et cependant, elles subsistent. Nové estime même que, dans la vallée de la Sée, l'encombrement du marché des exploitations et le vieillissement de la population active favorisent actuellement le maintien de la petite tenure. Les processus de concentration semblent bloqués, au moins provisoirement.

Le cas de M. Lebossé, fermier sur 8,2 ha. à la Gohannière, résume bien les préoccupations de cette catégorie d'exploitants et l'orientation, qu'ils donnent à leurs élevages. En bref, il s'agit de produire le plus grand nombre de denrées afin de répartir les risques tout en dépensant le moins possible. Sur 1,2 ha de labours, M. Lebossé fait alterner blé (pour l'échange avec le boulanger), orge, betteraves, trémaine, navettes et colza, ces deux dernières cultures en dérobé. On se rapprocherait du jardinage si l'exploitant n'utilisait les services d'un attelage de deux chevaux ! Dans l'espoir de trouver une ferme plus importante un jour, il tient en effet à conserver ce cheptel de trait. Sur ses 7 ha. d'herbe (dont la moitié en prés), il sème quelques scories mais s'efforce surtout de maintenir les rendements par les procédés traditionnels : « arusselage » consistant à utiliser le produit du curage des ruisseaux ; « effarapage » réalisant la même opération autour des chemins et des haies. Aussi nourrit-il sur ses 8,2 ha, un cheptel aussi nombreux que varié : 6 vaches laitières et 8 élèves bovins (génisses de remplacement et veaux de boucherie) ; 4 brebis, 1 bélier et 9 agneaux ; 1 truie dont il conserve deux porcelets annuellement pour l'engraissement. Au total, I,45 UGB par ha. Il vend son lait sous forme de crème. Les veaux sont nourris au « petit lait », selon la méthode traditionnelle et avec le minimum d'achat extérieur.

Avec l'élevage bovin, les moutons et les porcs constituent des éléments essentiels de l'économie des petites fermes. L'engraissement du porc n'est pas particulier à l'Avranchin mais à l'ensemble du Bocage où subsistent des cultures céréalières. Les petits exploitants engraissent généralement deux porcs par an. Chez M. Lebossé, dans la pièce unique où un grand lit à colonnes occupe le coin le plus sombre, au-dessus de la table et des bancelles, les saucisses et les morceaux de lard pendent aux poutres du plafond.

Le mouton, au contraire, subsiste sur les sols assez secs de cette région alors qu'il joue un rôle de plus en plus faible partout ailleurs. L'Avranchin possède même sa race locale : un mouton à tête noire, d'assez belle conformation, bon producteur de laine et de viande, bête d'herbage élevée en plein air. La plupart des exploitants, surtout parmi les plus petits, conservent un groupe de 4 à 5 brebis qui leur demandent peu de soins et leur assurent un utile complément pour l'autoconsommation familiale et, éventuellement pour la vente. Au mouton de l'Avranchin, nourri sur les herbages de l'intérieur, s'oppose le « petit grévin » dont les restaurants du Mont St-Michel ont rendu célèbres les gigots de « prés salés ». Le « grévin » est un animal plus médiocre petit et haut sur

pattes, Mais, nourri sur la grève, il possède une chair dont la saveur reste très appréciée. Le « petit grévin » est élevé surtout sur les rivages au sud d'Avranches, depuis le Val Saint-Père jusqu'à Beauvoir. Chaque matin, les exploitants conduisent leurs troupes à la grève où elles vont paître en toute liberté. Les animaux rentrent le soir au village. Cette activité représente un appoint très appréciable pour des communes comme le Val Saint-Père qui compte 72 exploitations de moins de 10 ha sur 120 ou comme les Courtils où elles sont au nombre de 42 sur 62. En dépit des inexactitudes habituelles en matière de production animale, la liste des communes « à moutons » se détache bien du recensement agricole de 1955 : les Courtils (433 têtes), Huisnes (371), le Val St-Père (1010).

De tels élevages, auxquels il faut ajouter les produits de la basse-cour et des clapiers, permettent aux très petites exploitations de subsister. L'importance de l'autoconsommation les met à l'abri des crises. Nové a établi la comptabilité de deux petites exploitations de 7,8 et de 10 ha. Il aboutit à des produits bruts compris entre 1 500 et 2 000 F par ha très significatifs d'une intensification élevée grâce à des moyens traditionnels, mais non forcée. Les revenus familiaux sont naturellement fort modestes : 7 960 F dans un cas ; 3 764 dans l'autre. Mais l'autoconsommation tient une place essentielle dans l'économie domestique. Dans le premier cas, elle atteint 23 % du revenu, et dans le second elle a permis à une famille de vivre, en dépit d'une très mauvaise année d'élevage. Le petit exploitant de l'Avranchin vit dans la pauvreté et, souvent, dans la misère. Mais les aléas de la conjoncture et du climat ont sur son économie le minimum d'emprise.

b) *La spécialisation laitière, orientation principale des exploitations dynamiques.*

Certains exploitants, surtout parmi ceux qui disposent de plus de 15 ha, aspirent à d'autres résultats. Parfois, le manque de main-d'œuvre les contraint à simplifier leur travail et à rechercher le maximum de productivité en concentrant leurs efforts sur quelques activités à haut rendement. Alors se mettent peu à peu en place tous les éléments de l'intensification fourragère et de la spécialisation laitière que conseillent les ingénieurs des centres de gestion ou des groupements de vulgarisation. Rénovation des vieux herbages par le labour, prairies temporaires, ensilage, contrôle laitier, élimination des mauvaises souches, vente précoce de jeunes animaux, engraissement des porcs avec des aliments achetés, tous ces processus ont déjà été étudiés dans les exploitations dynamiques du centre du Bocage. Ils transforment profondément l'économie des exploitations qui les adoptent. Le lait, et accessoirement la vente des porcs, dominent les produits bruts. La spécialisation remplace les multiples petites ventes et l'autosubsistance du système traditionnel.

Les exploitations qui réalisent ces transformations sont assez peu nombreuses dans l'Avranchin. La faible implantation des industries laitières

(la laiterie Balloche à Avranches, un centre Elle-et-Vire à Ducey), la médiocrité des rendements laitiers révélée par l'enquête des Jeunes Agriculteurs (le plus souvent inférieurs à 3 000 l. par vache) concordent assez bien pour montrer que l'Avranchin est une des très rares régions du département de la Manche et de l'ouest de la Normandie qui n'adhèrent pas ou peu à la spécialisation laitière. La faiblesse de l'encadrement par les spécialistes de la gestion ou de la vulgarisation n'expliquent qu'en partie cette carence. En fait, la spécialisation laitière s'oppose aux tendances autarciques des petites exploitations et aux préoccupations, plus ambitieuses, des grandes.

Quelques agriculteurs dynamiques, peu nombreux il est vrai, rompent avec la tradition. Individus isolés, ici et là, dans les régions pauvres de l'intérieur. Groupe plus nombreux dans le bassin de Brécey où quelques jeunes agriculteurs dynamiques ont su créer un climat de transformation et de progrès agricoles. Exploitants des communes du littoral, à proximité d'Avranches, de St-Jean-le-Thomas ou de Granville, tentés par le débouché qu'offre la clientèle saisonnière des touristes. Ce dernier cas est le plus intéressant, car ici c'est l'existence d'une demande locale qui provoque la spécialisation. Bien des archaïsmes subsistent d'ailleurs en cette matière comme en d'autres. Ainsi, la ville d'Avranches est-elle ravitaillée à 80 % par des agriculteurs qui vendent directement leur lait cru à des épiciers détaillants. Ils pratiquent le même système que celui qui prévalait autour des grandes villes au début du siècle. Ils en retirent quelques avantages de prix. Mais ce marché oblige aussi les producteurs à supporter une série de charges (transport, tuberculinisation, bientôt sans doute conditionnement) que seules peuvent accepter des exploitations d'une certaine importance.

c) *Le cheval, fleuron des grands élevages.*

Beaucoup plus que l'élevage laitier, le cheval intéresse, au sens fort du terme, les exploitations importantes. Il convient naturellement d'entendre par cette désignation des fermes qui dépassent 20-25 ha mais qui comptent rarement plus de 40 ha.

Car l'élevage du cheval resta de la fin du XIX[e] siècle jusqu'à la période comprise entre les deux guerres la préoccupation principale des agriculteurs de l'Avranchin. La région, prolongée par la partie méridionale du Coutançais, fut alors un des berceaux de la remonte militaire. Le cheval de selle pour la cavalerie et, à un moindre degré, le cheval de trait pour l'artillerie constituaient les principales spécialités des fermes du littoral ainsi que des meilleures exploitations de la vallée de la Sée. Les dépôts nationaux de Sartilly et d'Avranches fournissaient les services d'étalons sélectionnés. Trois ans permettaient de former un cheval, parfois après plusieurs ventes et passages de ferme en ferme. Les poulinières et leurs produits travaillaient aux champs, selon une judicieuse progression. Une ferme « à bonne écurie » comptait alors quelque 12 à 15 chevaux sur

une vingtaine d'ha, mais seulement, en appoint 3 ou 4 vaches... Cet élevage s'adaptait parfaitement à la structure régionale, car il assurait des produits bruts élevés grâce à des débouchés abondants pour des produits de qualité. La plupart des petites fortunes rurales de la région se sont faites grâce au cheval, comme ailleurs sur la « goutte » ou sur le beurre (18).

Entre les deux guerres mondiales, cette activité a disparu avec la motorisation progressive de l'armée. Mais elle laisse des traces très profondes dans la région. Ainsi, sur le littoral d'Avranches, les cultures légumières ne se sont-elles pas développées comme dans la plupart des autres secteurs côtiers du département de la Manche. A Créances, à Lingreville ou à Réville, carottes et choux occupent depuis peu des surfaces croissantes, mais la tradition légumière y existe de longue date, remarquable déjà au milieu du XIX[e] siècle. Rien de tel, au contraire, sur le littoral de l'Avranchin vivifié surtout par l'élevage du cheval. Aussi, parce qu'il abrite une association de cultures et d'élevage, le bocage s'étend presque jusqu'à la mer, alors qu'il disparaît dans la plupart des zones légumières du littoral où l'élevage reste toujours très secondaire. De même, les profits réalisés sur le cheval dans une même période de déflation démographique, expliquent la concentration relative des exploitations du littoral entre Granville et Avranches et leurs structures morcelées, improvisées, qui rappellent l'émiettement des fermes nées de la « goutte » à une époque et dans des conditions semblables...

Mais l'âge d'or du début du siècle a laissé surtout aux éleveurs l'amour du cheval. Cet élevage n'avait jamais cessé totalement. Le succès des courses et du sport hippique lui donne une nouvelle chance. Sur place, l'existence de 6 hippodromes et de 3 centres hippiques, entre Granville et le Mont-St-Michel, montre bien quelle place tient le cheval dans la vie régionale, pour la clientèle touristique, mais aussi pour les agriculteurs. Avec plus de 400 saillies réalisées, le dépôt d'étalons nationaux de la Haye-Pesnel se classe en tête de toutes les stations normandes. Nulle part ailleurs la densité des dépôts de remonte et des fermes poulinières n'est aussi dense. On compte neuf dépôts d'étalons dans l'Avranchin, ceux de la Haye-Pesnel, de Sartilly et d'Avranches étant les plus importants. Quelques petits haras de pur-sang ou de demi-sang, mais surtout de nombreuses fermes à 2 ou 3 juments ont repris une tradition ancienne, produisant des « cobs », des chevaux de course trotteurs, et surtout des chevaux de selle pour les sports hippiques (19).

Sur sa ferme de 20 ha à St-Martin-des-Champs, à quelques kilomètres d'Avranches, M. Debesne représente le type accompli du jeune éle-

(18) Enquêtes personnelles réalisées en compagnie de A. Nové (D.E.S. 1965) et G. Leboucher (D.E.S. 1966).

(19) Atlas de Normandie, carte D.9.

veur de poulains. Son exploitation, comme toutes celles qui se livrent à cet élevage, fonde ses ressources courantes sur bien d'autres activités que le dressage des chevaux : 3 ha de cultures, 13 vaches laitières et leurs élèves, 15 porcs, 4 brebis, une basse-cour bien montée, soit toute la gamme des petits élevages. Mais sa jument poulinière, à laquelle s'ajoutent deux chevaux pour le travail, retient toute sa sollicitude. Le cadre de l'exploitation s'accorde parfaitement à cette spécialité : une belle ferme-cour aux bâtiments en carré dominée par une courte tour, ancien petit haras appartenant à Mme de Castellane et qu'exploite, depuis trois générations la même famille de fermiers. L'élevage du cheval s'inscrit presque toujours dans une tradition familiale d'éleveurs. M. Debesne est fier d'annoncer que sa jument a été saillie par « Renzo », un bon crack maintenant en service au haras d'Avranches. Il vend son poulain chaque année, lorsqu'il a 6 mois, à des marchands spécialisés de la région de Caen, conservant plus longtemps son produit s'il s'agit d'une pouliche. En 1961, un bon poulain se vend 2 000 F. Le jeune éleveur suit attentivement le résultat des courses : demain, peut-être, un de ses produits deviendra célèbre.

L'Avranchin reste fidèle à ses élevages traditionnels, parfaitement adaptés à la taille des exploitations. Repliées sur elles-mêmes, les plus petites tenures refusent toute innovation afin de ne pas compromettre un équilibre très précaire. La plupart des grandes fermes vivent dans la fascination de l'élevage du cheval et de ses profits passés et à venir. Avec des conditions naturelles particulières et dans une situation où l'influence des grands pôles normands semble s'effacer, l'Avranchin se singularise par le refus de la spécialisation laitière et herbagère. Archaïsme ou vitalité ? Nul doute que la petitesse des exploitations et l'isolement ne pèsent très lourdement sur la région. Mais le développement sur place des débouchés offerts par la clientèle touristique et le succès grandissant des sports hippiques offrent une nouvelle chance aux élevages les plus dynamiques.

C) Quatre autres exemples de bocages mixtes.

A la périphérie du Bocage Normand plusieurs petites régions se caractérisent par une économie et par une évolution historique qui diffèrent très sensiblement de celles de l'Avranchin. Cependant, comme dans ce pays, les herbages permanents ne tiennent qu'une place limitée dans la surface agricole. Ce sont aussi des bocages mixtes. Leur analyse se limitera à quelques éléments essentiels d'appréciation, car ces régions

sont peu étendues, l'élevage n'y joue parfois qu'un rôle très secondaire, et l'étude détaillée des systèmes de production n'apporte pas de faits vraiment nouveaux.

1°) *La région de Pontorson et des polders du Mont-St-Michel.*

Les 6 communes qui s'étendent entre Pontorson et le Mont-St-Michel font partie intégrante de l'Avranchin. Mais leurs structures d'exploitations et leurs systèmes de production s'opposent trop nettement à la moyenne régionale pour rendre possible une étude conjointe, sauf sur quelques points communs. En fait, là se situe une petite région originale que dominent de grandes exploitations, la plupart installées dans les polders créés au XIX[e] siècle ou avant la guerre de 1914. Le tableau suivant rend compte de cette structure particulière :

Commune	Nombre d'exploitations			Surface occupée par les exploit. de plus de 50 ha
	Total	Entre 50 et 100 ha	Plus de 100 ha	
Le Mont St-Michel .	6	2		65 %
Beauvoir	49	9	2	61 %
Ardevon	48	1		6 %
Tanis	62	1		7 %
Moidrey	33	1		11 %
Pontorson	35		1	25 %

Les grandes exploitations l'emportent le plus nettement dans les communes de polders (le Mont et Beauvoir) mais elles sont représentées dans les communes voisines du bas pays schisteux. Dans les polders, domine un système de grande culture qui associe l'élevage (pour le lait mais aussi éventuellement pour l'embouche) à la production de céréales et de betteraves sucrières. En outre, des cultures légumières s'étendent autour de Pontorson. Labours et herbages s'équilibrent. Beaucoup plus souvent que la haie, la digue, le fossé de drainage ou le barbelé matérialisent les divisions d'un parcellaire géométrique.

2°) *La Hague.*

A l'autre extrémité du département de la Manche, La Hague ne peut être assimilée à aucune des régions voisines. Rude pays, en vérité, marqué par l'isolement et par des conditions naturelles : une surface tranchant les granites et les grés redressée vers le sud-ouest à 180 m. d'altitude, des

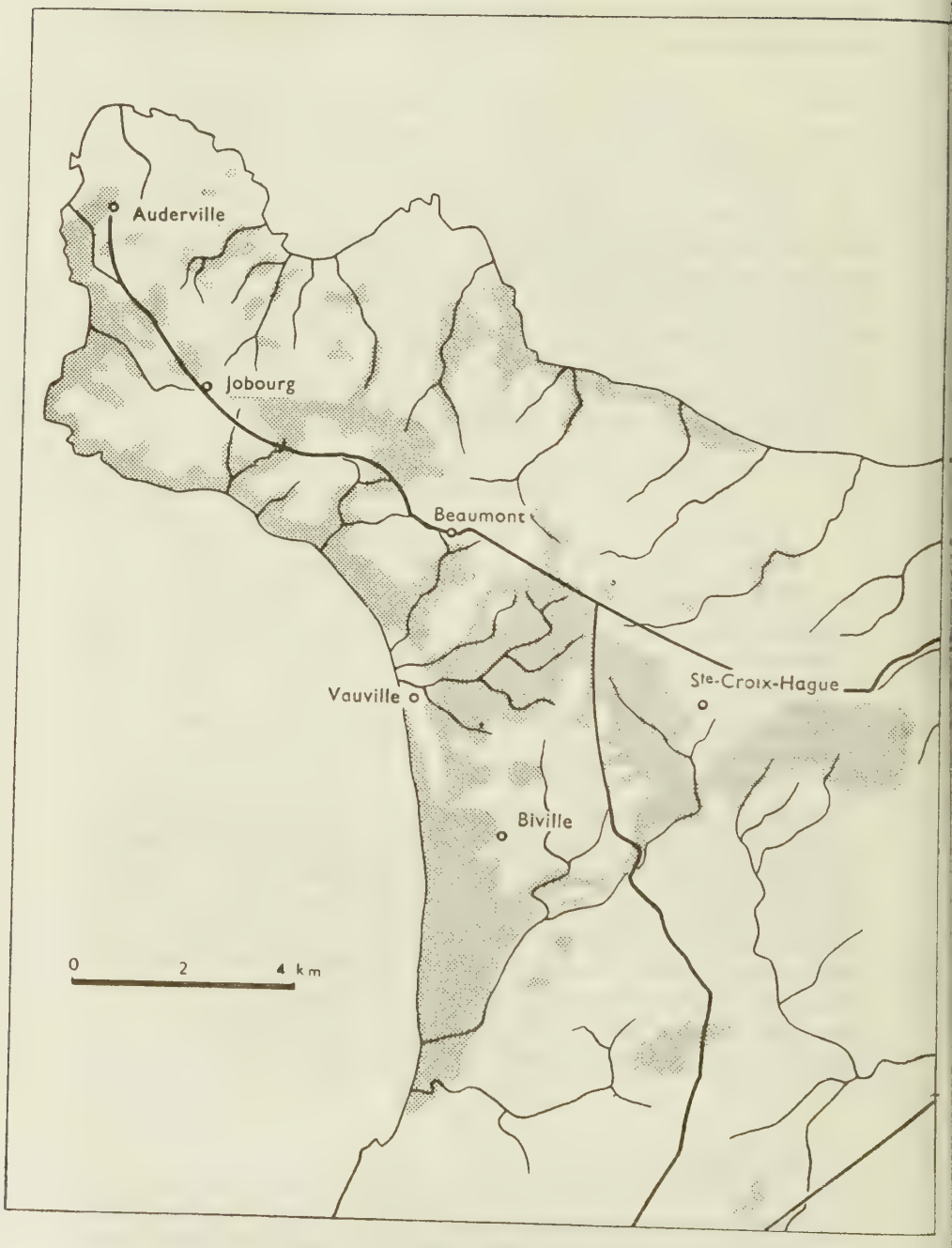

Figure 39. — Les landes de La Hague (d'après P. Brunet)

sols froids dont l'amendement fut toujours rendu difficile par la raideur des escarpements littoraux (sauf vers le nord), des pluies fréquentes mais des vents violents et quasi continus aux effets desséchants. Les villages aux bâtisses sombres se tassent dans la fraîcheur des vallons abrités. Des murs de pierres entourent chaque parcelle. Par son paysage comme par son économie, le finistère normand est une des régions les plus originales du Bocage. La dépopulation y est précoce et très importante (avec une perte de 55 % de la population entre 1826 et 1931, selon Fouques). Elle a favorisé la concentration des exploitations, dominées maintenant par des unités moyennes (comprises entre 20 et 50 ha). Mais les modes d'utilisation du sol et les types d'élevage, surtout, font l'originalité de La Hague.

La lande, les labours et les herbages se partagent les terroirs selon les rapports qui ne cessent de varier. La lande occupe encore de vastes surfaces sur les pentes les plus exposées aux vents du sud-ouest. Elle s'était étendue à la fin du XIX[e] siècle et au début du XX[e] siècle sous l'effet de la dépopulation, pour devenir une lande totalement abandonnée et inaccessible, même aux animaux. Le rotavator, depuis quelques années, permet sa reconquête. Les labours, sur les meilleurs terroirs des plateaux et sur les pentes les plus douces, prépondérants au XIX siècle, ont reculé au profit des landes et surtout des herbages permanents pour ne plus occuper maintenant que des surfaces modestes (10 à 25 % de la surface agricole). Mais, ils se développent de nouveau aux dépens des landes et des prairies. Ils portent surtout des cultures destinées à l'alimentation des animaux (orge, avoine, betteraves et choux fourragers). Les herbages, enfin, occupent la plus grande partie des terroirs (moins cependant que ne l'indique la dernière estimation cadastrale). Ils s'ornent toujours d'un « graton » ou « gratou », arrête de pierre dressée verticalement, que les bêtes aiment venir lécher.

Car La Hague est *un vieux pays d'élevage*. La région se singularisait jadis par ses races de petite taille mais d'une grande robustesse dans toutes les espèces, ovine, bovine et chevaline. Cette tradition n'a pas totalement disparu. Jusqu'au début du XIX[e] siècle, les « *bidets de la Hague* » étaient particulièrement appréciés dans le Bocage, car, grâce à leur vigueur et à leur rusticité, ils s'adaptaient parfaitement au mauvais état des chemins. Houel les décrit ainsi : « trapus, nerveux, sobres et d'une prodigieuse vigueur ». On les préférait pour les courses rapides « aux chevaux des landes et des bruyères », montures ordinaires du Bocage, plus petits et moins perfectionnés dans la sélection. Selon Houel, le cheval de La Hague était le digne frère du poney d'Ecosse et du Pays de Galles (20). En dépit de son ancienneté et de ses qualités, il disparut

(20) Houel, 392, 1881.

dès le milieu de XIX[e] siècle, c'est-à-dire lorsque l'amélioration de l'état des routes et des chemins rendit inutiles ses services d'animal de selle et de bât. Mais maintenant, quelques fermes ont repris l'élevage du cheval de selle. Les produits de La Hague restent appréciés pour leur robustesse.

Les moutons constituent le deuxième élevage traditionnel de La Hague. Pendant l'hiver, les « roussins », petits animaux à laine courte et frisée, espèce particulière de La Hague, errent dans les landes. Parce qu'ils sont difficiles à garder (et à retrouver...), parce que les exploitants n'ont plus le temps de s'en occuper, ils tendent à disparaître, sauf sur les landes communales de Biville. Dans les herbages, les troupes de « moutons du Cotentin », d'une taille plus grande, suivent les vaches laitières dont ils complètent les dépouilles. Les moutons occupent ainsi une place assez importante dans l'économie de La Hague. D'après le rescensement agricole de 1955, la Hague comptait presque autant d'ovins que de vaches laitières (6080 pour 6461) alors que la proportion moyenne pour l'ensemble du département était de 1 mouton pour 5 laitières. Selon la tradition, une ferme doit avoir autant de brebis que de vaches laitières. En fait, l'élevage du mouton recule. En dépit de prix élevés à la consommation, sa rentabilité est mal assurée. Les éleveurs s'efforcent de produire des agneaux de trois mois pour Pâques et pour la période des communions afin d'obtenir les meilleurs prix alors que la consommation enregistre une petite pointe saisonnière. Mais, ici comme ailleurs, l'élevage des vaches laitières retient de plus en plus toute l'attention des exploitants.

Au XIX[e] siècle, la petite « *vache du pays* » rappelait la Jersiaise par sa petite taille, sa rusticité et ses qualités laitières. Elle s'effaça peu à peu devant le succès de la grande Cotentine. Mais La Hague a conservé des souches rustiques qui restent appréciées. A partir de la seconde moitié du XIX[e] siècle, La Hague s'aligna sur l'évolution d'ensemble de la péninsule du Cotentin avec cependant une faiblesse relative dans les rendements qu'expliquait la médiocrité du milieu. Le pays devint herbager et laitier. Une coopérative beurrière s'établit à Gréville ou elle fonctionne toujours. Depuis quelques années, la motorisation des exploitations et l'extension des cultures fourragères permettent une intensification de cet élevage. Une ferme de 20 ha élève en moyenne 12 à 15 vaches et 7 ou 8 élèves bovins sur 15 ha de prairies permanentes et 5 ha de cultures fourragères.

Dans l'âpre paysage des landes et des murets de pierres, et sous la cheminée d'une usine atomique, La Hague projette l'image d'un bocage archaïque en cours de rénovation (21).

---

(21) Cette brève étude de la Hague doit beaucoup aux enquêtes réalisées dans cette région par P. Brunet et M.-C. Dionnet.

3°) *Le Bocage de Villers, d'Aunay et de Thury-Harcourt.*

Au nord du synclinal bocain, dans le département du Calvados une région de collines schisteuses, « mer de croupes » selon P. Birot (22) assure une transition complexe entre le centre du Bocage d'une part, le Bessin et la plaine de Caen d'autre part. A peu près totalement herbagère, la moitié occidentale de ce secteur se rattache aisément au Bessin dans sa partie nord (région de Littry) et au Bocage de Saint-Lô dans sa partie sud (région de Caumont et de Balleroy). Mais autour de Villers-Bocage, d'Aunay-sur-Odon et de Thury-Harcourt, se mélangent toutes les influences. Grands domaines herbagers, grosses fermes de cultures et petites exploitations du Bocage s'y côtoient. Pour les cultivateurs de la Plaine de Caen, cet ensemble fait bien partie du Bocage. Mais les petits paysans de Vassy ou de Vire ne reconnaissent pas dans ce bocage « ouvert » leurs horizons familiers, et ils ne retrouvent pas leurs propres problèmes dans cette agriculture que dominent souvent de grandes exploitations.

Par son milieu et par sa tradition, la région de Villers, Aunay et Thury fait partie du Bocage. Aussi bien, les régions officielles l'englobent-elles dans cet ensemble (elle est intégrée au bocage virois). Et une remarquable étude réalisée dans ce secteur à St-Georges-d'Aunay (23) peut servir d'exemple, pour la « connaissance d'une commune du Bocage ». Il en sera fait état dans le chapitre suivant. Mais liée au Bocage par son sol et par le fonds de ses exploitations, la région se trouve aussi à un carrefour d'influences, toute proche du Bessin (Bayeux n'est qu'à 23 km de Villers-Bocage) et en relations très aisées avec Caen et sa Plaine. Aucun obstacle de relief notable, en effet, sur ce contact en glacis, ne sépare le massif armoricain et sa bordure sédimentaire. Aussi, pour beaucoup, le Bocage ne commence-t-il vraiment qu'après Jurques, Aunay ou le Mont-Pinçon, lorsque cesse l'influence directe de Caen, au-delà des hauteurs du synclinal bocain.

Cette petite région pourrait servir de musée agricole. Son évolution enregistre fidèlement tous les grands courants de l'histoire agraire en Basse-Normandie. Pays du seigle et des blés noirs jusqu'au XVIII[e] siècle, elle adopte l'agriculture intensive qui se développe dans la Plaine de Caen au début du XIX[e] siècle, suivant même les vogues les plus folles, comme celle du colza. Mais, très vite, l'herbage s'impose, à l'imitation du Bessin voisin et devient conquérant jusqu'aux années 1955-60 qui enregistrent un retour des labours et des cultures céréalières ou fourragères. Dans tous ces cycles, les petits exploitants prennent toujours une phase

(22) Birot, 266, 1930.

(23) Centre de Gestion et d'Economie Rurale du Calvados, 278, 1965, réalisée en liaison avec une importante étude sociologique de J. Cuisenier.

Figure 40. — Les régions légumières de la Manche

de retard sur les plus grands. En 1965, le petit éleveur herbager de St-Georges-d'Aunay contemple sans pouvoir encore réagir, la révolution culturale qui se développe dans les grandes fermes, ses voisines.

4°) *Les régions légumières du littoral de la Manche.*

Elles ne font pas partie du Bocage. La tradition, les mentalités, le système de production des Créançais ou des Barfleurais s'opposent depuis longtemps à ceux des Bocains de l'intérieur. Ici une économie où l'élevage tient une place prépondérante, un paysage de haies et d'herbages, des systèmes modérément intensifs aboutissant à des produits bruts généralement compris entre 1 000 et 2 000 F par ha, des revenus assez réguliers mais faibles, le souci d'éviter les dépenses... Là, un paysage de champs ouverts souvent divisés en parcelles laniérées, des produits bruts très élevés mais irréguliers (variant de 10 000 à 50 000 F par ha) fondés essentiellement sur la production de légumes, un marché sans sécurité, le goût de dépenser... (24).

Les secteurs légumiers ne s'étendent pas sur tout le littoral mais se limitent à des zones d'inégale importance : Bas Val de Saire (Barfleur) ; région cherbourgeoise (Tourlaville) ; groupes de la côte occidentale (Surtainville, Créances, Lingreville).

Traditionnellement, le système légumier n'excluait pas totalement l'élevage. P. Brunet note qu'il prend encore la forme à Surtainville « d'une association des cultures maraîchères et des prairies temporaires, un ley-farming ou un Feldgrasswirtschaft maraîcher ». L'élevage à l'étable se révélait en effet précieux par la fourniture de fumier qui, avec la tangue, assurait la fertilisation. L'association des cultures légumières et d'un élevage limité à quelques vaches laitières par exploitation prédominait donc partout jusqu'aux grandes transformations des années 1950. Une conjoncture très favorable pendant plusieurs années sur certains produits et notamment sur la carotte jointe à l'emploi généralisé des engrais chimiques rend de plus en plus désuète, inutile et asservissante la permanence de petits élevages. Ceux-ci disparaissent à mesure que la totalité des terres se trouvent consacrées aux cultures légumières. Mieux même, par les séductions qu'il exerce sur les exploitations d'élevages voisines (résultats financiers, conditions de travail), le système légumier s'étend vers l'intérieur aux dépens du Bocage. En arrière de Réville et de Barfleur, le front conquérant de la carotte progresse sur toute la plate-forme du Bas Val de Saire, élevant les fermages par la surenchère foncière, transformant les exploitations, éliminant les vacheries, rasant les haies et les talus. Localement, le système légumier chasse l'élevage.

(24) Plusieurs études assurent une bonne connaissance de ces régions : Elhaï, 205, 1957 — Roupsard, D.E.S., 1962 — Brunet, 203, 1963.

II. — LES BOCAGES HERBAGERS L'EXEMPLE DU COUTANÇAIS

Sur une carte des prairies permanentes en Normandie, la totalité du Coutançais et de la péninsule du Cotentin ainsi que la plus grande partie du bassin de la Vire font corps avec la région d'Isigny : l'herbage y domine aussi totalement, couvrant toujours plus de 80 % des surfaces utiles et très souvent plus de 90 %. Le Nord-Ouest du Bocage Normand se présente ainsi comme une des régions les plus herbagères de toute la Normandie, sur une étendue à peu près comparable à celle du Pays d'Auge. Dans le Bocage, une telle prédominance de l'herbage ne se retrouve que dans les pays de Briouze et d'Athis. Mais il s'agit dans ce dernier cas d'une région beaucoup plus petite qui correspond à deux ou trois cantons. Elle fera l'objet d'une étude succincte. Le Bocage herbager par excellence, c'est le Bocage du Nord-Ouest, c'est-à-dire le Coutançais, le Saint-Lois et le Cotentin occidental (25).

Au sud, ce vaste ensemble s'oppose nettement à l'Avranchin et au Mortanais où la prairie permanente occupe rarement plus de 60 % de la surface agricole, la limite entre les deux zones étant constituée par le long massif granitique de Vire-Carolles. Au sud-est, la transition avec le bocage intérieur de la région de Vire-Vassy ou avec le pays de Villers manque de netteté. Dans cette direction, en effet, les lignes principales du relief (est-ouest) sont perpendiculaires au front herbager dont l'influence s'estompe vers l'est. Au nord du synclinal bocain, le Bocage de Saint-Lô fait nettement partie des régions à dominance herbagère. Mais au sud, le bassin de Vire s'intègre au cœur du Bocage, et au nord-est, les pays de Villers et d'Aunay ont, sous l'influence de la Campagne de Caen, toute proche, entre 20 et 60 % de leurs surfaces en labours. La limite des régions totalement herbagères ne dépasse donc la frontière du département de la Manche que sur une mince frange de quelques communes qui s'élargit cependant avec netteté vers le nord, en direction du Bessin.

Le Bocage du Nord-Ouest se trouve, en effet, au contact direct du grand pôle herbager qui gravite autour d'Isigny et dont les plus vieux terroirs sont le Cotentin et le Bessin. Comme des couches sédimentaires toutes proches d'un batholite, les régions de Briquebec et de la Haye-du-Puits, le Coutançais, le Bocage de Saint-Lô ont été métamorphisés par le foyer herbager. Transformés, uniformisés, ayant tous adopté une technique d'élevage simplifiée, ils n'en conservent pas moins les traces de leurs anciennes structures qui marquent encore profondément l'économie contemporaine.

---

(25) Carte D 4 de l'Atlas de Normandie, Prairies permanentes et labours.

A) Dans le bocage du nord-ouest, une conversion au système herbager tardive mais totale.

En 1842, à un congrès de l'Association Normande tenu à Cherbourg, le docteur Collin exprime dans un discours lyrique les transformations qui bouleversent alors l'économie agricole des terres pauvres du Cotentin : ...« des coteaux escarpés s'aplanissent, des marais se dessèchent, des bois sont défrichés ; et là où, quelques années plus tôt, le jonc croîssait près de l'absinthe marine sur un sol humide et vaseux, l'œil se complaît à contempler de superbes tapis de verdure, animés par un grand nombre de bestiaux qui y trouvent une nourriture aussi saine qu'abondante. La charrue sillonne des landes jusqu'alors incultes ; des épis dorés remplacent le jonc marin et la bruyère ; les coteaux rocailleux, qui produisaient avec peine des ronces et des fougères sont ensemencés ; l'industrie les a changés en fertiles guérets : tout s'anime ; la fertilité naît du travail et de l'activité du laboureur ».

Texte emphatique, sans doute, autant qu'imprécis. Il n'en traduit pas moins, avec une grande force dans l'image, l'évolution que subit alors l'agriculture de la région de Bricquebec ou du Coutançais. En ce milieu du XIX[e] siècle, le système bocain réalise ici avec plus d'intensité encore qu'au centre du Bocage la première révolution fourragère, alors que déjà apparaissent les premières écumes de la vague herbagère qui, bientôt, submergera toute l'économie.

En dehors des sources classiques, telles que les états de section des matrices cadastrales, quelques solides jalons permettent de reconstituer l'histoire agraire récente de la partie nord-ouest du Bocage Normand (26). Trois phases principales peuvent être ainsi dégagées.

1°) *Au milieu du XIX[e] siècle : un Bocage amélioré par les engrais marins.*

Jusqu'à l'aube du XIX[e] siècle, l'agriculture du Coutançais et des régions voisines ne se différencie guère de celle de l'intérieur du Bocage. Mêmes étendues vagues de terrains incultes, propriétés des communes, landes ou marais. Mêmes assolements où se retrouvent, compte tenu de quelques

(26) La destruction des Archives Départementales de la Manche en 1944 n'a pas paralysé la recherche, les dépôts communaux détenant encore des pièces très suggestives. Leur étude est naturellement plus longue. Dans la région de Périers, R. Maguer (D.E.S., 1962) a utilisé les bulletins des enquêtes agricoles ainsi que de précieuses notices rédigées au début du siècle par des instituteurs. Une étude personnelle aboutit à des résultats concordants dans les communes de Doville et de Bolleville, proches de la Haye-du-Puits. A quelques bonnes descriptions des genres de vie anciens (Lehucher, 300, 1927 ; Languille, 297, 1959) s'ajoutent de nombreuses enquêtes de l'Association Normande, souvent très détaillées, dans les régions de Saint-Lô (1838), de Coutances (1845, 1867), de Valognes (1881) et de Cherbourg (1842, 1861).

variantes régionales, le sarrasin, le seigle, l'orge et l'avoine alternant avec la jachère. Même société de petits propriétaires besogneux vivant en économie de subsistance grâce aux céréales et aux produits de maigres élevages, les bêtes nourries, plutôt mal que bien, sur les terres vagues des marais, des landes et des jachères. Toutes les enquêtes du début du siècle ou même des années 1830-40 concordent pour dresser un tableau qui rattache alors le Coutançais et le Nord-Ouest du Cotentin au centre du Bocage beaucoup plus qu'aux pôles herbagers voisins.

Deux éléments d'originalité, encore très limités, préfigurent cependant déjà les orientations futures. D'une part les landes et surtout les marais occupent dans ces régions des étendues beaucoup plus importantes que dans le Mortanais, le Domfrontais ou le Bocage Virois. Ce phénomène est particulièrement marqué dans le canton de la Haye-du-Puits comme en témoigne une statistique de 1845, mais il se retrouve également dans le Coutançais ou dans le Bocage de Bricquebec (27). Disposant de vastes espaces, l'élevage représente déjà une ressource appréciable qui dépasse souvent les besoins de l'autoconsommation. D'autre part, toute la zone littorale constitue un milieu très particulier que conditionnent un climat nettement plus doux et moins humide, l'existence des larges étendues de terres vagues sur les dunes et dans les marais sublittoraux et surtout l'emploi systématique par les agriculteurs des engrais marins, tangue et varech. Dès le début du XIX[e] siècle, et peut-être même dès le XVIII[e] siècle, les petites exploitations des régions littorales (Bas Val de Saire, littoral cherbourgeois et surtout communes proches des estuaires entre Granville et Carteret) se livrent à une agriculture intensive, sans jachère, faisant alterner froment, orge, légumes, luzerne, lin (sur des terres abondamment fumées).

Pendant longtemps, deux facteurs réservèrent à une étroite zone littorale le bénéfice des engrais marins (28) : le mauvais état des chemins qui ne permettait que le transport à dos de cheval ou de mulet ; une législation aussi tracassière que compliquée qui, pratiquement, limitait l'usage de la tangue et surtout du varech aux riverains (29). Dans ces conditions, un vigoureux contraste opposait les riches paroisses du littoral, produisant froment et bétail nourri sur les luzernes et sur les marais, aux villages de l'intérieur, terres des jachères et du sarrasin.

(27) Statistique du Canton de la Haye-du-Puits, A.N. 1845.
Terres labourables claires, 8.224 arpents, 51 %.
Terres labourables plantées, 2.623 arpents, 16,5 %.
Prairies et herbages, 1844 arpents, 11,5 %.
Jannières, 401 — 2,5 %.
Bois, Taillis, 471 — 3 %, Dunes, 604 arpents, 4 %.
Terres vaines et vagues, 1.013 — 6,5 %, Marais 775 arpents, 5 %.

(28) Cette opposition ancienne des systèmes agricoles explique probablement l'existence d'un openfield littoral qui contraste encore avec le bocage de l'intérieur.

(29) Sur la question de la tangue, voir notamment Lenoir-Pépin, 301, 1944.

Mais dans la première moitié du XIX[e] siècle, les chemins s'améliorent et les tanguières sont ouvertes à tous. Assez proches, les régions de Briquebec et surtout de la Haye-du-Puits et de Coutances peuvent en profiter. La première révolution fourragère se trouve donc vivifiée par les apports d'engrais marins qui pénètrent dans les communes de l'intérieur. Toute la partie septentrionale et centrale du département de la Manche devient pays de la tangue. Un va-et-vient continu, aux périodes de grande marée, anime les chemins « tangours » et « sablonnours ». Mme Lenoir-Pépin en a analysé les principales modalités. Les textes du XIX[e] siècle abondent sur ce sujet. Le varech sert à fumer les luzernières et les prairies. Il s'emploie aussi dans les labours avant les semis d'orge. La tangue, associée au fumier, mélangée à la boue des cours ou des chemins, au sable ou au varech, forme de riches « composts » ou « tombes » qui tout en diminuant l'acidité des terres en améliorent la structure physique, ameublissant notamment les formations les plus lourdes. Plus encore que dans le centre du Bocage, les apports d'engrais marins permettent dans le Cotentin et le Coutançais le développement d'un système agricole intensif qui peut associer céréales riches (froment, orge, avoine) et cultures fourragères (luzerne et trémaine), agriculture et élevage bovin. Partout les landes reculent. C'est à cette époque qu'elles sont réduites à la place qu'elles occupent encore aujourd'hui.

Le domaine de l'Hôtel-du-Moulin, à Auville dans le Coutançais, exploitation primée par l'Association Normande en 1866, donne une bonne idée de ce qu'était une excellente ferme de l'époque. Située sur les schistes, elle dispose de sols d'une médiocre qualité, lourds et peu épais (30 à 40 cm de profondeur). Mais Mme Lenau-Lefèvre qui exploite le domaine depuis 1836 n'a cessé de l'améliorer, drainant les prés, empierrant 1500 m. de chemins afin de faciliter les transports d'engrais. Sur 38 ha, 25 sont en labour, 4 en bois et jardin, 9 en prairies permanentes. Froment, orge (ou légumes), trèfle (ou fourrages verts) et blé noir composent un assolement quadriennal très productif dont les rendements en froment peuvent atteindre 40 qx par ha. Le cheptel est imposant : une quinzaine de chevaux, la propriétaire faisant le commerce des poulains ; 5 ou 6 vaches cotentines suivies d'une quinzaine d'élèves ; trente moutons Dishley et 4 ou 5 porcs (30).

Tous les exploitants du Coutançais n'obtiennent pas des résultats aussi remarquables. Mais un peuple de petits agriculteurs courageux « qui ne craignent pas de se mettre à l'eau jusqu'aux épaules afin de saisir, à l'aide de leurs grands râteaux, les varechs dont ils ont besoin pour les orges et les fourrages » (31), n'en transforment pas moins, à force de travail, leurs terres acides et compactes en bons terroirs, et réalisent,

(30) A.N., 1866. Exploitation située à Auville, arrondissement de Coutances.

(31) Lesdos, A.N., 1861.

dans un milieu particulièrement ingrat, l'association des cultures et de l'élevage sur un mode intensif.

2°) De 1880 à 1920 : la révolution herbagère.

Que reste-t-il du grand mouvement « tangour » du XIX^e^ siècle ? Des traces profondes dans le paysage, puisque les landes ont été partout éliminées (sauf à Lessay et sur le plateau de La Hague), laissant la place à un Bocage serré. Des noyaux de cultures intensives dans les communes légumières du littoral qui ont abandonné la luzerne, les choux et les melons du XIX^e^ siècle pour les carottes, les poireaux ou les choux-fleurs. Quelques survivances encore sur les grèves de Créances où l'on peut toujours voir le va-et-vient des charrettes alourdies par le varech. Mais l'essentiel a totalement disparu. De nouveau, l'emploi de l'engrais marin se limite au littoral, qui en perd peu à peu la tradition. Et partout, sauf dans une dizaine de communes légumières du bas Val de Saire (de Réville à Barfleur), de la côte cherbourgeoise et du littoral coutançais (Créances, Regnéville, Lingreville etc...), l'agriculture intensive du milieu du XIX^e^ siècle s'est effacée complètement au profit de l'élevage herbager.

Le mouvement s'est esquissé parallèlement à la première révolution agricole. Dès le milieu du XIX^e^ siècle, en effet, de nombreux textes vantent les mérites de la prairie naturelle et citent son extension parmi les progrès agricoles en cours.

En 1837, Clément, ancien maire de Saint-Lô note une évolution à l'intérieur de l'arrondissement : « Ne pouvant tirer parti de leurs cidres ou de leurs grains, beaucoup de cultivateurs se sont tournés vers le commerce des bestiaux... » (32).

En 1861, Lesdos, à Cherbourg : « Depuis que la main-d'œuvre a augmenté de prix, beaucoup de terres arables ont été converties en prairies » (33).

En 1866, le sous-préfet de Coutances remarque que les céréales constituent toujours la production essentielle de son arrondissement, mais signale la création d'herbages au profit de l'élevage bovin (34).

En 1881, au cours d'un congrès à Valognes, « M. Sébire répond que depuis longtemps déjà la tendance générale des propriétaires est de transformer les terres arables en prairies naturelles qui donnent des bénéfices beaucoup plus rémunérateurs ... » (35).

(32) A.N., 1837.

(33) A.N., 1861.

(34) D'après Vézin, 165, 1930.

(35) A.N., 1881.

En 1885, enfin, dans son tableau des « populations agricoles de la France », Baudrillard, au sujet du département de la Manche, préconise l'extension des herbages mais en remarquant « qu'il y a beaucoup à faire dans ce domaine... (36).

Les enquêtes agricoles ou cadastrales montrent avec netteté que sous le Second Empire, la révolution herbagère ne s'est pas encore vraiment développée dans le Coutançais. Dans la région de Périers, les communes de Sainteny et de Gorges ne comptent en 1864 que 14 % d'herbages permanents et 27 % de jannières contre 57 % de terres labourables (37). Encore s'agit-il là de communes du Seuil du Cotentin parmi les plus proches du foyer herbager de Carentan. A Doville, dans la région de la Haye-du-Puits, les herbages n'occupent qu'une part infime du terroir communal (moins de 10 %) lors de l'enquête cadastrale de 1859. En 1852, les prairies naturelles représentent seulement 12 % des surfaces agricoles du canton de Saint-Lô (38). Sur la courbe d'évolution des types d'utilisation du sol dans l'ensemble du département de la Manche, le début de la progression décisive des herbages se place à partir de 1880. Le mouvement semble s'esquisser entre 1835 et 1880, n'intéressant alors que les régions les plus proches du Bessin et du Cotentin oriental, le Bocage de Valognes, le Seuil du Cotentin, par exemple. L'extension des herbages se développe ensuite avec le maximum d'ampleur, des dernières décades du XIX[e] siècle jusqu'aux années 1930. C'est alors que l'ensemble du Coutançais est entraîné et que, sous le poids de cette importante région, se redresse la courbe de l'évolution des surfaces en herbe dans l'ensemble du département de la Manche.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, il n'y a plus d'évolution possible, si ce n'est en sens contraire. Car l'herbage permanent a alors atteint un taux d'utilisation du sol voisin des proportions contemporaines. Toute la partie septentrionale du département de la Manche s'est spécialisée dans l'élevage et a adopté la prairie permanente et « naturelle » comme mode unique d'utilisation des terroirs. La guerre de 1914 qui a privé les petites exploitations de leurs travailleurs masculins a consacré le triomphe de ce système.

Parallèlement à l'extension des surfaces en herbe, s'est produite une lente mais sûre dégradation des techniques d'entretien de la prairie. Au milieu du XIX[e] siècle, en effet, les enquêtes de l'Association Normande indiquent que l'herbage et le pré étaient alors entretenus et engraissés

(36) D'après Vézin, 165, 1930.

(37) Maguer, D.E.S., 1962.

(38) d'après Vézin, 165, 1930.

avec la même ardeur que les labours. La tangue et le terreau, mélangés en « composts » ou en « tombes » étaient répandus sur les herbages tous les quatre ou cinq ans ; les prés recevaient une fumure annuelle. Les paysans considéraient la création d'un nouvel herbage comme une réalisation méritant beaucoup de soins ; des semis de ray-grass, associé à quelques autres plantes, suivaient plusieurs labours. L'opération ne se différenciait guère de la culture d'une prairie temporaire. La tradition n'en est d'ailleurs pas totalement ignorée, en 1963, dans la région de la Haye-du-Puits. Mais, peu à peu, toutes ces pratiques intensives ont été abandonnées comme dans le Bessin et dans le Cotentin, et notamment l'utilisation des engrais marins. La révolution herbagère du Coutançais et du Nord-Ouest du Cotentin ne représente donc pas seulement un changement radical de l'utilisation du sol. Elle se traduit aussi par une modification complète du travail rural. Le paysan bocain, laborieux et opiniâtre, est devenu un petit herbager.

3°) *Les causes d'un choix décisif.*

En moins de cinquante ans, le Coutançais, le Bocage de Saint-Lô et le Nord-Ouest du Cotentin ont complètement changé d'orientation agricole, adoptant le systè.me herbager. Ce choix de la fin du XIX[e] siècle pèse encore très lourdement sur l'économie contemporaine. Comment l'expliquer ?

On n'étudiera pas ici les causes conjoncturelles qui relèvent d'une autre analyse. Elles jouent cependant un rôle décisif. Les prix des produits de l'élevage, dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, augmentent beaucoup plus vite que ceux des céréales secouées par de rudes crises. La tentation de la spécialisation devient donc de plus en plus grande. Mais cet argument vaut aussi bien pour le Mortanais, le Pays Virois, l'Avranchin que pour le Coutançais ou la région de Bricquebec. Or, seules de tout le Bocage, les régions de Bricquebec, Coutances et Saint-Lô ont adopté totalement le système herbager. C'est cette particularité régionale qu'il convient d'examiner ici.

L'extrême vulnérabilité de l'ancienne économie constitue un premier élément d'explication. Car, même après l'intensification apportée par l'engrais marin, deux graves insuffisances marquaient profondétment le vieux système : des rendements céréaliers médiocres, une très faible productivité du travail. Les rendements moyens en froment oscillaient entre 12 et 20 hl. par ha. Les labours, les moissons qui se faisaient à la faucille jusqu'au milieu du XIX[e] siècle, les charrois de tangue et de varech exigeaient une débauche de travail. Dans les petites exploitations, les plus nombreuses, un travail harassant n'avait comme résultat que la misère.

Cette situation ne se distinguait guère de celle du Mortanais, du Dom-

frontais ou du Pay virois. Mais sur deux points importants, elle s'en écartait. L'artisanat rural était beaucoup moins développé dans le Coutançais que dans le centre du Bocage. Les paysans ne devaient compter, dans la plupart des communes, que sur les revenus agricoles. Quelques liquidités étaient procurées par les ventes de jeunes bovins et aussi par un petit commerce sur les grains. Car, à la différence du Mortanais toujours déficitaire, le Nord du département de la Manche réalisait au début du XIX[e] siècle des exportations de céréales assez importantes : 74 000 qx en 1835, d'après Vézin. Dans l'ensemble, l'économie des exploitations était moins autarcique dans le Nord-Ouest que dans le centre du Bocage. Aussi faibles que fussent les excédents de grains commercialisés, ils n'en rendirent pas moins les crises céréalières de la fin du XIX[e] siècle plus sensibles, alors que dans le cadre d'une économie de subsistance presque complète, le Mortanais ne les ressentait pas. A partir de la fin du XIX[e] siècle, les petits exploitants du Coutançais furent donc tentés par une conversion totale de leur économie à l'élevage. A la même époque, en pleine crise de l'artisanat rural, les régions isolées du centre du Bocage ne cherchaient dans le développement de l'élevage qu'un complément de ressources.

L'évolution démographique accrut encore la vulnérabilité de la vieille économie du Coutançais. Car, plus que dans le centre du Bocage privé des engrais marins, le système intensif du Nord-Ouest nécessitait une main-d'œuvre rurale abondante. Or, dans le Nord du département de la Manche la dépopulation, tout en étant aussi marquée et parfois même davantage, se produisit généralement plus tôt que dans le Mortanais ou le Pays Virois. La date du maximum de population se situe, en effet, en 1836 ou après cette date dans 4 des 6 cantons de l'arrondissement de Vire, dans 5 cantons (sur 8) de l'arrondissment de Mortain et dans tous les cantons (sauf 1) de l'arrondissement de Domfront. Au contraire, et avec une parfaite homogénéité, c'est en 1826 qu'est atteint le sommet de la courbe démographique dans tous les cantons des arrondissements de Coutances et de Saint-Lô. Ici, la dépopulation précéda d'au moins 10 ans celle du centre du Bocage (39). L'intensification de la première révolution agricole se développa, par conséquent, dant le Coutançais et dans le Saint-Lois en pleine période de déflation démographique alors qu'elle requérait une main-d'œuvre abondante. Mouvement démographique (surtout marqué par la dénatalité) et évolution économique étaient alors antagonistes. L'adoption du système herbager, à partir de 1880, leva la contradiction.

Les aptitudes naturelles du Bocage du Nord-Ouest facilitèrent l'extension du mouvement. Car, par leurs sols et plus encore par leur climat,

(39) D'après Fouque, 100, 1958.

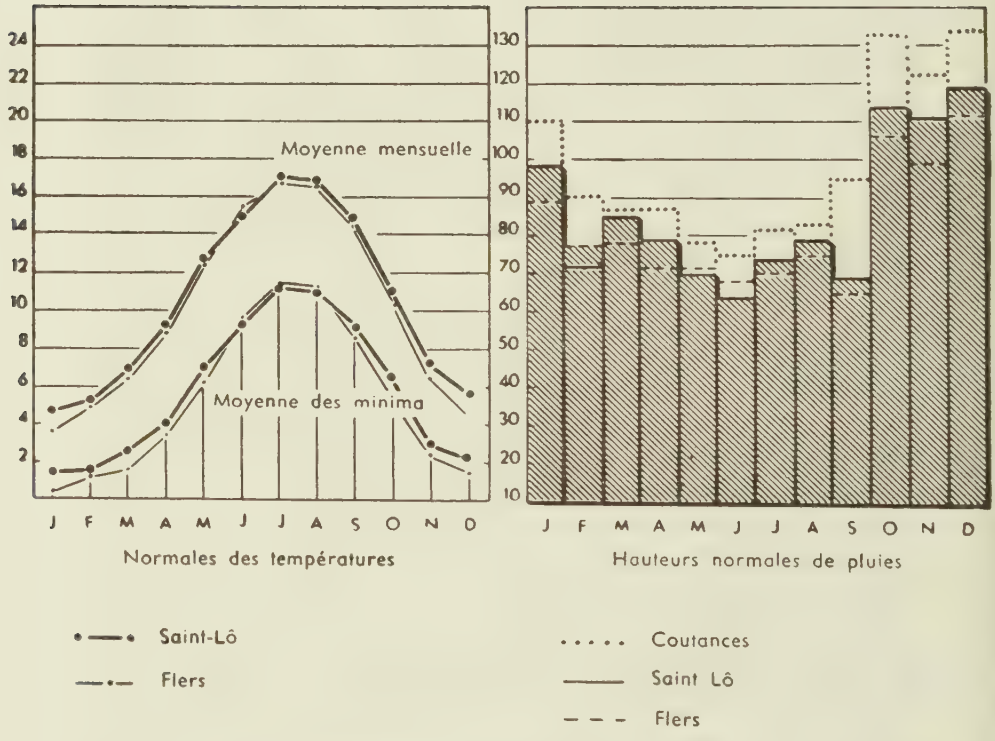

Figure 41. — Quelques données sur le climat du Coutançais et du Saint-Lois

les terroirs du Coutançais sont intermédiaires entre ceux du centre du Bocage et ceux du Bessin.

Certes, les substrats du Nord-Ouest du Bocage ne diffèrent pas sensiblement de ceux du Mortanais ou du Domfrontais. Cependant, les massifs granitiques ne sont pratiquement pas représentés dans cette partie du Bocage (à l'exception du petit massif de Flamanville) et les barres gréseuses ne jouent un rôle important qu'au sud-est de la Hague. En outre, quelques substrats particuliers comme les argiles triasiques et pliocènes du Seuil du Cotentin et la diorite de Coutances portent des sols franchement compacts. A ces quelques exceptions près, les schistes, briovériens ou primaires, en alternance avec de minces bancs de grés ou de conglomérats, forment l'essentiel des roches-mères. Rien ne les différencierait des formations correspondantes du centre du Bocage si, pendant tout le XIX^e siècle, les apports massifs de tangue n'en avaient profondément neutralisé l'acidité pour en faire de bons terroirs herbagers, au moins pendant quelques décennies. Les herbages du Coutançais ont bénéficié longtemps des efforts qui avaient été consentis par le système céréalier.

Mais le climat surtout se rapproche beaucoup plus de celui de Cherbourg ou de Sainte-Marie-du-Mont que de celui de Flers ou de Domfront. Car les collines schisteuses ne s'élèvent jamais au-dessus de 200 m., la plus grande partie de la région n'atteint pas 50 m. d'altitude, et la mer se trouve toujours toute proche. L'hiver de Saint-Lô (seule station fournissant des chiffres de températures) est beaucoup moins rude que celui de Flers. En décembre et en janvier, les températures moyennes sont supérieures d'un degré à celles de Flers et l'écart est encore d'environ 0,5° en octobre, novembre, mars, avril et mai. Comme dans le Bessin, les bovins peuvent rester à l'herbage pendant la mauvaise saison. Et la pluviosité ne se signale par aucune faiblesse particulière, bien au contraire... Dans la période 1945-1958, Saint-Lô compte 9 mois secs et 5 très secs, ce qui constitue un régime comparable à celui de Bayeux (12/3), mais plus favorable que celui de Domfront (12/5).

Toutes ces conditions jouèrent un rôle cependant moins important que *la proximité d'un grand pôle herbager* : le Cotentin et le Bessin. Dès le XVIII^e siècle, et sans doute bien avant, le Bocage accessible, c'est-à-dire les proches régions de Saint-Lô, de Coutances, de la Haye-du-Puits et de Briquebec constituèrent l'arrière-pays pauvre, complémentaire des riches terroirs d'Isigny et de Sainte-Mère. Des relations s'étaient nouées. Les Bocains envoyaient à Isigny les œufs, les volailles et le miel de leurs petits élevages. Sur les marchés, les herbagers allaient acheter de jeunes bovins. Les gabarres transportaient du sel et de la tangue. Mais jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'extension limitée du marché d'Isigny ne justifiait pas l'élargissement de son aire d'influence directe. Surtout, le mauvais état des chemins, l'existence des marais, dressaient une cloison entre les

bons pays, facilement accessibles, et les collines boueuses et rocailleuses du Bocage. Tous ces verrous sautèrent en quelques décades avec le passage des chemins de fer, l'ouverture de bonnes routes et le développement des marchés parisien et anglais. A la fin du XIX[e] siècle, un réseau ferré quadrilla autour d'Isigny, et après bien des palabres, une nouvelle zone commerciale : Bayeux-Carentan-Cherbourg (avec liaison sur Isigny) ; Carentan-la-Haye-du-Puits ; Cherbourg-Briquebec-la-Haye-du-Puits - Coutances ; Coutances-Saint-Lô ; Saint-Lô-Lison-Isigny. Les marchands cessèrent d'opposer les beurres du Bocage aux produits fins du Bessin. La qualité « d'Isigny » s'étendit géographiquement. Dès lors tandis que le paysan du Mortanais restait sur son repli, l'homme du Coutançais, sollicité par des prix rémunérateurs, n'avait plus qu'à imiter les herbagers, ses proches voisins dont il enviait depuis longtemps la richesse.

B) L'économie d'élevage simplifiée du Bocage du Nord-Ouest.

Le paysan du Bocage du Nord-Ouest hérite d'une double tradition. Celle du Bocage, d'abord, car l'extension des herbages s'est produite depuis trop peu de temps pour effacer totalement les souvenirs. Celle des grandes régions herbagères, ensuite, dont le Coutançais, le Bocage de St-Lô, les régions de la-Haye-du-Puits, St-Sauveur, Briquebec s'inspirent depuis environ 80 années. La génération qui a connu l'ère des labours n'a pas totalement disparu, et on apprécie encore, comme au centre du Bocage, les galettes, la soupe au lard et aux choux. Mais les cultures ne sont plus pratiquées maintenant, et une spécialisation très poussée dans l'élevage herbager a fait disparaître les bases de l'autoconsommation, c'est-à-dire un des fondements de l'économie bocaine.

Dès lors, la tradition bocaine ne représente-t-elle plus qu'un souvenir ? Le Coutançais et les régions voisines n'étaient-elles pas trop proches du pôle de rayonnement, et le métamorphisme herbager n'a-t-il pas totalement digéré l'ancienne économie bocaine ? Ou, si l'on préfère, ce chapitre ne se trouve-t-il pas placé par erreur dans l'étude consacrée au Bocage, au nom d'une évolution historique totalement dépassée, alors que tout, maintenant, rattache le Coutançais aux grandes régions herbagères ?

En fait, la tradition bocaine est très tenace. Car si, par ses produits, l'économie du Coutançais se rattache aux régions herbagères, par ses structures profondes et par les difficultés qui l'assaillent, elle appartient bien au Bocage.

1°) *Des structures bocaines à peine modifiées.*

Un peu moins nettement que dans le centre du Bocage, *les petites exploitations* l'emportent généralement de Saint-Lô à Briquebec. Sur une

carte de la structure des exploitations agricoles (40), les teintes rouges dominent dans le Coutançais et dans le Bocage de Saint-Lô, révélatrices d'une structure morcelée. Cependant, elles n'occupent pas toujours complètement les surfaces communales, ce qui signifie que, les petites exploitations ne couvrent pas partout plus de 60 % des terroirs, comme c'est le cas dans le Mortanais ou dans le Domfrontais. La remarque s'applique avec plus de netteté encore à la région de la Haye-du-Puits et de Bricquebec où les petites exploitations et les moyennes s'équilibrent. Enfin, au nord-ouest de la péninsule du Cotentin, dans le triangle Les Pieux-Cherbourg-La-Hague, les exploitations moyennes prédominent, couvrant plus de 50 et même plus de 60 % des surfaces communales. En excluant les communes littorales dont l'orientation légumière échappe à cette étude, le rôle des petites exploitations, de type bocain, semble s'estomper du sud vers le nord, depuis le Mortanais où elles prédominent jusqu'à La Hague où elles s'effacent.

Dans le Bocage du Nord-Ouest, les exploitations moyennes ne l'emportent par les surfaces que de façon exceptionnelle. Entre Briquebec et la Haye-du-Puits, elles s'équilibrent avec les petites exploitations. Plus au sud, celles-ci dominent nettement. Partout, les petites entreprises sont de très loin les plus nombreuses. A Doville, dans la région des buttes de la Haye-du-Puits, sur 50 exploitations agricoles, 16 qui ont moins de 5 ha couvrent au total 42 ha et 17 de 5 à 10 ha occupent 130 ha. Dans cette commune, les exploitations de moins de 10 ha l'emportent donc nettement par le nombre (66 %) et font valoir une partie non négligeable de la surface totale (28 %). Neuf exploitations de 10 à 20 ha occupent encore 116 ha et une minorité de « grands » exploitants de plus de 20 ha disposent de la plus vaste surface, 297 ha, soit 50 % du terroir.

Le cas de Doville résume très bien la répartition des exploitations dans le Bocage du Nord-Ouest. Une majorité de petites unités y subsistent, en effet, Mais *un nombre assez important de fermes moyennes* se dégagent avec plus de netteté que dans le Mortanais ou dans le Domfrontais. Proviennent-elles de structures anciennes plus concentrées ? C'est parfois le cas, notamment autour des Marais du Seuil du Cotentin où existent encore d'importants domaines nobles. Mais, plus souvent, la dépopulation, parallèle ou antérieure à la révolution herbagère, a favorisé la concentration de petites exploitations et permis la constitution d'unités moyennes. Tandis que les plus pauvres quittaient le pays et que ceux qui restaient réalisaient de bons bénéfices sur le beurre ou sur les élèves, portant tous ses efforts sur l'investissement foncier, une génération de rassembleurs de terres besogneux s'est formée.

Le cas de M. L., à Vaudrimesnil près de Périers, fournit un bon exem-

(40) Carte de l'Atlas de Normandie, D 2, Structure des exploitations agricoles.

ple de concentration agraire à la mesure du Coutançais. Celle-ci s'est réalisée en deux générations, parallèlement à l'extension herbagère. Le grand-père L. était un ouvrier agricole, courageux mais sans ressources. Il avait commencé cependant à constituer une petite ferme de quelques vergées grâce aux occasions qui ne manquaient pas à l'époque (fin du XIX[e] siècle), dans un marché foncier détendu par la dépopulation. Mais il eut surtout la bonne fortune d'épouser la fille d'un marchand d'osier, ce qui lui fournit quelques capitaux (41). Il put ainsi multiplier les acquisitions et transmettre à son fils, à la veille de la dernière guerre, une exploitation de 28 ha qui passe pour grande dans la commune (42).

La constitution des exploitations moyennes a souvent demandé de longues années de travail, et cependant, elles ne peuvent donner entièrement satisfaction à leurs propriétaires. Car, réalisées au hasard des ventes, jamais remembrées, elles héritent de leurs origines un morcellement excessif où peut se lire encore la division ancienne en très petites exploitations. Les herbages de L., par exemple, se dispersent dans toute la commune en 6 groupes principaux de parcelles, les plus éloignées se trouvant à 1,5 km du centre de l'exploitation. Et, ici plus qu'ailleurs, des bâtiments qui ne furent jamais conçus pour l'élevage ne servent qu'à l'élevage (43).

Aux grandes régions herbagères, le Coutançais et les pays voisins ont emprunté ce qu'elles avaient de plus négatif : *des fermages très élevés.* L'enquête des Jeunes Agriculteurs de la Manche donne sur ce sujet des indications précieuses que résume le tableau ci-dessous :

Région (1961)	Fermage moyen des petites exploitations (moins de 15 ha)	des grandes (plus de 15 ha)
Cotentin	354 F. (moins de 25 ha)	285 F. (plus de 25 ha)
Bocage de Saint-Lô - Coutances	356	310
Bocage de Valognes-Cherbourg	275	305
Avranchin	262	280
Mortanais	185	191

(41) Le travail de l'osier était une des activités traditionnelles des communes de marais. Il se maintient encore à Rémilly-sur-Lozon.

(42) A Vaudrimesnil, 5 exploitations seulement entre 20 et 50 ha (sur 41) occupent 150 ha (sur 481).

(43) Sur cette question de l'habitat : Languille E., 296, 1951.

Les Bocages de St-Lô se trouvent à un niveau équivalent à celui du Cotentin, très au-dessus des taux du Mortanais. Le prestige de l'herbage a donc joué ici comme dans le Pays d'Auge, le Bessin et le Cotentin, mais aussi la pénétration de capitaux extérieurs à la région, plus importante que dans le centre du Bocage, et, depuis 1920, un redressement démographique qui a tendu de nouveau le marché des fermes.

Les structures du Coutançais, du Saint-Lois et du nord-ouest du Cotentin combinent actuellement tous les inconvénients. Comme dans le Bocage, un fonds d'exploitations trop petites, des fermes moyennes le plus souvent démembrées. Un régime foncier se partageant entre le faire-valoir direct (comme dans le Bocage) et le fermage (comme dans le Cotentin). Une classe dominante de propriétaires paysans, d'autant plus âpres au gain que leurs ressources sont limitées, un conflit de générations entre ceux qui tiennent, propriétaires exigeants au paysans âgés installés dans la routine, et ceux qui attendent, jeunes agriculteurs nombreux, souvent impatients d'appliquer de nouvelles techniques. Un marché des fermes tendu à l'extrême, un marché foncier paralysant par ses prix, l'un et l'autre grevant très lourdement l'économie des exploitations.

2°) *Une infrastructure totalement herbagère.*

Le Bocage du Nord-Ouest a adopté totalement le système herbager des grandes exploitations du Bessin et du Cotentin. Les mêmes techniques extensives d'entretien de la prairie s'exercent ici dans un milieu plus ingrat et dans des structures plus morcelées que dans les pays où le système est né et où il a évolué. Aussi n'est-il pas étonnant que *de graves déséquilibres* handicapent les élevages du Coutançais et des régions assimilées.

Les herbages possèdent souvent une bonne valeur fourragère sur les collines schisteuses qui ont encore parfois conservé, grâce aux apports massifs de tangue de jadis, une composition équilibrée. Boitel, en 1886, donne la description d'une « bonne prairie près de Saint-Lô » (44) : bien fournie en dactyle, en ray-grass et en trèfle blanc ou trèfle des prés, elle égale presque un herbage du Bessin ou du Cotentin. Il est vrai que Boitel décrit dans les pages qui suivent les techniques qui étaient alors employées pour engraisser les prairies (tombes et composts) et qui ont été complètement abandonnées maintenant. L'herbage du Bocage du Nord-Ouest souffre surtout de l'excès d'humidité pendant la mauvaise saison, sans toutefois éviter les sècheresses de l'été. Les terres basses du Seuil du Cotentin, de Saint-Lô à la Haye-du-Puits, forment au sud des Marais une zone originale, toute en îles et presqu'îles, ne s'élevant jamais à plus d'une trentaine de mètres dans des terres argileuses, lourdes

(44) Boitel, 63, 1886.

et compactes, qui donnent une pousse de printemps précoce mais qui sont inaccessibles dès que redoublent les averses d'automne. Ainsi les terroirs qui vont du confluent de l'Elle et de la Vire (Airel) jusqu'aux buttes de la région de la Haye-du-Puits (St-Jores, Doville) en passant par les basses terres du Désert, de Pont-Hébert, de Rémilly et de Périers possèdent-ils des qualités herbagères comparables à celles du Bessin qui leur font face, mais doivent-ils compter avec le lourd handicap des engorgements d'hiver. Sur les collines schisteuses, au nord (Briquebec), ou au sud (Coutances), qualités et défauts se retrouvent, légèrement atténués, mais les sols résistent plus mal aux sécheresses d'été.

La question de l'alimentation d'hiver est donc aussi importante ici que sur les plateaux du Pays d'Auge ou que dans le Centre du Bocage. La douceur des températures devrait permettre un élevage de plein air. Mais le mauvais état des herbages, par excès d'humidité, s'y oppose. Il semble d'ailleurs qu'en ce domaine l'entretien insuffisant des haies et des fossés, l'abandon des apports de tangue, qui allégeaient les sols, contribuent à dégrader encore une situation déjà précaire. Par excès d'humidité, les sols s'asphyxient, s'acidifient et perdent leurs qualités fourragères. Les « mauvais herbages » tendent à se multiplier. Or le petit agriculteur leur demande beaucoup. Plusieurs passages des bêtes, tout d'abord. Adoptée par tous, la clôture électrique permet une dépouille serrée des parcelles, souvent petites (entre 0,5 et 3 ha en moyenne). Les vaches laitières repassent jusqu'à 7 fois sur la même pièce. Pour faire face à des stabulations d'hiver de 4 à 5 mois, sans aucun secours provenant de cultures fourragères, l'exploitant du Coutançais doit en outre consacrer 40 à 50 % de ses surfaces au foin. Un tel système n'évite ni les inconvénients du surpâturage, ni ceux provenant de fauches répétées sur la même parcelle. Tout l'équilibre fourrager s'en ressent. De plus, l'autonomie totale de l'exploitation ne peut être assurée : l'herbager doit acheter des compléments pour les rations d'hiver, aliments composés (« bouchons ») et plus fréquemment, betteraves et paille. Une telle dépendance est beaucoup plus grave pour de petits exploitants que pour de grands herbagers.

La plupart des éleveurs du Coutançais ont conscience que *de sérieuses améliorations* doivent être apportées à leur système fourrager. Presque tous déjà ont adopté la clôture électrique et pratiquement le pâturage rationné. La majorité d'entre eux emploient des doses d'engrais assez importantes. Comment s'en étonner alors que l'utilisation de l'amendement marin est ici une tradition régionale dont tous conservent le souvenir ? A la différence de l'herbager du Cotentin, l'exploitant du Coutançais sait bien que sa terre ne rend qu'en fonction de ce qui lui est donné. D'après Maguer (45), « une ferme de 30 ha utilise annuellement

(45) Magueur, D.E.S., 1962.

5 tonnes d'engrais phosphopotassique, 1,5 tonne de scories et 1 t. de sylvinite. Sur les 30 ha de l'exploitation, 2 ha sont « engraissés » au fumier. Un cycle de 5 ans permet ainsi de semer les divers engrais sur toutes les parcelles. Il faut préciser que les pièces qui se trouvent immédiatement à proximité des bâtiments d'exploitation ne reçoivent pas de fumier mais du purin. En général le fumier est réservé aux pièces de fauche ». Selon l'enquête des Jeunes Agriculteurs, les exploitants du Coutançais et du Saint-Lois dépensent en moyenne annuellement 95 F. d'engrais par ha, chiffre qui correspond assez bien aux estimations de Maguer (entre 70 et 80 F.). Sommes modestes en valeur absolue, certes, mais qui prennent toute leur signification si on les compare à celles des grands herbagers du Cotentin (50 F. par ha en moyenne, d'après les Jeunes Agriculteurs).

L'engrais améliore sensiblement la production de l'herbe. Mais permet-il de résoudre tous les problèmes ? Les plus dynamiques des agriculteurs abordent trois séries de transformations nouvelles. Leurs efforts se heurtent à des difficultés techniques mais aussi à celles, plus redoutables, qui proviennent des structures d'exploitations souvent trop petites et démembrées.

a) Pour augmenter la production fourragère, la régénération par le labour des prairies les plus dégradées s'impose dans les exploitations de collines, mais non dans les zones basses, plus favorables à l'herbage permanent qu'aux cultures.

b) Pour constituer des réserves de fourrages et résoudre le problème de l'alimentation des bêtes pendant l'hiver, l'ensilage constitue la solution la plus efficace. Ensilage d'herbe « naturelle » dans les bonnes régions comme le Seuil du Cotentin, ou ensilage provenant de prairies temporaires sur les sols moins riches des collines schisteuses. Dans les deux cas, il faut envisager une installation d'autant plus coûteuse qu'elle est réalisée dans des unités d'exploitations trop petites. Dans le second cas, s'ajoute la nécessité de revenir aux labours.

c) Pour améliorer la productivité et les conditions de travail, l'installation de stabulations libres avec salle de traite doit accompagner le regroupement des pâturages autour des corps de ferme. La petitesse et le morcellement des exploitations rendent cette opération impossible dans la plupart des cas.

Si tous les petits herbagers du Coutançais et des régions voisines ont pu intensifier leur production fourragère grâce aux engrais, quelques pionniers seulement abordent les difficultés techniques de l'ensilage ou des prairies temporaires. Mais ceux qui envisagent une rationalisation de l'élevage, avec toutes ses conséquences, font figure de dangereux révolutionnaires. Ceux-ci, devançant par leur dynamisme les grands exploitants du Cotentin, n'en parviennent pas moins déjà au stade des premières réalisations.

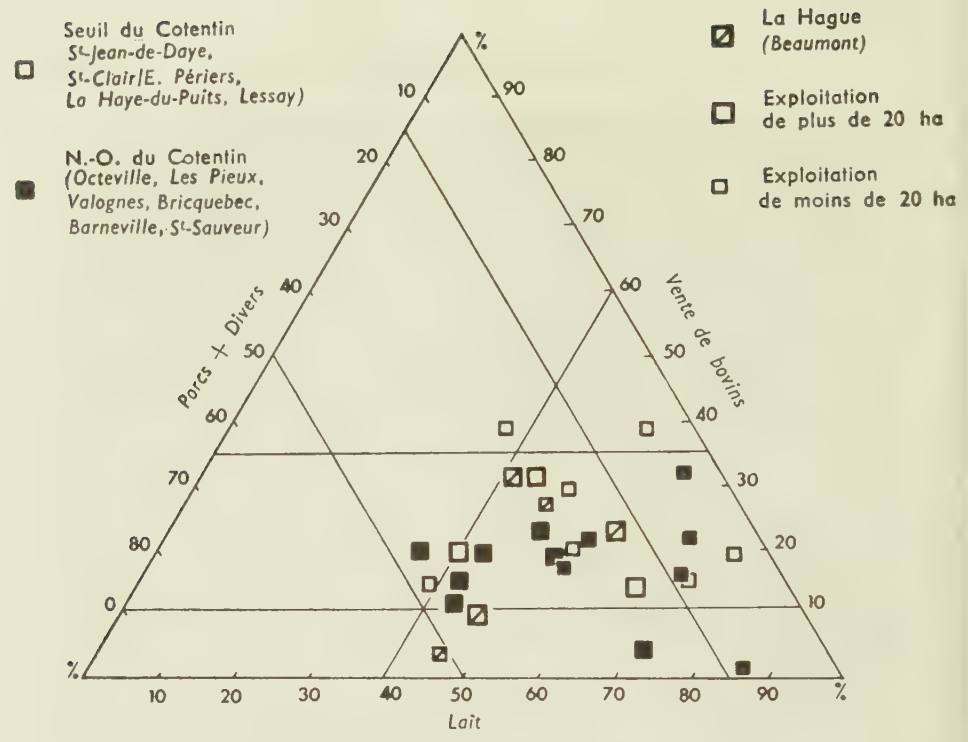

BOCAGES DE COUTANCES ET DE St-LO

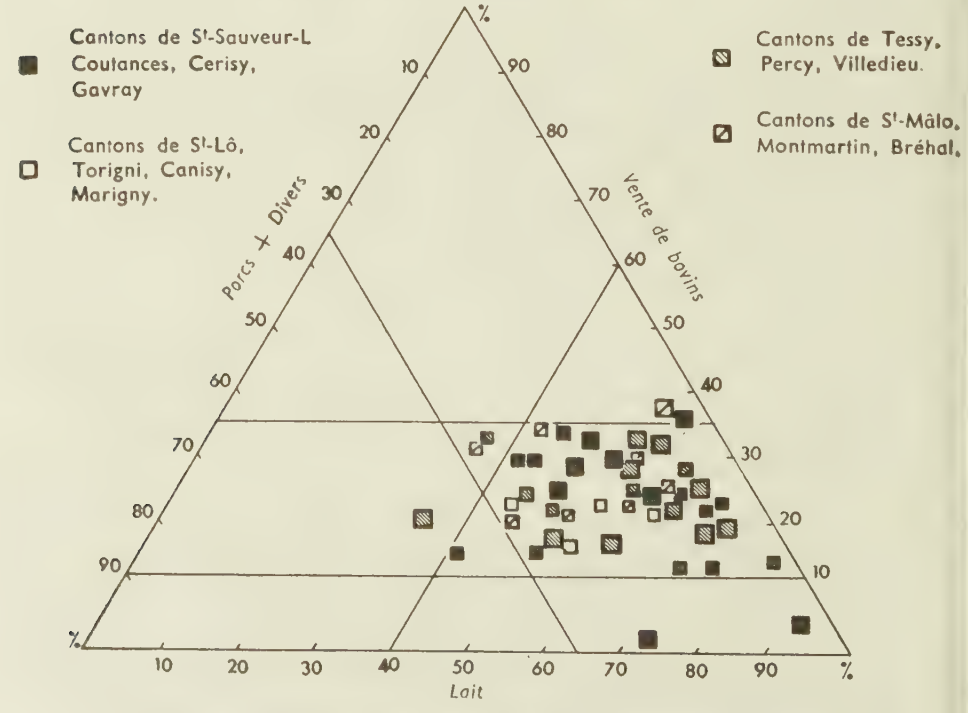

Figure 42. — Structure des produits bruts des exploitations adhérentes du Centre de Gestion : Cotentin, Bocage de Coutances et de Saint-Lô (1961-1962)

3°) *Une spécialisation étroite, la production laitière.*

Le Bocage du Nord-Ouest se présente comme une des régions les plus étroitement spécialisées de toute la Normandie. La production laitière y occupe en effet une place plus importante encore que dans le centre du Bocage ou que dans le Bessin et dans le Cotentin.

Les grands élevages de la région d'Isigny et de Ste-Mère complètent généralement leurs recettes laitières par l'embouche, par la sélection ou par l'élevage du cheval, ce qui contribue à atténuer leur spécialisation. De telles activités ne sont accessibles qu'à des exploitations importantes. Or celles-ci sont rares à l'intérieur du Bocage.

En plus de vastes unités de production disposant de capitaux de roulement importants, l'embouche à l'herbe exige des prairies de grande valeur, de larges herbages facilement accessibles dès le début du printemps et même pendant l'hiver, selon les techniques nouvelles. Toutes ces conditions excluent l'engraissement des bœufs, du Coutançais, du Saint-Lois et, à plus forte raison, des terres maigres de la région de Briquebec. L'embouche fut cependant pratiquée au XIX[e] siècle dans la Bocage de Saint-Lô qui produisit des bœufs phénomènes de 2 000 kg., connus sous le nom de « bœufs du Carnaval ». Mais cette activité a totalement disparu et seule la région de Cérences-Gavray, dans la vallée de la Sienne, conserve quelques embouches. Premier département français pour le cheptel bovin, la Manche doit importer de la viande de bœuf.

Les Bocages du Nord-Ouest comptent quelques grands élevages de sélection ou des fermes poulinières, mais avec une activité beaucoup plus faible que dans le Cotentin. Ces activités prolongent généralement une longue tradition familiale alors que beaucoup de fermes moyennes du Bocage proviennent d'une concentration récente. Les « hommes à concours » de la sélection bovine résident surtout en bordure des terres basses du Seuil du Cotentin dans une sorte de prolongement de la région d'origine. Les fermes poulinières se rencontrent principalement dans le Coutançais qui constitua jadis, avec l'Avranchin, une des zones de remonte de cavalerie militaire. Dans les deux cas, il ne s'agit que d'entreprises isolées qui, à raison de 1 ou 2 par commune tout au plus, marquent beaucoup moins l'élevage régional que les grandes fermes du Cotentin.

En plus de l'élevage laitier, le centre du Bocage pratique *quelques activités complémentaires* qui ne sont nullement négligeables : quelques cultures céréalières, jadis la « goutte », et maintenant surtout l'engraissement des porcs. Mais rien de tel entre Bricquebec, Coutances et St-Lô. Le cidre n'y fut jamais aussi apprécié que dans le Pays d'Auge, sans doute

faute de débouchés importants, et la distillation de l'alcool ne représente qu'une activité de routine, non un commerce ou une passion comme dans le Mortanais ou le Passais. L'engraissement des porcs se pratique dans un nombre limité d'exploitations. D'après l'enquête des Jeunes Agriculteurs 18 exploitations du Mortanais sur 22 ont au moins quelques porcs. Mais la même source indique que la moitié des fermes qui ont répondu à l'enquête dans les Bocages du Nord-Ouest ne possèdent aucun porc. L'opposition s'explique aisément. L'autoconsommation a disparu du Coutançais et des régions voisines. Les élevages à 1 ou 2 bêtes ont été éliminées, sauf dans les fermes disposant de quelques sous-produits de laiterie. Or de plus en plus, le lait est livré entier. Enfin, les exploitants du Coutançais ne faisant pas de cultures ne produisent ni orge, ni pommes de terre. Dans ces conditions, l'engraissement du porc doit utiliser des aliments achetés en dehors de l'exploitation. Seule, une minorité d'exploitants acceptent ces charges pour se livrer à un élevage sans sol. Avec une mauvaise conjoncture, les porcheries se vident. Privé de ses bases traditionnelles, l'élevage des porcs est beaucoup plus spéculatif et beaucoup plus irrégulier. Il est impossible de le considérer comme une des activités permanentes des Bocages du Nord-Ouest.

Libérée de la tutelle des grands élevages, détachée des appoints propres au Bocage, que sont les cultures céréalières et l'engraissement du porc, *la production laitière* règne sur les pays de Saint-Lô, de Coutances et de Bricquebec, comme elle ne le fait dans aucune autre région de Normandie.

Les techniques de l'élevage laitier du Coutançais ne possèdent aucune particularité notable par rapport aux autres régions herbagères ou bocaines de Basse-Normandie. Même traite bi-quotidienne, faite à la main dans la très grande majorité des exploitations. Même prédominance des vêlages de printemps qui s'accordent avec la meilleure période fourragère et donnent une pointe des rendements à partir de mai-juin. Mêmes orientations de l'élevage des veaux, les meilleures femelles étant réservées pour le renouvellement du cheptel laitier, les autres vendues jeunes amouillantes et les mâles comme veaux d'élevage ou comme veaux gras.

Mais les résultats des petites et moyennes exploitations du Coutançais semblent plus favorables que ceux des élevages du Bessin ou du Cotentin, autant qu'on puisse juger d'après les faibles indices dont on dispose. Dans les exploitations du Centre de Gestion, les rendements laitiers par vache oscillent autour de 3 000 l. et d'assez nombreuses étables approchent ou dépassent 3 500 l. L'enquête des Jeunes Agriculteurs confirme cette bonne situation d'ensemble et aboutit à un rendement moyen de 3 065 l. dans les petites fermes du Bocage de Saint-Lô-Coutances, de 3 280 l. dans les grandes fermes de la même région, de 3 500 l. dans les petites fermes du Bocage de Valognes-Cherbourg et de 3 300 l. dans les grandes exploitations de cette dernière région. Les appréciations de

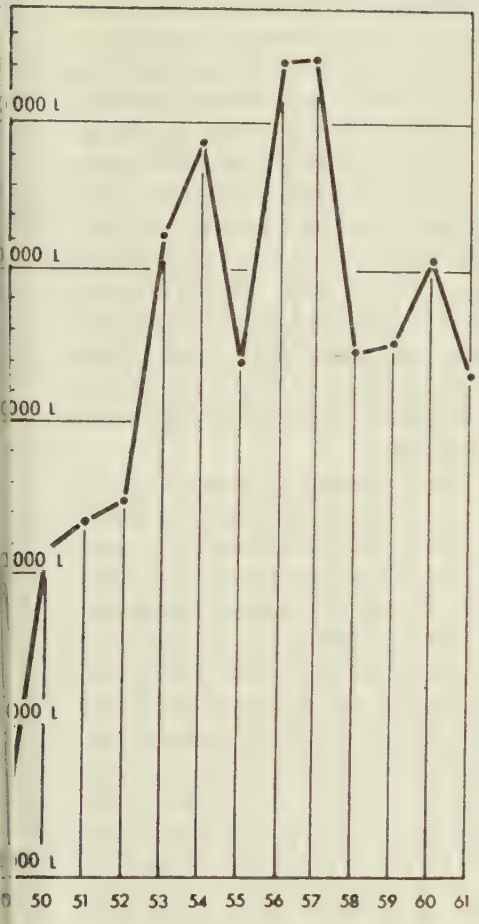

Litrage annuel vendu *(en 1 000 l)*

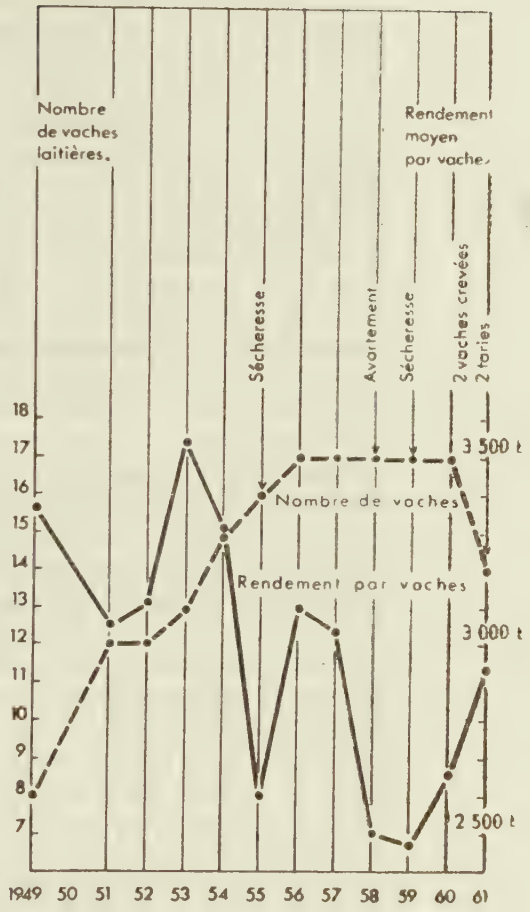

Nombre de vaches laitières et rendement annuel par vache

Figure 43. — Douze ans de production laitière dans une ferme du Coutançais, 1949-1961 (Vaudrimesnil)

Maguer sont plus optimistes encore. Il estime en effet que la majorité des rendements sont proches de 3 200 l. Il a pu étudier les productions de 20 élevages de Vaudrimesnil (compris entre 6 et 35 ha). Deux rendements seulement sont inférieurs à 3 000 l. (2 800 et 2 900 l.), trois dépassent 3 500 l. mais aucun n'atteint 4 000 l.

Ces productions individuelles honorables et assez homogènes doivent être multipliées par des chargements très variables (compris entre 0,7 et 1,4 U.G.B. par ha) mais où les vaches laitières occupent toujours plus de 55 % de l'effectif compté en U.G.B. Dans ces conditions, avec des rendements proches de 0,8 ou 0,9 vaches à 3 200 l. de lait par ha, le Bocage du Nord-Ouest constitue maintenant le bassin laitier le plus étendu et le plus dense de Normandie. Les industriels ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Les deux plus grandes entreprises laitières de Normandie, l'une coopérative, Elle-et-Vire, l'autre privée, Claudel, ont tissé à partir de Condé-sur-Vire et de Pont-Hébert deux toiles d'araignée enchevêtrées qui drainent le Coutançais et le Saint-Lois. Les débouchés du nord-ouest du Cotentin sont assurés par Gloria (Bricquebec) et par plusieurs coopératives beurrières. Isigny a totalement perdu son rôle de centre. Son activité industrielle est maintenant dépassée très largement par Pont-Hébert, par Condé et par Bricquebec.

Parmi les producteurs de lait normands, l'éleveur du Nord-Ouest du Bocage se présente comme un des plus importants, tant par les volumes qu'il livre que par sa spécialisation. Pendant plusieurs décades la vente directe du beurre sur les marchés ou auprès de ramasseurs, puis la livraison de crème aux beurreries industrielles ont assuré de solides profits. Maintenant le ramassage du lait entier allège encore son travail. Quelques progrès récents, comme l'emploi des engrais, le pâturage rationné, lui permettent d'atteindre des produits bruts élevés, de l'ordre de 2 000 F par ha et parfois plus. Dans cette somme, le lait compte toujours pour plus de 50 %. La spécialisation a donné l'aisance. Mais, elle commence à susciter quelques inquiétudes. De plus en plus, l'éleveur se sent vulnérable. Pour la commercialisation de ses produits, mais aussi pour l'achat des aliments du bétail nécessaires aux veaux et aux porcs, l'agriculteur du Coutançais dépend complètement de sa coopérative ou de l'industriel laitier dont il est le client. Pour progresser encore, il doit intensifier sa production, ce qui nécessite des investissements importants, une modification profonde des habitudes de travail, et, le plus souvent, la refonte de structures d'exploitations trop morcelées. Par contre, et même si elle n'assure plus la rémunération normale du travail familial et du capital, une ferme traditionnelle de 20 ha, sagement menée, peut encore procurer un revenu familial compris entre 15 000 et 20 000 F.

La plupart s'en contentent. Les plus petits exploitants disposent de revenus beaucoup plus faibles. Dans ces conditions, l'innovation reste limitée et les exploitations ne peuvent guère évoluer. Seule, une minorité tente l'aventure du progrès.

C) Le pays de Briouze et ses bordures, un petit bocage herbager dans l'arrière-pays des embouches ornaises.

A l'est du Domfrontais et de la région de Vire, le Bocage ornais se prolonge par le Pays de Briouze et ses bordures que limitent encore, plus à l'est, les Plaines d'Argentan, de Sées et d'Alençon. L'étude de cette région n'apporte pas d'éléments assez originaux dans l'analyse des systèmes d'élevage par rapport au centre du Bocage ou au Coutançais pour justifier un développement détaillé. On se contentera donc ici de comparer ce deuxième bocage herbager aux régions précédentes afin de pouvoir le classer dans un tableau d'ensemble des systèmes normands (46).

1°) *Par son milieu naturel et par son isolement, le Pays de Briouze se rattache au centre du Bocage.*

Le climat de Briouze, en effet, est du même type que celui de Flers et de Domfront. Des températures basses en hiver et fraîches en été, des pluies en toute saison avec une abondance particulière d'octobre à janvier caractérisent un climat assez rigoureux, aux saisons incertaines qui décalent d'une ou plusieurs semaines le calendrier agricole par rapport à celui de la Plaine de Caen ou du Bessin.

Par la variété des formations superficielles, la région appartient encore au centre du Bocage. Les compartiments de relief sont plus larges qu'entre Mortain, Vire et Domfront. On n'en retrouve pas moins une opposition fondamentale, déjà étudiée :

Le Bas-Pays de Briouze constitue un vaste bassin intérieur, dégagé dans les schistes briovériens qui se décomposent en argiles compactes. Le modelé en est particulièrement mou, le drainage mal assuré. Tout proche de la ligne de partage des eaux entre les bassins de l'Orne et de la Sarthe, le Bas Pays est traversé par la Rouvre et ses affluents dont les vallées se marquent à peine dans le relief. En aval, le massif d'Athis forme une sorte de barrage. La topographie est par conséquent très proche de l'horizontale, beaucoup plus en tout cas que dans les bassins de Vire, de Sourdeval et de St-Hilaire où la Vire, la Sée et la Sélune disposent d'une force érosive plus vive. Sur un tel modelé et sous un climat humide, les argiles de décomposition donnent des sols trop souvent gorgés d'eau, plus favorables au marais qu'à l'herbage ou au labour. Tout près de Briouze, s'étend le Marais du Grand Hazé. Fait exception-

(46) Frémont et Solignac-Lecomte, 283, 1963.

nel, par conséquent, au centre du Bocage, un bassin intérieur, le Bas Pays de Briouze se définit comme un mauvais pays.

Les hauteurs qui l'encadrent ne valent guère mieux que le centre du Bassin. Au nord, le massif granitique d'Athis atteint des altitudes à peine plus fortes que celles de Briouze (230-250 m contre 210 m) mais un modelé beaucoup plus mouvementé oppose des collines aux sols maigres et de nombreuses vallées assez profondément encaissées. Dans les cornéennes, une auréole de buttes élevées ceinture le massif. Au sud, les hauts reliefs forment un alignement plus continu (est-ouest), plus élevé (à plus de 300 m.) et plus âpre. Le massif gréseux d'Andaine, le bloc granitique de la Ferté-Macé dont les cornéennes dominent le bassin de Briouze au talus de la Coulonche, enfin le promontoire gréseux d'Ecouves ferment, vers le sud, le Bocage Normand. Jusqu'au XVIII[e] siècle, et même jusqu'au XIX[e] siècle (quelques traces en subsistent dans les cartes Perpillou), de vastes landes recouvraient encore les hauteurs d'Athis et de la Ferté-Macé. Milieu plus ingrat encore que celui du centre du Bocage, le pays de Briouze se trouve cerné entre la lande et le marais.

Tout naturellement, le même isolement pèse sur cette région de l'intérieur dont l'accès fut particulièrement difficile jusqu'au milieu du XIX[e] siècle. Elle fut colonisée plus tardivement que les bons pays du centre du Bocage. La période des « villae » n'y a laissé aucune trace. Les bourgs s'y multiplièrent (Briouze, Bellou, Rânes, la Carneille, la Ferté etc...) mais aucun ne devint une ville aussi active que St-Hilaire ou Mortain. Les hameaux familiaux forment ici comme ailleurs la trame la plus continue du peulement, mais aucun artisanat de production ne vint augmenter leur activité sauf en quelques points limités de la périphérie près des carrières ou des massifs forestiers (forges). Au XIX[e] siècle, la ligne Paris-Granville débloqua la région (halte à Briouze), mais un dépeuplement accentué priva celle-ci de ses forces, une dénatalité parmi les plus catastrophiques étant relayée par une forte émigration.

Sans ville digne de ce nom, partagée entre les influences de Flers, de Falaise et d'Argentan, cités périphériques, défavorisée par un milieu très ingrat, la région de Briouze, d'Athis et de la Ferté se rattache bien au centre du Bocage, mais avec des handicaps plus lourds encore.

2[e]) *Par son évolution économique, le Pays de Briouze rappelle le Coutançais.*

En adoptant le système herbager, le Pays de Briouze s'est détaché du centre du Bocage toujours fidèle aux cultures. Son évolution économique est parallèle à celle du Coutançais, avec des conditions cependant très différentes.

Jusqu'au milieu du XIX^e^ *siècle, le système bocain le plus archaïque* dominait l'agriculture régionale : assolement céréalier, longues jachères, landes, petits élevages et autoconsommation. Rien ne distinguait alors le Pays de Briouze du Domfrontais ou du Mortanais, sauf peut-être des rendements plus faibles encore et une misère qu'accentuait l'absence d'artisanat d'appoint. Naturellement, rien de comparable alors au grand mouvement « tangour » du Coutançais. Quelques communes seulement bénéficiaient des apports de chaux provenant des carrières d'Ecouché ou d'Argentan. La région vivait repliée sur sa misère et son isolement. A la fin du XVIII^e^ siècle, elle appartenait au pays chouan. Encore aujourd'hui, et surtout autour d'Ecouves, la sorcellerie fascine plus les esprits que le progrès technique.

Au cours des dernières décennies du XIX^e^ *siècle, l'ouverture de la région* se produisit enfin, très tardive, mais brutale. Depuis longtemps déjà, quelques relations s'étaient nouées, par l'intermédiaire des foires de Briouze, entre les emboucheurs de l'Orne et de l'Auge et les petits paysans briouzains ou leurs intermédiaires. La Coulonche, le Mesnil-de-Briouze, Bellou, Athis devinrent les pays naisseurs des riches régions d'engraissement toutes proches, de Bazoches, d'Ecouché ou du Merlerault. Au commerce des veaux s'ajouta la vente des poulains et du beurre et surtout le trafic de la « goutte ». Car déjà Briouze se trouvait sur la voie royale de l'alcool dont les chemins tortueux sortent des haies et des plants du Domfrontais et du Mortanais, traversent tout le Bocage ornais puis filent par Laigle et Verneuil vers Paris. Briouze devint un des hauts lieux de la « goutte » normande. « A Briouze, ville de bonheur, arrivé à midi, saoûl à une heure ». Dans une région déjà dépeuplée, les maigres rendements céréaliers acquis au prix de gros efforts ne pouvaient soutenir la comparaison avec les profits du commerce et de l'alambic. En quelques décades, le Pays de Briouze abandonnait les cultures et adoptait l'herbage sur plus de 80 %, voire plus de 90 % des surfaces utiles.

Maintenant, après la disparition des ventes de poulains et l'assoupissement du trafic de l'alcool, *une seule ressource : la production laitière* et *l'élevage des veaux.*

Mais pour de multiples raisons, le pays de Briouze et ses bordures se trouvent beaucoup plus handicapés en ce domaine que le Coutançais ou le nord-ouest du Cotentin.

Le milieu naturel n'est pas favorable à l'élevage. La production fourragère doit faire face à des hivers prolongés et à des sécheresses estivales que supportent aussi mal les argiles compactes du bas pays que les terres maigres des hauteurs. Dans des herbages ou trop secs ou trop humides, l'éleveur doit limiter ses chargements qui dépassent rarement 1,1 UGB par ha SAU. L'entretien des fossés de drainage a été abandonné peu à peu. L'assainissement du Bas Pays nécessiterait une vaste entreprise col-

lective que ne peuvent pas tenter de petites communes pauvres divisées par des querelles de clocher. Depuis le XIX[e] siècle, de part et d'autre du Grand Hazé, Bellou et Briouze s'opposent dans une haine réciproque. Par ailleurs, la rénovation des mauvais herbages par le labour n'est concevable que sur les terres saines des hauteurs. Entre la Ferté-Macé et Carrouges et en quelques points du massif d'Athis subsistent des cultures qui apportent à l'élevage un complément fourrager d'hiver. Mais cette pratique reste exceptionnelle dans le Bas Pays.

La région de Briouze hérite d'une tradition herbagère beaucoup plus extensive et infiniment moins adaptée à ses besoins que celle du Coutançais. Le modèle ici ne fut pas la grande exploitation bien tenue du Bessin avec sa technique des tombes et ses forts rendements en beurre. Ce furent, beaucoup plus proches, les emboucheurs de Bazoches, de Champcerie ou d'Ecouché plus soucieux de « différence » que de rendement. Mais, hors « la goutte », le petit exploitant de Briouze n'a pas les moyens de jouer sur la différence.

Les structures enfin accumulent tous les inconvénients des exploitations trop grandes ou trop petites. La répartition des fermes est beaucoup plus hétérogène que dans le centre du Bocage ou dans le Coutançais : grands domaines nobles (les Yvetaux), moyennes exploitations issues de concentrations récentes (Bellou, Athis), poussière de très petites fermes (le Mesnil de Briouze) se côtoient mais sans se compléter. Dans une région particulièrement dépeuplée, les densités tombent parfois en-dessous de 20 habitants au km^2 et ne dépassent jamais 50. Les grandes exploitations commencent à manquer de main-d'œuvre, ce qui limite leurs efforts de rénovation, mais les petits agriculteurs sont plus tentés par le travail dans les usines de la Vallée de la Vère, de Flers ou d'Argentan, voire par l'émigration, que par l'emploi d'ouvrier agricole, traditionnellement méprisé et très mal rémunéré.

L'élevage de la partie orientale du Bocage ornais se caractérise par des densités laitières nettement plus faibles que celles du Coutançais ou du Cotentin. Il n'a attiré aucune grande entreprise de transformation. L'implantation d'un satellite d'Elle-et-Vire à Briouze est toute récente. Spécialisée maintenant dans la production laitière, la région ne devient pas pour autant un bassin laitier.

Abandonnée entre les mailles d'un réseau urbain très lâche, vidée de sa population, handicapée par les rudesses du milieu, spécialisée, mais plus par les éliminations successives que par une orientation déterminante, la région de Briouze et ses bordures accumulent toutes les charges. Leur originalité s'exprime par des traits fortement négatifs. Est-ce un pays perdu ?

⁂

A la périphérie du Bocage Normand, chaque région subit les conséquences de l'extension herbagère de la fin du XIX[e] et du début du XX[e] siècle et devint pays d'élevage. Mais en fonction de sa situation par rapport aux pôles herbagers et de ses virtualités propres, chacune a réagi de façon différente. L'Avranchin, fidèle à ses traditions. La Hague, totalement isolée et dépeuplée, encore partagée entre l'herbage, le labour et la lande. Le Bocage de Villers et d'Aunay, dynamique sous l'influence de Caen. Le Coutançais submergé par la vague herbagère et totalement voué à la production laitière. Le pays de Briouze, pauvre dès l'origine, en marge des influences les plus vivifiantes, herbager par abandons successifs.

La géographie régionale ne se résume pas dans des formules simples. L'exemple du Bocage Normand le montre bien, avec ses particularismes et sa résistance inegale aux sollicitations extérieures. Au moins toutes les régions qui composent le Bocage ont-elles toujours eu un caractère commun : l'économie y est rarement florissante, l'existence presque toujours précaire, les difficultés menaçantes. Actuellement, plus que jamais.

CHAPITRE III

LA CRISE CONTEMPORAINE ET LA RÉVOLUTION AGRICOLE DU BOCAGE

Au-delà des multiples nuances qui animent sa physionomie régionale, les incertitudes de l'évolution récente caractérisent l'économie du Bocage Normand. Depuis un siècle, en effet, l'agriculture bocaine n'a pas cessé de se transformer de façon rapide et parfois même brutale. Les ruptures cycliques de l'Avranchin, du Coutançais, du Mortanais et du Pays de Vire s'opposent à l'immobilisme des régions herbagères. A l'issue d'une période particulièrement heurtée, les difficultés semblent s'accumuler depuis quelques années, culminant dans une crise régionale qui pourrait bien appeler de nouveaux développements.

Plusieurs études des économistes ont déjà attiré l'attention sur l'aspect critique de la situation actuelle qu'ils ont minutieusement analysée (1). A. Pasquier qualifie le Bocage de « polygone de souffrance » à l'intérieur de l'espace bas-normand. L. Nelle ecrit : « On peut considérer qu'un état de crise est caractérisé par le jeu des phénomènes cumulatifs. Le malaise se répercute de secteur en secteur, se généralise progressivement en s'aggravant. Un processus est alors engagé qui ne s'arrête pas de lui-même... La conclusion se dégage sans équivoque : le Bocage entre à nouveau dans un processus de crise qui risque de prendre très rapidement des proportions dramatiques » (2).

Les difficultés que traverse le Bocage dépassent, par leur signification, le cadre de la Normandie et déborde le thème de cette étude. La crise du Bocage, en effet, affecte tous les secteurs d'activité. L'agriculture et l'élevage certes, mais aussi les industries, le commerce, les fonctions de service tertiaire. Il ne peut être question d'analyser ici chacun de ces éléments.

---

(1) En dehors de leur participation aux travaux du Plan régional, du C.E.B.A.N.O.R., de la C.O.D.E.R., leur étude la plus importante : Pasquier, Brier, Nelle..., 292, 1962.

(2) In, Pasquier, Brier, Nelle..., 292, 1962, pp. 334-339.

Mais il peut être intéressant d'étudier comment l'élevage et le secteur agricole en général participent à la crise régionale. Celle-ci se caractérise : par un affaiblissement progressif de la « densité économique » (3), un étiolement des activités, qui oblige une partie croissante de la population à quitter la région, et ainsi, tend à dévitaliser celle-ci. L'élevage, tel qu'il a été implanté dans le Bocage, joue-t-il un rôle dans cet affaiblissement progressif ? Sous de nouvelles formes, peut-il constituer un élément de stabilisation ?

Le Bocage Normand s'est voué à l'élevage à partir de la seconde moitié du XIX[e] siècle alors que s'effaçaient la petite industrie et l'artisanat rural qui avaient apporté jusqu'à cette époque un complément d'activité indispensable à l'agriculture traditionnelle. Actuellement, les responsables administratifs et politiques de la Basse-Normandie comptent beaucoup sur la décentralisation industrielle pour redonner vie au Bocage Normand. Mais rien ne vient, ou presque. Plus que jamais, l'élevage se trouve au centre de l'économie régionale. Il se présente, dans une structure de petites et de très petites exploitations, comme l'activité dominante.

Le problème dans son ensemble se résume donc ainsi.

1) Pourquoi le Bocage a-t-il perdu ses activités d'appoint ? Pourquoi cette région, au siècle de l'industrialisation, s'est-elle « désindustrialisée » sans que les mesures contemporaines qui encouragent la décentralisation parviennent maintenant à compenser ce lourd handicap ? Le Bocage peut-il espérer une nouvelle industrialisation ? Toutes ces questions, fondamentales pour la région, ne concernent pas le thème choisi dans cette étude. Elle ne seront abordées que dans la mesure où elles sont directement solidaires de celles qui intéressent la vie rurale.

2) Comment une région, spécialisée dans l'élevage, peut-elle, dans le cadre de très petites exploitations, assurer à ses habitants des revenus et un mode de vie qui ne les pénalisent pas par rapport à l'ensemble des catégories sociales d'une grande nation industrielle ? L'élevage et les petites exploitations font-ils du Bocage Normand un pays à jamais maudit, ou bien sont-ils susceptibles de contribuer au rétablissement d'un certain équilibre régional ?

En l'envisageant surtout sous un angle sectoriel, les responsables agricoles ont cristallisé cette question sous la forme d'une revendication : celle de la « parité ». La recherche de la « parité » s'inscrit ici dans une réalité régionale.

A beaucoup d'agriculteurs, la tentative paraît vaine. Face aux difficultés et aux exigences de l'heure, la majorité d'entre eux préfèrent se réfugier dans l'autarcie et l'immobilisme traditionnels. En nombre gran-

(3) Expression des économistes précédemment cités.

dissant, beaucoup choisissent le départ de la région et souvent l'abandon de la profession agricole. Quelques-uns seulement s'efforcent, en transformant leur système de production, de mettre leur travail au niveau des nouvelles exigences pour réaliser une véritable révolution agricole. Tradition, abandon, transformation : l'équilibre entre ces trois attitudes commande l'avenir du Bocage Normand (4).

I. LA TRADITION

Maître chez soi, esclave des vaches.

Face à tout ce qui change, la plupart des exploitants du Bocage se replient sur eux-mêmes dans une réaction naturelle de défense qui se traduit par la méfiance. Sans doute ont-ils conscience d'être vulnérables. Ils ne s'exposent pas. Rien de plus significatif à cet égard que la façon dont se diffuse le progrès agricole. L'homme du Bocage ne s'enthousiasme pas pour la nouveauté. Il ne court pas au-devant du technicien. Celui-ci exerce une influence très limitée au cours des premiers contacts. Les paroles n'ont jamais rien démontré, surtout lorsqu'elles viennent d'un jeune homme des villes très « savant » peut-être, mais qui ne connaît pas la terre... Il faut donc qu'aboutissent concrètement de premières expériences pour que commence l'esquisse d'un dialogue. Souvent même, le Bocain refuse le contact, de crainte de s'engager. Il reste chez lui. Il fait ce que lui enseigne l'expérience. Il pense que là se trouve la sécurité.

Parce que cette attitude commande les mécanismes économiques de la région, il convient de l'analyser soigneusement avec une double préoc-

(4) Comme dans le cas des régions herbagères, il aurait été souhaitable de pouvoir comparer les résultats de l'agriculture bocaine à ceux d'autres régions du même type en France ou à l'étranger. Les situations analogues ne manquent pas. En Europe occidentale, toutes les terres froides de la façade atlantique, de la Galice espagnole aux pays celtes des Iles Britanniques abritent des civilisations agraires qui s'intègrent bien mal à l'économie contemporaine. Dans des conditions radicalement opposées, les parcelles individuelles des kolkhozes soviétiques ou tchécoslovaques, par exemple, fondent sur l'élevage une économie étroitement individualiste qui, paradoxalement, pose des problèmes assez semblables à ceux des petites exploitations occidentales. Mais, pour être valable, une comparaison exige un minimum de références statistiques, et, pour être fructueuse, une certaine similitude dans les conditions d'exploitation et dans les systèmes de production, en même temps que quelque décalage dans les résultats. Aussi n'a-t-on pu retenir, de façon succincte, que l'exemple du Danemark, pays de petites exploitations et grande région d'élevage (un des plus intensifs du monde), sur lequel un ouvrage récent apporte des renseignements assez précis (Rehben, 387, 1963).

cupation. Comment en effet les règles de l'agriculture autarcique peuvent-elles persister dans un système de production qui commercialise ses principaux produits, qui doit réaliser certains achats obligatoires et qui subit de nombreuses influences ? L'indépendance de chaque exploitation n-est-elle pas finalement qu'une illusion ?

Pour les techniciens vulgarisateurs, pour les planificateurs, cette tendance au repli sur elle-même de l'agriculture bocaine représente le pire des obstacles. Une sorte de péché économique, face au dogme de l'efficacité. Mais pour d'autres, cette volonté d'indépendance s'élève au rang d'une vertu, et la « petite exploitation familiale » devient un mythe tellement intouchable que même ses adversaires doivent le célébrer.

De quelle marge d'indépendance dispose la petite exploitation bocaine ? Quels avantages et quels inconvénients en retire-t-elle ? Deux questions qui permettent d'éclairer, dans le cadre du système traditionnel, comment travaille l'éleveur du Bocage et comment il organise son économie.

1° Le travail familial.

Quel que soit le système de production, le paysan bocain travaille beaucoup. Il lui faut faire face, en effet, aux multiples tâches d'entretien des herbages et des haies et, sauf dans le Nord-Ouest, aux exigences des cultures. A cela s'ajoutent, chaque jour, les soins à donner aux bêtes. Les membres de la famille exploitante assurent généralement seuls l'essentiel de ces activités.

a) *Les travaux.*

Les travaux de l'éleveur bocain se décomposent en deux catégories bien distinctes : les besognes quotidiennes et les tâches saisonnières.

Les besognes quotidiennes intéressent directement l'élevage. Elles comprennent avant tout la traite bi-quotidienne qu'effectuent les femmes mais aussi les hommes. La traite se pratique à l'étable pendant les mois d'hiver et à l'herbage à partir du printemps. Sur une ferme moyenne, et sans l'aide d'une machine, elle immobilise les deux membres du ménage pendant plus d'une heure. Ce travail accumule exigences et inconvénients : il s'effectue dans une atmosphère assez malsaine et sale, surtout à l'étable ; il est réalisé à heure fixe, le matin notamment, afin de répondre aux exigences du ramassage des laiteries (horaire des tournées) ; il est fastidieux ; il doit enfin s'accommoder des intempéries. A peine réveillée, le matin, entre 6 heures et demie et 7 heures, la fermière enfile ses bottes et va patauger dans la boue de la cour pour « tirer les vaches »

à l'étable. Pendant la belle saison, la tâche devient souvent plus agréable, mais l'éloignement des herbages augmente les pertes de temps et la pluie peut surprendre en plein travail...

A la traite s'ajoutent d'autres besognes quotidiennes qu'assurent l'homme ou la femme : l'affouragement des laitières pendant l'hiver et l'entretien de l'étable, les soins aux veaux deux fois par jour, la distribution de la nourriture aux porcs et à la basse-cour trois fois par jour. Lorsque l'exploitant réalise l'engraissement des veaux et des porcs sur une large échelle, la préparation des mélanges, surtout s'il utilise ses grains, augmente le temps passé autour des élevages secondaires.

Mais ces tâches ont une exigence plus lourde encore que toutes les autres : elles ne tolèrent aucune relâche. A cause d'elles, et dans le cadre des structures actuelles, le petit exploitant ne peut s'accorder aucun dimanche de liberté totale, ni aucune période de vacances. Il doit toujours garder le souci quotidien de ses bêtes.

Les travaux saisonniers occupent les temps morts entre les repas et les heures de traite. Nové a résumé ainsi ceux d'une exploitation de 20 ha dans la vallée de la Sée (5) :

« Janvier : Bûcheronnage - Emondage du bois sur les talus.
Epandage du fumier sur les prés non inondés.

Février : Labours pour les racines (pommes de terre, betteraves)
Epandage de scories et potasse sur les prés non inondés.

Mars : Ramassage du bois de chauffage.
Labours pour orge et avoine. Semaille de l'avoine.
Epandage d'engrais sur les prés humides et émoussage.
Jardinage (semis de betteraves)

Avril : Semailles orge et pommes de terre.
Préparation des terres à betteraves.
Vérification des clôtures.

Mai : Travaux de nettoyage, sarclage. Pulvérisation.
Semaille des collets verts.
Labours après trèfle pour le sarrasin.

Juin : Fauche et fenaison (jusqu'à mi-juillet).

Juillet : Effarapage des chemins, haies.

Août : Moisson
Labour pour trèfle, colza, navette.
Battages

Septembre Coupe du sarrazin.
Arrachage pommes de terre, collets verts.
Battages.

(5) Nové, D.E.S., 1965.

Octobre	Ramassage des pommes à cidre Arrachage des betteraves. Curage des ruisseaux.
Novembre	Labours et semailles pour le blé.
Décembre	Curage des ruisseaux. Fabrication du cidre ».

Parmi ces travaux, « les foins » occupent incontestablement la première place. La méthode traditionnelle, bien décrite par Maguer dans la région de Périers (6), comprend plusieurs opérations qu'interrompent trop souvent les ondées :

« A la fauche proprement dite succède l'opération du fanage. Si le temps est sûr on ne met pas le foin en tas (« vuillottes » ou « cabots »). Dès qu'il est sec, on le met en longues rangées parallèles (les « risles ») qui sont aussitôt passées à la « botteleuse » et transformées en balles d'une quinzaine de kilos. Ensuite viennent les opérations d'engrangement qui doivent être menées le plus rapidement possible. Si la pluie intervient, le foin reste en « vuillottes » en attendant le retour du beau temps. Enfin les dernières opérations de la fenaison consistent en un nettoyage rigoureux du pré, tous les brins qui y restent risquant d'entraver la pousse de l'herbe ».

Le petit exploitant *ne peut pas rationaliser* son travail. Lorsqu'il pratique des cultures, il disperse ses efforts sur une gamme souvent élevée de productions qui n'occupent que 3 ou 4 ha au total. La « mise en train » lui demande souvent autant de temps que le travail lui-même. Dans les exploitations morcelées, les travaux de culture, la fenaison, mais aussi la traite biquotidienne s'accompagnent de déplacements importants, autre cause de perte de temps. Le Bocage, enfin, avec les multiples besognes d'entretien que réclament les haies, les talus et les chemins occupe pendant de longues journées des théories dispersées de travailleurs à des tâches monotones et totalement improductives. Ainsi, un exploitant de 30 à 40 ha peut-il employer un journalier pendant deux mois par an à l'entretien de ses haies.

Nové estime que, sur une ferme de 20 ha de la vallée de la Sée, la journée moyenne de l'exploitant normalement aidé comprend 9 à 10 heures de travail. L'éleveur du Bocage travaille beaucoup, en effet, même en système herbager. Mais, paradoxalement, il consacre assez peu de temps à l'élevage propement dit. Schématiquement son travail se décompose ainsi :

A — Travaux productifs (susceptibles d'amélioration grâce à la mécanisation).

(6) Maguer, D.E.S. 1962.

B — Préparations, attentes, déplacements (susceptibles d'amélioration par des modifications profondes des structures et du système d'exploitation).

C — Travaux d'entretien improductifs, haies, talus, chemins... (susceptibles d'amélioration par la transformation du paysage agraire).

Il serait vain de vouloir chiffrer la part respective de ces trois catégories. Mais il paraît certain que la somme de B et de C est très souvent proche de A. Le dur travail de l'éleveur bocain, pour une large part improductif, répond à des servitudes de milieu autant qu'à des impératifs de production.

b) *Les travailleurs.*

Dans les petites exploitations du Bocage, la main-d'œuvre familiale l'emporte très nettement sur celle des salariés. En 1964, le département de la Manche, que domine le Bocage, compte un peu plus de 10 000 ouvriers agricoles permanents pour un total de 44 000 exploitations. Ce rapport souligne bien la faiblesse de la main-d'œuvre salariée. Moins d'une ferme sur quatre emploie un ouvrier permanent. En ôtant de cette moyenne les grandes exploitations du Cotentin, la proportion doit tomber à 1 pour 5 ou 1 pour 6.

Les travailleurs de la famille assurent la plus grande partie des tâches. Cette importance de la main-d'œuvre familiale explique que la faible efficacité du travail ne trouble pas outre mesure le paysan bocain : il ne compte pas son temps ni celui des siens.

Dans toutes les fermes inférieures à 20-22 ha, l'exploitant, sa femme et leurs enfants se partagent le travail de la ferme. L'homme se charge surtout des travaux saisonniers des champs, des prés et des haies. La femme assure les besognes quotidiennes, et notamment celle de la traite. Il n'y a cependant pas une stricte division du travail. La femme aide souvent son mari dans les champs ou dans les herbages. Celui-ci participe à la traite. Pendant l'hiver, la rude tâche qui consiste à « soigner les animaux » (vaches, veaux, porcs) revient soit à la femme, soit à l'homme. Le paysan bocain travaille plus que les herbagers du Bessin ou du Pays d'Auge. Mais sa compagne est aussi une forte travailleuse. Au cours d'une enquête sociologique réalisée par l'A.N.E.R.A. (7), 56 % des femmes interrogées se sont plaintes de participer à de « gros travaux pénibles ». Quelques exemples de réponses donnent une idée de ceux-ci :

« Soigner les bêtes, nettoyer l'étable, changer les bêtes de pièces »

« Les foins, la traite continuellement, courir après les bêtes pour les changer de pré ».

(7) A.N.E.R.A., 265, 1966.

« Faire la litière des bêtes, manier les balles de foin ».

« Manier les bottes de foin comme un homme pendant un mois ».

« Casser le bois, botteler le foin, débroussailler » ...

Les enfants lorsqu'ils ont quitté l'école, représentent un appoint très précieux. Avant le souci des mariages, avoir deux jeunes filles « à la maison » est un vrai bonheur qui permet à la fermière de se consacrer aux soins du ménage et aux petits commerces de la basse-cour. Un fils robuste apporte au père une aide très sensible, et c'est souvent lorsqu'il arrive à l'adolescence ou à l'âge d'homme qu'on entreprend la réfection d'un bâtiment, l'arrachage d'un talus, la construction d'une nouvelle étable... L'exploitation suit le cycle de la famille. Aux premières années de ménage, correspondent les difficultés. Le couple doit faire face seul à toutes les tâches alors que les frais d'installation ne sont pas encore remboursés et que les maternités immobilisent la jeune femme. Lorsque les enfants deviennent adolescents, et avant le service militaire des fils, quelques brèves années de plénitude précèdent le repli. Celui-ci se manifeste avec la nécessité de placer les fils sur une nouvelle ferme ou d'aider les gendres à s'installer, ce qui contraint à des sacrifices et parfois encore au partage des exploitations. La vieillesse s'achève sur une petite ferme à 3 ou 4 vaches, la femme restant souvent seule après 55-60 ans.

Personne, dans la famille, ne touche un salaire. L'homme et la femme se partagent les soucis financiers selon une règle simple : la femme dispose des recettes courantes au profit des dépenses usuelles ; l'homme garde les « grosses sommes » pour les affaires importantes. Les enfants ne touchent que quelque argent de poche, jadis pour courir aux assemblées des chefs-lieux de canton, maintenant pour mettre de l'essence dans leurs vélomoteurs qui les conduisent aux cinémas et aux salles de danse de la ville, Flers, Vire, Avranches... Personne ne compte son temps. Chaque jour, la mère emplit les assiettes. Elle renouvelle les vêtements de travail lorsqu'elle dispose d'une bonne trésorerie. Le père donne un peu d'argent pour remonter la garde-robe à l'occasion des grandes cérémonies familiales. Et tout est bien.

Dans ce système cohérent, existe cependant une faille : si, sur une ferme moyenne, la famille assure aisément les tâches courantes de la morte saison, elle fait difficilement face, seule, aux travaux saisonniers.

Le travail salarié d'appoint représente le premier remède à cette difficulté. Jadis, les grosses fermes occupaient une main-d'œuvre salariée importante, surtout à la grande époque des bénéfices sur la « goutte », les poulains et le beurre. Avant la dernière guerre, sur une ferme de 46 ha à Bellou-en-Houlme (Pays de Briouze), travaillaient en permanence, en plus de l'exploitant, de son fils et de sa fille, un ou deux commis, un journalier, une bonne... Maintenant, l'exploitant, qui se considère privilégié, reste seul avec ses deux fils de 15 ans et 18 ans. Une

ferme poulinière de 20 ha, dans la vallée de la Sée, disposait d'un domestique et d'un journalier. L'exploitant y travaille maintenant seul avec sa femme. Les exemples pourraient être multipliés. Une rétraction de la main-d'œuvre agricole aligne maintenant les fermes au niveau des plus petites. Seules les unités de plus de 25 ha peuvent supporter la charge d'un salarié permanent. Des coupures de plus en plus nettes tendent à s'établir entre les types d'exploitations. Parce que la main-d'œuvre agricole disparaît et que les salaires joints aux charges sociales atteignent des taux presque normaux (300 à 350 F net par mois dans le pays de Vassy), les petites et les moyennes exploitations renoncent à cet appoint en permanence. Elles doivent se contenter de quelques journées de travail occasionnel assurées par de très petits exploitants ou, parfois, par des ouvriers d'usine. Les exploitations de 12-30 ha se trouvent dans une situation relativement difficile, car elles ne peuvent se passer d'un salarié alors qu'elles en supportent difficilement la charge. Ainsi, ce n'est qu'au delà de 30 ha que les plus grandes exploitations peuvent disposer efficacement d'un ouvrier.

L'entraide, familiale ou de voisinage, constituerait un remède à ces difficultés. Elle se pratique effectivement, mais dans des situations exceptionnelles, lorsqu'il s'agit de porter secours à un ménage frappé par une maladie ou un accident.

c) *Les machines.*

La mécanisation ajoute une ultime contradiction dans un bilan déjà très lourd. Car en dépit des frais auxquels elle oblige, parce qu'elle allège le travail mais aussi parce qu'elle donne l'illusion affichée de la puissance, la mécanisation séduit même les plus modestes des exploitants.

Le tracteur a maintenant envahi les exploitations du Bocage Normand, s'ajoutant au train de culture traditionnel. Sur un échantillon de 32 exploitations du Teilleul, en 1962, dans une région assez refermée sur elle-même, 7 fermiers possèdent un tracteur (le plus petit ne disposant que de 11 ha) et 5 une presse-ramasseuse. A St-Georges-d'Aunay, dans un secteur ouvert sur la Plaine de Caen (8), la moitié des fermes de 10 à 15 ha utilisent un tracteur ainsi que toutes celles de plus de 15 ha ; sur cent exploitants, 21 ont une presse. Sur un échantillon de 600 agriculteurs du Bocage, l'enquête sociologique de l'A.N.E.R.A. révèle que 54 % d'entre eux possèdent au moins 1 tracteur.

Par contre, le nombre des machines à traire reste très faible : aucune au Teilleul, 10 % des exploitations à St-Georges, 6 % de l'échantillon de l'A.N.E.R.A. De même, les instruments aratoires qui compléteraient le tracteur de façon efficace sont-ils le plus souvent absents. Rien de comparable, ici, à l'arsenal de petits instruments mécaniques qui vrom-

(8) Centre de Gestion du Calvados, 278, 1965.

brissent chaque été sur les pentes herbagères des Alpes germaniques. La lourdeur des formations superficielles impose un matériel puissant. Le tracteur absorbe toutes les disponibilités.

Dans ces conditions, la motorisation des exploitations du Bocage est à la fois très incomplète et trop lourde. Très incomplète puisqu'elle ne transforme pas les servitudes quotidiennes de la traite et qu'elle apporte aux autres travaux un moyen de traction puissant à défaut d'une véritable mécanisation. Trop lourde cependant, elle l'est bien pour la plupart des exploitations. En-dessous de 10 ha, la motorisation semble impossible et le petit éleveur doit recourir au service de l'entreprise, à l'aide de voisins, ou bien rester fidèle aux moyens archaïques. Au-delà de 10 ha et jusqu'à 15-20 ha, l'emploi du tracteur se généralise, mais les surfaces auxquelles s'applique la mécanisation sont trop étroites pour assurer un amortissement normal, surtout en système herbager.

Sans l'appoint d'un minimum de main-d'œuvre salariée, le travail familial apparaît étouffant, voire asservissant. L'aide du tracteur allège les tâches saisonnières, mais elle ne libère pas des besognes quotidiennes. Et finalement, l'éleveur bocain doit accepter cette servitude contraire à son éthique personnelle : le souci des traites bancaires.

2° L'ECONOMIE SEMI-AUTARCIQUE.

L'exploitant traditionnel travaille beaucoup sans compter son temps. Mais il attend, en échange, que sa ferme assure l'essentiel de ses besoins, si possible sans qu'il lui soit nécessaire d'engager des dépenses extérieures. Car telle est bien la préoccupation profonde de l'éleveur bocain. Son raisonnement économique ne se fonde pas sur l'intensité de la production et sur les profits qui peuvent en résulter, mais sur les dépenses qu'il convient d'éviter afin de laisser au budget domestique le maximum de liquidité, le profit ne venant qu'en sus, à l'occasion. Dans cette perspective, la possession du sol joue naturellement un rôle capital.

a) *La possession du sol.*

Etre propriétaire, c'est disposer d'un moyen de production, et par conséquent de subsistance. Face à toutes les crises, climatiques ou conjoncturelles, l' « héritage » constitue la meilleure des garanties. Même très réduit, grâce à un labeur acharné, il permet toujours de vivre.

L'attachement de l'agriculteur bocain à la propriété de la terre procède d'un très ancien atavisme. Il est même permis de se demander si cette attitude ne provient pas des toutes premières phases de l'histoire agraire et si elle n'a pas contribué à imprimer sur le paysage cette marque qui donne son nom au pays : le bocage. Car la toponymie, la répartition de l'habitat, quelques études historiques très suggestives,

Achat initial avec bâtiments *(1909)*

Achat de 1910 à 1919

Achat entre 1920 et 1923

(d'après Boudin)

Figure 44. — Constitution d'une petite propriété paysanne dans le Passais (21 ha à Mantilly)

comme celles de L. Musset, évoquent l'installation, au cours des derniers siècles du Moyen-Age, d'une société d'hommes libres, ou presque, sur des terres ingrates et vaines, sans doute à la suite d'une grande poussée démographique (9). Pour ces gens, la propriété du sol représentait une garantie indispensable par rapport à une condition juridique probablement mal établie et aux sacrifices qui devaient être consentis pour subsister sur une terre aussi médiocre. Ils s'y accrochèrent. Et si la haie matérialise la possession du sol, marque dans le paysage d'une propriété affirmée, elle prend ici tout son sens. Car, contrairement à ce qu'on observe dans le Bessin et dans le Cotentin, la haie précède dans le Bocage la spécialisation herbagère. Alors que 80 % des terres étaient en labour, toutes les enquêtes de la première moitié du XIX[e] siècle évoquent les haies du pays de Vire, du Mortanais, de l'Avranchin... D'abord autour du « clos », puis autour des labours, la haie matérialise la propriété individuelle au milieu des terres vaines, et en même temps, elle sépare le domaine du travail intensif de celui des pâturages communaux.

Rien de plus significatif à cet égard que le paysage agraire de la région des buttes, près de la Haye-du-Puits. Autour de la butte de Doville, par exemple, le dessin agraire s'organise de façon schématique. Sur le sommet, la lande et au pied de la colline, le marais, terres communes et non encloses, entourent les pentes hérissées de haies où se juxtaposent les héritages familiaux des petits villages de la Tisonnerie, de la Besnarderie, de l'Angellerie... Là, comme ailleurs, la plupart des paysans sont propriétaires, et farouchement attachés à leur bien.

La primauté de la propriété paysanne imprime sa marque à l'ensemble du Bocage. On la retrouve dans tous les secteurs où des sondages ont été effectués : région de Périers, butte de Doville, vallée de la Sée, région de Briouze, commune de Mantilly (Passais) (10). Elle s'oppose à la prépondérance du fermage qui régit l'occupation du sol dans les Plaines, mais aussi dans le Bessin et dans le Cotentin.

Cette règle cependant souffre bien des exceptions. Quelques domaines nobles ont toujours subsisté au milieu des tenures paysannes. Une propriété citadine, généralement modeste, s'est implantée dans le courant du XIX[e] siècle et a pu prendre un développement important dans certaines régions comme celle de Périers. Les paysans enfin ne considèrent pas, bien au contraire, leur héritage comme une donnée immuable. Ils s'efforcent de l'agrandir dans les périodes favorables (de la fin du XIX[e] siècle à l'entre-deux-guerres). Ils partagent ou tentent d'acquérir de nouvelles terres pour leur descendance dans les phases de pression

(9) Musset L., 271, 1960.

(10) Maguer, D.E.S., 1962 — Nové, D.E.S., 1965 — Boudin, D.E.S., 1962. Enquêtes personnelles.

démographique (début du XIX[e] siècle, période actuelle). Ils découpent, ils partagent, ils regroupent, ils cumulent... Beaucoup combinent les deux modes de faire-valoir. Tel propriétaire loue quelques ha supplémentaires ou même une petite ferme dans l'espoir de s'y retirer ou d'y placer son fils. Tel fermier achète tous les lopins qu'il trouve afin de se constituer un héritage. Dans un marché fluide, où souvent l'évolution de la famille règle les achats, on tient fort peu compte des exigences économiques.

L'échantillon-maître de l'enquête sociologique de l'A.N.E.R.A. répartit ainsi les exploitants selon le mode de faire-valoir :

Fermage	44,9 %	des exploitants
Faire-valoir direct	29,1 %	des exploitants
Mode mixte	25,6 %	des exploitants

Les fermiers sont donc nombreux, mais beaucoup d'entre eux (non évalué dans l'enquête, mais souvent proche du tiers) ont comme propriétaire un membre de leur famille, généralement leur père ou leur mère. Ainsi plus de la moitié des exploitants possèdent-ils de la terre. La plupart des agriculteurs appartiennent à des familles de petits propriétaires, même s'ils sont eux-mêmes fermiers. Tous restent très attachés au mode de faire-valoir direct. L'enquête de l'A.N.E.R.A. révèle que 64 % des exploitants interrogés achèteraient de la terre s'ils avaient de l'argent disponible tandis que 75 % expriment leur attachement à la propriété en préférant le faire-valoir direct au fermage (11).

L'indépendance que procure l'attachement à la propriété du sol comporte cependant bien des effets négatifs, surtout lorsque d'autres classes sociales interviennent sur le marché foncier comme c'est le cas dans le Bocage, (propriétaires citadins, et, particulièrement remarqués, bouchers et marchands de bestiaux). Effet de démembrement d'abord, lorsque la volonté de posséder compte plus que la nécessité de préserver la valeur économique du fonds. De cette tendance provient le démembrement de très nombreuses communes du Bocage (notamment du littoral de l'Avranchin ou de la région de Briouze) avec tous les handicaps économiques qu'il comporte. Effet de surenchère, ensuite, lorsque dans une phase de démographie dynamique le marché des fermes se tend sous le nombre des jeunes postulants. C'est le cas actuellement : d'après une enquête des Jeunes Agriculteurs, les fermages pouvant atteindre 370 F dans la région de Sartilly, 360 F dans le bocage de Valognes, 470 et 480 F dans les secteurs de Périers et de Coutances, 300 F dans la vallée de la Sée (1961)... Effet d'immobilisation, enfin, car le besoin de posséder détourne vers l'accumulation foncière des capitaux qui pourraient être très utiles pour moderniser les exploitations. Jusqu'à la dernière guerre, les éleveurs du Bocage n'ont pas connu

(11) A.N.E.R.A., 265, 1966.

d'autres formes d'investissement que l'achat de terres. Tous les bénéfices d'une période favorable, les profits sur le beurre, les poulains ou la goutte ont été détournés dans cette direction. Est-il besoin de chercher d'autres explications au prix très élevé des fermages et des terres (entre 8 000 et 12 000 F par ha) et à l'insigne pauvreté des équipements traditionnels ?

b) *L'importance de l'autoconsommation.*

Bien avant les premiers rudiments de gestion, le paysan avait inventé la comptabilité agricole, et l'agriculteur du Bocage mieux qu'aucun autre. Comptabilité empirique et qui n'utilise même pas l'écriture, ce qui est assez dire son caractère rudimentaire. Mais gestion d'une solide logique, cependant, dans sa grande simplicité. Les comptes familiaux se subdivisent en effet entre le budget de la femme et celui de l'homme, entre un circuit de cycle mensuel ou hebdomadaire et un circuit de rythme annuel.

Le budget de la femme doit assurer les dépenses les plus courantes et en premier lieu l'alimentation et l'entretien domestique. Parfois, elle se charge aussi de l'achat des vêtements de travail, du paiement des journaliers occasionnels ou de certains services courants, dispersés et peu onéreux unitairement (vétérinaire, insémination). Pratiquement indépendants des saisons, ces débits s'organisent dans leur grande masse selon un cycle hebdomadaire ou mensuel, celui de la fréquentation du marché. Ils correspondent surtout à des dépenses de consommation (alimentation, entretien, vêtements), augmentés de quelques services et prestations de salaires.

Pour opérer ces achats qu'aucune échéance ne rend obligatoires, la fermière dispose d'abord des produits de l'exploitation. Dans le système primitif qui fonctionna jusque dans la première moitié du XIX[e] siècle, l'autoconsommation devait supporter la charge de tout ce secteur (à l'exception de l'achat des vêtements). On comprend mieux ainsi qu'il fût du ressort exclusif de la maîtresse de maison. Car, dirigeant à la fois la cuisine d'une part, l'étable, la porcherie et la basse-cour, d'autre part, elle seule pouvait régler en fonction des disponibilités la nourriture de la famille.

Les moyens ont changé, mais non les principes fondamentaux. Parallèlement à l'apparition de nouveaux besoins de consommation, les transformations du système de production diminuent les possibilités d'autosubsistance. Le numéraire intervient de plus en plus dans le budget domestique mais la fermière le contrôle toujours. Par une série de glissements successifs, elle a ajouté en effet à ses disponibilités les liquidités qui proviennent de la vente du lait. La fabrication du beurre et de la crème ont toujours été de son ressort. La vente du beurre au marché ou auprès des ramasseurs était assurée par ses soins. Elle conserve

encore le plus souvent la jouissance des chèques de lait dont les retraits mensuels aux guichets des banques ou du Crédit Agricole conviennent parfaitement aux besoins de son budget.

L'alimentation s'est transformée en fonction de ces mutations économiques. Jadis, dans de petites exploitations aux ressources limitées, elle se composait surtout de bouillies, de galettes et de soupes aux choux ou aux pommes de terre. Elle était donc surtout végétarienne et à base céréalière. Avec le développement de l'élevage et les bonnes fortunes de la fin du XIX[e] siècle, le menu s'est amélioré. La tradition des soupes aux choux et des « gâches » demeure, certes. Mais, le paysan ne « cuit » plus lui-même ; il donne son blé au boulanger qui lui rétrocède du pain. Surtout, les produits animaux prennent une place prépondérante dans l'alimentation. Le beurre d'abord qui accompagne tous les repas. La viande ensuite dont la consommation augmente. Non la viande de bœuf, d'ailleurs, dont le paysan bocain ignore la production, mais surtout le lard salé, le veau, la volaille, produits sur la ferme. L'abattage du porc réservé à la consommation familiale constitue une des cérémonies domestiques du Bocage : « la fête à courée ». Faire le repas de lard frais auquel toute la parenté est conviée réjouit l'estomac mais aussi l'esprit. Car cela signifie que le maître « a les moyens », que les dettes sont payées et les journaliers sûrs de leurs gages. Autrement le « noble » aurait été vendu. Les mets n'en demeurent pas moins fort rustiques : pas de grillade, peu de rôtis, mais des tripes cuites à l'eau, des andouilles et des boudins, des soupes au lard, des fricassées de volaille, des « chaudins » de porc et de veau... Avec cela, de la « besson », et pour rincer la tasse encore chaude, la « goutte » (12).

L'épicerie standardisée a maintenant pénétré dans le Bocage comme le tracteur ou l'insémination artificielle. On y boit, par exemple, beaucoup de café. Mais le rythme journalier des repas et leur composition reflètent encore de vieilles habitudes. Le Bocain mange beaucoup et souvent, comme ses aïeux qui compensaient la maigreur des bouillies par leur abondance. La journée traditionnelle d'un paysan de Vassy peut encore se décomposer ainsi :

Lever à six heures trente. Toilette rapide et sommaire. Le petit déjeuner pris au lever a pratiquement disparu, remplacé par un bol de café. Soin aux veaux et aux porcs. Traite.

A huit heures trente, premier repas : lard et fromage, confiture et beurre, café. Ce repas était autrefois composé de bouillie, de soupe ou de galette.

(12) D'après Lecœur, 270, 1883 et observations personnelles.
le « noble » : surnom donné au porc
le « chaudin » : fraise de veau ou de porc cuite à l'eau
la « besson » : cidre coupé d'eau ou cidre de petite qualité
la « gâche » : sorte de crèpe au sarrasin.

Travaux dans les champs, entretien des haies et des herbages, coupés par le « dix heures » : pain, beurre, cidre.

Repas à midi centré sur un plat de viande : porc, veau ou volaille. Fromage (acheté), pomme ou confiture.

Travaux des champs au cours de l'après-midi.

A dix-sept heures, collation : lard, beurre, fromage et confiture.

Soin aux bêtes, traite du soir.

Repas frugal vers vingt heures, avant le coucher : soupe aux choux ou bol de lait avec du pain trempé.

L'autoconsommation, en dépit de la spécialisation, demeure une tradition tenace dans le Bocage Normand. Pour évaluer son volume, on ne dispose que de sondages très fragmentaires : dans la vallée de la Sée, d'après Nové, 12 % du produit brut dans une petite ferme de 7,8 ha, 24 % dans une deuxième ferme de 10 ha ; dans le Coutançais, d'après Maguer, 11,5 % du produit brut dans une ferme de 20 ha, 14 % dans une autre exploitation de la même dimension ; à St-Georges-d'Aunay, d'après l'étude du Centre de Gestion, 20 % environ du produit brut dans les très petites exploitations de 2 à 5 ha, 5 à 6 % dans les grandes fermes de plus de 30 ha, 8 % en moyenne. Ces derniers chiffres qui proviennent d'une commune très ouverte aux influences extérieures sont probablement, d'après les auteurs de l'étude eux-mêmes, légèrement sous-évalués. Compte tenu de variations régionales sensibles, notamment entre les pays qui ont conservé des cultures et ceux qui n'en ont plus, il semble raisonnable d'admettre comme ordre de grandeur une autoconsommation de 15 à 25 % dans les petites exploitations et de 10 % environ dans les grandes fermes.

L'analyse comptable de Maguer dans deux fermes de la région de Périers montre quels sont les principaux produits de cette autoconsom-

Année 1961	Ferme N° 1	Ferme N° 2
Volailles	350 F	280 F
Œufs	336	125
Lait	584	2.160
Lapins	240	84
Porcs	600	
Moutons	130	
Jardin	600	600
Total	2.840 F	3.249 F

mation. Il convient cependant de leur ajouter le cidre qui assure toujours la boisson du ménage et qui n'a pas été compté par Maguer :

Les petits élevages, le jardin, le verger cidricole et parfois encore « l'échange » (blé contre pain) représentent une part importante du budget domestique. Dans les périodes difficiles, ils permettent à la famille bocaine de « tenir ». Mais sauf en quelques cas, de plus en plus rares, ils ne suffisent plus pour répondre de façon permanente aux besoins courants du ménage.

c) *La limitation des charges d'exploitation.*

Le budget de l'homme doit faire face aux grandes échéances saisonnières : le fermage, les impôts, les achats de semences et d'engrais, la paie des journaliers au moment des foins. Il doit aussi assurer le renouvellement ou l'amélioration du matériel agricole (achat d'un tracteur). Enfin, en engageant les dépenses des grandes fêtes, en donnant une aide aux enfants qui se marient, en augmentant le patrimoine foncier, le maître contrôle les débits les plus importants, ceux qui engagent l'avenir de la famille. Ce budget joue un rôle capital dans la vie économique de l'exploitation, car il se compose de quelques prestations de salaires, de transferts, mais aussi et surtout d'investissements. Or, quels produits permettent de l'alimenter ?

Aux dépenses saisonnières ou occasionnelles répondent naturellement des recettes du même type. Elles varient beaucoup en fonction de la conjoncture et, d'une façon générale, tendent à diminuer. On peut les classer en trois catégories principales :

1) Des revenus extérieurs à l'exploitation agricole : travail artisanal ou industriel d'un membre de la famille, pensions, retraites, rentes. Jadis, on l'a vu, le travail artisanal apporta un appoint considérable à beaucoup d'exploitations. Il n'a pas été vraiment remplacé.

2) Des produits agricoles, indépendants de l'élevage qui ont assuré des liquidités importantes à la fin du XIX[e] siècle et jusqu'en 1950 mais dont l'intérêt est maintenant des plus faibles : le bois (vendu notamment aux boulangers), l'alcool.

3) Des ventes d'animaux qui dans quelques régions comme l'Avranchin peuvent provenir de l'élevage du cheval (vente de poulains), et, plus couramment des élevages bovins et porcins : vente de vaches de réforme, d'amouillantes, de veaux d'élevage, de veaux gras, de porcelets, de porcs charcutiers.

Un équilibre très précaire a toujours réglé les rapports entre les grandes échéances de la ferme bocaine et les recettes correspondantes. Certes, de la fin du XIX[e] siècle jusqu'à la crise de 1930, le Bocage traversa une période de prospérité lorsqu'aux ventes habituelles de veaux et de porcs, s'ajoutèrent celles de l'alcool (Briouze, Mortanais, Domfrontais),

des poulains (Avranchin, sud du Coutançais) ou des ventes exceptionnelles de beurre (Coutançais, Briquebec, Valognes). Alors, les billets et les pièces s'accumulèrent dans les coffres ou sous les matelas, on vivait largement en mettant « ce qu'il fallait » sur la table, on achetait des terres. Après de longues années de misère, toute une génération bénéficia d'une large prospérité. Maguer a pu reconstituer le bilan d'une ferme de la région de Périers au cours de l'exercice 1914-15. L'importance du bénéfice réalisé sur 30 ha évite tout commentaire :

Exploitation de 30 ha, région de Périers - Exercice 1914-15
(Maguer, D.E.S., 1962)

Recettes :		*Dépenses* :	
Beurre	4.779,00 F.	Maison	833,40 F.
Lait	56,10	Exploitation	1.469,64
Œufs	15,70	Salaires	454,65
Bêtes	3.865,15		
Divers	46,65	Total	2.757,79
Total	8.762,60	*Bénéfice familial*	6.004,81

Mais cette richesse constitue un état exceptionnel dans le Bocage. Sans doute n'est-il pas inutile de rappeler les crises d'Ancien Régime qui ont provoqué parfois des révoltes violentes, telles celles des Nus-Pieds de 1620-1640, récemment étudiée, après Porschnew, par M. Caillard (14). Les impôts royaux contraignaient les paysans à vendre des bêtes pour disposer de numéraire. Après une mauvaise saison, pour acheter du grain, il fallait se séparer d'une partie du cheptel. Or la contraction de celui-ci hypothéquait les futures récoltes en diminuant la fumure, les moyens de traction, et en dispersant un capital toujours difficile à reconstituer... L'homme, alors, faisait de plus en plus difficilement face à ses échéances et s'endettait auprès des usuriers considérés encore au début du XIX[e] siècle comme des personnages courants de la vie du Bocage.

Mais ont-ils disparu de nos jours ? Toutes proportions gardées, le cycle des vieilles crises se retrouve. Les fermages élevés, l'achat d'un tracteur alourdissent les charges et le maître ne peut plus demander à sa femme le paiement de toutes les traites avec le produit du lait... Inversement, seule la vente des veaux et des amouillantes assure de grosses rentrées, mais dans des conditions de prix souvent défavorables, surtout pour les veaux d'élevage... Une sécheresse, un hiver rude, et il faut acheter des compléments fourragers ou vendre quelques bêtes ou les deux à la fois. Les agriculteurs aux abois le font généralement tous en même temps, les cours baissent... Une crise de conjoncture suit la crise

(14) Porschnev, 131, 1954 — Caillard, 111, 1963.

fourragère... Auprès du Crédit Agricole éventuellement, souvent auprès d'un parent, quelquefois auprès d'un marchand de bestiaux, de la laiterie ou du propriétaire, le paysan bocain s'endette, et parfois lourdement.

La limitation des charges apparaît comme le remède le plus simple et le plus immédiat face à tous ces maux. Une peur atavique hérisse le paysan bocain contre ces dépenses qu'il voudrait éviter sans en avoir toujours le pouvoir : le fermage (et ce sentiment le conduit à acheter des terres dès qu'il en a la possibilité) ; les intérêts des dettes, (et ainsi 31 % des agriculteurs interrogés par l'A.N.E.R.A. déclarent se refuser à tout emprunt) ; les impôts, enfin, qu'il hait d'autant plus qu'il ne peut rien contre eux. Aux impôts, il assimile d'ailleurs les « charges sociales » et les taxes, tout ce qui finalement « est pris par l'Etat ».

Restent les investissements et les dépenses de fonctionnement de l'exploitation. En fait, il s'agit d'une nouveauté à laquelle l'exploitant bocain n'est pas préparé. Lorsqu'il avait des disponibilités, aucun investissement important n'était nécessaire dans des fermes où l'extension des herbages permettait d'alléger le train de culture. Alors, c'était pour avoir de beaux fûts qu'on consentait quelques dépenses, dans la cave qu'on exposait sa richesse. Les bénéfices pouvaient être joyeusement dépensés ou réservés à l'achat de terres, le « meilleur placement » lit-on dans les réponses à l'enquête sociologique de l'A.N.E.R.A. Maintenant, l'élevage moderne entraîne de multiples dépenses de fonctionnement : insémination artificielle, vétérinaire, engrais, aliments du bétail... Son amélioration nécessite des investissements importants. Mais la tradition s'oppose au raisonnement économique qui démontre que pour accroître les revenus, il faut augmenter la production et, par conséquent, qu'il faut faire des investissements et accepter certaines charges. La tradition serait-elle bornée ?

Simplement, elle exprime une autre rationalité économique que celle qui prévaut dans la société industrielle. L'homme du Bocage veut être libre. Il refuse tout ce qui lie. Et il sait bien que le mécanisme qu'on lui propose lie à jamais. Certes, il aimerait pouvoir disposer de revenus plus importants, augmenter son cheptel, améliorer éventuellement les conditions et l'efficacité de son travail. Mais il lui importe plus encore de rester maître chez lui. Aussi adapte-t-il ses dépenses à ses disponibilités. La faiblesse de celles-ci limite actuellement tous les efforts.

Maître chez soi : tel est en définitive l'orgueil opiniâtre du petit agriculteur bocain. L'élevage, la spécialisation apparue à la fin du XIX^e^ siècle, n'a rien changé aux principes fondamentaux d'une société profondément réfractaire aux règles de la civilisation industrielle et qui n'admet que partiellement l'économie de marché.

Mais le système traditionnel, profondément transformé, a mainte-

nant fait faillite. L'autarcie économique n'assure plus la subsistance de très petites exploitations que dans des cas de plus en plus rares. Elle amortit les crises, elle ne permet pas de les éviter. De même, le travail familial développe une somme d'énergie insuffisante pour que soient entrepris des travaux de rénovation. Et il apparaît de plus en plus lourd à supporter dans l'exercice des besognes courantes. Face à ces difficultés, la motorisation n'allège que très partiellement les tâches et crée brutalement de nouvelles charges.

A l'image idéalisée de l'agriculteur du Bocage vivant avec sa famille des produits de sa ferme en toute indépendance, doit se substituer maintenant un portrait moins bucolique : celui d'un petit éleveur aux travaux souvent inutiles qui attend chaque mois le chèque de lait comme salaire, auquel aucun jour complet de vacances ne peut être consenti dans l'année, mais qui n'ignore cependant pas la réalité des échéances difficiles, fermage, engrais, remboursement des emprunts... La spécialisation dans l'élevage laitier sans modernisation fait du petit agriculteur bocain un nouveau serf. Maître chez lui, certes, il l'est resté. Mais il est devenu l'esclave des vaches.

Beaucoup de jeunes refusent ce destin.

II. L'ABANDON

Elevage et dépopulation.

« Les jeunes s'en vont. Et ce sont toujours les meilleurs qui partent. Bientôt, si le mouvement continue, on ne trouvera plus personne pour tenir une ferme dans le Bocage ».

Ces phrases reviennent dans toutes les conversations. Sans doute exagèrent-elles la situation présente. Elles ne manquent pas de jouer avec le paradoxe, d'ailleurs, alors que jamais les écoles n'ont accueilli autant d'enfants, que la densité rurale reste une des plus fortes de toute la Normandie et qu'actuellement trouver une ferme à louer tient encore du miracle...

Mais alors que les phénomènes de surface conservent encore l'apparence de la stabilité, l'édifice bocain semble de plus en plus ébranlé en profondeur. Un vaste mouvement d'émigration emporte toutes les jeunes classes d'âges de la population adulte et adolescente. Très sensible à ceux qui restent, il ne peut les laisser indifférents. Une sorte de psychose d'abandon trouble les esprits, les plus traditionnels comme les plus dynamiques.

Entre l'immobilisme et la rénovation, la renonciation constitue une troisième solution, la plus radicale de toutes. Elle implique un jugement

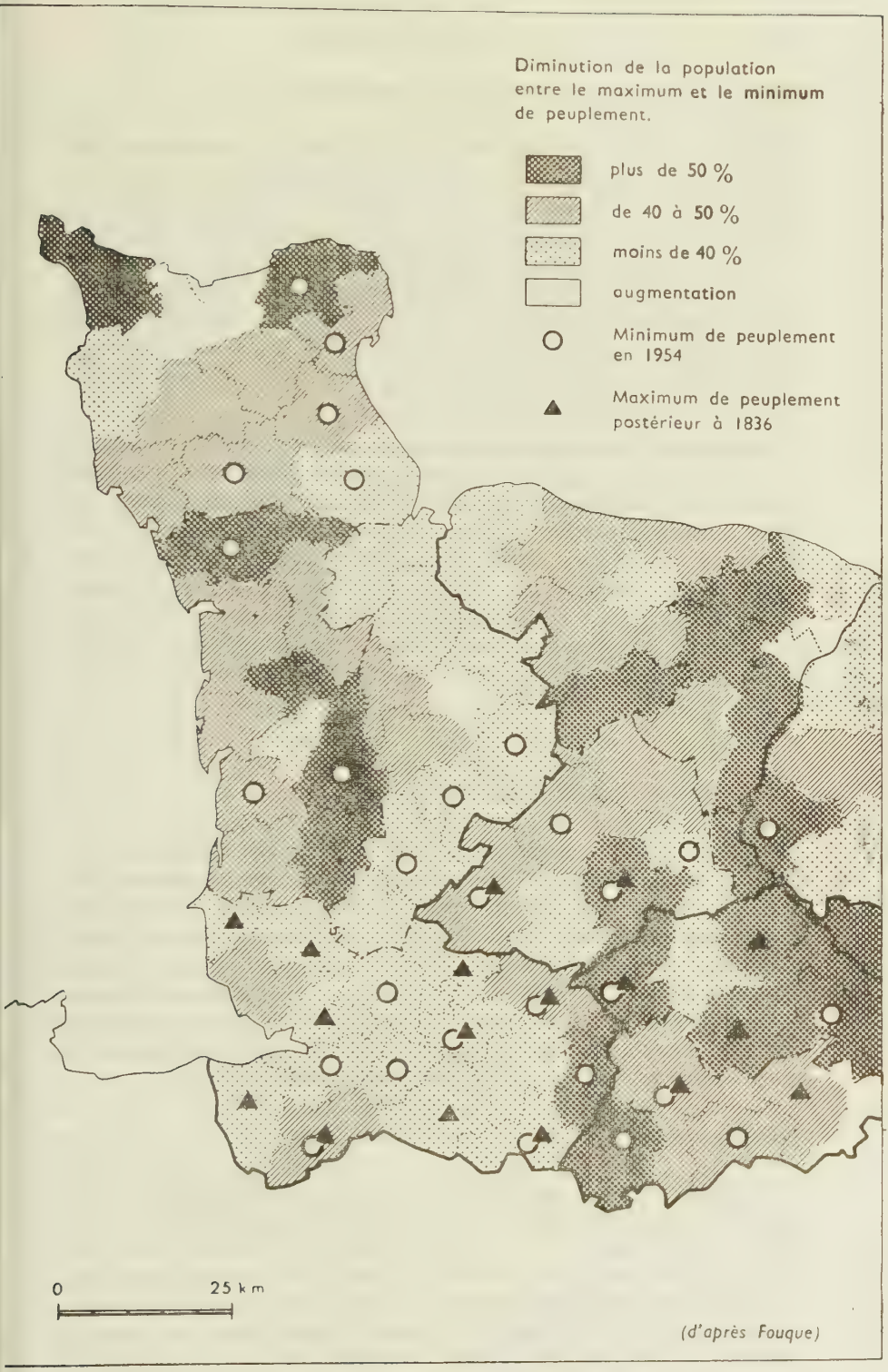

Figure 45. — La dépopulation en Normandie occidentale (1801-1954)

désespéré sur les possibilités économiques du Bocage : insatisfaction devant le système traditionnel, impuissance à le transformer. Par ses conséquences variées, notamment dans le domaine de la main-d'œuvre, de l'aménagement foncier, de la répartition de la population, elle hypothèque l'avenir de la région. L'émigration se trouve placée au centre des problèmes actuels, y compris des problèmes purement techniques concernant l'organisation des systèmes d'élevage. Elle doit donc être étudiée aussitôt après l'examen des positions traditionnelles, dont elle dresse, en quelque sorte, un constat d'échec, et avant l'étude des efforts de rénovation qu'elle conditionne très fortement.

L'émigration contemporaine, cependant, est associée à une combinaison démographique où la société agricole et les problèmes économiques de l'élevage ne se trouvent pas seuls impliqués. Elle prolonge une dépopulation ancienne que creusa surtout la dénatalité (ou surmortalité). Elle dépend en grande parie de la disparition des activités industrielles et artisanales du XIX[e] siècle que rien ne vient remplacer. Ces phénomènes sont toujours liés au système agricole, mais de façon plus ou moins proche et directe. On n'en présentera ici qu'une étude brève et incomplète qui insistera surtout sur les interactions du mouvement de dépopulation et du développement de l'élevage.

1° L'HEMORRAGIE DEMOGRAPHIQUE.

Depuis la première moitié du XIX[e] siècle, le Bocage Normand se dépeuple. D'après Fouques, 44 cantons bas-normands (sur un total de 122) n'ont pas cessé de perdre une partie de leur population entre chaque recensement. La majorité d'entre eux (32 sur 44) appartient au Bocage qui apparaît ainsi (avec le Perche ornais) comme la zone la plus affaiblie dans l'espace bas-normand. Deux phénomènes se sont conjugués dans ce bilan négatif : la dénatalité, qui a cessé entre les deux guerres mondiales, et l'émigration, toujours active depuis le début du XIX[e] siècle, mais particulièrement forte au cours des deux dernières décades (15).

a) *La dénatalité.*

L'ensemble de la Basse-Normandie a subi, du milieu du XIX[e] siècle jusqu'à l'entre-deux-guerres, un mouvement très important de dénatalité. Celui-ci débute entre 1841 et 1861, s'amortit légèrement de 1901 à 1911, redouble pendant la guerre de 1914 et s'achève aussitôt après dans le Calvados et dans la Manche, mais en 1944 seulement dans le département de l'Orne. Sauf dans la Manche où l'émigration l'emporte, la

(15) Sauf indication contraire, les chiffres concernant la population sont tirés de Fouques, 100, 1958.

dénatalité, pendant toute cette période, constitue le principal phénomène démographique, celui dont dépend en grande partie la dépopulation de la région.

Le Bocage participe massivement à cette dégradation naturelle de la population. En 1901, les taux de natalité des arrondissements bocains oscillent entre 18 et 20 pour mille, à l'exception de ceux de Domfront (20,05) et de Saint-Lô (21,1). Analogues aux taux de natalité de la partie est de l'Orne (Argentan, Alençon, Mortagne), ils sont généralement inférieurs à ceux du Bessin, du Pays d'Auge ou de la Plaine de Caen. Les taux de mortalité des arrondissements bocains s'échelonnent à tous les niveaux, depuis les plus élevés (Domfront, 27,13) jusqu'à des taux modestes pour l'époque (Saint-Lô, 22,7). Les deux facteurs se combinent en une dénatalité générale, moins importante que dans les arrondissements de l'est de l'Orne, mais plus marquée que dans le Bessin, le Pays d'Auge, la région de Caen. En 1901, la perte annuelle oscille entre 7 pour mille (Domfront) et 1,5 pour mille (Saint-Lô).

De nombreux sondages réalisés dans le cadre de Diplômes d'Etudes Supérieures ou par enquêtes personnelles rendent encore mieux compte de cette dépopulation naturelle (16). Chaque région, chaque commune même semble un cas particulier. Ainsi, dans le Pays Virois à Presles et au Désert, la dénatalité commence dans la première moitié du XIX[e] siècle et se maintient jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale. Chaque année, pendant une période de 120 ans, on enregistre un déficit du bilan naturel qui varie de 1 pour mille (1873-82) à 10 pour mille (1903-1922). Par contre, dans la commune du Gast (région de St-Sever), la dénatalité ne se manifeste que pendant deux décades (1903-1922) ; le bilan naturel est légèrement positif pendant tout le XIX[e] siècle (il est généralement compris entre 2 et 3 pour mille). Nové et Maguer notent des oppositions analogues dans la Vallée de la Sée et dans la région de Périers. Il pourrait être intéressant d'étudier chaque cas afin de confronter la singularité de l'évolution démographique et les particularités des structures foncières et des activités locales. Ainsi doit-on noter que la commune du Gast est en grande partie peuplée par des paysans-artisans ou paysans-ouvriers qui travaillent dans de petites exploitations et dans les carrières de granit, nombreuses dans cette région. Souvent, c'est dans les communes où domine une petite propriété paysanne que la dénatalité se manifeste avec le plus de force. Mais les sondages ne sont pas encore assez nombreux pour justifier une règle de portée générale.

Au moins peut-on noter la netteté d'ensemble du phénomène. Car lorsque le groupement de plusieurs communes élimine les cas particuliers

(16) Voir D.E.S. Maguer, Leboucher, Nové, Lecouvreur, Michel. Enquêtes personnelles à Presles-le-Désert (canton de Vassy), le Gast (canton de Saint-Sever), St-André-de-Briouze (canton de Briouze) ainsi que dans la région de Bény-Bocage.

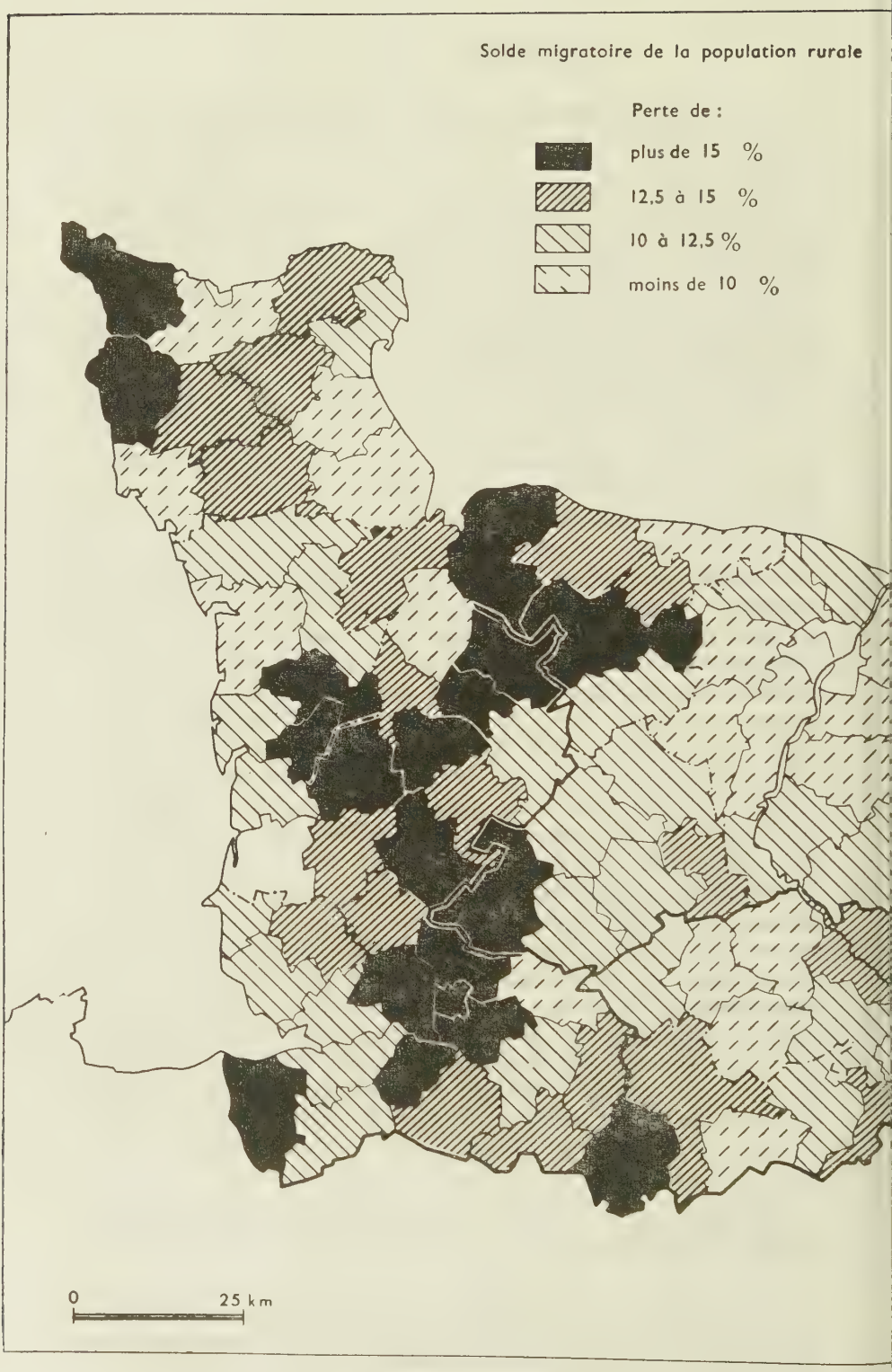

Figure 46. — La dépopulation contemporaine en Normandie occidentale (1954-1962)

(groupement réalisé notamment par Nové dans la vallée de la Sée), c'est bien la dénatalité qui l'emporte. Les taux de natalité excèdent rarement 20 pour mille (ils sont exceptionnellement bas à St-André-de-Briouze : moins de 15 pour mille). Les taux de mortalité, presque toujours supérieurs à 20, tendent encore à augmenter à la fin du XIX siècle sous l'effet conjugué de l'alcoolisme et du vieillissement (par émigration). Ainsi se creuse un vide où se perd une partie importante de la population. Dans les cas les plus favorables (type Le Gast), le phénomène ne dure qu'une vingtaine d'années. En général (type Presles-le Désert), il commence au milieu du XIX[e] siècle et dure jusqu'à la fin de la Première Guerre Mondiale. Dans les cas extrêmes (type St-André-de-Briouze) il se maintient pendant un siècle, voire plus, (de 1820-30 à 1920-30 et même 1930-40) avec, en fin de période, des taux très élevés qui expriment un déficit naturel supérieur à 10 pour mille par an (St-André-de-Briouze, 1893-1932). Ainsi disparaît une partie importante de la population du Bocage Normand.

b) *L'émigration.*

Dans le Bocage, temporaire puis définitive, l'émigration d'une partie de la population représente une tradition ancienne. Le département de la Manche (que domine le Bocage) est le seul département bas-normand qui depuis 1831 n'a pas cessé de se dépeupler par émigration comme le montre le tableau ci-dessous.

Manche

Solde Emigration/Immigration d'après P. Brunet (1960)			
1831-1881 ...	21.000 personnes	1931-1945 ...	12.000 personnes
1881-1931 ...	65.000 personnes	1945-1954 ...	39.000 personnes
1931-1962 ..	96.000 personnes	1955-1962 ...	45.000 personnes

En 130 années, le total du solde négatif dépasse 230 000 personnes. Mais l'évolution du mouvement mérite de retenir particulièrement l'attention. L'émigration, en effet, s'amplifie. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le mouvement s'accélère et prend une importance jamais connue. Au cours des 8 dernières années, la Manche a perdu 45 000 personnes environ alors que les décennies les plus défavorables du XIX[e] siécle n'enregistrèrent jamais plus de 30 000 personnes en solde négatif (1861-70 : 29 400 départs).

Avec des nuances, les sondages locaux ou régionaux confirment ces résultats. Dans la région de Sourdeval, étudiée par Lecouvreur, l'émigration définitive succède aux migrations temporaires des artisans-paysans qui au début du XIX[e] siècle allaient vendre pendant l'hiver les produits de leur travail hors de la région. Elle sévit dès la première moitié du XIX[e]

siècle alors que la crise de l'artisanat déséquilibre l'économie régionale. Elle se maintient jusqu'à notre époque, après une légère éclipse entre 1911 et 1931 (17). De même, l'émigration est permanente au Désert et à Presles, en Pays Virois, de 1863 à 1962, sauf pendant les deux premières décades du XX[e] siècle. Au Gast, les départs l'emportent presque toujours sur les arrivées et le déficit s'accentue avec une remarquable netteté depuis 1946 (18).

Dans la région de Périers (19), Vaudrismesnil ne compte qu'un nombre très limité de départs jusqu'en 1876, mais depuis cette date le solde négatif ne cesse de se creuser. La commune d'Auxais, dans la même région, présente depuis 1836 un bilan migratoire toujours négatif, mais il s'élargit brusquement à partir de 1876, doublant presqu'en quelques années, et il se maintient à ce niveau élevé depuis cette date avec une nette tendance à l'accroissement. Dans la région de la Haye-du-Puits, Doville perd régulièrement 0,5 à 2 % de sa population par an depuis 1831. Mais entre 1954 et 1962, le mouvement s'élargit : 50 personnes quittent la commune, soit plus de 2 % par an (18). Dans la vallée de la Sée (20), l'exemple des communes de Cuves, de St-Laurent, de S-Jean-de-Haize, Vernix et Tirepied révèlent une nette recrudescence de l'émigration depuis la dernière guerre et parfois depuis 1922 (Vernix). Dans la région de Briouze, la dénatalité l'a pendant très longtemps emporté sur l'émigration. Mais la tendance s'inverse depuis peu : entre 1954 et 1962, alors que le bilan naturel est largement positif, plus de 600 personnes émigrent, soit environ 12 % de la population, bourg compris.

Au-delà de quelques particularités locales, ces nombreux exemples permettent de saisir l'évolution d'ensemble. Au XIX[e] siècle et jusqu'à 1920, l'émigration, généralement modérée, accompagne la dénatalité. Après une période incertaine et alors qu'un bilan naturel positif se dégage peu à peu, l'émigration redouble à partir de 1946-54. La dépopulation du Bocage se poursuit et parfois même s'accentue. Seule, maintenant, la multiplication des départs est responsable de cette déflation démographique. Dans une Normandie rurale qui se dépeuple, le Bocage s'affirme encore comme une des régions où l'émigration contemporaine sévit avec le plus de force (21). Quel rôle jouent l'élevage et les éleveurs dans cette évolution ?.

2° L'ELEVAGE RESPONSABLE DE LA DEPOPULATION ?

Plusieurs facteurs interfèrent pour expliquer la dépopulation du Bocage Normand. Il pourrait être tentant d'attribuer au développement

(17) Lecouvreur, D.E.S., 1966.
(18) Enquêtes personnelles.
(19) Maguer, D.E.S., 1962.
(20) Nové, D.E.S., 1965.
(21) Atlas de Normandie, carte C10.

de l'élevage, et plus spécialement à l'extension du système herbager, une responsabilité particulière pour expliquer ce phénomène. L'herbage permanent n'exige-t-il pas beaucoup moins de travail, et par conséquent de travailleurs, que le système de polyculture traditionnel ? Cette question doit être examinée. Mais il est nécessaire, auparavant, d'analyser brièvement les facteurs de dépopulation qui n'ont aucun rapport, ou presque, avec l'élevage.

a) *Les facteurs de dépopulation indépendants de l'élevage.*

Le Bocage se dépeuple de façon permanente depuis la première moitié du XIX^e^ siècle. Or, l'élevage et le système herbager ne se développent vraiment dans cette région que depuis la fin du XIX^e^ siècle, exception faite des bocages périphériques du Coutançais et du Cotentin. Dans ces conditions, il semble impossible d'attribuer à la spécialisation dans l'élevage toute la responsabilité en matière de dépopulation. D'autres facteurs ont joué un rôle fondamental.

I. — Le déficit naturel de 1850 à 1920.

On a déjà présenté cette longue tendance à la dénatalité qui sévit dans le Bocage de 1850 à 1920 (environ). Il s'agit, on le sait, non d'un mouvement propre au Bocage, mais d'un phénomène qui concerne l'ensemble de la Basse-Normandie. Il se rencontre aussi bien dans des régions précocement vouées à l'herbage permanent (Bessin, Pays d'Auge) que dans des Plaines qui n'adoptèrent que partiellement la prairie permanente (Caen, Falaise, Argentan, etc...). Tout au plus doit-on noter la force de la dénatalité dans le Bocage qui atteint dans des secteurs comme celui de Briouze une ampleur exceptionnelle.

Il serait absurde, naturellement, de lier ce mouvement démographique au développement du système herbager en Basse-Normandie et dans le Bocage en particulier. Dans cette région, la dénatalité ne s'est-elle pas manifestée d'ailleurs 30 ou 40 ans (c'est-à-dire une ou deux générations) avant le grand essor de l'élevage ? Les causes du déficit naturel doivent être recherchées dans les transformations de la société bocaine au milieu du XIX^e^ siècle. La natalité restait assez stable à un niveau modeste pour l'époque (entre 17 et 23 p. mille généralement). C'est l'augmentation progressive de la mortalité qui fut responsable du déficit naturel. Le vieillissement de la population (à la suite des saccades d'émigration), la persistance de la misère chez les journaliers-artisans privés de travail d'appoint, l'alcoolisme en plein développement permettent d'expliquer les taux de mortalité très élevés de la fin du XIX^e^ et du début du XX^e^ siècle (parfois plus de 30 p. mille). Certes, une forte natalité aurait pu compenser cette surmortalité. Mais, entretenue par une fécondité modeste, la natalité des communes du Bocage ne s'élèva guère au-dessus de 20-24 p. mille. Les taux étaient d'ailleurs d'autant plus faibles qu'ils s'ap-

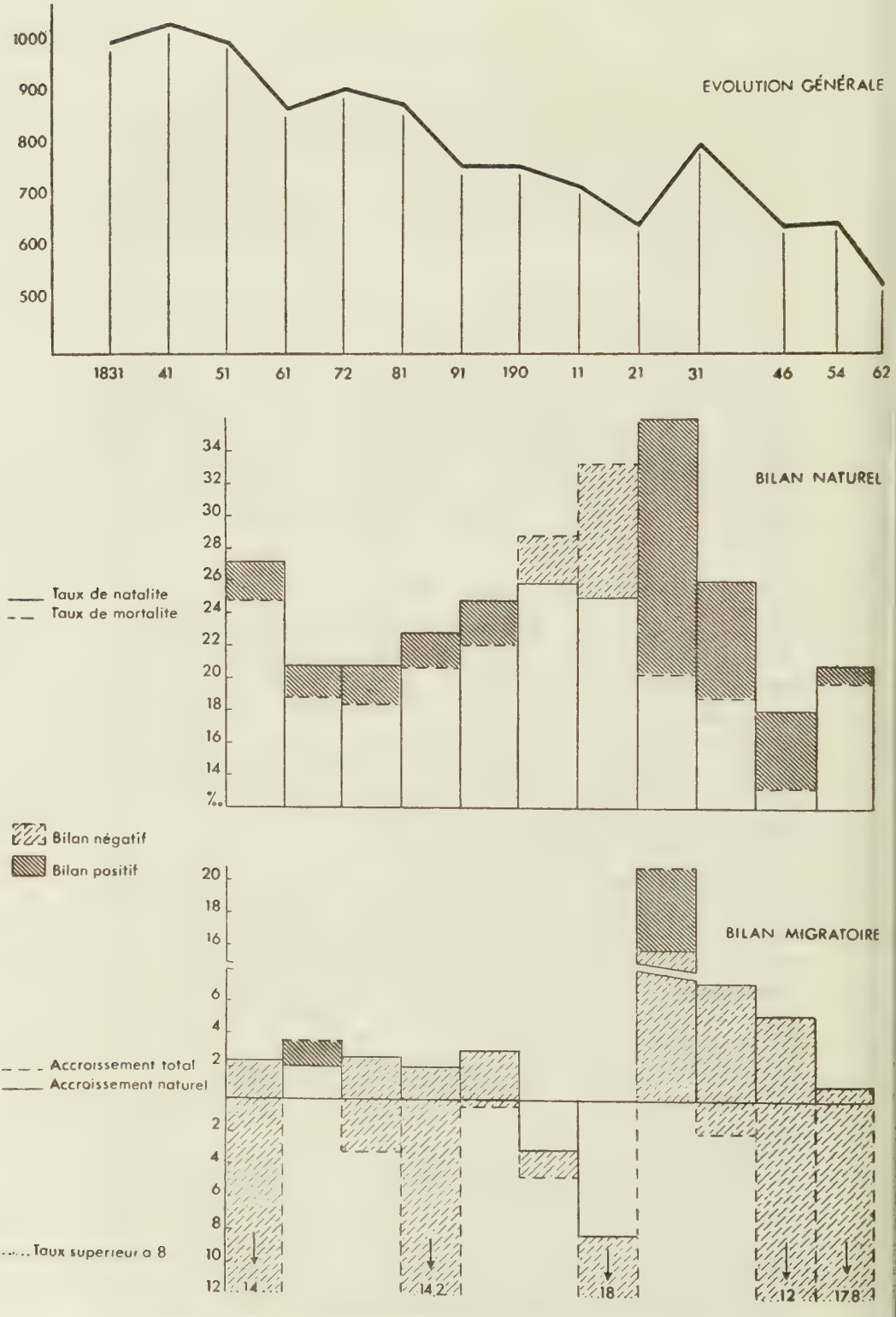

Figure 47. — Evolution de la population au Gast (canton de St-Sever)

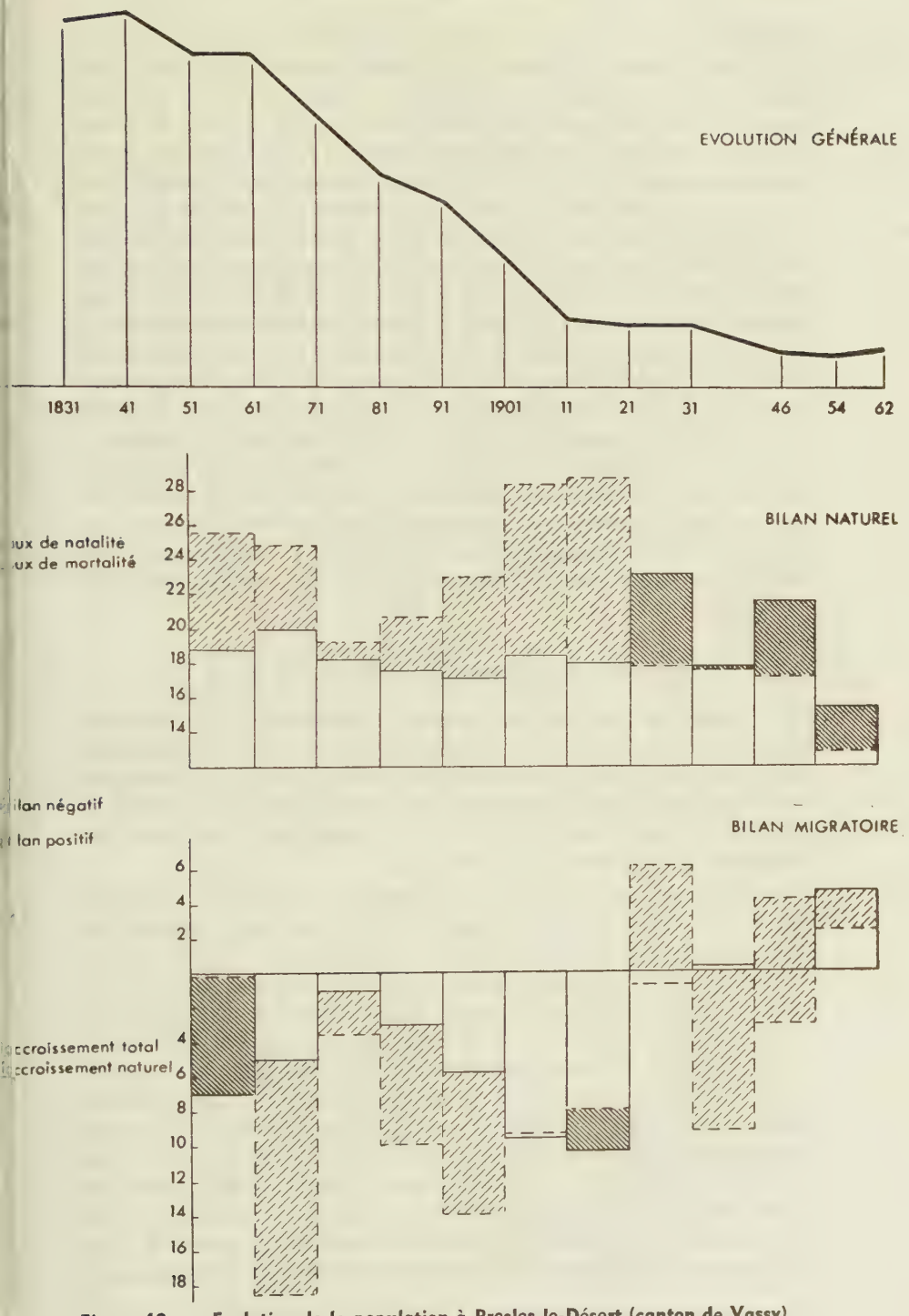

Figure 48. — Evolution de la population à Presles-le-Désert (canton de Vassy)

pliquaient surtout à une population de petits propriétaires n'ayant que la terre comme moyen de production et devant adapter leur famille aux possibilités d'emploi qu'offrait leur héritage. Ainsi, dans une commune comme le Gast où la persistance de l'artisanat des tailleurs de pierre offrait des débouchés aux fils d'exploitants, le taux de natalité restait toujours supérieur à 20 p. mille et s'élevait au-dessus de 25 p. mille entre 1903 et 1932. Dans cette commune, on comptait en moyenne 3 enfants par mariage pendant tout le XIX[e] siècle, et généralement plus de 2 de 1901 à 1940. De même, les taux de natalité étaient assez forts dans les communes de la vallée de la Sée et de la région de Périers où le fermage l'emportait sur le faire-valoir direct et les exploitations moyennes sur les plus petites. Par contre, là où le petit propriétaire ne devait compter que sur sa terre, la natalité se contractait pour donner les taux plus modestes : à Presles et au Désert, dans le Pays Virois (natalité inférieure à 20, moins de 3 enfants par mariage) et surtout à St-André-de-Briouze (natalité inférieure à 15 p. mille de 1833 à 1902). Le malthusianisme démographique constitue sans doute une vieille tendance des campagnes bas-normandes. Mais il semble que la disparition des activités d'appoint l'ait encore accentué et celle-ci, entraînant émigration et vieillissement de la population restante, peut apparaître comme la cause fondamentale de la dépopulation au XIX[e] siècle.

2 — La disparition de l'artisanat rural de 1850 à 1914.

La disparition des emplois secondaires d'appoint a pu intervenir comme une cause lointaine de la dénatalité en accentuant le malthusianisme démographique et en entraînant par émigration le vieillissement de la population. Mais l'effacement de l'artisanat rural agit surtout directement en supprimant des emplois et en provoquant plusieurs vagues importantes d'émigration dès le XIX[e] siècle.

L'association étroite de petites exploitations agricoles et de métiers artisanaux constitue un des fondements du système bocain traditionnel. Or cette combinaison n'a pas cessé de se détériorer depuis la première moitié du XIX[e] siècle pour disparaître à peu près complètement à la veille de la guerre de 1914. Dans la région de Sourdeval, par exemple, Lecouvreur (22) peut analyser successivement la « ruine des papeteries » (notamment sous le Second Empire), le « déclin des poteries » (à partir de 1850-60), la « disparition lente mais inévitable des métiers ruraux » (étameurs, « grillous », ferronniers etc...). Seuls, les tailleurs de granite maintiennent encore une certaine activité autour du massif de Vire (par exemple au Gast). La disparition du métier d'appoint, celui pratiqué par le père ou par les fils dans l'artisanat du fer, par la mère et les filles dans le textile, entraîna naturellement une mutation profonde de la société bocaine. A long terme, celle-ci réagit peut-être par la limitation des

(22) Lecouvreur, D.E.S., 1966.

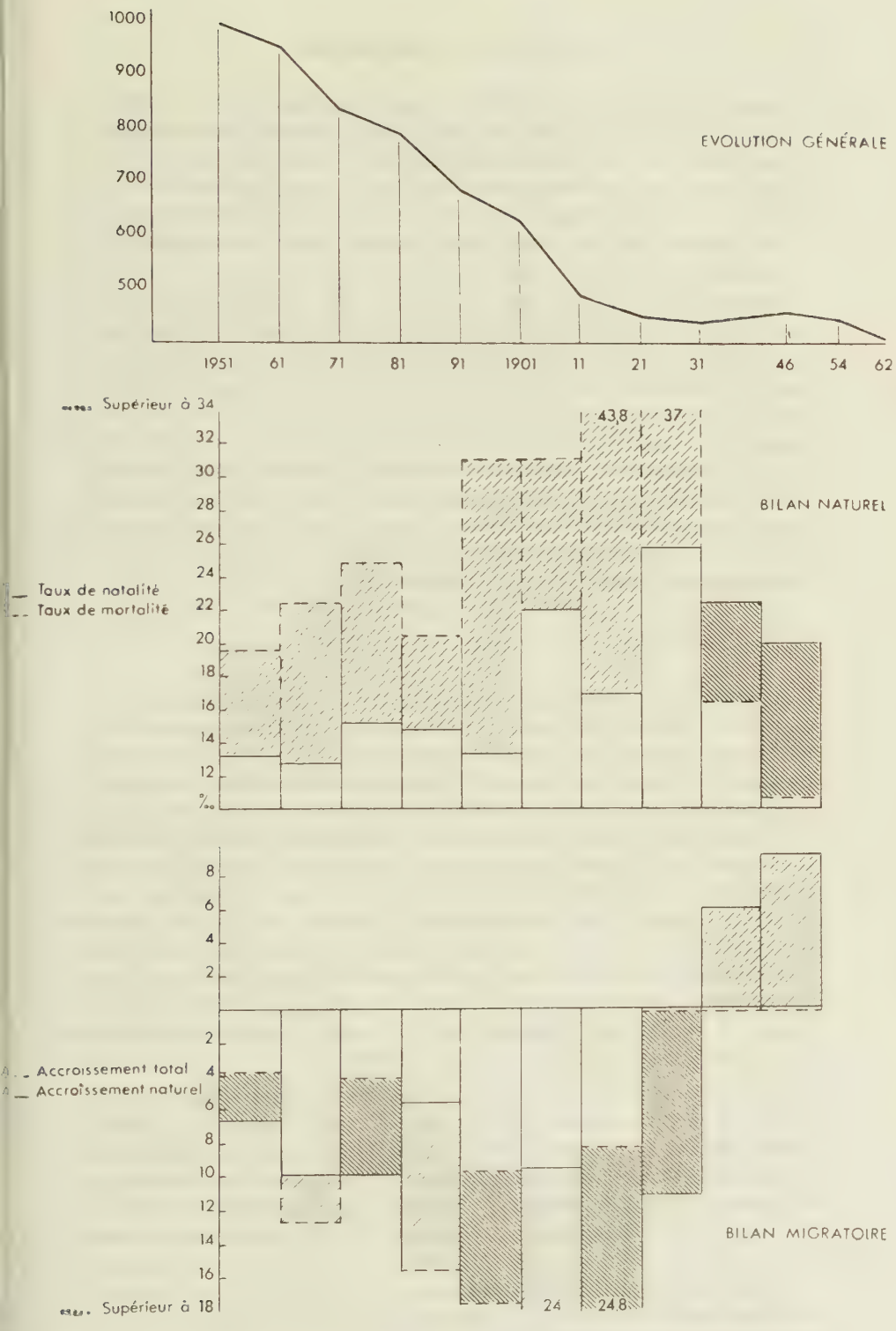

Figure 49. — Evolution de la population à St-André-de-Briouze (canton de Briouze)

naissances. Mais, dans les périodes de crise, et notamment sous le Second Empire, le surplus de population émigra. Ainsi note-t-on dans la région de Sourdeval, une recrudescence de l'émigration entre 1851 et 1861. De même, à Presle et au Désert entre 1862 et 1872, au Gast entre 1852 et 1862. D'une façon générale, une émigration quasi chronique accompagne pendant la plus grande partie du XIX[e] siècle la disparition des métiers ruraux.

Ce phénomène, probablement fondamental, ne saurait cependant rendre compte de l'ensemble du mouvement de dépopulation. Si les métiers ruraux jouaient en effet un rôle majeur dans les systèmes traditionnels du centre du Bocage, il n'en était pas de même dans les Bocages périphériques, Cotentin, Coutançais, Saint-Lois, Bas-Pays de Briouze. Or, la dépopulation y fut aussi profonde et souvent plus précoce qu'au centre du Bocage. Dans ces régions, l'industrie rurale fut toujours très effacée, et c'est par conséquent dans l'évolution démographique elle-même (qui aboutit à une surpopulation certaine dans la première moitié du XIX[e] siècle), voire dans la transformation des systèmes agricoles de production qu'il faut rechercher les causes de la dépopulation.

3 — La léthargie des industries et du tourisme contemporains.

Rien n'est venu remplacer les vieilles activités artisanales pour des raisons dont l'analyse échappe à cette étude. Dans la seconde moitié du XIX[e] siècle, quelques *industries* se sont implantées sur les ruines de l'artisanat. La plupart ont disparu. Seules subsistent quelques entreprises textiles à Flers et à Condé, mais dans des conditions précaires, les fabrications en acier inoxydable de Sourdeval, le travail du cuivre à vocation touristique de Villedieu-les-Poëles, quelques ateliers granvillais... Les nouvelles implantations, nées de la décentralisation industrielle, sont plus rares encore que dans le Pays-d'Auge. La région de Flers fait exception : elle bénéficie de la présence des usines Férodo de la vallée de la Vère et de quelques autres entreprises comme Philips. Le bilan d'ensemble est catastrophique. Au siècle du développement industriel, le Bocage Normand s'est désindustrialisé. A l'heure de la décentralisation, il ne reçoit que quelques miettes insignifiantes (23).

Le Bocage, au moins, peut-il attendre de la *villégiature et du tourisme* l'apport d'une nouvelle société d'appoint ? Certains le pensent. La route Paris-Granville par Briouze, Flers, Vire et Villedieu ne devrait-elle pas permettre l'afflux touristique ? Mais la vérité oblige à dire que le Bocage est une des régions de Normandie les plus pauvres en centres attractifs (24). Peu de châteaux, peu de manoirs, peu d'églises anciennes dans une

(23) Sur cette question, voir notamment les deux cartes de l'Atlas de Normandie E4 et E8, particulièrement éloquentes.

(24) Carte de l'Atlas de Normandie, G 6, Equipement touristique.

région dont la misère constitue la principale tradition historique. L'habitat rural joint à la tristesse du granite et des dalles schisteuses, la médiocrité de pauvres bâtiments où jamais la richesse ne régna, sauf aux heures secrètes de la « goutte ». Les petites villes reconstruites, Villers, Aunay, Flers, Condé, Mortain... somnolent dans une raideur qu'aucun dynamisme ne vient animer. Trois centres seulement attirent une certaine activité touristique : Bagnoles-de-l'Orne près de la Forêt d'Andaine, grâce à des établissements de cure réputés ; Carteret et Port-Bail sur la côte ouest et surtout, au sud-ouest, le littoral de l'Avranchin, depuis le Mont-St-Michel jusqu'à Granville, le seul ensemble touristique qui suscite dans la région rurale voisine un regain d'activité. Partout ailleurs, le Bocage ne peut compter sur une activité qui se limite à quelques séjours familiaux et à un tourisme de passage d'une faible densité.

En dehors de l'élevage, le Bocage Normand est maintenant vide d'activité. Faute d'emplois secondaires dans la région, le flot de l'émigration s'est accentué au cours des dix dernières années. Les petites exploitations sont incapables d'absorber le surplus de population né du renouveau démographique contemporain. Mais leur rôle n'est-il pas plus négatif encore ? Sont-elles répulsives ou attractives ? La réponse mérite d'être nuancée.

b) *Les incidences du développement de l'élevage sur la dépopulation.*

Pour étudier les conséquences du développement de l'élevage sur l'évolution de la population, le Bocage Normand peut servir d'exemple priviligié, puisque la spécialisation dans l'élevage y est récente et qu'elle s'est substituée au cours du dernier siècle à une économie traditionnelle associant polyculture, petits élevages et artisanat. Encore doit-on préciser que cette spécialisation s'est effectuée dans une structure d'exploitations particulièrement petites. Encore fallait-il rappeler l'interférence de cette spécialisation progressive avec la désindustrialisation de la région. Néanmoins, il est possible d'apprécier le rôle joué par l'élevage dans la détermination du travail et des revenus agricoles, et, par conséquent, ses effets répulsifs ou attractifs.

1 — L'élevage bocain et le travail.

On considère généralement que la spécialisation dans l'élevage et l'extension du système herbager, en exigeant moins de travail que la polyculture traditionnelle, ont favorisé la dépopulation de la Basse-Normandie en général et du Bocage Normand en particulier. L'élevage fondé sur l'utilisation extensive de la prairie permanente demande, il est vrai, beaucoup moins de travail et de peine que les multiples tâches d'une polyculture traditionnelle qui devait affronter toutes les difficultés suscitées par des sols souvent lourds et en pente et par un parcellaire très

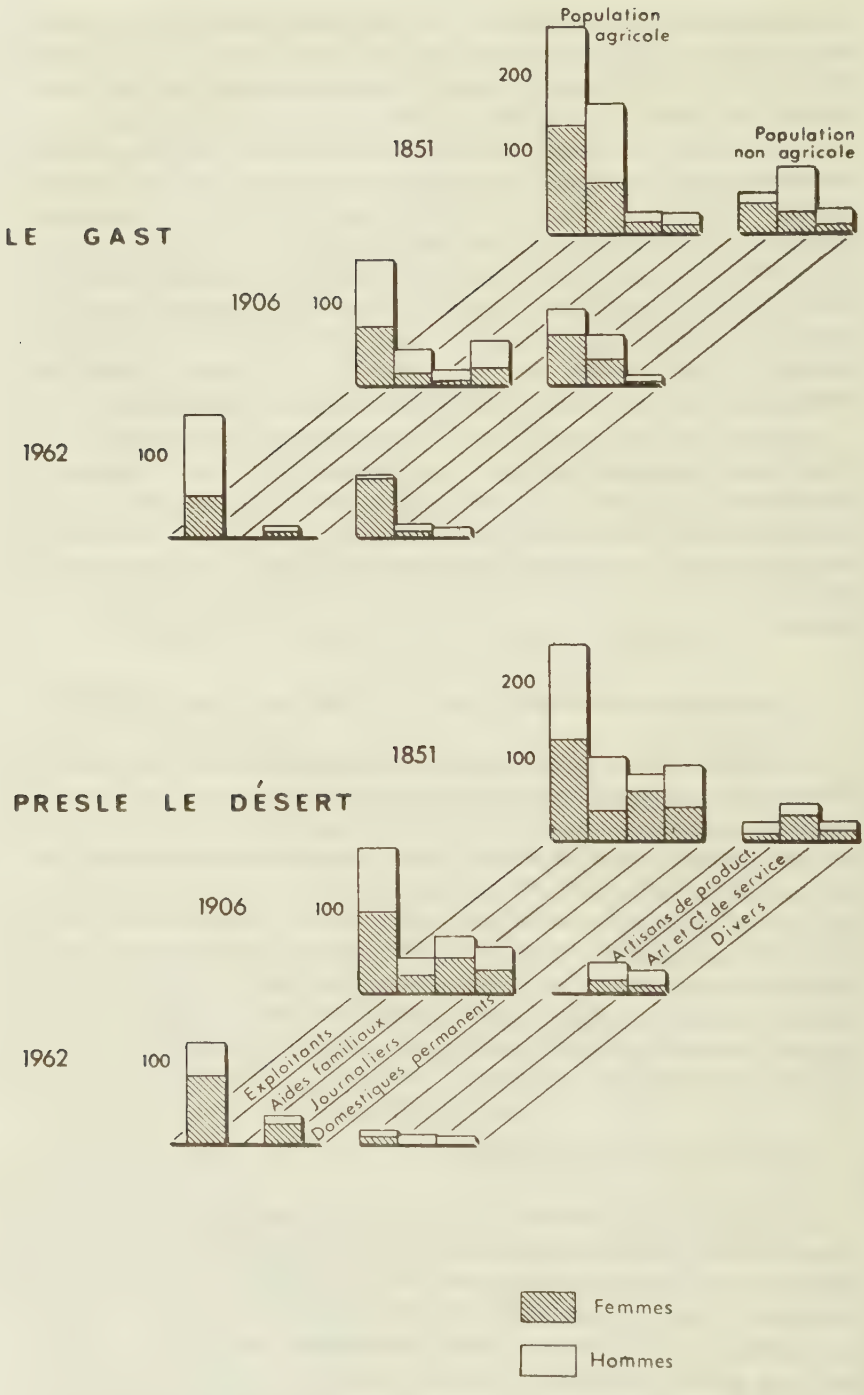

Fig. 50. — Evolution de la population active au Gast et à Presles-le-Désert

morcelé. Il est difficile de chiffrer la diminution des exigences de travail qu'entraîne la spécialisation, car il ne s'agit pas seulement d'une rétraction quantitative, mais, parallèlement, d'une mutation qualitative. La polyculture, en effet, mobilise d'importantes quantités de travail pendant des périodes de pointe saisonnière (automne, été). De la sorte, elle se combine très harmonieusement avec l'artisanat rural qui permet d'utiliser les temps morts. La spécialisation dans l'élevage supprime tous les travaux saisonniers, à l'exception des foins, mais il immobilise en permanence chaque ménage sur chaque exploitation pour des besognes de routine journalière (la traite notamment).

Dans l'ensemble, la spécialisation de la fin du XIX[e] siècle et du début du XX[e] siècle entraîne une diminution sensible de la main-d'œuvre agricole. Ou inversement. Dans le cadre du système traditionnel, une exploitation moyenne (de 20-30 ha) pouvait employer deux ou trois commis en plus du maître, des journaliers occasionnels, des filles ou des bonnes. La spécialisation dans l'élevage élimine au moins un commis et la plus grande partie de l'appoint de main-d'œuvre saisonnière. Par contre, le travail quotidien augmente. Encore le maintien des cultures sur le tiers ou le quart des terroirs contribua-t-il à limiter cette rétraction dans le centre du Bocage et dans l'Avranchin. Mais on ne peut savoir exactement quel mouvement entraîna l'autre. Il semble que la combinaison dépopulation-spécialisation évolua de façon complexe avec des différences sensibles selon les régions. Au centre du Bocage, c'est incontestablement la crise de l'artisanat qui constitua le premier mobile de la dépopulation, ce mouvement qui entraîna les autres, et la spécialisation dans l'élevage (toute relative et tardive) qui apparaît maintenant comme une conséquence lointaine et indirecte de l'anémie régionale après l'abandon des activités traditionnelles. Par contre, dans le Coutançais et dans le Cotentin, il n'y eut jamais crise de l'artisanat : celui-ci ne fut jamais développé, et la spécialisation dans l'élevage, stimulée par la proximité des grands marchés beurriers, fut plus précoce et plus complète. Dans ce cas, la spécialisation herbagère put entraîner l'élimination d'une partie de la main-d'œuvre excédentaire et stimuler la dépopulation. A Auxais, à Marchésieux, à Vaudrimesnil, communes de la région de Périers étudiées par Maguer, l'émigration s'accentua à partir de 1870-1880 au moment même où s'affirmait la suprématie de l'élevage (25).

Depuis cette période, le rapport entre les exigences en main-d'œuvre de l'élevage et des systèmes cultivés a beaucoup évolué. Dans une certaine mesure, la mécanisation conduit à une situation inverse de celle du XIX siècle. L'emploi des machines, en effet, a amélioré dans des proportions considérables la productivité de l'agriculture. Au contraire, la productivité des travaux d'élevage évolue beaucoup plus difficilement et beaucoup plus lentement. Ce thème a été assez souvent développé pour

(25) Maguer, D.E.S., 1962.

qu'il soit inutile d'insister. Sur 20 ha, le petit éleveur du Bocage peut être employé à plein temps avec sa famille, alors qu'il faut une surface nettement plus étendue (30 - 40 ha) pour aboutir à un résultat comparable dans un système céréalier. Maintenant, c'est l'élevage qui exige le plus de travail. Aussi n'est-il pas exagéré d'affirmer que dans le cadre des petites exploitations du Bocage, l'élevage fixe ce qui reste de la population de cette région plus qu'il ne la chasse.

Mais cette situation se dégrade rapidement depuis quelques années. Pour que l'élevage joue ce rôle stabilisateur, encore faut-il qu'il soit accepté par les agriculteurs. Pendant longtemps, les tâches de l'élevage ne furent pas considérées comme asservissantes, parce que les troupeaux étaient beaucoup moins importants que maintenant, la main-d'œuvre plus nombreuse, parce que le prestige apporté par le commerce des bêtes satisfaisait l'orgueil et parce que chaque foire était une fête. Rien de tel maintenant. L'élevage devient un esclavage. Il fixe à son étable et à sa porcherie la famille exploitante. Il ôte tout espoir de vacances, il écourte chaque dimanche, chaque jour de fête. Dans le cadre de la civilisation contemporaine, il dépasse le petit éleveur bocain qui apparaît de plus en plus comme une sorte de paria.

L'enquête sociologique de l'A.N.E.R.A. montre que cette situation est de plus en plus difficilement acceptée (26). La moitié des chefs d'exploitation interrogés estiment que les conditions de travail sont responsables du départ des jeunes. Quelques réponses illustrent cet état d'esprit :

« Les vacances, les congés payés ! ici on travaille le dimanche... »

« Pas assez de liberté, surtout le dimanche soir, le soin des bêtes, çà c'est le pire... ».

Aussi, 70 % des jeunes fils d'agriculteurs interrogés pensent-ils que c'est l'organisation des horaires de travail, l'absence de temps libre qui expliquent l'abandon de la profession agricole. L'élevage et ses servitudes apparaissent ainsi comme un facteur déterminant de l'émigration contemporaine.

2. — L'élevage bocain et les revenus agricoles.

Un travail, même très pénible, peut toujours être accepté s'il procure des revenus intéressants. A la fin du XIX[e] siècle et jusqu'à l'entre-deux-guerres, l'élevage combina tous les avantages puisqu'il apportait alors des liquidités supplémentaires aux exploitants, parfois des sommes considérables, alors que parallèlement diminuait le travail agricole. Il contribua alors (27), après les crises multiples du XIX[e] siècle, à stabiliser dans

(26) A.N.E.R.A., 265, 1966.

(27) Avec l'aide de la « goutte ».

le Bocage une classe nombreuse de petits exploitants et d'exploitants moyens qui bénéficièrent en outre d'une certaine concentration des fermes autorisée par la dépopulation.

Pour apprécier objectivement les revenus contemporains des petits éleveurs du Bocage, l'étude de la S.A.F.E.R. de Basse-Normandie apporte des éléments satisfaisants. Elle se fonde, en effet, sur l'analyse des exploitations d'une quinzaine de communes situées au cœur du Bocage Normand, à la limite des départements de la Manche, de l'Orne et du Calvados.

Les principaux résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU 19

Résultats de groupes d'exploitations du Bocage Normand

Communes de : Gathemo, Vengeons, Beauficel, St-Martin-de-Chaulieu, St-Sauveur-de-Chaulieu, le Fresne-Poret (Manche, Mortainais) ; St-Germain-de-Tallevende, Maisoncelle-la-Jourdan, La Lande-Vaumont, Truttemer-le-Grand, Truttemer-le-Petit (Calvados, Pays Virois) ; Le Mesnil-Ciboult, St-Christophe-de-Chaulieu, St-Jean-des-Bois, Yvrandes (Orne, Bocage ornais).

Etude réalisée par la S.A.F.E.R. de Basse-Normandie, 294, 1966 (résultats 1963-64).

Groupes	S.A.U.	U.T.	Produit brut/ha S.A.U.	Résultats généraux : Produits bruts	Revenus agricoles	Profit
A) Exploitations de :	(11 exploitations de 8 à 16 ha sans tracteur)					
tête	12,6	1,6	1.461		9.200	—
moyenne ..	11,8	1,7	1.330	15.700	6.221	— 3.168
queue	9,9	1,5	1.156		3.950	—
B) Exploitations de :	(13 exploitations de 10 à 20 ha avec tracteur)					
tête	16,8	1,8	2.398		16.050	+
moyenne ..	17,5	1,8	1.730	30.290	12.850	+ 1.480
queue	12,2	1,6	1.398		7.690	—
C) Exploitations de :	(11 exploitations de 20 à 27 ha avec tracteur)					
tête	22,5	2,2	2.074		17.160	+
moyenne .	22,8	2,2	1.637	37.410	13.105	— 1.727
queue	23,2	2,1	1.462		9.600	—
D) Exploitations de :	(12 exploitations de 27 à 42 ha avec tracteur)					
tête	34,8	3,4	1.965		31.400	+
moyenne .	32,4	3,1	1.458	47.318	19.020	+ 56
queue	32,2	3	1.187		9.515	—

Que penser de ces résultats ? L'élevage, au moins, paie-t-il de leur peine les petits exploitants du Bocage Normand ? Une première constatation s'impose. Preque tous les résultats financiers sont négatifs. Seules, les exploitations les plus intensives des groupes D, B et C, c'est-à-dire une minorité dynamique, obtiennent des profits assez substantiels. L'ensemble des petites exploitations non mécanisées (groupe A), toutes

les exploitations dites « de queue » et les exploitations dites « moyennes » du groupe C ne parviennent pas à rémunérer l'intérêt des capitaux d'exploitation et le travail familial. Leur déficit, cependant, est rarement sensible aux chefs d'exploitation qui ignorent généralement tout de la comptabilité agricole théorique.

Le revenu agricole, par contre, rend bien compte des disponibilités réelles des familles, tous frais payés. Les exploitations de plus de 10 ha (avec tracteur), à l'exception des exploitations dites « de queue », obtiennent des résultats assez honorables qui se traduisent par des revenus familiaux le plus souvent supérieurs à 12 000 F. par an. En dépit d'une conjoncture économique assez mauvaise, l'élevage, lorsqu'il reste assez intensif, procure aux petits paysans du Bocage des disponibilités qu'offrent rarement les salaires industriels, surtout dans la région. Or, au début du siècle, les conditions furent plus favorables. Aussi beaucoup d'agriculteurs bocains préfèrent-ils encore conserver tous les avantages du travail « chez soi » plutôt que de courir l'aventure de l'émigration. Aux petites exploitations traditionnelles du Bocage, l'élevage a procuré d'importants revenus de complément au moment où d'autres faisaient défaut. Dans les exploitations spécialisées, cet apport de l'élevage reste assez important pour justifier actuellement leur maintien.

Dans les plus petites exploitations, celles du groupe A de l'étude de la S.A.F.E.R., les résultats contemporains font apparaître une situation particulièrement délicate : déficit financier de toutes les exploitations, 9 200 F. de revenu agricole annuel chez les meilleurs, 3 950 chez les plus médiocres. Lorsqu'un revenu d'appoint, une pension ou un salaire industriel, ne vient pas compenser cette insuffisance des résultats agricoles, les petites exploitations de moins de 13-14 ha ne peuvent pas échapper à la misère. Cette situation associée à un travail asservissant apparaît de plus en plus intolérable aux jeunes générations. Ainsi s'accentue l'émigration du Bocage Normand. Pendant longtemps elle n'a touché que les artisans ruraux (qui possédaient souvent une petite ou très petite exploitation), les journaliers, les domestiques. Ceux-ci éliminés, ou presque, elle attire maintenant les fils et les filles d'agriculteurs. La spécialisation dans l'élevage n'a stabilisé que de façon précaire les petites exploitations du Bocage Normand. La dégradation simultanée des revenus et des conditions de travail fait peser une lourde menace sur leur avenir (28).

---

(28) Revenus dégradés depuis 1950 par la disparition de certaines recettes (alcool, bois) et par une augmentation des charges (investissement d'équipement) que compense bien mal l'augmentation des produits.

Conditions de travail dégradées lorsque disparaît la main-d'œuvre salariée d'appoint, ce qui laisse toutes les « corvées » à la famille exploitante.

3° Les eleveurs et les consequences de la depopulation.

L'élevage n'est que partiellement responsable de la longue dépopulation du Bocage Normand. Mais les éleveurs contemporains subissent toutes les conséquences de ce mouvement qui anémie de plus en plus la vie régionale. Dans l'ambiance d'inertie économique qui pèse sur l'ensemble du Bocage Normand, les problèmes des petites exploitations d'élevage semblent encore plus difficiles à résoudre et la vie des familles paysannes subit tous les handicaps de l'isolement et du sous-équipement.

a) *La léthargie économique.*

Cause ou conséquence de la dépopulation, la léthargie économique est une réalité qui pèse sur tout le Bocage. Aucune grande opération de décentralisation industrielle. Aucune réalisation spectaculaire (à l'exception de l'usine atomique de La Hague, bien isolée). Aucune grande ville pour fixer les industrie et pour organiser les réseaux d'influence. Des trains d'une sage lenteur, des routes souvent désertes. Des notables attachés à la défense des intérêts locaux. De nombreux discours préfectoraux et électoraux pour analyser avec pertinence la crise contemporaine et pour proposer des remèdes. Aucune réalisation à l'échelle du problème. Telle est l'ambiance économique dans laquelle doivent vivre les petits éleveurs du Bocage Normand.

Ils n'en tirent naturellement aucun avantage. Est-ce un avantage, en effet, et ce serait alors le seul, de disposer d'une *main-d'œuvre* à bon marché ? Les exploitants se plaignent, avec raison, de la raréfaction croissante de la main-d'œuvre salariée. Cependant, dans le Bocage où subsistent encore de nombreuses exploitations très petites, il reste plus facile de trouver un journalier que dans le Pays d'Auge ou dans les Plaines de l'Eure par exemple. Aux bas salaires des quelques industries de la région correspondent naturellement de bas salaires agricoles. En 1929, on payait dans le département de la Manche une servante de ferme 3 000 F. et un domestique 3 500 F. par an, nourris et logés, soit sensiblement moins que dans les autres départements normands (en Seine-inférieure, respectivement 4 500 et 5 400 F.) Cette disparité s'est atténuée depuis cette date, sans disparaître cependant comme le montre le tableau ci-dessous :

Salaire annuel moyen des ouvriers agricoles (logés, nourris)
(d'après enquête agricole I.N.S.E.E. et A.N.E.R.A.)

Unité : F. courant	Manche		Seine-Maritime	
	H	F	H	F
1929	3.500	3.000	5.400	4.500
1957	180.000	175.000	210.000	187.000
1966	3.360		4.200	

Comme dans l'industrie, le bas salaire correspond à l'absence de qualification de la main-d'œuvre et à son inorganisation. On ne pourrait trouver actuellement dans le Bocage, région d'élevage spécialisée, un vacher qualifié. On n'y connaît en fait que des « hommes à toutes mains », des journaliers occasionnels, hommes âgés, jeunes dans l'attente du service militaire, adultes irrécupérables dans toute autre profession, séquelles d'une race en voie d'extinction comme celle des chevaux. Une telle situation constitue en fait un très lourd handicap.

L'anémie régionale pèse aussi sur l'organisation *des circuits de commercialisation* des produits de l'élevage. De la vieille autoconsommation familiale, le Bocage est passé sans transition à des circuits longs qui conduisent hors de la région la plus grande partie de la production commercialisée. Car les petites villes du Bocage ne constituent que des débouchés très limités. Rien de comparable ici aux grands marchés de consommation de Haute-Normandie ou au marché en expansion de la région caennaise. La dépopulation accentue encore cette tendance. Le Bocage vend donc à d'autres régions tous ses produits : le lait, mais aussi les veaux, les porcs, les poulains... Seule, la viande de bœuf, dont la production est limitée autant que la consommation, est achetée en totalité par les boucheries locales. Pour que cette situation commerciale ne constitue pas un handicap, les réseaux de transformation et de distribution devraient être assez efficaces afin que les produits soient écoulés dans les meilleures conditions. Mais le Bocage reste trop en marge des grands bassins laitiers traditionnels et des zones d'embouche, clés de voûte de l'organisation commerciale, pour que ces conditions soient pleinement remplies. Sur place, les entrepreneurs ont manqué pour créer de nouveaux circuits. Une exception cependant : l'industrie laitière. Pendant longtemps, celle-ci n'aborda le Bocage que par l'intermédiaire de quelques beurreries ou fromageries familiales et par les tournées lointaines de camions ramasseurs de crème. Maintenant plusieurs groupes privés (Claudel notamment) étendent leur réseau vers le sud. Elle-et-Vire surtout, la grande coopérative, a établi son empire sur le Bocage Normand. Certes, les réseaux de ramassage restent bien anarchiques. Le Bocage n'en dispose pas moins maintenant d'une industrie laitière dont les entreprises peuvent affronter les rudes concurrences du marché national et international. Mais pour que ces réalisations soient vraiment efficaces, elles doivent être complétées par des solutions de même type dans le secteur de la viande, veaux et porcs notamment. En ce domaine, le Bocage reste fidèle à la tradition des marchés et des foires, des rabatteurs et des marchands de bestiaux, des circuits d'apparence anarchique mais riches de subtilité où une foule dispersée de petits producteurs se trouve en position d'infériorité commerciale face aux professionnels de la viande. En outre, ce type d'organisation se révèle impuissant à conquérir de nouveaux marchés. Sa politique est profondément malthusienne (29).

(29) Sur ce sujet, voir 4e partie, 2e chapitre.

L'industrie laitière constitue une exception qui met mieux en valeur les insuffisances des autres secteurs. N'est-ce pas la seule industrie importante du Bocage ? N'est-ce pas la seule organisation assez concentrée, assez dynamique et assez efficace pour assurer des débouchés valables à la production des petits éleveurs ? A cette exception près, le Bocage, par la dispersion de ses entreprises, par ses bas salaires, par la faiblessse de la consommation régionale comme par l'anarchie de ses circuits commerciaux, possède tous les caractères d'une région archaïque.

b) *L'isolement et le sous-équipement.*

Ni la dépopulation, ni l'ambiance de léthargie économique ne favorisent le succès de *l'aménagement rural.* La carte D 15 de l'Atlas de Normandie montre que le Bocage Normand reste à peu près complètement réfractaire au remembrement et que l'adduction d'eau y est moins développée que partout ailleurs. L'eau n'est-elle pas partout sur les versants du massif ancien, c'est-à-dire aussi nulle part ? Le petit éleveur se contente du puits, des citernes et des mares. Les premières réalisations de la S.A.F.E.R. de Basse-Normandie ont été relativement plus nombreuses dans le Perche que dans le Bocage. Certes, les Syndicats Intercommunaux à Vocation Multiple fleurissent et témoignent d'une prise de conscience des problèmes d'aménagement. Mais combien deviendront autre chose que des pépinières électorales ou des laboratoires sans application pour géographes actifs ?

Et cependant, la dépopulation laisse derrière elle assez de lourdes séquelles pour rendre urgent l'aménagement rural. *L'habitat* date d'un autre âge, et cette expression courante prend ici plus qu'ailleurs toute sa signification. « L'âge moyen des bâtiments ruraux est, en effet, d'après une enquête de l'I.N.S.E.E. d'environ 150 ans dans le Bocage Normand avec un pourcentage de bâtiments ayant plus de 100 ans de 85 % »(30). Ils ont donc été conçus pour les besoins d'une économie toute différente de la spécialisation actuelle. L'utilisation traditionnelle de matériaux lourds et solides, le grés, le granite ou les dalles de schistes, rend difficile toute transformation. Aussi la ferme spécialisée dans l'élevage de la période contemporaine se compose-t-elle d'une foule de bâtiments étriqués, totalement inadaptés à ses besoins et qui le plus souvent, proviennent de plusieurs petites tenures anciennes. Autour de la maison, le plant occupe la plus grande place où se serrent les pommiers et les poiriers, fortune de jadis, arbres noueux, mal entretenus et de plus en plus inutiles maintenant. Un coin est toujours réservé au courtil où poussent les légumes, et notamment les choux. Dans le plant, se dispersent un grand nombre de bâtiments qui témoignent de l'ancienne économie mieux que des archives mais qui handicapent plus qu'il ne servent les activités contem-

(30) Pasquier et divers, 292, 1962.

poraines : l'étable près de la maison, sombre et étroite, prévue pour 5 ou 6 vaches dans les fermes qui en possèdent maintenant une vingtaine ; l'écurie, inutile ; quelques remises ; le fournil pour « cuire », la « souette » aux porcs, le « jouc » pour les poules... La maison reste très modeste, sans étage et parfois encore recouverte de chaume (ou de tôle ondulée). Au moins est-elle solide, sauf dans les bas-pays schisteux où le torchis se substitue au schiste gréseux ou au granite, donnant les plus tristes demeures (par exemple, dans la région de Briouze). Peu de pièces : une grande cuisine où se dressent encore souvent les lits, une arrière-cuisine servant de laiterie, et parfois quelques chambres ajoutées au XIX[e] siècle ou plus récemment. D'après l'enquête sociologique de l'A.N.E.R.A. (31), un tiers des femmes d'exploitants disposent d'une cuisinière à gaz, d'un réfrigérateur et d'une machine à laver, un tiers ne possèdent aucun de ces appareils, un tiers environ en ayant un ou deux.

La répartition traditionnelle *de l'habitat* était assez harmonieuse dans des communes souvent grandes. Elle associait des « villages », c'est-à-dire des hameaux composés d'un nombre variable d'exploitations et de maisons d'artisans ou de journaliers, à des « bourgs » qui concentraient les services élémentaires, les commerçants et les artisans plus nombreux que dans les « villages ». Cette organisation reflétait une vie sociale beaucoup plus cohérente que celle du Pays d'Auge. Elle évitait les inconvénients de l'isolement absolu tout en laissant chaque exploitation assez proche de ses terres. Elle prévaut toujours et constitue dans l'ensemble une base d'aménagement très favorable. Mais la vie semble s'en retirer peu à peu.

Les villages groupaient jadis des communautés nombreuses où cohabitaient des personnes de professions assez variées et où de multiples chicanes donnaient quelque sel à la vie. Maintenant, la population se réduit le plus souvent à un nombre limité de ménages d'exploitants agricoles. Les bourgs surtout souffrent de la dépopulation. Non que leur courbe démographiqune révèle une évolution plus catastrophique qu'ailleurs. Mais leurs fonctions s'anémient avec la diminution de leur clientèle. L'élargissement des circuits commerciaux, la concurrence des villes accentuent encore ce phénomène.

Le cas de Briouze résume toutes les difficultés des multiples bourgs locaux. Cette petite localité de 1 500 à 1 600 habitants n'a guère évolué depuis plus d'un siècle. Elle connut son âge d'or dans la seconde moitié du XIX[e] siècle lorsque le Bocage s'ouvrit à l'économie de marché. Alors, le ramassage des produits agricoles se faisait par les foires, les marchés et les marchands du bourg (beurre, pommes, poulains, veaux etc). Dans les petits commerces qui se multipliaient autour des places venaient s'approvisionner les habitants des villages. On compte encore à Briouze 5 épiceries, 12 cafés, 2 bijouteries, 3 graineteries, 4 magasins de « nouveau-

(31) A.N.E.R.A., 265, 1966.

tés » etc... Dans un pays d'où personne n'avait pris l'habitude de sortir, Briouze était alors le centre des distractions, des discussions et des folles dépenses, des notables érudits et des francs buveurs. Le Bocain venait tirer dans les stands des foires, faire des paris stupides, avaler de grandes rasades d'alcool, soulever des charrettes chargées de foin. Là, une société de petits paysans rudes et francs, buveurs et batailleurs, prenait périodiquement une revanche de liberté et de libéralité après des semaines de rude travail, de claustration et de frugalité. Mais seules, les devantures tristes de boutiques désuètes rappellent le Briouze d'antan. La population découragée par le travail agricole n'a pas pu se fixer au bourg, faute d'emplois. Pour son approvisionnement, la clientèle rurale se tourne vers les centres régionaux comme Flers, Vire ou Argentan qui offrent grâce à la reconstruction l'attrait de commerces modernisés. Les vieilles boutiques des bourgs résistent difficilement à la concurrence de quelques « libre-services », même modestes. En 10 ans, 66 commerces ont disparu à Briouze, dont 10 cafés, mais aussi 8 épiceries, 1 radio-électricien, 2 taxis, un marchand de machines agricoles... (32).

L'animation qui suit un marché, un enterrement ou une « vendue » (33) laisse encore deviner l'ambiance des bourgs traditionnels dans le froissement mouillé des vestes raides et des robes noires, le parfum savoureux des alcools sans étiquette. Quelques réalisations montrent ce que pourraient devenir ces centres locaux rénovés par l'aménagement régional avec un C.E.G. (ou C.E.S.), un dépôt de la Maison du Paysan, un centre de ramassage du lait et des veaux, une salle de réunions et une bibliothèque, des clubs, un conseil local... etc. Mais le triste spectacle des bourgs aux rues somnolentes qui distillent des dimanches sans joie ramène à la réalité quotidienne. Elle résume une impression d'isolement et d'ennui de plus en plus pesante. Les petits éleveurs du Bocage doivent vivre dans un monde qui prend les couleurs grises de l'abandon.

c) *L'anémie urbaine.*

Les villes du Bocage, au moins, ne progressent-elles pas et ne compensent-elles pas par le dynamisme de leur expansion l'anémie des bourgs et des villages ? La population des principales villes du Bocage augmente il est vrai, entre les deux derniers recensements : Coutances, St-Lô, Vire, Avranches enregistrent un gain supérieur à 10 %. De plus petits centres comme Mortain, Sourdeval, Pontorson, Villers-Bocage, Aunay, Condé-sur-Noireau bénéficient d'une augmentation comparable. Des H.L.M., des immeubles collectifs d'administration ou de services, des commerces de détail aux devantures rénovées, souvent quelques « grands » magasins constituent autant d'éléments nouveaux dans l'horizon urbain qui témoignent d'une certaine expansion.

(32) Frémont et Solignac-Lecomte, 283, 1963.
(33) Vente aux enchères.

Vire, par exemple, n'est pas Briouze. La ville gagne plus de 2 000 habitants entre les deux derniers recensements pour en compter 9 500 en 1962. Plusieurs laiteries et un important marché aux porcs et aux veaux en font un centre attractif pour la commercialisation des produits agricoles. En outre, Vire possède, tous les services d'un centre régional : lycées, institutions privées, clubs sportifs, presse locale (« la Voix du Bocage »), succursales de banques, hôpital-hospice, dispensaires et clinique privée, administrations attachées à la sous-préfecture... (34). La ville tente d'attirer des entreprises décentralisées sur deux zones industrielles afin de compenser la disparition des fabriques textiles traditionnelles. La Z.U.P. de la route de Caen, les nombreux commerces dans les rues qui convergent vers la Tour de l'Horloge ne donnent pas une impression de somnolence mais d'activité et même de grande animation le vendredi, jour de marché. Les agriculteurs y éprouvent des difficultés pour stationner, ce qui constitue une sorte de consécration en matière urbaine.

Mais est-ce suffisant ? Vire partage avec 8 autres centres la direction du réseau urbain du Bocage (35). A l'exception de Cherbourg qui, isolé à l'extrémité du Cotentin constitue avec ses fonctions portuaires un cas particulier, aucune de ces cités n'a plus de 20 000 habitants, la plupart en ont moins de 10 000. Saint-Lô, la plus importante, soufflée par sa fonction préfectorale, compte 15 651 habitants en 1962 : c'est un des plus modestes chefs-lieux de département de France. Entre 1954 et 1962, deux de ces centres, la Ferté-Macé et Domfront ont même perdu une partie de leur population. En dépit de l'activité hebdomadaire des marchés, ces petites villes offrent aux éleveurs bocains des horizons étroits que divisent des rivalités d'un autre siècle. Parmi les centres régionaux de Normandie, ce sont ceux du Bocage qui se révèlent les moins bien équipés pour répondre aux besoins de leur zone d'influence. Leurs services sont le plus souvent insuffisants, leurs industries faibles ou nulles (35). Pour redonner vie à la région, ces villes devraient créer des emplois industriels et développer leurs services. L'une d'entre elles devrait pouvoir assurer les fonctions supérieures de direction et d'animation régionale en devenant en quelques années un centre de plus de 50 000 habitants. Faute de ces réalisations, c'est hors de la région que les jeunes bocains vont chercher un métier, à Caen ou à Paris. A Vire, à Coutances, à Avranches, ils fréquentent le lycée ou le collège pendant quelques années avant de s'évader vers d'autres horizons. Les parents restent seuls à la ferme.

---

(34) D'après Pasquier, Brier et divers, 292, 1962.

(35) Atlas de Normandie, carte G 11.

Les neuf centres régionaux du Bocage : Cherbourg, Coutances, Saint-Lô, Granville, Avranches, Vire, Flers, Domfront, La Ferté-Macé.

Pour les jeunes gens, le retour du service militaire représente l'heure du choix. C'est alors qu'ils «cherchent du travail», c'est-à-dire qu'ils quittent l'exploitation paternelle. Ils le font pour deux raisons. La plupart, parce qu'ils ne peuvent pas trouver une ferme pour s'établir (36). Beaucoup aussi, en nombre croissant, parce qu'ils ne désirent plus rester à la terre. Le départ des jeunes filles renforce encore la tendance à l'émigration. Car moins encore que les jeunes gens, celles-ci n'acceptent plus la vie réservée à la fermière du Bocage. Elles partent massivement à partir de 16-17 ans. Pour un jeune agriculteur, trouver une femme devient presqu'aussi difficile que de trouver une ferme.

Pendant longtemps l'émigration s'est limitée à éliminer une surcharge de population rurale que la disparition des activités d'appoint ne permettait plus de retenir. Parce que ses effets se cumulent, parce que l'isolement devient de plus en plus pesant, parce que l'élevage paie mal les efforts qu'on doit lui consentir, le mouvement touche maintenant les fils et les filles d'exploitants.

Le nombre très faible d'exploitations tenues par de jeunes adultes indique clairement que le renouvellement des générations s'opère très mal. Dans les communes étudiées par la S.A.F.E.R., 16 % seulement des exploitants ont moins de 35 ans. Dans le sondage réalisé par l'A.N.E.R.A., 20 % ont moins de 40 ans. Quelques cas plus précis révèlent une réalité plus inquiétante encore : dans la vallée de la Sée, 8 % seulement des exploitants ont moins de 35 ans, alors que 14 % dépassent 65 ans. Dans la région de Périers, 2 % de moins de 30 ans, 23 % de plus de 60 ans. Au Teilleul (Mortanais), un seul exploitant de moins de 30 ans. A Néhou (région de Bricquebec), aucun.

Après les artisans-paysans, après les journaliers, les fils et les filles d'exploitants participent massivement à la fuite. Tandis que le vide se creuse derrière eux, la perspective d'un travail besogneux dans une région sans avenir assombrit l'horizon de ceux qui restent. Les héritiers refusent l'héritage.

III. LA REVOLUTION AGRICOLE.

Nouvel élevage, nouveaux éleveurs.

Toutes les tendances négatives de l'évolution du Bocage ont culminé dans la période qui suivit la Première Guerre mondiale pour se poursui-

(36) D'après l'enquête sociologique de l'A.N.E.R.A., si 74 % des fils d'exploitants comptent rester agriculteurs, 15 % seulement pensent pouvoir remplacer leurs parents.

vre jusque vers 1950-55. Certes, l'émigration n'avait pas encore atteint son maximum d'intensité. Mais en dépit d'une prospérité trompeuse, l'évolution régressive des techniques et des conceptions économiques préparait la crise contemporaine : recul des cultures fourragères intensives, abandon de l'entretien des herbages, stagnation de l'élevage, préférence donnée à l'immobilisation foncière sur l'investissement d'exploitation, sclérose totale des circuits de commercialisation dispersés et anarchiques, profits élevés dus à une conjoncture de guerre ou d'après-guerre (beurre, veau) ou à la fraude (alcool).

Une figure domine cette période : l'homme de la « goutte », source de profit essentiel, le « bouilleur de cru ». Tous les petits propriétaires du Bocage font alors bouillir. Après la Seconde Guerre mondiale notamment, l'alcool domine l'économie du Bocage virois, du Mortanais et de la totalité du Bocage ornais et joue un rôle plus ou moins important dans l'Avranchin, le Coutançais et le Cotentin. Le bouilleur de cru règne en maître sur le Mortanais, le Domfrontais et le pays de Briouze, ses plus grands fiefs. Il distille en fraude. Il joue avec la Régie une incessante partie de cache-cache que dirigent des réseaux solidement organisés. De son exploitation, il ne soigne rien, même pas les pommiers ou les poiriers. L'élevage ne l'intéresse plus et ne subsiste que par la force de l'habitude. L'homme de la « goutte » a trois passions : boire, acheter du « bien », tromper les « Indirectes ». Est-ce la tradition de la Chouannerie, la lutte contre les impositions royales ou l'esprit d'indépendance des libres tenanciers médiévaux qui se perpétuent en lui ? Le fait est que l'homme du Bocage trouve dans la fraude un plaisir supérieur au profit qu'il en tire. Il refuse les lois d'un marché normalisé. Il croit en ses droits, même les plus contestables, comme en des valeurs inaliénables et il utilise en ce sens des hommes politiques complaisants.

Tout s'écroule à partir de 1953. Certes, les réseaux se perpétuent et quelques amateurs endurcis poursuivent la fraude, parfois sur une grande échelle (37). Mais ce ne sont plus que des combats d'arrière-garde sans commune mesure avec les grands trafics des décades précédentes. Le droit de bouillir s'éteint maintenant avec celui qui le possède. Et, surtout, l'alcool ne « paie plus ». Le litre de « goutte » ne vaut pas plus

(37) « La récente arrestation à Draguignan d'un spécialiste du transport frauduleux de l'alcool, Pierre Dubourg, inquiète les producteurs d'eau de vie de l'Orne, Dubourg en effet se ravitaillait dans le secteur de Dromfront. Il aurait avoué le transport de 18.000 litres d'eau de vie, alcool qui, payé trois francs le litre au producteur, était revendu de cinq à sept francs... La fraude est toujours plus ou moins active dans l'Orne. Récemment, à Echalou, une trentaine de personnes assistaient à un contrôle d'alambic par deux inspecteurs de la Régie. Des cris hostiles et des menaces obligèrent les préposés à se retirer, non sans avoir dû jurer qu'ils ne reviendraient pas... » (*Paris-Normandie*, 3-4 octobre 1964).

cher qu'un camembert et le bénéfice d'un intermédiaire ne dépasse pas 100 % alors que les risques ont augmenté : la grande époque est bien terminée.

On ne peut comprendre l'importance de la révolution agricole dans le Bocage qu'en opposition avec cette économie sclérosante de l'alcool. Car jusqu'aux années 1950, l'alcool sclérosait tout : les techniques d'exploitation, les orientations économiques, mais aussi la vie familiale et l'esprit des gens. Ses séquelles héréditaires exercent encore leurs ravages. Sans multiplier les exemples, il est aisé d'imaginer les conséquences de pratiques courantes telles que celle du grand verre d'alcool avalé par les hommes, à l'aube, avant de partir au foin « pour réchauffer », celle du cidre « chargé », celle du biberon baptisé à « l'eau de goutte » pour mieux faire dormir les bébés...

La génération de la « goutte » tient encore quelques rouages fondamentaux de l'économie bocaine : certains postes de notables, la majorité des exploitations agricoles, ou presque, et une assiette foncière probablement un peu plus étendue. Ses hommes contribuent toujours à freiner toute évolution dans un très grand nombre d'exploitations.

Mais leur influence morale se trouve maintenant équilibrée, voire dépassée, par celle d'une génération nouvelle dont les premiers représentants se révélèrent dans les années qui suivirent la guerre de 1945. Génération-clé puisque les hommes qui la composent ont actuellement entre 35 et 45 ans et occupent une sorte de position stratégique entre les anciens, tenants de la tradition, et les jeunes, tentés par le départ.

Parmi les hommes de la génération moyenne, une forte minorité refuse les valeurs traditionnelles. Ebranlés par les transformations de la guerre, influencés par des idées nouvelles dont la J.A.C. (Jeunesse Agricole Catholique) et un syndicalisme agricole rénové furent les principaux agents de diffusion, inquiets des perspectives offertes par l'inertie et la sclérose, ne trouvant plus comme seule source de revenu que l'élevage, ils ont entrepris une refonte complète de leurs exploitations.

Sans doute ne représentent-ils toujours qu'une minorité après une expérience qui dure depuis 10 ans environ. Ils se sentent isolés. Beaucoup doivent travailler au milieu de l'incompréhension, voire de l'hostilité de leurs voisins. Mais ceux-ci finissent toujours par imiter plus ou moins leur exemple. Dans certains secteurs, l'œuvre de rénovation fait tache d'huile et influence profondément de nombreuses exploitations : la plus grande partie du Bocage Virois (à l'exception des hauteurs du Synclinal Bocain), la région de Tinchebray, le bassin de Brécey, la région de St-Pair au sud de Granville, quelques communes du Coutançais, le secteur de Percy... En fait, des groupes de pionniers dynamiques jettent les bases d'une économie toute nouvelle. Ils entreprennent des transformations qui dépassent le cadre technique initial pour mettre en cause les structures

profondes de l'économie et même de la société. L'œuvre de ces paysans opiniâtres et modestes mérite bien le nom de révolution agricole.

1° Une revolution technique.

Disposant d'une surface limitée, même si son exploitation est considérée comme une « grosse », l'agriculteur dynamique a entrepris d'intensifier au maximum sa production. Les conseillers de gestion lui enseignent, en effet, que le revenu croît proportionnellement au produit brut. Tous ces efforts tendront, par conséquent, dans cette direction : l'intensification maximum, voire l'intensification forcée dans le cas des exploitations d'une quinzaine d'ha.

Les orientations que détermine cette option ont déjà été examinées par l'intermédiaire d'exemples précis du Bocage Virois. On se limitera donc à rappeler les principales lignes de force de l'évolution en comparant les résultats obtenus à ceux d'exploitations traditionnelles du Bocage et aux produits d'une ferme moyenne du Danemark nord-oriental (Tableau 20).

La révolution technique du Bocage s'opère dans une triple direction.

Elle consiste d'abord à adopter *de nouveaux moyens* : le tracteur remplace le cheval ; l'engrais s'emploie de façon de plus en plus massive ; la clôture électrique, en fractionnant les parcelles, rend possible le pâturage rationné ; remplaçant le vieil empirisme, l'insémination artificielle et le contrôle laitier contribuent à l'amélioration de la sélection laitière.

Cette révolution des moyens fait le plus aisément tache d'huile. En exceptant l'utilisation généreuse des engrais et la pratique du contrôle laitier, elle concerne la quasi-totalité des exploitants.

L'utilisation de nouveaux moyens, et notamment l'emploi du tracteur, trouve son prolongement normal dans une transformation de *l'infrastructure fourragère.* Les cultures s'étendent aux dépens des herbages permanents. Le développement des labours permet d'atteindre un double but : la constitution des réserves d'hiver (grâce aux choux ou à l'herbe des prairies temporaires ensilées) ; la rénovation des vieux herbages devenus improductifs. Les prairies temporaires à haut rendement remplacent la trémaine : ray-grass d'Italie, ray-grass hybride, dactyle, associés à des trèfles, selon les aptitudes des sols et les désirs des agriculteurs. L'herbe cultivée s'intègre à un assolement presque totalement fourrager. Cependant, l'herbage permanent subsiste sur les terrains inaccessibles au tracteur (pentes abruptes, fonds trop humides). L'ensilage complète ou remplace le foin. Ainsi s'impose peu à peu un mode mixte d'utilisation du sol, à peu près entièrement consacré à l'élevage, qui juxtapose des prairies permanentes

TABLEAU 20

Fermes du Bocage et ferme danoise

Fermes de 15 ha	Ferme danoise	Ferme bocaine Type intensif	Ferme bocaine Type tradition (région Vire)	Ferme bocaine Type tradition (Coutançais)
Mode d'utilisation du sol	Assolement fourrager	Assolement semi-fourrager + Herbage permanent	Assolement semi-fourrager + Herbage permanent	Herbage permanent
Herbage permanent	0 ha	7 ha	11 ha	15 ha
Cultures (culture de vente en italiques)	avoine seigle choux-raves orge betteraves orge prairies temp. prairies temp.	*blé* bett. et choux orge prairie temp. prairie temp.	*blé* bett. et choux orge avoine trémaine	0
Cheptel bovin				
Race	Rouge danoise	Normande	Normande	Normande
Vaches laitières	13	14	10	12
Rendement en lait par vache, par an (kgs) ...	4.100	3.700	3.000	3.100
Taux M.G. (gr/kg)	44	42	42	42
Production laitière (kgs)	53.300	51.800	30.000	37.200
Jeunes bovins (U.G.B.) .	7	5	7	7
U.G.B.B./ha S.A.U. ...	1,46	1,33	1,12	1,26
Divers				
Porcs (charcutiers ou « bacon »)	7	40 à 60	2	1 ou 0
Blé (qx/ha)		42	38	
Blé (production en qx) ..		67	50	
Importance de l'auto-consommation (en % du produit brut total)	6 %	6	15	10

Sources :

Ferme danoise — d'après Rehben, 387, 1963 — Interprétation de données dispersées en prenant pour base une ferme intensive des Iles de la Baltique ou du Jutland oriental à orientation laitière marquée.

Fermes bocaines - D.E.S., enquêtes personnelles confrontées avec les résutats de la Gestion et l'enquête de la S.A.F.E.R.

La disparité des prix (très défavorables au Danemark) et des modes de calcul interdit de pousser plus loin la comparaison.

et des cultures fourragères. L'ensemble de ces transformations trouve naturellement un champ de développement plus favorable dans le centre du Bocage qui n'a jamais abandonné les cultures. Les régions de Vassy et de Tinchebray notamment ont accompli de remarquables efforts dans ce domaine (38). Par contre, dans les régions totalement herbagères du Cotentin et du Coutançais, le mouvement reste beaucoup plus timide. Les zones les plus humides du seuil du Cotentin ne peuvent d'ailleurs envisager d'autres transformations que l'amélioration des techniques d'entretien et d'utilisation des herbages permanents.

Sur ces bases, l'exploitant dynamique choisit *les productions* les plus favorables pour augmenter son produit brut et ses revenus tout en simplifiant son travail. Il évite la dispersion des orientations traditionnelles, cause de multiples pertes de temps, pour se consacrer à trois produits principaux : *le lait,* base fondamentale de l'économie bocaine, production commune à toutes les exploitations ; *les veaux,* sous-produit obligatoire de l'élevage laitier dont beaucoup d'exploitants tentent d'augmenter la valorisation en remplaçant la vente des « veaux d'élevage » ou « veaux d'herbage » (entre un et deux ans) par l'engraissement et la vente de veaux gras entièrement produits sur la ferme ; *les porcs* enfin, vieille production traditionnelle qui se développe sur de nouvelles bases grâce à l'utilisation des aliments du bétail (achetés) et à l'installation de grandes porcheries. La production de blé augmente parfois parallèlement à l'extension des labours, surtout sur les plus grandes exploitations. Mais beaucoup renoncent à cette culture pour adopter des assolements entièrement consacrés aux cultures fourragères. De même l'alcool, le bois, les volailles, les lapins, les légumes du jardin, tous ces petits produits qui jouent encore un rôle important dans les exploitations traditionnelles, intéressent-ils de moins en moins l'agriculteur dynamique qui consacre tout son temps aux activités les plus productives.

Ces orientations, au même titre que l'organisation de l'infrastructure fourragère, sont assez semblables à celles de l'élevage danois. Les petites exploitations l'emportent en surface et en nombre au Danemark comme dans le Bocage Normand. Dans le Jutland oriental et les Iles de la Baltique, l'élevage des vaches laitières, des veaux et des porcs domine aussi totalement l'économie des fermes. Ce parallélisme autorise une comparaison entre les résultats d'exploitation des deux pays.

Les rendements bocains supportent la comparaison avec ceux d'un élevage remarquable dont la technicité a permis une très solide implantation sur les marchés mondiaux. L'augmentation de la production laitière dans les meilleures fermes du Bocage Normand constitue un des éléments de transformation les plus remarquables. La production par vache,

(38) Les transformations récentes de la région de Vassy ont été bien étudiées par Dufresne, D.E.S., 1966.

handicapée par une sélection insuffisante et par un état sanitaire assez médiocre, reste dans l'ensemble très inférieure à celle des danoises. Mais les chargements par ha. ont augmenté rapidement au cours des 10 dernières années. Dans une ferme dynamique, ils sont maintenant comparables à ceux de l'élevage danois (entre 1,3 et 1,5 U.G.B.B. par ha S.A.U.). A celà s'ajoute l'engraissement des porcs et des veaux que le tableau comparatif ne présente qu'à titre indicatif. Dépendant, en effet, des éléments achetés beaucoup plus que des surfaces fourragères, ces productions échappent à tout essai de comparaison. On doit simplement remarquer que, venue plus tard à cette spéculation, une exploitation bocaine qui se consacre à l'élevage du porc le fait souvent à plus grande échelle que l'élevage danois (engraissement de plus de 50 porcs charcutiers par an, voire de plusieurs centaines). Cependant une spécialisation aussi poussée exclut l'élevage des veaux. Selon la conjoncture les orientations peuvent s'inverser. Enfin, la ferme du Bocage conserve généralement en tête d'assolement une petite production de blé dont les rendements ont aussi augmenté de façon remarquable grâce à l'utilisation des engrais et à un bon travail du sol rendu possible par l'emploi du tracteur.

En définitive, c'est bien surtout par une révolution des rendements que se traduisent les transformations récentes. L'exploitation intensive du Bocage Normand produit autant par ha que la ferme danoise. Son produit brut total (les achats d'aliment du bétail étant déduits) est même nettement supérieur (de l'ordre de 2 000 F par ha), mais la différence s'explique essentiellement par la supériorité des prix français sur les prix danois. Par ha, la petite exploitation intensive du Bocage produit presque deux fois plus en valeur que la grande ferme du Bessin ou que les exploitations bocaines qui restent fidèles à la tradition. Rompant avec une vieille tendance de l'élevage normand, elle choisit la voie de l'intensification et parvient en quelques années au niveau des élevages les plus intensifs du monde, celui du Danemark.

2°) Une revolution economique.

L'économie du Bocage se trouve doublement transformée par l'évolution des exploitations de pointe. A l'intérieur de celles-ci, le recours aux techniques intensives implique des circuits monétaires entièrement renouvelés. Vers l'aval, l'augmentation de la production détermine l'élargissement et la transformation du réseau de commercialisation.

A l'intérieur des exploitations, l'intensification ne s'opère pas sans de très lourdes charges. Charges d'investissement tout d'abord : achat d'un tracteur et du matériel tracté correspondant (barre de coupe, plateau, instruments de labour, botteleuse), agrandissement des bâtiments, clôture électrique, éventuellement ensileuse et silo. Charges de fonctionnement ensuite : engrais, aliments du bétail, matières premières indispen-

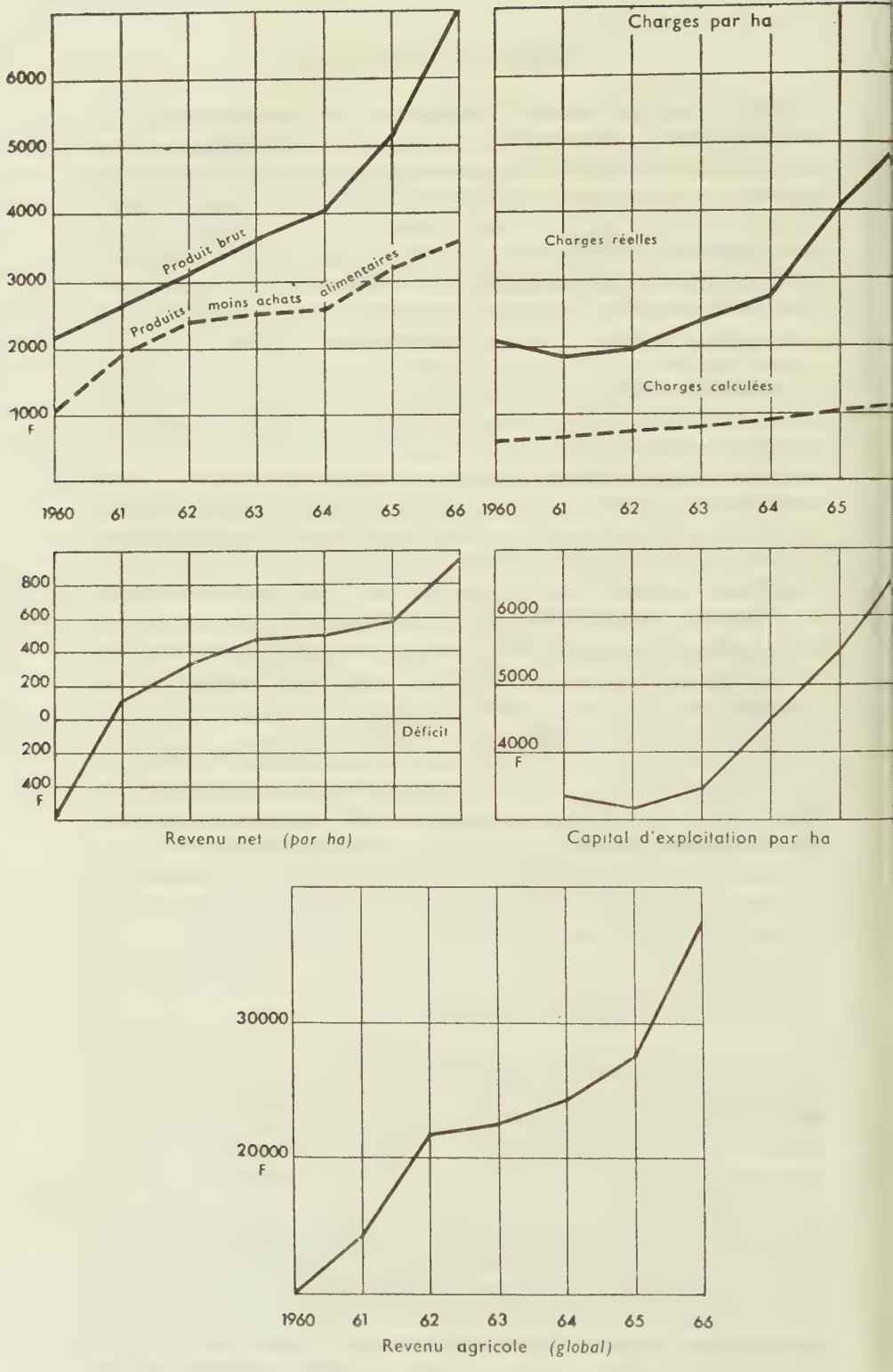

Figure 51. — Transformation d'une exploitation agricole de 18 ha en Pays Virois (1959-1966)

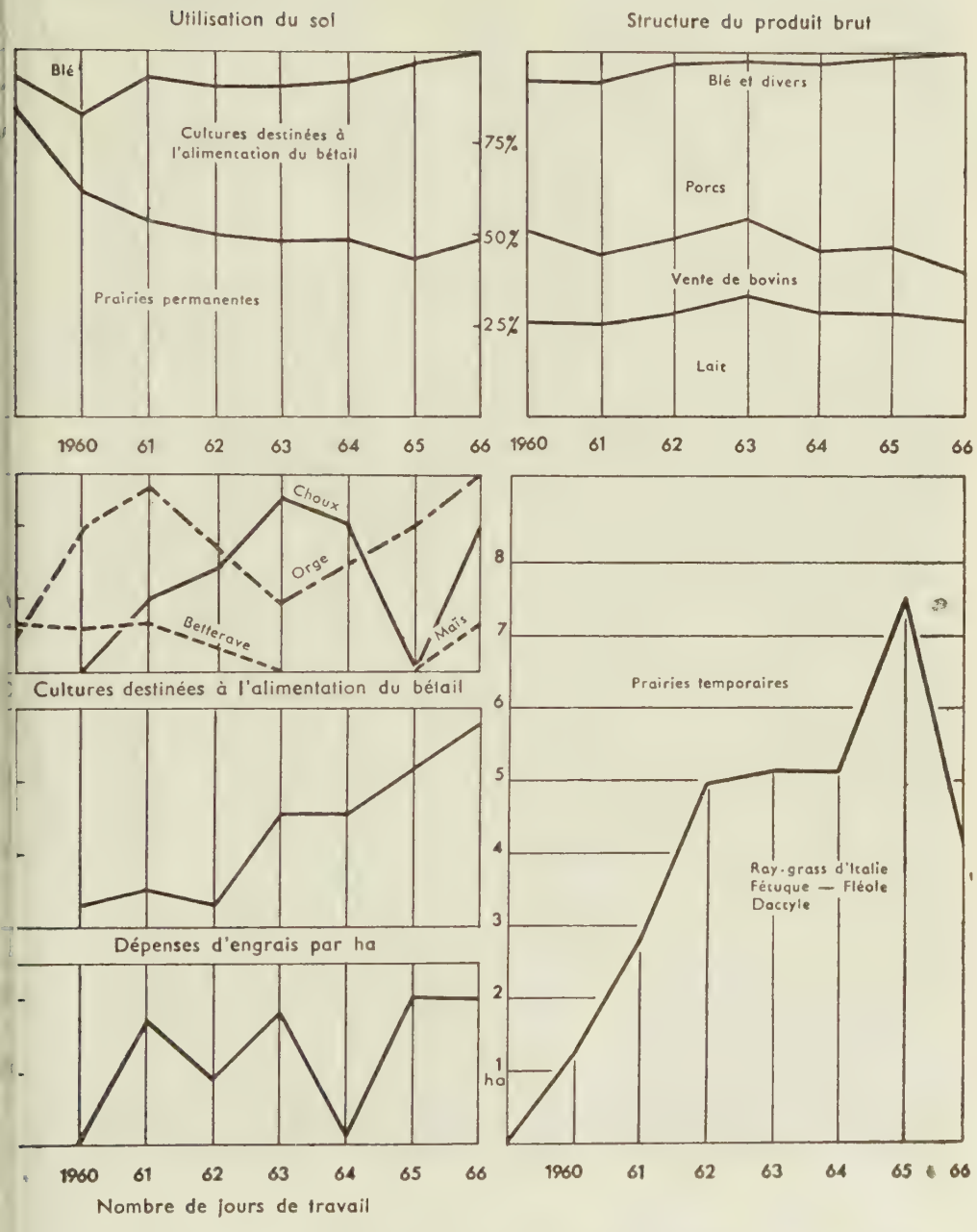

Figure 51 b (suite). — Transformation d'une exploitation agricole en Pays Virois

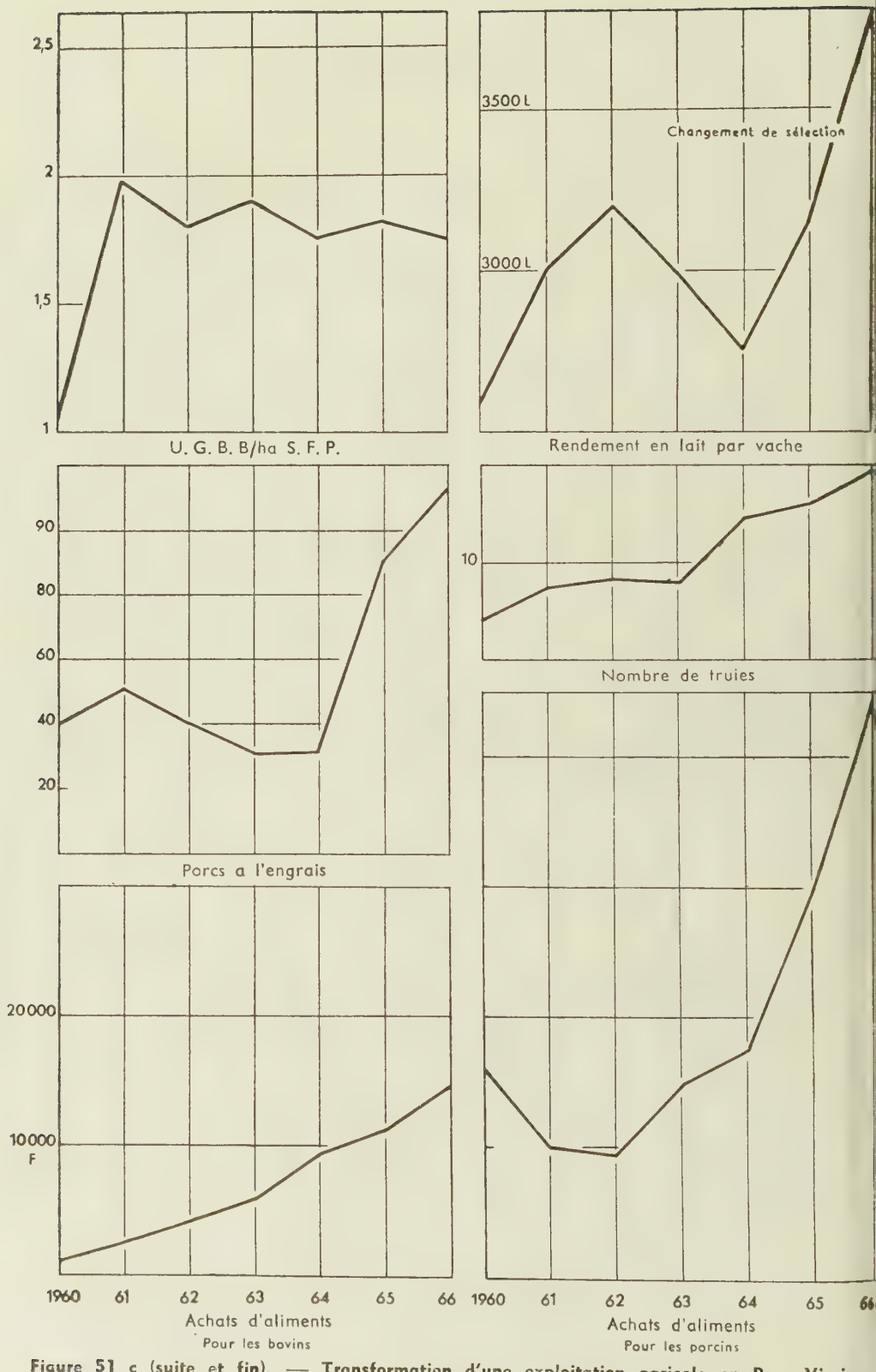

Figure 51 c (suite et fin). — Transformation d'une exploitation agricole en Pays Virois

FIGURE 13. — Jeune agriculteur du Bocage Normand. Devant le tableau des vaches laitières

(cliché J. Windenberger)

FIGURE 14. — Traite à l'herbage

(cliché Elle-et-Vire)

FIGURE 14 bis. — Salle de traite

(cliché G. Dufresne)

sables à l'intensification qui occupent les deux principaux postes ; mais aussi, gas-oil et électricité (énergie), vétérinaire, contrôle laitier, insémination (services). Toutes ces charges pèsent lourdement sur le budget de l'exploitation parce que les prix des produits nécessaires à l'agriculture sont particulièrement élevés, mais aussi parce que les investissements doivent être répartis sur des surfaces trop étroites qui en rendent très difficile l'amortissement. L'éleveur du Bocage est défavorisé par rapport à son collègue danois sur le premier rapport : tout en utilisant de plus grandes quantités d'engrais, l'agriculteur du Jutland dépense moins pour ce poste que l'exploitant bocain de pointe. Sur le second point, celui-ci souffre de la comparaison avec les possibilités des fermiers du Bessin ou du Cotentin qui disposent de surfaces permettant de rentabiliser un matériel plus puissant.

Cette situation délicate explique les difficultés financières que rencontrent souvent les exploitations dynamiques. Le succès ne les récompense pas toutes. Sur la question des profits, les Centres de Gestion sont légitimement discrets. Mais il semble bien que si l'intensification bien conduite assure de bons revenus aux exploitations de plus de 25 ha, ses résultats deviennent plus aléatoires dans le cas des fermes moyennes qui oscillent autour de 15 ha. Celles-ci doivent avoir recours aux « élevages sans sol » (porcs et veaux). Les épizooties, les sautes de conjoncture représentent de redoutables incertitudes qui rendent très vulnérable l'économie de ces exploitations.

Mais que le succès financier couronne ou non ces entreprises, elles n'en opèrent pas moins une mutation économique complète par rapport à la tradition. Celle-ci se caractérisait par la médiocrité des flux monétaires étouffés entre l'autoconsommation et l'immobilisation foncière. Tout au contraire, le nouvel exploitant fait appel au crédit, souvent pour plusieurs millions d'A.F., soit en s'adressant au Crédit Agricole, soit en se tournant vers ses parents, ce qui conduit à débloquer des thésaurisations. Il oriente l'essentiel de ses dépenses vers l'amélioration du capital d'exploitation ou l'augmentation des frais de fonctionnement, ce qui est encore contraire à la tradition. S'il réalise quelques bénéfices, ceux-ci trouvent une destination toute différente des vieux placements fonciers ou des grandes ripailles : il achète des terres si se présente une bonne occasion, mais il préfère encore réinvestir dans son exploitation ou améliorer son confort domestique, notamment par l'achat d'un équipement électro-ménager.

Cette attitude en même temps qu'elle s'accompagne d'une rotation plus rapide et d'une dilatation des capitaux, détermine de nouveaux circuits commerciaux, de nouveaux interlocuteurs : moins l'épicier ou le notaire que le représentant du Crédit Agricole, le conseiller de Gestion, le dépositaire de machine agricoles, le représentant en machines à laver ou en réfrigérateurs.

Le goût de l'homme traduit l'importance de la mutation. Plus que la

terre, immobile et dont il semble apprendre peu à peu à se passer, il aime maintenant la machine en technicien. Au marché, on ne parle plus de querelles de parcelles, mais d'ensileuse ou de barre de coupe.

Le commerce s'est transformé beaucoup moins profondément que le secteur de production. Les agriculteurs de pointe ont cependant pris conscience de la position d'infériorité qu'ils occupent sur le marché du bétail, dispersés, vulnérables, mal informés face aux marchands de bestiaux et aux herbagers. Ils estiment que les cycles du prix des veaux, des porcelets et des porcs charcutiers ne représentent pas une fatalité insurmontable et qu'une réorganisation des circuits pourrait apporter des améliorations, capitales pour les exploitations moyennes qui doivent se livrer à ces spéculations. Plusieurs tentatives de rénovation ont été opérées : installation d'abattoirs municipaux modernisés, intervention de la S.I.B.E.V., action directe de revendication des agriculteurs (grève de la viande), ébauche d'un circuit parallèle, par l'intermédiaire de S.I.C.A. d'achat et d'abattage du bétail (Flers, St-Hilaire-du-Harcouët, Saint-Lô). Aucun résultat important n'a été obtenu dans ce domaine.

La transformation et la commercialisation du lait, par contre, ont évolué de façon décisive. Dans ce secteur, l'augmentation globale de la production est spectaculaire. Le département de la Manche produit maintenant (1962) plus de 10 millions d'hl de lait (10 155 000) contre 7,6 millions en 1930. Le circuit de commercialisation s'est totalement modifié. Jusqu'aux premières années de l'après-guerre, la plus grande partie du lait du Bocage était transformée à la ferme par les soins de l'exploitante qui en tirait un beurre de qualité contestée. Quelques petites fromageries, et les modestes coopératives beurrières du Nord-Cotentin formaient un réseau de transformation industriel très incomplet. Les établissements Claudel se développèrent à partir de la centrale de Pont-Hébert et de ses satellites. Quelques grandes firmes (telle Négobeureuf) s'installèrent dans le Bocage, et notamment à Vire. Mais, surtout, à partir d'un très modeste groupement de producteurs, à Condé-sur-Vire, fut créée en 1945 la coopérative qui allait devenir un des géants de l'industrie laitière contemporaine, Elle-et-Vire. L'essor d'Elle-et-Vire procède d'une évolution et d'une organisation en même temps que d'une aventure humaine qui devront être analysées avec l'ensemble des industries laitières de Normandie. Le petit atelier de malaxage des origines est devenu la plus grande centrale laitière d'Europe continentale. Mais il est nécessaire d'indiquer ici que cette remarquable réussite a pris son essor dans une région de tradition bocaine, le bassin de la Vire, et qu'elle ne cesse d'étendre son influence à l'intérieur du Bocage. 15 000 adhérents, en quasi-totalité de très modestes producteurs possédant au total 110 000 vaches laitières, ont fourni en 1962 à Elle-et-Vire 270 millions de litres de lait.

La concurrence, courtoise mais acharnée, à laquelle se livrent la coopérative géante et les industriels en tête desquels se trouve Claudel a créé un climat de contestation très favorable aux producteurs. Les prix se maintiennent à un niveau élevé (dans le cadre de la législation nationale). Les formes de collecte ont été transformées. Après le ramassage du beurre, les industriels ont proposé celui de la crème qui évitait aux fermières une fabrication prenant beaucoup de temps pour un mince profit. Elle-et-Vire, depuis quelques années, provoque le franchissement d'une nouvelle étape : la livraison du lait entier qui limite au maximum le travail familial et qui transforme le mode d'alimentation des veaux. Ceux-ci doivent être nourris grâce à des poudres standardisées qui donnent un lait « recomposé ». L'homogénéité de celui-ci, sa composition harmonisée en fonction des stades de croissance des jeunes animaux doivent assurer à l'élevage des veaux de meilleurs résultats que ceux obtenus avec le « petit lait ». Une diététique pour veau se trouve ainsi mise au point dans des laboratoires spécialisés et appliquée par des milliers d'éleveurs.

Ainsi se met en place, au cœur du Bocage, un circuit très intégré dont le pouvoir de contestation joue maintenant un rôle sur le plan national, voire européen. La promotion de la coopérative géante d'Elle-et-Vire fournit aux petits éleveurs un instrument industriel et commercial à la mesure des marchés contemporains.

3°) Une revolution des modes de vie et de pensee.

La mutation des techniques et des conceptions économiques se traduit par des changements très profonds dans la vie quotidienne des éleveurs, dans l'organisation du travail familial, dans le mode de pensée. Mais avant d'examiner comment ils vivent maintenant, il est nécessaire d'analyser brièvement quelles impulsions initiales ont pu conduire ces hommes à se dégager de la tradition et de la routine pour entreprendre l'intensification de leur système d'élevage. Qui étaient, au départ, ces nouveaux pionniers ?

Tous, ou presque, sont originaires du Bocage. *Fils de paysans,* enfants de la région où ils prennent une ferme, ils naissent dans les villages que bordent les chemins creux et les haies épaisses au cours de la grande période de la « goutte ». Ils n'apportent avec eux aucun sang nouveau. Rien ne les différencie de leurs contemporains et voisins qui restent fidèles maintenant aux systèmes routiniers.

Rien, si ce n'est, le plus souvent, une situation de famille particulière. En fait, la promotion de la génération des pionniers de 1945-55 s'est souvent préparée, au sein des familles du Bocage, pendant la période

de formation de ces adolescents, c'est-à-dire à partir de 1935-45. Parfois, mais très rarement, par une réaction de révolte dressant quelque jeune garçon d'un tempérament exceptionnel contre des parents désunis ou sans énergie. Dans certains cas, à la suite du décès prématuré du chef de famille, qui entraîna la promotion soudaine d'un esprit jeune à la tête d'une exploitation, ce qui put provoquer l'impulsion initiale, à condition toutefois que le jeune garçon fût assez informé et sa mère compréhensive. En fait, tous ces cas restent très particuliers. En général, le jeune entrepreneur des années 1955-60 ne s'est pas formé contre ses parents. Tout au contraire, il est né de familles sérieuses qui ont préparé la promotion de leurs enfants, soit en constitutant de solides domaines fonciers, (à la mesure du Bocage), soit en provoquant ou en favorisant la formation intellectuelle et morale de leur descendance. A l'appui de cette thèse, une certitude : la plupart des jeunes entrepreneurs ne constituent pas des cas isolés au sein de leur famille ; ce sont tous les fils Poulain (région de Vire), tous les Roplin (Sourdeval), tous les Bignon (St-Jean-de-Daye) qui participent au mouvement... Le cas de cette dernière famille illustre bien la volonté de changement et de promotion née dans un milieu favorable. Le père, petit propriétaire, est maire de sa commune (le Désert), homme ouvert et déjà entreprenant. Les six enfants s'efforcent d'éviter la division traditionnelle de l'héritage (23 ha) en recherchant de nouvelles voies : les deux fils aînés trouvent une ferme hors du Bocage, l'un dans le Pays d'Auge, l'autre en participant au mouvement des agriculteurs migrants et en se plaçant dans le Gers ; les deux plus jeunes poursuivent des études supérieures, un garçon devient vétérinaire, une fille secrétaire des Migrations Rurales du département ; les deux enfants d'âge intermédiaire restent au Désert, l'une sur l'exploitation paternelle, l'autre sur une ferme en location ; ils s'associent finalement pour créer un des premiers G.A.E.C. de la Manche.

Mais toute cette bonne volonté familiale serait probablement restée infructueuse sans *le levain d'une idéologie*. La J.A.C. devait jouer ce dernier rôle par une action décisive de formation. Ce mouvement catholique trouva un terrain favorable dans des familles profondément attachées à leur foi, de pensée souvent traditionnaliste et conservatrice, mais qui obscurément, inconsciemment, après la misère, la fortune soudaine, les crises, le marché noir, la « goutte », la guerre, étaient animées par un désir profond de promotion humaine. Ce qu'aucun parti politique ne pouvait entreprendre face au mur de la méfiance, les nouveaux prêtres de la J.A.C. devaient le réussir totalement. Tous les pionniers du Bocage ont été formés par la J.A.C. Les équipes J.A.C. des années de l'après-guerre se retrouvent maintenant dans les C.E.T.A., dans les groupes de Gestion, à la tête du syndicalisme agricole, dans les Chambres d'agriculture et au conseil d'administration des coopératives... Sans formation secondaire, les entrepreneurs dynamiques du Bocage assoient leurs connais-

sances sur une bonne réussite à l'école primaire complétée par des stages variés dans les équipes de la J.A.C. ou dans les organisations professionnelles qui véhiculent, en définitive, la même idéologie.

Dans ces conditions, les exploitants de pointe ne considèrent pratiquement jamais la réussite financière de leur entreprise comme une fin en soi. A la différence de leurs pères, ils désirent travailler pour autre chose que l'accumulation du capital. De là, une transformation radicale du genre de vie.

Pour eux, la technique et l'économie ne sont plus que des moyens. Ils ne les tiennent pas pour des fins, mais ils les jugent en réalistes et ainsi ne craignent pas de remettre en cause des traditions qui devenaient des tabous. Ils n'aiment guère passer à l'action directe qui leur rappelle certaines luttes négatives de jadis. Ils n'en restent pas moins très soucieux de défendre les prix agricoles. Ils adhèrent au syndicalisme revendicatif. Mais parallèlement, ils s'efforcent de promouvoir des actions constructives, soit en améliorant la productivité de leur exploitation, soit en provoquant une réorganisation des circuits de commercialisation. Beaucoup rêvent d'un « Elle-et-Vire » de la viande.

Les exploitants dynamiques ne se contentent pas d'améliorer les techniques et les revenus de leur exploitation. Leur véritable but est de transformer profondément leur cadre et leur manière de vivre. La condition de la femme, esclave traditionnelle de la cuisine, de la laiterie et de l'étable représente pour eux la plus grande injure à leur désir de dignité humaine. Chez les meilleurs, deux étapes surtout doivent marquer la rénovation de l'exploitation : l'installation d'une machine à traire dans les plus grandes fermes ou, chez ceux qui ne peuvent en supporter l'achat, une organisation du travail telle que la femme puisse cesser de « tirer » les vaches ; dans un deuxième stade, l'équipement d'une cuisine moderne, munie du confort électro-ménager, dès que les premiers profits en permettent l'achat.

Le cadre de vie se transforme. L'âtre devient un objet de décoration, comme en ville. Les bancelles et les longues tables en bois disparaissent dans les greniers ou chez les antiquaires. Le formica, les pavés, le larges éviers, les machines à laver et les frigidaires ont plus de prestige que les vieux meubles familiaux, souvent de tradition pauvre. Dans la cour apparaissent un ou deux bâtiments nouveaux, hangar ou porcherie, en attendant la stabulation libre. Mais, faute de moyens, l'exploitant doit le plus souvent faire avec ce qu'il a. La cuisine passe avant la cour et les bâtiments parce que priorité est donnée au foyer familial sur les signes extérieurs d'aisance.

Dans les champs, le nouvel agriculteur s'attaque au paysage lui-même qui donne son nom à la région : le bocage est menacé. L'arrachage des haies atteint son maximum d'intensité dans des régions comme celles de

Vassy où l'extension des labours se développe le plus. Mais Nové, dans la vallée de la Sée, Maguer dans la région de Périers, d'autres témoins autour de la Haye-du-Puits, de Briquebec, de Sourdeval enregistrent une tendance analogue encore que moins puissante. Celle-ci reste très limitée. Mais de petites campagnes cependant s'ouvrent et s'élargissent au milieu du Bocage.

A voir s'effacer la haie, on comprend sans doute mieux tout ce qu'elle signifie. L'agriculteur dynamique y voit d'abord une source de travail improductif qui ne contribue qu'à limiter le pâturage ou le labour. Il tient cependant à la conserver lorsqu'elle coupe le vent, assurant un abri aux animaux et une protection aux cultures. La haie recule lorsque le labour progresse, non que le bocage se trouve lié ici à l'économie herbagère mais parce que, pour séparer les bêtes des surfaces cultivées, s'impose maintenant une clôture plus efficace et d'un emploi beaucoup plus souple : le fil électrique. L'exploitant enfin ne craint plus les vieilles querelles foncières. Lorsqu'il s'entend bien avec son voisin et que les nouvelles techniques l'imposent, ils arrachent la haie ensemble. Lorsqu'une certaine incompréhension les oppose, la haie de propriété subsiste. Le bocage, dans le cadre d'une vieille économie refermée sur elle-même, sert à séparer les pâtures des cultures mais aussi les parcelles d'exploitants profondément individualistes.

Faut-il voir dans son effacement un symbole ? Pour approcher l'homme de la « goutte », il fallait être introduit, initié et mériter une confiance toujours mesurée. Les affaires se réglaient entre hommes, derrière les haies ou dans les cuisines sombres. Devant les étrangers, le regard trouble, le dos rond et le silence, ou la fourche.

Tout au contraire, le nouvel exploitant recherche les contacts. Il aime parler et discuter. Plus aucune méfiance ne le retient. Devant l'inconnu qui l'interroge, il pose ses comptes de gestion sur la table. Loin de se dérober, il est animé *d'un désir d'ouverture* sur de nouvelles perspectives. Avec lui disparaît la société des villages et des bourgs. Ses amis, il les rencontre dans les C.E.T.A., les groupements de vulgarisation et de gestion, les cercles de jeunes. Il désire participer à la civilisation des loisirs en voyageant. Quelques-uns déjà ont visité les Pays-Bas ou l'Allemagne au cours de déplacements professionnels. Pour leurs enfants, tous sont plus préoccupés par la question très délicate de l'éducation que par celle de l'héritage. Ils désirent transmettre un autre bien que la terre.

Mieux qu'un nouveau système de production, une *nouvelle société* est née. La révolution agricole du Bocage se présente comme la création volontaire d'une classe d'entrepreneurs paysans que les techniciens ont aidés mais non inspirés.

Le dynamisme de cette minorité ne suffit cependant pas encore pour résoudre tous les problèmes que suscite leur désir de promotion.

4°) Des solutions pour l'avenir.

La longue marche de l'économie bocaine conduit les meilleurs des exploitants, exemples pour les autres, au bord de la réussite. Depuis le vieux système des landes et des jachères, dans un milieu naturel ingrat, avec des exploitations très morcelées et une surcharge de population presque permanente, les paysans bocains ont réussi à dominer l'épuisement progressif du sol par l'association des cultures et de l'élevage, et à élaborer un système fourrager intensif qui place les meilleurs exploitants au niveau de l'économie danoise. Les prairies temporaires modernes leur permettent d'amortir les effets des incertitudes climatiques. La puissance de la grande coopérative Elle-et-Vire représente la meilleure des garanties sur le marché de leur produit principal, le lait. Toutes ces réussites coïncident avec la promotion d'une nouvelle classe, riche de valeurs humaines et désireuse de progresser encore.

Et cependant, des contraintes très rigides paralysent encore ce mouvement qui a toute chance de cesser son développement si de nouvelles solutions n'interviennent pas dans un bref délai. Car la révolution agricole du Bocage a franchi une étape très importante, mais non la plus difficile.

Deux phénomènes doivent être rapprochés, après avoir été analysés l'un et l'autre. D'une part l'étroitesse du mouvement de rénovation qui ne porte, selon les petites régions, que sur 10 à 35 % des agriculteurs, c'est-à-dire, étant donnée l'importance relative des fermes en cours de transformation, sur 20 à 50 % des surfaces. D'autre part, l'ampleur massive de l'émigration qui creuse un vide derrière la génération pionnière de 35-45 ans et semble compromettre gravement l'extension du mouvement.

La faiblesse du mouvement de rénovation comme le départ de beaucoup de jeunes fils d'agriculteurs sont révélateurs des difficultés auxquelles se heurtent les efforts de transformation. Sur trois points fondamentaux la révolution agricole en cours n'est parvenue à aucune solution satisfaisante. Ces trois failles compromettent tout l'effort de rénovation, dans l'attente des solutions nouvelles.

a) *Les difficultés fondamentales.*

Aucune solution, en effet, sur la question très importante *des débouchés commerciaux et des prix.* Le marché du lait peut-être considéré comme régularisé mais les menaces de surproduction inquiètent. Les grandes industries laitières semblent parfaitement armées pour faire face à la concurrence d'un marché élargi à l'Europe, mais leur rivalité régio-

nale qui se traduit notamment par l'anarchie des zones de ramassage apparaîtra vite comme un handicap. Les marchés de la viande de porc et de la viande de veau, des porcelets et des veaux d'élevage, surtout, fonctionnent fort mal. Ils subissent, en effet, des fluctuations cycliques sur des périodes de 2 à 3 ans. Or le recours à ces élevages s'impose comme une nécessité aux exploitations de moins de 18-20 ha qui doivent compenser l'insuffisance de leurs surfaces par une production forcée. La conjoncture ne leur offre aucune sécurité. En outre, des établissements industriels pourraient obtenir des prix de revient très inférieurs. Ainsi plane en permanence la menace d'un effondrement des cours. En ce domaine, l'incertitude demeure totale.

Aucune solution, non plus, et ceci rejoint cela, concernant *les structures d'exploitation.* L'importance de la valeur foncière alourdit les charges. L'étroitesse et le morcellement de la majorité des exploitations limitent de façon impérative tout effort de productivité. Car les formes les plus efficaces de l'élevage moderne, porcheries industrielles ou stabulations libres avec salle de traite, ne peuvent pas être rentabilisées sur des petites unités de production qui ne disposent ni des surfaces, ni des capitaux suffisants. Les agriculteurs dynamiques du Bocage risquent d'être en retard d'une bataille s'ils n'engagent pas rapidement celle de la productivité après avoir gagné celle des rendements. Or, sur 30-40 ha, les plus grandes exploitations de la région ne peuvent pas élever plus de 30-35 vaches laitières alors que le maximum d'efficacité s'obtient avec des étables de 60-80 vaches. Les Bocains considèrent comme une audace des porcheries d'engraissement de plusieurs dizaines de têtes alors que les industriels comptent par centaines, voire par milliers...

Aucune solution satisfaisante, non plus dans l'aménagement du *mode de vie.* Les ébauches de ramassage scolaire ne parviennent pas encore à donner aux jeunes Bocains des chances égales à celles des citadins. Plus généralement, l'isolement devient pesant à des familles qui aimeraient avoir d'autres horizons de relations que ceux des villages et des bourgs. Or, la traite, les soins à donner aux bêtes retiennent l'exploitant évolué dans sa ferme plus qu'aucun autre. Certains rêvent d'un travail allégé, de quelques dimanches libérés de la corvée de traite, de quinze jours de congés annuels... L'intensification, tout au contraire, mobilise le maximum d'énergie et ne laisse aucune liberté à l'exploitant. Pour diminuer ses charges, il évite d'avoir recours à la main-d'œuvre salariée. Surtout, l'élevage intensif comporte de tels risques (une épizootie peut compromettre en quelques jours les efforts de plusieurs années) que les meilleurs éleveurs refusent de confier la surveillance de leurs troupeaux à des voisins ou à des salariés sans qualification. Alors que le céréalier n'a qu'à ranger sa moissonneuse-batteuse pour partir en vacances, l'éle-

veur est tenu par ses bêtes. Ceux qui parviennent aux meilleurs résultats financiers le font au prix d'un travail considérable qui les rive à leur étable et à leur porcherie plus encore que leurs pères qui prenaient le temps de courir les foires et les marchés...

Face aux progrès récents de la production et à la promotion humaine des éleveurs les plus dynamiques, les structures du Bocage apparaissent de plus en plus anachroniques tant dans les domaines de la commercialisation et de l'exploitation que par l'organisation sociale du travail, de l'éducation et des loisirs.

b) *A la recherche des solutions.*

Pour remédier à toutes ces insuffisances dont les conséquences pèsent gravement sur l'avenir de la région, plusieurs types de solutions peuvent être envisagées. Certaines échappent totalement aux décisions locales ou presque. L'évolution des prix du lait, du porc et des veaux dépend d'options nationales, voire européennes, sur lesquelles seules de grandes forces organisées comme les industriels laitiers, Elle-et-Vire ou les syndicats agricoles ont quelque influence. Mais les agriculteurs et les propriétaires peuvent jouer, par contre, un rôle décisif pour résoudre deux questions importantes : celle des modes de commercialisation et celle des structures d'exploitation. Les deux problèmes se rejoignent.

Sur ce sujet, *les tenants de la tradition* ne désarment pas. Devant certaines tendances à la rétraction des productions d'élevage (qui se sont manifestées notamment sur le marché national en 1964-65), des esprits avisés estiment encore que la production de lait et de viande, indispensable à la satisfaction des besoins des populations urbaines, ne pourra être assurée que par la protection de la petite exploitation et par la sauvegarde de son indépendance. Seuls, en effet, les petits éleveurs peuvent pendant longtemps encore accepter d'être « les esclaves des bêtes ».

Tout indique que cette orientation conduit à l'impasse, lorsqu'elle ne cache pas d'autres intentions. Elle paralyse le développement économique par le plafonnement de la production (comme sur les parcelles individuelles des kolkhoziens soviétiques) et par l'incompressibilité des prix de revient (comme, maintenant, sur les trop petites exploitations danoises). Acceptable par la génération de la « goutte », elle est refusée par ceux qui préfèrent l'émigration à l'esclavage.

En outre, n'entretient-elle pas bien des illusions ? La civilisation industrielle qui impose de plus en plus ses règles à l'agriculture n'exclut-elle pas la survie de petites exploitations réellement indépendantes ? Peut-elle être indépendante, en effet, la petite ferme qui est liée au même organisme, coopératif ou industriel, pour l'achat de ses aliments du bétail, pour la vente de son lait, demain peut-être pour les soins vétéri-

naires ou pour la vulgarisation de nouvelles techniques fourragères ? Pour survivre la petite exploitation bocaine doit accepter une véritable intégration.

Face aux impasses des solutions traditionnelles, *la voie libérale* semble toute tracée. Il suffit d'attendre la disparition des exploitants marginaux, soit, en un premier stade, d'environ 20 000 familles pour le seul département de la Manche. La place sera nette pour une reconstruction rationnelle. Le marché foncier se détendra de lui-même. Dans des unités de production concentrées pourront se développer des formes d'élevage efficaces. Mieux armés, les nouveaux agriculteurs ne seront pas les interlocuteurs passifs des coopératives ou des industriels laitiers. Eventuellement, des capitaux extérieurs au monde agricole permettront à des chefs d'entreprise qualifiés de développer des réalisations rentables, grandes stabulation avec poste d'ensilage et affouragement mécanisé ou porcheries industrielles. Déjà, dans le Cotentin notamment, on voit se développer quelques entreprises qui s'inspirent de cette formule.

Mais quelques jeunes agriculteurs estiment qu'en unissant leurs efforts, ils doivent pouvoir réaliser eux-mêmes ce que de nouveaux venus feront s'ils disparaissent. Pour résoudre, en effet, la très difficile question des structures, s'offre en effet une troisième voie, celle du *groupement volontaire des exploitations*. Quelques audacieux estiment que cette solution pourrait bien être la seule qui permette de résoudre toutes les difficultés du Bocage.

Cette initiative demande beaucoup d'audace et de cran. Elle s'attaque, en effet, au dogme le plus ancien de la société bocaine, une valeur morale autant qu'économique, le respect du bien de chacun. Elle se heurte à l'incompréhension, voire à l'hostilité ouverte de la majorité des petits et des grands exploitants. Dans des conditions particulièrement difficiles, elle doit réussir totalement, comme le fit Elle-et-Vire, pour convaincre.

Gérard Bignon, sa sœur Mme Dujardin (une jeune veuve) et Emmanuel Grandemange ont associé en 1964 leurs trois petites exploitations du Désert sur les terres argileuses du bas pays de Saint-Lô. Ils disposent ainsi de 65 ha, 55 en prairies permanentes, 10 en prairies temporaires et en maïs-fourrage destiné à l'ensilage. L'entraide ne constitue pas, dans le Bocage, une nouveauté. Elle est aussi ancienne que la vieille agriculture des petits tenanciers sans attelage. Elle s'est perpétuée en se développant jusqu'aux exploitants dynamiques de l'époque contemporaine qui presque tous la pratiquent. Mais l'initiative des trois associés du Désert dépasse le cadre de l'entraide habituelle. Les terres ne forment plus qu'une seule exploitation. De même, les comptabilités ont fusionné. Le travail se distribue, non en fonction des anciennes fermes, mais d'après une spécialisation qui doit permettre une plus grande efficacité. Grandemange se

charge des cultures et du matériel. Mme Dujardin s'occupe des veaux d'engraissement, Bignon des vaches laitières. En plus, les trois associés ont engagé un vacher spécialisé, Gérard Gautier, un jeune breton qui sort de l'école des vachers de Canapville. Gérard Bignon peut ainsi consacrer plus de la moitié de son temps à des occupations syndicales : il fait partie du bureau national des Jeunes Agriculteurs. Mme Bignon et Mme Dujardin se chargent de la comptabilité.

Sur ces bases, la petite coopérative de production offre des avantages immédiats. Les associés ont monté une stabulation libre avec salle de traite en « hérringbone » pour 60 laitières de race normande, dont 25 inscrites au Herd-Book. L'engraissement des veaux complète la production. Deux tranchées d'ensilage assurent un affourragement d'hiver régulier. L'été, les vaches restent au pâturage et ne rentrent que pour la traite. Afin de ne pas charger trop lourdement son budget de départ, l'équipe n'a pas fait de réalisations spectaculaires, à l'exception de la salle de traite. Ils ont tiré parti au maximum de ce qu'ils avaient déjà en limitant leur investissement initial à 50 000 F. Pour le moment, chaque homme touche un salaire mensuel de 650 F, sauf Gérard Bignon, à cause de ses nombreuses absences. Le vacher, nourri et logé, dispose de 500 F nets. Les femmes sont rémunérées sur la base de 2 F par heure. Il est encore trop tôt pour envisager la question des bénéfices. Mais chaque famille peut prendre 15 jours de vacances et la corvée de traite ne revient qu'un dimanche sur trois.

L'initiative du Désert ne constitue pas un cas ignoré et isolé. Dans le département de la Manche, fonctionnent 4 autres groupements de producteurs à Rouxeville et au Cheffresne (bassin de la Vire), à Yvetot-Bocage et à La Glacerie (Cotentin NO). Tous disposent d'environ 60 ha. Une législation récente vient favoriser ces entreprises auxquelles elle donne un nom et naturellement un sigle : groupement agricole d'exploitation en commun (G.A.E.C.). Dans le Bocage, beaucoup de bons esprits s'élèvent contre ces tentatives et de rudes joutes oratoires ou des luttes assourdies opposent les jeunes agriculteurs aux tenants de la tradition et de l'immobilisme. Mais peu de fermes ont jamais reçu autant de visites que celles du Désert, du Cheffresne ou d'ailleurs.

Derrière les haies, on chuchote beaucoup. On attend le faux-pas qui donnera raison. Et déjà on donne comme argument l'abandon d'un des trois associés du Cheffresne. Mais, plus secrètement encore, n'espère-t-on pas aussi la réussite des groupements qui justifiera l'adhésion au mouvement ?

⁂

Méprisé par les grands fermiers du Bessin et du Cotentin et par les gens de la Plaine, l'élevage du Bocage passe encore pour une affaire médiocre de petits paysans laborieux mais incompétents.

Jadis, en effet, et pendant très longtemps, ce fut le pays des ruches, des moutons et des vaches maigres, des petits elevages et des beurres sales. Aux handicaps des sols et des structures anciennes, l'aventure de la « goutte » ajouta encore des illusions éphemères et quelques hérédités durables.

Mais le paysan du Bocage possède la vertu du courage et de l'opiniâtrete. Accroche à son sol, surmontant finalement les difficultés, il a cree un élevage, fonde sur le lait, les veaux et les porcs, dont les rendements moyens depassent ceux des « grasses terres » du Bessin, du Cotentin et du Pays d'Auge. Les meilleures exploitations obtiennent des resultats comparables à ceux de l'elevage danois. De nouvelles difficultes surgissent, mais, parallèlement, s'esquissent de nouvelles solutions (39).

Autant que l'elevage, l'eleveur a progresse. Le Nu-Pied du XVII[e] siècle, le Chouan, le bouilleur de cru à la fourche levee, le Jeune Agriculteur contemporain egrènent toute une tradition de révolte. Mais celle-ci refuse maintenant les colères conservatrices et préfère les réalisations concrètes.

Terre pauvre, terre ingrate, terre souvent oubliee par le Pouvoir, le Bocage provoque sans cesse le depassement des techniques et, après le découragement ou l'abandon, la promotion des hommes (40).

(39) L'élevage danois doit résoudre les mêmes problèmes de structures que celui du Bocage. La première stabulation coopérative a été créée en 1951 à Udby dans l'Ile de Moen, soit plus de dix ans avant la première expérience équivalente du Bocage. Cependant le mouvement ne se développe que très lentement. En 1962, on ne compte que six étables coopératives dans l'ensemble du pays (d'après Rehben, 387, 1963).

(40) Cette conclusion relativement optimiste a été écrite en 1965. En 1967, les meilleures exploitations sont menacées par la stagnation ou le recul des prix du porc. Le découragement et la colère succèdent à l'espoir.

TROISIEME PARTIE

Du Pays de Caux à la Plaine de Caen : polyculture et élevage

INTRODUCTION

La dominance régionale d'un grand système agricole : le « mixed farming »

Les paysans normands opposent la « plaine » au bocage et aux herbages. La plaine (1) domine très largement en Normandie orientale et elle occupe de solides positions dans le centre de la province depuis Caen jusqu'à Alençon. A première vue, il paraît assez difficile de réunir dans une même analyse une série de pays aussi variés que la Plaine de Caen, le Lieuvin, le Pays d'Ouche, les Plaines de l'Eure, le Pays de Caux... où les géographes, multipliant les nuances, ont exercé depuis longtemps toutes les finesses de leur art. Car, de l'Orne à la Bresle, depuis les dernières collines du Bocage Normand jusqu'aux confins picards, les plaines de la Normandie centrale et orientale ne forment pas un ensemble homogène et continu. Tout au contraire, des régions de bocage ou d'herbages s'intercalent au milieu des étendues de champs ouverts, le Pays de Bray tout d'abord, mais aussi la Basse Vallée de la Seine et le vaste Pays d'Auge, ce dernier isolant à peu près complètement la Plaine de Caen. Entre la Seine et l'Auge, les vallées de l'Eure, de l'Iton et de la Risle interrompent la continuité des Plaines de l'Eure, un ruban de prairies embocagées accompagnant le cours de chacune des rivières. Au nord de la Seine, les petites vallées de la Durdent, de la Saane et de l'Arques jouent un rôle analogue à l'intérieur du Pays de Caux. La fragmentation régionale est donc assez accentuée. Témoin le nombre élevé des vieux « pays » dont les oppositions ne sont pas nées dans l'imagination des spécialistes : elles constituent, au contraire, une trame régionale d'une singulière diversité.

Au nord de la Seine, *le Pays de Caux* oppose la complexité de son système agricole et l'originalité de son paysage à la spécialisation herbagère du Pays de Bray, mais aussi aux étendues plus monotones, aux fermes plus concentrées, au système dit « de grosse culture » du Vexin Normand. Entre ces trois pays traditionnels, aucune franche coupure, aucune limite nette, mais une série de transitions nuancées où se perdent

(1) Synonyme de « plaine », le mot « campagne » est peu utilisé en Normandie. Le terme « Campagne de Caen » doit sa survie aux dénominations officielles. On parle cependant de « campagnes d'Ouche ».

agronomes et géographes qui ont inventé pour les besoins d'une cause impossible des termes sans signification régionale : « Entre-Bray-et-Picardie », « Entre-Caux-et-Vexin » (2). Seul, le « Petit Caux », étroite bande littorale entre la Bresle et l'Arques correspond à une véritable région, mais curieusement celle-ci a emprunté son nom à un vieil archidiaconé qui se situait à l'ouest de l'Arques, réalisant une translation dont personne ne se soucie plus.

Entre les haies du Pays d'Auge qui hérissent les versants du bassin de la Touques et les grandes forêts des méandres de la Basse-Seine, *les Plaines de l'Eure* forment un vaste ensemble de campagnes aux étendues découvertes qu'une horizontalité plus continue, des sols de moindre valeur et de plus faibles densités de population opposent traditionnellement aux pays de « l'autre côté de l'eau », c'est-à-dire essentiellement au Pays de Caux. Cependant, de la vallée de la Touques à celle de l'Eure, les paysages comme les systèmes agricoles ne manquent pas de variété. A l'ouest, entre Touques et Risle, le Lieuvin est profondément marqué par l'empreinte herbagère du Pays d'Auge voisin. Au centre, entre la Risle et l'Eure, une série de transitions régionales font passer de terroirs assez semblables à ceux du Pays du Caux au nord, à des plaines sèches de type beauceron au sud-est : Roumois (an nord d'Amfreville-la-Campagne), Plaine du Neubourg (au centre), Plaine de St-André (au sud de l'Iton) constituent les divisions traditionnelles de cet ensemble nuancé. Au sud-est, une étroite langue de plateau entre Seine et Eure, parfois appelé « plateau de Madrie » s'apparente au Neubourg. Au sud-ouest, sur les hautes terres planes du Pays d'Ouche, de vastes massifs forestiers cernent des terroirs pauvres, handicapés par des formations superficielles gréseuses et argileuses.

Les plaines de la Normandie Centrale, réunies parfois sous le nom de « plaines bas-normandes », égrènent depuis la mer (entre Arromanches et Ouistreham) jusqu'à Alençon le chapelet de leurs paysages relativement découverts s'opposant, à l'ouest, au Bocage, à l'est, au Pays d'Auge : Plaines de Caen, de Falaise, de Trun, d'Argentan, de Sées, d'Alençon... l'énumération suggère bien un morcellement très réel qui va en s'accentuant vers le sud et qui s'appuie sur une morphologie de contact de plus en plus complexe entre le massif armoricain et sa bordure sédimentaire. Dans le domaine agricole, la variété s'impose aussi. Aux deux extrêmes, la Plaine de Caen est un domaine de grande culture aux espaces largement découverts, tandis que celle d'Alençon juxtapose les haies et les herbages, les champs et les villages groupés d'un semi-bocage.

La variété des pays s'exprime dans le système économique de chaque unité régionale. Aucun ne peut s'identifier exactement à un autre. Regrettera-t-on un excès de zèle du géographe opposant Plaine de Caen

(2) Régions agricoles définies par l'I.N.S.E.E.

FIGURE 15. — Le Pays de Caux traditionnel. Vaches au tière
(cliché A. Frémont)

FIGURE 15 bis. — Techniques nouvelles dans le Pays de Caux. Pâturage à la clôture électrique
(cliché A. Frémont)

FIGURE 16. — Variété du Pays de Caux : les grosses fermes de Fongeusemare (au sud) et les exploitations petites ou moyennes de Gerville (au nord)

(photographie aérienne I.G.N.)

et Plaine de Falaise ? La topographie plus vallonnée, les sols aux limons moins épais, une empreinte bocagère plus dense composent à la Plaine de Falaise un cadre nettement différent de celui de la campagne caennaise. Autour de la capitale bas-normande, de Bourguébus à Douvres-la-Délivrande, le lin et la betterave sucrière s'ajoutent au blé dans la gamme des cultures de vente, mais l'élevage joue un rôle très secondaire. Tout au contraire, le système agricole de la Plaine de Falaise exclut en grande partie le lin et la betterave mais réserve une place importante à l'élevage laitier et, dans certaines exploitations, à l'embouche et au cheval de selle. Pourquoi, objectera-t-on en d'autres lieux, distinguer un « Petit Caux » du reste du Pays de Caux, pourquoi réserver des zones marginales sous les noms d' « Entre-Caux-et-Vexin », « Entre-Bray-et-Picardie » qui prolongent l'ensemble du pays sans véritable discontinuité ? Seul, en fait, le « plein Pays de Caux », entre Yvetot, Dieppe et Le Havre, cumule élevage intensif, cultures céréalières, betteraves et lin au sein des mêmes exploitations. Cette combinaison ne se retrouve pas sur ses marges. De tels exemples d'opposition régionale pourraient être multipliés. Le Roumois se différencie nettement du Neubourg, le Pays d'Ouche se distingue de tous les pays qui l'entourent, Auge, Lieuvin, St-André, Perche, et au sein même des Plaines ornaises, l'économie de la campagne d'Argentan ne peut s'identifier exactement à celle d'Alençon.

Et cependant, les plaines normandes disposent de *quelques éléments d'unité* d'une assez grande netteté pour que leur opposition avec le Bocage ou avec les régions herbagères soit plus franche qu'aucune autre.

La Plaine s'impose d'abord comme un paysage aux horizons découverts. Certes, en ce domaine autant qu'en d'autres, les nuances se juxtaposent aux nuances. Dans le Pays de Caux, une mosaïque de champs trapus et d'herbages ouverts s'étend sous la nébuleuse hautaine de grandes cours herbues aux fossés couronnés de hêtres. Le Vexin ouvre largement l'horizon sur de vastes parcelles tandis que de grosses fermes aux cours sans arbre répondent aux villages étriqués. Au sud de la Seine, le Roumois rappelle le Caux mais avec moins de vigueur et de netteté dans l'opposition des cours et des plaines et moins de rigueur dans la disposition des bâtiments d'exploitation. Le Neubourg, la Plaine de St-André sont tout autres. Normands encore par leurs villages de petites exploitations que bordent quelques herbages, par l'alternance fréquente du colombage et de la brique dans les constructions, par l'ordre lâche des bâtiments. Mais beaucerons déjà par les murs de pisés qui ferment les cours, par la multiplication croissante des grosses fermes isolées et surtout par l'ampleur des remembrements qui dessinent un paysage agraire à grandes parcelles céréalières. Le Pays d'Ouche n'appartient ni à l'un ni à l'autre type, mais possède sa propre originalité, profonde, presque farouche, équilibre incertain entre l'herbe et le labour,

entre les grands bois aux taillis épais et les terroirs ouverts, entre les demeures totalement isolées au milieu des herbages et les riants villages d'anciens ferronniers, terre un peu mystérieuse des hobereaux et des manants de la Varende... Plus à l'ouest, d'Alençon à Caen, les Plaines bas-normandes ne présentent pas une pure unité de paysage, mais au contraire, une lente dégradation depuis un semi-bocage jusqu'à un « openfield » très caractérisé.

En dépit de ces multiples nuances, le paysage impose partout la dominance de la parcelle de labour non enclose. Ce seul trait distingue radicalement les plaines de la Normandie orientale et centrale des pays herbagers ou bocagers. La fréquence des remembrements un peu partout ou des structures d'exploitations bien concentrées de longue date (Pays de Caux) ajoute encore l'unité d'une organisation agraire à grandes ou moyennes parcelles, d'allongement modéré, toutes faites, semble-t-il, pour le tracteur. La Plaine s'ouvre sur une autre civilisation agraire que celle de l'herbage ou de la haie. Elle dispose d'autres moyens, elle débouche sur d'autres productions. Les hommes qui y vivent sont animés d'un autre type de mentalité.

La haie comme l'herbage, cependant, ne sont jamais absents des plaines normandes. Quelques haies, par exemple, fragmentent l'unité de la Campagne de Caen, se resserrant autour des villages ou le long des rivières. Le même phénomène se retrouve un peu partout, en Haute-Normandie comme en Normandie centrale, et il prend même une ampleur particulière dans le Pays d'Ouche, le Lieuvin, la Plaine d'Alençon... L'herbage se juxtapose au labour dans les trois cas précités, mais aussi, avec un rapport pouvant dépasser 50 % de la surface agricole utile, dans le Pays de Caux occidental entre Le Havre et St-Romain, à l'est de la Seine-Maritime entre le Pays de Bray et la Bresle, dans le Roumois et dans le Pays d'Ouche. L'unité du payasage et de l'utilisation du sol n'est jamais schématique. Dans toutes ces régions cependant, la haie n'apparaît que comme une forme ancienne et limitée de clôture, voire comme une parure coûteuse. Elle n'a pas la signification économique et juridique de la haie bas-normande. On préfère depuis plus d'un demi-siècle le fil de fer barbelé qui limite ici et là (Roumois, Caux occidental, Entre-Bray-et-Picardie, et de façon moins nette, Lieuvin et Ouche) un paysage découvert d'herbages sans haie. De plus, l'herbage, lorsqu'il l'emporte, ne s'étend jamais sur plus des deux tiers des surfaces agricoles, laissant toujours au labour une part importante des finages.

A une certaine unité des paysages, s'ajoute celle des structures d'exploitation. Dans ce domaine encore, les nuances sont multiples et sur la carte de la répartition des exploitations agricoles (3), les surfaces noires des grandes fermes dominantes dans l'est de l'Eure (Vexin, Neubourg, St-André), le nord du Pays de Caux et la Plaine de Caen, s'oppo-

(3) Carte D 2, Atlas de Normandie.

sent aux taches rouges du Caux occidental, du Roumois et de quelques communes du Pays d'Ouche qui révèlent l'importance locale des petites fermes. Partout, cependant, s'impose la présence des exploitations moyennes (comprises entre 20 et 50 ha), toujours majoritaires en nombre (sauf dans le Vexin), très souvent dominantes par les surfaces qu'elles occupent, véritable épine dorsale de l'économie régionale.

L'unité assez précaire des paysages et des structures d'exploitation resterait insuffisante pour définir dans les plaines morcelées qui s'étendent de la Bresle à l'Orne l'originalité, ou, tout au moins, le caractère dominant des systèmes agraires. Mais un troisième facteur met en valeur le trait le plus fondamental de ces campagnes : *l'association étroite des cultures et de l'élevage.*

Ce mode mixte d'utilisation du sol distingue radicalement l'économie des Plaines des deux autres grands systèmes normands. La prairie permanente, en effet, exclut totalement les cultures dans tous les grands pôles herbagers, et, par conséquent élimine un des deux termes de l'association. Dans le Bocage, cultures et herbages se juxtaposent, mais l'association est beaucoup moins étendue que dans le cas des Plaines. La plus grande partie des cultures (et souvent même la totalité de celles-ci) est consacrée à l'alimentation des animaux et le système de production dans son ensemble se trouve orienté vers l'élevage. En plaine (4), tout au contraire, les cultures de vente et spécialement le blé, tiennent toujours une place importante dans le système agricole à côté des herbages et des plantes fourragères. La production agricole et l'orientation économique des exploitations s'organisent autour de deux pôles dont l'importance respective varie selon les régions : les cultures (parmi lesquelles d'importantes cultures de vente) et l'élevage.

Inversée, la démonstration devrait permettre de distinguer les Plaines normandes des régions voisines du centre et du nord du Bassin Parisien. En direction du Vexin français et de la Beauce, en effet, l'importance de l'élevage ne s'estompe-t-elle pas peu à peu, ne laissant en place qu'un des deux termes de l'association ? Et la Normandie orientale et centrale n'apparaît-elle pas ainsi comme une région mixte, intermédiaire entre les zones d'élevage de l'Ouest et les régions céréalières et betteravières du Centre ?

Cette interprétation apparaît vite abusive. La Normandie orientale, en effet, ne possède pas le monopole de l'association des cultures et de l'élevage. Au-delà de la Bresle, le Vimeu picard pratique un système assez proche de celui du Pays de Caux. Et, entre le Vexin français et le Vexin normand entre le Thimerais ou la Beauce et la Plaine de St-André ou le Neubourg, les différences portent plus sur les rapports entre

(4) Expression consacrée des agriculteurs normands.

élevage et cultures que sur le principe même de leur association. Certes, l'évolution récente tend à éliminer l'élevage des régions de grande culture mécanisée, mais le phénomène se manifeste aussi dans les plaines normandes, la vigueur du mouvement étant simplement moins marquée que dans le centre du Bassin de Paris.

En fait, par l'association des cultures et de l'élevage, les plaines normandes appartiennent au type agricole qui prévaut dans la plus grande partie de la zone tempérée et que les anglo-saxons ont appelé « mixed-farming ». Celui-ci domine en Europe occidentale où ses fondements se sont peu à peu élaborés depuis le Norfolk et Suffolk britanniques, la Flandre belge et française, jusqu'aux plaines et plateaux germaniques et au bassin du Pô. Selon des modalités très variées, et après des périodes malheureuses de spécialisation excessive, cette association s'est imposée tant en Amérique du Nord que dans la partie européenne de l'Union soviétique. A la différence du système herbager limité aux pays appartenant à la bordure occidentale des continents tempérés et aux montagnes humides, en opposition avec le système bocain qui ne concerne que quelques régions de l'Ouest atlantique en Europe, l'association des cultures et de l'élevage doit être considérée comme un des grands systèmes agricoles mondiaux. Dans la vie de l'humanité, elle occupe une place comparable à la riziculture inondée d'Asie, à la céréaliculture sèche associée à l'élevage du mouton des pays méditerranéens et à l'agriculture discontinue des savanes africaines.

Dans ce cadre, et par rapport aux régions immédiatement voisines, l'originalité des plaines normandes tient moins au système d'association lui-même qu'à la place importante accordée à l'élevage dans cette association. Le tableau suivant, limité aux deux départements de Haute-Normandie, et, pour comparaison, aux départements extérieurs voisins, le montre assez bien :

	Surface agricole utile (1.000 ha)	Surface fourragère principale (1.000 ha)	Cheptel bovin, 1962 (1.000 têtes)
Eure	432	210	305
Seine-Maritime .	465	261	617
Somme	514	170	349
Oise	419	142	215
Seine-et-Oise ...	341	90	71
Eure-et-Loir ..	477	95	147

Bien que l'élevage n'y domine pas totalement l'économie, les plaines normandes se présentent comme de grandes régions de production ani-

male. A l'intérieur de la Normandie, l'élevage réalisé en « mixed-farming » dans les Plaines occupe même la première place en valeur absolue devant celui du Bocage et des régions herbagères comme l'indiquent les évaluations suivantes :

Recensement agricole de 1955

Cheptel bovin des régions mixtes associant cultures et élevages :

Seine-Maritime :	Pays de Caux	236.000
	Prolongements du Caux	90.000
Eure :	Ensemble	238.000
Orne :	Plaines et Ouche	178.000
Calvados :	Plaine de Caen-Falaise	71.000
Plaines Normandes		813.000
en % Normandie		44
Rappel Bocage (en %)		32
Rappel Pôles herbagers (en %)		24

Evaluations de 1963 :

Total Normandie	2.450.000
Plaines (évaluation)	1.080.000

L'étude des Plaines de la Normandie orientale et centrale doit donc être menée comme celle d'une grande région d'élevage, mais en considérant toujours que, dans ce dernier cas, la production animale s'intègre dans un système économique et technique plus vaste dont les rapports varient selon les régions.

Dans cette perspective, parmi les pays qui s'étendent de la Bresle à l'Orne, le Pays de Caux se distingue à plus d'un titre : étendue, homogénéité, ancienneté des systèmes de production, caractère très intensif de l'association, équilibre remarquable entre élevage et cultures. Ces multiples facteurs contribuent à en faire un type exemplaire. Comme tel, il sera décrit en premier lieu. Les autres régions juxtaposent des régimes fort variés où risque de se perdre l'analyse régionale. Celle-ci dispose, heureusement, d'un solide critère de classification, issu des fondements mêmes du système agricole : le rapport des cultures et de l'élevage dans l'association technique et économique dont les variantes seront étudiées après le type équilibré du Pays de Caux.

CHAPITRE I

LE PAYS DE CAUX

Une association exemplaire des cultures et de l'élevage

« Un tiède soleil d'automne tombait dans la cour de la ferme, pardessus les grands hêtres des fossés. Sous le gazon tondu par les vaches, la terre, imprégnée de pluie récente, était moite, enfonçait sous les pieds avec un bruit d'eau ; et les pommiers chargés de pommes semaient leurs fruits d'un vert pâle, dans le vert foncé de l'herbage. Quatre jeunes génisses paissaient, attachées en ligne, et meuglaient par moment vers la maison »... (1).

« De place en place, dans un champ de trèfle, des vaches écroulées lourdement, le ventre répandu, ruminaient sous le grand soleil. Des charrues dételées attendaient au coin d'un labouré ; et les terres retournées, prêtes pour la semence, développaient leurs larges carrés bruns au milieu des pièces jaunes où pourrissait le pied court des blés et des avoines fauchés depuis peu.

« Un vent d'automne un peu sec passait sur la plaine, annonçant une soirée fraîche après le coucher du soleil... » (2).

Quelques lignes de Maupassant campent mieux qu'une description trop minutieuse le Pays de Caux dans sa richesse immuable. Depuis le XIX[e] siècle finissant, depuis l'époque de la trop belle Martine et du Vieux qui n'en finissait pas de mourir, rien, en effet, ne semble avoir changé. Ni les hommes qui ont modifié les techniques de leur travail, mais non le tréfonds de leur psychologie. Ni le paysage, ni même les principes essentiels du système agricole. En quelques lignes, le romancier concentre toute la matière que doit disséquer le géographe : l'humidité du climat qu'interrompent seulement les rafales venues de l'est et du nord ; l'originalité de l'habitat (« les grands hêtres des fossés... ») ; le parcel-

(1) Maupassant, Contes et Nouvelles, Albin Michel, « Le Vieux », p. 137 (1884).

(2) Maupassant, *Ibid.*, 1959, « La Martine », p. 111 (1883).

laire en damier trapu (« de larges carrés bruns... ») ; les types d'utilisation du sol (l'herbage, le champ de trèfle, les céréales, les pommiers...) ; l'association des cultures (l'assolement classique, blé, avoine, trèfle, est cité) et de l'élevage (vaches, veaux) avec un luxe de détail concis qui va jusqu'à la technique de l'élevage (« quatre jeunes génisses... attachées en ligne »). En deux paragraphes, Maupassant ajoute ce que le meilleur géographe est souvent impuissant à exprimer, la vibration de la matière vivante, « terre moite », « vaches écroulées, le ventre répandu »...

Les études sur le Pays de Caux ne manquent pas. Dans l'évocation inspirée des paysages, il convient d'ajouter les descriptions de Flaubert à celles de Maupassant ainsi que les pochades malicieuses des conteurs normands (3). En outre, depuis le début du siècle, ce quadrilatère de hautes terres qui monte de la Hève (100 m) aux confins du Pays de Bray (210 m) en une pente continue et que termine au nord le mur crayeux des falaises de la Manche, au sud la vallée à grands méandres de la Basse-Seine, semble avoir attiré tous les types d'études savantes. Les meilleures plumes, et notamment celles de Jules Sion, d'Albert Demangeon, de Marc Bloch, de René Musset ont décrit minutieusement le paysage rural dont l'originalité reste néanmoins énigmatique. Grandes cours plantées où se dispersent les bâtiments d'exploitations parallèlement aux côtés du rectangle que ferme le « fossé » (talus) d'enceinte surmontée d'une double rangée d'arbres de haut jet, parcellaire de plaine en « blockflur » aux pièces de forme trapue bien concentrées autour des exploitations, association des fermes en hameaux-nébuleuses de 4 à 10 unités, ce paysage agraire dix fois décrit n'a pas livré le secret de ses origines (4). D'autres aspects du Pays de Caux ont attiré les chercheurs. En 1909, André Siegfried consacrait une étude au « régime et à la division de la propriété dans le Pays de Caux », révélant l'importance du fermage. Tout récemment, H. Elhaï a minutieusement analysé la propriété foncière des citadins (5). Aux nombreux travaux dispersés concernant le relief et les sols en tête desquels se placent les études de la Station Agronomique de Rouen, vient s'ajouter l'importante contribution de J.-P. Lautridou qui traite dans une thèse récente des formations superficielles et de la morphologie du Pays de Caux occidental (6). Enfin, la thèse de Jules Sion écrite en 1908, modèle d'étude régionale, fournit une remarquable synthèse des connaissances historiques et géographiques de l'époque.

(3) A titre d'exemple : Demongé (G.), Les Terreux, Panoramas Cauchois - Fécamp, Durand et fils, 1955.

(4) Sion (J.), 202, 1908 ; Demangeon (A.), 80, 1947 ; Bloch (M.), 108, 1955 ; Musset (R.), 195, 1955 ; Musset (R.), 196, 1960.

(5) Siegfried (A.), 326, 1909 ; Elhaï (H.), 307, 1965.

(6) Agafonoff (M.V.) et Brioux (Ch.), 306, 1931 ; Jouis (E.) et Lecacheux (M.-Th.), 317, 1965 ; Lautridou (J.-P.), 320, 1965.

Figure 52. — Le Pays de Caux et ses bordures - Croquis régional

Toutes ces études auxquelles on peut ajouter une contribution personnelle (7) concernent surtout l'infrastructure physique, les structures foncières et les superstructures de paysage et d'habitat de l'économie cauchoise. Elles n'épuisent pas ces sujets, mais elles fournissent cependant une base de connaissances assez précises et assez connues pour dispenser d'en reprendre longuement ici l'analyse. Tous ces aspects ne seront donc évoqués que très brièvement afin de mieux concentrer l'attention sur ce qui a été le moins étudié, sauf par Sion en son temps, et qui cependant est essentiel : l'économie agricole elle-même, le remarquable équilibre et l'efficacité de l'association culture-élevage.

Les cartes de l'Atlas de Normandie, quelle que soit la production considérée, mettent toujours le Pays de Caux en valeur. Celui-ci se classe, comme la Manche ou comme le Pays d'Auge, parmi les régions à très fortes densités bovines ; mais en plus, il accumule les magasins de stockage de céréales, il se place en tête des pays normands producteurs de blé, de betteraves sucrières et de lin, les plus importantes des cultures de vente (8). Dans tous les secteurs fondamentaux de l'agriculture et de l'élevage, le Pays de Caux se classe en tête. Les résultats obtenus par les Centres de Gestion montrent encore que là se trouve la concentration des produits bruts à l'ha les plus élevés. Sans aucune contestation possible, les petites régions légumières étant exceptées, le système agricole du Caux se présente comme le plus intensif de toute la Normandie, et, sans doute, comme un des plus intensifs de France. Dans le cadre d'une étude des systèmes d'élevage, sa place est fondamentale.

I. — LES FONDEMENTS DE LA RICHESSE CAUCHOISE.

La richesse du Pays de Caux se traduit par la concentration sur la même surface de forts rendements culturaux et de chargements en bétail élevés. Ce phénomène semble assez ancien et dès 1665 l'Intendant de la Généralité de Rouen pouvait affirmer : (le Pays de Caux) « est très fertile en grains, et il y a grands nombres de troupeaux de moutons.» (9).

Avant de pouvoir analyser les deux termes de cette combinaison, une question préalable se pose, interrogation classique de la géographie régionale. Quels facteurs spécifiques, en effet, ont pu favoriser la localisation sur ce vaste plateau entre Seine et Manche du système agricole le plus intensif de toute la Normandie ? Faut-il estimer que se trouve réuni ici

(7) Frémont (A.), 311, 1956 ; Frémont (A.), 312, 1957 ; Frémont (A.), 313, 1959.

(8) Cartes, Atlas de Normandie, notamment D5, D7, D11.

(9) Voysin de la Noiraye, éd. Esmonin, 119, 1913.

tout un faisceau de conditions naturelles exceptionnelles et que le Caux doit être classé parmi les terres « bénies des dieux » ? Ou doit-on penser, au contraire, que le milieu physique n'a rien qui le distingue de façon décisive et que ce sont avant tout les hommes, les situations historiques, l'évolution des structures économiques et des marchés régionaux qui ont fait du Caux ce qu'il est ? L'importance du problème appelle la clarté du raisonnement. La réalité géographique impose finalement une réponse normande, c'est-à-dire non pas un faux-fuyant ambigu mais un jugement nuancé.

1° De bonnes conditions naturelles.

Pour que la combinaison des cultures et de l'élevage réussisse aussi bien sur le plateau de Caux, il faut que les conditions naturelles soient aussi favorables pour les deux termes de l'association, que les sols soient aussi aptes au labour qu'à l'herbage et que le climat convienne au mûrissement des céréales autant qu'à la maturation des betteraves ou à la croissance fourragère. C'est dans cette perspective que doivent être analysées les aptitudes naturelles du Pays de Caux. Celles-ci réunissent-elles des qualités qui généralement semblent inconciliables ? Telle est la question.

a) *Un climat rude et incertain.*

Du climat cauchois, J. Sion et P. Pédelaborde donnent à un demi-siècle d'intervalle deux images complémentaires (10). A première vue, celles-ci paraissent inconciliables. Le premier paragraphe de Sion est en effet consacré à vanter la douceur du temps cauchois : « le Caux et les plateaux voisins sont des régions où la chaleur est douce et égale, où les extrêmes sont rares et relativement faibles ». P. Pédeborde, au contraire, insiste dès ses premières phrases sur la rudesse du climat : « La même rudesse caractérise d'ailleurs tous les types de temps et toutes les masses d'air, maritimes ou continentales. Sous le même ciel gris et bas, les rafales d'Ouest et la bise du Nord semblent aussi glacées que l'air plus calme des anticyclones brumeux ». En fait, une connaissance empirique de l'atmosphère cauchoise donne raison à P. Pédelaborde, et Sion lui-même lorsqu'il s'écarte d'un examen trop général des moyennes, fournit de très nombreux arguments à la thèse du géographe contemporain.

Pour celui-ci, le vent constitue l'élément essentiel de *la rudesse* du climat cauchois. « La violence s'explique par l'exposition et le relief : aucun obstacle ne protège ce môle plat tourné vers l'ouest et dominant

(10) Sion, 202, 1908 - Pédelaborde, 54, 1957.

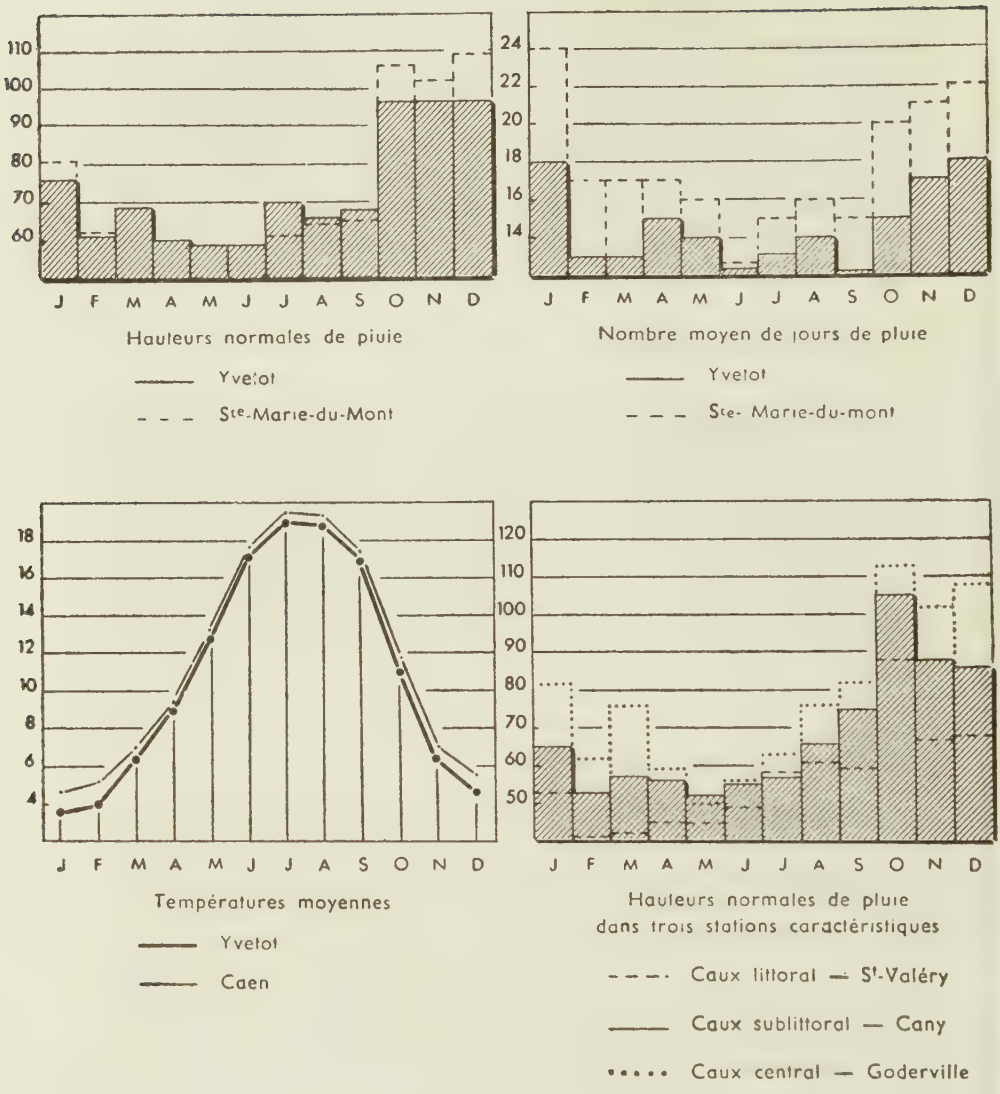

(d'après Sanson)

Figure 53. — Quelques données sur le climat du Pays de Caux

la mer de 200 m ». Le vent se manifeste avec le maximum de violence pendant l'hiver, vents d'Ouest, de Sud-Ouest et de Nord-Ouest dominants, tout chargés d'humidité et qui contribuent sur un plateau sans abri à rendre l'atmosphère très désagréable pour les bêtes comme pour les hommes, même si les températures n'atteignent que rarement les plus bas niveaux. Le Caux, cependant, n'échappe jamais aux grands froids. Chaque hiver, ou presque, après deux ou trois jours de ciel totalement obscurci et de lourdes précipitations neigeuses le long d'un front froid, éclatent l'atmosphère limpide et le gel profond d'un temps anticyclonique continental à peine atténué. La période en est variable (de décembre à février), la durée généralement assez brève (mais souvent une semaine), la fréquence cependant plus grande qu'en nimporte quelle autre région de Normandie, surtout au centre du plateau. Les moyennes de Sanson ne donnent des renseignements sur le nombre de jours de gel et de neige que pour des stations littorales où les effets du froid se font le moins nettement sentir. Le Havre n'en compte pas moins 7 jours de neige, soit plus que Lisieux ou que n'importe quelle station du Cotentin et autant qu'une ville du Bocage comme Domfront. C'est à Yvetot, pour lequel aucune indication chiffrée ne nous est donnée que les précipitations neigeuses semblent bien être parmi les plus importantes de toute la Normandie par la conjonction du froid et de l'humidité. De décembre à mars, les températures moyennes d'Yvetot restent inférieures de 0,5° à celles de Caen et de plus de 1° à celles de Ste-Marie-du-Mont. L'écart maximum est de 1°2 avec Caen en février (4°/5°2) et de 1°7 également en février avec Ste-Marie-du-Mont (4°/5°7). A la rudesse de l'hiver cauchois, il conviendrait d'ajouter la longueur. Le « mauvais temps », hésitant entre le gel et la pluie, commence en octobre pour ne se terminer qu'en mai.

Tous ces caractères de l'hiver ne donnent aucun avantage au Pays de Caux sur les autres régions, bien au contraire. Certes, la rudesse des types de temps ne nuit pas vraiment aux cultures, sauf lorsque le gel est très profond (ce qui reste exceptionnel) ou lorsqu'il survient en fin de saison alors que la végétation a commencé sa croissance et qu'aucune couverture neigeuse ne protège le sol (ce qui est plus fréquent). Le froid, et surtout le vent, nuisent plus franchement aux pommiers qui ne poussent bien qu'à l'abri de la double rangée de hêtres des cours. Ils rendent pénible le travail des hommes qui s'arrête dans la « plaine » pendant toute la « morte saison ». Enfin, la rudesse de l'hiver est franchement défavorable à l'élevage. Ou, plus exactement, elle impose des formes d'élevage très différentes de celles des meilleures régions de Basse-Normandie : elle oblige à stocker d'importantes réserves de fourrages ; elle impose une longue stabulation de novembre à avril (stabulation qui est complète, nocturne et diurne, de janvier à mars). Dans ce contexte du rude hiver cauchoix, apparaît à sa juste valeur le confort des grandes cours. La « plaine » se vide totalement. La vie des hommes et des bêtes se con-

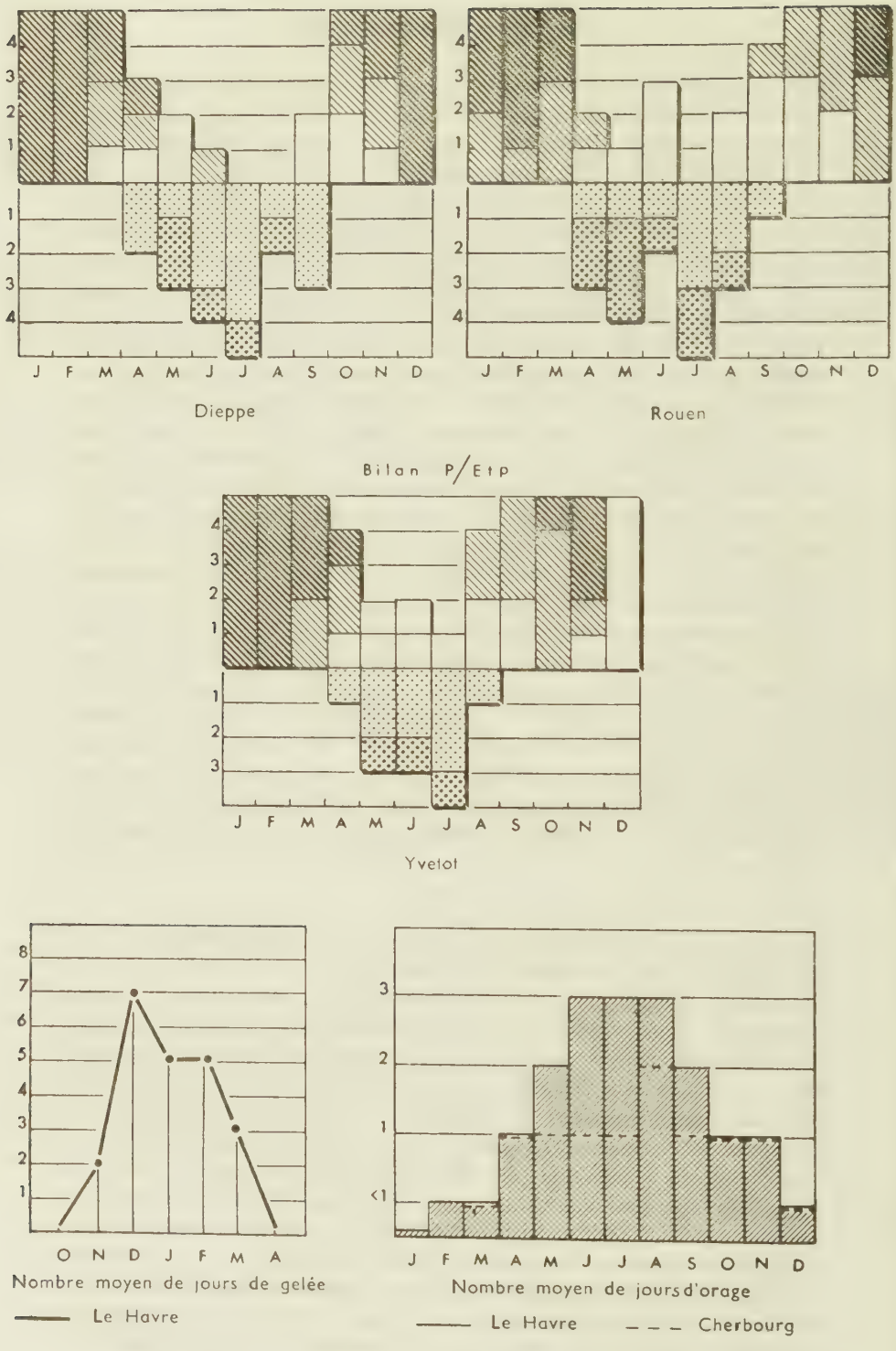

Figure 54. — Le bilan Précipitations/Evapotranspiration à Dieppe, Rouen, Yvetot (1954-1958)

centre alors dans le rectangle des cours, jouissant d'un microclimat moins perturbé, à l'abri des hauts talus et des grands arbres, entre les longs murs des bâtiments qui coupent le vent, et sous les branches des pommiers qui dispersent les rafales.

Pendant la belle saison, de nouvelles difficultés surgissent et, spécialement, *l'incertitude* du temps qui fait succéder rapidement aux « belles journées anticycloniques » des séquences perturbées, souvent violemment. Entre les exigences de la production fourragère et celles de la croissance, du mûrissement et de la récolte des céréales se dresse une contradiction quasi permanente. L'éleveur souhaite le plus souvent « de l'eau » et le céréalier du soleil. Or le Cauchois est à la fois céréalier et éleveur, bien placé, par conséquent, pour se plaindre pendant toute l'année. Les désirs convergent cependant au printemps. En avril et mai, l'humidité est nécessaire pour les cultures comme pour les herbages. Cette saison, la plus inconstante de toutes selon Sion, répond irrégulièrement à l'attente des agriculteurs. Statistiquement, c'est la plus sèche, le Caux étant protégé selon P. Pédelaborde des « abats de S-E ». Plus tard, à partir de juin pour les foins, en juillet et en août pour les moissons que le réchauffement relativement faible de l'été rend assez tardives (de la mi-juillet à la fin août), le paysan cauchois redoute surtout l'excès de l'humidité. Or les précipitations augmentent sensiblement en été, non par le nombre de jours de pluies, mais par la somme totale, ce qui révèle une plus grande intensité des abats au moment où ils sont le moins souhaités. Presque chaque année, s'abattent des averses orageuses, concentrées et violentes, de brutales précipitations de grèle, inutiles pour la croissance de l'herbe, désastreuses pour les récoltes de céréales. Sion a donné une longue et très suggestive description de ces phénomènes que P. Pédelaborde attribue aux « effets conjugués du relief d'ensemble, des canalisations locales et des contrastes de sols » qui déclenchent une activité orageuse intense. Dans les séries de Sanson, Le Havre se classe en tête des stations normandes pour le nombre de jours d'orage (16, dont la moitié de juin à août). Le chiffre serait probablement plus élevé encore dans les secteurs comme ceux de Clères (à l'est) ou de Goderville (à l'ouest) qui sont, d'après Sion, les plus fréquemment touchés par les orages et par la grèle.

Le tableau climatique du Pays de Caux n'est pas celui d'une région de rêve. On ne doit cependant pas le noicir à l'excès. L'humidité de l'atmosphère, l'abondance des précipitations, la faible durée des grands froids pendant l'hiver restent d'éminentes qualités pour une région d'élevage. Mais on doit bien constater que le grand plan incliné et sans abri du Caux ne possède aucun avantage d'ordre climatologique sur les autres régions de Normandie. Tout au contraire, le faciès aux contrastes plus violents du temps cauchois constitue un handicap relatif. Aucune douceur dans ce climat, mais de la rudesse et beaucoup d'incertitude qui donnent

sans doute au paysan sa vigueur dans l'action et sa prudence dans le jugement.

b) *Des sols de toute première qualité.*

Dans une étude récente (11) sur les formations superficielles de la région de St-Romain, J.-P. Lautridou a montré combien l'image *d'un relief cauchois* uniforme et plan représente une simplification excessive de la réalité. Une description valable pour les Plaines de l'Eure et à un moindre degré pour les plateaux picards ne l'est absolument pas pour le Pays de Caux. Celui-ci, il est vrai, forme, dans son ensemble, un grand plan incliné dont la pente générale est d'une remarquable régularité depuis la Hève (100 m.) jusqu'au Bray (210 m). Cette topographie très rigide, à petite échelle, correspond directement à la surface tertiaire, soulevée et légèrement basculée. Mais l'étude détaillée de la topographie et des formations superficielles révèle un modelé très varié où alternent, après les falaises rigides du littoral ou celles plus irrégulières de la vallée de la Seine, quelques grandes vallées bien drainées et nettement encaissées, un réseau dense de vallées sèches aux versants à pentes fortes et un dédale de petits vallons peu encaissés qui animent partout la surface du plateau proprement dit. Comme l'écrit fort bien J.-P. Lautridou, « la surface du Pays de Caux est constituée en fait par une succession ininterrompue de versants assez courts et en pente douce ». Cette analyse du relief est capitale pour comprendre un des traits les plus fondamentaux de la géographie humaine qui oppose à une remarquable homogénéité d'ensemble une variété très changeante dans le détail, de commune à commune, d'exploitation à exploitation.

Plusieurs *vallées bien drainées* fragmentent le Pays de Caux. Au nord, se dirigeant vers la Manche, la rivière de Valmont, la Durdent, la Saane, la Scie et l'Arques, enfin l'Yères, cette dernière traversant le Petit Caux. Au sud, se jetant dans la Seine, la Lézarde et la rivière de St-Laurent, la rivière de Bolbec, la Ste-Austreberthe, le Cailly. Toutes ces vallées s'encaissent nettement à l'intérieur du plateau et présentent, avec des modalités qui varient assez souvent selon les secteurs, un fond plat, étroit de quelques centaines de mètres, des versants abrupts et souvent dissymétriques que recouvrent des dépôts variés, limons de versants, argile à silex remaniée, presle, éboulis de silex (12). Par l'importance de l'encaissement (souvent une cinquantaine de m.) et par conséquent de la pente des versants, par la médiocrité de la plupart des dépôts, parfois

(11) Lautridou, 320, 1965. L'étude qui suit doit beaucoup à des conversations avec J.-P. Lautridou.

(12) « On appelle presle, dans le Pays de Caux, une bouillie limono-sableuse de craie, emballant parfois des cailloux de craie » (J.-P. Lautridou).

podzolisés, les principales vallées cauchoises se distinguent radicalement des plateaux. Elles n'offrent que de bien médiocres terroirs. Les fonds peuvent être consacrés aux prairies ou aux cultures maraichères, mais ils ne sont guère développés. Des bois tapissent la plus grande partie des versants.

A ces vallées drainées, s'ajoutent de *nombreuses vallées sèches,* presqu'aussi nettement encaissées que les précédentes et dont les dépôts sont au moins aussi médiocres. J.-P. Lautridou a spécialement étudié celles qui du NE au SO fragmentent la partie méridionale du plateau entre Tancarville et Harfleur. Là dominent la presle grossière (emballant de nombreux cailoux) et toutes les formes de remaniement de l'argile à silex. Les sols développés sur de fortes pentes, pierreux, parfois trop filtrants, parfois trop compacts, sont inutilisables pour la culture et plus favorables au taillis qu'à l'herbage.

Aux terroirs de vallées, sèches ou drainées, il convient d'ajouter encore d'autres zones très médiocres, voire totalement inutilisables : les falaises verticales des côtes de la Manche qui isolent totalement le monde paysan du Caux des activités traditionnelles du littoral ; les versants un peu moins abrupts, plus variés, mais de très faible intérêt agricole qui séparent le plateau de la Vallée de la Seine ; les grands lobes convexes des méandres de la Seine (Lillebonne-St-Maurice-d'Etelan, Duclair-Jumièges, Roumare) où, sur des formations sablo-caillouteuses d'alluvions anciennes, de mauvais herbages et labours mordent sur les forêts (13). Toute la périphérie du Pays de Caux, et spécialement la bordure méridionale, se trouve ainsi oblitérée par la dentelle irrégulière d'une série de terroirs très médiocres.

Mais au centre, entre les échancrures des vallées et dès que s'arrête le mur abrupt des falaises, le plateau cauchois offre de tout autres conditions. Là, en effet, *les limons* tapissent une topographie de *plateau* proprement dit et de légers *vallons* à pentes très faibles, à peine encaissés en contre-bas de la surface principale.

Les études des pédologues, des morphologues et des agronomes permettent d'avoir une bonne connaissance des limons cauchois (14). On sait que ceux-ci peuvent atteindre et dépasser 10 m. d'épaisseur. Ils sont constitués par trois séries principales de loess würmien qu'encadrent deux lehms argileux, le lehm post-würmien qui donne la « terre à brique » des couches supérieures, et le lehm Inter-Riss-Würm qui constitue généralement la base du complexe en l'absence de limons représentatifs des

(13) A ce sujet, Jouis (E.), Lecacheux (M.-Th.), Cauchy (F.), 262, 1959.

(14) Agafonoff (V.) et Brioux (Ch.), 306, 1931 ; Jouis (E.) et Lecacheux (M.-Th.), 317, 1956 ; Jouis (E.) et Lecacheux (M.-Th.), 318, 1965 - Lautridou, 320, 1965.

(d'après Jouis, Lecacheux - 1956)

Figure 55. — Analyse de limons cauchois (d'après Jouis et Lecacheux)

plus anciennes périodes froides. Des processus éoliens se trouvent à l'origine de ces formations. Ils permettent de rendre compte de l'évolution d'ouest en est de la composition physique des limons, de plus en plus argileux vers l'est, de plus en plus sableux vers le littoral, les particules les plus fines des prélèvements effectués au niveau de la Manche ayant été transportées plus loin par les vents dominants d'ouest. L'alternance ou la concurrence de processus de ruissellement, de nivation, de lehmification, de solifluxion, etc, expliquent l'hétérogénéité de la composition verticale des limons où se succèdent des structures et des couleurs assez nettement différentes, des séries argileuses (par exemple « la terre à brique ») et sableuses (par exemple, l' « ergeron »). Toutes ces distinctions permettent d'établir d'importantes nuances régionales (par exemple, la dégradation d'ouest en est de la composition physique) qui se retrouvent dans le domaine de la géographie agricole.

Mais, globalement, ce sont les remarquables qualités des limons qui marquent de leur empreinte l'ensemble du Pays de Caux.

Cependant, la composition chimique de ces formations n'est pas satisfaisante, un déficit à peu près général en chaux en constituant le principal défaut. Cette insuffisance qui tend à s'accroître vers le littoral ne paralyse cependant la capacité d'échanges des sols et de tout temps la pratique du « marnage » (apports de craie dans les champs) a été facilitée par la proximité des carrières de craie qui s'ouvrent sur les versants des vallées et a permis de corriger efficacement le seul défaut important des sols cauchois.

La composition physique des formations superficielles, par contre, est favorable à tous les modes d'utilisation du sol. Le labour comme l'herbage trouvent d'excellentes assises sur des terres qui se caractérisent par leur fine texture, leur faible pierrosité, leur grande épaisseur, leur très bonne aération. Leur capacité de rétention hydrique, surtout, donne aux limons cauchois toute leur valeur. Car l'eau peut s'infiltrer dans les horizons sableux mais les strates argileuses intercalées forment autant de barrages qui retardent ou arrêtent une percolation trop profonde. Les limons sont assez épais pour éviter les méfaits de la saturation, mais assez hétérogènes pour pouvoir constituer une sorte d'immense réservoir d'humidité qui corrige en grande partie les incertitudes du climat. D'importantes différences existent cependant selon les régions. On retrouve notamment l'opposition entre la zone littorale aux horizons superficiels très filtrants et les plateaux de l'intérieur où le lehm forme un écran plus ou moins compact entre la surface et l'épaisseur du loess. Partout cependant, dans les très nombreux vallons, les sols ont une capacité de rétention hydrique élevée, comme J.P. Lautridou l'a bien montré. Formés dans le loess même, ils permettent une concentration relative de l'humidité tout en évitant les inconvénients d'une sursaturation grâce à un bon drainage souterrain et aux infiltrations.

Les qualités remarquables des limons cauchois corrigent très largement les aspects négatifs du climat et elles permettent d'oublier la médiocrité des formations marginales, infiniment moins étendues. Bon support d'engrais malgré ses insuffisances en chaux, facile à travailler, réservoir permanent d'humidité, le limon cauchois constitue un instrument de première qualité au service des cultivateurs aussi bien que des éleveurs (14 bis).

2° Des structures solides et souples.

A l'excellence des conditions naturelles sur le plateau cauchois, s'ajoutent les remarquables qualités des structures agraires, foncières et démographiques. Celles-ci constituent une combinaison régionale aussi simple dans ses rapports contemporains qu'elle apparaît complexe si on veut tenter de comprendre ses origines. Le régime du fermage, en effet, domine les structures du Pays de Caux, et même s'il s'est trouvé atténué depuis un quart de siècle, les principes qui le commandent dirigent la vie sociale, déterminant notamment la solidité des structures d'exploitation et la richesse du dynamisme démographique. Le fermage constitue, sans conteste, le pilier central de l'originalité cauchoise (15).

a) *Le régime du fermage.*

Dès le début du siècle, Jules Sion et André Siegfried ont attiré l'attention sur l'importance du fermage dans le Pays de Caux. A cette époque, les propriétaires non exploitants, le plus souvent des nobles et des bourgeois d'affaires ou de robe, possédaient plus de 90 % des terres du Caux, la proportion augmentant dans le Caux occidental jusqu'à atteindre 97 % dans le canton de Montivilliers. Jules Sion s'est efforcé de déchiffrer les origines de ce régime. Il a pu montrer que le fermage se trouvait déjà solidement en place à la fin du XVIII[e] siècle (1780) alors qu'au XIII[e] siècle, la plus grande partie du sol était cultivée par des tenanciers héréditaires qui, moyennant le paiement d'un cens fixe, de droits féodaux déterminés, ne pouvaient en être dépossédés. Des études plus récentes comme celle de J. Favier confirment ce point de vue (16). Le régime du fermage, sous sa forme moderne, s'est donc très probablement mis en place entre le XV et le XVIII[e] siècle. Après les guerres dévas-

(14 bis) L'absence d'eau sur le plateau, la profondeur des nappes constituèrent pendant très longtemps de lourds handicaps pour l'agriculture cauchoise. Les mares, les citernes, les transports d'eau en voitures hippomobiles furent les seules solutions à ce problème qui limitait l'extension de l'élevage du gros bétail. Les adductions d'eau réalisées depuis 1945 par les communes ou par des syndicats intercommunaux suppriment peu à peu cette difficulté.

(15) Sur l'importance du fermage dans la vie régionale : Frémont, 313, 1959.

(16) Favier (J.), 309, 1963.

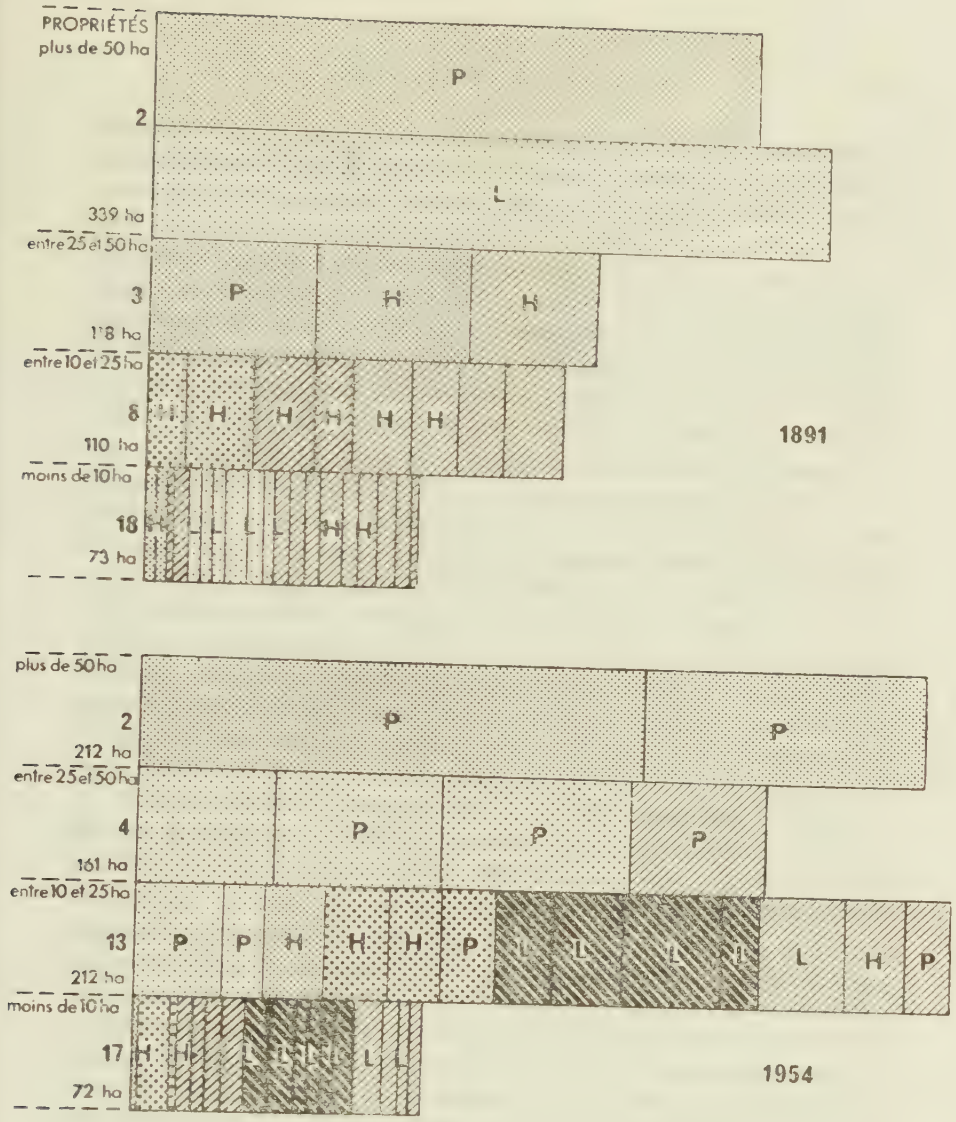

PROPRIÉTAIRES :

Profession ou classe sociale

- Noble
- Bourgeoisie "libérale"
- Bourgeoisie d'affaires
- Artisans et commerçants
- Agriculteurs
- Sans profession indiquée

Lieu de résidence

- P Paris
- H Le Havre
- L St-Laurent et communes voisines
- Divers

Établi d'après la nouvelle matrice cadastrale de la commune

Figure 56. — La répartition des propriétés foncières dans une commune du Caux : St-Laurent-de-Brèvedent

tatrices des XV[e] et XVI[e] siècles, a pu se produire une concentration agraire au profit des bourgeoisies urbaines des grandes villes de Haute-Normandie (et notamment des centres industriels et maritimes) ainsi que de Paris. Ce processus n'a fait encore l'objet d'aucune étude mais il est très vraisemblable que la mise en place des structures cauchoises est contemporaine de celle des grandes régions herbagères. La concentration agraire s'est opérée parallèlement dans les deux systèmes mais le développement des grandes villes marchandes de Haute-Normandie a conféré au bon moment leur originalité aux structures cauchoises en imposant le fermage. Il appartient aux historiens de confirmer ces hypothèses.

Les études sur le fermage cauchois ont été récemment complétées par la thèse d'H. Elhaï qui a mis spécialement en valeur le rôle des bourgeoisies citadines et qui a délimité des aires d'influence foncière. Des analyses sur l'évolution contemporaine du régime lui-même (17) permettent de rectifier le tableau foncier du début du siècle : la propriété noble a reculé ; parmi les propriétaires urbains, de nouvelles classes (ingénieurs, professions médicales, notaires, etc...) se substituent progressivement à la vieille bourgeoisie des rentes, du négoce et des manufactures ; enfin et surtout, progresse une bourgeoisie rurale qui comprend des propriétaires exploitants (18 % des surfaces dans le Caux occidental en 1954 contre 5 % environ au début du siècle) et des fermiers enrichis qui ont acheté des terres, le plus souvent hors de la commune où ils restent fermiers. Le régime du fermage s'est donc assez profondément transformé, surtout depuis 1920-28, principale époque d'appropriation foncière par les grands fermiers enrichis.

Le fermage n'en reste pas moins une des assises maîtresses des structures cauchoises. Ce système, on le sait, ne manque pas d'inconvénients. Il prélève sur les revenus agricoles une rente foncière qui oscille généralement entre 200 et 250 F par ha (1962). Il n'assure au fermier qu'une sécurité très relative. Jusqu'en 1945, le bail de 9 ans réglait la vie des exploitants et le patrimoine de nombreuses fermes se trouvait dégradé par les négligences de ceux qui ne se sentaient pas sûrs de rester en place (défauts de marnage, épuisement systématique des terres en fin de bail). Depuis la mise en application du statut du fermage, la stabilité des fermiers a été renforcée. Mais le régime actuel n'assure aucune sécurité durable à des entrepreneurs dont les investissements deviennent de plus en plus importants : le fermier reste à la merci d'une reprise de l'exploitation en fin de bail par le propriétaire lui-même. Or ce risque devient plus fréquent avec la transformation progressive de la classe des propriétaires où les ruraux (riches fermiers, marchands de bestiaux, etc.) se développent aux dépens des citadins. Enfin, l'encombrement du marché des fermes, l'offre étant très insuffisante par rapport à la demande, autorise toutes les surenchères. On ne peut devenir fermier qu'en pratiquant le

(17) Elhaï (H.), 307, 1965 - Frémont (A.), 311, 1956.

« dessous de table », c'est-à-dire en versant à la signature d'un premier bail des sommes pouvant atteindre 1 500 à 2 000 F. par ha (1962) que se partagent selon les circonstances les puissances du moment, propriétaire, notaire, homme d'affaires, fermier sortant.

Dans la logique du système libéral dont il est né, il existe une loi d'airain du fermage que corrigent à peine les plus minutieuses législations. L'évolution récente confère au fermier des avantages certains, mais parallèlement, les nouveaux propriétaires deviennent plus exigeants, augmentant hors de tout contrôle les « dessous de table », obligeant parfois les fermiers à acheter leur cour, ce qui laisse au propriétaire des revenus nets (ceux des terres) et au locataire toutes les charges (l'entretien des bâtiments toujours contesté). Le fermier reste soumis au propriétaire parce que celui-ci est riche, parce qu'il possède non seulement « du bien » (la terre), mais encore « des biens » (revenus des affaires, du commerce et de l'industrie, rentes immobilières, etc.). Et ceci, plus que la loi, confère l'autorité.

Un tel système devrait broyer les exploitants et paralyser l'économie s'il n'avait sa propre logique qui dépasse les contigences humaines. La classe des propriétaires évolue, mais son renouvellement assure celui du capital foncier par des opérations qui n'ôtent rien au capital agricole d'exploitation comme c'est souvent le cas en Basse-Normandie. Certes, les « dessous de table » constituent un nouveau type d'immobilisation. Mais les fermages exigés (qui doivent être confrontés avec des produits bruts élevés) sont modestes par rapport à ceux du Bocage et des régions herbagères. Surtout, et au moins jusqu'à une époque toute récente, le régime dominant du fermage place les exploitants au-dessus des aléas familiaux. On peut fragmenter un petit héritage bocain. On peut morceler une grande propriété composée de plusieurs fermes. On ne divise pas une ferme cauchoise La coutume de Caux s'y opposait qui laissait le « bien » à l'ainé. De même, les usages modernes qui considèrent la ferme comme une valeur fondamentale, unité de base de tout le système économique et social. On concentre plusieurs fermes lorsque l'évolution économique l'exige. La loi d'airain du fermage a provoqué l'émigration, pendant les crises, de masses de petits fermiers ruinés. Pendant les périodes favorables, elle exige beaucoup de ceux qui veulent exercer la profession. Le système bocain est fait pour les pauvres. De plus en plus, celui du Pays de Caux ne prête qu'aux riches. Mais en plaçant l'unité de production au-dessus de l'intérêt du producteur, il permet toutes les adaptations qui assurent la permanence de l'efficacité économique.

b) *La concentration des exploitations.*

L'étude des matrices cadastrales dans le Pays de Caux occidental ne permet pas de déceler une concentration de la propriété foncière (18).

(18) Frémont (A.), 311, 1956.

On enregistre même un recul de la grande propriété noble, une dégradation ou un renouvellement de la propriété des bourgeois du Havre, de Rouen ou de Fécamp... Cependant, plus difficiles à déceler dans les statistiques, de nouvelles concentrations foncières se réalisent qui se diluent dans un grand nombre de communes. Jadis, bien groupée autour du château, la grande propriété ne se cachait pas. Elle dominait la vie locale. Maintenant, les grands propriétaires achètent des fermes un peu partout entre Le Havre et Rouen. Plus discrets, ils n'en jouent pas moins un rôle fondamental dans la vie régionale. Ici, un médecin dont le père fut un notaire particulièrement avisé. Là un marchand de bestiaux qui fit fortune pendant la guerre de 1914 au cours de la panique que provoqua chez les paysans la plus forte poussée allemande. 90 ou 100 ha dans telle commune, 25 ha dans telle autre, mais un millier d'ha au total. Tels sont les 5 à 10 « grands » de la propriété cauchoise parmi lesquels restent quelques nobles. Ils « travaillent » par l'intermédiaire d'une poignée de notaires et d'hommes d'affaires de Rouen ou des chefs-lieux de canton. Avec cela, de très solides positions politiques, des amitiés dans les partis conservateurs auxquels fait régulièrement confiance le suffrage universel des fermiers.

La concentration des exploitations agricoles apparaît beaucoup plus nettement. Un sondage effectué dans 6 communes du Caux occidental révèle une diminution de 248 à 189 exploitations entre 1891 et 1954. Généralement, on estime à 15 % le nombre de fermes qui ont disparu depuis le début de ce siècle. Dans quatre communes, le sondage a pu être poussé jusqu'en 1836. Il met en évidence l'ancienneté de la concentration, mais aussi son accentuation depuis la fin du XIX[e] siècle. De ce phénomène, les preuves abondent, telles les cours aux formes insolites (réunion de plusieurs rectangles) où des maisons d'ouvriers agricoles ne sont que des vieilles demeures de petites fermes absorbées par une grande (19). Jusque vers 1900, les petites exploitations de moins de 10 ha étaient très nombreuses, surtout dans la partie occidentale du Caux. Elles occupaient, dans la misère, de modestes familles de fermiers qui trouvaient dans l'artisanat textile, le travail de journalier ou la garde d'enfants en nourrice un complément indispensable aux revenus agricoles. La quasi totalité de ces fermes ont été éliminées lorsque les ressources d'appoint (et notamment l'artisanat textile) disparurent. Les familles pléthoriques des petits fermiers cauchois sont allées nourrir les rangs des prolétariats rouennais et havrais. Maintenant, les fermes de 10 à 25 ha sont menacées, mais la concentration s'est affaiblie à cause des surenchères qui interviennent sur un marché des exploitations de plus en plus encombré par les demandes.

Au terme de cette évolution, la répartition des exploitations agricoles

(19) Frémont, 311, 1956.

apparaît encore très hétérogène à l'intérieur du Pays de Caux (20). De commune à commune des oppositions frappantes révèlent parfois le fonds le plus ancien des structures médiévales que les concentrations bourgeoises n'ont pas totalement effacées : ici, un finage remarquablement concentré issu d'une vieille réserve médiévale (St-Laurent-de-Brèvedent, fermes du château), là un « carreau » autour duquel se dispersent les exploitations petites et moyennes d'un ancien village (St-Laurent-de-Brèvedent, le Carreau), plus loin les fermes éparses le long d'une rue, d'un « boel » de défrichement (St-Nicolas-de-la-Taille). Une des oppositions les plus schématiques est celle qui juxtapose les deux structures agraires des communes voisines de Fongueusemare et de Cuverville au sud d'Etretat : dans le premier cas, un vaste damier de grandes parcelles-blocs sur un beau plateau limoneux, 800 ha dont 570 occupés par 6 grosses fermes de plus de 50 ha ; dans le deuxième cas, un parcellaire morcelé avec des quartiers laniérés en bordure d'une vallée sèche boisée, 450 ha dont 270 dépendant de 33 petites fermes de moins de 20 ha.

Mais au-delà des multiples oppositions locales, s'imposent l'harmonie générale des structures cauchoises et les principales nuances de leur répartition régionale (20). Dans la très grande majorité des communes, et spécialement au centre du plateau, domine en effet, sous deux modalités légèrement différentes, le même type de répartition des exploitations agricoles : les surfaces occupées par les grandes, les moyennes et les petites exploitations s'équilibrent (teinte jaune de la carte), ou bien les exploitations moyennes l'emportent, détenant 40 à 60 % de la surface totale (rayures brunes). Cette répartition fait de l'exploitation comprise entre 20 et 50 ha, ou plus précisément de l'exploitation de 25 à 40 ha, l'épine dorsale de l'économie cauchoise. Dans deux zones cependant, les structures diffèrent assez sensiblement du schéma général ; dans le Pays de Caux occidental, et notamment le long du littoral entre Le Havre et Fécamp, les petites exploitations tendent à l'emporter ; au contraire, dans la zone littorale et sublittorale située entre Fécamp et Dieppe, les grandes exploitations deviennent plus nombreuses. A ces deux exceptions près, la répartition des fermes laisse une part à peu près égale aux grandes et aux petites exploitations qui encadrent la masse des exploitations moyennes. La concentration s'établit ainsi à un niveau très modéré. La petite exploitation « familiale » de moins de 25 ha, la ferme moyenne de 25 à 45 ha qui emploie un ou plusieurs ouvriers et la « grosse » ferme qui excède rarement 100 ha constituent les trois unités les plus représentatives du Pays de Caux.

Toutes ces exploitations se caractérisent par une remarquable cohérence. Les terres restent généralement bien groupées autour des cours,

(20) Atlas de Normandie, Carte D2.

parfois en quartiers de champs allongés (Sausseuzemare), plus souvent en grandes ou moyennes parcelles-blocs (Raffetot, Fongueusemare, Heuqueville) ou en finage rayonnant (Octeville, Raffetot). De toute façon, les « terres nues » ou les « terres écalées », c'est-à-dire les parcelles détachées d'un corps d'exploitation, ne constituent que de rares exceptions. Le remembrement s'impose rarement. « Détruire une ferme », la démembrer, apparaît comme une grave erreur économique sauf lorsque l'exploitation, trop petite, n'est absolument plus rentable. Bien faite, directement adaptée dès ses origines aux conditions d'exploitation individuelle, échappant aux partages successoraux, toujours respectée par les propriétaires comme par les fermiers, la structure des exploitations cauchoises conserve une cohérence exceptionnelle et, de la sorte, une remarquable efficacité économique.

En toile de fond au régime du fermage dominant et à la structure modérément concentrée des exploitations, *le dynamisme démographique* ne peut être évoqué que très rapidement dans le cadre de cette étude. Depuis le début du XIX^e^ siècle (et sans doute avant cette période qui a l'avantage sur les siècles antérieurs de fournir des statistiques) le Pays de Caux se signale par une très forte natalité. Pendant tout le XIX^e^ siècle, le taux de natalité de l'ensemble de la Seine-Inférieure plane constamment au-dessus de 29 pour mille, sauf pendant la dernière décade où s'amorce une chute qui n'atteindra jamais les plus bas niveaux. Dans une commune rurale comme St-Nicolas-de-la-Taille, on relève entre 1873 et 1892 des taux de natalité compris entre 35 et 40 pour mille. La fécondité cauchoise est alors exceptionnellement forte. Dans des familles de fermiers, grands ou petits, qui n'ont rien à partager aux héritages, le nombre des enfants atteint et dépasse fréquemment la dizaine. La mortalité est très forte, mais insuffisante cependant pour équilibrer la multiplication des naissances. Les excédents naturels alimentent le renouvellement d'une population jeune : les meilleurs, les plus riches, ou les plus chanceux, peuvent louer une ferme ; les autres deviennent journaliers, artisans, ou bien, quittent la terre. L'excédent naturel se maintient jusqu'à l'époque contemporaine, mais sa nature change : la natalité oscille entre 20 et 25 pour mille, la mortalité s'établit à un niveau proche de la moyenne française ; la rotation de la population devient moins rapide et, les structures d'exploitation ayant évolué parallèlement à la démographie, les mêmes hommes gardent longtemps les mêmes fermes ; le marché s'encombre sous le nombre des jeunes postulants.

Les structures cauchoises se sont adaptées avec souplesse à l'évolution économique par la concentration des fermes et à l'évolution démographique par la stabilisation des fermiers. L'équilibre, qui devient de plus en plus tendu et difficile, n'est acquis que par l'élimination continuelle d'un excédent de population, marge de surenchère indispensable au fonctionnement libéral du marché des exploitations. Dans sa logique implacable, le système cauchois est proche de la perfection.

3° De puissantes incitations economiques.

L'excellence des sols limoneux, la solidité et la souplesse des structures d'exploitations confèrent à l'économie agricole du Pays de Caux de très solides assises. Ces bases restent cependant insuffisantes pour expliquer l'implantation dans la région d'un système agricole très intensif. Le tableau que trace Jules Sion de l'agriculture cauchoise au Moyen-Age ne distingue pas radicalement le pays des autres régions normandes. Au XVIII[e] siècle, Arthur Young peut encore affirmer : « ce magnifique pays est traité d'une manière misérable ; les moissons qu'il porte le déshonorent ». En 1841, une enquête de l'Association Normande à Dieppe note encore quelques jachères dans l'arrondissement (21). Les qualités naturelles et l'harmonie des structures agricoles, ces dernières étant en place dès le XVIII[e] siècle pour le moins, n'ont pas engendré la richesse des systèmes contemporains par une sorte de miraculeux déterminisme. Les structures ont été probablement esquissées parallèlement à l'apparition de puissantes incitations économiques qui, prolongées et s'épanouissant jusqu'à l'époque contemporaine, permettent de comprendre en définitive les richesse actuelles du Caux.

a) *La pression démographique.*

En 1962, le Pays de Caux présente l'ensemble de fortes densités rurales le plus étendu de toute la Normandie. Celles-ci, dans de nombreuses communes, dépassent 70 habitants au km^2, la moyenne communale oscillant le plus souvent entre 40 et 70 (22). Dans la deuxième moitié du XIX[e] siècle, les densités rurale étaient beaucoup plus fortes encore, un très grand nombre de communes du Caux occidental dépassaient alors 100 habitants au km^2 et toutes à une exception près (Fongueusemare) avaient plus de 75 habitants par km^2 (23). La population des communes rurales diminue à partir de la deuxième moitié du XIX[e] siècle, mais cette régression due essentiellement à l'émigration fait suite à une forte poussée démographique, certaine à partir de 1770, plus hypothétique avant (24). Tous ces éléments se combinent très bien avec la vieille vitalité cauchoise déjà décrite sommairement dans l'étude des structures.

Un tel mouvement ne permet-il pas de mieux comprendre l'intensification du système cauchois ? Pour celui-ci, la période qui va de la deuxième moitié du XVIII[e] siècle aux années 1830-40 revêt une très grande importance. En 1763, une étude de Joré, premier secrétaire de la Société Royale d'Agriculture de Rouen que J. Sion citera longuement un siècle

(21) A.N. 1841.

(22) Carte C1, Atlas de Normandie.

(23) Frémont, D.E.S., 1955.

(24) Gricourt (M.-C.), 314, 1963.

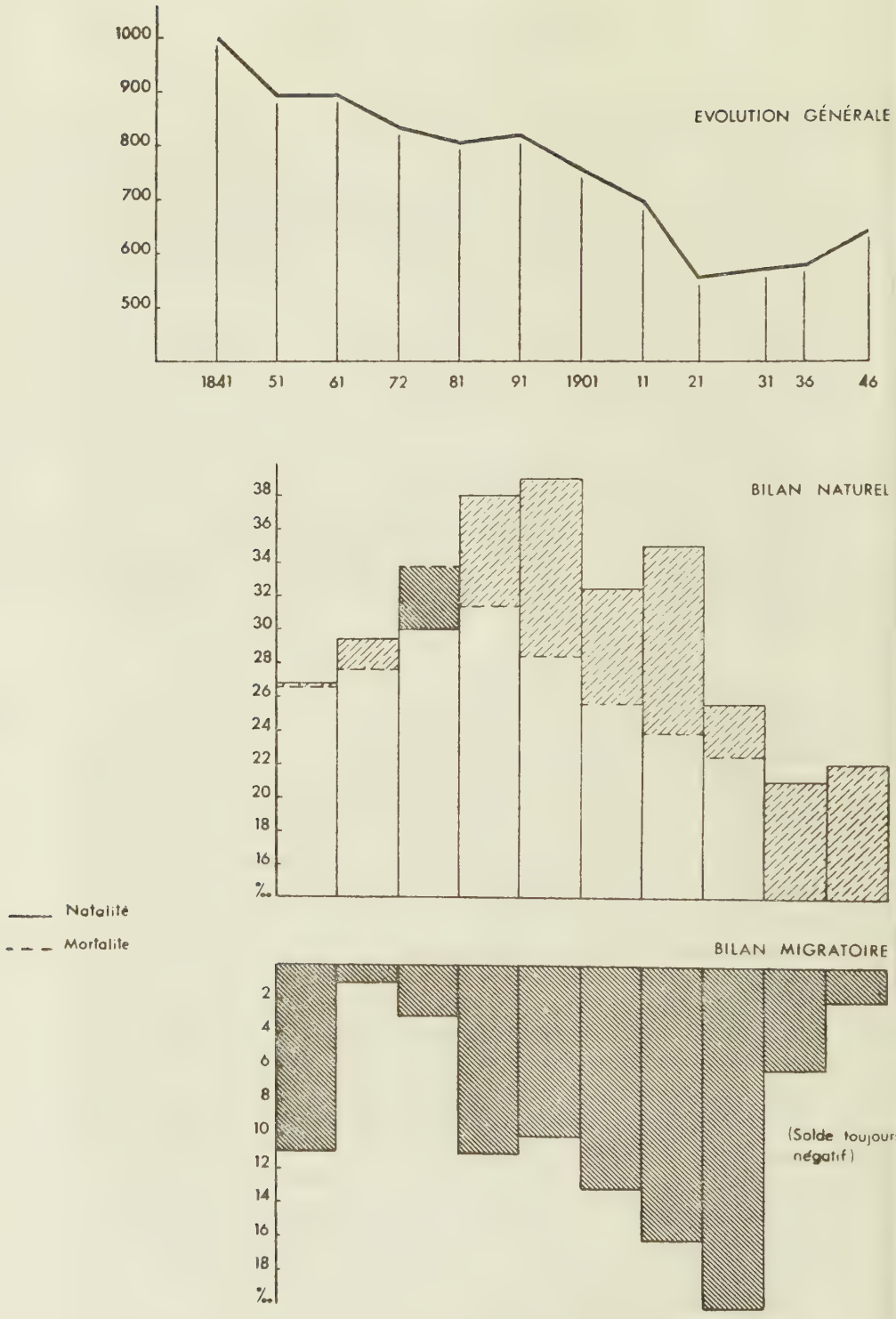

Figure 57. — L'évolution démographique d'une commune du Pays de Caux : St-Nicolas-de-la-Taille

et demi plus tard, montre nettement que le Caux hésite encore à cette époque entre la révolution agricole que caractérise l'introduction des cultures fourragères et le vieil assolement traditionnel avec jachère (25). Or, au milieu du XIX[e] siècle, les enquêtes de l'Association Normande révèlent non moins nettement que les jachères ont été abandonnées presque partout et que les cultures de trèfle sont alors généralisées (26). C'est entre les deux périodes que s'épanouit la première révolution fourragère, essentielle pour l'élaboration du système cauchois. Cette importante mutation technique s'effectue parallèlement à la principale poussée démographique.

Les relations entre les deux phénomènes se comprennent aisément. L'augmentation de la population rend nécessaire une croissance des revenus et des produits que peut seule assurer l'intensification sur un espace où la quasi-totalité de la surface cultivable est utilisée. Inversement, la révolution fourragère, l'association intensive de la polyculture et de l'élevage exigent une main-d'œuvre importante en l'absence de toute mécanisation. Les deux mouvements, l'économique et le démographique, peuvent donc être très logiquement corrélatifs. Ensuite la permanence de la vitalité cauchoise, en dépit de l'émigration qui sévit surtout dans la deuxième moitié du siècle, a favorisé sans nul doute le maintien, voire le développement, de l'intensification.

Une importante réserve cependant doit être formulée. Car, en s'appuyant sur des témoignages de contemporains, J. Sion révèle que pendant longtemps, et notamment au XVIII[e] siècle, l'artisanat textile, particulièrement dense dans tout le Caux, retint l'intérêt des journaliers, des petits et des moyens exploitants beaucoup plus que la culture. Cité à l'appui de cette thèse, Young déclarait : « le Pays de Caux est un district plutôt manufacturier qu'agricole ; dans les ressources de ses habitants, la ferme ne vient qu'après la fabrique ». Tant que l'artisanat textile put distribuer des revenus appréciables dans sa phase de propérité (XVIII[e] siècle), il concurrença en quelque sorte l'activité agricole et nuisit au développement de la révolution fourragère. Tout au contraire, au cours d'une longue période de décadence (XIX[e] siècle), il renvoya les fermiers à leurs charrues et à leurs troupeaux et transforma en une très nombreuse plèbe rurale (parfois le tiers de la population active des communes) les journaliers-artisans. Ceux-ci formèrent, au plus juste prix, un volant de main-d'œuvre très utile pour effectuer les nombreux travaux saisonniers de l'association cultures-élevages. La crise accentuée de l'artisanat, devenu un appoint congru, la plus extrême misère, les débuts de la mécanisation entraînèrent l'émigration de cette population excédentaire depuis la se-

(25) Joré, 316, 1763.

(26) A.N., enquêtes à Dieppe (1841), Rouen (1843), Goderville (1851).

conde moitié du XIX[e] siècle jusqu'à la guerre de 1914 (27). L'intervention des journaliers et des artisans dans le circuit économique et démographique permet de mieux comprendre l'ensemble de l'évolution et donne sa juste valeur à l'incitation démographique.

b) *La proximité de grands centres de consommation.*

Autour de Rouen et du Havre se sont formés deux grands marchés de consommation dont l'influence sur le tout proche Pays de Caux n'est pas niable. Dès le Moyen-Age, Rouen est une très grande ville et Le Havre, fondé au début du XVI[e] siècle, croît, doucement d'abord, puis très rapidement à partir de la Monarchie de Juillet. En 1876, les deux agglomérations groupent un peu plus de 300 000 habitants. En 1962, elles constituent un marché de plus de 500 000 consommateurs urbains auxquels s'ajoutent ceux des petits ports du littoral cauchois (Dieppe, Fécamp) et les noyaux secondaires de peuplement de la Basse-Seine (Le Trait, Notre-Dame-de-Gravenchon, etc). En plus, Rouen et Le Havre sont deux grands ports maritimes : à la consommation des villes se joignent les besoins de l'avitaillement des navires (et spécialement des paquebots) ainsi que d'importantes possibilités d'exportation pour lesquelles les deux ports sont spécialement équipés (silos céréaliers au Havre et à Rouen, docks frigorifiques pour la viande au Havre).

Dès le Moyen-Age, affirme J. Sion qui s'appuie sur une documentation solide, le Pays de Caux exportait des grains par Rouen. Au XV[e] siècle, ce trafic devint particulièrement actif. Au XVII[e] siècle deux citations illustrent bien le rôle du plateau haut-normand : « le Pays de Caux exporte souvent du blé » (28)... il se fait depuis le Pays de Caux « un fort grand commerce avec la Basse-Normandie, où il croît peu de blé, et avec les étrangers, par les ports du Havre, de Dieppe et de Honfleur » (29). Actuellement encore Rouen et Le Havre exportent d'importantes quantités de céréales, les chiffres de chaque port oscillant entre 80 et 100 000 T. par an. Mais le marché d'exportation contemporain n'a pas sur le Pays de Caux l'incidence des vieux trafics. Ceux-ci ont certainement contribué à développer dans l'hinterland direct de Rouen puis du Havre le goût et l'habitude des cultures commercialisées à une époque où les transports terrestres étaient difficiles. Maintenant, le marché du blé, de même d'ailleurs que celui des betteraves sucrières ou du lin, s'organise à l'échelle nationale et les ports hauts-normands n'apportent plus aucun avantage aux blés cauchois.

Le développement des marchés de consommation de la Basse-Seine a,

(27) Frémont, D.E.S., 1965.

(28) L'Intendant De la Bourdonnaye, cité par Sion, 202, 1908.

(29) Delamare, même source.

par contre, une influence directe sur les circuits des produits de l'élevage, matières périssables. La proximité d'importants débouchés favorise ces production. A la différence des entreprises de Basse-Normandie, l'industrie laitière du Caux s'est spécialisée dans le conditionnement du lait de consommation, organisant autour de Dieppe et surtout du Havre et de Rouen de véritables « ceintures laitières » (30). A cette activité s'ajoutent celles de quelques fromageries, mais aussi des fabrications de yaourts, beurre et pâtes fraîches. Dans toutes les communes de la proche région rouennaise et havraise, là où la turbulence quotidienne maintient dans les villages une importante population ouvrière, les exploitants commercialisent directement lait, crème et beurre (31). Enfin, dans le secteur de la viande, Rouen (11 000 T. en 1961) et Le Havre (7 600 T.) possèdent les deux plus importants abattoirs de Normandie. La Seine-Maritime se classe parmi les tout premiers départements français pour la production de viande bovine. La part des animaux exportés hors du département étant relativement faible (moins de 25 %), il est sûr que le marché régional joue un rôle déterminant dans le développement de cette activité.

La proximité des ports de la Basse-Seine a pu provoquer très tôt le développement d'un secteur commercialisé au sein de l'agriculture cauchoise, notamment dans le domaine céréalier. Cette incitation initiale a perdu sa valeur de privilège régional, mais l'importance et la proximité d'un vaste marché de consommation assurent maintenant aux produits de l'élevage des débouchés particuliers. Le Caux reste étroitement lié à la vie des villes de la Basse-Seine.

c) *Le dynamisme des Hauts-Normands.*

Plus encore que celui des débouchés et des marchés, le rôle des hommes nés dans une certaine ambiance économique ne doit-il pas être considéré comme décisif ? Car depuis plusieurs siècles, les agriculteurs cauchois travaillent au contact plus ou moins direct d'entrepreneurs dynamiques qui ont sur le rythme de la vie économique, la rotation des capitaux, l'importance des investissements nécessaires, le taux du profit etc... de tout autres conceptions que celles données habituellement par le difficile travail de la terre. Le paysan cauchois et sa très curieuse mentalité hésitant entre le risque et la prudence ne serait-il pas le produit de ces multiples influences qui ont frotté l'homme de la terre aux armateurs de Fécamp et de Dieppe, aux négociants du Havre, aux manufacturiers de Bolbec et de Rouen ?

---

(30) Atlas de Normandie, carte D12.

(31) Par exemple à St-Laurent-de-Brèvedent et à Gainneville à 15 kms du Havre.

Mais ces contacts existent-ils en réalité, et l'esprit d'entreprise a-t-il vraiment franchi les falaises du littoral et de la vallée de la Seine pour tranformer profondément l'agriculture du plateau ? Certains en doutent. On explique volontiers dans de bons ouvrages que Le Havre « tourne le dos à sa région ». Lorsqu'en 1851, l'Association Normande rend visite à Fécamp, elle se transporte à Goderville pour traiter des problèmes agricoles. Et si Rouen attire des foules de Cauchois qui envahissent les services et les magasins, le Pays de Caux intéresse-t-il les Rouennais ? Entre le plateau et les grandes villes voisines, un véritable hiatus sépare deux mondes qui cependant se côtoient chaque jour. Tandis que croisent au Havre les plus grands et les plus modernes « tankers » d'Europe, à 15 kms, sur le plateau de St-Laurent et de St-Martin, on craint toujours les « sorts » jetés par les vieilles femmes et on observe fébrilement dans les verres l'oscillation des feuilles de lierre qui détectent les forces mystérieuses de la maladie...

Et cependant des liens étroits unissent ces deux univers parfois antinomiques. En 1760 est fondée à Rouen une des toutes premières Sociétés Royales d'Agriculture. Composée surtout des grands bourgeois rouennais, propriétaires d'importants domaines fonciers, elle exerce, d'après Bourde, une influence incontestable sur l'agriculture cauchoise et contribue à la diffusion des principes de « l'agriculture à l'anglaise » (32). Les Dumesnil-Costé, Dambournay, Joré, Mustel encouragent l'introduction de la pomme de terre et l'amélioration d'un assolement sans jachère où le trèfle tient une place essentielle. De ces améliorations, est né le système cauchois contemporain. Un homme symbolise assez bien ces liens du monde industriel et du monde agricole qui ont facilité l'introduction des méthodes anglaises : John Holker, jacobite réfugié en France après 1746, personnage international dans la tradition des villes haut-normandes, « inspecteur des manufactures étrangères à Rouen », mais aussi propagandiste zélé du progrès agricole qui s'intéresse au chanvre et au lin, à la laine, aux moutons, et aux prairies artificielles.

Jusqu'au XIX[e] siècle finissant, deux classes de propriétaires stimulent le progrès de l'agriculture cauchoise. Ici comme ailleurs, les nobles, spécialement dans leur retraite champêtre des retours d'émigration. Surtout, et de façon plus originale, les manufacturiers, négociants et hommes de robe des villes, à l'exception des Havrais beaucoup plus attirés par le risque du grand commerce international. Pendant longtemps, dans le cadre du fermage traditionnel, le propriétaire s'intéressa à la gestion de sa propriété. Le fabricant en textile, s'il résidait en ville, connaissait bien la campagne. Jadis, il en eut besoin pour collecter les laines. Jusqu'au XIX[e] siècle, il visitait tous les hameaux où s'activaient les « cacheux de navette » dont il était parfois le propriétaire foncier. Pendant la période

(32) Bourde, 109, 1958.

décisive du XVIII[e] et du début du XIX[e] siècle, le fermage et l'artisanat textile établirent entre la ville et la campagne cauchoise des liens profonds qui, de façon très précoce, créèrent des aires d'attraction urbaine et des influences actives.

Jusqu'à une époque récente cependant, cette organisation voua le fermier cauchois à un rôle assez passif. Lui se trouvait pris dans la rotation trop rapide des baux, peu instruit, peu ouvert aux conceptions dynamiques des « Messieurs » de Rouen et des chefs-lieux de canton, Sénateurs et autres notables. Ceux-ci, dans la crise du capitalisme régional, se coupèrent de leurs souches d'origine, et, cessant d'être des entrepreneurs, devinrent des hobereaux. De la fin du XIX[e] siècle jusqu'à une époque toute récente, les fermiers cauchois et leurs propriétaires se replièrent sur des positions conservatrices, dans le domaine économique et technique aussi bien que dans le politique. De cette époque est née cette impression de divorce existant entre la campagne et le dynamisme des villes.

Mais, depuis peu, une nouvelle génération d'exploitants a repris l'initiative du mouvement. Elle est née de la promotion intellectuelle des fils de gros fermiers enrichis qui se sont formés dans les lycées des grandes villes ou dans les collèges privés, et de l'esprit d'entreprise des fils de propriétaires, manufacturiers ou négociants, qui ont décidé d'exploiter eux-mêmes certaines fermes familiales après les crises de la guerre. Les contacts restent donc nombreux entre les villes et la campagne cauchoise que stimule depuis plusieurs siècles une classe, plus ou moins dynamique selon les époques, d'entrepreneurs.

d) *L'esprit cauchois, équilibre entre la prudence paysanne et le goût des nourritures terrestres.*

Du point de vue de l'amélioration technique, il serait vain d'opposer dans le Pays de Caux des entrepreneurs dynamiques et des paysans traditionnels refusant toute innovation. Le paysan cauchois moyen hésite longuement avant d'adopter une innovation, il multiplie les arguments contraires, il va scruter les champs du voisin..., puis il se décide, acceptant finalement le mouvement. Cependant, il prend le minimum de risques. Il n'adopte que partiellement. Il se partage toujours entre la prudence et le risque.

Le Cauchois, en effet, est très prudent. Toujours sur la réserve, il se livre peu, il mesure ses réponses. Il sait attendre et rester fidèle à ce qui lui semble essentiel. Confronté chaque année avec les incertitudes du temps et de la conjoncture, il garde une réserve de prudence qui lui évite les grandes aventures. D'une récolte perdue, il connaît bien tous les risques, tel hiver un blé touché par un gel profond dans le sol humide et glacé, tel printemps trop sec, les trèfles compromis, tel été les foins

pourris, les blés couchés par la grèle, tel automne lourd de pluie et de boue le ramassage des betteraves soudain difficile... A cette incertitude du temps s'ajoute naturellement celle des prix dans une économie totalement commercialisée. J. Sion a rendu compte en son temps de toutes les sautes d'humeur de la conjoncture du XIX[e] siècle. Le Cauchois a très durement subi les crises céréalières de la fin du XIX[e] siècle alors que le régime du fermage d'alors ne lui donnait que le minimum de garantie. Plus tard, si des fortunes se sont rapidement faites dans les années 1919-29 et 1941-55, les paysans ruinés ont été nombreux dans les années 30 et la dernière décade se caractérise par de nouvelles incertitudes d'intensité variable selon les produits. Face à tous ces risques, le paysan cauchois réagit d'abord par la prudence. Parce qu'il se sent vulnérable, il multiplie les mises, sachant par expérience qu'une année est rarement mauvaise pour toutes les cultures. Ce principe de la division des risques est un des fondements essentiels de l'association de l'élevage et d'une polyculture très variée. A cela s'ajoute une fidélité tenace aux règles les plus essentielles de la coutume. Enfin la prudence impose de ne pas se séparer de ce qui, à long terme, apparaît comme le plus sûr : la culture du blé depuis toujours, et, depuis un siècle environ, l'élevage des vaches laitières qui ont succédé aux troupes de moutons.

La prudence assure le minimum vital et rares sont les fermiers qui s'en départissent. Mais le Cauchois a d'autres ambitions. Il se contente mal de subsister. Il préfère bien vivre. Aux « nourritures terrestres » vont toutes ses préférences. Il aime la richesse, non pas pour elle-même, car ce n'est pas un contemplateur maladif des « bas de laine » cachés, mais pour ce qu'elle procure : une place élevée dans une hiérarchie sociale qu'elle règle depuis le domestique méprisé jusqu'au propriétaire envié ; le pouvoir de bien vivre, c'est-à-dire de bien boire et de bien manger au cours des repas interminables autant que plantureux des grandes réunions familiales du dimanche, c'est-à-dire aussi de bien marier ses filles dans une avalanche de trousseaux de bonne toile, de toilettes bien voyantes, de viandes saignantes et d'un flot de vins de Bourgogne, c'est-à-dire enfin, depuis peu, d'envoyer ses garçons « aux études ». A la différence de l'homme du Bocage et plus encore que l'herbager, le Cauchois est un consommateur. Le fermage explique en grande partie cette mentalité. Pendant très longtemps, jusqu'aux années 1920-30, les fermiers cauchois n'eurent aucun espoir d'accéder à la propriété. Cette idée ne les effleurait même pas. Dégagé du souci de capitaliser, pris dans le rythme rapide des baux où se font et défont les fortunes, le fermier cauchois goûte la vie dans la brièveté de sa durée. Il lui faut de bons repas, des voitures, des femmes. Il dépense. Il doit donc aussi gagner de l'argent et prendre le risque de cultures ou d'élevages spéculatifs. Une année le lin ou le veau gras, une autre année la betterave sucrière ou le bœuf d'embouche. Le système de production possède la stabilité et la souplesse d'adaptation qu'autorise la prudence alliée au goût du profit

et du risque. La tradition cauchoise assure la sécurité sans nuire aux facultés d'évolution.

Au terme de cette analyse, y a-t-il un facteur qui domine les autres pour expliquer la richesse cauchoise ? Le sol limoneux, merveilleux support d'engrais et remarquable réservoir d'humidité, instrument idéal riche de toutes les virtualités ? Les structures d'exploitations depuis longtemps dominées par le fermage qui, au mépris des hommes, assure l'adaptation progressive des unités de production ? Le dynamisme démographique, l'ambiance favorable créée par la proximité d'un grand foyer de développement économique ? En fait, combinaison géographique au plein sens du terme, le système cauchois est le produit de tous ces facteurs convergents et interdépendants.

Au centre de toutes ces forces, le fermier. Rude travailleur, maître exigeant, locataire soumis, c'est un matérialiste empirique qui croit en la terre, en ses richesses et aux forces obscures qu'elles libèrent, beaucoup plus qu'à la foi du dimanche à laquelle il ne se rallie que par ordre et par habitude. Sa religion s'identifie à sa richesse. C'est l'homme des « nourritures terrestres » (33).

« On s'assit à deux heures. A huit heures, on mangeait encore. Les hommes déboutonnés, en bras de chemise, la face rougie, engloutissant comme des gouffres. Le cidre jaune luisait, joyeux, clair et doré, dans les grands verres, à côté du vin coloré, du vin sombre, couleur de sang.

« Entre chaque plat on faisait un trou, le trou normand, avec un verre d'eau-de-vie qui jetait du feu dans le corps et de la folie dans les têtes... » (34).

II. — L'ASSOCIATION DES CULTURES ET DE L'ELEVAGE.

Trois types de produits s'additionnent sur les mêmes terres pour donner les rendements élevés du système cauchois : les céréales, les cultures industrielles, l'élevage. Grâce à des rapports très variables selon les périodes et selon les exploitations, grâce à une grande souplesse d'adaptation, l'association cauchoise se définit d'abord par sa diversité et par son dynamisme.

Dans une gamme très ouverte où se juxtaposent les petites fermes de moins de 15 ha et les grandes unités de plus de 100 ha, le rôle de chaque type d'exploitation apparaît déterminant pour qui veut comprendre les

(33) Chantées au temps de sa jeunesse par André Gide qui allait devenir propriétaire à Cuverville où il repose.

(34) Maupassant, Contes et Nouvelles, éd. 1959. Farce Normande (une noce).

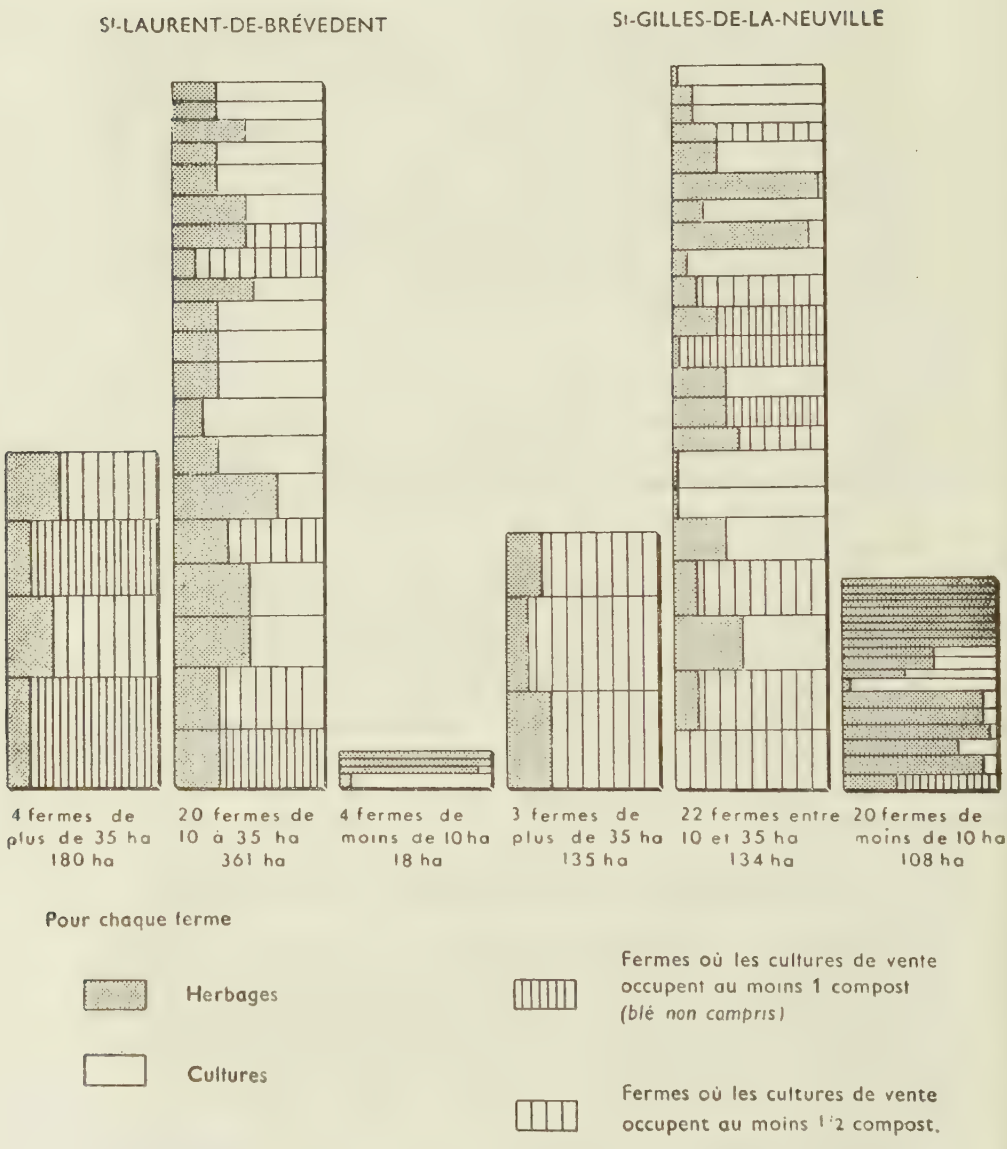

Figure 58. — Répartition des exploitations agricoles d'après l'utilisation du sol dans deux communes du Pays de Caux (1955)

règles de différenciation de l'association fondamentale. Dans tous les cas, le système cauchois exige l'intervention d'une main-d'œuvre importante, mais celle-ci varie cependant en quantité et en qualité selon la taille des exploitations. Au-dessus de 50 ha, on compte 3 à 6 personnes actives par exploitation, soit de 7 à 5,5 UTH par 100 ha ; sur des exploitations très mécanisées (2 tracteurs au moins), la main-d'œuvre se compose surtout de salariés permanents, le fermier assume un travail de direction et sa famille intervient au minimum dans les tâches agricoles. Entre 25 et 50 ha, avec 2 à 3 personnes actives par ferme, la charge de travailleur à l'ha augmente (7 à 10 U.T.H. par 100 ha), la part du travail familial devient de plus en plus prépondérante et la mécanisation moins complète. Les petites exploitations enfin accumulent la plus forte intervention de travail par ha (10 à 30 U.T.H. pour 100 ha) ; sur des fermes peu ou mal équipées, l'exploitant aidé de façon épisodique d'un ou de plusieurs membres de sa famille effectue la totalité des tâches (35).

Par l'intermédiaire de la main-d'œuvre apparaît nettement tout ce qui différencie les exploitations cauchoises les unes des autres : des disponibilités en capitaux, et naturellement en surfaces, qui augmentent avec la taille des unités de production. Les grandes exploitations ont la possibilité de se mécaniser de façon efficace, de diminuer leurs charges de main-d'œuvre, de limiter au maximum l'intervention du travail familial. Ces mêmes exploitations peuvent se permettre une certaine audace dans le choix de leurs spéculations et adopter la gamme de cultures et d'élevages la plus large. Au contraire, les petites exploitations, limitées dans leur étendue comme dans leurs disponibilités financières, ont de tout autres règles. Le travail familial y prédomine et l'association des cultures et de l'élevage s'y resserre sur ses éléments les plus sûrs : les cultures céréalières, l'élevage des vaches laitières. Entre les deux extrêmes, les exploitations moyennes tendent vers l'un ou l'autre pôle, hésitant entre la prudence et la spéculation, influencées surtout par la surface disponible, le tempérament de chaque fermier, les incitations de la conjoncture...

Derrière leurs traits originaux, toutes les exploitations cauchoises possèdent un fonds commun qui mérite de retenir d'abord l'attention. Toutes, en effet, font du blé et des cultures fourragères. Toutes ont comme produits de base le lait et le blé. Mais les plus grandes, ou les plus audacieuses parmi les moyennes, consacrent aussi une part importante de leurs surfaces aux cultures industrielles (colza, betteraves sucrières, lin, etc...) et se livrent à des élevages spéculatifs (embouche, porcs, veaux gras, etc...).

---

(35) Chiffres de l'enquête agricole par sondage, 1962-63, cités en tableau dans Frémont, 192, 1965. Les chiffres sont ceux de la Seine-Maritime ; mais le Caux dominant largement ce département, ils fournissent une bonne approche pour le Caux lui-même proprement dit.

1°) L'infrastructure fourragère.

Du Moyen-Age jusqu'à la première moitié du XVIII[e] siècle, l'arsenal fourrager dont disposaient les élevages du Caux était fort réduit. L'herbe des cours-masures, quelques pâtis médiocres sur les coteaux ou dans les vallons mal drainés, des cultures fourragères très limitées (fèves, lentilles, pois et vesces), enfin les jachères qui intervenaient un an sur trois dans l'assolement, composaient un ensemble disparate qui convenait beaucoup mieux aux troupes de moutons qu'au cheptel bovin (36). Pendant toute cette période, le Caux ne se distinguait des régions de grande culture du nord de la France que par l'importance des cours-masures correspondant, selon l'usage, au dixième environ de l'exploitation. A ce détail près, dominait ici comme dans la Beauce ou dans le Beauvaisis l'association céréales-moutons, le lien étant assuré entre les deux productions par des surfaces fourragères à très bas rendement, sorte de sous-produits des cultures céréalières.

Cette situation fut modifiée par la révolution fourragère de la fin du XVIII[e] siècle et du début du XIX[e] siècle et par l'extension herbagère de la fin du XIX[e] siècle et du début du XX[e] siècle. Depuis quelques décades, de nouvelles cultures fourragères renforcent encore, tout en la rendant plus complexe, l'infrastructure dont dispose le Caux pour l'alimentation de son bétail. Parallèlement, les bovins ont remplacé peu à peu les moutons.

a) *Les trèfles.*

D'après les évaluations de 1962, le trèfle occupe la première place parmi les cultures fourragères de la Seine-Maritime et par conséquent du Pays de Caux. Sur 19 500 ha de prairies artificielles, 14 500 sont consacrés au trèfle, ce qui représente environ 4,5 % de la surface agricole et 9 % des terres labourées. Le Pays de Bray et la Vallée de la Seine pratiquant fort peu cette culture fourragère, les proportions applicables au Caux devraient être augmentées pour dépasser 5 et 10 %.

Le trèfle se cultive dans le Caux sous deux formes principales. *Le trèfle violet* est une variété de trèfle commun (Trifolium pratense) parfois appelé aussi « trèfle rouge » ou « trèfle de pays ». Il constitue une prairie artificielle semée en même temps que l'avoine dans la deuxième sole (37) de la rotation triennale traditionnelle dont il occupe totalement la troisième sole. A la différence de la luzerne, le trèfle s'accommode des sols de limon cauchois, assez peu riches en carbonate de chaux. Le trèfle

(36) D'après Sion, 202, 1908.

(37) Sole se dit « compost » dans le Pays de Caux.

violet trouve sur le plateau haut-normand un milieu qui lui convient bien : un climat assez humide au printemps pendant sa principale période de croissance, un sol profondément ameubli et assez riche tout de même en calcaire s'il a été amendé. L'abri de l'orge ou de l'avoine favorise la levée. Les rendements restent assez faibles la première année mais le trèfle violet n'intervient alors qu'en deuxième récolte (après celle de l'avoine) ; il est pâturé généralement à l'automne. La deuxième année le trèfle violet donne deux coupes d'un bon fourrage. D'après L. Hédin, les rendements atteignent 700 à 900 U.F. en fin de première année et 5 000 U.F. la deuxième année (38).

Le trèfle incarnat (Trifolium incarnatum) dont les rendements varient entre 3 500 (incarnat hâtif) et 5 500 U.F. (incarnat tardif) se cultive toujours « en dérobée », c'est-à-dire en plus des cultures de l'assolement normal. Comme tel, il n'est généralement pas comptabilisé dans les surfaces fourragères mais il n'en occupe pas moins une place fondamentale dans le cycle de l'alimentation du bétail. Semé en août ou en septembre, très précoce, il est pâturé au printemps par les animaux dont il assure la nourriture pendant deux mois.

Dans l'élaboration du système cauchois, les trèfles ont joué un rôle beaucoup plus important que ne l'indiquent les chiffres contemporains. En 1929, ils couvraient 32 000 ha en Seine-Maritime et un peu plus de 38 000 ha en 1914. D'après Sion, le trèfle violet apparut dans le Caux en 1705 et le trèfle incarnat vers 1805, Leur utilisation se généralisa dans le premier tiers du XIX[e] siècle. Ils se substituèrent aux jachères de l'assolement triennal ancien. Ils s'introduisirent sous forme de cultures supplémentaires ou « dérobées » qui, avec la pratique de plusieurs récoltes dans la même année, donnent encore au système cauchois toute son intensité. Sans nuire aux céréales, ils élevèrent les rendements fourragers à un niveau remarquable, surtout pour l'époque, très supérieur à celui des jachères et même de meilleure valeur que celui de bonnes prairies naturelles. Ils permirent donc l'augmentation du cheptel, et par conséquent de la fumure. Ainsi se trouvent-ils au centre de la première « révolution fourragère » dans le Pays de Caux, jouant un rôle analogue aux fameux « turnips » de l'intensification britannique.

b) *Les autres cultures fourragères.*

Le trèfle cependant ne représente qu'une des nombreuses cultures fourragères pratiquées dans le Pays de Caux. Le tableau qui suit donne une idée des rendements de chaque type de culture et montre leur importance respective dans le cadre de la Seine-Maritime (1962).

---

(38) Hédin, Lefebvre, Philippart, 315, 1954.

TABLEAU 21

Cultures fourragères du Pays de Caux	Surfaces en S.-Mme (évaluation 1962) 1.000 ha	Rendements en U.F./ha (d'après Hédin, Lefebvre, Philippart)	Rendements en kgs de protéines digestibles/ha
Trèfles	14.500		
Trèfle violet 1° année .		700 - 900	200
Trèfle violet 2° année .		5.000	700
Trèfle incarnat hâtif ...		3.800	600
Trèfle incarnat tardif ..		5.636	900
Luzerne	4.500		
Sainfoin	500		
Total Prairies artificielles ...	**19.500**		
Prairies temporaires	**7.500**		
Betteraves fourragères	13.000	Racines 7.500 Feuilles 2.600	500 400
Choux fourragers	1.700		
Total Plantes sarclées	**14.700**		
Maïs fourrage	1.500	7.000-10.000	
Autres fourrages annuels ..	15.200		
Dragée (ou mangeaille)		3.500 - 4.500	500-600
Seigle fourrage		3.000	300
Total Fourrages annuels	**16.700**		
Ensemble des cult. fourragères	58.400	(les rendements indiqués sont les meilleurs des séries expérimentées à l'Ecole d'Agriculture d'Yvetot)	
Terres labourables	222.500		
Herbages permanents	220.000		

A côté du trèfle, des cultures fourragères de complément trouvent place dans l'assolement cauchois depuis la révolution agricole du début du XIX[e] siècle. Ainsi, notamment, *les dragées,* mélanges d'une céréale (généralement avoine) et d'une légumineuse (vesce, pois fourrager). Elles

se sèment normalement après les trèfles incarnats. *La betterave fourragère* (la « bette à vaques », par opposition à la « bette à chucre »), précieuse pour constituer les réserves d'hiver, complète la gamme traditionnelle des cultures consacrées à l'alimentation du bétail.

Depuis quelques années, se développe une tendance au renouvellement de cet arsenal fourrager. Les cultures traditionnelles, en effet, ont fait leurs preuves pendant plus d'un siècle mais elles n'en sont pas moins dépassées par les acquisitions récentes de la recherche agronomique. Dès le début du siècle, les surfaces consacrées au trèfle ont commencé à diminuer et elles sont passées en 50 ans de 38 000 à 14 500 ha. La betterave fourragère dont la progression s'est nettement ralentie (8 000 ha en 1914, 11 000 ha en 1929, 13 000 ha en 1962) apparaît de plus en plus comme une plante de production coûteuse (4 fois supérieure à celle de l'herbe) et dont l'utilisation exige de trop longues heures de travail. *Les nouvelles cultures fourragères* doivent répondre à une triple exigence : des rendements élevés, des coûts de production aussi faibles que possible, une utilisation commode notamment sous forme d'ensilage. Les fourrages annuels (parmi lesquels le maïs, nouvellement apparu) et les prairies temporaires s'accordent assez bien avec ces conditions. Ainsi s'explique leur progression qui contribue au renouvellement de la gamme traditionnelle des cultures fourragères du Caux.

c) *Les prairies permanentes.*

A côté de toutes les cultures consacrées à l'élevage, la prairie permanente tient une place importante dans l'utilisation du sol cauchois, dépassant même en étendue l'ensemble des cultures fourragères. En 1962, la moitié des terres de la Seine-Maritime est vouée à l'herbe permanente, mais la proportion tombe à un peu moins de 40 % dans le seul Pays de Caux. L'infrastructure fourragère de cette région est donc particulièrement originale puisqu'elle se partage entre les cultures et les herbages, les premières l'emportant par le rendement et les seconds par la surface.

Jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, le Pays de Caux résista à la vague herbagère qui déferlait alors sur la Basse-Normandie. Au début du XIX^e^ siècle, les labours occupaient dans la quasi-totalité des communes 76 à 96 % des surfaces, d'après les cartes de M. A. Perpillou (39). Au début du XX^e^ siècle, selon la même source, les herbages ne dépassaient 25 % des surfaces que dans une minorité de communes du Caux oriental et partout ailleurs la proportion des labours oscillait autour de 75 %. L'efficacité de la première révolution fourragère permettait au Caux d'être un grand pays d'élevage en évitant le stade de la révolution herbagère.

---

(39) Perpillou, cartes inédites.

Cependant, *les cours-masures* des fermes cauchoises constituèrent dès l'origine le premier noyau d'une spécialisation herbagère. Leur rôle n'est pas négligeable. Elles occupent en effet, selon la tradition, le dixième de la superficie des exploitations. Abritées par les pommiers et par les hêtres des talus, elles bénéficient d'un micro-climat favorable qui évite notamment les effets de refroidissement (l'hiver) et de dessèchement (l'été) des grands vents du plateau. Autant qu'une cour où se rassemblent les bâtiments, la masure cauchoise est donc un grand herbage abrité. En dehors de quelques chemins, pousse un gazon assez épais que la concentration des bêtes contribue à fumer efficacement et qui conserve toujours en été une certaine fraîcheur. Avant la première révolution fourragère, les cours abritaient les premiers éléments d'un élevage bovin encore fort peu développé. Pendant tout le XIX[e] siècle, et encore maintenant, elles jouent un rôle important en liaison avec les cultures fourragères. Pendant l'hiver, les bêtes vivent dans les cours où elles reçoivent une nourriture provenant des cultures fourragères. En fin d'été, l'herbe des masures apporte un très utile complément aux prairies artificielles défaillantes. La cour joue donc un rôle fondamental dans le système traditionnel.

Mais à la cour vint s'ajouter *l'herbage* à partir de 1914 et jusqu'à 1955. Le Caux ne resta pas totalement imperméable au mouvement herbager de la Normandie. Actuellement, et avec des proportions assez variables selon les régions, l'herbe permanente occupe entre 20 et 40 % du sol cauchois (40). C'est sans aucun doute la pénurie de main-d'œuvre qui a favorisé cette extension car l'herbage exige beaucoup moins de travail que les cultures fourragères. Le mouvement débuta pendant la guerre de 1914 avec le départ des hommes pour le front et il s'est accentué avec l'émigration des journaliers et des domestiques agricoles vers les centres industriels de la Basse-Seine. « Et maintenant, tout châ en herbâge ». Cette exclamation d'un fermier cauchois en 1945, désignant d'un geste de colère une partie de ses terres, alors qu'il venait de perdre un de ses domestiques, résume assez bien une des motivations de la mise en herbe.

Les fermiers ont établi leurs herbages dans les pièces les plus proches des cours. Là aucun bocage n'est venu souligner la mise en herbe, la technique du barbelé permettant de monter rapidement des clôtures efficaces qui modifient à peine le paysage. En dépit d'excellentes conditions naturelles, l'herbage cauchois évolue souvent vers la médiocrité, car, dans la logique même du mouvement d'extension, l'agriculteur du plateau ne lui consacre que le minimum de soins. De plus, le Cauchois s'improvise mal herbager. Peu d'engrais, peu de fauchages des refus, et des marnages trop souvent espacés. En corollaire, des herbages devien-

(40) Atlas de Normandie, carte D4.

nent assez vite médiocres avec la prolifération des orties et des chardons. L. Hédin (41) estime que dans l'herbage cauchois, d'une composition floristique complexe, l'Agrostis tend à chasser le Ray-grass si le limon est trop filtrant ou si l'entretien est mal assuré. De toute façon l'herbage traditionnel n'atteint pas les rendements des plus médiocres cultures fourragères.

2°) La culture du blé et l'élevage laitier.

Dans la hiérarchie des produits cauchois, *le blé* occupe incontestablement la première place, pour peu qu'on veuille bien accorder une importance fondamentale aux critères établis sur l'ancienneté de la production, sur sa stabilité et sur sa valeur d'ensemble pendant une longue période. Le blé réglait les rotations médiévales et les assolements du XVIII[e] siècle. Il occupe toujours une place éminente dans ceux de la période contemporaine. De plus, quelques petites fermes herbagères étant exclues, toutes les exploitations cauchoises cultivent toujours le blé.

L'élevage des vaches laitières ne possède ni les titres d'ancienneté, ni la remarquable stabilité de la production de blé. Cependant, au sein de l'association cultures-élevage, il joue dans le secteur de l'élevage un rôle analogue à celui du blé dans le domaine des cultures. Jusqu'à une époque très récente, toutes les fermes cauchoises possédaient un troupeau de vaches laitières qui constituaient la souche de leur élevage en même temps qu'une des sources de revenus les plus sûrs et les plus réguliers. Depuis quelques années, une évolution particulière a conduit un nombre encore réduit de grandes exploitations à supprimer leur troupeau laitier. Mais ce mouvement reste très limité.

Il faut donc écarter deux cas extrêmes, les petites fermes herbagères sans culture de blé et quelques très grandes exploitations sans élevage laitier, pour retenir surtout le lot commun de la très grande majorité des fermes (probablement plus de 80 % du total). Techniquement et économiquement le blé et le lait sont les deux produits fondamentaux du Pays de Caux. Autour du blé se règlent les assolements, autour des laitières la vie du troupeau. L'un apporte les liquidités mensuelles, l'autre les revenus les plus réguliers à caractère annuel.

L'étude de l'élevage cauchois doit donc réserver une place priviligiée à la production laitière, aux méthodes d'alimentation des vaches dans le cadre d'un système mixte, aux rendements obtenus, aux débouchés des produits. La culture du blé, extérieure au thème principal de cette étude, ne sera que très brièvement traitée.

---

(41) Hédin, 68, 1948.

a) *Le calendrier fourrager.*

L'infrastructure fourragère dont dispose l'éleveur cauchois se caractérise par sa dualité (prairies permanentes - cultures fourragères), par ses rendements élevés, mais aussi par la variété de l'alimentation et la remarquable complémentarité, selon les saisons, des herbages et des différents types de cultures. Les techniques du début du XIX[e] siècle ne cessèrent de se perfectionner pour aboutir à l'élaboration d'une véritable chaîne fourragère. Elevée depuis un peu plus d'un demi-siècle au niveau d'une coutume, celle-ci détermine l'organisation de bien des exploitation. Elle règle notamment la vie des vaches laitières qui reçoivent une sorte de priorité alimentaire. Le calendrier traditionnel se trouve résumé dans le tableau ci-dessous (42).

Période	Lieu de séjour des vaches laitières	Alimentation
Fin Novembre - Début Avril	Etable et cour	Betteraves fourragères Foin de trèfle violet - Paille
Avril - Fin Juin	Pâturage au tière sur culture dérobée	1) Premier pâturage du trèfle incarnat tardif 2) Pâturage de l'incarnat hâtif 3) Pâturage de l'incarnat tardif
Fin Juin - Fin Juillet	Pâturage au tière sur mangeaille (ou dragée)	Mélange de vesces, avoine et colza
Août	Pâturage au tière sur troisième compost	Regain de trèfle violet
Fin Août - 10 Sept.	Pâturage libre	Cour et herbages
Fin Sept.-Nov.	Pâturage au tière sur deuxième compost	Trèfle violet (poussant après avoine)

Ce calendrier offre le grand avantage de fournir pendant toute l'année une nourriture abondante aux vaches laitières. Un exemple, la façon dont l'incarnat est pâturé, donne une bonne idée de l'intensité et de la perfection minutieuse du système. Cette culture se pratique « en dérobée ». Les vaches broutent d'abord le trèfle incarnat tardif qu'elles « arrêtent » en mangeant environ la moitié de la pièce alors que le trèfle ne dépasse le sol que de 15 cm. Elles sont alors de très riches produc-

(42) Tableau établi dans enquêtes personnelles et Hédin, Lefebvre, Philipart, 315, 1954.

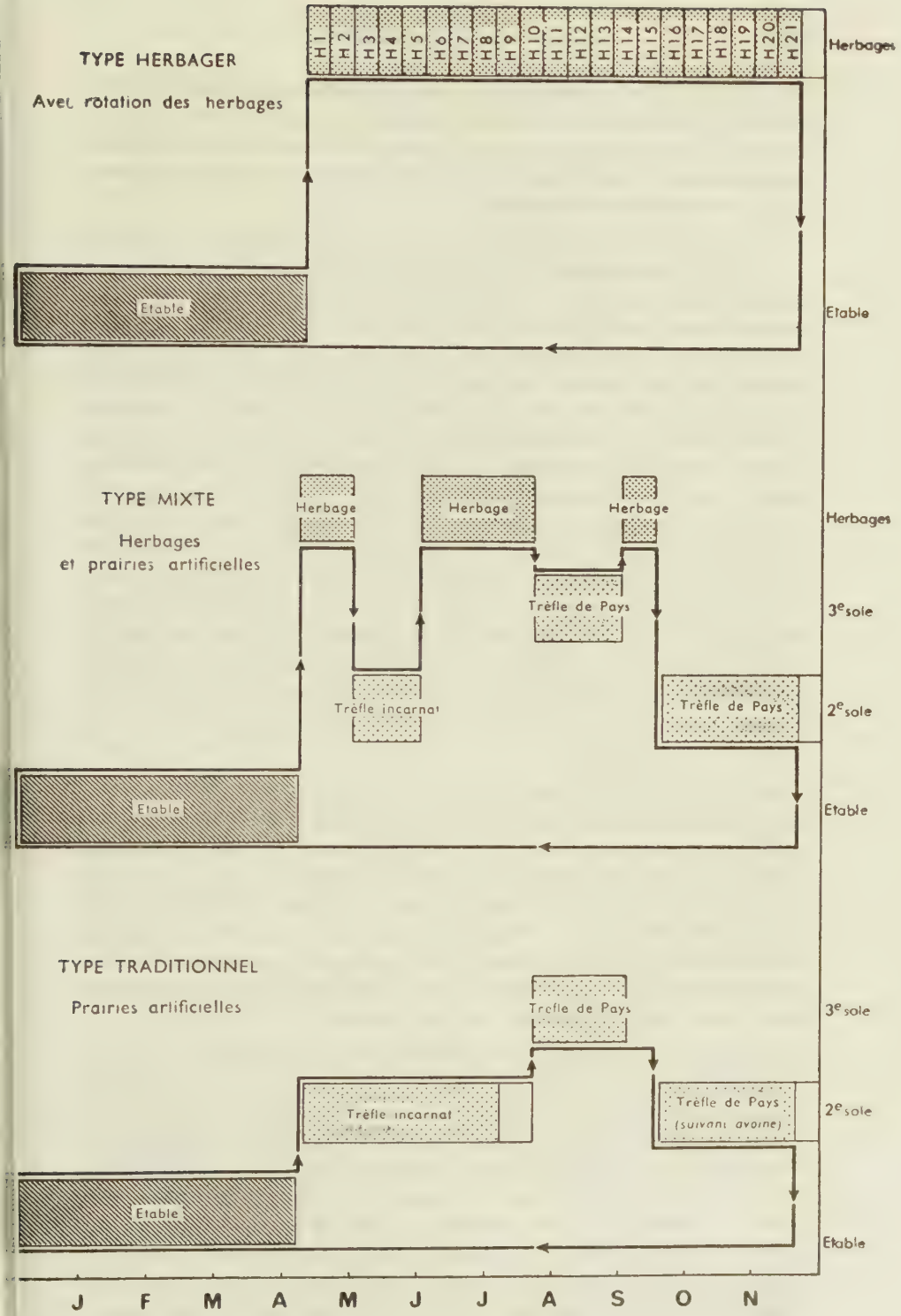

Figure 59. — Types de cycles fourragers des vaches laitières dans le Caux

trices de lait. Elles continuent leur pâturage sur l'incarnat hâtif (l' « heurrible »), reviennent sur le tardif qu'elles n'ont pas « arrêté » et terminent en broutant la repousse du tardif qu'elles ont « arrêté » quelques semaines avant. Après quoi, le trèfle incarnat peut être éventuellement labouré et ensemencé en vesces.

La plupart des fermes cependant ont assoupli l'usage de ce système. Le calendrier traditionnel comprend en effet quelques périodes critiques (notamment à la fin de l'été) rendant nécessaire le recours à l'herbe des cours ou des prairies proches de l'exploitation. De plus, le va-et-vient continuel des bêtes d'une parcelle à une autre et l'usage du « tière » exigent une main-d'œuvre importante, spécialement la présence permanente d'un vacher sur une ferme moyenne. Enfin, malgré des rendements élevés, les prairies artificielles, du fait des travaux qu'elles exigent, ont des prix de revient par ha. doubles de ceux de la prairie permanente. L'extension des herbages a donc modifié assez profondément le schéma traditionnel. Des épisodes de pâturage libre dans les prairies entourées de barbelés alternent avec le pâturage au tière des prairies artificielles. Dans les fermes aux techniques les plus progressives, de nouvelles formules sont adoptées : rotation des herbages (surtout pendant la période 1945-55), pâturage rationné à la clôture électrique sur prairies temporaires (depuis 1960). Le vieux système, avec des retouches, n'en constitue pas moins toujours l'infrastructure de base de l'élevage cauchois.

b) *Le travail du vacher.*

Le système d'élevage des vaches laitières dans le Pays de Caux exige un travail considérable. En effet, alors que le maître et ses charretiers (ou conducteurs de tracteurs) se consacrent aux travaux des champs, un homme, en permanence, doit être employé à « remuer », pioquer », nourrir et « décrotter » les vaches. Dans les petites fermes aux troupeaux inférieurs à 10-15 laitières, la femme de l'exploitant peut effectuer ce travail en sacrifiant plus ou moins les tâches domestiques. Avec 20 vaches, le vacher doit être assisté pour la traite. Dans les grandes fermes, il faut non plus un homme mais un « ménage vacher ».

L'hiver est une période de rude travail. Certes, il fait bon alors, pendant la traite, dans les longues étables cauchoises aux murs de briques rouges. Celles des grandes fermes ont été construites ou reconstruites au début du siècle ou entre-les-deux guerres, au cours d'une période d'extension de l'élevage laitier. Basses, peu éclairées, elles sont généralement mieux conçues que les vieux bâtiments du Bocage ou de l'Auge, mais elles n'en restent pas moins totalement inadaptées aux techniques modernes d'affourragement. En plus de la traite, le vacher doit assurer pendant cette période deux tâches principales : l'évacuation du fumier qu'il empile de façon plus ou moins rationnelle à quelques pas de l'étable ; les transports de fourrage qui lui demandent le plus de peine. La répar-

tition des bâtiments à l'intérieur des cours place en effet à quelques centaines de mètres l'un de l'autre l'étable, la grange au foin, celle où se trouve la paille, le silo en terre qui abrite les betteraves du froid. Aidé dans les grandes fermes par un « homme de cour » ou « homme à toutes mains », le vacher passe son temps à charger des « banneaux » (tombereaux), à pousser de lourdes brouettes, à manier la fourche, à se déplacer (parfois à bicyclette) d'un bâtiment à un autre.

Pendant la belle saison, les déplacements deviennent plus nombreux et plus longs, conduisant le vacher dans les champs ou dans les herbages. Cependant, son travail s'allège car les vaches trouvent sur place leur nourriture. Le vacher doit encore transporter de l'eau dans les « tonnes ». Il assure la traite. Enfin et surtout, il « pioque » et « remue » les vaches. Au système des prairies artificielles se trouve en effet associé celui du « tière » que Sion décrit parfaitement en ces termes : (43)

« On ne voit ni troupeaux divaguant à travers la plaine, ni vaches attardées çà et là selon la fantaisie de leurs maîtres. Elles sont attachées le long des prairies artificielles ; chacune est attachée à son piquet, le « tière », avec une forte corde ou une chaîne, de telle sorte qu'elle peut marcher dans un rayon de trois mètres sans atteindre ses voisines. Toutes les deux heures, on la « remue » d'un mètre environ vers l'autre bord du champ, si bien que dans la journée elle dépouille environ 30 mètres carrés... C'est un amusement pour l'œil que la régularité accomplie de ces rangées de dix, vingt et parfois cinquante vaches qui souvent entourent toute la parcelle à intervalles égaux ».

Le système du tière pose de très nombreux problèmes, la plupart non résolus : le sens et l'origine du mot (qui désigne le piquet auquel est attachée la chaîne et que le vacher enfonce en 4 ou 5 coups de maillet) ; l'origine de la technique elle-même que l'on retrouve dans le Cotentin et dans l'Avranchin ; les avantages et les inconvénients de cette pratique sur lesquels se sont affrontées plusieurs générations d'agronomes et de notables.

En fait, comme l'ensemble du système cauchois, la pratique du tière se remarque par son efficacité dans le domaine des rendements. Elle sépare sans clôture les parcelles pâturées des champs ensemencés ou labourés. Elle évite les inconvénients redoutables de la météorisation par indigestion. Elle combine, bien avant que les agronomes n'aient inventé les termes, les avantages du pâturage rationné et du pâturage tournant. Par contre, elle a le redoutable inconvénient de requérir beaucoup de main-d'œuvre (43 bis).

---

(43) Sion, 202, 1908, p. 394.

(43 bis) On lui reproche parfois aussi d'exposer les bêtes aux intempéries sans même leur laisser la possibilité de se déplacer, d'où, pendant longtemps, le mauvais état sanitaire du cheptel (tuberculose).

« De six heures du matin à sept heures du soir, c'est un perpétuel va-et-vient à travers la campagne de jeunes domestiques et de femmes chargés de déplacer les piquets, de verser des tonneaux dans les baquets l'eau des mares, de traire le lait et de le porter à bout de bras dans de lourds seaux réunis par un cercle : toute une animation qui dure bien après le crépuscule et qui remplit de gaieté et de vie les plaines du Caux » (43).

Ce tableau de Sion écrit en 1908 reste valable jusque vers 1955. Maintenant, les nécessités d'un travail efficace rendent impossibles « la gaieté et la vie ». De plus en plus, les clôtures électriques s'installent autour des parcelles de trèfle remplaçant la pratique du tière. Quelques grandes stabulations libres apparaissent, rompant avec la tradition cauchoise. Bientôt, il ne restera plus des longues files de vaches bien alignées sur les pièces d' « incarnat » que quelques descriptions dans de vieux livres, une curiosité pour historiens.

c) *Les rendements et les chargements.*

Seules quelques fermes du Pays de Caux atteignent maintenant un niveau élevé dans le domaine de la productivité du travail. Mais toutes, ou presque, obtiennent des *rendements fourragers* remarquables. La médiocrité des herbages cauchois contribue certes à abaisser la moyenne d'ensemble. Néanmoins, une étude réalisée parmi les exploitations des Centres de Gestion place le Pays de Caux nettement en tête de toutes les régions normandes pour le chargement par ha S.F.P. Celui-ci dépasse 1,6 U.G.B.B. dans la quasi-totalité des exploitations cauchoises alors que les chargements des régions purement herbagères (Auge, Bessin, Cotentin) atteignent 1,2 ou 1,4 U.G.B.B. par ha S.F.P.

Les excellents rendements fourragers du Caux placent son élevage bovin à un rang équivalent de celui des régions spécialisées alors même que le Caux produit, en plus, blé, betteraves, lin etc... La carte de l'élevage bovin en Normandie (44) montre en effet que *les densités bovines à l'ha S.A.U.* dans le Pays de Caux occidental sont aussi bonnes que celles de la Manche ou du Bessin et sans doute meilleures que celles du Pays d'Auge ! Une étude sélective parmi les exploitations des Centres de Gestion révèle une répartition plus nuancée avec de très forts chargements dans les petites exploitations du Caux et des chargements plus irréguliers dans les exploitations moyennes ou grandes qui ne donnent pas la même priorité que les petites à l'élevage laitier.

Les rendements laitiers souffrent de la même hétérogénéité que ceux des autres régions de Normandie. Certes, les résultats du Contrôle Laitier avec une moyenne annuelle de 3 625 l., un taux butyreux moyen de

(44) Atlas de Normandie, Carte D7.

40,1 atteignent un très bon niveau. Mais les deux syndicats du Caux et du Bray ne comptent que 738 adhérents sur 26 000 exploitants en Seine-Maritime (45) ! Il n'est malheureusement guère possible de donner une idée des rendements des étables non contrôlées. Face à l'enquête directe, le Cauchois s'enferme dans une méfiance mâtine lorsqu'on lui demande des chiffres. Quelques indices semblent prouver qu'ici comme ailleurs les bas rendements, inférieurs à 3 000 l. ne sont pas rares.

Et cependant, comme dans le Cotentin, le Pays de Caux constitue un des berceaux de race de *la sélection normande.* Pendant tout le XIX[e] siècle, les éleveurs hésitèrent entre la race du pays, la cauchoise, rustique, solidement charpentée, engraissant bien, mais laitière très moyenne, et la Cotentine. Les croisements de la cauchoise avec des Durham importés eurent quelques faveurs au milieu du siècle. Mais finalement, Bernard Lavoinne, le grand éleveur du Bosc-aux-Moines (près d'Ourville), ami des Noël du Val de Saire, imposa la Normande. Il acheta en 1902 à Casimir Noël « Silencieux », « unanimement considéré comme le fondateur de la Race Normande moderne » (46). Diffusée dans tout le Pays, la race normande prédomine toujours maintenant en dépit de l'apparition des Frisonnes et des Charolais. Avec des méthodes assez semblables à celles des grands élevages du Cotentin, le Pays de Caux demeure un centre très important de sélection bovine. Les grands éleveurs cauchois, Bernard Lavoinne, actuel président du Herd-Book Normand, Bernard Roussel (de St-Maurice-d'Etelan), François Lange (de Beuzeville-la Guérard) jouissent d'une notoriété comparable à celle des Noël ou des Duvernois. Comme dans le Cotentin d'ailleurs, la sélection reste réservée à une élite d'éleveurs. Hommes de la terre plus que de l'étable, les Cauchois ont assez peu le souci de l'élevage en tant que tel. Jadis chaque exploitant, à l'exception des petits possédait un taureau qu'il allait acheter dans les ventes aux enchères publiques faites annuellement à la ferme par les grands éleveurs. Maintenant tous adoptent l'insémination artificielle (47).

Sur ces bases, une production globale importante fait du Pays de Caux *une des grandes régions laitières de Normandie.* Cependant, l'industrie de transformation y est nettement moins puissante que dans les grands pôles herbagers (48). Elle est surtout constituée par des entreprises de conditionnement et de pasteurisation du lait de consommation qui travaillent pour l'approvisionnement du Havre, de Dieppe et de Rouen. La faiblesse relative de l'industrie laitière du Caux s'explique par deux raisons principales. D'une part, une proportion négligeable de la produc-

---

(45) Streissel, Techniques et pratiques agricoles de la Seine-Maritime, 1962.

(46) Selon Sarrazin, 405, 1964.

(47) Sur les ventes publiques - Musset, 324, 1957.

(48) Atlas de Normandie, carte D12.

tion est commercialisée directement par les fermiers. Dans les communes proches des villes où réside une population ouvrière nombreuse, chaque fermière dispose d'une clientèle de 10 à 20 personnes qui « viennent au lait » chaque soir achetant au total une cinquantaine de litres à un prix intermédiaire entre celui de l'épicerie et celui de la laiterie, ce qui est très favorable à l'exploitant. De plus, à la différence de ceux du Cotentin et du Bessin, plusieurs marchés cauchois ont conservé une certaine activité et les fermières vont y vendre du beurre qu'elles continuent encore à fabriquer : ainsi, Yvetot (17 000 kg par mois en été), Bosc-le-Hard (6 000 kg), Fécamp (8 500 kg), Goderville (4 500 kg), Lillebonne (4 200 kg), St-Romain (3 000 kg), Montivilliers (3 750 kg), etc... D'autre part, la structure du troupeau bovin du Caux diffère assez sensiblement de celle des grandes régions herbagères de Basse-Normandie. La prépondérance des vaches laitières y est moins nette, surtout dans les grandes exploitations. Le cheptel laitier représente l'élément le plus stable de l'élevage cauchois. Il se trouve au cœur de l'association cultures-élevage comme un élément quasi-permanent. Mais il n'exclut pas d'autres élevages.

Dans l'ensemble de la Seine-Maritime, le lait apporte environ 28 % des recettes des exploitations (49). Pour tenir compte du Pays de Bray, nettement spécialisé dans la production laitière, il faut admettre dans le Pays de Caux une proportion voisine de 20-25 % qui correspond assez bien aux données de la Gestion. Les céréales constituent 15,8 % des apports et comme ce chiffre doit au contraire être augmenté pour le Caux, on peut admettre une proportion équivalente à celle du lait. En tête de ces céréales, et très nettement, *le blé.*

Avec une production de 3 300 000 qx en 1962, la Seine-Maritime se classe parmi les grands départements à blé, seulement dépassé par l'Eure, l'Eure-et-Loir et par les départements du Nord, de Picardie et de la région parisienne. Depuis le XIX[e] siècle, les surfaces emblavées ont beaucoup diminué (71 000 ha contre 120 000 en 1892), mais l'augmentation remarquable des rendements a très largement compensé cette diminution. Entre 1890 et 1895, la récolte départementale oscillait autour de 1 500 000 qx avec un rendement moyen de 12,5 qx par ha. Maintenant, il faut certes opposer à d'excellentes années comme 1962 (rendement moyen : 45,5 qx) des années plus médiocres comme 1963 (production : 2 195 qx, rendement 35 qx). La moyenne ne s'en établit pas moins à un niveau très élevé. Un bon cultivateur obtient couramment 40 qx à l'ha. Récolter moins devient presque déshonorant. Dépasser 55 et même 60 qx n'est plus exceptionnel. Le blé prend place soit dans un assolement classique de trois ans (blé-orge-trèfle), soit dans un « trois ans amélioré »

(49) Picard, 183, 1960.

(blé-orge-trèfle-blé-lin-betteraves, pommes-de-terre, par exemple), soit dans des assolements plus complexes, tel que le « 7 ans » (betteraves-orge-trèfle-blé-lin-pommes-de-terre-blé)... Les petits fermiers restent fidèles à la rotation la plus simple et la plus traditionnelle. Les grands exploitants compliquent leurs assolements à la mesure de leurs possibilités et de leurs ambitions. Parmi les céréales secondaires, l'orge, utile pour les élevages de complément, progresse continuellement aux dépens de l'avoine depuis la disparition des chevaux, tardive ici (1955-60) : la Seine-Maritime produit, en 1963, 777 000 qx d'orge et 864 000 qx d'avoine.

Tels quels, la culture des céréales et l'élevage laitier représentent environ 40 à 45 % des produits bruts dans le Pays de Caux. Eléments communs à toutes les fermes, ils assurent depuis un siècle la stabilité relative des recettes et constituent les deux piliers centraux de l'organisation technique des exploitations.

3°) Les vogues de conjoncture.

L'exploitant cauchois cependant rêve toujours de faire mieux que du lait ou du blé. Car le blé, même dans une phase de cours favorables comme la période actuelle, n'atteint jamais les produits bruts très élevés du lin ou de la betterave. Et le lait, s'il assure les liquidités journalières ou mensuelles, ne procure pas les joies d'un « bon coup » sur un lot de bœufs. Homme de profit et de jeu, le Cauchois est fasciné par les sautes de conjoncture qui peuvent conduire à la perte, mais aussi au « bénéfice ». De rudes secousses cependant lui ont donné quelque sagesse. Seuls, les grands exploitants prennent des risques qu'ils ont d'ailleurs les moyens d'amortir. Les exploitants intermédiaires restent fidèles aux grandes lignes du système le plus sûr fondé sur le lait et sur le blé, mais ils ne manquent jamais de participer aux vogues, avec souvent deux ou trois ans de retard, lorsque l'intérêt de la spéculation semble assuré. Les petits fermiers n'agissent en ce sens qu'avec la plus extrême réserve...

Deux types de variations s'offrent au choix des agriculteurs cauchois. Variations sur le système des cultures, d'abord, dont la gamme est particulièrement ouverte. Variations sur l'élevage ensuite. Ils pratiquent simultanément l'un et l'autre jeu. Le deuxième sera surtout étudié ici.

a) *Les vogues culturales.*

L'étude des principales vogues culturales, en rapport avec les mouvements de prix, a déjà été faite par Jules Sion pour le XIX[e] siècle (50) et

(50) Sion, 202, 1908.

remise à jour pour la période contemporaine (51). Le tableau ci-dessous montre l'importance respective des principales cultures « facultatives ».

Cultures (S.-M^me)	1963			Période 1890-1929 Surfaces (1.000 ha)	
	Surface (1.000 ha)	Production (1.000 qx)	Part dans Produit brut total (%)	Maximum	Minimum
Betterave industrielle ..	14,5	4.640	3,8	9	4,7
Lin textile	15,4	1	4	11,2	1,1
Colza	1,7	33,6		7	1,5
Pommes de terre	7,2	1.080	1,4	5,5	2,8
Total	38,8		9,2		

Dans l'ensemble, les cultures industrielles et les pommes de terre de consommation ont progressé depuis le début du siècle. Elles occupent une surface totale nettement inférieure à celle du blé pour une valeur globale de la production supérieure. *Le lin,* vieille culture cauchoise, florissante au début du XIX^e siècle, décadente vers 1900 sous la concurrence des lins russes et américains, relancée par les teilleurs belges, se place de nouveau en tête des cultures facultatives du Caux, surtout dans la zone littorale (dont le climat convient particulièrement à cette culture). Avec des produits de grande qualité, la Seine-Maritime se place au premier rang des départements liniers de France. La *betterave sucrière* apparut au début du XIX^e siècle mais ne progresse vraiment qu'à partir de 1890-1900. Son essor reste cependant limité à la suite de plusieurs mauvaises périodes conjoncturelles. De plus, le climat du Caux ne favorise guère cette culture (absence de chaleur en été, gel ou humidité pendant l'arrachage). *Le colza,* très bien adapté au climat, est une des cultures les plus typiques du Caux. Quelques chiffres donnent la mesure de ses fluctuations : 8 000 ha en 1825, 26 000 en 1860, 1 500 en 1929, 360 en 1940, 2 000 en 1952, 1 700 en 1963. En dépit d'un renouvellement des techniques (récolte à la moissonneuse-batteuse), cette culture reste maintenant très limitée. *La pomme de terre* (de consommation) occupe maintenant un rang plus élevé, mais les surfaces plantées subissent de nombreuses fluctuations. De toutes les cultures facultatives, c'est la seule à être pratiquée par toutes les exploitations, petites et grandes. Groupés en C.E.T.A., quelques producteurs de la région du Havre se sont spécialisés dans le plant.

Les fluctuations des vogues culturales ont une influence certaine sur l'élevage. Les cultures facultatives occupent en effet, en concurrence avec

(51) Frémont, 311, 1956 - et, 312, 1957.

les fourrages, les 5° et 6° « composts » de l'assolement de 6 ans (ou « triennal amélioré »), les 5° et 7° « composts » du quadriennal... Ainsi limitent-elles les cultures fourragères, et, par là même, l'élevage. C'est cette tendance que favorise actuellement la conjoncture.

TABLEAU 21

Types d'assolements cauchois

Triennal	*Triennal amélioré*	*Sept ans* (1er type)	*Sept ans* (2e type)	*Quadriennal*
1. Blé	1. Blé	1. Blé	1. Betterave sucr.	1. Betterave sucr.
2. Avoine ou orge	2. Avoine ou orge	2. Orge	2. Orge	2. Orge
3. Trèfle violet	3. Trèfle violet	3. Trèfle violet	3. Trèfle violet	3. Trèfle violet
	4. Blé	4. Blé	4. Blé	4. Blé
	5. Lin	5. Lin	5. Lin	5. Lin
	6. Bett. sucr., colza, p. de t., fourrages	6. Colza, lin, p. de terre	6. p. de terre	6. Trèfle
		7. Betterave sucrière	7. Blé	7. Colza, p. de t.
				8. Blé

b) *Les élevages secondaires.*

Le paysan cauchois, dans sa fierté, n'aime pas passer pour un « gagne-petit ». Dans l'élevage, tout ce qui n'est pas gros bétail ne l'intéresse guère. Il laisse cela aux femmes, aux enfants ou aux commis.

L'élevage des moutons constitue cependant une des plus vieilles activités du Pays de Caux, plus importante jusqu'à la deuxième moitié du XIXe siècle que l'élevage bovin.

Les moutons cauchois appartenaient à la catégorie dite des « moutons de parcs », nourris jadis sur les jachères et sur les communaux. Avant les bovins, ils bénéficièrent des prairies artificielles au début du XIXe siècle alors que les croisements de Mérinos avec la vieille race cauchoise permettaient une amélioration des toisons. Mais l'orientation changea vers 1830. Pour augmenter les qualités bouchères, les éleveurs tentèrent quelques croisements avec les races anglaises (Dishley) et négligèrent de plus en plus la production de laine. La concurrence des laines et des viandes étrangères sur le marché français, la désaffection du goût moderne pour la viande de mouton, l'intérêt croissant de l'élevage bovin provoquèrent une décadence rapide de cet élevage qui confine à la disparition. Quelques chiffres résument cette évolution : en 1857, 500.000 moutons en Seine-Maritime ; en 1914, 93.000 ; en 1929,

42.000 ; en 1963, 30.000. Quelques troupes subsistent encore dans des communes du littoral, témoins presque négligeables d'un passé cependant assez proche. En moins d'un siècle, les bovins se sont substitués aux moutons.

Les quelque 30 000 moutons subsistant en Seine-Maritime sont presque tous des moutons d'herbage. La race cotentine a remplacé la vieille race cauchoise. Dans les petites fermes herbagères, des groupes de 10 à 15 têtes apportent quelques revenus de complément à des retraités ou à des rentiers. De même, dans les cours de grandes fermes, de petits troupeaux fournissent parfois aux fils de la maison l'argent de poche du dimanche. Au total, une activité très réduite.

La basse-cour donne traditionnellement à la masure toute son animation, ses cris, ses couleurs. Basse-cour nombreuse et variée d'ailleurs : poules, oies, parfois pintades, dindes, canards d'Inde qui ornent les mares toujours présentes à l'abri des grands hêtres. La basse-cour complète les revenus journaliers ou hebdomadaires que la fermière tire des ventes directes de lait, de crème et de beurre. Avec les produits des clapiers dont s'occupe souvent le vacher, elle échappe naturellement à toute statistique, mais elle n'en joue pas moins un rôle important dans l'approvisionnement des grandes villes de Haute-Normandie.

En ce domaine, d'importantes transformations sont intervenues depuis quelques décades. Au début du siècle, aucun effort de sélection, des poulaillers étroits et sans fenêtre (souvent dans les anciens fours), une aviculture empirique que le rédacteur de l'enquête agricole de 1929 pouvait ainsi décrire : « Il y a trente ans, une fermière avisée et bonne mère de famille avait soin, pendant les mois d'abondance, de conserver dans la chaux, les œufs destinés à la tarte et au gâteau des Rois, tellement elle était persuadée que d'octobre à janvier il n'y avait rien à espérer d'une bonne poule : trois mois de repos, c'était la règle » (52).

Bien des fermières ne consacrent, aujourd'hui encore, que le minimum de soins à leur basse-cour. Mais la plupart ont amélioré leur sélection par l'achat de poussins. Près des villes, se sont installés de grands élevages spécialisés. Ainsi, près du Havre, à Gonfreville-l'Orcher, Gainneville, Goderville, Saint-Romain. Quelques fermes ont monté des poulaillers modernes et, grâce aux grains dont elles disposent et à des aliments achetés, elles se livrent à l'élevage standardisé des pondeuses ou des poulets de chair. Cette activité semble cependant avoir pris une moins grande extension dans le Caux que dans les Plaines de l'Eure, plus céréalières et plus proches de Paris.

Traditionnellement, *l'élevage des porcs* n'intéresse guère le paysan

(52) Enquête agricole Seine-Inférieure, 1929.

cauchois. Il n'apprécie pas la saveur de cette viande blanche et ce goût se trouve partagé par les Rouennais et les Havrais de souche cauchoise, ce qui limite les débouchés régionaux de cette production. Il ne sait où abriter sa porcherie et il répugne à fragmenter sa cour afin de séparer les truies des autres animaux. Enfin et surtout, il hésite à passer au stade de l'élevage semi-industriel parce qu'il sait que la porcherie exige beaucoup de travail et que dans le cadre des multiples activités de sa ferme les tâches déjà ne manquent pas. L'élevage du porc trouve difficilement sa place dans l'organisation du travail de l'exploitation. La « patronne » ne peut s'occuper que d'une ou deux truies, et rien de plus. Le vacher donne tout son temps à ses vaches. Le patron et ses commis se consacrent aux champs, et « aller aux cochons » ne leur sied guère. Dans ces conditions, et en dépit de l'abondante nourriture dont pouvaient disposer les porcs (sous-produits de beurrerie, pommes de terre, farines, etc...), cet élevage resta longtemps très modeste. En 1929, l'ensemble de la Seine-Maritime ne comptait que 70.000 porcs, soit 15,4 pour 100 ha contre 18,6 de moyenne en France.

Mais le paysan cauchois, quelles que soient ses répugnances, ne manque pas les bonnes affaires. Plus qu'aucun autre élevage, celui du porc suit des vogues, en rapport avec le cycle des prix. Parfois, ceux-ci devenant franchement favorables, les importantes disponibilités de nourriture des fermes cauchoises sont consacrées à la porcherie. Un premier élan pousse l'élevage cauchois pendant l'occupation allemande qui élargit brusquement les débouchés. Il se renouvelle plusieurs fois après la guerre, portant finalement les effectifs de Seine-Maritime à 18.000 truies, 19.000 porcs de 6 mois et plus et 120.000 porcelets (1963). Dans les fermes cauchoises, les grandes porcheries se sont multipliées. En ce domaine comme en beaucoup d'autres, le département de la Seine-Maritime a pris la première place en Normandie.

A la différence de ceux dont l'étude précède, *l'élevage du cheval* ne doit pas être considéré comme un élevage secondaire. Jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'élevage de formation de Boulonnais (75 % des effectifs), de Percherons ou d'Ardennais retint tous les soins et toute l'attention des agriculteurs. Le Caux n'était pas un « pays naisseur ». Les paysans achetaient dans le Boulonnais des jeunes produits qu'ils revendaient dans le Midi, en Champagne, en Alsace, ou, plus simplement dans les entreprises de transport des villes et des ports du Havre et de Rouen qui occupaient entre 2.000 et 3.000 chevaux. Durant leur stage dans le Caux, les poulains étaient « habillés » (formation sans travail) et « formés » par le passage dans trois ou quatre fermes sucessives où ils accomplissaient des travaux de plus en plus durs. Enfin, les agriculteurs cauchois prenaient en pension des chevaux fatigués par le travail sur le pavé des ports et des villes afin qu'ils se « refassent ». Ce système per-

mettait aux fermiers de tirer un revenu appréciable de leur cheptel de trait.

La disparition progressive des entreprises de roulage entre les deux guerres et la motorisation de l'agriculture cauchoise entre 1950 et 1960 entraînèrent la rétraction complète de cette activité.

Seine-Maritime

	1929	1953	1963
Chevaux	70.000	41.000	8.200
Tracteurs	100	4.000	16.000

c) *L'engraissement du bétail bovin.*

Toute l'attention des fermiers se reporte sur les gros bovins. C'est là une activité digne du « patron », jadis du « maître », qui peut y exercer toute sa science du commerce (« commerche »). Le cheptel laitier fournit une souche de base. Les herbages, les grains, les betteraves, les sous-produits de sucrerie, la paille et le foin de trèfle une nourriture plus qu'abondante. Trois possibilités, trois types de solutions permettent de répondre aux incitations de la conjoncture : le veau d'engraissement, le veau d'élevage, le bœuf engraissé.

Le veau d'engraissement, (produit en trois mois environ) au même titre que le porc avec lequel il entre d'ailleurs en concurrence, retient assez peu les faveurs des agriculteurs cauchois. Sa production s'est développée à la fin du XIX[e] siècle parallèlement à celle des vaches laitières. Elle atteint maintenant un niveau assez important grâce aux élevages dispersés des petites fermes et à un petit nombre de grandes exploitations qui ont adopté cette spécialité. Le marché des grandes villes de Seine-Maritime n'en reste pas moins légèrement déficitaire pour cette viande et il doit importer des départements voisins, notamment de l'Eure. Les fermes cauchoises auraient les moyens de développer cette activité, mais les exploitants estiment généralement que la valorisation du travail exigé par cette spéculation demeure insuffisante.

Le veau d'élevage se présente comme une solution plus simple et plus satisfaisante pour les exploitations petites et moyennes surchargées de travail. Il demande, en effet, peu de soins. Après sevrage, les veaux sont laissés en liberté dans les cours et dans les herbages proches des fermes. Faute de pouvoir ou de vouloir les « finir », le fermier moyen les vend entre deux ans et deux ans et demi soit à des emboucheurs du Marais de

Basse-Seine, soit à de gros exploitants. Ainsi, grâce à la gamme très hiérarchisée de ses exploitations, le Caux peut-il être tout à la fois pays naisseur, d'élevage et d'engraissement. Cependant, au cours de la période 1950-60, ce circuit a évolué de façon très défavorable pour les éleveurs qui ne trouvèrent plus aucun profit à garder leurs veaux jusqu'à deux ans. Ailleurs, dans le Bocage par exemple, cette conjoncture a entraîné la diminution de l'élevage au profit de la prodution laitière ou de l'engraissement des veaux. Dans le Pays de Caux, au contraire, elle a conduit à une généralisation de l'engraissement des bœufs.

Le bœuf d'engraissement est maintenant suivi dans la majorité des fermes (à l'exception des plus petites), depuis le début jusqu'à la fin de son cycle. Mais il n'en fut pas toujours ainsi. Pendant longtemps, l'engraissement des bœufs restait une spécialité des grandes fermes qui pratiquaient concurremment ou simultanément deux techniques : l'embouche à l'herbe et l'engraissement à l'auge.

L'embouche à l'herbe l'emporte dans les grandes exploitations de la partie méridionale du Pays de Caux, spécialement autour de Saint-Romain de Colbosc, dans une région très influencée par la proximité du Marais et par une certaine lourdeur des limons très argileux. Un petit nombre d'herbagers complètent leurs effectifs issus des souches locales (veaux d'élevage et vaches de réforme) par des « blancs » charolais et par des Maine-Anjou. Les grandes fermes conservent la totalité de leurs bœufs qu'elles engraissent dans les herbages.

Dans les zones plus céréalières ou plus betteravières du Caux central et du Caux littoral, l'engraissement à l'auge offre plus d'intérêt car il permet une utilisation intensive des pulpes et des collets de betteraves, des farines d'orge et d'avoine, des pailles et des foins auxquels peuvent s'ajouter des tourteaux. Le grand exploitant achète à l'automne des lots de bœufs ou de vaches de réforme qu'il « finit » pendant l'hiver pour les revendre en pleine période de « soudure » alors que les cours sont les plus favorables. Un autre système consiste à prendre des bœufs « en pension » pour un prix forfaitaire à la journée, les risques et les profits de la conjoncture restant à la charge ou au bénéfice d'un marchand. Cette technique de l'auge permet à quelques agriculteurs de passer à des procédés plus intensifs encore par l'engraissement accéléré de jeunes veaux du type « baby-beef ».

Ainsi quelques grandes exploitations ont-elles adopté comme une spécialité parmi d'autres la production de viande de bœuf soit par la technique herbagère, soit par l'engraissement à l'auge. Mais l'originalité du système cauchois consiste de plus en plus à combiner les deux techniques au sein des mêmes exploitations. La plus grande partie des fermes conservent maintenant leurs bœufs jusqu'à l'engraissement. Les exploitants nourrissent les élèves pendant deux ans sur les herbages mais ils

évitent qu'ils se « défassent » en hiver en leur apportant un complément de nourriture sous forme de paille et de collets produits sur l'exploitation même. Pour le finissage, les bœufs reçoivent successivement au cours des derniers mois de leur existence, après un dernier passage en herbage, les collets de betteraves, à l'automne, puis des farines, pulpes et concentrés. Ils peuvent être prêts pour la boucherie à la fin de décembre ou en janvier.

Grâce à la variété et à l'intensité de son infrastructure fourragère, le Caux apparaît beaucoup mieux armé maintenant que les régions herbagères pour répondre aux besoins du marché de la viande. Déjà, la Seine-Maritime, où les embouches du Bray et les herbages de la Basse-Seine viennent compléter les apports du plateau cauchois, se classe au deuxième rang des départements français pour la production de la viande de bœuf, juste après l'Orne. En dépit de l'importance des marchés régionaux, la Seine-Maritime exporte de la viande dans les départements bas-normands, le Nord et le Pas-de-Calais, la région parisienne. L'importance de la production de viande dans le Pays de Caux achève de justifier son classement parmi les plus grandes régions d'élevage de Normandie.

III. — LES PAYS DE CAUX.

Partout sur le plateau cauchois, d'Yvetôt à Goderville et de Dieppe à Lillebonne, l'association des cultures et de l'élevage s'impose comme l'élément fondamental de l'économie agricole. Cependant, cette combinaison possède une assez grande souplesse d'adaptation aux circonstances pour présenter une variété de faciés locaux nettement différenciés. Ces nuances doivent être analysées, car rien ne serait plus faux que de présenter le Caux comme un bloc homogène.

A l'est du département de la Seine-Maritime, les plateaux périphériques du Bray ne font pas partie du Pays de Caux. Cependant, y domine la même association des cultures et de l'élevage avec intervention combinée des prairies artificielles et des herbages permanents, la même répartition différenciée des exploitations agricoles selon une gamme qui s'échelonne de 10 à plus de 100 ha.

La proximité du Pays de Bray, la nature du relief et des sols, la position de région marginale, la variété des vieilles structures d'exploitations distinguent nettement tous ces plateaux orientaux du Pays de Caux proprement dit et déterminent une division régionale beaucoup plus nuancée que celle indiquée par le découpage des régions agricoles offi-

cielles. En premier lieu, des vallées relativement importantes fragmentent le plateau, la Bresle et la Béthune au nord, l'Andelle au sud : elles introduisent trois zones herbagères qui divergent du Pays de Bray et prolongent dans trois directions son influence de grande région d'élevage. Entre la Bresle et le Bray, les vallées de l'Yères et de l'Eaulne découpent le plateau en langues étroites où se sont inserrés de vieux villages d'essarts (53) : plus rien de cauchois dans cette morphologie comme dans cette structure où les petites exploitations sont nombreuses ; l'herbage et l'élevage l'emportent nettement sous l'influence directe du Bray dans un milieu relativement favorable. Plus au nord, par contre, en bordure du littoral entre Dieppe et Eu, le plateau s'élargit. Dans cette région dite du « Petit Caux », les limons légers à dominance sableuse justifient l'importance des cultures de lin et de pommes de terres et une moindre extension des herbages qui n'en occupent pas moins encore le tiers environ de la surface agricole. C'est finalement à l'ouest du Bray que se retrouvent le mieux les différents termes de l'économie cauchoise, phénomène normal puisqu'aucune discontinuité importante n'interrompt entre Yvetot et Saint-Saëns l'étendue des plateaux qui s'élèvent vers l'est. Cependant, cette région de transition n'est plus vraiment cauchoise. Le paysage rural s'altère de plus en plus, la beauté majestueuse des hêtraies laisse place peu à peu à la monotonie des constructions en briques et des cours étroites ; de nombreuses rivières interrompent la plaine, multipliant les pentes et les sols lourds qui rendent difficiles les labours et les charrois (notamment au cours des récoltes de betteraves) ; la rigueur du climat s'accentue dans cette région qui est la plus élevée de Seine-Maritime, les stabulations deviennent plus longues, les cultures de lin difficiles, voire impossibles, et des forêts nombreuses jettent leur tache sombre sur le paysage. Voici donc autour de Tôtes, Clères, Buchy, Boos, une sorte de marche du Caux, une région qui associe les principaux termes du système cauchois, sans en posséder toute la richesse ni toutes les virtualités. Un Pays de Caux sans hêtraie, sans lin et parfois sans betteraves, c'est-à-dire un Pays de Caux qui n'en est pas un.

A l'ouest d'une ligne Dieppe-Duclair, s'étend le Pays de Caux proprement dit. A première vue, rien ne paraît plus homogène que ce plateau limoneux qu'aucune vallée importante ne vient interrompre. Et cependant, chaque Cauchois sait bien que la répartition des cultures et des types d'exploitations diffère assez sensiblement sur les terres de Cany, de Fauville, d'Octeville ou de Saint-Romain. La nature des limons, les nuances du climat, la répartition des exploitations et le réseau des influences déterminent dans le Caux des oppositions régionales très

(53) Situés les plus au nord, ceux de l'Aliermont sont les plus connus et les plus schématiques (long village-rue).

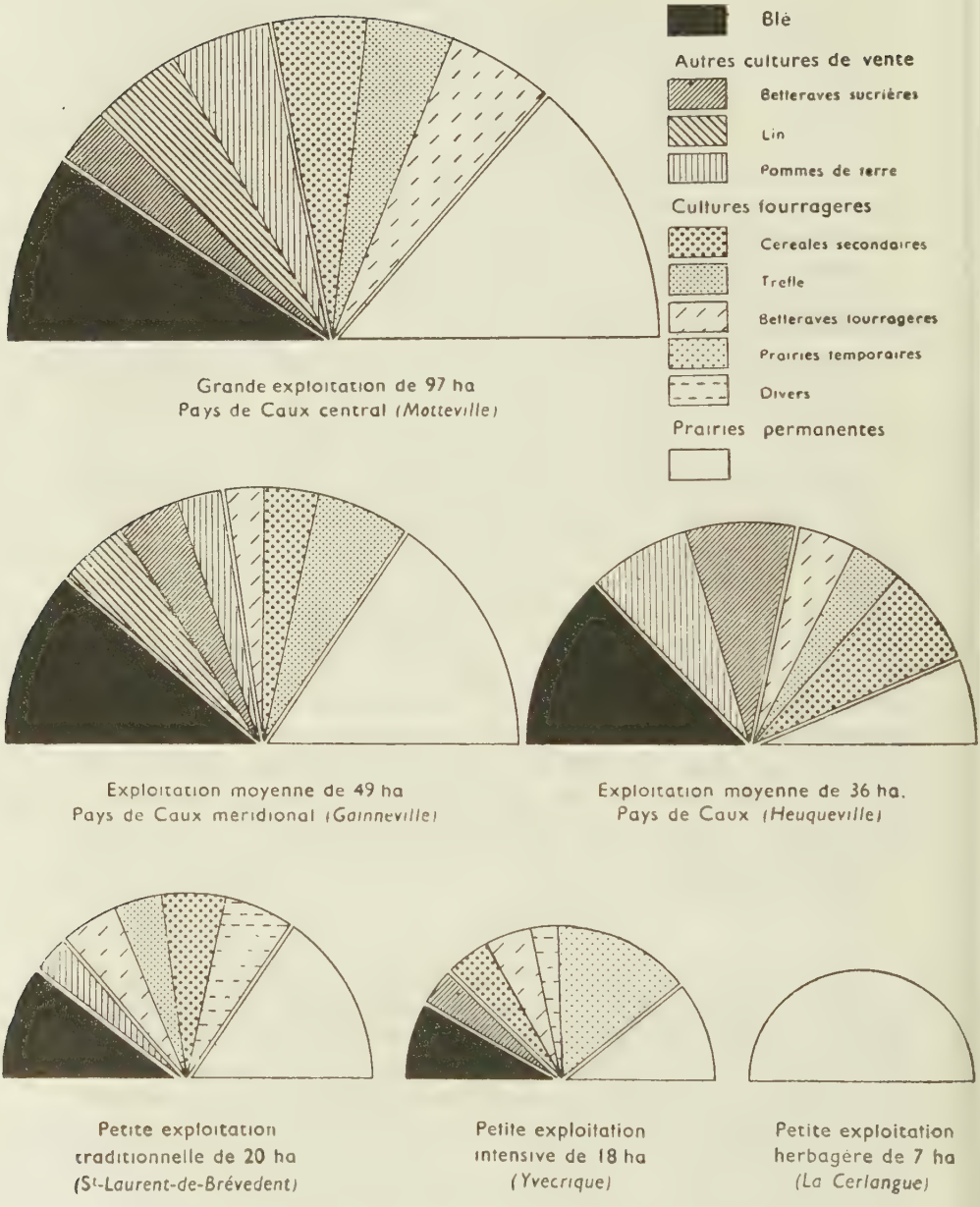

Figure 60. — L'utilisation du sol dans six fermes - types du Pays de Caux

nettes qui, dans une sorte de microcosme géographique, permettent d'étudier les principaux types d'association des cultures et de l'élevage, de l'élevage dominant à l'élevage subordonné.

1° Le pays de Caux central de Goderville a Yvetot : l'equilibre.

Les plaines situées entre Goderville et Bolbec, Fauville et Yvetôt, Doudeville et Yerville constituent l'axe du Pays de Caux. Aucune vallée drainée ne les entaille. Seuls, les vallons nombreux, quelques vallées sèches et la nébuleuses des cours animent la surface continue du plateau. Nulle part ailleurs le paysage cauchois n'est aussi pur. Les plaines s'ouvrent en parcelles de labour aux formes trapues. Sous le frémissement des grands hêtres, les cours rectangulaires abritent les exploitations qui se groupent en hameaux de 4 à 5 fermes. Dans chaque commune, près de l'église au beau clocher de pierre, un petit bourg étriqué abrite quelques commerces et des maisons en colombage, modestes demeures d'ouvriers agricoles ou de journaliers jadis habitées par des tisserands. Les chefs-lieux de canton s'animent le jour de marché. Seul Yvetôt dispose des services d'un petit centre régional. Le Pays de Caux central est purement rural.

Tout contribue à faire de cet axe une région moyenne dans l'association des cultures et de l'élevage. De bons sols limoneux de plateau, nettement plus argileux que ceux du littoral, favorables aux cultures mais aussi aux prairies. Un éventail d'exploitations variées, les surfaces occupées par les petites, les moyennes et les grandes fermes tendant à s'équilibrer dans une répartition par tiers, avec cependant une nette tendance à l'augmentation de la taille moyenne des exploitations vers l'est. Une situation centrale enfin où se maintient le mieux la tradition cauchoise dans l'éloignement relatif des grandes villes et l'équilibre des influences de la Basse-Seine et du littoral. Le Pays de Caux de Goderville et d'Yvetôt reste un Pays de Caux moyen. Les herbages permanents (cours comprises) occupent environ le tiers des surfaces utiles ; céréales, cultures industrielles (betteraves et lin), cultures fourragères se partagent les labours ; l'engraissement des bœufs (surtout dans les grandes fermes) et des porcs (surtout dans les petites) complète l'élevage laitier, présent partout.

L'exemple de deux fermes de la région d'Yvetôt permet d'illustrer les principales orientations du Caux central. Le tableau qui suit résume leurs activités :

La ferme de Roland Cordier, louée à un médecin, représente assez bien les petites exploitations familiales du Caux central. L'élevage y occupe

une place prépondérante (72 % des surfaces, dont 50 en herbages) et si le blé constitue une autre ressource importante de l'exploitation, les

	Ferme Adrien Lepicard (Motteville)		Ferme Roland Cordier (Yvecrique)	
	en ha	en %	en ha	en %
S.A.U.	97		18	
Mode de faire-valoir	Fermier de sa famille		Fermier	
Labours	70	72	9	50
Assolement	Sept ans		Triennal amélioré	
Blé	20		3	
Orge	10		2	
Betteraves (sucrières et fourragères)	10		3	
Lin	10		0	
Pommes de terre	10		0	
Trèfle violet	10		1	
Herbages	27	28	9	50
S.F.P.	45	46	13	72
	en têtes de bétail	en U.G.B.	en têtes de bétail	en U.G.B.
Cheptel bovin	99	71	36	22
Vaches laitières	32		10	
Elèves 2 à 3 ans	28		8	
Elèves 1 à 2 ans	22		9	
Elèves moins de 1 an	17		9	
Chargement/ha S.A.U.		0,72		1,22
Chargement/ha S.F.P.		1,59		1,69
Lait/vache/an	2.700		4.000	
Autres élevages				
Truies	11		?	
Porcelets sevrés	143		?	

cultures industrielles ne sont représentées que par 1 ha de betteraves sucrières. L'élevage laitier retient toute l'attention de l'exploitant, suivi par l'engraissement des bœufs et des porcs. Disposant d'une surface réduite et de faibles possibilités d'investissement, le petit fermier, au prix d'un gros travail, parvient à un degré remarquable d'intensification. Il n'est aidé que par sa femme et par un journalier.

La ferme Cordier cependant ne saurait s'identifier totalement à la moyenne des petites exploitations du Caux central. Roland Cordier, en effet, est un jeune agriculteur qui milite dans les organisations syndicales et adhère au Centre de Gestion, ce qui est très rarement le cas de ses confrères. Par ailleurs, son exploitation est située à l'est du Caux, dans une région de terres argileuses, froides et lourdes. Les deux particularités se compensant, ses résultats globaux correspondent aux rendements moyens des petites fermes. Mais les techniques et certaines orientations diffèrent assez sensiblement de celles des autres exploitations. La petite ferme traditionnelle consacre au trèfle une part plus importante des surfaces, réserve peu de soins aux herbages, vend ses veaux à un an et s'efforce encore parfois de valoriser la production laitière en fabriquant du beurre. Farouchement repliée sur elle-même, elle utilise au maximum toutes les ressources de la main-d'œuvre familiale. Roland Cordier a introduit dans son assolement le maïs-fourrage, il s'efforce de rénover par le labour ses plus mauvais herbages. Parce que la Gestion lui a prouvé la rentabilité de ces orientations, il vend son lait cru et engraisse ses bœufs plutôt que de les vendre à des emboucheurs. Enfin son ambition est de pouvoir libérer sa femme des corvées de la ferme et il s'efforce de resserrer une association de travail avec un autre fermier voisin. Mais parmi les petits exploitants cauchois, Roland Cordier n'est encore qu'un pionnier isolé.

Adrien Lepicard personnifie une toute autre orientation : celle des grandes fermes, peu nombreuses mais néanmoins très importantes par la surface qu'elles occupent. De 25 à 55 ha, un type intermédiaire d'exploitations moyennes réserve encore le maximum de soins à l'élevage laitier et aux cultures de céréales en complétant la main-d'œuvre familiale par le travail de salariés. Cependant, les cultures industrielles s'intègrent avec de plus en plus d'importance dans l'assolement. Au-dessus de 55 ha, apparaît la grande exploitation à 2 tracteurs dont l'essentiel de la main-d'œuvre est salariée. Adrien Lepicard appartient à une grande famille cauchoise qui acquit en 1929 la ferme de 97 ha qu'il dirige maintenant. Il représente fort bien un type d'entrepreneur dynamique, véritable chef d'exploitation, ouvert aux techniques et aux idées nouvelles, mais assez prudent cependant pour ne pas s'enthousiasmer trop vite.

Chez A. Lepicard, les cultures de vente occupent la première place : blé (avec des rendements courants de 45 qx), mais aussi lin dont la

culture s'est étendue vers l'intérieur depuis 10 ans grâce à l'introduction de nouvelles variétés, betteraves sucrières (en dépit de terres trop lourdes), pommes de terre de plant, pommes de terre de consommation livrées directement à des cantines de Notre-Dame-de-Gravanchon. L'élevage occupe donc une place relativement modeste (moins de 50 % des surfaces). Elle pourrait l'être plus : afin de diminuer leurs charges de main-d'œuvre, certaines grandes exploitations liquident leurs étables. Mais, comme la majorité des fermiers, A. Lepicard reste fidèle à son cheptel laitier tout en regrettant sa faible rentabilité. Il élève un fort troupeau de 32 vaches normandes sur des herbages qu'il prend soin de fumer et d'améliorer en les « recassant » périodiquement. Jusqu'à 2 ans, il garde ses veaux sur prairies mais il les finit à l'auge grâce à une alimentation abondante fournie par les pulpes et collets de betteraves sucrières, les betteraves danoises, l'orge, les tourteaux de lin, le foin de trèfle violet. En plus, 11 truies mettent bas quelque 140 porcelets par an. La façon dont sont conduits ces deux derniers élevages illustre très bien la manière très fine dont les grands exploitants cauchois adaptent leurs activités à la conjoncture. Les porcelets peuvent être vendus après sevrage ou engraissés sur place selon les cours. Et A. Lépicard envisage, s'il le faut, d'accélérer le rythme d'engraissement de ses bœufs pour faire une sorte de « baby-beef »...

La grande ferme cauchoise sait évoluer et elle en a les moyens. Avant la guerre, le père Lepicard consacrait aux prairies permanentes une partie beaucoup plus importante des surfaces. Il n'employait pas moins de 3 charretiers (et 12 chevaux), 3 hommes de cour, 2 vachers, 1 ou 2 journaliers, sans compter les saisonniers. Son fils travaille maintenant avec 3 chauffeurs de tracteur, 1 porcher et 1 vacher à temps partiel. L'équipement particulier de l'exploitation est complété par 2 moissonneuses-batteuses, un « pick-up » et 1 camion en copropriété avec d'autres exploitants. Entrepreneur dynamique, prenant des responsabilités dans l'organisation de sa profession, Adrien Lepicard est secrétaire de 2 coopératives et milite dans plusieurs autres organisations.

La grande cour cauchoise des Lepicard abrite une maison de briques qui ne se distingue guère par l'allure extérieure. Mais dans le salon meublé avec goût, la chaleur de l'âtre s'ajoute à l'efficacité du chauffage central.

2° Le sud-ouest du pays de Caux, du Havre a Lillebonne : l'elevage preponderant.

Sur une carte des prairies permanentes et des labours (54), l'ensemble de la bordure méridionale du Pays de Caux apparaît nettement plus

(54) Atlas de Normandie, carte D 4.

herbager que le reste du plateau. Dans aucune commune, les labours n'occupent plus de 80 % de la surface utile (ce qui se produit parfois dans le centre du Pays et surtout dans le nord). Ici, le rapport Prairies permanentes/Labours s'établit autour de 50 %. L'importance des herbages permanents révèle dans toute cette région une nette prépondérance de l'élevage au sein de l'association classique du Caux. Le phénomène est particulièrement marqué dans ce qu'on pourrait appeler « le Caux de Saint-Romain », où, dans un triangle compris entre le Marais de Seine au sud, la RN 14 au nord, et la rivière de Bolbec à l'est, l'économie herbagère semble se prolonger au nord de la Seine. Toutefois, plus à l'est, dans les méandres de Saint-Maurice-d'Etelan et de Duclair se retrouve une situation assez analogue (55). Trois séries de facteurs permettent d'expliquer cette originalité du Caux méridional.

1 — *Les conditions naturelles du Caux méridional* ne présentent ni les aptitudes, ni l'homogénéité de celles du centre du plateau. La morphologie permet ici de rendre compte d'un trait de géographie humaine. En effet, cette frange de plateau bordant la vallée de la Seine est profondément affectée par les entailles d'érosion des multiples petits cours d'eau affluents du fleuve. Autour de Saint-Romain, par exemple, la rivière de Bolbec à l'est, celle de Saint-Laurent à l'ouest, les ruisseaux de Sandouville, d'Oudalle et de Saint-Vigor au sud fragmentent de toute part le plateau et se prolongent par un dédale de vallées sèches plus ou moins nettement marquées. Le plateau se limite à quelques langues étroites entre les vallées (Oudalle, Sandouville, Saint-Vigor, Saint-Nicolas-de-la-Taille, Saint-Jean-de-Folleville) ou à des étendues plus vastes toutes bosselées par le réseau dense des vallons et vallées sèches (Saint-Romain, La Remuée, les Trois-Pièrres, etc...). Plus à l'est, les réseaux de la Sainte-Austreberthe et des petites rivières de Caudebec et de Rançon jouent un rôle analogue. Enfin, dans le lobe convexe des méandres (Saint-Maurice-d'Etelan, Duclair, Roumare), le plateau proprement dit laisse place aux terrasses des alluvions anciennes.

La variété des conditions pédologiques suit naturellement celle du relief. Le limon, richesse du Caux, se limite au plateau proprement dit et aux vallons. Dans un modelé où ceux-ci sont très fréquents, affleurent surtout les faciés les plus argileux ; sur les pentes des vallées sèches ou drainées, toute une série de sols médiocres dérivés des presles, argiles et biefs à silex ; sur les alluvions anciennes, des formations sablo-caillouteuses, « très pauvres en colloïdes, acides, très caillouteuses... » (56). Ce milieu diffère tellement de celui du centre du plateau que l'agriculteur d'Yvetôt ou de Goderville n'y reconnaît pas le Pays de Caux. Sauf par la

(55) Sur ces régions des méandres, plusieurs articles de Jouis (E.) et Lecacheux (M-Th).

(56) Jouis (E.) et Lecacheux (M-Th) ; 1959, 1959.

fréquence des faciés argileux, les conditions de cette frange méridionale ne prédisposent pas particulièrement la région à l'élevage. Mais elles se révèlent encore plus impropres à la grande culture et favorisent ainsi une dégradation de l'association cultures-élevage.

2 — *Les structures d'exploitations* ne s'identifient pas non plus avec celles du Caux le plus classique (57). Sur la carte de répartition des exploitations agricoles, apparaissent quelques taches rouges qui indiquent une prédominance de petites fermes, surtout à l'est de Lillebonne. Certes, existent bien encore quelques grandes exploitations qui dominent de leurs fières demeures la vallée de la Seine, lointaines héritières de domaines seigneuriaux (Saint-Jean-de Folleville, Saint-Maurice-d'Etelan, etc). Mais les petites exploitations de moins de 20 ha sont, dans l'ensemble, beaucoup plus nombreuses qu'au centre du plateau. Leur présence favorise incontestablement la prépondérance de l'économie d'élevage, et, spécialement, de l'élevage laitier.

A l'originalité des structures, s'ajoute d'ailleurs celle du paysage et de l'histoire agraires. D'importants massifs forestiers marquent encore de leur empreinte cette zone ingrate (Roumare, Jumièges, St-Arnoult, etc...) mais ils s'étendaient autrefois à l'ouest sur le plateau jusqu'à Sandouville et St-Romain. Comme l'a montré R. Musset (58), la grande forêt de Lillebonne a été défrichée tardivement entre le XI^e^ et le XIII^e^ siècle. Les nombreux hameaux-rues qui s'égrènent entre St-Romain et Lillebonne, la Remuée, le Paradis, le Nouveau monde, St-Nicolas-de-la-Taille, etc..., par leurs noms et leurs physionomies rappellent encore le souvenir des essarts forestiers dont ils sont nés. Les maisons sont modestes, rustiques, très souvent encore recouvertes de chaume ; la structure agraire resserrée en « boëls » ; les cours plus étroites et moins majestueuses que celles des grandes fermes du centre, les haies remplaçant souvent les hêtraies... Les besoins et les ambitions des petits agriculteurs qui habitent ces hameaux diffèrent nettement de ceux des gros fermiers. Peu sensibles aux attraits de la grande culture, ils ont adopté l'élevage.

3 - *La proximité du Marais de la Seine* a joué un rôle décisif dans l'orientation contemporaine de l'économie agricole. Au début du XIX^e^ siècle, en effet, l'utilisation du sol de la région de Lillebonne-St-Romain ne différait guère, d'après les cartes de A. Perpillou (59), de celle du Caux central. L'agriculture de la frange méridionale du Caux jouissait d'une réputation moins flatteuse que celle des autres régions et l'écono-

(57) Atlas de Normandie, carte D 2.

(58) Musset, 325, 1961.

(59) Perpillou, cartes inédites.

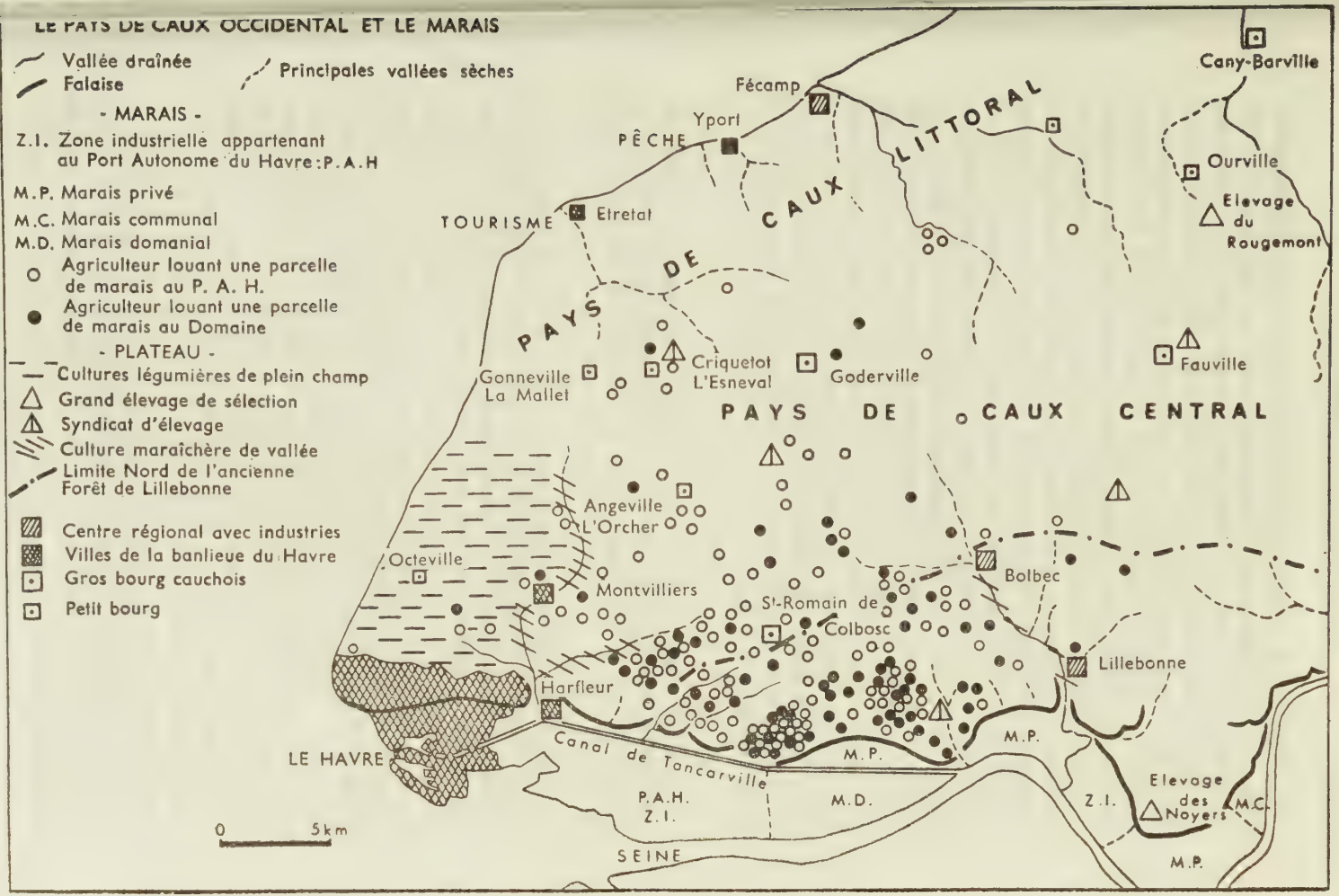
LE PAYS DE CAUX OCCIDENTAL ET LE MARAIS
Vallée draînée
Falaise
Principales vallées sèches
- MARAIS -
Z.I. Zone industrielle appartenant au Port Autonome du Havre: P.A.H
M.P. Marais privé
M.C. Marais communal
M.D. Marais domanial
Agriculteur louant une parcelle de marais au P. A. H.
Agriculteur louant une parcelle de marais au Domaine
- PLATEAU -
Cultures légumières de plein champ
Grand élevage de sélection
Syndicat d'élevage
Culture maraîchère de vallée
Limite Nord de l'ancienne Forêt de Lillebonne
Centre régional avec industries
Villes de la banlieue du Havre
Gros bourg cauchois
Petit bourg
Cany-Barville
Fécamp
Yport
PÊCHE
LITTORAL
Ourville
Elevage du Rougemont
TOURISME
Etretat
CAUX
PAYS DE
Gonneville La Mallet
Criquetot L'Esneval
Goderville
Fauville
PAYS DE CAUX CENTRAL
Angeville L'Orcher
Octeville
Montvilliers
Bolbec
St-Romain de Colbosc
Lillebonne
Harfleur
LE HAVRE
Canal de Tancarville
M.P.
P.A.H. Z.I.
M.D.
Z.I.
Elevage des Noyers
M.C.
SEINE
0 5km

Figure 61

mie des terroirs de méandres était considérée comme franchement mauvaise. Mais rien n'indiquait encore, tout au moins à l'ouest, une orientation marquée du système agricole vers l'élevage. A la fin du siècle, les travaux d'aménagement de la Basse-Normandie aboutirent à l'assèchement du Marais entre Harfleur et Tancarville et à la création d'une grande zone herbagère à proximité du plateau cauchois (60). Maintenant, l'association du Marais et du Pays de Caux de St-Romain apparaît comme un élément fondamental de la vie régionale. Les herbagers, emboucheurs et marchands de bestiaux se sont multipliés, notamment dans la période 1920-1950. Le petit bourg de St-Romain est leur fief, le marché du samedi leur lieu de rencontre. De nombreux agriculteurs du plateau « louent du Marais » au Domaine, au Port Autonome du Havre ou aux propriétaires privés et peuvent ainsi renforcer leur cheptel. Le triangle Harfleur-Bolbec-Lillebonne circonscrit très nettement la zone des locataires de Marais. Attirés par la vente des veaux d'élevage, jouant le rôle traditionnel de « naisseurs », les petits exploitants ont augmenté leurs étables, accroissant leur production laitière. Ceints de barbelés, les herbages se sont étendus autour des cours dans la période 1920-50, et, en dépit d'un léger recul contemporain, ils occupent encore environ la moitié de la surface utile.

A cette orientation particulière, correspond une gamme d'exploitations plus différenciée que celle du Caux central. Très logiquement, les systèmes d'élevage pratiqués permettent de distinguer les principaux types de fermes.

Quelques grandes exploitations se sont spécialisées soit dans l'élevage de sélection, soit dans l'embouche à l'herbe, mais l'un et l'autre cas restent exceptionnels. Cinq éleveurs pratiquent annuellement la vente aux enchères publiques de bêtes sélectionnées, mais les deux plus grands élevages de ce type se situent au centre du plateau près d'Ourville (Lange, Lavoine). Plus significative, la présence à St-Nicolas-de-la-Taille d'un syndicat d'élevage qui groupe des fermes petites et moyennes pour l'exploitation et la vente de taureaux de sélection. Dans un autre secteur d'activité, les exploitations d'embouche herbagère s'étaient multipliées autour de St-Romain-de-Colbosc, utilisant les mêmes techniques extensives que celles de Basse-Normandie en liaison avec le Marais. Cette spécialisation tend à s'effacer depuis quelques années sous l'effet d'une conjoncture défavorable et la région de St-Romain ne compte plus qu'une dizaine d' « herbagers » importants.

La petite ferme de spécialisation laitière subsiste par contre. Elle occupe une main-d'œuvre exclusivement familiale, produit surtout du lait, vend ses veaux, fabrique parfois du beurre... Souvent, (surtout au-dessus

(60) Cf. 1re partie, annexe au chapitre II.

de 15 ha), la petite ferme reste fidèle à l'association des cultures et de l'élevage et pratique des cultures céréalières à côté du trèfle et de la betterave fourragère. Mais, typiques de la région de St-Romain et des vallées, quelques très petites fermes (en-dessous de 10-15 ha) sont franchement spécialisées et ont abandonné les cultures. La petite ferme herbagère rappelle celle de Basse-Normandie, mais le ménage qui l'occupe dispose souvent d'autres revenus que ceux de l'exploitation : salaires industriels d'ouvriers de la Basse-Seine, bénéfices commerciaux de bouchers et de marchands de bestiaux, rentes de fermiers retirés...

La ferme moyenne, la plus importante en définitive par les surfaces occupées, ne se différencie de celle du plateau que par la place plus grande qu'elle réserve aux herbages permanent dans ses surfaces et à l'élevage des gros bovins dans son économie, L'exemple de la ferme de Jean Fournier, à Gainneville, illustre bien cette orientation :

Ferme Jean Fournier (Gainneville)	En ha	En %	Fermage	Assolement de 3 ans amélioré	
				En ha	En %
S.A.U.	54		Betteraves four. .	1,5	
			Trèfle violet ...	5	
Labours	34	61			
Blé, orge, avoine..	18		*Herbages*	20	39
Lin	5		S.F.P.	27	50
Bett. sucrières ...	4,5				

Cheptel

— 18 vaches laitières (chiffre provisoire dû à une épizootie)

— Engraissement de la totalité des élèves (à l'exception des génisses de remplacement) en deux ans et demi.

Chargements (provisoires) : 0,85 U.G.B.B./ha S.A.U.
1,75 U.G.B.B./ha S.F.P.

Comme la plupart des exploitants du Caux méridional, Jean Fournier considère l'engraissement des bœufs comme une activité essentielle de son exploitation au même titre que la production laitière et que la culture des céréales, des betteraves à sucre et du lin. Il pratique une forme d'engraissement très intensif qui combine les techniques de l'auge et du pré. Le « cycle du bœuf » dans son exploitation caractérise fort bien les techniques mixtes du système cauchois. Il peut se résumer ainsi :

Age de l'animal (Hypothèse : naissance à l'automne)	Séjour	Alimentation
3 premières semaines ...	Etable	Lait
3e semaine au 3e mois ..	Etable, cour	Lait écrémé Farine et corps gras Fourrage
3e mois au 6e mois	Etable, cour	Lait écrémé et corps gras Mouture (avoine, orge) Aliment mélassé Fourrage
6e mois au 8e mois (fin hiver)	Etable, cour	Mouture et tourteaux Fourrage
8e mois au 27e mois environ.		
1) Printemps, Eté..	Herbage	Herbe
2) Hiver	Cour ou herbage	Fourrage et betteraves
Trois derniers mois (hiver).	Cour ou herbage	Mouture et collets de betteraves

Par ce système, l'éleveur cauchois évite les principaux inconvénients de l'embouche herbagère. Les bêtes échappent aux sous-alimentations d'hiver grâce aux réserves de l'exploitation. Par l'intervention des produits de cultures, l'éleveur peut « forcer » sa bête au bon moment et spécialement en début et en fin de croissance. Certains essais réalisés dans des exploitations moyennes permettent de réduire le cycle d'engraissement à moins de 2 ans.

Cette technique mixte s'impose maintenant dans l'ensemble du Pays de Caux. Dans le Pays de Caux méridional, elle tend à remplacer les méthodes purement herbagères. L'activité des grands herbagers du Caux de St-Romain diminue, car ils ne disposent plus des veaux que leur fournissaient jadis les exploitants : comme Jean Fournier, ceux-ci engraissent maintenant eux-mêmes ; ils louent quelques parcelles dans le Marais pour compléter leur gamme fourragère. Tout en transformant ses méthodes, le Pays de Caux méridional reste orienté surtout vers l'élevage.

3° Le pays de Caux littoral domine par les cultures.

Par ses limons plus grossiers et plus filtrants, par son climat aux contrastes atténués, le Pays de Caux littoral se distingue nettement de

l'intérieur du plateau. Le Petit Caux prolonge au-delà de Dieppe la région littorale du Caux qui s'étend parallèlement aux falaises sur une quinzaine de kms de profondeur.

Tous les auteurs qui ont étudié *les limons* cauchois (61) ont remarqué la granulométrie plus grossière et la plus faible teneur en carbonate de calcium des formations superficielles du littoral. Les agriculteurs tiennent pour « sableux » et « secs » (à cause de l'infiltration) les sols du Caux maritime, spécialement ceux de la pointe ouest au nord du Havre, la tendance s'atténuant un peu dans la région de Dieppe. Les analyses des agronomes et des morphologues confirment ces observations empiriques. Mieux, elles permettent d'expliquer la nature du phénomène. La proximité des centres d'ablation éoliens de la Manche, puis la plus grande humidité des paléo-climats dans cette zone littorale rendent assez bien compte de la granulométrie relativement grossière (importance des sables) et du lessivage des éléments carbonatés. Tous ces caractères limitent les possibilités d'extension des herbages permanents qui n'excèdent jamais 40 % des surfaces et descendent même souvent en-dessous de 20 %. De toutes les terres du Caux, périphérie comprise, celles du littoral sont les moins herbagères.

De même, *le climat* diffère de celui de l'intérieur par de très fines nuances qui se modifient sur de faibles distances. Selon les agriculteurs, « le long de la côte, le climat change tous les 500 m. ». D'une façon générale, la rigueur du climat cauchois se trouve atténuée sur le littoral : davantage de vent, certes, surtout entre la Hève et Antifer. Mais des hivers nettement moins froids (de 1 à 1,5° de différence entre Yvetot et Fécamp de décembre à mars), des étés moins orageux mais aussi chauds, une pluviosité légèrement atténuée (841 mm de pluies à Fécamp, 839 au Havre, 700 à Dieppe contre 881 à Yvetot), mais aussi régulière (173 jours de pluie à Yvetot, 172 à Fécamp, 189 au Havre, 163 à Dieppe). La douceur relative des températures, la finesse et la constance de l'humidité expliquent la réussite de cultures comme le lin, les légumes de plein champ, la pomme de terre de plant (62). Un élément perturbateur intervient cependant : le vent. Fréquent et violent, surtout entre la Hève et Antifer où la côte fait face aux rafales les plus vives, il accélère l'évapotranspiration et détermine dans une première

---

(61) Cf, au début de ce chapitre, le paragraphe « des sols de toute première qualité ». Références citées.

(62) Une étude de l'état hygrométrique de l'atmosphère serait particulièrement précieuse. Seule la station du Havre fournit des chiffres, comparables à ceux de Cherbourg (plus de 70 % en été, plus de 80 % en hiver). On peut attendre beaucoup des observations réalisées par le Centre d'Etude Technique du Lin à St-Pierre-le-Vieux entre Dieppe et St-Valéry. Mais il ne fonctionne que depuis 3 ans.

bande littorale (à moins de 2 ou 3 kms de la côte) un type de terroir trop sec où les labours légers sur les limons alternent avec les pâturages à moutons des valleuses et des vallons.

Ainsi les conditions naturelles déterminent-elles sur la bordure du plateau, en arrière des falaises, toute une série de vocations culturales ou d'élevage qui, depuis fort longtemps, font l'originalité de cette région par rapport à l'intérieur. Le Pays de Caux littoral, c'est le Caux du lin, de la pomme de terre et des pacages à moutons. Mais là doit s'arrêter l'analyse générale, car une opposition dans les structures d'exploitations entre le littoral du Havre à Fécamp et de Fécamp à Dieppe rend nécessaire une subdivision régionale que laissent déjà pressentir quelques nuances du climat et des sols.

a) *Entre Le Havre et Fécamp : petite culture et élevage laitier.*

Entre Le Havre et Fécamp, la vallée de la Lézarde prolongée par une ligne Criquetôt-Bec-de-Mortagne limite assez bien vers l'est le Caux littoral. Dans cette zone dominent les petites exploitations agricoles. Cette structure, jointe aux exigences naturelles (sols légers et secs, vents fréquents), tend à limiter les possibilités de l'association agricole. Les petites exploitations de moins de 20 ha sont ici beaucoup plus nombreuses que partout ailleurs dans le Caux. Elles occupent dans toutes les communes entre 40 et 60 % de la surface utile. Les grandes exploitations restent exceptionnelles. Cette répartition particulière accompagne un dessin agraire qu'on trouve rarement dans le Caux : quartiers de champs allongés, finages auréolaires, chefs-lieux de communes très étoffés (Octeville, Bléville etc...) avec habitat intercalaire de fermes dispersées... L'histoire agraire ne semble pas avoir traversé, sur ces terroirs de faible valeur mais faciles à travailler (d'où l'ancienneté de l'occupation du sol attestée par la toponymie en -ville), les phases de concentration qui ont si profondément marqué le Caux intérieur.

La petite exploitation du littoral entre Le Havre et Fécamp n'a pas été tentée par l'herbage. Celui-ci se limite aux cours et à quelques parcelles annexes, soit au total 20 à 25 % des surfaces tout au plus. Il souffre en effet trop de sécheresses sous un climat humide mais trop venté et sur des sols trop filtrants. Ses ressources les plus particulières, la petite exploitation du littoral les trouve dans des culture très soignées beaucoup plus que dans l'élevage : le lin (surtout au nord de Cauville et à 1,5 - 2 km de distance des falaises), mais aussi les pommes de terre de consommation, les pommes de terre de plant, les cultures légumières de plein champ (choux de Bruxelles et Milan, poireaux, oignons, etc...). La culture des pommes de terre et des légumes caractérise spécialement les terroirs de Bléville, d'Octeville et de Cauville. La proximité du Havre explique cette orientation qui est fort ancienne et qui a pu contribuer à

limiter la concentration des exploitations. Actuellement cette vieille activité s'adapte difficilement aux conditions modernes d'exploitation. Elle traverse une crise qui échappe aux problèmes de l'élevage.

Aux petites cultures spécialisées et aux inévitables céréales, les petites exploitations du littoral ajoutent cependant toujours l'élevage des vaches laitières. Car si elles disposent de peu d'herbage, elles restent fidèles à l'assolement triennal qui réserve un « compost à manger » pour le bétail sous forme de trèfle violet, sans compter les cultures dérobées. De plus, la ville du Havre leur assure depuis longtemps un important débouché. Des fermiers d'Octeville et de Bléville livrent encore leur lait cru directement à des épiceries de Ste-Adresse. Mais la plupart sont clients de l'usine de pasteurisation de la Lézarde (à Montivilliers). Sous une forme ou sous une autre, les exploitations du Caux littoral s'intègrent à la « ceinture laitière » de la ville. Par ses petites exploitations et par l'association des cultures légumières et de l'élevage laitier, le système de production du Caux littoral au nord du Havre est typiquement celui d'une agriculture de banlieue.

b) *Entre Fécamp et Dieppe : grande culture et élevages spécialisés.*

Entre Fécamp et Dieppe, dans une zone animée par les bourgs de Cany-Barville, Fontaine-le-Dun et Luneray, les conditions naturelles se modifient : les précipitations deviennent un peu moins abondantes, mais les vents moins fréquents, les sols un peu moins filtrants. Surtout, les structures d'exploitations passent de la disperion à la concentration. Certes existent bien toujours d'assez nombreuses exploitations de petite taille qui combinent ici comme ailleurs l'élevage traditionnel de la vache laitière et des cultures de blé sans disposer toutefois des productions d'appoint de la région havraise. Mais l'éventail des fermes s'ouvre vers le haut et aux unités moyennes s'ajoutent de grandes exploitations qui occupent 30 à 70 % des terres et qui donnent le ton à l'ensemble de la région. Celles-ci sont localisées surtout dans une zone sublittorale (entre 5 et 10 km des falaises) plutôt que sur la frange littorale proprement dite. Animées souvent par des chefs d'entreprise dynamiques, notamment dans le milieu des exploitants protestants de Luneray, elles méritent de retenir spécialement l'attention. Par contre, les systèmes agricoles des petites et moyennes exploitations ne se différencient guère de ceux qui ont déjà été étudiés.

La recherche rationnelle de la rentabilité conduit les grands exploitants du Caux dieppois à remettre en cause les fondements traditionnels de l'élevage régional. Un mouvement récent de conjoncture, mais aussi une tendance plus profonde incitent en effet les grandes unités mécanisées à préférer les cultures à l'élevage. La rationalisation du travail s'obtien plus aisément dans le secteur des cultures que dans celui de l'élevage, les rendements sont mieux assurés, les exigences de corvées quoti-

diennes beaucoup moins grandes, les cours actuels plus favorables. Le premier en Seine-Maritime, M. Olivier Rident, à Guetteville-les-Grès a supprimé son étable de vaches laitières. Au cours des cinq dernières années, son exemple a été suivi par de nombreux grands exploitants.

Le système agricole donne donc nettement la priorité aux cultures sur l'élevage. Les produits fondamentaux des grandes exploitations échappent au cadre de cette étude : dans des assolements, variés selon l'art des cultivateurs (généralement 7 ans ou 9 ans), le blé, l'orge, la betterave sucrière et surtout le lin qui se trouve entre Fécamp et Dieppe dans son aire d'élection. Herbages et cultures fourragères sont réduits au minimum. La vieille tradition cauchoise s'efface et ne subsiste plus que chez les petits ou les arriérés. Le langage de la gestion remplace celui de la coutume.

Les grands exploitants, cependant, ne suppriment jamais totalement l'élevage. Dans leurs assolements interviennent obligatoirement quelques cultures fourragères. De plus, les betteraves, les pommes de terre, les céréales leur fournissent des sous-produits utilisables. Ils savent que l'élevage sert toujours l'exploitation par les apports de fumure qu'il procure. Enfin, ils espèrent une amélioration de la conjoncture. Pour toutes ces raisons, ils restent partiellement fidèles à l'élevage, mais ils transforment, simplifient et rationalisent cette activité afin de la rendre aussi rentable que possible. Leur choix s'exerce sur quatre formes principales d'élevage. Selon ses aptitudes, ses disponibilités de main-d'œuvre et le goût du chef d'entreprise, une exploitation en retient généralement une ou deux, rarement trois.

1 - *L'élevage des vaches laitières* est rejeté sous sa forme traditionnelle à cause des servitudes de travail qu'il impose. Cependant, les exploitations qui disposent d'importantes surfaces fourragères (plus de 25 ha) restent fidèles à cette activité. Les unes forcées, parce que certains herbages de vallons se révèlent inaptes aux cultures ; d'autres à cause du goût pour l'élevage de l'exploitant. L'installation d'une stabulation libre, l'amélioration des herbages, la pratique de l'ensilage, parfois l'adoption des Frisonnes à la place des Normandes consacrent la transformation d'une activité qui devient une spéculation parmi d'autres.

2 - *L'engraissement des bœufs* retient plus volontiers l'attention des grands agriculteurs parce qu'il exige moins de main-d'œuvre que l'élevage laitier et parce que les exploitations disposent d'une bonne infrastructure pour mener à bien cette opération. Quelques-uns pratiquent l'embouche au pré sur de bons herbages de plateau. Ils achètent leurs bœufs à la fin de l'hiver et les revendent gras de la mi-juillet à octobre. Plus nombreux ceux qui engraissent à l'auge pendant l'hiver grâce aux « moutures » de grains et aux collets de betteraves. Les deux pratiques enfin peuvent se combiner. Mais dans les trois cas, les grands agriculteurs

du Caux littoral doivent acheter leurs bêtes d'engraissement (ou les prendre en pension). Ils s'adressent à des marchands de bestiaux qui leur livrent du bétail normand (venant surtout du Bocage), charolais ou mayennais (Maine-Anjou). Un grand exploitant comme Olivier Rident (80 ha) prend chaque année en pension pour 1,50 F par tête et par jour une trentaine de bœufs qu'il reçoit à la fin de septembre et qu'il livre gras à la mi-janvier.

3 - *L'engraissement des porcs* ne suscite l'intérêt que d'un petit nombre d'exploitations. Cette activité fut lancée récemment dans la région par un marchand de porcs qui créa à Luneray une chaîne d'abattage de technique danoise. Reprise par un industriel, celle-ci assure avec une S.I.C.A. un débouché à la production. Quelques grandes exploitations, mais aussi des petites, ont donc pu se livrer à ce jeu très aléatoire qu'est la spéculation sur l'élevage des porcelets et l'engraissement des porcs. Une porcherie rationnelle peut comprendre 1 verrat, 37 truies et faire naître quelque 700 porcelets par an (Ferme O. Rident).

4 - *L'élevage des moutons* relève de la tradition plus que des innovations modernes. Il n'en caractérise pas moins toutes les grandes fermes du littoral qui disposent de médiocres parcours sur les versants de vallées, les falaises de la côte et des valleuses. Très ancienne activité du Caux littoral, elle jouissait d'un fort prestige, car les grands parcs, par les fumures qu'ils apportaient, déterminaient les bonnes fermes. Elle se maintient dans un petit nombre d'exploitations sous une forme modernisée qui combine le parcours des coteaux (d'avril à juin), le pâturage des chaumes et de la deuxième coupe de trèfle violet (fin de l'été), l'alimentation sur collets de betteraves (automne) et l'affouragement d'hiver en bergerie. Le canton de Fontaine-le-Dun compte encore une dizaine de troupes de deux cents brebis chacune, dont 5 dans des fermes de la vallée du Dun.

Ainsi, aucune des grandes fermes du Caux littoral entre Fécamp et Dieppe ne renonce à l'élevage. Mais entre les cultures et les nouvelles formes d'élevage, les liens sont ténus. Assez éloignée de la tradition cauchoise, l'association du Caux littoral se rapproche de celle des régions de grande culture du centre du Bassin Parisien. L'élevage devient une activité secondaire (63), une bonne affaire possible, une manière d'utiliser des sous-produits de cultures ou des terres marginales.

⁂

(63) Rarement plus du tiers du produit brut total dans les exploitations du Centre de Gestion.

Le Pays de Caux possède toutes les richesses. Un faisceau de conditions favorables a accumulé sur ce plateau limoneux des cultures à haut rendement (blé, betteraves sucrières, lin, pommes de terre) et des élevages intensifs en une association étroite qui ne cesse de s'améliorer depuis deux siècles. Production laitière, mais aussi engraissement des bœufs à l'auge au ou pré, vieux élevages du cheval ou du mouton, mais aussi poulaillers et porcheries modernes, rien ne manque dans la combinaison cauchoise. En plus, la diversité des conditions régionales détermine des rapports variés entre les principaux termes de l'association fondamentale. De la petite ferme herbagère de St-Romain à la grande entreprise céréalière et linière de Luneray qui engraisse des bœufs ou des porcs en complément, tous les types d'élevage se trouvent représentés. Principale richesse du Caux, la souplesse de son système de production s'adapte aux circonstances dans le temps aussi bien que dans l'espace.

CHAPITRE II

LES PLAINES DE LA NORMANDIE CENTRALE ET ORIENTALE

De la dominance de l'herbe à la grande culture sans élevage

Au sud de la Seine, les pays de « l'autre côté de l'eau » (1), auxquels il convient d'ajouter le Vexin Normand, ne possèdent pas l'originalité profonde du Pays de Caux. Morcelés, développant plus souvent de fines transitions que solidement fixés en des blocs régionaux homogènes, ils font alterner depuis les rives de l'Epte et de l'Eure jusqu'à celles de l'Orne une grande variété de paysages, de dessins agraires, d'habitats... Dans toutes ces régions domine cependant comme autour d'Yvetot ou de Goderville l'association des cultures et de l'élevage.

Le pays de Caux qui constitue un champ d'étude d'une richesse exceptionnelle a déjà permis d'analyser les principaux types de rapports associant la polyculture et l'élevage, depuis la dominance de l'herbe et de l'élevage jusqu'à la grande culture qui tend à éliminer les animaux. Tous les types d'associations se retrouvent au sud de la Seine et à l'est de l'Andelle. Les modalités de leur mise en place historique et les techniques contemporaines peuvent cependant différer assez sensiblement de celles du Caux. Afin d'éviter les répétitions, on présentera dans ce chapitre un tableau régional des plaines de la Normandie centrale et orientale répondant à un double but : donner une analyse aussi complète que possible de la couverture géographique de l'élevage normand, préciser l'étude des éléments les plus originaux que l'étude du Caux n'a pas permis d'aborder ou de développer ; par contre tout ce qui est commun au système cauchois et aux autres plaines sera évoqué rapidement, pour mémoire.

---

(1) Expression familière des Hauts-normands. Elle comporte une très légère nuance de mépris.

Pour dresser un tableau cohérent des plaines de la Normandie Centrale et Orientale, le géographe hésite entre deux soucis principaux : respecter la continuité des ensembles géographiques d'une part, suivre une répartition fondée sur la logique du rapport cultures/élevage d'autre part.

La première préoccupation permet de dégager aisément *trois ensembles régionaux* que sépare le bloc herbager du Pays d'Auge :

1 - A l'ouest, entre le Bocage et les régions d'élevage exclusif de l'Auge et du Merlerault, les plaines morcelées de la Normandie centrale qui s'échelonnent depuis Caen jusqu'à Alençon.

2 - Au sud et au sud-est, les deux vastes régions du Pays d'Ouche et du Perche que rapprochent la situation géographique et l'équilibre du rapport herbe/labour mais que séparent les conditions naturelles et l'orientation de la production.

3 - A l'est, les larges horizons des plaines de l'Eure qui confinent au bocage augeron par le Lieuvin et aux campagnes du centre du Bassin Parisien par le Vexin et la Plaine de St-André.

L'étude du rapport herbages/labours impose par contre une répartition régionale assez différente dont les grandes divisions s'établissent ainsi (2) :

1 - Deux régions forment un bloc compact où la quasi-totalité des communes comptent plus de 80 % de leur surface utile en labours : de part et d'autre de la vallée de l'Iton, les campagnes du Neubourg et de St-André. Le centre du Vexin pourrait être encore rattaché à ce type où les cultures dominent plus nettement que dans n'importe quelle région du Pays de Caux.

2 - Les labours l'emportent encore, mais moins nettement, dans une longue série de régions morcelées qui constituent soit des petites unités isolées, soit des zones de transition. Par ordre d'importance décroissante des surfaces cultivées, elle se classent ainsi : périphérie du Vexin Normand (pays de Lyons, Vexin « bossu », bordure des vallées de la Seine, de l'Epte et de l'Andelle), Plaine de Caen, région comprise entre la Vallée de la Seine et le coude de l'Eure (Plateau de Madrie), Plaines de Breteuil, de Conches et de Verneuil sur les limites orientales du Pays d'Ouche, Plaines de Falaise et de Trun. Dans toutes ces régions, les labours couvrent toujours plus de 50 % et, très souvent, plus de 60 % de la surface utile.

3 - Le Roumois, le sud du Lieuvin, le centre du Pays d'Ouche et la Plaine d'Argentan se partagent entre l'herbage et les terres cultivées selon un rapport qui oscille autour de 50 %

(2) Carte 94, Atlas de Normandie.

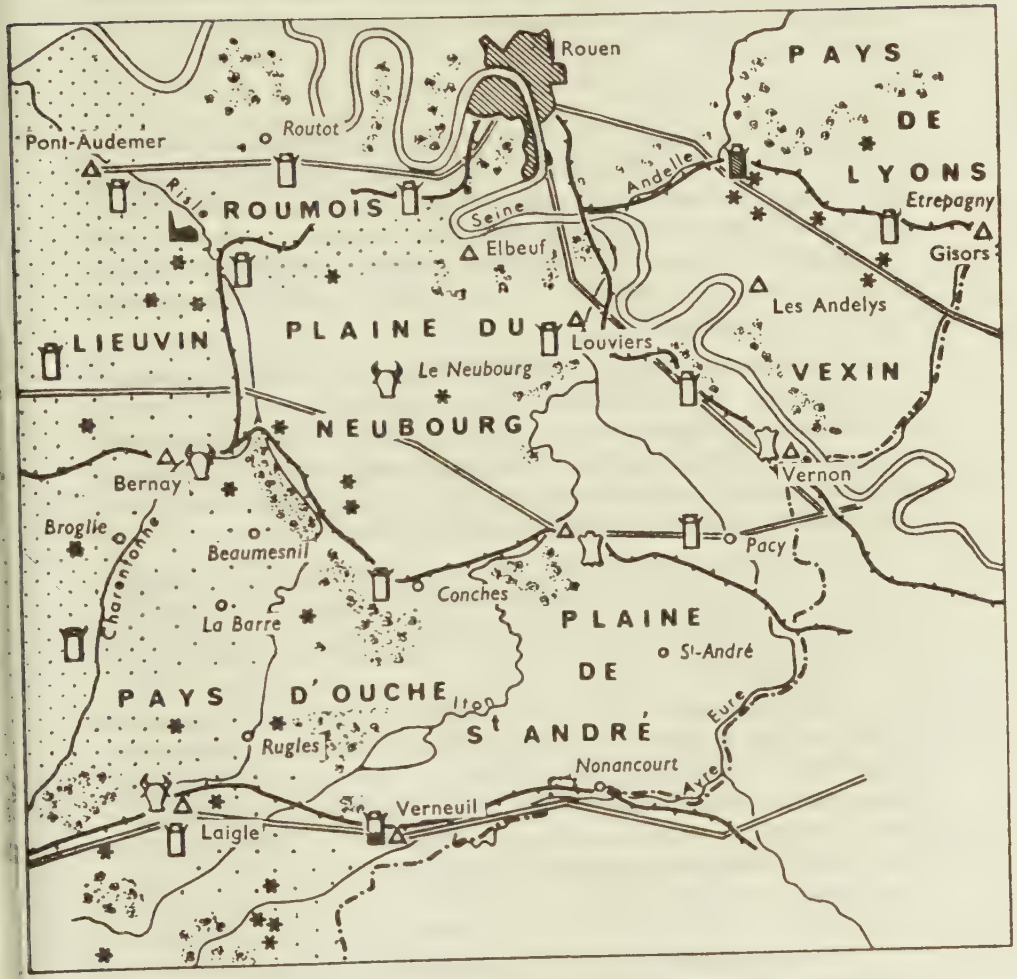

Régions périphériques à herbages dominants (plus de 60 °/₀ de la S.A.U.)

Régions mixtes (herbages : 40 à 60 °/₀ de la S.A.U)

Régions à labours dominants (plus de 60 °/₀ de la S.A.U.) *sans culture industrielle*

Importante fabrique d'aliments du bétail.

Fig. 62. — Plaines de l'Eure, Roumois, Lieuvin, Pays d'Ouche. Croquis régional

4 - Les surfaces consacrées aux prairies permanentes dominent dans les Plaines de Sées et d'Alençon, dans le Perche, dans le Pays d'Ouche occidental et méridional ainsi que dans le Lieuvin septentrionnal. Le rapport (toujours favorable à l'herbage) passe de 50-60 % dans la Plaine d'Alençon à plus de 90 % dans certaines communes du Lieuvin et de l'Ouche.

L'introduction de deux nouveaux critères de classification, *les structures d'exploitations et l'importance des grandes cultures de vente* (3), loin de rendre l'étude régionale plus confuse, apporte au contraire quelque clarté dans la définition des principaux ensembles régionaux. Joints aux deux autres facteurs (rapport herbe/labour et recherche de la continuité régionale), ils permettent de retenir en définitive les trois types fondamentaux suivants :

1 - Le Roumois, le Lieuvin, le Pays d'Ouche et le Perche constituent à l'est et au sud du Pays d'Auge une longue région étirée sur 150 km du nord au sud. La faiblesse des grandes cultures de vente (lin, betteraves), la répartition hétérogène des exploitations, mais surtout l'importance croissante des influences herbagères d'est en ouest caractérisent cette auréole de pays où l'herbage fossilise souvent les plaines.

2 - De Falaise à Alençon, les plaines de la Normandie Centrale (à l'exception de la Plaine de Caen) forment l'ensemble le plus complexe. En fait, elles constituent une région dont la dégradation du nord au sud devra être expliquée.

3 - L'importance des cultures de vente et des grandes exploitations confirment l'homogénéité des Plaines situées à l'est du département de l'Eure (Vexin, Neubourg, St-André). La place tenue par les grandes fermes et par la valeur des production de lin et de betterave sucrière obligent à classer la Plaine de Caen, cependant isolée, dans la même catégorie : celle des régions de grande culture.

I. MARGES ORIENTALES DU PAYS D'AUGE ET DU MERLERAULT, DES PLAINES FOSSILISEES PAR L'HERBAGE

Entre les plaines de grande culture du centre et de l'est du département de l'Eure et les pentes herbagères du Pays d'Auge, trois vieux pays, le Roumois, le Lieuvin et le Pays d'Ouche forment une zone de transition où se mèlent, selon des rapports variés, cultures et herbages. D'autres sec-

(3) Atlas de Normandie, cartes D 2 et D 5.

teurs intermédiaires entre plaines et régions herbagères existent bien en Normandie, les plateaux de la périphérie du Pays de Bray, les bordures des plaines de la Normandie Centrale de Caen à Alençon. Mais nulle part le contact n'est aussi profond ni aussi étendu que dans la région comprise entre Bourgtheroulde, Pont-Audemer et Honfleur au nord, Gacé et Verneuil au sud. De même que le Coutançais a pu servir d'exemple à l'étude de la progression du système herbager dans une région de tradition bocaine, de même le cas du Roumois, du Lieuvin et du Pays d'Ouche permettra d'analyser un contact entre une région de plaines et une grande zone herbagère (4).

1°) Les conditions naturelles et la tradition des pays.

Au début du XIX^e^ siècle, d'après les cartes d'A. Perpillou, l'ensemble des trois pays se rattache beaucoup plus aux plaines du centre de l'Eure qu'au Pays d'Auge. Dans la majorité des communes, les labours occupent entre 56 et 76 % des terroirs, et parfois plus, notamment autour de Bernay. La tradition du Roumois, du Lieuvin et du Pays d'Ouche est liée à celle des plaines de la Normandie centrale et orientale. Mais la grande vague herbagère de la fin du XIX^e^ siècle et du début du XX^e^ siècle l'a profondément altérée. Avant d'étudier la progression de l'économie d'élevage, il est nécessaire d'analyser le terrain sur lequel celle-ci s'est propagée. Les traditions et les conditions naturelles des trois pays diffèrent assez sensiblement. La connaissance de ces structures initiales se révèle indispensable pour comprendre l'extension différentielle des herbages qui détermine étroitement les systèmes contemporains.

a) *Le Roumois : un bon pays refermé sur la tradition.*

De tout côté, sauf au sud, les bois des pentes ou des terrasses, les marais humides des fonds de vallées cernent l'étroit plateau du Roumois. Au nord, la vaste forêt de Brotonne et l'amphithéâtre du Marais Vernier forment écran entre la Vallée de la Seine et le plateau qui se trouve encore coupé à l'est par les escarpements boisés de la Forêt de la Londe et de la région d'Elbeuf. A l'ouest, le sillon forestier et marécageux de la Vallée de la Risle sépare le Roumois du Lieuvin. Avec la campagne du Neubourg au sud, les limites sont beaucoup moins franches car aucun obstacle topographique majeur ne vient interrompre la continuité du plateau. Là, le Roumois s'efface au niveau d'Amfreville, alors que

(4) Comme les trois autres pays, le Perche se partage entre cultures et prairies permanentes. Situé nettement en marge, beaucoup moins marqué par la proximité de l'Auge et échappant en grande partie à la tradition normande, ce pays ne sera pas spécialement étudié.

s'estompent les vallons, que les grands espaces boisés disparaissent et que s'ouvrent les vastes horizons de la Campagne du Neubourg.

Développées sur un plateau de 120-140 m d'altitude, les campagnes du Roumois sont toutes fragmentées. Par les nombreuses petites vallées affluentes de la Seine et de la Risle, par quelques boisements isolés, mais aussi par un habitat rural qui rappelle le Caux en plus confus, par le hérissement des haies et futaies autour des cours et par les alignements assez fréquents de saules « têtards ». Quelques bourgs comme Bourneville, Routôt, Bourg-Achard, Bourgtheroulde esquissent un réseau d'habitat groupé autour duquel se disperse la nébuleuse lâche des hameaux.

Par les conditions naturelles de l'exploitation agricole comme par certains traits du paysage agraire, le Roumois s'apparente au Caux, et plus spécialement au Caux méridional dont il semble une réplique « de l'autre côté de l'eau ». Même plateau, en effet, dont le soubassement crayeux est surmonté par l'argile à silex. Même fragmentation par les petites vallées et les vallons qui contribue à développer les sols de pente d'assez médiocre valeur. Climat assez semblable par l'humidité, avec cependant moins de violence dans les abats (743 mm de pluie à Pont-Audemer en 160 jours contre 881 mm en 173 jours à Yvetot), moins de rudesse des vents et des températures. Même couverture limoneuse, enfin, aussi épaisse au centre du plateau, mais de teneur aussi insuffisante en chaux. Au total, en dépit de l'étendue des terres à bois sur les pentes et de la nécessité du marnage, le Roumois se présente comme un bon pays.

Au début du XIX[e] siècle, dans une structure de petites exploitations dominantes, les cultures l'emportaient nettement sur l'élevage dans l'économie agricole. Deux traits de la tradition du Roumois ont particulièrement intrigué les historiens (5). Par l'intermédiaire du village de Hauville-en-Roumois, Dovring a étudié la structure en hameaux et le dessin agraire où, comme dans le Pays de Caux, les parcelles-blocs sont fréquentes. Il en attribue avec prudence l'origine au Haut Moyen-Age. L. Musset a surtout été frappé par l'existence dans le Roumois, ainsi que dans le Lieuvin, d'un assolement original : l'assolement biennal. Celui-ci se pratiquait selon deux variantes. Dans l'assolement biennal proprement dit, alternaient une sole de blé et une de jachère (ou « voret ») ; après le développement de la révolution fourragère, trèfle, vesces, rabettes, colza et avoine prirent place dans ce deuxième « compost » (6). Dans l'assolement à « deux saisons et demi » (biennal ou triennal modifié), la séquence se composait ainsi sur 5 ans : 1. blé ; 2. jachère ; 3. blé ; 4. lin, orge ou avoine ; 5. jachère. Ces combinaisons donnaient une place éminente aux cultures de blé (1 an sur 2 ou sur

(5) Dovring, 327, 1953 — Musset (L.), 338, 1952.

(6) On emploie dans le Roumois le même mot que dans le Pays de Caux.

2 1/2) et ne laissaient qu'une faible place aux céréales destinées à l'alimentation du bétail et aux cultures fourragères.

Le Roumois jouit donc sous l'Ancien Régime et jusqu'au XIX[e] siècle d'une réputation de bon terroir à blé. « Le Roumois est fort fertile en bled et bien planté...» écrit en 1665 l'Intendant de Rouen (7). Mais, refermé sur ses traditions, un peuple de petites gens voisins de Rouen semblait craindre tout particulièrement les crises frumentaires et le Roumois évolua avec lenteur lorsque s'ébranla la révolution agricole. Selon L. Musset, celle-ci se développa avec retard dans tout le domaine de l'assolement biennal. Au cours de l'enquête de l'Association Normande à Pont-Audemer, en 1838, on parlait du trèfle incarnat et du trèfle commun pour citer des progrès récents. Les jachères existaient toujours. Surtout l'enquête sur l'élevage égrenait une longue litanie de constatations désolantes : chevaux mal soignés, bovins « encore plus négligés », vaches mal nourries, surtout en hiver, génisses trop précocement saillies (souvent à un an), porcs sans qualité particulière, volailles destinées à la seule consommation du ménage... Dans une structure où l'emportaient les petites exploitations travaillant avec une charrue 12 à 15 ha, la tradition semblait figée autour de trois produits : le blé, les moutons, associés aux jachères, et le cidre que l'on expédiait par bateau (ainsi que des pommes et de l'eau de vie), depuis Aizier, à destination du Havre et de Rouen, grands centres de consommation de la Basse-Seine (8).

b) *Le Lieuvin : une région de transition relativement dynamique.*

L'originalité du Lieuvin s'impose beaucoup moins que celle du Roumois. Celui-ci s'isole au milieu des bois et se referme sur une certaine tradition, mais il n'en perçoit pas moins de la proximité de Rouen quelques incitations qu'illustrent par exemple les expéditions de cidre. Le Lieuvin est moins marqué par l'isolement, mais plus éloigné des grands centres, qu'il s'agisse de Rouen, du Havre ou de Caen. Entre la Risle et la Touque, il constitue une zone de partage d'influence.

Par son climat (9), le Lieuvin s'apparente au Pays de Caux et au Pays d'Auge voisin, avec cependant une humidité légèrement moins forte, phénomène qu'explique aisément une position d'abri relatif. Topographiquement, le Lieuvin prolonge vers l'est les étroits plateaux du Pays d'Auge. Cependant, le pendage des couches vers l'est donne comme

(7) Esmonin, 119, 1913.

(8) A.N., 1839. Sur le Roumois traditionnel, on peut aussi tirer quelques renseignements de Leroy, 125, 1929.

(9) Dans les séries de Sanson, une seule station utilisable : Fatouville (787 mm de pluie).

soubassement au Lieuvin les épaisses formations crayeuses du Turonien et du Cénomanien et laisse en profondeur les assises argileuses de l'Albien et du Jurassique supérieur, qui, vers l'ouest, n'affleurent qu'à partir des vallées de la Calonne et de l'Orbiquet où commence à se manifester le relief mouvementé du Pays d'Auge. Entre les deux pays, le partage s'opère donc avec une certaine netteté, même si aucune frontière ne vient les séparer avec rigueur. Le Pays d'Auge commence à l'ouest d'une ligne Beuzeville-Cormeilles-Thiberville, là où les pentes argileuses l'emportent sur les langues de plateau disséquées. Le Lieuvin s'affirme à l'est (et jusqu'à la vallée de la Risle) avec une topographie de plateaux rigides et continus que recouvrent l'argile à silex et le limon. Une nuance importante oppose cependant Lieuvin du nord et du sud. Au nord de Cormeilles et de St-Georges-du-Vièvre, autour de Beuzeville, les petites vallées affluentes de la Calonne, de la Seine (la Morelle) et de la Risle (la Corbie) fragmentent le plateau de toute part et ne laissent que des étendues assez faibles de terroirs limoneux au milieu des pentes argileuses. Le Lieuvin de Beuzeville fait transition entre la topographie très disséquée du Pays d'Auge et celle, plus continue, du Roumois. Tout au contraire, au sud, entre Thiberville, St-Georges-du-Vièvre, Brionne et Bernay, un vaste plateau annonce beaucoup plus les étendues monotones du Neubourg que les caprices topographiques du Pays d'Auge. Au sud, la vallée de la Charentonne sépare le Lieuvin du Pays d'Ouche.

Souvent comparé à cette dernière région dans le cadre de l'arrondissement (ou de l'élection) de Bernay, le Lieuvin jouit d'une réputation flatteuse. L'Intendant d'Alençon écrivait en 1727 : « ce qui est du Lieuvain est bon, ce qui est du Pays d'Ouche ne l'est pas... Les terres sont très bien travaillées surtout celles qui sont dans le Lieuvain qui produisent des blé et grains de toute espèce, des chanvres, lins, fruits, bois et foins » (10). En 1848, une enquête de l'Association Normande confirme cette impression et distingue dans l'économie agricole du Lieuvin, des « méthodes progressives », telles que le développement des cultures fourragères (luzerne et trèfle) et des plantes textiles (lin surtout) (11).

On ne saurait cependant donner trop d'importance à ces affirmations. En fait, comme le Roumois et comme les plateaux étroits du Pays d'Auge, le Lieuvin appartient à une région d'économie médiocre où la révolution fourragère s'opéra tardivement et modestement. L'assolement biennal y dominait comme dans le Roumois. Mais entre l'Ouche arriéré et le Roumois attardé, l'extension des cultures de lin et l'importance relative de l'élevage (au contact de l'Auge) conférait au Lieuvin, avant l'extension de l'économie herbagère, un dynamisme relatif.

(10) Duval, 118, 1910.

(11) A.N., 1849.

c) *Le Pays d'Ouche, maudit par la nature et par les hommes.*

« Le Pays d'Ouche n'est pas si fertile. La plupart des terres ne rapportent que des blés, méteils, seigles et peu d'orge, à cause que le fond est maigre et remply de pierres. Il y a des bruières qui servent de pasturages aux bestiaux, et une assés bonne quantité de pommiers et poiriers plantés sur les terres » (12).

Ces tristes constatations de Lallemant de Levignen, Intendant d'Alençon, ouvrent en 1727 une longue série de descriptions qui flattent rarement le Pays d'Ouche. Au XIX[e] siècle et jusqu'à l'époque contemporaine, celui-ci conserve sa réputation de mauvais pays, traditionnellement opposé aux terres grasses de l'Auge et aux terroirs limoneux des plaines de l'Eure. De vastes massifs forestiers l'entourent encore, parmi les plus importants de Normandie : forêts de Broglie, de Beaumont (au nord), de Conches, de Breteuil (à l'est), de Bourth, de l'Aigle et de St-Evroult (au sud). A l'ouest, la limite avec le Pays d'Auge, assez incertaine, se situe entre la vallée de la Touques et celle de la Charentonne.

La topographie, le climat, les formations superficielles se conjuguent dans le Pays d'Ouche pour composer un cadre de conditions particulièrement médiocres. Le plateau s'élève d'un peu plus de 150 m au nord à quelque 290 m entre L'Aigle et St-Evroult mais ce haut pays qui domine toute la Normandie sédimentaire n'en présente pas moins une topographie générale aux pentes faibles, façonnée par la surface d'érosion tertiaire, et s'élevant très lentement du nord vers le sud. Certes, les vallées divergentes de la Charentonne, de la Risle et de l'Iton fragmentent le plateau, prolongées par d'assez nombreux vallons peu profonds (à cause de la proximité des sources) mais aux versants raides. Cependant, sur les vastes interfluves, s'étendent des surfaces à peine mamelonnées où la médiocrité des pentes rend le drainage difficile.

Le climat du Pays d'Ouche se distingue par sa rigueur comme nettement plus froid et plus humide que celui des plaines ou du Pays d'Auge voisins. Peu de stations permettent d'en rendre compte. Avec 603, 590 et 715 mm, Verneuil, Rugles et L'Aigle ne se distinguent pas par une humidité particulière, bien au contraire. Par contre, les températures de Verneuil (en limite S.E. de la région) révèlent un hiver nettement rigoureux ; elles ne dépassent jamais celles d'Evreux (dans les plaines) et ne sont supérieures à celles de Lisieux (Pays d'Auge) que pendant trois mois d'été (de 1 à 3 dixièmes). En hiver, le décalage, toujours défavorable à Verneuil, peut atteindre 4 dixièmes avec Evreux (octobre et mars) et 1°3 avec Lisieux (janvier). Les paysans ont nettement conscience de cette rigueur du climat de l'Ouche. Un décalage d'une grande semaine retarde les moissons par rapport aux régions

(12) Duval, 118, 1910.

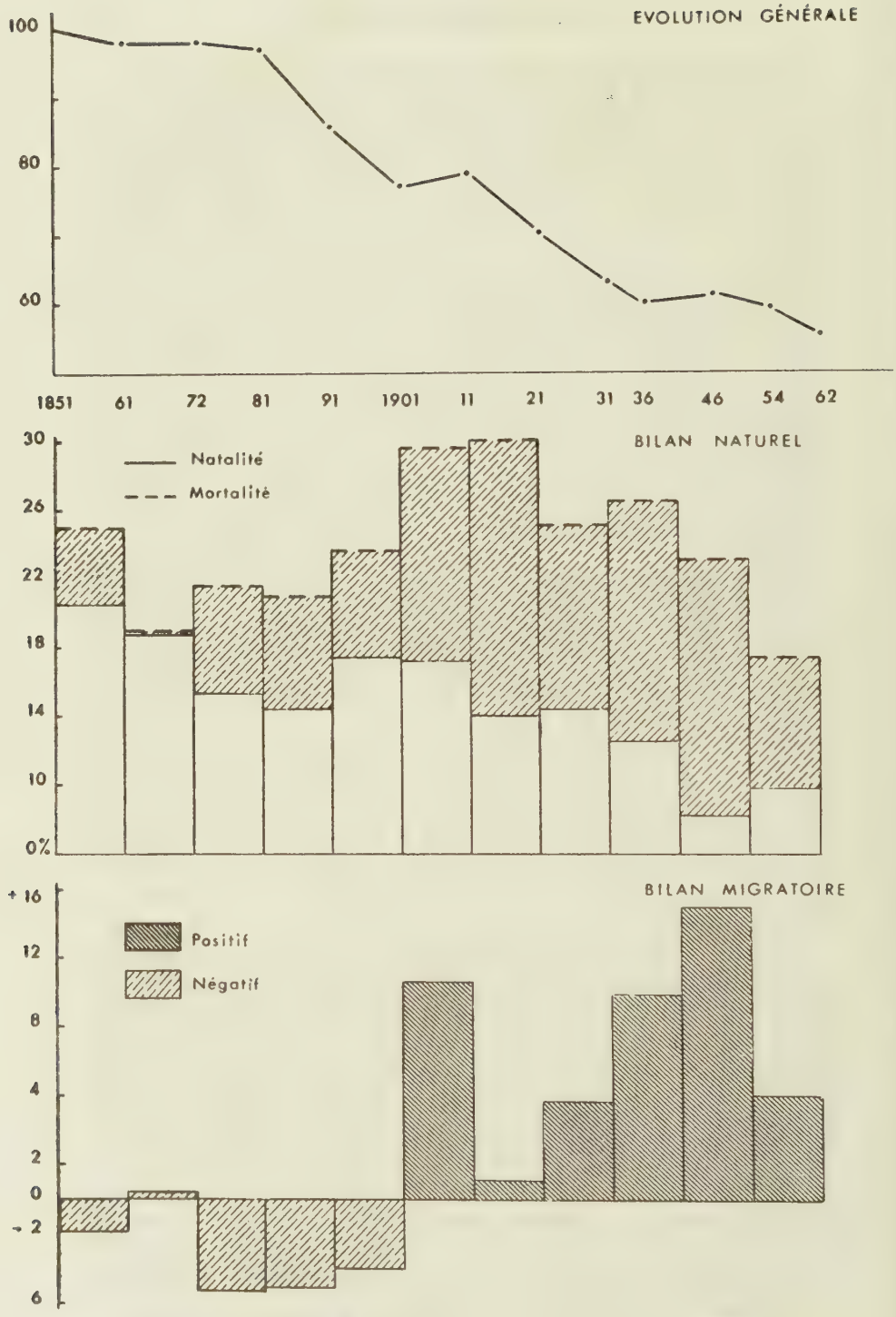

Fig. 63. — Evolution de la population de la commune de Francheville (Pays d'Ouche, Eure)

voisines. Auprès des marchands de bestiaux, les bêtes de l'Ouche jouissent d'une réputation de rusticité particulière.

Au froid de l'hiver s'ajoute l'humidité. Car si les stations de Verneuil, de Rugles ou de L'Aigle ne se distinguent pas par une pluviosité particulièrement élevée, l'importance de l'enveloppe forestière et l'étendue des sols imperméables tendent à accroître partout l'impression d'humidité. Soigneusement étudiées par E. Jouis et M.-Th. Lecacheux, les formations superficielles peuvent se classer en trois catégories principales (13) : alluvions modernes des petites vallées (pH voisin de 6) ; argile à silex plus étendue ici que dans les plaines voisines (pH d'une acidité variable) ; limons moins étendus, moins épais et plus argileux que ceux du Caux et du Roumois. Un dernier trait distingue les formations limoneuses de l'Ouche : la présence fréquente, à quelques dm de profondeur, de fortes dalles de « grison », « sorte d'alios... constitué de petits silex rougeâtres à arêtes aiguës ou faiblement émoussées, accompagnés d'un peu de sable limoneux, le tout cimenté par un oxyde de fer foncé, la limonite » (13). La faiblesse des pentes et la fréquence des faciès argileux joints à la présence du grison expliquent les multiples défauts des sols de l'Ouche : acidité, compacité imperméabilité (obligeant à la pratique des cultures en billons), faible rétention hydrique. Ils accentuent tous les excès du climat, l'humidité saturante de l'hiver comme les sécheresses de l'été.

A toutes ces rigueurs, les hommes ont encore ajouté une certaine indifférence pour le travail de la terre. Au début du XIX[e] siècle, la forêt et la forge comptaient plus que l'herbage ou le labour. Les bourgs les plus peuplés de l'Ouche étaient des petites agglomérations de ferronniers pour lesquels l'activité agricole ne constituait qu'un appoint : ainsi, par exemple, autour de Conches, de Breteuil, de Francheville et de Bourth, de Rugles, de L'Aigle, de Glos-la-Ferrière... (14). A l'intérieur du pays, témoins d'une société très hiérarchisée et refermée sur elle-même, se cachaient les châteaux des hobereaux et de pauvres fermes dispersées qui cultivaient « le blé noir » (froment altéré), l'avoine, quelques maigres plantes fourragères (assolement triennal) en élevant sur les jachères et sur les landes des moutons et quelques bovins.

La tradition confère au Pays d'Ouche une réputation aussi mauvaise du point de vue humain que du point de vue physique : c'est la terre des nobles aventuriers de La Varende, mais aussi entre l'ombre des taillis et l'eau glauque des mares, le pays des vagabonds, des jeteurs de « sorts » et des suicidés (15).

(13) Jouis (E.) et Lecacheux (M.-Th.), 317, 1956. — 329, 1956.

(14) Frémont, 328, 1958.

(15) Sur cette question, bonnes observations dans Mansard. DES. 1952.

2°) L'EXTENSION DES HERBAGES DU XIX[e] SIÈCLE A 1950-55.

Au début du XIX[e] siècle, l'élevage et l'herbage n'occupaient qu'une place très modeste dans l'économie des marges orientales du Pays d'Auge. Dans ces régions de plaines cultivées qu'entouraient bois et vallées, les céréales, les ventes de pommes (Roumois) ou de lin (Lieuvin), l'artisanat du fer (Ouche) ou du textile (Lieuvin), les petites ressources des bois autorisées par des droits d'usage (Ouche) intéressaient beaucoup plus les habitants que l'élevage ; les moutons l'emportaient alors nettement sur les bovins. Un siècle plus tard, l'orientation de l'économie régionale est totalement inversée. Les herbages permanents occupent la moitié des surfaces, et parfois plus ; l'élevage bovin devient l'activité principale des exploitations. Comment s'est opérée cette transformation ?

a) *L'infrastructure fourragère traditionnelle.*

Dans la première moitié du XIX[e] siècle, d'après les cartes d'A. Perpillou (16), et les analyses qui précèdent, les surfaces fourragères n'occupaient qu'une place réduite dans les terroirs du Roumois, du Lieuvin et du Pays d'Ouche. Elles pouvaient se classer en quatre catégories bien distinctes.

1. *Les pacages* s'étendaient sur les plus médiocres terres, notamment sur les argiles à silex des versants ou dans les vallons du Pays d'Ouche. On pouvait leur ajouter *les jachères.* Les propriétaires éclairés, mais aussi les fermiers (17), commençaient à prendre conscience de la très médiocre valeur de ces terres dont l'assainissement et la transformation étaient de plus en plus préconisés.

2. *Les cultures fourragères* (trèfle, vesces, minettes, etc...), remplaçaient peu à peu les jachères. Mais dans toute la région, leur extension se déroula lentement et tardivement. En 1864, un Congrès de l'Association Normande tenu à Bernay (18) signalait encore l'existence de jachères dans le Lieuvin et dans le Pays d'Ouche. Au nord, la tradition de l'assolement biennal (Roumois, Lieuvin) rendait difficile l'introduction des cultures fourragères. Dans le Pays d'Ouche, la pauvreté des agriculteurs retardait toute évolution. Les marges orientales de l'Auge ressemblaient donc beaucoup plus, dans leur évolution, au centre du Bocage qu'au Pays de Caux. La première révolution fourragère s'y opérait mal.

(16) Perpillou (A.), Cartes inédites.

(17) D'après les Congrès de l'A.N., notamment Pont-Audemer (1838) et Bernay (48).

(18) A.N., 1864.

3. *Les cours herbagères* constituent ici comme dans le Caux et dans la plupart des autres régions de Normandie un élément important du potentiel fourrager. Par leur taille, par leur forme, par la disposition des bâtiments, les cours, au sud de la Seine, apparaissent de plus en plus fantaisistes à mesure que la progression vers le sud éloigne de l'exemple rigide et harmonieux du Pays de Caux. Ceinte de haies, de forme souvent bizarre, les bâtiments épars sans ordre, les pommiers irrégulièrement plantés, la grande cour de l'Ouche ne ressemble que de très loin au rectangle parfait du Caux (19). Elle n'en remplit pas moins les mêmes fonctions cumulées de verger cidricole, d'herbage et d'abri hivernal.

4. *Les prairies naturelles,* enfin, n'étaient pas totalement absentes de la tradition du Roumois, du Lieuvin et surtout du Pays d'Ouche. En effet, les vallées de l'Iton, de la Risle, de la Charentonne, comme celle de l'Orbiquet dans le Pays d'Auge voisin, étaient traditionnellement exploitées sous forme de prés dont le « baignage » régulier intensifiait la production. De nombreux textes (20) donnent de multiples détails sur cette pratique qui ne cessa d'opposer les agriculteurs riverains et les « usiniers » dont les conceptions du « baignage » différaient sensiblement (21). L'irrigation d'été permettait de récolter deux belles coupes de foin, la deuxième « payait les impôts et les frais », la première donnait le bénéfice. Le « baignage » d'hiver avait même ses défenseurs, car « glacer les prés » ... » protégeait l'herbe, engraissait la terre et tuait la mousse » (22). En dépit de l'acidité légère des sols alluvieux, les prés d'Ouche se composent d'une assez bonne flore prairiale, moins riche cependant que celle des grands crus augerons ; l'agrostis et la houlque laineuse entrent en compétition avec le ray-grass et les trèfles ; la valeur fourragère varie de vallée en vallée, et même, au sein de la même vallée, de l'amont vers l'aval ; d'une façon générale, la Charentonnne baigne de meilleurs prés que la Risle ou l'Iton (23). Néanmoins, le faisceau des vallées qui divergent du Pays d'Ouche, prolongé dans le Pays d'Auge par la Touques et surtout par l'Orbiquet, circonscrit un vieux domaine de technique herbagère intensive exploité par la fauche, celui des « prés baignés ».

---

(19) Musset, 1955.

(20) Tous les congrès de l'A.N. tenus à Bernay (1848, 1863 notamment). La technique du baignage est toujours signalée comme très ancienne.

(21) Ces querelles, vieilles de plusieurs siècles, se prolongent jusqu'à nos jours avec une telle vivacité qu'elles rendent souvent nécessaire l'arbitrage du Préfet de l'Eure (notamment sur l'Iton).

(22) A.N., 1849.

(23) La relative médiocrité des sols alluviaux s'explique aisément par les difficultés de drainage et par la nature du bassin-versaut (argile à silex dominant).

b) *La transgression herbagère.*

Pendant la première moitié du XIX[e] siècle, le développement des herbages est insensible. Mansard, qui a étudié particulièrement le phénomène dans le Pays d'Ouche, estime qu'il faut attendre 1884 pour que se déclenche et s'amplifie la grande vogue herbagère (24). Les textes de l'Association Normande confirment ce point de vue : les premiers congrès de Pont-Audemer et de Bernay (1838 et 1848) ne se préoccupent absolument pas des « couchis ». Cependant, de nombreux facteurs prédisposent déjà les trois pays bordiers du Pays d'Auge à adopter, au moins partiellement, ce type d'infrastructure pour l'alimentation des animaux : la médiocrité de l'économie traditionnelle (tout particulièrement dans l'Ouche), le caractère tardif et inachevé de la première révolution fourragère (surtout dans le Roumois et dans l'Ouche), enfin l'existence d'une tradition herbagère, celle des prés d'Ouche.

En 1863, le Congrès de l'Association Normande tenu à Bernay livre de précieux renseignements sur les premières manifestations du phénomène dans le Lieuvin et dans le Pays d'Ouche, autour des vallées de la Risle et de la Charentonne (25). De ces textes se dégagent quatre constatations principales :

1. A l'origine, ce sont surtout de grands propriétaires, MM. Asselin et Prétavoine de Bernay (ce dernier étant aussi maire de Louviers), Duroy, marchand de bois à Bernay, Morel-Porte, ancien manufacturier, le comte Dauger à Meneval (prés de Bernay) qui prêchent d'exemple pour étendre les herbages.

2. La production d'animaux de boucherie constitue le débouché essentiel de la transformation économique qu'ils proposent. Leurs arguments n'attirent jamais l'attention sur l'intérêt de la production laitière. Ainsi Duroy : « il y a quinze ans... des herbages nourrissaient seulement quelques vaches de mauvaise nature dont on ne retirait qu'un bénéfice très restreint par le lait et la production de quelques sujets de peu de valeur. Aujourd'hui, ces animaux sont engraissés par centaines dans les environs... ».

3. La valorisation foncière obtenue récompense très largement les efforts et investissements consentis pour la transformation : « car un terrain qui, sous une autre culture, peut être estimé à 1.000 F l'hectare, lorsqu'il sera pris en herbe vaudra de 16 à 1.800 F. ». Certains nouveaux herbages peuvent même atteindre le prix de 5.000 F (herbages Morel-Porte), voire 7.000 à 8.000 F (Dauger).

(24) Mansard, D.E.S., 1952.

(25) A.N., 1864.

4. Les exemples cités à Bernay montrent nettement que les nouveaux herbages se développent aux dépens des labours, mais aussi en ce début de la transgression herbagère, aux dépens des « mauvais bois » (Asselin), des mauvais terrains » (Prétavoine), de « mauvais vergers » (Dauger)...

A la fin du XIX[e] siècle et au début du XX[e] siècle, la masse suit les pionniers. Le mouvement se développe avec vigueur, selon une progression assez différenciée dans chaque région. Le tableau suivant en donne le résumé :

% des herbages par rapport à la S.A.U.			
Sources	Première moitié du XIX[e] siècle (Carte Perpillou)	Période 1900-1914 (Carte Perpillou)	1962-63 D 4 (Atl. Norm.)
Roumois	24 à 4 %	35 à 25 %	40 à 60 %
Lieuvin Nord ...	35 à 25 %	plus de 45 %	70 à 95 %
Lieuvin Sud	24 à 4 %	35 à 25 %	40 à 60 %
Ouche	25 % environ	35 à 45 %	45 à 80 %

(le tableau ne donne pas une moyenne mais une fourchette valable pour la majorité des communes de la région considérée)

Un dernier élément est venu favoriser l'extension du mouvement herbager : la dépopulation rurale. Les mouvements conjugués de la dénatalité et de l'émigration qui frappe surtout les artisans du textile et de la ferronnerie touchent très sévèrement les campagnes de l'ouest de l'Eure. Des cantons bien peuplés au XIX[e] siècle comme ceux du Lieuvin et du Roumois (densités très souvent supérieures à 80 habitants au km[2]) ne comptent plus en 1962 que 30 à 60 habitants par km[2]. Déjà plus médiocrement peuplés à l'origine (environ 50 habitants au km[2] en 1836), les cantons de l'Ouche apparaissent maintenant vides avec des densités inférieures à 40 et même 30 (Beaumesnil, 25 h/km[2]). L'étude du mouvement par canton indique nettement que la principale période de dépopulation se place entre 1851 et 1921. En un peu plus d'un demi-siècle, l'arrondissement de Bernay perd 40 % environ de sa population initiale. L'élimination des petits propriétaires favorise alors la concentration des exploitations et des propriétés, et, posant de délicats problèmes de main-d'œuvre aux exploitants, stimule la progres-

sion des techniques herbagères (26). En s'amortissant légèrement après la guerre de 1914, le mouvement se poursuit jusqu'aux années 1950-55.

A l'issue de cette analyse, et étant donnée la convergence des facteurs, on peut être surpris que la transgression herbagère de la fin du XIX[e] siècle n'ait pas totalement submergé les campagnes du Roumois, du Lieuvin et de l'Ouche. Au milieu des herbages qui se sont étendus, les « plaines » subsistent. De nouveaux plants se sont juxtaposés aux vieilles cours, des couchis ont regroupé des quartiers de parcelles allongées (Pays d'Ouche) ou se sont superposés aux rectangles trapus d'anciens labours (Roumois). Comme clôture, la haie sans talus d'abord (surtout à l'ouest du Pays d'Ouche), puis le barbelé ont enfermé les nouveaux herbages dans un réseau beaucoup moins serré que celui du Bocage. Au terme de l'évolution, un paysage mixte unit toutes les régions de contact entre plaines et régions herbagères, sur les marges orientales du Pays d'Auge, mais aussi dans le Perche, le Pays de Caux de St-Romain, les plateaux voisins du Bray (surtout à l'est de la fosse), le Bessin oriental, les plaines ornaises... Au milieu d'une certaine confusion, tous les éléments d'une évolution complexe s'y juxtaposent : bois et terres vagues des grandes pentes, vallées herbagères, cours plantées ; espaces labourés ouverts sur les terroirs les plus sains, campagnes d'Ouche, terres et plaines du Roumois ; nouveaux herbages ceints de haies ou plus fréquemment de barbelés.

Ce qui différencie les marges orientales de l'Auge de toutes les autres régions de transition, c'est la profondeur qu'atteint ici la zone de contact. Comment expliquer cette extension particulière ?

On remarquera d'abord que du Roumois au Pays d'Ouche, l'ampleur du mouvement herbager est très inégale. Le Lieuvin du Nord (autour de Beuzeville) et le Pays d'Ouche central et occidental (régions de L'Aigle, la Ferté-Fresnel, la Barre-en-Ouche, Broglie) sont les régions les plus profondément influencées par le phénomène. La proximité de l'exemple augeron, la nature du modelé et des sols (fréquence des petites vallées et des terrains argileux), la vulnérabilité de l'économie ancienne expliquent facilement la progression particulière de l'économie herbagère dans ces deux régions. Par contre, le bon plateau limoneux du Lieuvin du Sud, vieux terroir à lin, pays de bonne culture a beaucoup mieux résisté au mouvement, tout en étant aussi proche du Pays d'Auge. Plus éloigné, mais aussi plus vulnérable avec sa structure de petites exploitations, le Roumois a subi une double influence : celle de l'Auge par le Lieuvin du Nord et la vallée de la Risle, mais aussi celle des herbages de la Basse-Seine.

(26) Un exemple démographique et l'étude de ses conséquences agraires dans le Pays d'Ouche : Frémont, 328, 1958 ; 313, 1959.

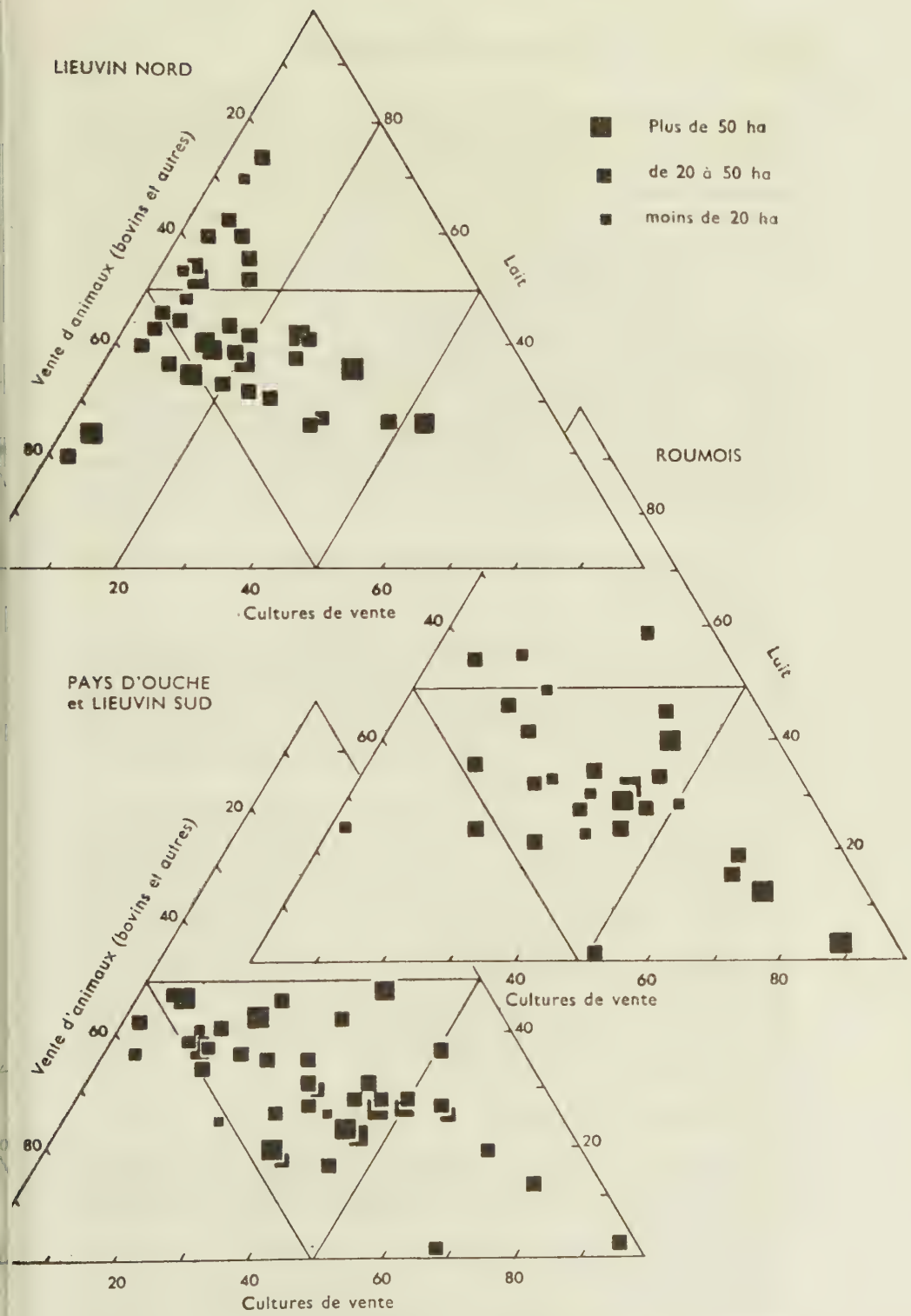

Figure 64. — Structure des produits bruts dans les exploitations adhérentes du Centre de Gestion : Roumois, Lieuvin et Pays d'Ouche (1961-1962)

Cette rapide analyse montre que les conditions naturelles jouent un rôle certain dans le développement géographique du système herbager, mais aussi les influences de proximité régionale et, au premier chef, la capacité de résistance des économies anciennes. Autour de la Plaine de Caen et du Pays de Caux, l'exemple herbager du Bessin, du Pays d'Auge ou du Pays de Bray se heurte à des traditions de « bon pays » qui à un fonds d'économie céréalière ajoutent de fructueux profits sur le colza, le lin, etc... Au plus fort de la transgression, l'herbage pénètre dans ces riches terroirs, mais fort timidement (fin du XIX[e] siècle, début du XX[e] siècle). Au contraire, en dépit de certaines qualités naturelles, la tradition biennale du Roumois et du Lieuvin, et, à plus forte raison, les pauvres terres d'Ouche n'offrent qu'une bien faible résistance à la séduction de l'herbage, surtout dans une période de dépopulation. Les plaines ne disparaissent pas totalement, mais les herbages les fossilisent en grande partie.

3°) Les tendances contemporaines, le reflux de la vague herbagere.

Le mouvement d'extension des surfaces en herbe ne s'est pas développé jusqu'à son terme, c'est-à-dire jusqu'à une spécialisation complète du même type que celle du Pays d'Auge ou du Bessin. Un grand nombre d'exploitants, en effet, ont préféré adopter un système mixte associant cultures et élevage plutôt que de devenir de purs herbagers. D'autres, par contre, se sont totalement spécialisés.

Un phénomène domine l'évolution de ces régions au cours des dix dernières années : l'arrêt de la progression des « couchis », un renversement de tendance qui favorise maintenant une extension des labours aux dépens des prairies permanentes. La motorisation, les prix, la recherche de la liberté du dimanche donnent de plus en plus d'attraits aux cultures sur l'élevage. Dans un grand mouvement de bascule, les régions de transition, tardivement converties à l'herbage, cessent de prendre modèle sur le Pays d'Auge pour envier l'exemple des grandes plaines... Mais cette nouvelle tendance s'exprime avec une force très inégale selon les types d'exploitations (27).

a) *La petite ferme herbagère.*

La petite ferme totalement herbagère se rencontre dans toutes les régions de Normandie, mais elle se remarque tout particulièrement dans

(27) Une étude systématique des fermes d'une commune du Pays d'Ouche ornais (Couvains) et plusieurs enquêtes réalisées auprès de bons observateurs de ces régions permettent de rendre compte des orientations contemporaines. Aucune série statistique homogène ne permet d'étudier l'évolution des surfaces herbagères au cours des dix dernières années.

les pays de transition : d'une part, parce qu'elle représente un cas plus fréquent que dans les plaines de grande culture ; d'autre part, parce qu'elle se distingue plus nettement des grandes exploitations (souvent d'économie mixte) que dans les régions purement herbagères. Le problème des petites exploitations purement herbagères a déjà été abordé dans le Bocage, mais aussi dans le Bessin et dans le Pays de Caux méridional. Il se retrouve avec une fréquence élevée à l'est du Pays d'Auge, spécialement dans le Pays d'Ouche, le Lieuvin du Nord et le Roumois. La structure de cette dernière région se signale par sa dispersion : dans plusieurs communes, les exploitations de moins de 20 ha occupent 40 à 60 % de la surface utile, chiffres très élevés pour la Normandie orientale (28).

L'exemple de Couvains, dans le Pays d'Ouche, montre l'orientation nettement herbagère des petites fermes. La moitié des exploitations de la commune, en effet, ne pratiquent aucune culture. Leur répartition s'établit ainsi :

	Nombre total	Nombre de fermes purement herbagères
Plus de 50 ha ..	8	1
30 à 50 ha	3	0
20 à 30 ha	6	4
10 à 20 ha	9	8
moins de 10 ha.	3	2
Total	29	15

Le plafond des fermes purement herbagères se situe au niveau d'une vingtaine d'ha dans le Pays d'Ouche, mais il s'abaisse (un peu en-dessous de 15 ha) dans le Lieuvin et surtout dans le Roumois. Ces exploitations pratiquent un système simplifié, plusieurs fois décrit déjà : élevage laitier, vente des veaux à 3 semaines, quelquefois élevage de porcs, quelques revenus de complément apportés par des journées de travail salarié au service des grands exploitants. Survivant dans des conditions souvent très précaires, n'ayant ni moyens de cultures ni disponibilités financières, enfermés dans un système simplifié dont la rentabilitté est de plus en plus aléatoire, les petites fermes herbagères se trouvent dans l'impossibilité de changer d'orientation et restent réfractaires aux transformations contemporaines.

(28) Atlas de Normandie, carte D 2.

TABLEAU 22

Les exploitations de la commune de Couvains (Orne)
Pays d'Ouche, 1963

N°	S.A.U.	Labours	Mode de faire valoir	Vaches à lait	Système d'élevage	Machine à traire	Observations
1	86	10	Ff	20	C'	M	Troupe de moutons
2	72	30	P.	25	C		Beurre fermier
3	76	15	F.	18	C	M	
4	70	0	F.	20	C	M	
5	57	15	Ff	18	C	M	9 truies
6	53	4	P.	20	C	M	
7	52	8	P.	30	C	M	Beurre fermier
8	50	3	F.	20	C		Bétail charolais
9	42	10	P.	20	C		Bétail charolais
10	40	8	F.	17	C	M	
11	30	7	P.	12	B	M	
12	27	0	P.	8	B		
13	26	6	F.	15	B		
14	25	0	P.	15	B	M	
15	21	0	P.	8	B		Exploitante
16	24	0	P.	15	B		
17	20	3	P.	12	B		
18	18	0	P.	12	B		
19	18	0	P.	15	B		
20	18	2	P.	8	B		
21	18	0	P.	7	B		
22	18	0	F.	7	B		
23	18	0	P.	12	A		
24	11	0	P.	7	A		
25	11	0	P.	7	A		Métayer
26	11	0	F.	7	A		
27	9	2	F.	5	A		
28	5	0	Ff	2	A		
29	4	0	F.	5	A		

Abréviations
F. fermier
P. propriétaire
Ff. fermier d'un membre de la famille

Elevage
A vente des veaux jeunes
B vente des veaux vers 18 mois
C engraissement des bœufs nés sur l'exploitation
C' achat de veaux d'élevage destinés à l'engraissement

b) *La grande ferme herbagère.*

A l'autre extrémité de la gamme des exploitations, héritière lointaine des premiers domaines à prairies d'embouche, la grande exploitation herbagère. Elle se rencontre aussi bien dans le Lieuvin (surtout au nord) que dans le Roumois (où elle forme une catégorie spéciale du Centre de Gestion, celle comprise entre 40 et 50 ha) et plus encore dans le Pays d'Ouche, dans les noyaux de grandes exploitations (régions de Bernay, Rugles). Fréquente dans toutes les grandes vallées, elle n'en existe pas

moins aussi sur les plateaux. Du Roumois jusqu'à l'Ouche, la surface de chaque exploitation tend à croître (de 40 à plus de 100 ha) et la spécialisation herbagère à s'affirmer (de plus de 70 % des surfaces en herbe dans le Roumois, à 100 % dans l'Ouche).

L'orientation de la grande ferme herbagère diffère totalement de celle de la petite exploitation, même si les deux types reposent sur une infrastructure semblable. La grande exploitation ne réserve qu'une part modeste de son activité à l'élevage laitier ; l'étable compte entre 20 et 30 vaches. Mais tous les élèves bovins sont conservés, l'embouche à l'herbe constitue une deuxième activité de grande importance. Les plus grands exploitants complètent leur cheptel d'embouche par quelques achats dans les petites fermes voisines.

Dans l'ensemble, les techniques d'engraissement sont très rudimentaires sur des herbages dont la qualité est très inférieure à celle des grandes régions d'embouche. Les bœufs restent dans la même pièce du printemps jusqu'à l'automne et ils passent l'hiver sur des petites parcelles où les réserves, souvent assez maigres, de l'exploitation assurent leur affourragement (foin, parfois quelques produits de culture, aliments achetés en cas de crise climatique). Ce procédé inspiré de celui des grandes régions d'embouche contribue à la dégradation des herbages sur des sols mal drainés en hiver, et alors piétinés, désséchés au printemps, et alors surpâturés. Techniquement, le système manque d'équilibre : spécialement dans le Pays d'Ouche, les bœufs doivent souvent être vendus avant d'être « finis ». Le cycle de production de l'animal gras reste long, égal ou légèrement supérieur à 3 ans.

Dans une période de mauvaise conjoncture, les rendements financiers deviennent naturellement très précaires. Une notice de vulgarisation présente ainsi ce système dans le Roumois où il se trouve cependant atténué par la présence de quelques cultures : « Ces exploitations souffrent d'un manque de recettes dû à une trop grande surface en herbe faiblement valorisée par les élèves bovins ; la présence de ces spéculations bovines exige cependant une main-d'œuvre importante ». Plus loin, la même note préconise d'augmenter les recettes « en réduisant l'élevage bovin et la surface qui lui est affectée, et en le remplaçant soit par l'élevage des vaches laitières, soit par des cultures vendables. » (29).

Les grandes exploitations herbagères suivent très inégalement ces conseils. Certaines ne disposent que de prairies très humides de fonds de vallée (Risle, Charentonne), et, dans ce cas, l'assainissement par le drainage, l'intensification par la pratique d'un pâturage rationnel apparaissent beaucoup plus souhaitables que la transformation des herbages en labours. Par contre, les grands exploitants des plateaux peuvent hésiter.

---

(29) Source étiquetée « Confidentiel ».

La plupart répugnent à changer radicalement d'orientation. Ils se contentent souvent de « casser » quelques herbages et de pratiquer sur ces nouveaux labours des cultures de maïs à ensiler et de choux-fourragers. A la faveur d'un changement de génération dans la direction d'une ferme, le mouvement peut cependant s'affirmer parfois. Mais tant qu'elles restent fidèles à l'embouche, et il en est fréquemment ainsi, les grandes exploitations herbagères ne peuvent contribuer que modestement au reflux des prairies permanentes.

c) *La ferme de polyculture et d'élevage.*

L'exploitation mixte qui associe cultures et élevage diffère de la ferme moyenne du Pays de Caux. Généralement, la surface en herbe permanente l'emporte sur les cultures, surtout dans le Lieuvin du Nord et dans le Pays d'Ouche intérieur. Le blé constitue le seul produit de vente, à côté du lait et des animaux à viande. Quelques cultures de lin et de betteraves sucrières ne se rencontrent, très limitées, que dans le Roumois et dans le sud du Lieuvin, notamment à proximité de la grande sucrerie de Nassandres. Le Pays d'Ouche ignore totalement les cultures de vente, à l'exception du blé. La plus grande partie des labours est donc consacrée à des productions fourragères en tête desquelles s'inscrivent traditionnellement les céréales secondaires, la betterave fourragère, les trèfles, mais aussi la luzerne et le sainfoin. L'exploitation mixte donne généralement priorité à l'élevage laitier sur la production d'animaux à viande. Selon la conjoncture, elle se sépare de ses veaux après sevrage ou lorsqu'ils atteignent 18-20 mois. Il s'agit donc d'un système prudent, fondé sur l'équilibre de trois produits qui se classent généralement ainsi, en valeurs brutes décroissantes : lait - vente de bovins - blé.

Tout naturellement, les exploitations mixtes correspondent le plus souvent aux exploitations moyennes. Elles excluent les petites exploitations qui toutes ont renoncé pendant la période d'extension des herbages à l'entretien d'un train de culture et ont abandonné les labours. Elles comprennent quelques grandes exploitations, surtout dans la région de Bernay et dans le sud-est du Pays d'Ouche. Mais le Roumois et le Lieuvin du Sud, sur de bons sols limoneux, constituent la région par excellence des cultures et de l'élevage.

Beaucoup plus que les exploitations spécialisées, les fermes mixtes sont susceptibles de transformatiions. Elles en ont les moyens, n'étant pas trop petites. Elles en ressentent la nécessité, n'étant généralement pas très grandes. Une note de la Direction des Services Agricoles de l'Eure résume ainsi les transformations contemporaines :

« La motorisation, la mécanisation et l'emploi des engrais y avaient fait peu de progrès jusqu'à présent. Depuis 1959, le changement est manifeste : suppression des chevaux et remplacement par le tracteur,

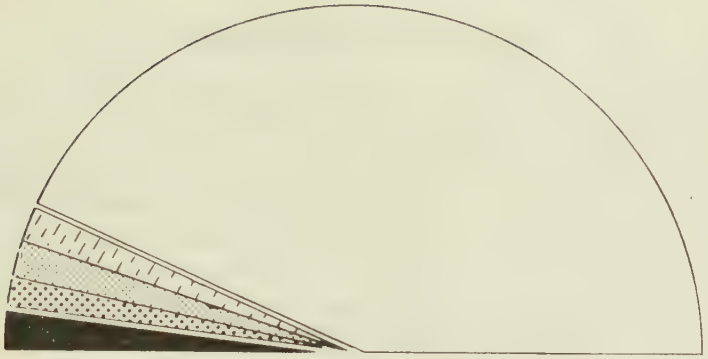

Grande exploitation herbagère de 90 ha
Pays d'Ouche *(Couvains)*

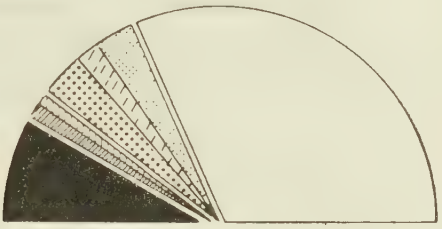

Exploitation moyenne de 32 ha
Roumois.

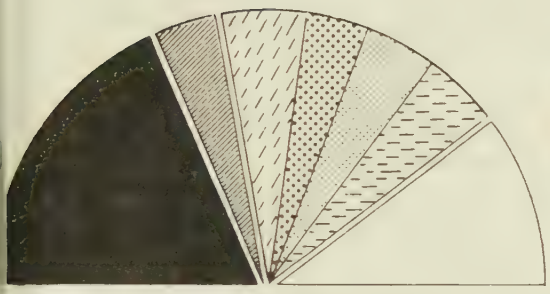

Grande exploitation intensive de 49 ha
Roumois *(Bonneville)*

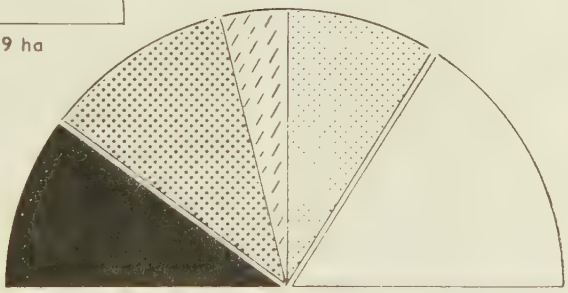

Grande exploitation de 68 ha
Cinglais *(Moulines)*

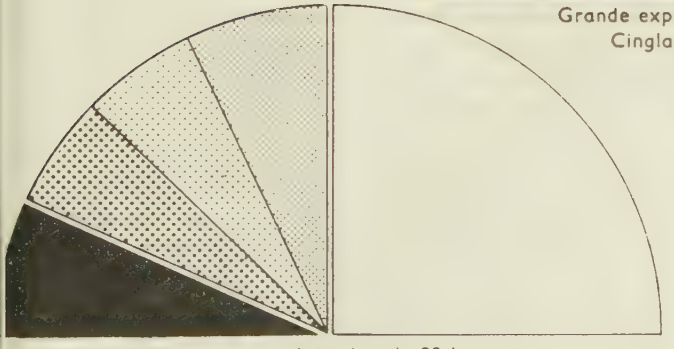

Grande exploitation de 90 ha
Plaine d'Argentan *(Goulet)*

Figure 65. — L'utilisation du sol dans quelques exploitations-types de la périphérie du Pays d'Auge

emploi plus grand des engrais, d'où une augmentation du nombre des vaches laitières et de la production du porc.

« Le tracteur permet de retourner les mauvais herbages et par conséquent de produire 1°) des céréales et de la paille nécessaires au bétail. 2°) plus d'unités fourragères (U.F.) sur les surfaces toujours en herbe. Conséquences : bétail mieux alimenté, mieux soigné, plus productif et production de céréales plus importante. L'introduction des prairies temporaires dans l'assolement résout pour le moment le problème du précédent cultural du blé dans cette région » (30).

Un important mouvement de transformation technique et d'intensification s'effectue donc actuellement. L'étude des exploitations du Centre de Gestion de l'Eure indique qu'il s'est développé d'abord dans le Lieuvin, puis qu'il s'est solidement implanté dans le Roumois, mais qu'il n'intéresse encore que très modérément le Pays d'Ouche.

L'exemple de la ferme de M. Masduraud, dans le Roumois, résume assez bien les efforts tentés par certaines exploitations pour s'arracher à la routine. En 1958, M. Masduraud, jeune agriculteur de moins de 30 ans s'installe sur une ferme de famille qui comprend 49 ha et qui est déjà assez nettement orientée vers les cultures. Il consacre alors 27 ha aux labours (céréales, pommes-de-terre, betteraves sucrières, lin, trèfle) et élève six vaches suivies de leurs élèves. Pendant 5 années consécutives, il ne cesse d'augmenter ses labours et les porte à 39 ha au profit des cultures de vente mais aussi des surfaces fourragères qui triplent en surface et s'intensifient par l'introduction des choux-fourragers et de maïs. Le cheptel s'accroît : 8 vaches en 61-62, 16 prévues en 1963-64. Afin de valoriser sa production de céréales secondaires et de cultures fourragères, M. Masduraud essaie deux nouveaux élevages, très intensifs : l'engraissement des porcs et la production de « baby-beef » ou bouvillons de 18 mois. En 5 ans, tous les rendements augmentent, le produit brut et la productivité du travail doublent alors que les charges ne croissent que de 38 %. Le passage du vieux système extensif à une économie intensive a permis de multiplier par 5 le revenu agricole (31).

Le Roumois, le Lieuvin et le Pays d'Ouche ont suivi avec retard et hésitation les deux grands mouvements de transformation agricole du XIX^e^ siècle. La première révolution fourragère s'y développa timidement et tardivement. Les herbages s'y étendirent à la fin du siècle seulement sans aboutir à une spécialisation totale de l'économie. Actuellement, beaucoup d'exploitations hésitent encore et les fermes purement herbagères notamment restent figées dans l'immobilisme. Mais, trouvant enfin

(30) D.S.A. de l'Eure, 154, 1964.

(31) Tableau 23.

la voie d'une association intensive des cultures et de l'élevage, les entrepreneurs les plus dynamiques réalisent une série de transformations qui pour la première fois sans doute dans ces régions mérite bien le nom de révolution agricole.

TABLEAU 23

EXPLOITATION de M. André MASDURAUD à BOURNEVILLE

(Renseignements communiqués par l'exploitant et par le Centre de Gestion de l'Eure)

Exercice étudié	58/59	59/60	60/61	61/62	Prévisions 63/64
UTILISATION DE LA SURFACE					
Surface agricole utile	48,50	49,00	49,00	49,00	49,00
Terres labourables	26,80	25,80	27,80	38,82	38,82
Surface toujours en herbe..	21,70	23,20	21,20	10,18	10,18
LES FACTEURS DE L'INTENSIFICATION					
Nombre de vaches	6,5	5,1	5,5	8,4	16
Nombre d'U.G.B. élèves ..	4,3	10,3	6,4	5,2	8
Ares S.F.P./U.G.B.	220	163	194	91	60
Ha blé	9,30	4,38	6,10	19,05	15-16
Total céréales	14,30	12,85	17,30	24,65	22-23
Ha pommes de terre	1,50	3,85	—	—	—
Ha better. à sucre	3,10	3,00	5,25	4,37	3,50 env.
Ha cultures diverses	5,90	4,10	3,25	4,80	8-9 ha
Ha fourr. annuels (choux, maïs fourr. trèfle)	2,00	2,00	2,00	6,90	5-6
Engrais/ha S.A.U. (NF) ..	89	96	105	100	200
Capital d'exploitation (NF).	66.540	91.650 (1)	78.120	89.160	102.000
Main-d'œuvre totale (en unités travaill.)	2,43	2,60	2,52	2,46	2,50
LES RESULTATS PHYSIQUES					
Rendement blé.. en qx/ha	33	34	41	34,4	40
Rendement orge. »	36,8	36	31,4	32	35
Rendem. avoine. »	20	30	45	30,6	32
Rendem. p. de t. »	179	183	—	—	—
Rend. bet. sucr. »	395	182	445	349	350
Lait/vache/an	2.900	2.470	?	3.636	3.400
LES RESULTATS ECONOMIQUES					
Produit brut total (2)	100	117	127	144	200
Charges totales (2)	100	127	129	123 (3)	138
Revenu agricole (2)	100	40	147	580	830
Productivité du travail (2).	100	116	124	145	200

(1) Augmentation du cheptel vif et surtout du cheptel mort.

(2) Indice 100 en 1958-59.

(3) Les charges d'aliments concentrés bovins ont diminué (Augment. des Ha de Fourr. Annuels).

Figure 66. — Les Plaines de la Normandie Centrale - Croquis régional

II. DE FALAISE A ALENÇON, AU MILIEU DES BOCAGES DES PETITES PLAINES DE TRANSITION

Totalement séparées des grands ensembles découverts de la Normandie orientale, les petites plaines de la Normandie centrale s'échelonnent en des unités fragmentées qui séparent le Bocage Normand à l'ouest et les régions herbagères de l'Auge et du Merlerault à l'est. Les plaines ne s'épanouissent qu'au nord, autour de Caen ; l'étude de ce dernier cas sera associée à celle des régions de grande culture. Mais les petites régions de Falaise, d'Argentan, d'Alençon méritent-elles une analyse particulière ? Elle ne comprennent qu'un nombre restreint de communes, portant au maximum l'émiettement régional. Hésitant entre plusieurs systèmes agricoles, elles empruntent à des influences multiples. Là, précisement, se place leur originalité. Car, au carrefour des trois grandes traditions agricoles de Normandie, celle de l'Auge, celle du Bocage, et celle des plaines, elles constituent une zone de contact plus complexe encore que les marges orientales du Pays d'Auge. L'élevage tient maintenant une place essentielle dans leur économie. En dépit de l'étroitesse de leurs horizons, ce chapelet de petites plaines forme un ensemble régional riche d'intérêt.

1° L'EMIETTEMENT DU PAYSAGE.

En étudiant la Plaine d'Alençon, R. Musset, R. Crozet, J. Delvert, R. Streiff (32) ont déjà posé le problème de la définition et de l'explication des paysages actuels. Ecartant en général le terme de « campagne », fort peu usité en Normandie, tous ces auteurs hésitent entre deux mots : bocage ou plaine ? A l'image du contact, particulièrement complexe dans cette région, entre le massif armoricain et sa borduçre sédimentaire, l'imbrication des parcelles encloses et des champs ouverts légitime toutes les incertitudes. En dépit de transitions souvent très floues, une évidence s'impose cependant : l'existence d'un milieu original dont la topographie plane, les assises calcaires et les paysages relativement ouverts tranchent nettement de ceux des collines augeronnes ou bocaines.

a) *Les plaines et leur cadre de hauteurs.*

Entre Falaise et Alençon, les reliefs vigoureux du Bocage Normand (dans le massif ancien) et ceux du Pays d'Auge, du Merlerault et du Perche (en terrain sédimentaire) sont presque au contact direct les uns des autres. Au milieu des reliefs grossièrement appalachiens de Falaise et

(32) Musset (R.), 362, 1917 — Musset (R.), 196, 1960.
Crozet (R.), 353, 1928 — Delvert (J.), 354, 1952.
Streiff (R.), 363, 1956.

d'Ecouves, des ondulations de la couverture sédimentaire comme celles des Monts d'Eraines ou de la Forêt de Gouffern, des collines schisteuses du Houlme, de celles du Merlerault taillées dans les assises faillées du Jurassique supérieur, se dégagent les horizons calmes de petites plaines localisées sur les affleurements discontinus du Jurassique inférieur. Riches de conséquence sur la géographie humaine, trois de leurs traits morphologiques doivent retenir l'attention.

1 - *L'étroitesse des plaines, leur morcellement* s'imposent avec la longue énumération des villes qui les désignent : Falaise, Argentan, Alençon, mais aussi, plus souvent oubliées, Trun, Mortrée, Sées. De toute part, des collines assez floues ou des reliefs rectilignes et rigides ferment l'horizon de ces plaines qui ne s'étendent jamais sur plus de 5 ou 6 km de profondeur. Elles ne forment pas ensemble une seule grande unité continue, mais un chapelet de petits éléments bien séparés les uns des autres. Au nord, assez vaste, la Plaine de Falaise est séparée nettement de celle d'Argentan par une ligne de hauteurs gréseuses que prolonge en terrain sédimentaire la forêt de Gouffern. Plus à l'est, la petite Plaine de Trun, drainée par la Dives, constitue une unité distincte entre Gouffern et le talus augeron. Au centre, les Plaines d'Argentan (la plus vaste des trois), de Mortrée et de Sées communiquent entre elles, mais par deux étranglements où les collines du Merlerault rejoignent presque les hauteurs gréseuses du massif ancien. Au sud, la Plaine d'Alençon constitue une unité bien distincte que cernent la vallée herbagère de la Sarthe au sud-est et le rude massif d'Ecouves au nord et à l'ouest.

2 - *La dominance des faciès calcaires* distingue nettement le sol des Plaines de ceux des régions voisines, le plus souvent argileux. Les calcaires du Bajocien, du Vésulien et du Bradfordien se partagent les affleurements que masquent parfois de minces placages limoneux. Ainsi dominent les sols bruns calcaires, naturellement riches en chaux, filtrants et assez pierreux. La présence des limons contribue à améliorer la composition physique des formations superficielles, mais leurs placages sont beaucoup plus limités en surface et en épaisseur que dans la Plaine de Caen. Du nord au sud, s'opère une double dégradation qui contribue à nuancer la physionomie des Plaines : la disparition progressive des limons, l'intercalation de faciès sableux dans les calcaires (33). Les pays de Falaise et d'Argentan s'apparentent encore, par leurs sols, à la Campagne de Caen. Mais, dans les régions de Mortrée, de Sées, et surtout dans la Plaine d'Alençon, les arkoses et les sables siliceux le disputent de plus en plus aux calcaires.

(33) Notée par Musset (R.), 196, 1960.

3 - *La topographie presque plane, la présence d'importantes vallées* à peine encaissés dans la surface principale achèvent de distinguer les Plaines des collines et hauteurs voisines. L'Orne et ses multiples affluents traversent les campagnes de Sées, de Mortrée, et d'Argentan (avec la Baize) ; la Dives baigne le pays de Trun, l'Ante et la Traine la Plaine de Falaise, la Sarthe, la région d'Alençon. Toutes ces vallées intercalent, à quelques mètres en contre-bas de la surface principale, des fonds alluviaux humides, souvent larges d'une centaine de mètres, qui s'opposent nettement aux sols calcaires ou limoneux des pentes et des interfluves.

b) *Les champs ouverts et les herbages enclos.*

Compte tenu des particularités imposées par le cadre morphologique, le rapport entre les champs et les herbages enclos ne diffère pas sensiblement, dans son état actuel comme dans son histoire, de celui déjà décrit dans les régions de contact situées à l'est du Pays d'Auge.

Au départ, bocage et campagnes ouvertes apparaissent probablement dans toutes ces régions de Falaise à Alençon comme deux formes complémentaires et juxtaposées de l'utilisation des terroirs. Les clos herbagers, plantés de pommiers et ceints de haies, entourent les exploitations bien groupées en villages. Vers le sud, les bâtiments se rapprochent autour de cours étroites, mais les clos plantés n'en sont pas moins présents. En plus, le long des nombreuses rivières s'étirent les prés de fauche, précieux biens individuels de la vieille économie qu'entourent jalousement des haies. Dans la plaine, par contre, s'étendent les champs ouverts qui étaient, avant les remembrements de la période contemporaine, découpés en « delles » allongées. L'étroite juxtaposition des fonds humides et des terroirs secs des interfluves et des pentes donne aux Plaines une double vocation qu'ont probablement suivie les premiers établissements humains. De Falaise à Alençon, se retrouve un site priviligié de villages, souvent allongés parallèlement à une courbe de niveau : le versant mou d'une vallée, lieu remarquable de contact entre le terroir labouré aux champs ouverts des interfluves, les clos plantés entourant les habitations et les prés clairs consacrés à la fauche dans les fonds. Cette trilogie fondamentale exprime l'ancienneté de l'association des cultures et de l'élevage. La localisation de nombreux villages porte témoignage. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, Fresné-la-Mère (campagne de Falaise) ; la quasi-totalité des villages de la Plaine de Trun ; Juvigny, St-Martin-des-Champs, St-Christophe-le-Jajolet (Campagne d'Argentan) ; Damigny, Valframbert (Campagne d'Alençon), etc...

A ces trois types complémentaires d'utilisation du sol, (labour, préverger, pré de fauche) se sont superposés les herbages secs au cours d'une

(34) Delvert, 354, 1952.

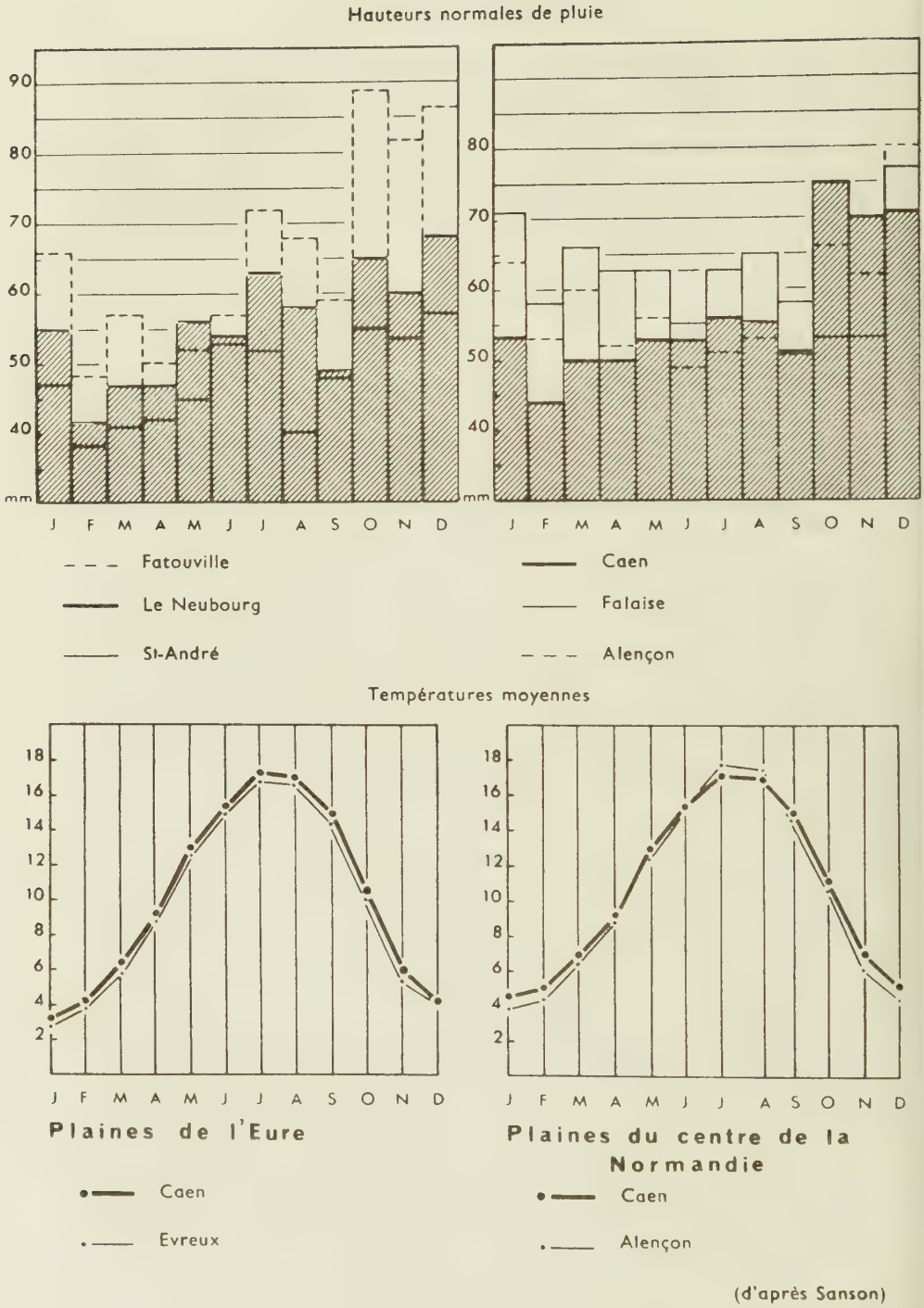

Figure 67. — Quelques données sur le climat des Plaines Normandes

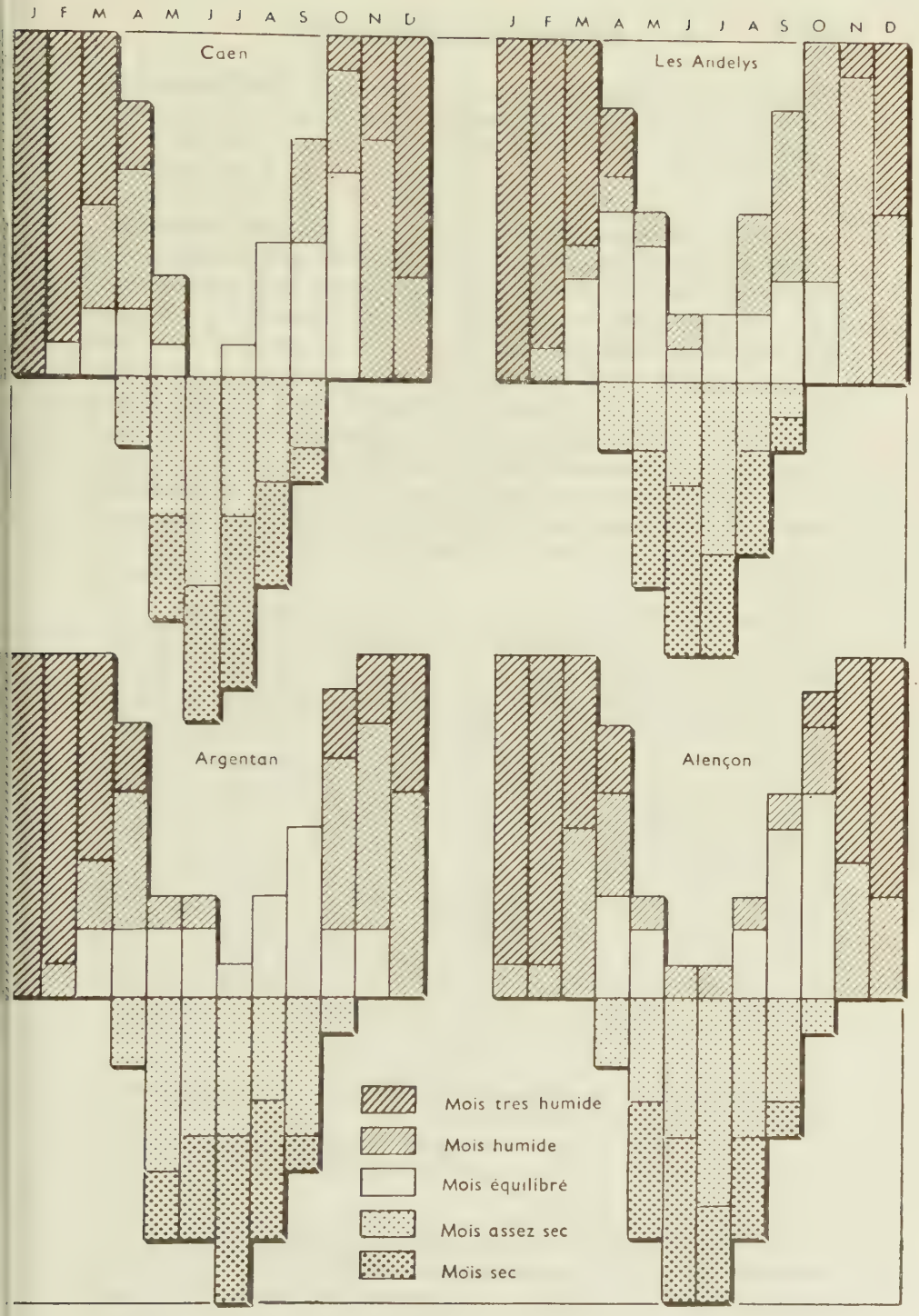

Figure 68. — Le rapport Précipitation/Evapotranspiration dans quatre stations des Plaines Normandes

évolution parallèle à celle des marges orientales du Pays d'Auge. Dans la Plaine d'Alençon, J. Delvert fournit la démonstration convaincante de leur extension aux dépens des labours dans le courant du XIX[e] siècle (34). En s'appuyant sur l'exemple de plusieurs communes, il estime que la principale période d'extension des herbages se place dans cette région après 1870, c'est-à-dire tardivement. Alors se développent de nouvelles clôtures, quelques haies, mais surtout des triples rangées de barbelés. La proximité des grandes régions d'embouche impose un modèle qui s'étend sur les longues pentes des interfluves : le grand herbage clair, regroupant parfois un quartier de delles (35).

Ainsi la diversité des types d'aménagement agraire ajoute-t-elle encore au morcellement des unités morphologiques. Les Plaines bas-normandes associent, dans une marquetterie complexe, une grande variété de terroirs et de finages, tous très finement morcelés. Par ses sols, par sa topographie, la Plaine s'oppose aux hauteurs qui l'entourent et qui viennent rehausser le bocage et la forêt. Mais à l'intérieur de chaque plaine, se juxtaposent les herbages clos et les champs ouverts, les terroirs secs et les fonds alluviaux.

Les nuances des climats locaux se superposent à ces multiples contrastes. Toutes les stations des plaines reçoivent des pluies moins abondantes (moins de 700 mm) que celles du Bocage ou du Pays d'Auge. Protégé par Ecouves, Alençon jouit d'une meilleure position d'abri que Falaise ou Argentan et celle-ci se traduit par des températures moyennes de décembre et de janvier plus élevées (de 0,2 et 0,8° par rapport à Argentan). Souvent des brouillards nappent les vallées humides alors que les plaines proprement dites apparaissent bien dégagées. Ces nuances ne sauraient cependant faire oublier les traits essentiels du climat des Plaines : un hiver rigoureux qui se traduit par l'abondance relative des chutes de neige et par des températures moyennes nettement plus basses que celles de Caen ou de Lisieux (36), un été assez chaud mais incertain avec une activité orageuse assez élevée, des chutes de grêle fréquentes alternant avec des sècheresses prononcées (37). A l'exception d'un réchauffement estival plus marqué que dans le Bocage et le Pays d'Auge voisins,

---

(35) Le phénomène a été étudié en bordure de la Plaine d'Argentan à Neuvy-au-Houlme par P. Brunet. Document inédit.

(36) Entre Caen et Argentan, décalage des températures moyennes d'hiver variant de 1°5 (janvier) à 0°3 (mars). Entre Lisieux et Argentan, de 1°4 (janvier) à 0°2 (mars).

(37) Argentan se place au deuxième rang des stations normandes pour le nombre de jours de neige (13 contre 14 à Evreux), au 3[e] rang pour le nombre de jours de gel (52). On y compte en moyenne 13 jours d'orage par an.

L'étude du rapport précipitations/évapotranspiration place Sées (32 mois secs en 10 ans dont 14 très secs), Alençon (39/15) et Argentan (39/17) parmi les stations les plus défavorisées de toute la Basse-Normandie (Caen, 35/17 ; Lisieux 29/11).

le climat des Plaines ne comporte aucun avantage décisif favorisant particulièrement l'agriculture ou l'élevage.

2°) La multiplicité des influences.

R. Musset décrit ainsi, en 1917, la « prétendue campagne d'Alençon » : « La Plaine d'Alençon, à qui la visite aujourd'hui, montre des aspects différents et presque contradictoires : ici de grands espaces en terres de labour, parfois sans haies et sans arbres, plus souvent sans haies mais plantés d'arbres ; là de nombreux champs entourés de haies et plantés de pommiers. On sent bien vite que l'on est en présence d'un état de transition entre deux systèmes agricoles » (38).

Le tableau demeure encore valable, et, légèrement atténué, il pourrait même s'appliquer aux autres petites plaines de la Normandie Centrale. De Falaise à Argentan, les campagnes calcaires constituent un milieu original qui hérite d'une tradition culturale particulière mais qui se présente aussi comme une zone de convergence où interfèrent des influences multiples.

a) *Le rôle fondamental des villes marchandes.*

L'évolution agraire des Plaines est indissociable de l'histoire des petites villes qui donnent leur nom à la région : Mortrée, Sées, Trun, mais surtout Falaise, Argentan, Alençon... De nombreux facteurs permettent d'expliquer l'ancienneté des activités urbaines et leur importance : le contact entre des régions agricoles aux systèmes complémentaires (surtout en relations est-ouest), l'axe de communication nord-sud entre la Manche et l'Océan que constitue la zone relativement basse des plaines, l'importance stratégique de chaque étranglement, les facilités et les diffucultés nées de la présence de nombreuses rivières... Profitant des sites de gués (Alençon, Argentan) ou de barres (Falaise), des petites villes très actives naquirent de ces situations et acquirent une importance régionale qui, dès le Moyen-Age, dépassait le cadre étroit de chaque plaine.

Les régions qui entourent directement Alençon, Argentan et Falaise bénéficient de l'activité urbaine. Très tôt, elles échappent à l'isolement et participent, à la différence du Bocage voisin, à une économie commercialisée. Dans cette perspective, le rôle de deux des principales fonctions urbaines doit être souligné.

Les foires d'Alençon, d'Argentan et surtout de Falaise comptaient parmi les plus importantes de la vieille province de Normandie. Près de Falaise, *les Foires de Guibray,* étaient classées en 1727 par l'Intendant d'Alençon (39) au rang « des plus belles et principales foires du royau-

(38) Musset R., 362, 1917.

(39) Duval, 118, 1910. (Mémoire de Lallemant de Levignen).

me... » La « Grande Guibray » durait 8 jours entiers à partir du 16 août, la « Petite Guibray » se tenait le 16 septembre. Ces foires concentraient quatre activités principales : le négoce des matières premières et des produits finis de l'artisanat textile (laine, draps, étoffes, dentelles, rubans etc...) ; l'approvisionnement de la province en produits de quincaillerie, en métaux, en produits de consommation rares (chocolat par exemple) ; le négoce des cuirs et des peaux ; le commerce des moutons, bétail bovin et surtout des chevaux (40). En 1704, 2 500 chevaux étaient vendus à Guibray, « tant normands que bretons », pour une somme totale de 500 000 livres, soit 11 % du chiffre d'affaires de la foire, le plus gros poste de celle-ci (40). Un curieux roman, « Le Voyage de Guibray, Histoire Comique » décrivait ainsi les lieux en 1704 : « Le commerce qui peut se faire dans les rues de la foire, comme celui des cuirs, des laines et des autres denrées qui occupent de trop grands espaces, a ses endroits particuliers ; comme aussi les chevaux ont leur quartier séparé ; et ce quartier est le plus beau de Guibray ; c'est une grande place autour de laquelle sont bâties les écuries ; et quoique ces écuries soient d'une étendue incroyable elles ne suffisent pas ordinairement pour contenir tous les chevaux qui viennent aux foires de l'Allemagne, de la Hollande, d'Angleterre, d'Espagne et de plusieurs endroits de France ; le trafic des autres bestiaux se fait dans une plaine destinée à cet usage » (41). Par Guibray, mais aussi par Argentan, passaient les « marchands du Pays d'Auge qui vont chercher des bœufs dans les provinces d'Anjou, du Maine et du Poitou ». Le commerce des bœufs et des vaches était considéré en 1727 comme « le principal de cette élection » (39). Bien placés sur la route des pays naisseurs (Bocage Normand, Maine, Anjou, Poitou), Falaise, Argentan, Alençon devenaient, grâce à leurs foires, des lieux de rencontre priviligiés, fréquentés par les « herbageurs » augerons et par les hommes de cheval. Au XIX[e] siècle, se tenait à la Foire Chandeleur d'Alençon un important négoce de chevaux percherons. Mais, à partir de cette époque, concurrencée par de nouvelles formes d'organisation commerciale (nées des chemins de fer), les foires périclitèrent. Falaise, Argentan et Alençon n'en restent pas moins des centres actifs du commerce des chevaux et du bétail. Le Festival d'Elevage d'Alençon qui se tient chaque année à l'automne atteste le rayonnement de cette ville. Falaise est toujours, avec Deauville et Caen, le centre le plus important du commerce des chevaux en Normandie.

Au négoce, les petites cités des plaines bas-normandes ajoutèrent *l'industrie*. Après la tannerie et la fabrique de toiles, la dentellerie devint au XVIII[e] siècle et jusqu'à la fin du XIX[e] siècle une activité fondamentale des Plaines depuis Alençon jusqu'à Falaise et même Argences, Caen,

(40) D'après un « tableau des marchandises apportées en 1704 » cité, hors texte, par Mériel, 361, 1889.

(41) Roman cité dans Mériel, 361, 1889.

Bayeux. Les « points d'Alençon » et « points d'Argentan » trouvaient à la Cour un débouché de haut luxe. Toutes ces activités ont totalement disparu et elles ne justifieraient aucune mention si elles n'avaient employé surtout des foules rurales auxquelles les fabricants des villes se contentaient de porter la matière première en attendant de collecter les produits finis. La dentellière d'Argentan et d'Alençon était aussi, au XVIII[e] et au XIX[e] siècle, la modeste fermière des plaines voisines. En dépit d'une régression déjà affirmée, la région d'Alençon comptait 1 300 dentellières à domicile (pour 10 fabricants) en 1858. Par la place très importante occupée par les industries à domicile dans la combinaison rurale, les Plaines dentellières de la Normandie centrale rappellent le Pays de Caux des « cacheux de navette », le Pays d'Ouche des ferronniers, le Bocage des tisserands ou des ouvriers du cuivre... Cette activité et son déclin justifient en grande partie l'importance de la population du début du XIX[e] siècle et la vigueur de la récession démographique. Depuis 1801 et jusqu'au plus bas point atteint par la dépopulation (généralement entre 1921 et 1936), tous les cantons des plaines ont perdu plus de 35 % de leurs habitants et quelquefois plus de 50 %, à l'exception des cantons, en grande partie urbains, d'Alençon et d'Argentan (42).

Dans le courant du XIX[e] siècle, la récession rapide des foires et de l'artisanat à domicile ne laisse plus subsister qu'une activité fondamentale : l'agriculture.

b) *La tradition culturale.*

Par leur tradition culturale, les Plaines bas-normandes se distinguent nettement des terres froides du Bocage. Leurs pratiques s'apparentent plutôt à celles du Lieuvin, du Pays d'Ouche ou des plateaux augerons avant l'extension des herbages. Quatre traits permettent de caractériser le système agricole dans la première moitié du XIX[e] siècle (43) :

(42) D'après Fouque, 100, 1958.

Pertes des cantons	en %	Date du maximum	Date du minimum
Falaise N.	54	1801	1911
Falaise S.	48	1811	1931
Morteaux-Coulibœuf	47	1826	1931
Trun	52	1836	1936
Argentan	13	1831	1901
Mortrée	48	1816	1936
Sées	38	1816	1921
Alençon E.	11	1826	1921
Alençon O.	35	1851	1926

(43) D'après enquêtes de l'A.N., notamment Argentan (1846), Falaise (1864), Alençon (1858), Trun (1846), Argentan (1879).

1) La taille très variable des exploitations où se côtoient les très petites unités des villages et des grands domaines appartenant à des nobles ou à des bourgeois des petites villes. Aucune enquête précise ne donne de renseignement sur le mode de faire-valoir, mais le fermage semble tenir une place importante. La brièveté des baux (3, 6, 9 ans) soulève de très nombreuses critiques car cette pratique paralyse toute recherche du progrès.

2) La nette dominance des labours avec cependant une dégradation du nord vers le sud que marquent parfaitement les cartes d'A. Perpillou. Toutes les communes des campagnes de Falaise et de Trun comptent alors 76 à 96 % de leurs surfaces en labour. La même proportion se retrouve avec une fréquence légèrement atténuée dans les Plaines d'Argentan et de Mortrée. Autour de Sées, les labours n'occupent plus que 56 à 76 % des surfaces, et un peu moins encore autour d'Alençon (44). Les prés de fauche des fonds alluviaux, les cours plantées auprès des habitations s'ajoutent donc aux labours selon un rapport qui croît vers le sud.

3) L'assolement triennal avec jachère règle la rotation des cultures : blé, avoine, jachère. Un petit nombre d'agriculteurs ont introduit depuis le XVIII[e] siècle quelques cultures fourragères sur la troisième sole.

4) Le système agricole évolue lentement et laisse une impression générale de médiocrité. Le blé constitue la seule culture de vente. Les jachères subsistent au milieu du XIX[e] siècle. Leur régression s'ébauche à cette époque.

D'importantes mutations surviennent cependant dans la deuxième moitié du siècle. Au nord, l'exemple de la Plaine de Caen, beaucoup plus dynamique, incite à l'introduction de cultures nouvelles. Plus au sud, quelques grands domaines effectuent toutes les transformations de la révolution agricole : par exemple, la Cour d'Aunou (près de Sées) qui appartient à M. Pichon-Prémélé, maire de Sées (122 ha) ; le Domaine de Lonray (près d'Alençon), propriété du Comte de Séraincourt (205 ha). Les enquêtes indiquent assez clairement que l'ensemble des exploitations n'adopte que partiellement les résultats de ces expériences.

Ainsi les Plaines de Falaise à Alençon restent-elles réfractaires à l'introduction des cultures industrielles jusqu'à l'époque contemporaine comprise. Quelques essais ont bien été tentés, mais ni le colza, ni le lin, ni la betterave sucrière ne se sont étendus massivement au-delà de la Plaine de Caen qui conserve ainsi en Basse-Normandie toute son originalité de région de « grande culture ». La rudesse relative du climat et la moindre valeur des sols où souvent le limon fait défaut expliquent partiellement cette coupure.

---

(44) Perpillou, cartes inédites.

De la sorte, ce sont les cultures fourragères qui se sont le plus étendues. Les Plaines bas-normandes ont constitué peu à peu un arsenal fourrager, nettement différent de celui du Caux, mais néanmoins efficace parce que bien adapté au milieu. Ici, *le sainfoin et la luzerne,* sur des sols carbonatés, remplacent le trèfle comme prairie artificielle. Au XIX^e^ siècle, celle-ci reste parfois 8 ans de suite sur la même terre. L'enquête de l'Association Normande à Argentan distingue le « petit sainfoin », le meilleur, qui se cultive dans la plaine, et le « grand sainfoin » réservé aux terres fortes des fonds. Aux prairies artificielles s'ajoutent de nombreux fourrages annuels, « bisailles » (pois gris d'automne et de printemps), vesces, lentillons, « hivernages », ainsi que quelques racines fourragères (betteraves, navets, carottes).

Au terme de l'évolution, apparaît une nouvelle infrastructure fourragère. Elle combine les prairies permanentes qui ont progressé à la fin du siècle et les cultures consacrées à l'alimentation du bétail. Entre les deux éléments, les rapports varient du nord au sud, esquissant déjà la physionomie contemporaine des Plaines. Au début du XX^e^ siècle (45), les labours l'emportent encore nettement dans la Plaine de Falaise, mais partout ailleurs les deux formes d'utilisation du sol s'équilibrent ; autour de Mortrée et d'Alençon, les herbages permanents tendent même à l'emporter. Sur les sols plus sableux du sud, le trèfle remplace la luzerne, et les herbages progressent plus aisément aux dépens d'une association culturale dégradée.

Mais au-delà de ces quelques nuances régionales, partout de Falaise à Alençon, les surfaces fourragères, en culture, ou en prairies permanentes, dominent la combinaison agricole qui ne comprend qu'une seule culture de vente, le blé. Sans laminer totalement la vieille tradition culturale, mais en la transformant, l'élevage s'est imposé comme activité principale. L'évolution rappelle celle du Lieuvin ou du Pays d'Ouche : la disparition d'une partie de la main-d'œuvre agricole d'appoint, la concentration des exploitations, la proximité de la grande zone herbagère du Pays d'Auge, dans le même mouvement de conjoncture favorable aux produits de l'élevage, ont joué ici et là un rôle analogue. Mais des influences particulières confèrent aux petites plaines bas-normandes leur originalité. Par leur gamme fourragère centrée sur le sainfoin et sur la luzerne, elles se rattachent à la Plaine de Caen. Par leurs marchands herbagers, elles s'associent au Pays d'Auge ou aux grands herbages de Bazoches. Par l'amour du cheval, par la tradition de Guibray et d'Alençon, elles appartiennent à la Normandie Ornaise que dominent les hauts-lieux du Merlerault et du Pin. Toutes ces influences érigent les Plaines de Falaise, d'Argentan et d'Alençon au-dessus du lot commun. Terres de « petite culture » jadis, elles abritent maintenant quelques grands élevages.

(45) Perpillou, cartes inédites.

3°) La variété des types d'élevages.

Pour achever de rendre complexe le milieu agricole des petites plaines de Basse-Normandie, l'hétérogénéité de la répartition des exploitations vient s'ajouter à la multiplicité des influences et au morcellement du milieu physique. L'évolution récente a cependant quelque peu simplifié ce problème. Au XIX[e] siècle, en effet, se juxtaposaient tous les types d'exploitations dans une gamme très ouverte allant des très petites fermes de village jusqu'aux grands domaines aristocratiques comme la Cour d'Aunou ou le Domaine de Lonray. Entre les deux guerres mondiales, un important mouvement de concentration des très petites unités s'est effectué au profit de fermes moyennes ou assez grandes et parallèlement à une tendance à l'accession à la propriété des meilleurs fermiers. Actuellement fermage et faire-valoir direct se partagent par moitié les surfaces exploitées. Les grandes exploitations l'emportent assez nettement autour de Falaise et d'Argentan et les fermes moyennes dans les plaines de Trun, de Sées et d'Alençon (46). Fait remarquable, toutes ces régions ont bénéficié récemment du remembrement. Elles opposent ainsi des structures cohérentes et relativement bien groupées aux morcellements du Bocage voisin.

Certes, les petites exploitations subsistent, nombreuses encore. Mais elles ne couvrent qu'une part très faible de la surface des communes. Les grandes exploitations (généralement entre 50 et 100 ha, quelques-unes de plus de 100 ha) occupent plus de 60 % sur les marges de ces deux régions. Les exploitations moyennes s'étendent sur plus de 40 % des surfaces autour de Sées et d'Alençon. Nulle part, les petites unités, inférieures à 20 ha, ne couvrent plus de 20 % des terroirs. De telles structures autorisent une gamme d'activités et de productions assez différenciées.

a) *Les trois produits de base de la combinaison agricole.*

Les plaines de Falaise à Alençon, comme le Pays de Caux ou les marges orientales de l'Auge, font partie des régions qui pratiquent un système mixte associant cultures et élevage. Comme dans ces deux ensembles déjà étudiés, trois produits tiennent une place fondamentale dans l'activité et l'économie de toutes les exploitations, petites et grandes, à l'exception de quelques fermes herbagères spécialisées : les céréales, les fourrages, le lait. L'analyse de ces trois productions peut être rapidement menée, car elle n'apporte que peu d'éléments originaux à l'étude des plaines. Il convient cependant de souligner l'importance de cette trilogie commune à la quasi-totalité des exploitations.

(46) Atlas de Normandie, carte D 2.

1 - *Les céréales* couvrent 20 à 40 % des terres labourables et la place qu'elles occupent sur la surface agricole utile varie donc approximativement de 20 % (Falaise, Argentan) à 10 % (Alençon). Le blé (50% environ des surfaces céréalières), l'orge (30%) et l'avoine (20%) se partagent cette petite part des finages. L'orge peut être commercialisée. Mais le blé constitue, en fait, la seule culture de vente importante, en l'absence de cultures industrielles. Autour d'Alençon, de Sées et de Mortrée, ce produit, le seul qui échappe au domaine de l'élevage, ne représente qu'une faible part des produits agricoles, avec un ordre de grandeur équivalent à celui du Bocage (inférieur à 10 %). Là, les labours, et par conséquent les céréales, se limitent à de petites étendues dispersées de « plaines » au milieu des terres sableuses ou argileuses (48). Par contre, les plaines d'Argentan, de Trun et de Falaise ont une production céréalière plus importante que matérialise la présence dans chaque ville d'une grande coopérative de stockage (47) : prolongeant directement la plaine de Caen, disposant de plus vastes surfaces de « bonnes terres », les grandes exploitations de ces campagnes ont une orientation céréalière assez marquée (10 à 25 % des produits bruts). Partout, les rendements et les surfaces consacrées au blé tendent à augmenter.

2 - *Les fourrages* occupent néanmoins la plus grande partie des surfaces, soit sous forme d'herbages permanents, soit par l'intermédiaire des cultures consacrées à l'alimentation du bétail. Celles-ci comprennent les cultures traditionnelles (sainfoin, luzerne, fourrages annuels), déjà étudiées, auxquelles s'ajoutent les betteraves fourragères, quelques essais de maïs-fourrage, et, surtout, les prairies temporaires qui se sont beaucoup étendues depuis 10 ans, aux dépens soit des autres cultures fourragères, soit des herbages permanents. Toutes ces cultures ne mériteraient pas d'être élevées à l'appellation de « produits » si une partie d'entre elles, quantitativement impossible à évaluer, n'étaient commercialisées par les agriculteurs des plaines plutôt que d'être données à leur propre cheptel. En effet, la situation des régions de Falaise, Argentan, Alençon, au milieu de pays d'embouche (Bazoches, Auge, Merlerault) ou de petits élevages aux ressources précaires (Bocage), leur donne un avantage commercial remarquable, surtout après les crises climatiques. Pendant l'hiver, ou après les sècheresses, les éleveurs des régions périphériques manquent de fourrage alors que les agriculteurs des plaines possèdent de bonnes réserves de paille et de foin (provenant des luzernes, sainfoins, prés et prairies temporaires). Ils ne manquent pas d'en profiter. Des échanges réguliers s'établissent ainsi, notamment pendant l'hiver, entre les régions herba-

(47) Atlas de Normandie, carte D 11.

(48) D'après Delvert (ouvr. cité), on appelle « plaine » dans la région d'Alençon, non l'ensemble de la campagne, mais chaque terroir de « surface nue » (plaines de Lonray, de Godrel, de Malbarde, etc.).

gères d'embouche et les plaines. Avec le Bocage, les liaisons sont plus accidentelles.

3 - *Le lait* occupe maintenant une place importante dans l'économie des exploitations. Il s'agit d'un phénomène assez récent qui s'est imposé à partir de la période d'entre-deux-guerres. La densité des vaches laitières par 100 ha S.A.U. s'élève à 25, chiffre inférieur à ceux du Bocage (39) ou du Pays d'Auge (36), mais assez remarquable cependant compte tenu de l'importance de la production céréalière et des autres élevages (49). Les vaches passent l'hiver à l'étable, bien nourries grâce aux réserves de foin, et, pendant le printemps et l'été, elles vont des prairies temporaires (qu'elles pâturent à la clôture électrique) aux herbages permanents et aux regains de prairies artificielles. Le lait occupe, certes, une place relativement moins importante dans l'économie des fermes des plaines que dans celles des régions d'élevage voisines. Il forme néanmoins dans les exploitations des centres de gestion 20 % (grandes exploitations) à 50 % (petites exploitations) des produits bruts. C'est une production techniquement équilibrée, avec des variations saisonnières amorties. Sans qu'aucun chiffre ne soit fourni à ce niveau, il apparaît nettement que les Plaines de Trun et surtout d'Alençon ont une orientation laitière plus marquée que celles d'Argentan et de Falaise.

b) *La persistance d'élevages traditionnels.*

L'élevage des moutons, l'embouche et l'élevage des chevaux ne concernent qu'un nombre limité d'exploitations, ce qui les différencie nettement de la production laitière. L'évolution économique et technique menace de plus en plus ces activités qui appartiennent aux traditions les plus anciennes des plaines. Avec des fortunes très inégales, elles n'en persistent pas moins dans un nombre restreint d'exploitations qui confèrent aux régions de Falaise à Alençon un cachet original.

1 - *Les moutons de parc,* comme dans le Pays de Caux ou dans les plaines de l'Eure (50), furent les associés traditionnels du vieux système céréalier, les utilisateurs des chaumes et des jachères. Cet élevage survécut à la révolution fourragère et bénéficia d'une meilleure nourriture grâce aux prairies artificielles. Dans les plaines bas-normandes, il tenait encore une place importante dans l'économie des années 1930-40 et chaque commune comptait alors au moins une grande troupe de moutons. Mais cette activité résista mal à la concurrence des bovins, et spécialement à l'accroissement du nombre des vaches laitières qui devinrent

(49) D'après Agriculture et Elevage dans l'Orne, 170, 1964.

(50) Cette activité sera plus spécialement étudiée à propos de la Plaine de St-André et du Neubourg où elle conserve une certaine vitalité.

les principales utilisatrices des prairies artificielles. Les moutons de parc n'ont cependant pas totalement disparu. La plaine d'Argentan compte encore quatre troupes, dont une de 90 brebis à Goulet (51).

2 - *L'embouche à l'herbe* s'est imposée comme l'activité principale de quelques grandes exploitations, notamment autour des bourgs et le long des principales rivières. De toute part, en effet, de grandes régions d'embouche cernent les petites plaines : le Pays d'Auge et le bocage de Bazoches autour des plaines de Trun, de Falaise et d'Argentan ; le Merlerault et la vallée de la Sarthe en bordure immédiate des plaines de Mortrée, de Sées et d'Alençon. L'Orne, la Dives, la Sarthe et leurs nombreux affluents traversent les plaines et offrent des terroirs d'embouche convenables que peuvent accroître des « herbages secs » conquis sur les pentes où les colluvions retiennent assez bien l'humidité. Toutes les petites villes enfin, auxquelles on doit ajouter Ecouché, constituent depuis longtemps des centres actifs du commerce des bêtes. Déjà, au XIX[e] siècle, les grands propriétaires furent attirés par l'engraissement des animaux à viande et certains se firent les défenseurs de l'introduction des Durham. Leurs techniques combinaient généralement le pâturage des herbages et l'engraissement à l'étable. Toutes ces influences contribuèrent à prolonger dans les plaines les régions d'embouche périphériques. Quelques grandes fermes se spécialisèrent. La plupart des exploitations moyennes se contentent de conserver leurs élèves jusqu'à l'engraissement complet. Une enquête récente révèle que les exploitations des plaines ornaises gardent 81 % de leurs élèves (contre 61,5 % dans le Bocage et 63,2 % dans l'Auge) (52). Par la fourniture de fourrages aux régions périphériques et par leur propre production d'animaux à viande, les plaines de Falaise à Alençon font partie intégrante de la grande zone d'embouche de la Normandie centrale.

3 - *L'élevage des chevaux* augmente encore l'importance des liaisons qui unissent les plaines au Merlerault ou au Pays d'Auge. Les Foires de Guibray et la Chandeleur d'Alençon, Argentan, le Merlerault (53) et Le Pin appartiennent à la même tradition qui pendant longtemps donna au cheval la primauté sur tous les élevages. Les qualités naturelles de régions complémentaires, mais aussi la proximité du débouché parisien et la permanence des liaisons commerciales par l'intermédiaire des foires et des marchands expliquent la pérennité de cette tradition.

A la fin du XIX[e] siècle, après les lois de 1874 sur la remonte militaire, un élevage de masse intéressa tous les agriculteurs des plaines jusqu'à

(51) Enquête personnelle.

(52) D'après une enquête du Centre de Gestion de l'Orne, 170, 1964.

(53) Argentan, Alençon et Le Merlerault abritèrent avant Le Pin des haras royaux.

la plaine de Caen comprise : l'élevage de « demi-sangs carrossiers », « poulainnés » dans le Bocage et dressés dans les plaines de 6 mois à 3 ans avant d'être vendus à la remonte militaire. Cet élevage constituait alors un produit fondamental de l'économie des plaines pour toutes les catégories d'exploitations. En 1938, alors que le déclin de cette activité était déjà accentué, une grande ferme de la Plaine d'Argentan pouvait élever une dizaine de chevaux, les utilisant pour le travail, tout en les destinant au commerce. Cette activité a complètement disparu.

Mais, dans quelques grands établissements, les formes d'élevage noble, pour la course, subsistent. La Plaine d'Alençon abrite 6 haras de pur-sang : Chemoitou, Le But, Lonray, Le Buff, Bois-Roussel, Mieuxcé. Surtout, de Falaise à Alençon, d'assez nombreux petits élevages participent à la production de trotteurs français (54). En ce domaine encore, la Plaine d'Alençon conserve une certaine primauté, car elle fait partie, à l'égal du Merlerault, des régions de tradition ancienne. Charles du Hays affirmait en 1866 : « les chevaux d'Alençon, depuis longtemps célèbres luttent d'antiquité avec ceux du Merlerault » (55). Et Guénaux, en 1902 : « la Plaine d'Alençon a toujours possédé, ainsi que le Merlerault, de fort belles jumenteries... la commune de Sémallé (peut être considérée)... comme l'un des berceaux du trotteur anglo-normand. Le Haras de La Fontaine qu'y dirige aujourd'hui M. Lallouët, contient une jumenterie absolument remarquable. » (56). D'après Guénaux, l'achat par Marchand, éleveur de la plaine d'Alençon, des deux étalons anglais « Parfait » et « Aleyrion », à la fin du XVIII[e] siècle, constitua un événement décisif dans l'histoire de la sélection du demi-sang normand. Car après avoir été offerts par le Comte de Lambesc à Marie-Antoinette, et après un transit chez un marchand parisien au moment de la vente des écuries royales, « Parfait » et « Aleyrion » saillirent, grâce à Marchand, « un grand nombre de belles juments qui constituèrent la souche véritable de tous les chevaux d'élite de la Plaine d'Alençon ».

c) *L'apparition de nouvelles formes d'élevage.*

L'embouche, l'élevage laitier, les élevages de chevaux de course (demi-sang et pur-sang) ont fait progresser les surfaces en herbe depuis la fin du XIX[e] siècle jusqu'aux premières années qui suivirent la guerre de 1935-45. Prenant modèle sur les régions voisines, les plaines donnèrent une place accrue aux herbages sans toutefois sacrifier totalement les cultures fourragères, garantie d'un bon équilibre saisonnier dans l'alimentation des animaux. Les résultats auxquels aboutirent les exploitations des plaines furent cependant assez modestes, car pendant toute

(54) D'après Agriculture et Elevage dans l'Orne, 170, 1964.

(55) Du Hays, 245, 1866.

(56) Guénaux, 391, 1902.

la première moitié de ce siècle l'opinion prévalut que l'herbage devait constituer la base de l'alimentation des animaux et les cultures fourragères ne représenter qu'un appoint. Aujourd'hui encore, la densité bovine régionale demeure faible (57) et de bonnes exploitations comme celles des Centres de Gestion dépassent rarement 1 U.G.B. par ha S.A.U. L'importance des herbages permanents (souvent médiocres) pèse sur la rentabilité d'ensemble des surfaces fourragères. Celles-ci ne nourrissent que 1,2 à 1,4 U.G.B. par ha S.F.P. dans les Plaines de Falaise et d'Argentan, et moins de 1,2 U.G.B. dans la Plaine d'Alençon (58). En dépit de possibilités supérieures, les plaines semblent à peine dépasser le niveau d'intensification des régions herbagères.

Les meilleures exploitations s'efforcent de corriger cette tendance depuis 1950. Les moutons et les chevaux ne retenant l'attention que d'une très petite minorité d'éleveurs, tout l'effort se porte sur les céréales et sur l'élevage bovin. Les surfaces en blé augmentent car leur rentabilité, dans une période de conjoncture favorable, est d'autant mieux assurée que les exploitations peuvent se mécaniser aisément. Elles sont assez vastes et le remembrement les rend cohérentes. Par voie de conséquence, et faute de cultures industrielles, les cultures fourragères progressent aussi, céréales secondaires, prairies temporaires, prairies artificielles... Or, certaines difficultés de main-d'œuvre limitent les possibilités d'extension du cheptel laitier. Ainsi, la valorisation des surfaces fourragères passe-t-elle par la recherche de nouvelles formes d'élevage intensif, toutes consacrées à la production de viande, et beaucoup plus caractéristiques des plaines de grande culture que de régions herbagères : porcheries d'engraissement, production de veaux de boucherie, production accélérée de bœufs de boucherie (de 18 à 30 mois). Si les deux premiers types connaissent un certain développement, le troisième reste encore au stade expérimental.

Ainsi, au milieu d'influences multiples, les petites plaines bas-normandes semblent-elles hésiter sans cesse entre deux vocations : celle offerte par les vallées humides, favorables à l'herbage permanent qui simplifie le travail mais diminue les rendements, et la vieille tradition culturale des plaines sèches, beaucoup plus intensive, mais qui ne semble jamais avoir trouvé un équilibre aussi harmonieux entre cultures et élevage que celui du Pays de Caux. De la fin du XIX[e] siècle à 1945-50, la conjoncture a favorisé la première tendance. Depuis 15 ans, la seconde progresse.

Le système agricole de chacune des plaines ne s'est pas stabilisé au même point. Du nord au sud, la tradition culturale se dégrade et la plaine d'Alençon se fond presque au milieu des bocages. A tous les stades de l'analyse, une nuance importante oppose les trois « grandes » plaines

(57) Atlas de Normandie, carte D7.

(58) Centre de Gestion, 1962.

du nord, celle de Falaise, de Trun et d'Argentan aux petites unités du sud blotties autour des villes d'Alençon, de Mortrée et de Sées. Dans le premier cas, l'exemple de la Plaine de Caen demeure déterminant dans une structure de grandes exploitations et sur des terroirs où les surfaces sèches l'emportent nettement sur les fonds humides. Là, les labours couvrent toujours plus de 50 % des terres, et, très souvent, plus de 60 %. A côté de l'élevage bovin, les cultures céréalières tiennent une place importante dans l'économie régionale. Au contraire, vers le sud, à partir de Mortrée, le terme de « plaine » ne s'applique plus à des régions, mais à des terroirs isolés, morcelés et dispersés, au milieu des sols argileux et siliceux. L'exemple de la grande culture caennaise ne peut plus équilibrer celui du Merlerault ou la tradition hippique d'Alençon dans une structure hétérogène dominée par les exploitations moyennes, plus que par les grandes. Ici, l'élevage l'emporte, et, couvrant 50 à 70 % des surfaces, les herbages cernent des petites plaines étriquées (59).

III. DANS LA PLAINE DE CAEN ET A L'EST DU DEPARTEMENT DE L'EURE, L'ELEVAGE SUBORDONNE A LA GRANDE CULTURE.

L'élevage, en Normandie, ne domine pas partout l'économie agricole. Dans de vastes régions, il n'occupe qu'un rang secondaire dans les produits bruts et dans les bénéfices ; les densités bovines s'affaissent et deviennent dans chaque commune inférieures à 1 U.G.B. par ha ; très souvent même, elles tombent à moins de 0,5 U.G.B. (60). Deux grands ensembles régionaux, de surface très inégale, se distinguent ainsi nettement du reste de la Normandie par la place modeste que tient l'élevage dans l'activité des exploitations : à l'est de la Risle, et le Roumois étant excepté, les plaines du Neubourg, de Saint-André et le Vexin normand couvrent environ les deux tiers du département de l'Eure ; plus à l'ouest, bloquée entre les régions herbagères de l'Auge et du Bocage, allongée du nord au sud depuis la mer jusqu'aux Monts d'Eraines, la Plaine de Caen ne comprend que 7 à 8 cantons. Le premier ensemble prolonge les grandes plaines du Centre du Bassin parisien avec lesquelles il se trouve en continuité directe (Vexin français, Pays de Dreux, Beauce) ; le second est totalement isolé au milieu des régions herbagères et du Bocage.

La faiblesse de l'élevage dans les plaines de Caen et de l'Eure autorise une description plus rapide de ces régions. Cependant, leur étude ne

(59) Sur les rapports contemporains des herbages et des labours, Atlas de Normandie, carte D 4.

(60) Atlas de Normandie, carte D 7.

saurait être totalement négligée, car elle doit compléter l'analyse d'un système que seuls, le cas du Pays de Caux littoral entre Fécamp et Dieppe, et, accessoirement celui des plaines d'Argentan et de Falaise, ont permis d'aborder : l'élevage subordonné à une économie de grande culture.

1°) Les structures fondamentales.

La présence de grandes exploitations supérieures à 50 ha, la primauté des cultures de vente dans l'économie agricole l'existence de bons sols limoneux sous un climat relativement sec se retrouvent dans d'autres régions de la Normandie que la Plaine de Caen ou les Campagnes de l'Eure. Nulle part ailleurs, cependant, ces trois éléments ne forment une combinaison aussi dominante que dans ces deux régions. Ils constituent les assises fondamentales du système que les paysans normands appellent « la grande culture ».

a) *De grandes exploitations mécanisées et bien remembrées.*

La taille des exploitations agricoles joue un rôle fondamental dans la détermination des pays de grande culture. De façon remarquable, en effet, l'aire des grandes exploitations dominantes se superpose presque, en Normandie, avec celle des faibles densités bovines (61). Les fermes de plus de 50 ha couvrent plus de 60 % des terres de la très grande majorité des communes de la Plaine de Caen et des Campagnes de l'Eure.

D'importantes nuances séparent cependant en ce domaine le Vexin des autres grandes plaines. Dans le Vexin, en effet, il faudrait créer une catégorie supplémentaire, celle des « très grandes exploitations » pour bien saisir la structure des entreprises. Dans ce pays, les exploitations de moins de 50 ha sont considérées comme « petites », et celles comprises entre 50 et 100 ha tout juste « moyennes ». Un petit nombre d'exploitations supérieures à 100 ha (2 à 6 ou 7 par commune) couvrent la plus grande partie des finages. Parmi celles-ci, quelques-unes dépassent 300 ha sans jamais excéder 400 ha (62). Il semble bien que cette remarquable concentration ait des raisons fort anciennes. J. Sion observe, en effet, d'après un sondage, que dès le XVIII[e] siècle, 68 % des terres du Vexin étaient exploitées dans de grandes unités, supérieures à 40 ha, ce qui constituait déjà la plus forte concentration de la Normandie orientale (63). L'évolution agraire du Vexin se rattache beaucoup plus à celle des régions

(61) Atlas de Normandie, cartes D 2 et D 7.

(62) 8 exploitations de 300 à 400 ha occupent le sommet de la hiérarchie des fermes du Vexin.

(63) Sion (J.), 1909.

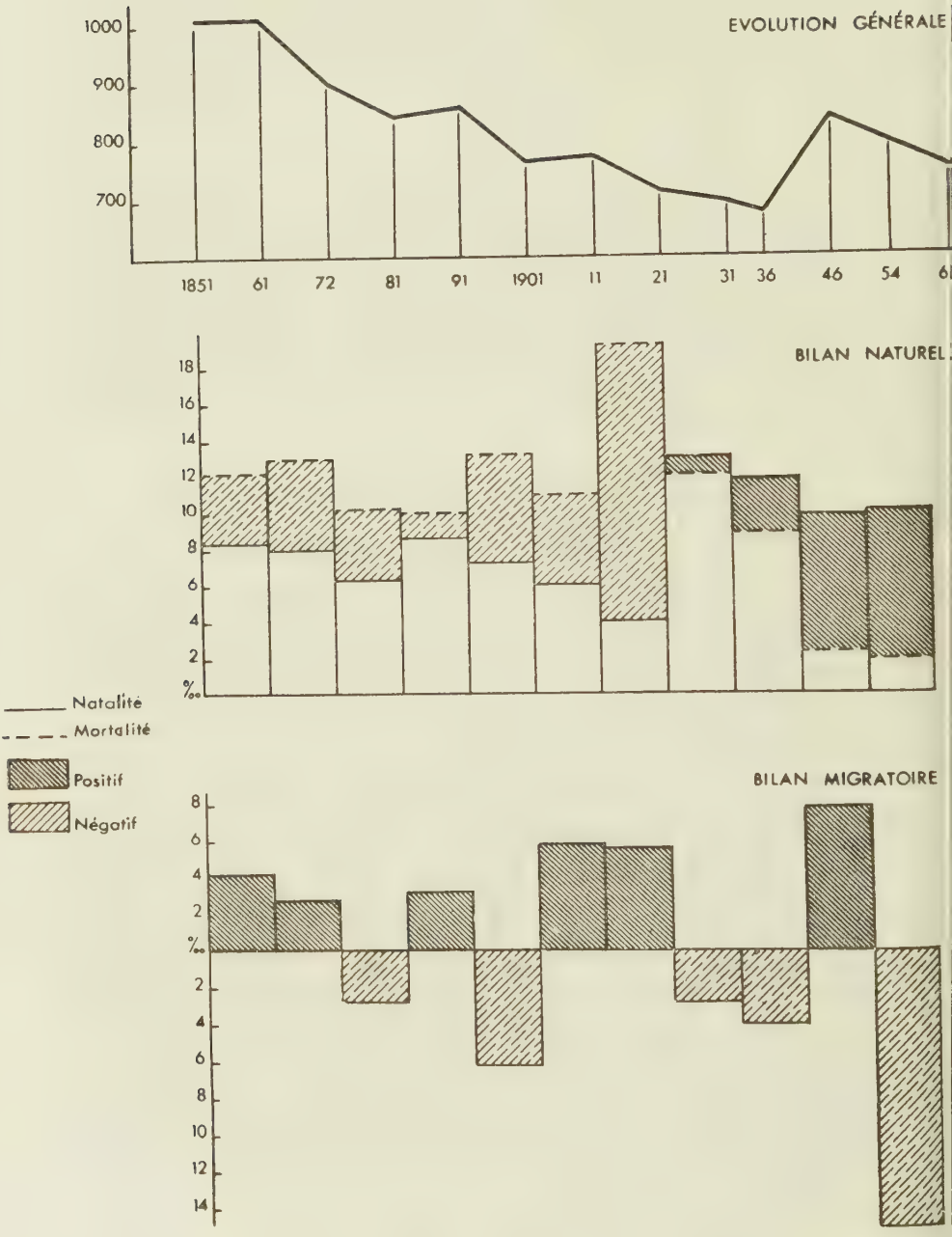

Fig. 69. — L'évolution de la population d'un groupe de communes de la Plaine de Caen (Billy Conteville, Chichebouville, Poussy)

de très grande culture du centre du Bassin de Paris, dont P. Brunet a reconstitué l'évolution, qu'à celles des plaines normandes moyennes (64).

Très forte encore pour la Normandie, la concentration des exploitations de la Plaine de Caen, des Plaines du Neubourg et de St-André est cependant moins marquée que celle du Vexin. A. Plaisse a bien montré (65) l'évolution de la Campagne du Neubourg où les exploitations demeurèrent réparties en petites fermes et leurs tenues dispersées en fines parcelles allongées, jusqu'à une époque toute récente. Du XII[e] au XIX[e] siècle, selon lui, les finages restèrent figés dans des structures morcelées où quelques grands domaines, le plus souvent affermés, se juxtaposaient à une foule de petites propriétés villageoises. La même opposition, avec des styles d'habitat un peu différents, se retrouve dans la campagne de St-André et dans la Plaine de Caen : vieux villages aux modestes maisons de pierre tassées autour des clochers dans la Plaine de Caen, masures entourées de murs de bauge ou de haies vives dans la Plaine de Neubourg ou de St-André, demeures de petits exploitants ou d'artisans ruraux ; et à l'écart, tranchant nettement par l'importance des bâtiments, les cours fermées, les vastes parcelles de terres, quelques grandes fermes à proximité d'un château ou au centre de leurs plaines, isolées. Il fallut attendre la fin du XIX[e] siècle, et plus nettement encore, la période de l'entre-deux-guerres (1920-1940) pour que s'affirme une concentration rendue aisée par la débâcle démographique (66). Les exploitations contemporaines n'ont donc pas atteint la massivité de celles du Vexin, l'évolution étant plus récente : les fermes de moins de 50 ha conservent quelque importance ; les exploitations les plus caractéristiques oscillent entre 50 et 120 ha ; les unités supérieures à 300 ha demeurent tout à fait exceptionnelles. Par ordre de concentration décroissante, une certaine hiérarchie permet de classer ainsi les trois plaines : Plaine de Caen, Plaine de St-André, Neubourg.

Quelles que soient ces nuances régionales, l'importance des grandes exploitations confère aux campagnes de l'Eure et à la Plaine de Caen un style d'activité bien différent de celui des autres régions de Normandie. Car dans toutes les communes, les unités de production supérieures à 50 ha couvrent au moins 60 % des terres et parfois nettement plus. A

(64) Brunet (P.), 1960.

(65) Plaisse (A.), 1964.

(66) L'émigration, mais aussi une forte dénatalité dans la société des petits propriétaires de la Plaine de Caen et des campagnes de St-André et du Neubourg rendent compte simultanément de cette débâcle démographique dont le point le plus bas se place entre les deux guerres mondiales. Dans la Plaine de Caen (d'après Fouque, 1958) les pertes en un siècle de cantons ruraux comme ceux de Creully, Evrecy, Tilly-sur-Seulles dépassent 50 %. Les chutes sont sensiblement moins fortes dans les Plaines de l'Eure (25 à 50 % selon les cantons) avec une intensité cependant plus marquée dans le Neubourg.

ce facteur s'ajoute une mentalité d'entreprise qui s'oppose à la conception traditionnelle des fermes familiales. Le fermage l'emporte presque partout (67), mais, propriétaire ou fermier, l'exploitant est avant tout un entrepreneur dont les attaches avec le fonds de la tradition régionale comptent beaucoup moins que des relations de familles souvent lointaines et une formation technique d'un niveau secondaire, voire supérieur. Ainsi, les grands exploitants du Vexin, souvent ingénieurs agricoles ou agronomes, plus intéressés par la proximité de Paris pour les affaires et les loisirs que par celle de Rouen, représentants en Normandie des grandes familles fermières du centre du Bassin Parisien, les Proffit, les Hamot... (67 bis). A un niveau plus modeste, intercalés au milieu de paysans de souche normande dans les Plaines de Caen, du Neubourg et de St-André, des immigrés récents venus chercher des terres en location ou en propriété dans des régions de démographie moins pléthorique que celle de leur pays d'origine : agriculteurs belges ou du nord de la France, bretons, beaucerons, cauchois...

De telles conditions rendent possibles le dynamisme des systèmes de production et la recherche du progrès. Le remembrement s'est imposé aisément partout, substituant un réseau cohérent de grandes parcelles blocs aux « delles » de la Plaine de Caen et aux « réages » du Neubourg et de St-André. La mécanisation et la motorisation ne se limitent pas aux tracteurs, elles englobent l'outillage le plus spécialisé pour les façons culturales et les récoltes des grands produits (blé, betteraves, pommes de terre, lin), et, de plus en plus souvent des cellules de stockage climatisées (blé, lait, pommes de terre) (68). Grâce à des structures assez concentrées, les agriculteurs des grandes plaines peuvent disposer de moyens de production perfectionnés. Capables de s'adapter aisément aux derniers progrès de la technique agricole, ils constituent, dans ce domaine comme en d'autres, une exception en Normandie.

---

(67) Atlas de Normandie, carte D 3.

(67 bis) Que l'on retrouve dans l'étude de P. Prunet, 1960.

(68) A titre d'exemple, matériel d'une très grande exploitation du Vexin. (Ferme de l'Eglise à Boisemont, 366 ha, exploitée par son propriétaire, Michel Proffit).

7 tracteurs Diesel de 24 à 55 CV.
1 camion P 45, 5 tonnes.
2 remorques basculantes, tombereaux, etc...
2 moissonneuses-batteuses Claeys, automotrices, dont une Diesel.
1 presse moyenne densité « New-Holland ».
1 presse faible densité Rousseau.
1 arracheuse de betteraves CCM
1 chargeuse à betteraves Nolle.
1 silo à blé pour 5.000 qx.
1 silo à pommes de terre pour 400 tonnes.
1 stabulation libre pour 50 vaches.

TABLEAU 24

Les exploitations agricoles des Essarts (Plaine de St-André) 1964

N°	S.A.U.	Mode de faire-valoir	Travailleurs permanents	Elevage		Observations
				principal	secondaire	
1	90	P	3	Moutons (200)	Bovins (4)	M.B.
2	90	F	4	Bovins (25)		M — M.B. Herbage (12 ha)
3	76	P	1	0		M.B. - Maïs
4	70	F	3	Moutons (100)	Bovins (7)	
5	70	F	2	Vaches (10)	Porcs (4)	M — M.B.
6	60	P	1	0		M.B.
7	55	P	2	Moutons (120)	Bovins (5)	M.B.
8	55	P	2	Bovins (10)		M
9	53	P	2	Bovins (6)		
10	50	P	2	Bovins (3)		M.B.
11	50	P-F	2	Bovins (12)		M
12	50	P	2	Bovins (8)	Porcs (4)	M.B.
13	40	P	2	Bovins (6)		
14	35	F	1	Bovins (10)	Porcs (4)	Veuve
15	33	P-F	1	Bovins (5)		
16	32	P	2	Bovins (7)		
17	25	F	1	Bovins (8)		
18	25	P-F	1	Porcs (10)		
19	22	F	1	Bovins (4)		
20	35	F	1	Bovins (10)		

Légende

P. Propriétaire — M.B. Moissonneuse-batteuse
F. Fermier — M. Machine à traire

Elevages : les chiffres entre parenthèses indiquent le nombre de femelles de souche.

Cultures : sauf exception indiquée dans « observations », les agriculteurs n'ont pas d'herbages permanents en dehors de quelques ares proches des bâtiments ; ils pratiquent l'assolement : blé - orge ou avoine - luzerne.

b) *Un climat de nuance sèche, de bons sols limoneux.*

Si on tient l'humidité, sous toutes ses formes, pour le caractère le plus marquant du climat normand, la plaine de Caen et les campagnes de l'Eure doivent être considérées comme les moins « normandes » de toutes les régions de la province.

La nuance sèche du climat des plaines s'exprime tout d'abord par une faible pluviosité qui, annuellement, ne dépasse 700 mm ni dans la campagne de Caen ni dans les plaines de l'Eure. Gisors (Vexin) et Caen ne comptent que 155 jours de pluies par an, chiffre le plus faible de toute la Normandie d'après les séries de Sanson (69). Ces précipitations se répartissent de façon assez égale entre les différents mois de l'année.

(69) Sanson, 57, 1954. Seul Bernay compte un nombre de jours de pluie un peu plus faible (151).

Les plaines de l'Eure comme celle de Caen se trouvent en position d'abri par rapport à la trajectoire la plus fréquente des dépressions d'ouest. Les grands abats d'hiver, très lourds sur le Cotentin, le Bocage et le Pays d'Auge, s'atténuent sur ces régions plus basses et parfaitement planes. De plus, l'éloignement relatif de la mer vient s'ajouter au facteur précédent, dans le Vexin et dans la plaine de St-André qui se rattachent à la province « centrale » du climat du Bassin de Paris (70). Par contre, la pluviosité faiblit à peine en été, notamment à cause des orages, assez fréquents.

Toutes les plaines de grande culture ne reçoivent pas cependant des précipitations égales. Une hiérarchie assez nette permet de détacher la plaine de Caen, encore assez bien arrosée (Caen, 681 mm, Bretteville-l'Orgueilleuse, 785 mm) et de classer dans une situation moyenne le Vexin (Gisors, 679 mm) et le Neubourg (664 mm) ; la plaine de St-André, par contre, se singularise par une sècheresse accentuée (Damville, 578 mm ; St-André, 572 mm) qu'explique aisément sa position.

L'étude du rapport mensuel précipitations/évapotranspiration, sur une période de 5 ou 10 ans, montre qu'en dépit de quelques pluies orageuses, les grandes plaines évitent très mal les sècheresses de l'été et qu'elles peuvent même souffrir du manque d'humidité au printemps. De 1954 à 1963, Caen compte 18 mois secs, et 17 très secs, les Andelys 15 et 15, soit plus que les stations du Bocage, du Cotentin, du Pays d'Auge et du Caux central. Sur 35 mois secs à Caen, 18 se placent au printemps (les Andelys 15 sur 30), contre 14/29 à Lisieux, 15/33 à Domfront, 9/22 à Vire... La sècheresse peut donc se manifester dès avril ou mai, mais les longues périodes de déficit se placent surtout en été avec une fréquence plus élevée que dans les autres régions : deux grandes sécheresses de 4 mois en 10 ans à Caen comme aux Andelys, en 1959 (ce qui est commun à toute la Normandie), mais aussi en 1961 (ce qui singularise ces stations).

A tous ces traits s'ajoutent une certaine rigueur de l'hiver, sauf dans la plaine de Caen mais aussi, un réchauffement plus vif de l'été (71). Une nuance continentale caractérise le climat des plaines de grande culture, qui, dans une position d'abri, diffère sensiblement de celui du Caux. Cette tendance favorise très nettement les cultures en général, et les céréales en particulier, aux dépens de l'élevage et de la production fourragère. Les herbages « naturels » viennent mal, souffrent souvent de la sècheresse dès le printemps, et, presque tous les étés, se transforment en « paillassons » imporductifs. La plaine de St-André constitue un cas extrême, unique en Normandie : ses conditions climatiques

(70) Pédelaborde, 54, 1957.

(71) En janvier et en février (— 0,1°), Evreux est la plus froide des stations normandes et la plus chaude en juillet et août par la moyenne des maxima (24,6 et 24,3°).

(auxquelles s'ajoutent des handicaps pédologiques) sont franchement défavorables à la production herbagère (72).

Deux traits morphologiques permettent de compléter la description des conditions naturelles des plaines de grande culture : *l'horizontalité* quasi absolue de la surface topographique, l'existence *d'une couverture limoneuse* d'épaisseur discontinue.

Nulle part, les plaines et plateaux de la Normandie sédimentaire ne présentent une surface aussi parfaitement plane sur une aussi vaste étendue que dans les plaines du Neubourg et de St-André, comprises entre la Risle et l'Eure et séparées par l'Iton. Autour de 150 m d'altitude, une horizontalité presque parfaite, interrompue seulement, en bordure des trois rivières par les courtes morsures de vallons affluents, aucune vallée sèche (à l'exception du « sec Iton », ou pertes de l'Iton), aucune ondulation sensible. Les morphologues donnent de cette vaste surface (d'érosion ou d'accumulation ?) des interprétations assez différentes selon l'origine qu'ils attribuent à l'argile à silex, partout présente au-dessus du substrat crayeux (73). Quelles que soient ces divergences, la morphologie compose ici un cadre de « plaines » parfaites, beaucoup plus continues que les surfaces du Caux par exemple, un domaine idéal pour le déploiement d'une agriculture très mécanisée.

Entre l'Eure et la Seine, sur les plateaux compris entre Louviers et Vernon, et au nord de la Seine, dans le Vexin Normand, les nombreux vallons affluents de l'Eure, de la Seine, de l'Andelle et de l'Epte contribuent à fragmenter avec beaucoup plus de variété la surface topographique. Un cadre assez épais et continu de forêts entoure des « plaines » (en fait, des plateaux) beaucoup plus vallonnés que ceux du Neubourg et de St-André, surtout à l'est, dans le Vexin Bossu où quelques buttes tertiaires, avec de maigres sols sableux, apportent un élément supplémentaire de variété.

Dans la plaine de Caen, quelques vallées, la Mue au nord-ouest, l'Orne au centre, la Muance et le Laison au sud-est, interrompent la continuité de la plaine. Celle-ci ne se développe sur une certaine étendue que dans deux triangles de part et d'autre de Caen : au nord, la plaine de Douvres-Caen (entre la Mue, l'Orne et la mer) ; au sud-est la plaine de Cagny-Bourgebus (entre l'Orne et les buttes qui précèdent les marais de la Dives).

Trois séries de formations superficielles, d'importance et de valeur très inégale, tapissent toutes ces régions : l'argile à silex qui affleure sur les bordures vallonnées (sauf dans la plaine de Caen) et qui donne des

(72) En 5 ans (1954-58), Guichainville compte 20 mois secs sur 30 d'avril à septembre (Yvetot, 12 ; Caen, 15 ; Saint-Lô, 14).

(73) Notamment, Elhaï, 46, 1963 ; Journaux, 42, 1956.

terres « mouillantes » et pierreuses ; les sables tertiaires, assez fréquents dans la plaine de St-André où ils déterminent souvent la localisation de petits boisements ; le limon des plateaux enfin.

Les études entreprises sous la direction de A. Journaux permettent de préciser l'origine, la répartition géographique et les qualités des formations limoneuses (74). Dans la Plaine de Caen, A. Journaux et ses élèves distinguent un limon calcaire et un limon non calcaire. Le limon calcaire fait la richesse de la partie septentrionale de la Plaine de Caen où il peut atteindre plusieurs mètres d'épaisseur. D'une granulométrie typiquement éolienne (médiane de 30 microns), de couleur jaunâtre, il contient 14 à 20 % de carbonate de chaux. « Ce limon calcaire est présent presque partout, surtout au nord et au nord-est de la Plaine de Caen. Il est par contre absent sur les hauteurs dépassant 70 m d'altitude au sud-ouest. Son épaisseur est variable, de 1,5 à 7 m, diminuant vers le sud (où il ne dépasse jamais 1,5 m). On note qu'il surmonte toujours les interfluves, plus épais sur les versants exposés au nord-est et à l'est, avec un maximum au bas des versants, et un minimum ou une absence complète au milieu de ce même versant ou aux ruptures de pentes. Il ne se rencontre jamais sur les versants exposés au sud-ouest et à l'ouest, ni en place dans les vallons ». Les limons calcaires portent naturellement des sols remarquables, très favorables aux cultures, mais trop filtrants (surtout lorsqu'ils sont très épais) pour accueillir des prairies permanentes. « Le limon non calcaire se distingue du précédent par sa couleur brun jaune, par l'absence de calcaire actif, et sa composition légèrement argileuse. Il est présent au sud-ouest de notre domaine et s'étend sur les limons calcaires à l'ouest de l'Orne... Son épaisseur diminue vers le nord-est (75) ». Elle ne dépasse pas 0,80 m lorsqu'il surmonte le limon calcaire. Le limon non calcaire porte les sols reconnus plus ingrats de la partie sud de la Plaine de Caen.

Dans la Plaine du Neubourg, Van Der Meersch note : « Le limon recouvre presque partout l'argile à silex plus ou moins caillouteuse ou sableuse... Ce limon, grâce à son épaisseur assez forte (souvent plus de 2 m) permet à l'agriculteur de bénéficier de sols riches, profonds, constituant une bonne réserve d'eau au cours des étés secs... Dans l'ensemble l'épaisseur de ces limons est de moins en moins forte du nord au sud où ils ne forment plus qu'une couverture peu épaisse et assez discontinue sur les argiles. Dans le détail, le limon recouvre tout le plateau, sauf les versants raides... Lorsque le limon est absent, les sols sont en général sablo-argileux, plus ou moins caillouteux et légèrement

(74) Etude réalisée dans la Plaine de Caen, sous la direction de A. Journaux, au laboratoire de morphologie du C.N.R.S. (avec la participation de J.-P. Lautridou, M. Helluin, J. Pellerin, M. Lavollé).

(75) Journaux et divers, 359, 1966. Une carte des formations superficielles de la Plaine de Caen a été réalisée au Laboratoire de Morphologie du C.N.R.S.

lessivés lorsque la pente est faible... » (75 bis). Vers le sud, dans la Plaine de St-André, le limon disparaît presque totalement. Dominent alors des sol peu profonds dérivés de l'argile à silex ou du calcaire des substrats.

En combinant ce dernier facteur de diversité avec les variations climatiques, on peut classer *les terroirs* des plaines de grande culture en trois catégories principales :

1 — Les meilleures plaines, celles qui disposent de la gamme d'aptitudes la plus large, bénéficient d'un climat assez humide et de vastes étendues dominantes de sols limoneux, épais de plus de 2 m, et parfois assez peu décalcifiés. Les deux triangles du nord de la plaine de Caen (Douvres-Caen, Cagny-Bourguébus), la plus grande partie de la région du Neubourg et le centre du Vexin Normand (Ecouis, Etrepagny, Gamaches, Tourny) appartiennent à cette catégorie privilégiée.

2 — Les bordures des régions précédentes bénéficient des mêmes conditions climatiques, mais les pentes se multiplient et la craie, le sable ou l'argile à silex concurrencent le limon. Les cultures industrielles deviennent plus difficiles, les rendements en blé moins élevés à la périphérie de la campagne du Neubourg, tout autour du Vexin et notamment dans le Vexin Bossu (à l'est) et le pays de Lyons (au nord), ainsi qu'au sud de la plaine de Caen (en transition avec la plaine de Falaise et avec le Cinglais).

3 — La plaine de St-André se singularise par la sécheresse de son climat, mais aussi par la faible épaisseur de ses limons (souvent moins de 1 m) qui laissent fréquemment affleurer l'argile à silex et le sable. C'est, très nettement, la plus ingrate de toutes les grandes plaines.

c) *Une économie dominée par les cultures de vente.*

Les cultures de vente dominent l'économie des plaines de Caen, du Neubourg, de St-André et du Vexin Normand. Elles forment généralement plus de 60 % (et parfois plus des deux tiers) des produits bruts et réservent, dans la conjoncture contemporaine, les meilleurs bénéfices. Trois produits viennent nettement en tête de la combinaison agricole, le blé, la betterave sucrière et le lin, mais les rapports varient selon les régions et d'autres spéculations peuvent leur être adjointes. Ces variations achèvent de différencier les plaines entre elles et le tableau régional qui va en être donné permet de comprendre l'armature culturale à laquelle l'élevage se trouve associé. Les études des Centres de Gestion qui ont de nombreux adhérents dans toutes ces régions, fournissent des renseignements précis.

(75 bis) Van Der Meersch et Gay, 342, 1963.

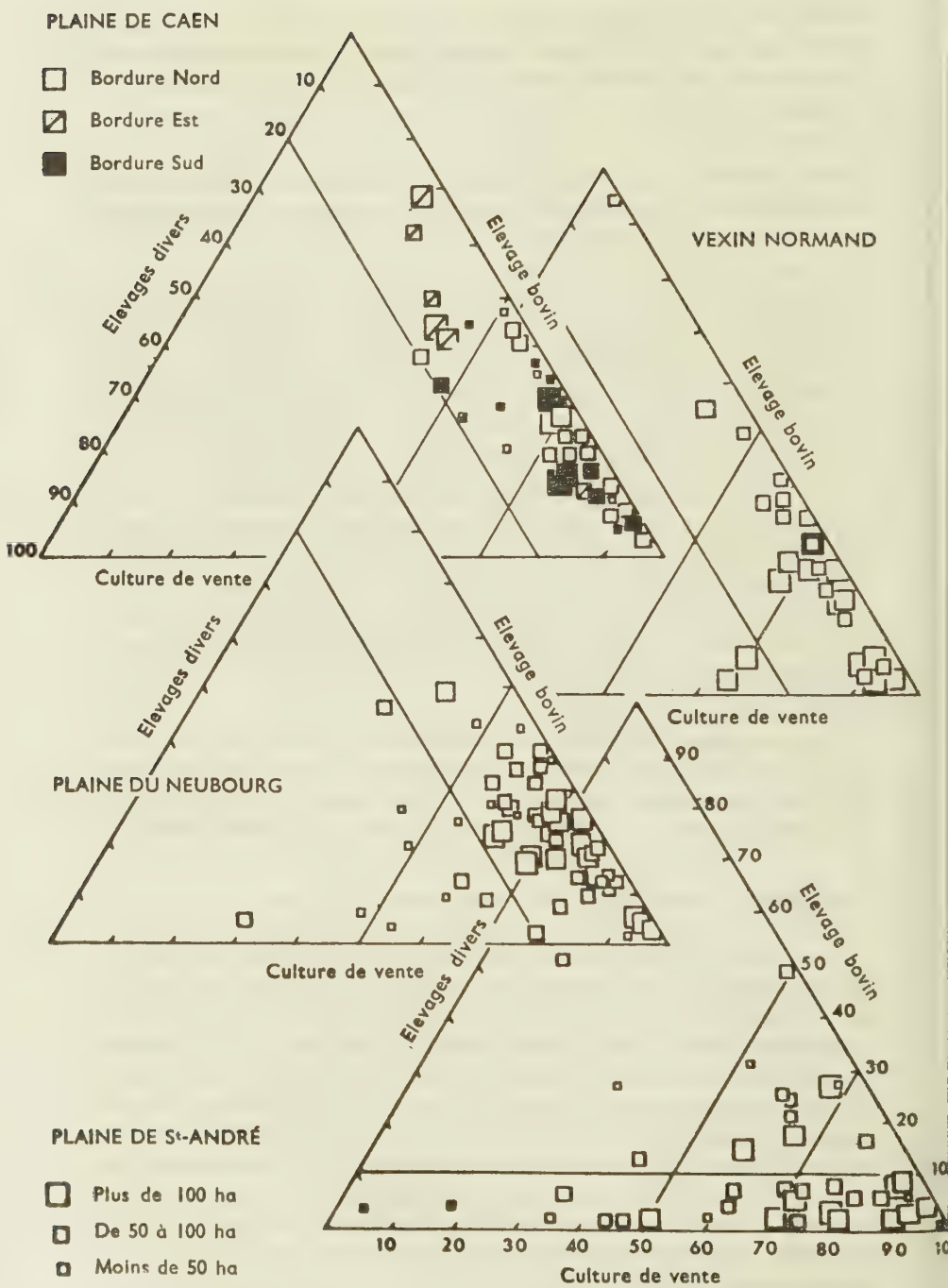

Figure 70. — Structure du produit brut dans les exploitations adhérentes des Centres de Gestion (Plaines Normandes)

1 — *La plaine de Caen* bénéficie de bonnes conditions naturelles sur la plus grande partie de son étendue, de structures d'exploitations bien concentrées et l'économie contemporaine prolonge ici, une longue tradition de travail agricole intensif. Dès la première moitié du XIX[e] siècle, comme dans le Pays de Caux, la révolution agricole y était généralisée et les jachères supprimées. Dans les plaines de grande culture, la plaine de Caen se caractérise actuellement par la polyvalence de ses productions où la betterave sucrière, le lin et la pomme de terre tiennent une place comparable, voire supérieure, aux céréales. Par cette ouverture de la gamme des activités, la plaine de Caen s'apparente au Caux, mais elle s'en différencie par le rôle modeste accordé à l'élevage.

La physionomie moyenne des exploitations du Centre de Gestion (exercice 1960-61) donne une idée précise d'une orientation culturale qui se partage entre les céréales et les cultures industrielles.

Produits (%)	Répartition des produits bruts		Répartition des surfaces			
	Exploitations « labours »	Exploitations « mixtes »	Exploitations « labours »		Exploitations « mixtes »	
Blé	21	20				
Orge	8	8				
Céréales	**29**	**28**	50		59	
Betterave sucrière	19					
Lin	11					
Pommes de terre	7					
Divers	7					
Total	**44**	**17**	37		21	
Elevage	**27**	**55**				
Cultures fourragères			13		20	
Labours			100	80	100	52
S.T.H.				20		48

Cinquante exploitations environ se répartissant en :
« Exploitations labours » : exploitations de la plaine proprement dites, surtout orientées vers les labours ;
« Exploitations mixtes » : situées surtout en bordure de la plaine de Caen.

2 — *Le Vexin et le Neubourg* ont une orientation céréalière plus marquée sans toutefois négliger totalement les cultures industrielles. Ces deux régions disposent de bonnes conditions pédologiques, mais leurs structures d'exploitations diffèrent assez sensiblement, tant par l'ancienneté que par le degré de concentration. Néanmoins la très grande

culture mécanisée du Vexin et l'agriculture des exploitations moyennes ou grandes du Neubourg aboutissent à des gammes de productions assez comparables. Les céréales l'emportent nettement sur les cultures de lin, de betteraves sucrières ou sur les autres spéculations culturales (récemment, la culture des petits pois dans le Vexin). C'est aussi dans ces deux plaines que l'élevage occupe la place la plus importante.

Produits	Produits bruts				Surfaces			
	N 1	N 2	N 3	V	N 1	N 2	N 3	V
Blé	32,7	30,9	35	38 %	27,8	27,6	34	33 %
Orge-Avoine	4,3	5,1	5	2	19,2	16,9	13,5	10
Céréales	*37*	*36*	*40*	*40*	*47,0*	*44,5*	*48,5*	*43*
Bett. sucr.	6,3	5,9		21				16
Lin	2,1	5,2						
Colza	0,8	1,1						
Divers	2	2,3		10				6
Total	*11,2*	*14,5*	*26*	*31*	*9*	*12,5*	*20*	*22*
Elevage	*51,6*	*49,5*	*34*	*29*				35
Cult. fourrag.					19,1	14,5	10,5	
S.T.H.					25	28,5	21	

N 1 — D'après Gautier, 1963. Exploitations de 20 à 30 ha de la Campagne du Neubourg, 12 % des exploitants, 10 % de la S.A.U.

N 2 — Même source. Exploitations de 30 à 50 ha du Neubourg, 16 % des exploitants, 20 % de la S.A.U.

N 3 — Même source. Exploitations de plus de 50 ha du Neubourg, 22 % des exploitants, 58 % de la S.A.U.

V — D'après Centre de Gestion, 1956. Grandes exploitations du Vexin Normand dépendant du Centre de Gestion (plus 100 ha) (25 exploitations environ).

3 — *La plaine de St-André* dispose de potentialités naturelles beaucoup plus limitées que les autres campagnes. La sécheresse du climat,

Plaine de St-André	Produit brut (%)	Surfaces (%)	
Blé	35,03	29,73	
Orge-Avoine	27,19	34,46	
Céréales	**62,22**	**64,19**	
Autres cultures de vente ..	**8,66**	**9,46**	
Elevage	**25,12**	**26,35**	
Cult. fourrag.			
Labours		100	91
S.T.H.			9

Source : étude du Centre de Gestion portant sur l'ensemble des exploitations agricoles, 1961.

la médiocrité des sols font de cette région, dans une structure dominée par les grandes exploitations mais qui n'exclut pas totalement les moyennes et les petites, une zone nettement spécialisée dans la production céréalière. Les céréales commercialisées forment près des deux tiers des produits bruts et la part des cultures industrielles est inférieure à celle de l'élevage.

En ne retenant que les grandes exploitations (qui couvrent plus de 60 % des surfaces), et en simplifiant les chiffres des produits bruts, on aboutit à un tableau général qui distingue nettement l'orientation particulière de chaque grande plaine : la plaine de Caen poylvalente, le Neubourg et le Vexin surtout céréaliers, la plaine de St-André nettement céréalière. Selon les cas, les produits de l'élevage forment 25 à 35 % des produits bruts.

Produits bruts (%)	Pl. de Caen	Neubourg	Vexin	St-André
Céréales	30	40	40	60
Autres cultures de vente	45	25	30	10
Elevage	25	35	30	30

2°) L'ASSOCIATION DE L'ÉLEVAGE ET DE LA GRANDE CULTURE.

Les plaines de Caen, du Neubourg, de St-André et le Vexin Normand, où les cultures de vente dominent l'économie agricole, constituent le seul ensemble régional, à l'intérieur de la Normandie, qui ne laisse à l'élevage qu'une place secondaire dans la répartition des surfaces comme dans les budgets d'exploitation. Cependant, dans aucune de ces régions l'élevage ne s'efface totalement. Il apporte à l'économie des grandes fermes un important complément financier qui varie du quart au tiers des produits bruts. Surtout, il joue un rôle souvent indispensable dans le système agricole en fournissant à l'association des cultures et de l'élevage plus que de simples recettes : jadis, l'apport de la traction animale ; maintenant la valorisation des sous-produits et des surfaces fourragères qui ne peuvent être éliminées des assolements ; de plus, et en permanence, des fumures. Depuis quelques décades, les principes de l'association ont beaucoup changé, les systèmes contemporains juxtaposent les types les plus modernes de combinaison et les plus archaïques.

a) *La traction animale : les chevaux.*

Jusqu'à l'apparition du tracteur, l'animal de trait était l'auxiliaire indispensable de tous les exploitants agricoles à l'exception des manouvriers. En ce domaine, les grandes fermes et même les exploitations moyennes des plaines de grande culture avaient de gros besoins pour tous les labours, semis, façons culturales et récoltes exigés par le blé, le colza, le lin, la betterave sucrière... Au milieu du XIX[e] siècle, une ferme moyenne du Neubourg ou de la Campagne de Caen disposait d'un attelage de 4 à 5 chevaux ; une très grande ferme comme celle de Guitry dans le Vexin Normand comptait dans son écurie quelque 36 chevaux (pour 385 ha de terres)... (76). Dans ces conditions, une partie importante des récoltes devait être consacrée à l'alimentation des chevaux : la totalité de la sole d'avoine et une proportion variable des prairies artificielles.

Cet élevage donnait lieu à un important commerce. En effet, faire naître et élever un poulain représente une opération assez délicate, plus ou moins incompatible avec le travail continu du cheptel sur la même exploitation. Entre les régions et entre les exploitations s'établissait une certaine spécialisation qui réservait les plus jeunes chevaux aux terres les plus légères, aux fermes les plus petites, et les animaux les plus robustes aux attelages les plus lourds. Le système a déja été rapidement analysé dans le cadre du Pays de Caux (77). Les pays naisseurs des plaines normandes étaient le Boulonnais, la Bretagne et surtout le Perche.

A la fin du XIX[e] siècle et au début du XX[e] siècle, les agriculteurs de la Plaine de Caen, comme ceux de bien d'autres régions de Normandie déja citées (78), pratiquèrent cet élevage sous une forme plus intensive encore que celle exigée par leurs besoins de traction en utilisant pour les travaux des champs... des demi-sang trotteurs finalement destinés aux remontes de cavalerie. Guénaux a donné une description très précise de cette activité alors qu'elle était à son apogée. Achetés à 7-8 mois dans la Manche, les poulains restaient jusqu'à l'âge de 3 ans, 3 ans et demi, sur les exploitations de la Plaine où ils participaient à une ou deux campagnes de culture tout en recevant dans l'intervalle une alimentation riche et originale : avoine en automne et en hiver, et, d'avril en septembre, trèfle incarnat et sainfoin pâturés au piquet selon une technique tout à fait analogue à celle utilisée pour les vaches dans le Caux (79). Classés en deux catégories, d'après leurs qualités, les chevaux à 3 ans ou à 3 ans et demi, étaient vendus comme étalons aux Haras régionaux ou comme hongres à la remonte militaire. D'après

(76) Morière, 349, 1867.

(77) Troisième partie, chap. I, II/3°.

(78) Notamment les plaines de Falaise à Alençon et l'Avranchin.

(79) Guénaux, 391, 1902.

Guénaux, les neuf dixièmes des agriculteurs se livraient alors à cette activité qui les passionnait et qui se plaçait aux tout premiers rangs de leurs bénéfices. « Le cheval est l'objet d'un véritable culte dans la plaine de Caen. A ses besoins tout est plié, de lui tout dépend : cultures, habitudes, richesse, renommée ; par lui et pour lui, tout vit et s'agite. Il est intimement lié à la vie du pays, et les coutumes de celui-ci sont si bien en conformité avec les exigences de l'élevage, que l'on saurait difficilement les concevoir l'un sans l'autre » (79).

Maintenant, l'élevage du cheval a pratiquement disparu des grandes plaines, plaine de Caen comprise. Pour cette dernière, le remplacement de la cavalerie militaire par les engins blindés et motorisés a tari le débouché le plus important. Partout, la motorisation des exploitations, très avancée dans le Vexin entre 1920 et 1939, effective dans l'ensemble des plaines à partir de 1955-1960, a entraîné la disparition du cheptel de trait. Seuls demeurent quelques vieux « chevaux de cour », bons domestiques fidèles que les maîtres répugnent à congédier, et, se détachant parfois sur la plaine comme les apparitions d'un autre âge, les derniers attelages de petites exploitations. L'orge peut donc se substituer peu à peu à l'avoine et les bovins disposer de la totalité des surfaces fourragères.

b) *L'utilisation des surfaces fourragères : moutons de parc et vaches laitières.*

Techniquement, même lorsque la conjoncture rend tentante l'élimination complète de l'élevage, l'agriculteur de plaine ne peut pas supprimer totalement les surfaces fourragères de son exploitation. Sur les marges du domaine, certains herbages, le plus souvent de médiocre valeur, ne peuvent pas être réservés à un autre usage : prés des fonds de vallée de la campagne de Caen, herbages des vallons du Vexin ou des « terres mouillantes » du Neubourg, pacages de pentes ou des sols sableux de St-André. Enfin, les jachères jadis, les légumineuses maintenant, occupent une place quasi obligatoire dans l'assolement en rechargeant le sol en matière azotée après le passage de cultures épuisantes comme le blé, le lin, la betterave sucrière. Pour utiliser ces surfaces qui varient selon les exploitations et selon les époques, deux solutions classiques : le mouton de parc, la vache laitière.

1 — *Le mouton de parc,* utilisateur traditionnel des jachères et des chaumes, groupé en troupes de plusieurs centaines de têtes, fut, jusqu'au dix-neuvième siècle, le grand élevage des Plaines normandes. Mais partout, en un siècle cet élevage s'est effondré, alors qu'il occupait jadis une place fondamentale dans le système agricole, donnant, grâce à sa viande et à sa laine, d'intéressantes recettes. Les enquêtes du milieu du

XIX[e] siècle signalent déja sa disparition de la Plaine de Caen où « la nouvelle culture » (le remplacement des jachères par des prairies artificielles) entraîne la promotion des bovins aux dépens des ovins (80). Dans le Pays de Caux, dans les Plaines d'Argentan et de Caen ne subsistent plus maintenant que quelques troupes reliques... Dans les Plaines de l'Eure, par contre, cet élevage conserve une certaine importance. Toujours, il y tint une place éminente, qu'attestent de vieilles coutumes, telles que l'offrande de l'agneau pascal dans les églises du Neubourg. C'est là, dans les plaines du Neubourg et de Saint-André, qu'il conserve encore le plus de vitalité.

La troupe de Maurice Hocher, aux Essarts, dans la Plaine de Saint-André, fournit un bon exemple des techniques traditionnelles adaptées aux conditions modernes de l'exploitation. Le cadre : une belle ferme-cour isolée dans la plaine au milieu de ses 90 ha de cultures (blé, avoine-orge, prairies artificielles). L'éleveur : un homme du pays, ouvert au progrés, mais encore respectueux de la tradition ; pour désigner les trois soles de la rotation triennale, il emploie les vieux termes de « blé », « printemps » (avoine) et « guérets » (praires artificielles remplaçant la jachère). Il possède une des trois troupes de moutons de la commune, soit 200 brebis et leur suite, de race Ile-de-France, race dominante de la région. Du 1[er] novembre au 15 mai, la troupe rentre à la bergerie où la luzerne, la paille, l'avoine et quelques betteraves assurent son alimentation. A partir de mai, les moutons « sortent en plaine » sous la garde d'un berger. Aidé par des « chiens de bord », celui-ci conduit librement sa troupe sur les minettes, vesces, sainfoins et luzernes des « guérets », à moins qu'il ne les parque dans des enclos mobiles sur les mêmes terrains. Du 15 août au début de novembre, les moutons glanent derrière les récoltes de blé et d'avoine. La viande constitue le principal produit de cet élevage, sous trois formes principales : « l'agneau blanc » ou « agneau de Pâques », engraissé en 100 jours sous le pis de la brebis avec des compléments de grains et de tourteaux, donne la viande la plus tendre, les gigots les plus fins ; « l'agneau gris », vendu à 6 mois, rentre à la bergerie après le glanage, et est engraissé pendant un mois pour être vendu à Noël ; les vieilles brebis sont éliminées progressivement. Maurice Hocher vend ses produits à un marchand qui les commercialise à Paris et à Rouen.

Dans la Campagne du Neubourg, A. Plaisse signale une autre forme d'exploitation : les éleveurs ne possèdent pas de terres et ils louent aux exploitants « sédentaires » les parcours dont ils ont besoin (81).

Mais, quelle que soit sa structure, la régression de cet élevage s'affirme toujours, en dépit de la force de la tradition et du prestige des « riches

(80) A.N., 1855.
(81) Plaisse (A.), 348, 1964.

fermes à moutons ». Aux Essarts, trois troupes ont été dispersées en 10 ans. Pour expliquer ce déclin, les éleveurs et les techniciens invoquent trois causes principales : l'utilisation des désherbants, les difficultés de main-d'œuvre et la faible rentabilité.

L'utilisation des désherbants et des techniques modernes de déchaumage prive l'élevage du mouton de son infrastructure fourragère. Des impératifs de productivité dans le domaine des cultures tendent à éliminer un vieil élevage.

La mort du vieux berger entraîne souvent la vente de la troupe qu'il conduisait. En dépit d'une bonne revalorisation financière de la profession, celle-ci ne se renouvelle pas et le recrutement se tarit complètement dans des régions où l'attrait de l'agglomération parisienne et des entreprises industrielles décentralisées s'exerce au maximum. A l'âge des transistors, produits à Evreux ou à Dreux, personne ne veut plus errer et rêver sur les guérets et sur les chaumes.

De plus, la rentabilité de l'élevage du mouton demeure aléatoire. Le Centre de Gestion de l'Eure en a bien étudié l'économie. Pour valoriser les surfaces fourragères, le mouton présente de nombreux avantages : apport de fumure directement sur les cultures ; chargement par ha de surface fourragère plus élevé que les bovins ; rendement brut par unité de gros bétail supérieur à celui des bovins. Mais deux conditions sont nécessaires à la rentabilité de l'affaire : une bonne fécondité de la troupe, une base économique d'au moins 250 brebis qui seule peut amortir le travail du berger (82). De telles exigences réservent aux très grandes exploitations cet élevage traditionnel. La plupart préfèrent d'autres activités.

2 - *La vache laitière* n'a pas cessé de progresser aux dépens du mouton, depuis le milieu du XIX[e] siècle jusqu'à la période contemporaine. Les deux types d'élevage sont concurrents car ils utilisent les mêmes surfaces : l'étable exclut la troupe et réciproquement. Les techniques traditionnelles de l'élevage laitier dans les plaines de grande culture n'appellent pas de commentaires particuliers, car elles ne font que combiner des usages déjà décrits ailleurs : longues stabulations d'hiver et affourragement grâce aux réserves de foin et aux collets de betteraves, pâturage au tière et maintenant à la clôture électrique des prairies artificielles, pâturage libre des herbages permanents (83). A la différence du système cauchois, la luzerne l'emporte sur le trèfle dans les plaines de l'Eure, et le sainfoin dans la plaine de Caen. Les herbages permanents avaient beaucoup augmenté au cours de la première moitié du XIX[e] siècle jusqu'à oc-

(82) Centre de Gestion de l'Eure, 340, 1956.

(83) Le tière était surtout pratiqué dans la Plaine de Caen.

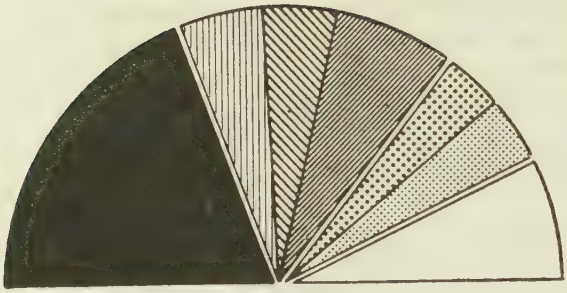

Très grande exploitation de 340 ha
Vexin *(Boisemont)*

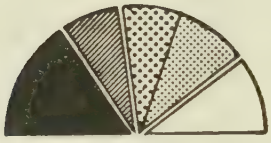

Grande exploitation de 70 ha
Le Neubourg

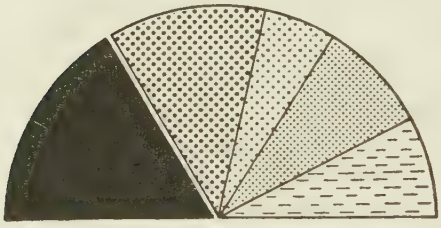

Groupement d'exploitations de 200 ha
Plaine de St-André — *(Guichainville)*

Grande exploitation traditionnelle de 90 h
St-André *(Les Essarts)*

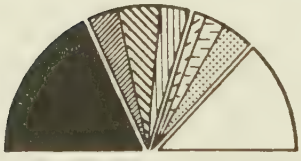

Grande exploitation de 85 ha
Plaine de Caen — *(Verson)*

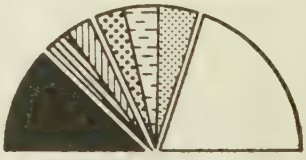

Grande exploitation de 75 ha. Bordure Oue
de la plaine de Caen *(Baron-sur-Odon)*

Figure 71. — L'utilisation du sol dans quelques grandes exploitations-types des Plaines Normandes

cuper 10 % de la S.A.U. dans la plaine de St-André, 20 à 30 % dans le Vexin, le Neubourg et la campagne de Caen. L'évolution récente a cependant enrayé et même inversé cette tendance.

La progression de l'élevage bovin dans les plaines de l'Eure et, accessoirement, dans la plaine de Caen, s'explique par le développement des bassins laitiers qui se sont constitués autour des grands centres de consommation de Paris et de Caen. Autour de Caen, le phénomène se limite à l'activité de deux laiteries qui travaillent aux confins du Bessin et de la Plaine. Il revêt naturellement une toute autre ampleur autour de Paris. La Plaine de St-André, et accessoirement celle du Neubourg, mais surtout le Vexin Normand font partie intégrante de la ceinture laitière que la société Genvrain a tissée autour de la capitale pour alimenter celle-ci en lait pasteurisé et en produits frais. Un centre de ramassage Nestlé à Conches et la coopérative de Verneuil complètent le réseau de collecte. L'importance du débouché justifie l'existence de densités bovines qui varient de 0,3 à 0,7 U.G.B.B. par ha et qui dépassent même ce chiffre dans les petites exploitations, notamment autour du Neubourg.

Mais l'élevage des vaches laitières reste-t-il rentable alors qu'il impose de lourdes charges de main-d'œuvre ? Certains exploitants se le demandent et les études des Centres de Gestion n'invitent guère à l'optimisme. Dans toutes les plaines de grande culture, et surtout parmi les grandes exploitations, après les chevaux et les moutons, de nombreuses vacheries disparaissent. L'élevage des vaches laitières subsiste sous trois formes principales : l'étable de 10 à 15 vaches des petites exploitations conduite selon les méthodes traditionnelles par le ménage exploitant lui-même (cas fréquent dans les petites exploitations du Neubourg) ; l'étable moyenne d'une trentaine de vaches exploitée par un ménage vacher dans les grandes fermes ; enfin les grandes stabulations libres de 40 vaches et plus, rationnellement installées, et qui se rencontrent surtout dans le Vexin.

A Guiseniers, près des Andelys, l'élevage de D. Hamot permet d'illustrer par un exemple cette forme supérieure de l'élevage laitier. Jeune ingénieur agronome, D. Hamot conduit en voiture la visite des 320 ha de la ferme que sa famille exploite en location depuis plusieurs générations. Derrière la cour où les bâtiments traditionnels se serrent à côté d'un pavillon moderne, se dresse le vaste hangar d'une stabulation libre qui abrite 45 laitières Françaises Frisonnes Pie Noire. Depuis quelques années, l'exploitant cultive 40 ha de petits pois qu'il livre à une conserverie après battage. L'ensilage des fanes, les collets et pulpes de betteraves sucrières assurent aux vaches laitières une bonne alimentation que complète le pâturage de 30 ha d'herbages permanents. La stabulation libre, l'installation d'une salle de traite et bac à froid appartenant à la S.A.F.R. (Genvrain) permettent la rationalisation du travail : un vacher,

ancien petit exploitant mayennais, soigne seul, ou avec l'aide de sa femme, les 45 vaches. La qualité de la sélection autorise de hauts rendements (4 000 l. par tête et par an). Les camions de la S.A.F.R. ramassent le lait chaque semaine. L'équipement des grandes exploitations en bacs de refroidissement les soustrait aux servitudes des collectes quotidiennes. Le vacher bénéficie d'excellentes conditions de travail et d'un bon salaire. Le fermier et sa famille se promènent en tenue de ville dans les couloirs cimentés de l'installation. Très lointains descendants des paysans crottés, ils vivent de la production laitière mais ils ont cessé de vivre avec les vaches.

c) *La valorisation des sous-produits de culture : les bœufs à l'auge.*

L'engraissement des bœufs à l'auge, pendant l'hiver, constitue une association classique des cultures et de l'élevage dans les régions betteravières. On a déjà rencontré cette activité dans le Pays de Caux, et, accessoirement, dans les Plaines de Falaise et d'Argentan. Elle prend naturellement une grande importance dans les exploitations betteravières de la Plaine de Caen, du Vexin et du Neubourg. Par contre, elle n'est pas représentée dans la Plaine de St-André où la production de betterave sucrière est très faible (une centaine d'ha au total).

A Boisemont, sur le plateau du Vexin, Michel Proffit exploite en propriété une grande ferme de 366 ha. Il consacre 64 de ses 310 ha de terres labourables à la betterave sucrière qui constitue ainsi 19 % de son produit brut. Mais, en plus, les pulpes et collets représentent d'intéressants sous-produits, équivalents, d'après le Centre de Gestion de l'Eure, à 1 500 et même 3 000 U.F. par ha. Le sous-produit fourrager d'un ha de betterave sucrière peut donc se comparer à la production d'un herbage permanent. M. Proffit fait consommer les feuilles « en frais » par les bovins sur les parcelles ceintes de clôture électrique ou bien il les conserve en ensilage. Les pulpes lui sont retournées par la sucrerie d'Etrepagny à laquelle il livre ses betteraves. Cela lui permet d'acheter au début d'octobre une cinquantaine de bœufs qu'il engraisse à l'auge pendant l'hiver en joignant des farines de céréales et des tourteaux à la pulpe. Il vend les bêtes « finies », en fin d'hiver, à des bouchers de la région parisienne ou à une S.I.C.A.

Ce système de production de la viande de bœuf s'oppose par ses techniques comme par son économie à l'embouche herbager. Beaucoup plus limité que ce dernier par l'importance de la production, il n'en présente pas moins de remarquables avantages : valorisation d'un riche sous-produit, faibles exigences de main-d'œuvre brièveté de la rotation, technique d'engraissement efficace et sûre avec n'importe quel bétail, bonne situation des achats et des ventes d'animaux dans le cycle saisonnier. En effet, l'engraisseur de plaine achète ses veaux à l'automne alors que les petits exploitants cherchent à décharger leurs étables et il vend les animaux

finis en pleine période de soudure, pendant l'hiver. Cependant, la réussite de l'entreprise exige une solide expérience commerciale. Quelques grands agriculteurs, surtout parmi ceux qui sont d'origine normande, vont effectuer eux-mêmes leurs achats de « maigre » dans les régions d'élevage du Bocage, de la Bretagne et de la Mayenne. La plupart préfèrent s'adresser à des marchands de bestiaux et beaucoup se contentent de prendre les bœufs en pension au prix de 150 à 200 A.F. par bête et par jour. L'homme de la plaine, habitué maintenant à l'efficacité technique et économique, comprend fort mal les finesses et les plaisirs du commerce. Il prend les bêtes commes elles viennent. Il les engraisse. Il les vend. Et cela ne comporte aucun mystère.

Pour l'avenir, cette activité déjà fort ancienne puisqu'elle existait au XIX[e] siècle, préfigure sans doute les nouvelles formes de production de viande. Il semble bien, en effet, que l'engraisseur des plaines soit beaucoup mieux placé que l'herbager pour s'adapter aux nouvelles techniques accélérées connues sous le nom de « baby-beef ». Techniquement et économiquement, celles-ci peuvent s'imposer assez rapidement et les plaines de grande culture devenir les nouvelles grandes régions d'élevage (84).

d) *La recherche du plein emploi de la main-d'œuvre : veaux, porcs, volailles.*

Les grands élevages ne peuvent convenir à la totalité des exploitations agricoles. Pour être rentables, ils doivent réunir des cheptels importants : une troupe de 50 brebis, une stabulation libre de 40 vaches, une étable d'engraissement de 40 bœufs au minimum. De plus, ils rendent nécessaire la permanence de certaine surfaces fourragères : parcours, herbages, sous-produits de betterave sucrières. Deux catégories d'exploitations ne peuvent répondre à ces conditions.

Les petites et moyennes exploitations (moins de 40-50 ha) jouent un rôle très faible dans le Vexin Normand sans avoir cependant totalement disparu. Dans les trois autres plaines de grande culture, par contre, elles occupent encore 30 à 40 % des surfaces et elles l'emportent par le nombre sur les autres catégories. Dans la plus morcelée des grandes plaines, la campagne de Neubourg, les unités de moins de 30 ha rassemblent 60 % des exploitations sur 23 % de la S.A.U. (85). De telles surfaces

(84) Une importante difficulté de cet élevage sera analysée plus loin (quatrième partie, chap. 2) : la production des veaux, nécessaires à l'engraissement, et que les grandes exploitations n'assurent pas. Depuis quelques années, les engraisseurs souffrent de la pénurie de « maigre ». Un équilibre technique et économique doit s'établir entre pays naisseurs et régions d'engraissement.

(85) D'après Gautier, 341, 1963.

excluent l'élevage du mouton de parc et l'engraissement des bœufs. Elles ne peuvent permettre que l'élevage laitier sous une forme traditionnelle

Dans la plaine de St-André, le problème s'étend à la quasi-totalité des exploitations, grandes comprises. L'absence des cultures betteravières rend impossible l'engraissement des bœufs et la faible étendue jointe à la médiocrité des herbages limite la production laitière. Le mouton de parc se trouve ici dans son domaine d'élection mais son déclin ne cesse de s'accentuer. Face à la faible rentabilité des grands élevages contemporains, une tentation apparaît à laquelle des fermes de plus en plus nombreuses ne résistent pas : la suppression pure et simple des étables et des parcs.

Pour ces deux types d'exploitations, se pose le délicat problème du plein emploi de la main-d'œuvre. Car une petite exploitation familiale, resserrée sur de trop faibles surfaces, parvient à des revenus insuffisants lorsque seul un élevage laitier traditionnel complète les cultures de vente sous la forme d'une étable de 10 à 15 vaches. Au même titre que les exploitations du Bocage, les petites fermes des plaines ne peuvent intensifier leur production que par des élevages forcés de porcs et de veaux d'engraissement. Le problème se pose de façon différente pour les grandes exploitations de St-André. Là, la mécanisation, la simplification du travail sur des fermes qui consacrent la plus grande partie de leurs surfaces aux céréales, entraînent une productivité très élevée qui peut ne retenir qu'un travailleur sur 50, voire sur 70 ha. Les exploitants disposent encore d'une main-d'œuvre un peu plus importante, et, surtout, ils tiennent à occuper celle-ci de façon rentable dans les longues périodes qui séparent les saisons de grands travaux (été, automne). Dans les deux cas, sur les petites exploitations du Neubourg et de la Plaine de Caen comme sur les grandes fermes céréalières de St-André, c'est la recherche du plein emploi qui conduit les agriculteurs à développer des élevages de complément. Ceux-ci utilisent des sous-produits de culture mais aussi des aliments achetés qu'un cycle rapide transforme en œufs ou en viandes blanches (veau, porc, poulet).

1 - *Le veau de boucherie* appartient depuis longtemps à la tradition d'élevage des grandes plaines : sous-produit conjugué de l'étable (petit lait) et des céréales secondaires (farines), il aboutit, après un cycle de production très court (2 à 3 mois environ), sur les étaux des grands centres de consommation de Caen, Rouen et Paris. Au XIX[e] siècle, les marchés du Neubourg et de Damville réunissaient chaque semaine des effectifs très importants. Déjà, l'addition à la ration normale d'aliments très riches comme les œufs permettait de forcer l'engraissement et d'améliorer la qualité de la chair (86). Sous cette forme, les techniciens critiquent cet élevage, véritable gaspillage de matière première, surtout lorsqu'il

(86) A.N., Le Neubourg, 1856.

n'épargne ni les mâles ni les femelles, compromettant ainsi le renouvellement du cheptel. Maintenant, les aliments composés remplacent les œufs et parfois même le sous-produit de laiterie, et les exploitants ne sacrifient généralement que leurs veaux mâles et une partie de leurs génisses seulement. Cette activité reste l'élevage de complément habituel des nombreuses fermes qui ont conservé une vacherie. Mais que ce soit dans une grande exploitation du Vexin ou dans une petite ferme du Neubourg, le complément de recette ainsi obtenu ne représente qu'une faible part du produit brut total (5 à 10 % environ).

2 - *Le porc* suscite beaucoup moins l'intérêt des exploitants et les recettes qu'il apporte tiennent une place plus faible encore que celle des veaux dans les produits bruts moyens (5 % environ). Les techniciens des Centres de Gestion estiment que « la porcherie type industriel se justifie le mieux, mais elle doit constituer une unité économique, un homme pour 15 mères et leurs produits jusqu'à engraissement » (87). Toutefois les fluctuations des prix du porc rendent circonspects les agriculteurs. A côté de petits élevages rudimentaires, se sont montées quelques grandes porcheries, mais leur existence est souvent éphémère. Un exemple : à Guichainville, dans la Plaine de St-André, trois agriculteurs ont installé une porcherie d'engraissement de 50 têtes dans une ancienne étable ; fait significatif, les cloisons des cases sont amovibles afin de permettre un éventuel retour à l'élevage laitier.

3 - *Les volailles,* enfin constituent l'élevage le plus original des Plaines de l'Eure. Dès le XIX[e] siècle, l'importance de la production céréalière et la proximité du débouché parisien suscitèrent le dévelopement de cette activité. Ce fut l'époque des grandes basses-cours de 80 à 100 poules, dont les produits, œufs et poulets, s'écoulaient chaque semaine sur les marchés du Neubourg, de Damville, de Nonancourt et d'Houdan. Deux traits caractérisaient cet ancien type d'élevage qui survit encore dans de nombreuses petites fermes : l'irrégularité saisonnière de la production qui culmine pour les œufs en été alors que la consommation diminue, et l'absence de véritable comptabilité ; la fermière qui dirige la basse-cour connaît bien ses recettes mais les dépenses d'alimentation, puisées dans les stocks de céréales, sont ignorées.

Ce système disparaît peu à peu, remplacé par de grands élevages spécialisés, soit dans la production de poulets de chair, soit dans la production d'œufs. Dans les deux cas, l'extrême irrégularité des cours, une tendance assez nette à la régression des prix de vente limitent le développement de ces activités nouvelles et obligent les producteurs à améliorer sans cesse l'efficacité de leurs installations.

A Guichainville (Plaine de St-André), l'association de trois agricul-

(87) Centre de Gestion de l'Eure, 340, 1956.

teurs déjà citée a créé un poulailler neuf pour 1 000 pondeuses. Leur nourriture est assurée en grande partie par les grains produits sur les 300 ha des trois exploitations réunies. Très spécialisé, l'élevage achète ses poussins et, après un passage dans des éleveuses chauffées au fuel, les poulettes restent quelque temps à l'extérieur avant de rentrer au poulailler de ponte où elles séjournent un an environ dans une atmosphère conditionnée et en bénéficiant grâce à la lumière électrique d'un éclairement de 14 heures chaque jour. Enfin, les couveuses sont immédiatement sacrifiées, car une deuxième année de ponte accuserait un déficit de 30 % environ par rapport à la première. Toutes ces techniques permettent de maintenir le rendement à un niveau très élevé, indépendamment des fluctuations saisonnières : 800 œufs par jour en moyenne. Grâce à la rationalisation du travail, trois hommes à temps plein et deux aides à temps partiel font face à toutes les tâches du poulailler qui s'ajoutent à celles d'une grande exploitation céréalière et de la porcherie déjà décrite.

L'exemple de Guichainville se distingue par son efficacité, mais il ne doit cependant pas être considéré comme isolé. Des élevages de poussins, des bandes de production de 500 poulets de chair et plus s'ajoutent aux poulaillers de ponte dans toutes les plaines de l'Eure qui subissent avec force l'attraction du marché parisien. Dans le Vexin, plus encore dans la région du Neubourg, de St-André, de Verneuil, de Nonancourt se multiplient les longs bâtiments bien aérés autour desquels essaiment les taches blanches des pondeuses Leghorn et les plumages acajous des Rhode Island.

Les éleveurs doivent faire face à deux difficultés principales : la violence des épizooties qui peuvent décimer en quelques heures des poulaillers entiers tellement sont fragiles les volailles sélectionnées, et d'autre part la lourdeur des prix et la précarité des débouchés. Les exploitants s'efforcent d'éviter les crises sanitaires par un gros effort prophylactique. Sur le front commercial, ils luttent en abaissant leurs prix de revient par la rationalisation du travail et en s'assurant de bons débouchés. Couronnant l'édifice, les deux coopératives de commercialisation du Val d'Iton et du Neubourg groupent, en 1963, 56 adhérents (possédant 69 000 pondeuses) et assurent la commercialisation de quelque 12 millions d'œufs par an. Ces deux coopératives n'ont pas éliminé les circuits privés, mais leur essor récent n'en est pas moins remarquable. La coopérative du Val d'Iton fut en effet créée en 1959 (17 adhérents, 1 700 000 œufs) et celle du Neubourg en 1961 (22 adhérents, 5 millions d'œufs) (88).

Tous les types d'élevage subsistent dans les plaines de grande culture. Jamais une même exploitation ne peut les réunir tous. Ils s'associent selon des formules variables et assez souples que résume le tableau suivant.

(88) Leroy (D.), 343, 1964.

TALBEAU 25

Types d'associations d'élevage dans les plaines de grande culture

Type	Régions	Cultures de vente	Elevages principaux	Elevages de complément
1 — Petite exploitation (— 40 ha)	St-André Neubourg Caen	Blé	Lait	Veaux Porcs (éventuellement)
2 — Grande ferme betteravière	Vexin Neubourg Caen	Blé Bett. sucr. Lin (éventuellement)	Lait - st. libre (éventuellement) Bœufs à l'auge	Veaux (éventuellement)
3 — Grande ferme céréalière Type traditionnel	St-André	Blé Orge	a) Lait ou b) Moutons	Veaux
4 — Grande ferme céréalière Type moderne	St-André	Blé Orge Luzerne déshydratée	a) Poulailler de ponte ou de chair ou b) Suppression de tout élevage	

Ainsi, en dépit de la place modeste qu'occupe la production animale dans les recettes brutes, les plaines de grande culture s'imposent finalement comme d'importantes régions d'élevage. Dans tous les secteurs, l'importance du débouché parisien très proche des plaines de l'Eure, et, accessoirement des centres de consommation régionaux de Caen et de Rouen, a favorisé de façon décisive le développement d'élevages de type spéculatif : car, finalement, lait frais, veaux, agneaux, bœufs, poulets, tous les produits de l'élevage régional forment une chaîne d'aliments frais qui doivent être acheminés rapidement vers les lieux de vente. Profitant des périodes de bonne conjoncture, les agriculteurs céréaliers et betteraviers se sont improvisés éleveurs pour édifier, grâce à d'importants moyens, des installations de plus en plus rationnelles et efficaces. Les premières, les grandes fermes du Vexin ont montré l'exemple, mais maintenant celui-ci se diffuse autour de Caen, du Neubourg et de St-André.

Un dernier type d'exploitation, récemment apparu, constitue, en Normandie, un cas limite : les grandes fermes qui ont supprimé tout élevage. On en rencontre quelques-unes, assez rares, ici et là, mais dans la Plaine de St-André le phénomène d'abandon commence à s'amplifier. Parmi les exploitations des Centres de Gestion, une bonne quinzaine n'ont déjà plus d'étable en 1962 dans la Plaine de St-André. Les avantages d'un système purement céréalier sans élevage peuvent tenter en effet : mécanisation totale du travail portant au maximum la productivité (1 hom-

me pour 70 ha), fin des servitudes qu'impose l'élevage et dégagement de longues périodes de loisirs, bénéfices accrus grâce à une conjoncture qui favorise nettement la production de céréales aux dépens de l'élevage. Les tenants de l'abandon ont réponse à tous les arguments contraires. Le précédent à blé dans l'assolement ? Le maïs-grain et la luzerne peuvent tenir ce rôle et être commercialisés directement. Plusieurs coopératives assurent la déshydratation de la luzerne. Ainsi s'oriente-t-on vers des assolements du type blé-orge-luzerne ou maïs. La fumure ? Sans convaincre totalement, les agriculteurs estiment que les engrais composés, l'enfouissement des pailles et engrais verts permettent de maintenir la richesse en humus du sol à un taux convenable (89). Ainsi les entreprises purement céréalières de la Plaine de St-André forment-elles la gamme des exploitations normandes. De la Bresle au Couesnon existent tous les types de rapports, depuis la dominance absolue de l'élevage des fermes herbagères jusqu'à l'absence de tout élevage dans certaines exploitations des plaines de grande culture.

Paradoxalement, ce sont probablement les exploitations de grande culture qui expérimentent les formes d'élevage de l'avenir. Elles s'ouvrent sur deux voies principales. La première associe cultures et élevage, et, au sein des mêmes exploitations, réalise des élevages à haut rendement et haut degré de productivité qui utilisent au maximum les cultures fourragères et sous-produits de culture : porcheries et poulaillers industriels, grandes stabulations laitières, étables d'engraissement des bœufs et bientôt de « baby-beefs »... La seconde voie dissocie cultures et élevage et aboutit à une spécialisation accrue. L'agriculteur de St-André produit du maïs, de l'orge, de la farine de luzerne déshydratée que des industriels transforment en aliments du bétail avant de les revendre à des éleveurs. Il fait donc toujours partie de la chaîne de l'élevage. Celle-ci s'allonge avec le progrès des techniques et des tensions opposent les différents maillons du circuit. Car le sol sans élevage de St-André a pour corollaire l'élevage sans sol du Bocage.

Quelle que soit la voie choisie, les plaines cultivées disposent de solides avantages. Les porcheries industrielles, les salles de traite rutilantes, les poulaillers à lumière artificielle, les sélections tellement parfaites que les animaux se confondent dans une ressemblance standardisée conduisent très loin des vieux élevages où le paysan compte avec une nature changeante et sait apprécier chaque bête. Devenu parfaitement maître du climat, des sols et des animaux, l'homme débouche sur les élevages d'Alphaville (90).

---

(89) L'importance de ce problème est tel que des analyses de sol suivies dans les exploitations qui pratiquent ce système devraient être pratiquées afin d'apporter une réponse sans ambiguité.

(90) Godart (J.-L.), film, 1965.

CHAPITRE III

LE DYNAMISME DES RÉGIONS DE POLYCULTURE ET D'ÉLEVAGE

La place que tient l'élevage dans l'économie régionale différencie radicalement les plaines d'agriculture mixte du Bocage et des zones herbagères. Dans le Pays d'Auge, le Bessin, le Pays de Bray et le Bocage Normand, en effet, la production animale domine totalement l'économie des exploitations agricoles mais aussi celle des régions. Rien de tel, par contre, dans le Pays de Caux et dans les plaines de l'Eure ou de la Normandie Centrale. D'une part, l'élevage s'associe partout aux cultures commercialisées. D'autre part, d'importantes activités non agricoles, et spécialement des activités industrielles, viennent dans toutes ces régions compléter et souvent dépasser très largement le secteur agricole.

Est-ce une simple coïncidence régionale ou existe-t-il des liaisons profondes entre les deux phénomènes ? En première analyse, le rapprochement doit être simplement souligné. Les trois grands pôles urbains et industriels de Normandie, Rouen, Le Havre et Caen, se situent au centre de campagnes mixtes. Les centres secondaires du littoral (Fécamp, Dieppe, Eu-le-Tréport) et de la Basse-Seine (Lillebonne-N-D. de Gravenchon et Le Trait) cernent le Pays de Caux tandis que nulle autre région de Normandie n'a bénéficié de la décentralisation industrielle plus que le département de l'Eure (ville d'Evreux, vallées de la Risle, de l'Avre, de l'Eure et de la Seine) et que les Plaines de la Normandie Centrale (Caen, Falaise, Argentan, Alençon) (1). En 1962, la population active agricole masculine ne représente que 13 % de la population masculine active du département de la Seine-Maritime, 27 % de celle de l'Eure et du Calvados, alors qu'elle compte pour 42 % dans l'Orne et 45 % dans la Manche. Bref, l'éleveur de Basse-Normandie, et accessoirement du Pays de Bray, est un producteur isolé dont l'activité domine entièrement la vie de régions étroitement spécialisées. Tout au contraire, l'agriculteur des Plaines Normandes travaille dans le voisinage immédiat de puissantes concentrations secondaires et tertiaires. Pour le premier, l'horizon industriel s'arrête aux bâtiments d'une laiterie, et des villes moyennes, dépassant rarement 20 000 habitants, constituent le lieu de concentration habituel des services et des commerces. Le second vit dans le cadre

(1) Atlas de Normandie, cartes E4 et E8.

d'une société industrielle que symbolisent les grandes raffineries de la Basse-Seine, l'activité maritime des ports, les usines de fabrications électroniques de Caen et d'Evreux, les grandes artères commerciales de Caen, du Havre et de Rouen.

Les problèmes de l'entreprise agricole se posent donc de façon assez différente dans l'un et l'autre cas. Dans le Bocage et dans les régions herbagères, plus ou moins attardés dans des systèmes archaïques, la crise de l'élevage joue un rôle fondamental dans celle des régions. Dans les Plaines, toutes polarisées par un réseau urbain assez dense, l'agriculteur stimulé par le développement des autres secteurs doit plutôt s'efforcer de ne pas prendre du retard sur l'expansion régionale afin que son activité ne constitue pas, socialement et économiquement, un secteur sous-développé dans un monde mû par le dynamisme industriel.

Selon les régions, selon les périodes, les réactions des agriculteurs diffèrent assez profondément. Leurs hésitations oscillent entre le repli prudent et la participation active au progrès technique et économique. Mais c'est finalement un clivage social qui sépare nettement en deux catégories le monde rural des régions à activités multiples. Salariés agricoles et petits exploitants ne disposent que de moyens très limités : ils doivent subir l'évolution des techniques et de l'économie en étant sans cesse dépassés et peu à peu éliminés. Seuls, les grands exploitants peuvent participer pleinement au dynamisme régional : véritables entrepreneurs de l'agriculture, ils innovent afin d'améliorer leurs conditions de travail et de profit.

Dans le Bocage, l'exploitation familiale domine des structures très homogènes, en dépit des nuances qui opposent les différents types de fermes dans une gamme étroite allant de 5 à 30-40 ha. Dans les régions herbagères, très grands domaines et petites unités se juxtaposent, mais les clivages sociaux, cependant très marqués, ne déterminent pas les lignes de force d'un dynamisme agricole dans l'ensemble fort étouffé. Au contraire, les Plaines opposent nettement la méfiance et les scléroses des petits exploitants au dynamisme des grands. Les problèmes de l'agriculture contemporaine et l'avenir de l'élevage dans ces régions doivent être analysés en fonction de cette distinction fondamentale.

I. — LES CLASSES ATTARDEES.

A proximité des centres industriels de la Basse-Seine, des vallées de l'Eure ou de la région caennaise, la médiocrité des conditions de travail et des revenus chez les petits exploitants et chez les salariés agricoles crée un sentiment de frustration beaucoup plus vif que dans les régions d'élevage spécialisées de la Basse-Normandie. Logiquement, la proximité des centres urbains attractifs, qui offrent d'autres possibilités, devrait

entraîner le départ massif des classes rurales les plus démunies. Or, celles-ci jouent un rôle important dans l'élevage régional. Les petits exploitants, dans les Plaines, ont généralement des chargements bovins et porcins plus forts que ceux des grandes fermes. Et, au sein de celles-ci, les ouvriers salariés semblent indispensables pour que se perpétue l'élevage, activité où la machine remplace le plus difficilement la main-d'œuvre.

Ainsi se dégage une des contradictions les plus vives de l'agriculture contemporaine qui oppose les exigences de l'économie aux aspirations des producteurs. Le développement de l'élevage, en effet, devrait être encouragé par une évolution qui donne de plus en plus d'importance aux produits animaux dans les régimes alimentaires (viande, lait, œufs). Mais, techniquement et économiquement, l'agriculteur trouve plus de facilité et plus de profit à mécaniser son exploitation et à préférer les cultures à l'élevage. Dans les plaines, ceux qui consacrent le plus de travail aux animaux, sont aussi les plus démunis et le caractère rudimentaire de leurs techniques contribue à freiner le développement de l'élevage. A moyen terme, la disparition de la main-d'œuvre salariée et des exploitants modestes ne risque-t-elle pas de menacer l'ensemble de cette activité ?

Pour apporter un premier élément de réponse à cette importante question, il faut examiner les conditions techniques et économiques dans lesquelles travaillent actuellement les petits exploitants et les salariés agricoles. Ainsi pourront se dégager, pour l'avenir, leurs chances de survie.

1°) Les exploitants familiaux.

Les petits exploitants familiaux ne tiennent pas dans les Plaines une place aussi importante que dans le Bocage et dans les régions herbagères (2). Néanmoins, ils ne constituent pas une catégorie négligeable. Dans l'ensemble de la Haute-Normandie, que dominent très largement les Plaines, les exploitations de 5 à 20 ha (3) rassemblent 51 % des agriculteurs et couvrent 20 % des surfaces utiles. Il ne semble pas exagéré d'affirmer que ces petites fermes élèvent environ le tiers du cheptel haut-normand. Or, la classe des petits exploitants familiaux déborde assez largement de cette catégorie statistique. Selon les régions, la coupure se situe à 25, 30 ou 35 ha, mais toujours sensiblement au-dessus de 20 ha. Il s'agit donc d'une classe importante par les surfaces qu'elle occupe et dominante par le nombre des individus qui la composent. Aux tendances à la concentration, elle oppose une force de résistance tout à fait remar-

(2) Atlas de Normandie, carte D2.

(3) Compte non tenu des exploitations de moins de 5 ha dont la classification parmi les exploitations agricoles est très contestable en Haute-Normandie.

quable. Mais face aux conditions qui lui sont offertes actuellement, peut-elle encore survivre longtemps ?

a) *Une grande force de résistance.*

La petite exploitation des Plaines ressemble par bien des points à celle du Bocage ou des régiones herbagères. Certaines ont même une activité entièrement herbagère qui les rend tout à fait analogues aux petites fermes du Bray, de l'Auge et du Bessin. La plupart cependant, avec des rapports variables selon les régions, ont conservé une partie importante de leurs surfaces en labours. A l'intérieur des Plaines, il est donc légitime d'opposer les petites fermes herbagères et les petites exploitations mixtes. De même, il faut distinguer les très petites exploitations qui ne peuvent subsister que par l'appoint de revenus extérieurs et les petites qui tirent toutes leurs ressources de l'agriculture.

Les très petites exploitations trouvent dans les Plaines de meilleures assises que dans le Bocage ou dans les régions herbagères. La proximité des grandes fermes et des centres industriels offre, en effet, des possibilités d'emploi plus larges que dans les régions strictement spécialisées dans l'élevage. Partout, on peut citer des associations qui unissent grands fermiers et petits exploitants, les uns travaillant comme journaliers chez les autres, les premiers prêtant aux seconds du matériel pour les gros travaux agricoles. En outre, les Plaines de la Normandie centrale et les Campagnes haut-normandes abritent de très nombreux ouvriers-paysans ou paysans-ouvriers. L'association de deux types de revenus peut assurer la subsistance d'une famille. Deux cas sont possibles. Ou bien, la femme tient quotidiennement la ferme (souvent à forte proportion herbagère) tandis que l'homme va à l'usine et assure les besognes agricoles les plus rudes pendant ses congés payés ou après ses « huit heures » (4). Ainsi, les métallurgistes des petites usines de Rugles, Verneuil, Bourth, Breteuil dans le Pays d'Ouche (5), ou les graisseurs-raffineurs de Gonfreville-l'Orcher et de Port-Jérome qui viennent chaque jour des communes du Caux méridional. Ou bien, cas plus rare, le petit exploitant continue de tenir sa ferme, tandis que sa femme, sa fille ou son fils travaillent dans une usine nouvelle d'Evreux, d'Alençon ou d'Argentan. A ces associations caractéristiques des Plaines, il convient naturellement d'ajouter tous les appoints classiques représentés par les rentes (fermes de retraite), le bénéfices commerciaux (petites fermes de bouchers et marchands de bestiaux), les revenus sociaux (exploitations de veuves). Au total, les très petits exploitants forment une catégorie très importante

(4) Surtout s'il fait des quarts de nuit.

(5) Frémont, 328, 1958.

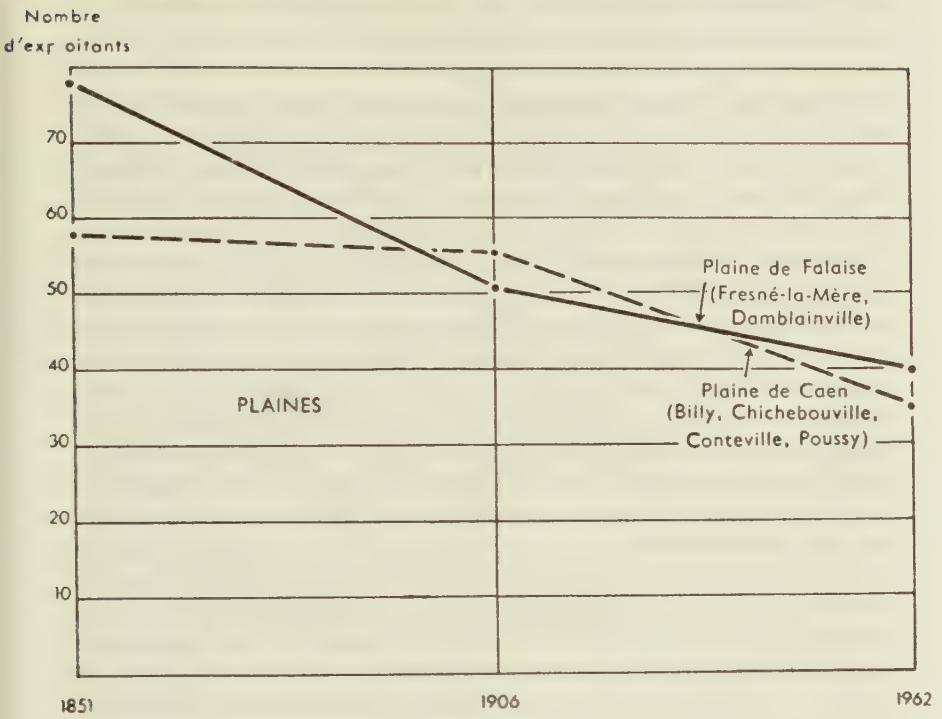

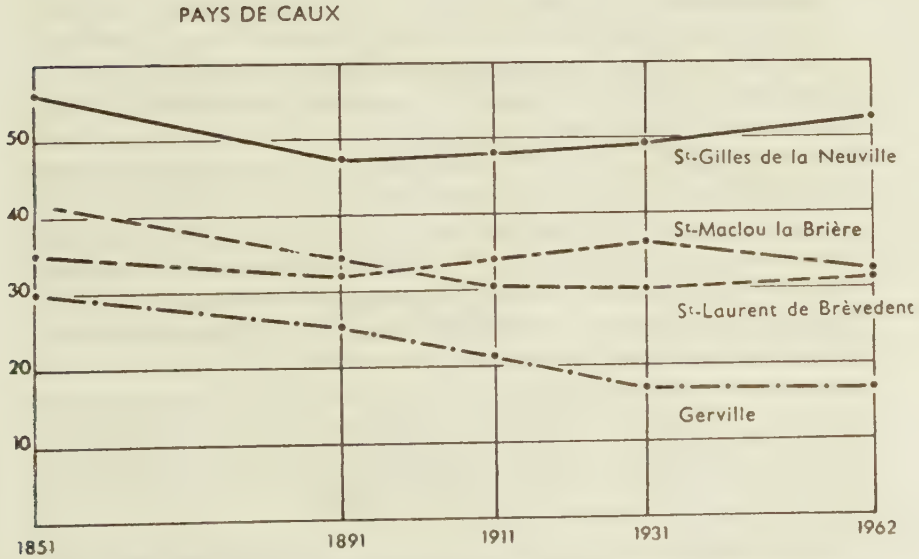

Fig. 72. — Exemples de concentration des exploitations dans quelques communes du Pays de Caux, de la Plaine de Caen et de la Plaine de Falaise

par le nombre, mais négligeable par la surface qu'ils occupent (6). Ils restent en marge de l'activité agricole normale.

La petite exploitation proprement dite ne vit que de l'agriculture. Sa surface varie de 8-10 ha à 25-30 ha (Pays de Caux, Neubourg, Roumois, Lieuvin, Ouche, Plaines Ornaises), voire 40 ha (Plaines de Caen, St-André, Vexin). La ferme cauchoise de M. Merville, à St-Laurent-de-Brèvedent fournit un bon exemple de petite ferme traditionnelle. Sur 25 ha d'une exploitation située en bordure du plateau et de la vallée de St-Laurent, M. Merville réserve 10 ha de ses terres les plus caillouteuses et les plus « mouillantes » à l'herbage permanent dans lequel se trouve comprise la cour. Sur 15 ha de cultures, il pratique la rotation à « trois composts », consacrant 5 ha au blé, 2,75 ha aux céréales secondaires (orge, avoine), 4,25 ha aux cultures fourragères (trèfle rouge, betteraves fourragères) et 3 ha aux pommes de terres et à la betterave sucrière. Il élève 14 vaches laitières, vend les jeunes veaux mâles pour la boucherie et conserve les génisses pour le renouvellement de son troupeau qui représente un chargement de 1 U.G.B.B. par ha S.A.U. et de 1,6 par ha S.F.P. Ainsi, deux ressources dominent nettement son produit brut : le lait et le blé. Les veaux, les betteraves sucrières, les pommes de terre, et, éventuellement, les porcs et les volailles ne constituent que des compléments. M. Merville travaille seul sur sa ferme en permanence. Jusqu'en 1953, il employait un commis. Il se contente maintenant de l'aide de sa femme et de deux ouvriers à temps partiel qui travaillent de nuit dans une fonderie du Havre.

Selon les régions, les types de petites exploitations peuvent différer assez sensiblement de celle décrite dans le Pays de Caux. L'herbage prend une plus grande importance dans les Plaines Ornaises et à la périphérie orientale du Pays d'Auge ; là, les cultures industrielles disparaissent totalement. Dans les grandes plaines, au contraire, les surfaces en herbe se resserrent. Mais partout, le blé et le lait apportent les recettes de base de l'exploitation, selon un rapport variable entre les deux produits.

Cette association fondamentale assure aux petites exploitations une très grande force de résistance. Techniquement, en effet, le système combine souplesse et efficacité. L'étable assure une abondante fumure. Les cultures fourragères constituent d'excellents précédents à blé et procurent aux vaches une bonne alimentation d'hiver. Les techniques d'alimentation des laitières, comme celles de la culture du blé, parfaitement au point, permettent d'atteindre de fort bons rendements : plus de 40 qx de blé à l'ha sur les bonnes terres, plus de 35 sur les sols maigres ; plus de 1,5 U.G.B.B. par ha S.F.P. comme chargement. Les produits bruts

(6) En 1962, les exploitations de moins de 5 ha en Haute-Normandie couvrent 29.800 ha (3,5 % de la surface utile). Elles sont au nombre de 11.040, soit 27,7 % des expoitations agricoles.

des meilleures exploitations du Caux, du Neubourg ou du Roumois, sur d'excellents sols, atteignent ceux des petites fermes très intensives du Bocage. Ceux des régions plus ingrates restent un peu en retrait (St-André, Ouche, Plaines Ornaises). Dans l'ensemble, la petite exploitation des Plaines se charge un peu moins en bétail que celle du Bocage et son produit brut s'en ressent (de 1 500 à 2 000 F. et plus par ha), mais l'association du blé et de l'élevage lui assure une souplesse d'adaption assez grande qui permet de profiter de deux types de bonne conjoncture. C'est une supériorité importante sur la petite ferme du Bocage, et, à plus forte raison, sur la petite exploitation purement herbagère.

Parallèlement, l'exploitation familiale des plaines repose sur une organisation financière qui évite les aventures risquées. Le budget empirique de la petite ferme des plaines ressemble beaucoup à celle du Bocage, avec plus de variété cependant. Le blé constitue la principale recette annuelle dont dispose « le patron » : grâce à elle, il paie en priorité les fermages et les engrais. Le lait, vendu à la laiterie ou directement aux consommateurs sous forme de lait, beurre et crème, alimente la trésorerie de la fermière qui doit faire face aux dépenses de consommation courante (en premier lieu, alimentaires) ; les produits de la basse-cour permettent de compléter cette partie du budget à rotation rapide. Commercialisés dans des circuits bien organisés, subissant de faibles fluctuations de cours, le blé et le lait constituent des ressources sûres qui permettent toujours de faire face aux dépenses fondamentales. Les ventes d'animaux, de pommes de terre, de betteraves, de pommes, limitées et irrégulières, débouchent sur de « gros achats », à caractère exceptionnel, soit pour l'équipement de l'exploitation, soit pour l'amélioration des conditions de vie du ménage.

Comme dans le Bocage, le petit exploitant des plaines travaille beaucoup, et sans compter son temps. Il fait appel le moins possible à la main-d'œuvre salariée. Les 9 500 exploitants de 5 à 20 ha de Seine-Maritime n'emploient que 1 400 domestiques (7). La famille doit assurer la quasi-totalité du travail de l'exploitation sans recevoir de salaire. La petite exploitation des plaines vit donc dans un système de commercialisation très ouvert, mais l'organisation du travail y reste étroitement autarcique. Ce dernier trait complète sa capacité de résistance qui assure encore sa survivance, en dépit de graves difficultés.

b) *Trois graves sujets d'insatisfaction.*

Théoriquement, la petite exploitation familiale, en se repliant sur ces forces que constituent le travail familial et la complémentarité de ses produits, devrait pouvoir survivre encore longtemps, plus longtemps

(7) Sondage communiqué par le service de la Statistique Agricole Interdépartementale.

peut-être que son homologue du Bocage ou des régions herbagères qui par bien des points semble moins armée. Et cependant, un sentiment de frustration de plus en plus vif touche les petits exploitants des Plaines avec une acuité plus sensible encore que dans les régions isolées de Basse-Normandie. C'est dans l'ambiance dynamique des zones industrielles et des plaines de grande culture que les petits exploitants se sentent le plus menacés. Pour eux, le slogan de la « parité » ne se réduit pas à une formule : il exprime une réalité vivante qu'ils peuvent mesurer chaque jour en comparant leur propre situation à celle de leurs voisins, commerçants, ouvriers, employés et grands agriculteurs. Sur trois points fondamentaux, la comparaison les dessert toujours.

1 — *Les conditions de travail* accablent le petit exploitant qui envie tout particulièrement le salarié à horaire fixe et l'agriculteur céréalier libéré de la corvée des vaches et des veaux. Lui ne compte pas son temps dans la semaine, et, lorsque les résidences secondaires se peuplent le dimanche ou que les caravanes des vacances animent les grandes routes, il doit rester à la ferme pour les vaches. Il ne connaît donc ni les heures supplémentaires, ni les repos de fin de semaine, ni les congés payés. Une telle condition paraît déjà bien lourde à supporter dans le Bocage. Dans l'ambiance économique de la Haute-Normandie ou de la région caennaise, elle devient de plus en plus inacceptable.

En plus, les bâtiments de la petite exploitation sont le plus souvent vétustes et inadaptés aux techniques modernes. Le régime dominant du fermage ne contribue guère à leur amélioration. Les ressources limitées de l'exploitation rendent impossible tout effort d'investissement important. Les plus grandes des petites exploitations peuvent amortir l'achat d'un tracteur ou l'installation d'une tranchée d'ensilage, mais elles constituent une unité trop étroite pour supporter les frais d'une stabulation libre. Or celle-ci constitue une étape décisive dans l'amélioration des conditions de travail de l'éleveur. Sur ce point, la petite exploitation des Plaines est encore plus défavorisée que celle du Bocage et des régions herbagères où ces questions ont été déjà analysées. Car, moins spécialisée, elle dispose de troupeaux un peu moins importants. Ce facteur contribue à élever le seuil de rentabilité des petites exploitations dans les régions mixtes.

2 - *Les revenus agricoles* des petites exploitations souffrent de la comparaison avec ceux de l'industrie et du commerce. Le paysan n'a pas l'habitude de comptabiliser ses profits, de même qu'il ne compte pas son temps. Mais il sait ouvrir les yeux et observer. L'arrivée d'une voiture neuve dans la cour d'un ouvrier, son voisin, parfois son ancien domestique, symbolise la dévalorisation relative de son travail...

Lorsque le petit agriculteur tient une comptabilité suivie, ses désillu-

sions deviennent plus amères encore. Les Centres de Gestion restent naturellement discrets sur ce point. Mais il est tout de même significatif que certains directeurs de centre, dans les départements où dominent les plaines, hésitent à prendre en charge les petites fermes : souvent, la mise au net d'une comptabilité aboutit à une prise de conscience qui se concrétise par l'abandon de la profession agricole.

L'étude de P. Gautier qui porte sur 70 exploitations de la Campagne du Neubourg (8) apporte quelques chiffres précis sur la situation financière des petites fermes. En-dessous de 20 ha, aucune ne réalise un profit ; et de 20 à 30 ha, seules les exploitations de tête peuvent obtenir un bénéfice. L'auteur évalue finalement à 5 450 F. par an le revenu moyen imposable des exploitations de moins de 8 ha, à 6 200 F. celui des fermes de 8 à 20 ha, et à 9 000 F. celui des unités de 20 à 30 ha. Lorsqu'on fait intervenir le nombre de travailleurs occupés sur chaque type d'exploitation, la rémunération du travail familial se révèle dans tous les cas, ou presque, inférieure au salaire officiel d'un ouvrier agricole permanent et, à plus forte raison, d'un conducteur de tracteur, comme le montre le tableau suivant :

D'après Gautier	Exploitation de 2 à 8 ha	Exploitation de 8 à 20 ha	Exploitation de 20 à 30 ha
Revenus de l'expl. et de la propriété foncière .	3.780	7.845	11.500
Revenus non agricoles	3.450	855	880
Revenu total	7.230	8.700	12.380
Revenu imposable	5.450	6.200	9.000 (déduction faite des annuités du Crédit Agricole)
Rémunération par travailleur	4.026	3.241	5.096
Salaire ouvrier agricole permanent (pour comparaison) ..			5.050
Salaire conducteur de tracteur (non nourri, non logé) ..			5.305

Très vraisemblablement, les revenus des petites exploitations plus intensives du Pays de Caux doivent être un peu plus élevés. Par contre, ceux de régions difficiles comme l'Ouche ou la Plaine de St-André sont certainement plus faibles encore. Mais, en moyenne, le petit exploitant

(8) Gautier (P.), 341, 1963.

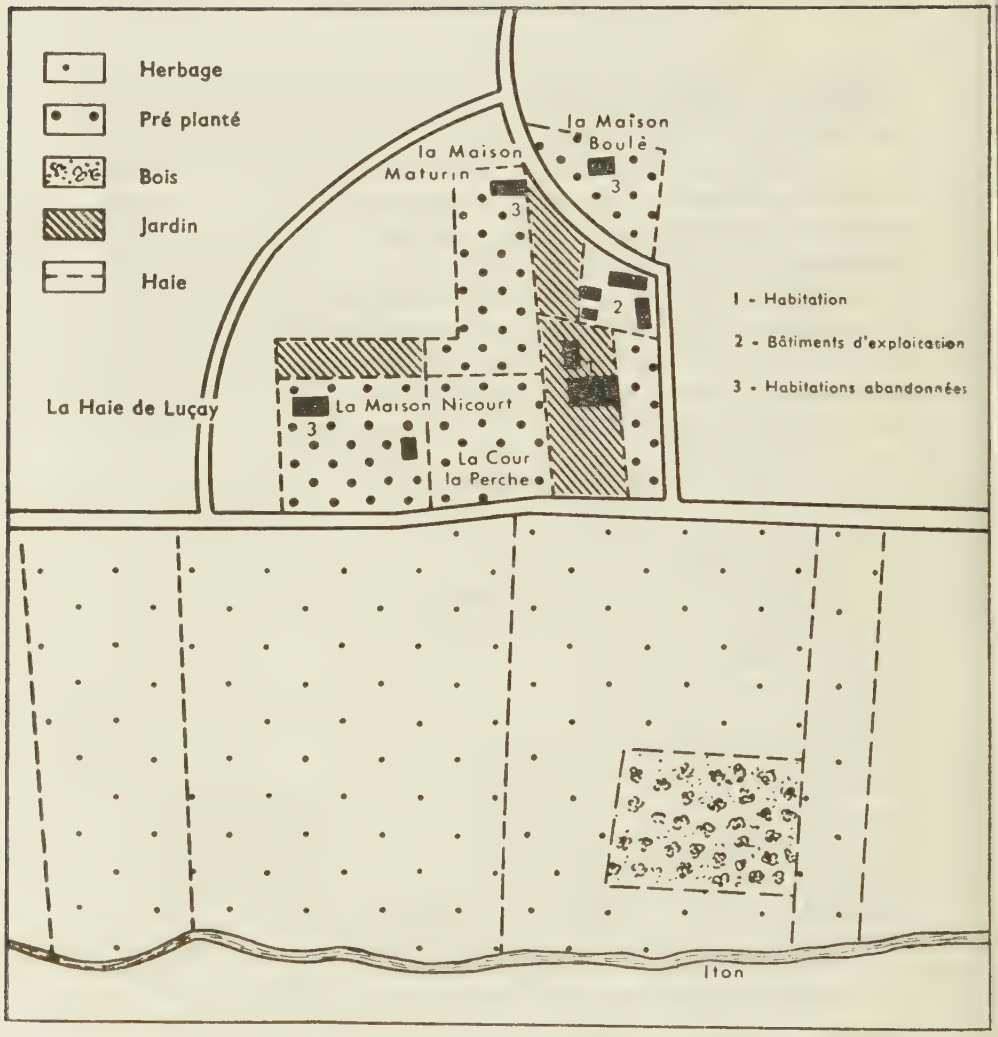

Figure 73. — Une petite exploitation de retraite du Pays d'Ouche : le Haut du Seuil (10 ha, Francheville, Eure)

qui ne compte pas le temps de son travail dispose de revenus plus faibles que ceux des salariés de l'industrie ou des ouvriers agricoles aux horaires bien délimités.

3 - *Les conditions de vie,* enfin, augmentent encore les sentiments de frustration des petits exploitants. Certes, la direction d'une petite ferme laisse les illusions de la liberté. Mais à quel prix ? L'habitat est souvent dans un état aussi déplorable que celui du Bocage ou du Pays d'Auge. Pendant très longtemps, dans des plaines sèches, le ravitaillement en eau des maisons a dû être assuré par des moyens de fortune, citernes, mares ou sources lointaines. L'adduction d'eau n'est pas près d'être généralisée. L'étroitesse des revenus ne permet pas d'améliorer le confort domestique qui ignore toute installation sanitaire et qui a remplacé l'âtre par le fourneau sans accéder encore aux moyens de chauffage moderne.

En plus, le petit exploitant se sent isolé, parce qu'il ne bénéficie pas des services qui se multiplient à la ville, notamment dans le domaine scolaire et dans le secteur commercial. Trop souvent à son gré, il doit se contenter de la petite école de village pour ses enfants, et de l'épicerie-bazar pour ses achats quotidiens, alors qu'il peut avoir l'occasion de contempler dans les villes des groupes scolaires neufs et des grands magasins aux prix insolents par rapport à ceux que pratiquent les petits monopoles locaux. Seul, un effort vigoureux d'aménagement rural devrait permettre de remédier à ces très graves carences. Mais aucune réalisation importante ne semble suivre les études qui se multiplient sur ce thème (9). La situation se présente de façon assez différente selon les types de régions (10).

Dans le Pays de Caux oriental et dans le Roumois, les petites exploitations dominent en nombre et parfois même en surface. Certes, la proximité du Havre et de Rouen rend aisée la satisfaction des besoins occasionnels ou exceptionnels. Mais la vétusté et l'archaïsme des services locaux contrastent vigoureusement avec les installations des grandes villes. La densité de la population agricole pourrait justifier un meilleur réseau de services quotidiens.

Dans les plaines de l'Eure et dans les Plaines de la Normandie Centrale, le problème se pose avec moins d'acuité. Les petites exploitations sont relativement moins nombreuses et un réseau dense de villes moyennes, souvent revivifiées par la décentralisation industrielle, permet de répondre à une gamme assez étendue de besoins.

Le Pays d'Ouche et le centre du Pays de Caux, par contre, se caractérisent par la pauvreté de leurs équipements. Les faibles densités du Pays d'Ouche rendent encore plus difficile tout effort de rénovation. Dans le

(9) Compte rendu, Frémont, 193, 1964.

(10) Atlas de Normandie, carte D2.

Pays de Caux, l'émiettement communal, la force des particularismes, l'égoïsme des grands exploitants et des propriétaires s'opposent aux tentatives d'aménagement. En abusant un peu des mots, un candidat à la députation a pu, sans faire scandale, orchestrer sa campagne électorale sur le thème : « le Pays de Caux, pays sous-développé » (11).

Au XIX[e] siècle, ici comme dans le Bocage, un réseau dense de bourgs quadrillait la campagne, concentrait les activités tertiaires et réunissait les jours de foires et d' « assemblées » les foules rurales. De cette ambiance Maupassant a laissé une description classique dans sa nouvelle, « La Ficelle ». A Goderville, on venait vendre, acheter, se frotter à ses semblables, crier et rire, en terminant une journée riche de sueur par un interminable repas chez Jourdain, l'aubergiste (12).

Maintenant Goderville somnole. L'industrie s'est concentrée dans les villes, et le dépeuplement joint à la transformation du commerce des bêtes et des beurres a assoupi l'animation ancienne de tous les Goderville du Pays de Caux, du Neubourg et de St-André, de Broglie et de la Barre-en-Ouche. L'effacement du vieux réseau des relations paysannes laisse le petit exploitant des Plaines en contact direct avec les séductions de la ville moyenne et des grandes agglomérations.

c) *Une élimination impitoyable.*

Les petites exploitations disparaissent peu à peu des Plaines. Leur force de résistance ralentit le mouvement sans pouvoir l'arrêter. Le tableau suivant permet de mesurer depuis 30 ans leur rétraction en Haute-Normandie :

Nombre d'exploitations de 5 à 20 ha	1929	1954	1962
Eure :			
Nombre absolu	8.487	5.641	5.130
Indice	100	66	60
Surface absolue	96.600 ha	62.300	57.300
Indice	100	65	59
Seine-Maritime :			
Nombre absolu	10.769	9.740	9.440
Indice	100	90	88
Surface absolue	123.500 ha	109.500	109.600
Indice	100	89	89

(11) En 1962.

(12) Maupassant, la Ficelle (1883), Contes et Nouvelles, Albin Michel, 1959.

Le tableau fait apparaître une différence sensible entre l'évolution de l'Eure (où dominent les Plaines) et de la Seine-Maritime (où le Pays de Caux l'emporte de très loin sur toutes les autres régions).

Dans le Pays de Caux, auquel on pourrait associer le Roumois, terres de tradition riche, de dynamisme démographique et de surenchères, une petite exploitation de 10-12 à 20 ha retient encore l'attention des acheteurs et des fermiers. Tant qu'elle attire les « dessous-de-table », elle reste « rentable » même si elle a perdu sa rentabilité réelle d'exploitation. A la fin du XIX[e] siècle, c'est à partir de 6-8 ha qu'une ferme était jugée viable pour un ménage vivant modestement. Le seuil s'est maintenant déplacé au-dessus de 10 ha. Il se déplacera encore. Mais pour le moment, la petite exploitation cauchoise bénéficie du sursis qu'autorise la sous-rémunération du travail familial.

Comme le montre l'exemple des 4 communes de la région havraise (fig. 72), la concentration des exploitations cauchoises s'effectue inéluctablement mais lentement. L'évolution semble même stabilisée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Dans les Plaines de l'Eure, auxquelles on pourrait ajouter la Plaine de Caen et à un moindre degré les Plaines ornaises, la brutalité de l'évolution au sein de structures moins solides frappe en 33 ans plus du tiers des petites exploitations. Ainsi, dans deux groupes de communes des Plaines de Caen et de Falaise, le nombre des exploitants agricoles est-il resté stable pendant la seconde moitié du XIX[e] siècle (un peu plus de 50 exploitations dans chaque groupe). Mais entre 1906 et 1962, Fresné-la-Mère et Damblainville (Plaine de Falaise) comme Billy, Poussy, Chicheboville et Conteville (Plaine de Caen-Sud) ont perdu chacun une quinzaine d'exploitations environ. A ce rythme les petites exploitations auront disparu avant l'an 2 000. Dès maintenant, la limite de l'exploitation viable dépasse 20 ha. On commence même à parler de « petite exploitation » en-dessous d'un seuil de 30-40 ha dans le Vexin, la Plaine de St-André et même le Pays d'Ouche ou la Plaine d'Argentan.

L'évolution des techniques et de l'économie, en exigeant sans cesse une concentration des moyens, élève le seuil de rentabilité des petites exploitations familiales. Le passage de l'attelage au tracteur vient d'imposer dans les Plaines une importante concentration. Dans une certaine mesure cependant, l'importance de l'élevage dans les systèmes mixtes de Normandie constitue un frein à la concentration des exploitations. L'élevage apporte et surtout apportait d'importants revenus de complément. Ses techniques, jusqu'à une époque toute récente, ont peu évolué. Elles exigent presqu'autant de main-d'œuvre qu'au XIX[e] siècle. L'élevage, enfin, peut permettre d'associer une très petite exploitation à des activités d'appoint. Dans le Bocage comme dans les Plaines, l'adoption de la production animale par les petites exploitations forme une combinaison

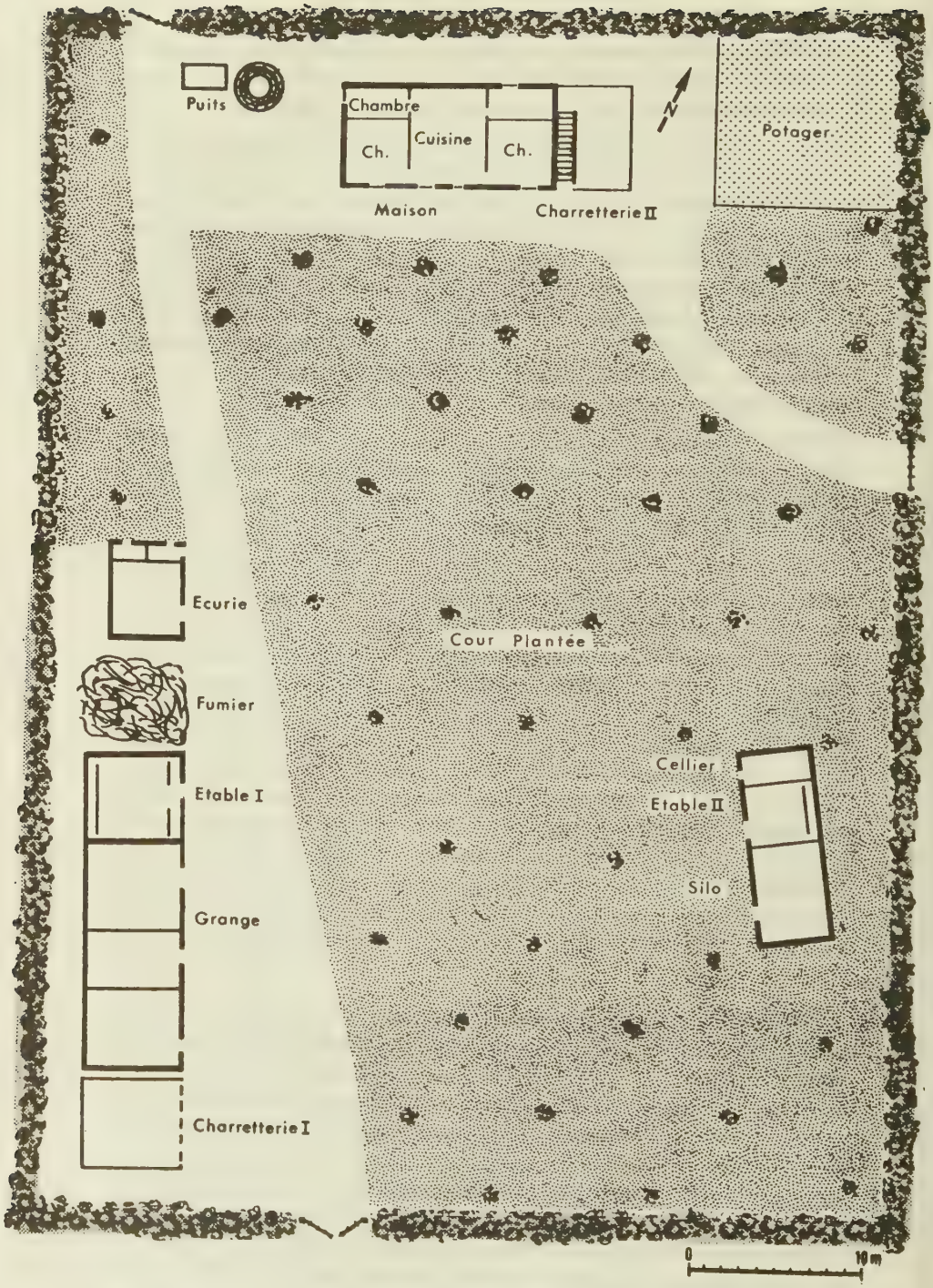

Fig. 74. — La cour d'une petite exploitation du Pays de Caux (15 ha, Fontaine-la-Mallet)

FIGURE 17. — Pays d'Ouche. Bœufs d'herbage, l'hiver, autour d'un complément de fourrage

(cliché A. Frémont)

FIGURE 17 bis. — Plaine de Caen. Bœufs d'engraissement en stabulation libre

(cliché Maison du Paysan, Caen)

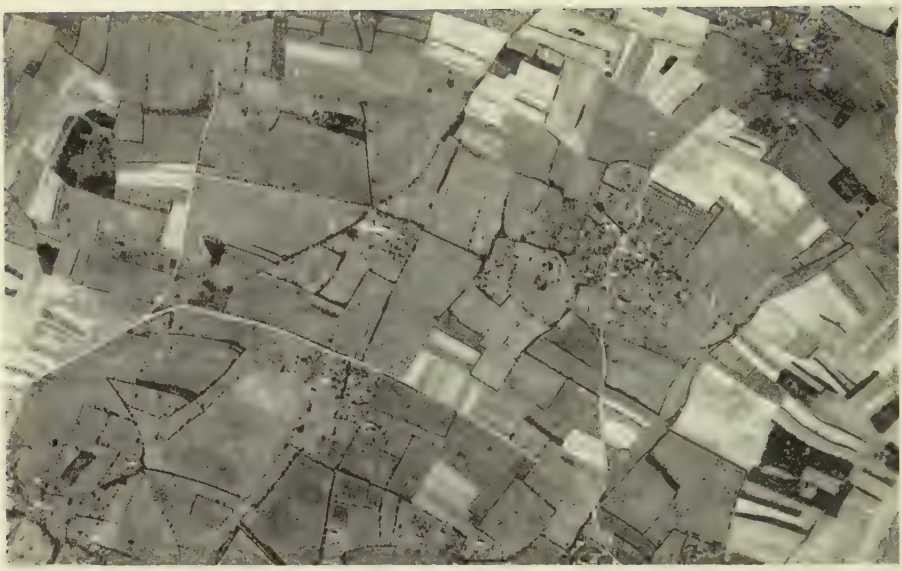

FIGURE 18. — Pays d'Ouche (commune de Couvains). Grands herbages embocagés, petits bois et campagnes d'Ouche. Hameaux en ordre lâche et fermes isolées

(photographie aérienne I.G.N.)

FIGURE 18 bis. — Plaine d'Argentan. Village de Sarceaux au milieu d'un terroir cultivé (calcaires jurassiques). Herbage des vallées de l'Orne et de la Baize

(photographie aérienne)

économique et sociale très solide, car l'élevage, mieux que les cultures, permet de tirer parti d'un potentiel de main-d'œuvre important sur des surfaces réduites. Mais les principes qui ont fondé ce système ne sont-ils pas maintenant révolus ? Les nouvelles techniques d'élevage qui recherchent notamment l'élévation de la productivité du travail ne vont-elles pas imposer de nouvelles structures, et, partant, une nouvelle concentration des exploitations agricoles ?

Pour les techniciens comme pour les économistes, la petite exploitation de 10-20 ha qui combine l'élevage (production laitière) et la céréaliculture (production de blé) apparaît aussi archaïque qu'un vieil attelage auprès d'une moissonneuse-batteuse. Comment peut-elle supporter la comparaison, dans tous les domaines, avec une vaste exploitation céréalière qui lance ses tracteurs sur des pièces de plusieurs dizaines d'ha ou avec une grande unité d'élevage laitier qui groupe 60 ou 70 vaches sous une installation moderne avec salle de traite et station d'ensilage ?

Et, en effet, il est fort probable que la très grande majorité des 14 500 exploitations de 5 à 20 ha que compte actuellement la Haute-Normandie ne sont pas actuellement « rentables » au sens comptable du terme et que leurs fermiers trouveraient un meilleur profit à aller travailler en usine ou chez d'autres exploitants. Mais les structures restent toujours un peu en retard sur l'évolution technique et économique. Beaucoup ne peuvent pas quitter leurs exploitations pour des raisons qui tiennent à l'âge ou à la qualification professionnelle, au marché régional de l'emploi (13)... Les autres ne le veulent pas, soit par routine, soit parce qu'ils préfèrent encore les illusions de la liberté aux séductions du salariat. Finalement, dans chaque famille, c'est surtout au renouvellement des générations que se prennent les décisions de départ et d'abandon. Les vieux fermiers meurent sur de petites exploitations de retraite, parfois réduites à leur cour qu'ils ont achetée. Autour, dans des parcelles qui furent les leurs, rugissent les tracteurs et les moissonneuses-batteuses d'exploitations agrandies.

La concentration des exploitations agricoles laisse donc en place une marge de petits exploitants familiaux qui survivent dans des conditions souvent inférieures à celle du prolétariat des salariés. Plus qu'aucune autre cette masse prête à tous les sacrifices pèse sur les marchés des terres (dont elle contribue à augmenter les prix), de la main-d'œuvre (qu'elle paie mal), des produits commercialisés (en fréquentant volontiers les réseaux les plus anarchiques).

Les petits exploitants familiaux défendent les vertus du travail et de la dignité individuelle. Pendant longtemps, grands propriétaires fonciers, commerçants et notables de chef-lieu de canton ont été leurs porte-parole intéressés. Mais la vigueur des transformations contemporaines a

(13) Chroniquement mauvais dans la région havraise, par exemple.

fortement ébranlé l'édifice des positions conservatrices. Chacun sait maintenant qu'avec ou sans sursis la petite exploitation est condamnée.

Au-delà, c'est un des fondements de la civilisation occidentale que met en cause l'évolution contemporaine, celui de l'exploitation familiale et individuelle. Où le couperet de la concentration doit-il en effet s'arrêter ? Ou, si l'on préfère, au siècle de la civilisation industrielle qui dans tous les autres secteurs d'activité méprise les solutions artisanales, la recherche de la parité sociale pour les producteurs agricoles et pour les éleveurs tout particulièrement ne passe-t-elle pas obligatoirement par l'élaboration de structures d'exploitation entièrement nouvelles ?

2°) Le prolétariat agricole.

A côté des exploitants familiaux et des grands agriculteurs, les salariés agricoles constituent une troisième catégorie, fort importante, de travailleurs de la terre. Ils forment un groupe deux fois moins nombreux que celui des producteurs indépendants : en 1962, ils sont 65 000 en Normandie pour 130 000 exploitants. Mais leur importance relative croît dans les régions de polyculture mixte associée à l'élevage. En effet, si les trois départements bas-normands comptent un effectif total de 45 000 salariés agricoles répartis dans 93 000 exploitations (soit environ 1 salarié pour 2 exploitations en moyenne), l'effectif s'élève à 30 000 en Haute-Normandie pour 36 000 exploitations (soit 1 salarié pour 1,2 exploitation). C'est donc incontestablement dans les plaines de grande culture et d'élevage de la Haute-Normandie (et accessoirement de la Normandie Centrale) que les salariés agricoles jouent le rôle le plus important au sein de la population active agricole.

Comment s'en étonner ? En Basse-Normandie, dans les régions de bocage et d'herbage, le salarié agricole ne joue qu'un rôle d'appoint par rapport au travail de l'éleveur. Les petits exploitants qui utilisent avant tout la main-d'œuvre familiale, mais aussi les grandes qui s'orientent vers l'embouche et vers des formes extensives de l'exploitation herbagère, requièrent fort peu les services de domestiques. Seuls, des élevages spécialisés, les haras, les fermes de sélection bovine, occupent des effectifs assez importants de salariés. Dans tous les autres cas, les ouvriers agricoles sont fort peu nombreux par rapport aux exploitants : ménages vachers des grandes fermes du Bessin ou du Cotentin, gardiens d'herbage du Pays d'Auge, commis des grands emboucheurs et des marchands de bestiaux, journaliers à temps partiel des fermes moyennes. Certes, le nombre des exploitations, la charge démographique et l'étendue de la région justifient encore des effectifs importants (45 000 en 1962), mais le rôle social et économique des salariés n'en reste pas moins faible. A la limite, les techniques herbagères qui dominent en Basse-Normandie

pourraient permettre aux exploitants de se passer presque entièrement des services de domestiques.

Rien de tel dans les régions d'agriculture mixte associée à l'élevage. Là, en effet, les salariés agricoles occupent une place fondamentale à la base de l'édifice social. Certes, les petits exploitants familiaux se passent de plus en plus de leur travail d'appoint. Mais, pour les grandes entreprises, ils demeurent indispensables. Lorsque les grandes exploitations pratiquent un système autre que l'embouche ou la céréaliculture sans élevage, elles doivent employer des ouvriers agricoles. Les systèmes mixtes, et notamment les plus productifs d'entre eux qui combinent céréaliculture, cultures industrielles et élevage, requièrent une main-d'œuvre importante que ne peuvent pas fournir seules les familles des grands fermiers. Dans ces conditions, l'étude des salariés s'impose préalablement à celle des grandes entreprises. Et, au premier chef, ce phénomène majeur qui conditionne l'avenir : la disparition rapide du prolétariat agricole, au moins sous sa forme traditionnelle.

TABLEAU 26

Types de répartition de la main-d'œuvre agricole selon les systèmes d'exploitation (1960-65)

Système agricole	Exemple	Travailleurs pour 100 ha		
		Familiaux	Salariés	Total
Céréaliculture spécialisée	Grande exploitation Pl. St-André (70 ha)	1	0,5	1,5
Polyculture et élevage	Grande exploitation Vexin (350 ha)	0,1	4,5	4,6
Polyculture et élevage	Moyenne exploitat. Pays de Caux (50 ha)	1,5	4	5,5
Elevage laitier et porcs	Petite exploitation Bocage (15 ha)	9	2	11
Elevage laitier	Exploitat. moyenne Bessin (35 ha)	4,5	4,5	9
Embouche	Grande exploitation Bazoches (70 ha)	1	2	3

(chiffres approchés et arrondis pour 100 ha, d'après exemples représentatifs)

a) *Une tradition de grande misère.*

Pour dégager les causes profondes de la disparition des salariés agricoles, il suffit de décrire les conditions de travail et de vie qui furent les

leurs depuis le XIX[e] siècle jusqu'à la période contemporaine. Travaillant autant, ils gagnent encore moins d'argent que les petits exploitants. Surtout, sans aucune indépendance et souvent sans famille, ils accèdent à peine à la dignité de conditions de vie humaines. Ils occupent vraiment le plus bas niveau de l'échelle sociale des villages. Leur tradition est celle d'une grande misère.

1 - *Rude travail,* en effet que celui de l'ouvrier agricole traditionnel, le « domestique » ou le « commis ». Dans les très grandes fermes avant 1945, un peu partout depuis cette date, des horaires plus ou moins bien respectés limitent la journée de travail. Mais telle n'est pas la tradition qui veut que la journée commence très tôt, un peu avant le lever du soleil et bien avant en hiver, et qu'elle se termine lorsque toutes les tâches ont été achevées, c'est-à-dire souvent fort tard. Fréquentes, ainsi, jusqu'à une époque toute récente, des journées de plus de 14 heures, coupées il est vrai par les pauses d'assez nombreux repas.

Le travail, les repas pris en commun, rapprochent les hommes d'une même ferme. Mais chacun cependant a sa tâche propre. Le « maître » (terme du XIX[e] siècle), le « patron » (expression contemporaine) reste très proche des ouvriers au travail, surtout dans les exploitations moyennes. Dans les champs, autour d'un labour ou au cours des foins, on le distingue à peine des autres. Lui, cependant, dispose de son temps et de son argent comme il l'entend. Il plaisante, il jure et il peine avec les commis, mais il les tutoie alors que la réciproque est exceptionnelle. Parmi les « hommes », les spécialités se ventilent en fonction des secteurs de travail, et, par conséquent, en grande partie en fonction des élevages. Le « premier commis », ou « premier charretier », joue le rôle de contre-maître. Il a la haute main sur l'écurie et sur le matériel aratoire. Ce domestique, souvent le plus ancien de la ferme, soigne tout particulièrement les chevaux dont le nombre et la qualité permettent de mesurer la puissance de l'exploitation. En même temps, il active les autres commis, dirige les travaux des champs, et remplace le maître pour l'organisation du travail lorsque celui-ci s'absente. Maintenant, tout naturellement, le conducteur de tracteur remplace le charretier, mais avec des équipes réduites et dans un registre plus limité. Le technicien-bricoleur s'est substitué au maître de l'écurie. De moins en moins nombreux, commis, journaliers, « hommes de cours » (ou « à toutes mains ») et saisonniers complètent les équipes de travailleurs des champs. Leurs activités portent fort peu sur le domaine de l'élevage. Par contre, pour soigner les troupeaux, il faut deux hommes de confiance qui se placent en marge de la hiérarchie normale, dépendant directement du maître et fort peu du premier commis : le vacher, dont le rude labeur a déjà été décrit dans le cadre de la ferme cauchoise où il prend le plus d'importance, et le berger qui doit unir l'amour de la solitude à la probité et à

la compétence pour mener sur les grandes plaines de l'Eure les troupes compactes de moutons.

Charretiers, vachers, bergers : l'ouvrier agricole travaille avec les bêtes, et souvent pour les bêtes, en Normandie plus encore qu'ailleurs. Cette condition particulière augmente les servitudes du métier. La journée de travail n'a pas d'horaire parce que les exigences du bétail ignorent ces coupures artificielles. Pour les bêtes, il faut affronter toutes les intempéries. Avec les bêtes, il faut accepter de vivre en permanence dans des conditions sanitaires douteuses que la médiocrité des installations rend même le plus souvent déplorables. Dans les fermes traditionnelles, un état de saleté quasi permanent caractérise le travail agricole. Une expression un peu triviale, mais riche de sens, sert dans le Pays de Caux à désigner le travailleur de la terre et plus précisément le vacher : le « bouseux ».

2 - *De maigres salaires* offrent une compensation très insuffisante à toutes ces servitudes. De tout temps, les domestiques agricoles ont compté parmi les plus mal payés des travailleurs.

En 1851, dans le Pays de Caux occidental (14), la hiérarchie des gages s'établissait ainsi :

Berger	(Nourri et logé)	: 400 F par an
Charretier	Id.	: 300 F par an
Fille de basse-cour	Id.	: 200 F par an
Journalier		1,5 F. par jour et la « boisson».
	ou	1 " et la nourriture.

A l'époque, le beurre vaut en moyenne 2 F. le kg, et c'est donc bien à des revenus de misère que correspondent ces gages. Toute promotion sociale est interdite à ce prolétariat illettré. Seuls, quelques travailleurs particulièrement acharnés parviennent à la condition de fermier. La plupart des « bons domestiques » meurent sur l'exploitation à laquelle ils ont consacré leurs forces. Les instables forment une cohorte flottante et méprisée qui contribue à maintenir les salaires à un très bas niveau.

Du XIX[e] siècle jusqu'à l'époque contemporaine, les salaires ont naturellement augmenté mais en suivant de façon assez irrégulière la progression des prix. Depuis une dizaine d'années cependant, la raréfaction croissante de la main-d'œuvre a entraîné une amélioration réelle des rémunérations. Le salaire officiellement conseillé dans le département de l'Eure en 1963 s'élève à 5 050 F. par an pour un ouvrier permanent qui travaille 25 jours par mois, non nourri, non logé, et à 5 305 F. pour un

(14) A.N., 1851.

conducteur de tracteur employé dans les mêmes conditions (14 bis). Dans le Pays de Caux, un domestique ordinaire, nourri et logé, gagne, en 1965, 3 600 F. à 4 500 F. par an. Ces sommes représentent de lourdes charges pour les exploitants moyens qui ne cessent de le déplorer. Elles n'en restent pas moins fort modestes, et, plus encore qu'au XIX[e] siècle, interdisent au commis tout espoir d'accéder à la condition de fermier (15). Entre les deux classes, une cloison parfaitement étanche s'est dressée.

3 - *Les conditions de vie,* enfin, au-delà des salaires et du travail, accablent le domestique agricole. Car ce qui compte le plus, finalement, est ce qui n'est pas comptabilisé, tout ce qui se cache sous la dénomination trompeuse « d'avantages en nature », sous les termes de « nourri et logé ».

Logés, le vacher ou le charretier le sont, en effet ; mais souvent, jusqu'aux années 1955-60, une couchette garnie de paille ou d'une paillasse leur tient lieu de « logement » dans l'écurie même, en cohabitation totale avec les bêtes. Les améliorations restent toujours modestes. Pour les célibataires, une cloison transforme la loge en box isolé, ou un petit bâtiment aménagé avec des moyens de fortune devient une chambre, souvent étroite, qui ne dispose pas toujours de l'électricité et jamais de l'eau courante. Pour les ménages, le patron réserve généralement la maison d'une des nombreuses petites fermes disparues et absorbées qui gravitent toujours autour des exploitations. Dans tous les cas, dans un habitat rural généralement très médiocre, le salarié agricole dispose du plus médiocre. Comment pourrait-il en être autrement ? Le maître considère toujours comme la charge la plus exorbitante celle qui a trait à la rémunération de la main-d'œuvre. Et la tradtion comme les réalités économiques veulent que, dans le régime du fermage, le propriétaire traite avec le plus grand mépris l'entretien des bâtiments. Au bas de l'échelle sociale, le salarié recueille les fruits amers de ce système.

Au moins, les commis mangent-ils à leur faim. Dans les grandes fermes, la tâche principale de la « patronne » consiste à nourrir les « hommes ». Les repas font partie du cérémonial domestique. Tout le personnel se réunit autour des longues tables rectangulaires. La fermière donne de larges rations de pain, de pommes de terre, de soupe et de cidre ; à chaque repas, le maître verse la « goutte » après le café. Pendant fort longtemps, par contre, la viande fut distribuée chichement. Une remarque, presque indignée, d'un notable de l'Association Normande, en 1845, ne manque pas de saveur à ce sujet : « vous entendez de la bouche de tous les vieux cultivateurs que les exigences des ouvriers et des employés des fermes sous le rapport de la nourriture sont devenues tout à fait intolérables. Ils vous diront qu'on est obligé de donner aujourd'hui aux valets

(14 bis) Garnier, 341, 1963.

(15) Surtout depuis la généralisation de la pratique des « dessous de table ».

de ferme, dans l'espace d'un mois, quelquefois d'une semaine, plus de viande qu'il n'en recevaient jadis dans l'année toute entière » (16). Quelle pouvait être la ration du début du XIX[e] siècle, le texte ne le dit pas. Mais il est sûr que, dans le Pays de Caux, les repas restèrent d'une rare monotonie jusqu'aux années 1950 : ragoûts ou volailles, la viande n'intervenait que le midi dans l'alimentation ; les menus du soir se composaient invariablement de soupe et de pain beurré.

Au-delà de toutes les analyses, le salarié agricole du Caux et des grandes plaines apparaît enfermé dans un univers lourd de travail et de fatigue, sans bonheur et sans espoir.

Adrien, vacher cauchois, après quelques errances, est venu s'installer en 1941 dans la ferme où il devait rester une quinzaine d'années. Pour lui, son patron a de l'estime et de l'attachement : Adrien connaît chaque bête, il ne maltraite pas les vaches, il aide habilement aux vêlages, il ne manque jamais, à heure régulière, d'aller « pioquer » et traire. Illettré, sans la moindre compétence technique, c'est le type du bon vacher traditionnel. On ne lui connaît pas de famille. Comme beaucoup de ses semblables, il vient de l'Assistance Publique. Pour plaire aux filles du pays, il ne dispose d'aucun argument. Un vacher n'attire guère. Il reste seul. Adrien, qui sait cependant dire son mot avec ruse quant il l'ose, parle peu, et à force de vivre dans la seule compagnie des vaches, il finit par se contenter des syllabes étouffées d'un patois de plus en plus incompréhensible. Le soir, avant de rejoindre son grabat dans un coin de l'étable, il a pris l'habitude de fréquenter le café du village qui est ainsi devenu, tout naturellement, la seule distraction de ce solitaire. L'homme revient en titubant chaque soir, le pas et les épaules vite alourdis par le travail et par l'alcool. Il se lève dans la fraîcheur moite des réveils éthyliques. Il a perdu l'habitude de se raser. Sa silhouette oscille comme dans un rêve éveillé entre le grabat sale, les vaches et le café sordide. Il meurt finalement, jeune encore, un soir de paye, couché sur la route, écrasé par une voiture. L'anecdote dépasse ici le cas particulier. La vie exemplaire d'Adrien réunit tous les drames du prolétariat agricole.

b) *Un recrutement tari.*

Les domestiques disparaissent maintenant des campagnes haut-normandes et des plaines de Caen à Alençon. Avec des infortunes diverses, cette classe a survécu jusqu'à la période contemporaine en ne cessant de se rétracter. Tout indique que le phénomène maintenant s'accélère, ce qui pose aux grands exploitants le plus difficile des problèmes.

(16) Passy (H.), A.N. 1845, p. 540.

1 - *La diminution de la main-d'œuvre salariée* se trouve exprimée (depuis 1929) dans le tableau qui suit :

Salariés agricoles (hommes et femmes)	1929		1954		1962	
	en milliers	indice	en milliers	indice	en milliers	indice
Eure	34	100	20	59	14	41
Seine-Maritime ...	47	100	25	53	16	34
Basse-Normandie (3 départements)	117	100	66	52	45	38

Source : Recensements agricoles, statistique interdépartementale.

Les salariés agricoles ont diminué beaucoup plus vite que les petits exploitants familiaux. En dépit d'un recul déjà ancien, ils formaient une cohorte encore importante entre les deux guerres mondiales. Mais de 1929 à 1954, ils perdent près de la moitié de leurs effectifs, et, de 1954 à 1962, le phénomène s'accélère avec une diminution qui varie de 30 % dans le département de l'Eure à 37 % dans le département de la Seine-Maritime au cours d'un bref intervalle de 8 années. A ce rythme, la disparition quasi complète du prolétariat agricole sous sa forme traditionnelle doit être envisagée dans les deux prochaines décennies.

2 - *Les causes* de cette diminution accélérée se comprennent aisément lorsqu'on veut bien examiner la réalité de la condition ouvrière. Jusqu'à une époque toute récente, propriétaires et fermiers ont refusé cette évidence, et tout fut invoqué pour expliquer le phénomène, « mauvais esprit », appel des « plaisirs » de la ville, rôle des instituteurs et des chemins de fer, instabilité, ivrognerie, tout sauf la misère. Sur ce sujet, les textes nombreux de l'Association Normande, notamment ceux des « Enquêtes morales », permettraient de constituer un véritable florilège. En 1874, dans son rapport sur le congrès tenu à Damville, le président de Glanville note que les domestiques changent beaucoup trop souvent de fermes, que les jeunes ne restent pas et qu'on ne respecte plus les « louages ». Il propose pour remédier à cette situation, le recours au « livret », demandé partout avec une belle constance par tous les notables normands, et même, il regrette que ne soient pas appliqué l'édit du 4 février 1567 et l'Arrêt de Règlement du Parlement de Rouen du 26 juin 1772 « portant défense aux domestiques de quitter leurs maîtres sans le consentement de ceux-ci ». Pour résoudre le difficile problème du salariat, les propriétaires et les fermiers n'ont jamais trouvé d'autres solutions que des mesures conservatrices niant les causes profondes du

mal. Leur aveuglement, au premier chef, fait partie intégrante d'un système dont les chiffres consacrent l'échec total.

Démographiquement, la dénatalité et l'émigration se combinent pour expliquer la disparition des salariés agricoles. La classe des ouvriers agricoles ne possède en effet qu'une très faible vitalité. Beaucoup d'entre eux restent célibataires et les familles souvent très nombreuses des domestiques mariés ne compensent pas cette infériorité. Jusqu'à la guerre de 1914, les autres classes de la population, artisans, journaliers, petits exploitants, fils de fermiers ont assuré un large recrutement extérieur. Entre les deux guerres, des ouvriers étrangers, belges et polonais, apportèrent un appoint pour quelque temps. Après 1944, d'anciens prisonniers de guerre allemands et quelques « personnes déplacées » complétèrent encore les effectifs. Mais tous ces apports ont cessé. Un fils d'artisan ou de fermier ne se place plus comme domestique. Il cherche un emploi en ville. Les travailleurs salariés ne viennent que comme saisonniers, équipes de Belges et, plus souvent maintenant, de Portugais et de Nord-Africains, habitués de la campagne des betteraves. Entre la condition de domestique agricole et celle d'ouvrier d'usine, les jeunes des villages n'hésitent même pas. Les salariés agricoles forment aux yeux de tous une sorte de sous-prolétariat qui travaille et vit dans les plus mauvaises conditions pour le plus médiocre salaire. Ne restent que les vieux solitaires, des couples accablés de misère, quelques jeunes en quête de travail avant le service militaire, des instables, des illettrés et des maladroits qui demeurent là faute de pouvoir trouver un travail dans un autre secteur. Une sorte de pauvre lie humaine qui marque la fin d'une époque. Entre la misère traditionnelle du prolétariat des campages et le développement des emplois secondaires et tertiaires autour de la Basse-Seine et des villes de l'Eure et de la Normandie Centrale, un appel n'a cessé de jouer qui, après une accentuation récente du phénomène, conduit à la disparition quasi complète de la main-d'œuvre salariée sous sa forme ancienne.

3 - *Les solutions nouvelles* impliquent une transformation radicale des mentalités et des techniques.

On ne peut appeler ainsi les multiples improvisations qui prévalent encore maintenant. Beaucoup de grands exploitants utilisent, en effet, les services de petits fermiers ou d'ouvriers d'usine qui font quelques « corvées » plus ou moins longues en échange d'avantages en nature, de prêt de matériel et de salaires, lesquels échappent souvent aux déclarations obligatoires, et par conséquent aux prestations sociales. La symbiose de la petite exploitation et de la grande, le système de l'ouvrier d'usine-ouvrier agricole ne constituent que des solutions provisoires. Le second subsiste assez aisément dans une ambiance de stagnation industrielle. comme c'est le cas dans la région havraise, mais il recule devant chaque poussée de l'activité régionale qui élève le niveau de l'emploi hors du

secteur agricole ; dès que les heures supplémentaires se multiplient à l'usine, l'ouvrier quitte les corvées mal payées des champs. Le petit exploitant apporte un appoint de main-d'œuvre plus solide. Mais lui aussi ne représente qu'un apport temporaire de travail et son renouvellement est mal assuré. Néanmoins, dans une conjoncture de faible expansion, ces solutions provisoires, comme en d'autres secteurs, pourraient durer longtemps encore.

Beaucoup plus radicale, la solution qui consiste pour un grand exploitant à se passer à peu près totalement de main-d'œuvre salariée. Elle implique une simplification extrême des techniques, parfois l'abandon de tout élevage comme dans certaines fermes de la Plaine de St-André. Ou bien, elle nécessite de nouvelles formes d'organisation des exploitations agricoles qui s'associent pour mettre en commun leurs disponibilités de main-d'œuvre et pour les rendre plus efficaces. Ainsi, la crise de la main-d'œuvre salariée débouche-t-elle sur de nouvelles structures d'exploitation qui seront étudiées dans le paragraphe suivant.

Sans aller jusqu'à ces solutions extrêmes, la plupart des grands exploitants commencent à estimer la permanence du salariat comme une donnée indispensable au fonctionnement de leur système de production. Aussi sont-ils prêts à « mettre le prix qu'il faut » pour conserver des salariés. Parallèlement, des sentiments humanitaires, notamment dans les milieux formés par la J.A.C., développent chez certains patrons le désir d'améliorer la condition de leurs employés. Ainsi se dégage un type nouveau d'ouvrier agricole. Il apparaît dans le Vexin et chez quelques philanthropes, isolés avant la guerre ou dans l'immédiat après-guerre Encore exceptionnel en 1965, il n'en représente pas moins dans la Plaine de Caen, les campagnes de St-André et du Neubourg, le Pays de Caux et le Vexin Normand, une des solutions possibles pour l'avenir, tant sur le plan économique que du point de vue social. Le plus souvent, c'est le conducteur de tracteur qui bénéficie de cette situation nouvelle. En même temps qu'elle réduit les effectifs de salariés, la mécanisation transforme la condition de ceux-ci. Les exploitants ne veulent plus confier à des manœuvres incompétents des engins qui leur coûtent cher, aussi bien en investissements qu'en charges d'entretien. Inversement, le maniement de machines redonne de l'agrément au travail de la terre, aux yeux des jeunes particulièrement. Par contre, l'élevage sous sa forme traditionnelle semble chasser la main-d'œuvre. Mais l'installation d'une stabulation moderne avec traite mécanique pour un troupeau de 50 laitières justifie l'emploi d'un vacher compétent et bien rémunéré. C'est donc dans les mieux équipées des Plaines de grande culture qu'apparaît un nouveau type de salarié agricole.

Ainsi, par exemple, le nouveau vacher d'une grande exploitation déjà étudiée dans le Vexin. Tout l'oppose, ou presque, à la tradition des vieux domestiques. Avec la région, il a fort peu d'attaches : c'est un ancien

petit exploitant mayennais qui joint à une bonne connaissance empirique des bêtes quelques rudiments de zootechnie et de science vétérinaire Comme le chauffeur de tracteur, déjà il possède une certaine qualification professionnelle. Bientôt, les exploitants exigeront plus encore. De même que le tractoriste doit pouvoir entretenir et dépanner son engin, le vacher doit savoir donner les premiers soins aux vaches malades, suivre l'évolution des lactations, tenir un graphique, composer une ration... Mais ce travailleur a cessé de vivre perpétuellement dans la boue. Pour les 45 vaches dont il a la charge, il dispose d'une stabulation libre avec salle de traite bien aménagée. Ses journées ont des horaires déterminés. La rotation du personnel, la prise en charge du troupeau par l'exploitant lui-même s'il le faut, permettent de lui assurer plusieurs dimanches de liberté et de véritables congés payés, faveurs qui auraient été jugées scandaleuses pour les domestiques d'antan. Avec cela, un salaire comparable à ceux des autres secteurs et des conditions de vie dignes d'un homme. Le nouveau vacher touche un salaire de base de 700 F. que complètent des primes calculées sur la production laitière. « Intéressé » au rendement, il peut disposer de quelque 1 000 F. par mois dans une bonne période. Il est logé avec sa famille dans une ancienne maison d'habitation de la ferme. Parfois même, l'exploitant fait construire une nouvelle demeure. Certes, ce salarié d'un type nouveau reste un prolétaire qui ne dispose pas de la propriété de ses moyens de production et dépend de la sorte entièrement d'un autre homme. Mais il a cessé d'être un domestique. Les rapports qui le lient au fermier se sont équilibrés. Il n'appartient plus à une classe méprisée et surexploitée, élément indispensable d'un système qui compensait par de médiocres rémunérations la faible productivité du travail. Il dépend d'une entreprise efficace. Et sa vie accède à un niveau de dignité humaine qu'ignoraient totalement les commis et les charretiers.

II. — LE NEO-CAPITALISME AGRAIRE.

Le grand fermier et même l'exploitant moyen se distinguent nettement des petits exploitants familiaux et, à plus forte raison, des ouvriers agricoles. Dans les communes, les grandes fermes, presque toujours moins nombreuses que les petites exploitations, n'en occupent pas moins une part importante et souvent même dominante des surfaces exploitables. Parmi les notables, les grands exploitants sont beaucoup mieux représentés que les petits tandis que les ouvriers agricoles n'accèdent naturellement jamais à cette dignité. Par leur poids économique, par leur influence sociale et politique, les grands fermiers, et accessoirement les moyens, constituent la classe dominante des plaines de polyculture et d'é-

levage. Ils n'ont au-dessus d'eux que les propriétaires mais ceux-ci n'appartiennent que partiellement au monde de la terre.

On a déjà trouvé une situation analogue dans le Bocage et surtout dans les régions herbagères où les grands exploitants ont incontestablement une influence supérieure à leur importance réelle. Mais dans le Bocage, au sein d'une structure assez homogène dans l'ensemble, la classe des exploitations supérieures se dégage tout juste de la masse et il faut attendre que se développe et se confirme le mouvement contemporain de rénovation pour qu'on puisse lui attribuer un rôle décisif en toute certitude. Dans les régions herbagères, Cotentin, Bessin, Pays d'Auge et Pays de Bray, la grande exploitation se distingue aussi nettement des autres que dans les plaines de grande culture par les particularités de son système de production, mais son dynamisme n'apparaît pas avec évidence. Tout au contraire, les grandes exploitations des plaines s'affirment nettement comme celles dont les techniques progressent avec le plus de rapidité (17). Elles s'inscrivent incontestablement en tête du dynamisme agricole en Normandie.

Cette catégorie cependant ne manque pas d'hétérogénéité. Car de l'exploitation moyenne de 25-45 ha du Pays de Caux ou du Neubourg à la très grande ferme du Vexin supérieure à 300 ha, s'ouvre, en fait, toute une gamme, très large, d'exploitations de types assez variés. Une nouvelle subdivision ternaire doit distinguer les exploitations moyennes (de 20-30 ha à 45-55), les grandes (45-55 à 100-120 ha) et les très grandes (plus de 100-120). Les premières forment une sorte de transition avec les petites fermes ; comme celles-ci, elles utilisent massivement la main-d'œuvre familiale, mais elles emploient aussi des travailleurs salariés (18) ; comme dans les petites exploitations les tendances prudentes de la routine et de la sécurité y affrontent celles de la propension au progrès, mais ces dernières l'emportent déjà plus aisément au sein d'unités assez grandes pour rentabiliser quelques investissements de base. Les fermiers moyens forment donc une classe intermédiaire qui appartient encore à celle des « patrons » de l'agriculture par la main-d'œuvre employée et par leur volonté d'investir et de tirer des bénéfices de leurs entreprises.

(17) Atlas de Normandie, cartes D8, D15, D16.

(18) Répartition de la main-d'œuvre dans les exploitations de Seine-Maritime d'après un sondage de la Statistique Agricole Interdépartementale (1962).

	Nombre d'exploitants	Nombre d'aides familiaux	Nombre de salariés
Moins de 5 ha ...	7.121	3.701	874
De 5 à 20 ha	9.586	7.162	1.373
De 20 à 50 ha ..	5.982	5.501	4.564
Plus de 50 ha	1.824	1.318	4.722

Mais la diminution progressive de la main-d'œuvre salariée les rejette peu à peu parmi les exploitants familiaux (19). Tout au contraire, les grandes et plus encore les très grandes exploitations s'affirment comme des entreprises où domine la main-d'œuvre salariée et où le goût de l'investissement et de la recherche du profit l'emportent nettement sur le souci de sécurité.

On peut donc parler, ici plus que partout ailleurs en Normandie, d'un capitalisme agraire. La concentration des moyens de production entre les mains d'un petit nombre, l'utilisation de travailleurs salariés, la recherche permanente du profit, l'accumulation du capital, le recours de plus en plus déterminé aux techniques mécanisées et rationalisées, enfin l'existence même d'une masse d'entreprises marginales (les exploitations moyennes) comprises entre les tendances industrielles et le système artisanal et familial, tous ces traits rattachent en effet au capitalisme les exploitations qui dominent la vie régionale des grandes Plaines. Rien ne serait plus faux cependant, à l'issue de cette étude, que de laisser entrevoir, dans une sorte de déterminisme inéluctable, un avenir facile pour cette forme d'exploitation qui semble la mieux adaptée aux conditions de l'économie contemporaine. Efficaces, certes, les exploitations des Plaines le sont. Mais elles se heurtent néanmoins à d'autres forces de la civilisation industrielle, bien plus puissantes encore qu'elles-mêmes. Pour survivre, elles doivent sans cesse dégager de nouvelles voies qui les écartent de plus en plus de la tradition individualiste. Aussi peut-on parler dans les Plaines Normandes d'un néo-capitalisme agraire.

1°) L'efficacité des grandes et moyennes exploitations.

Pour bien juger de l'efficacité technique et économique des exploitations des Plaines Normandes, s'impose la nécessité d'une nouvelle comparaison à l'échelle mondiale. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S., les deux puissances pilotes de la civilisation industrielle, doivent tout naturellement en fournir le support, et à l'intérieur de ces deux pays, les deux régions qui pratiquent de la façon la plus remarquable l'association des cultures et de l'élevage : le Middle-West aux Etats-Unis, le Kouban en U.R.S.S.

a) *Deux régions de référence : Corn-Belt américain et Kouban soviétique.*

Depuis 1945, deux exemples ne cessent de fasciner les agronomes français, sans toutefois les satisfaire entièrement : celui de l'agriculture

(19) En 1945-50, les exploitations de 18-25 ha auraient été encore classées parmi les « moyennes ». Elles ne peuvent plus l'être maintenant.

américaine et celui du système soviétique. Certes, l'un et l'autre, et surtout le deuxième, n'ont cessé de révéler de graves faiblesses. Trop puissante, en quelque sorte, l'agriculture des « farmers » indépendants parvient difficilement à harmoniser le développement de sa production aux besoins des marchés ; depuis le New-Deal, cependant, le gouvernement américain et les associations de producteurs ont mis peu à peu en place tout un arsenal d'interventions qui assurent finalement aux exploitants la sécurité dans une large aisance (20). Le problème est inverse pour la production des sovkhozes et des kolkhozes qui, handicapés par des conditions naturelles souvent mauvaises et par de graves crises historiques (21) parviennent difficilement à satisfaire les besoins d'un marché de consommation en plein développement ; néanmoins, les aménagements des dix dernières années ont permis là encore d'améliorer la situation et de passer de l'ère des pénuries chroniques à un approvisionnement normal des centres de consommation sans qu'on puisse cependant encore parler d'abondance comme l'aurait désiré N.S. Kroutchev. Mais, beaucoup plus que l'équilibre commercial des deux systèmes, c'est l'organisation technique et économique des entreprises agricoles en U.R.S.S. et aux Etats-Unis qui a retenu l'attention des agronomes français.

En 1949, quatre ans après une guerre qui avait provoqué en France de graves pénuries, René Dumont estime nécessaire d'élargir l'horizon des agriculteurs français jusque-là trop refermés sur une situation malthusienne. Après un voyage au cours duquel il visite quelque quarante fermes des Etats-Unis il écrit son premier manifeste : « les leçons de l'agriculture américaine » (22). Ses buts sont nettement exprimés dès les premières lignes de l'avant-propos : « Notre agriculture est largement distancée ; une attitude commode cherche à nier pourtant ce fait évident ; elle nous ridiculise et nous mène sûrement à la catastrophe. Une autre, plus courageuse, recherche les causes de notre retard, étudie les bases des réussites des autres ; elle profite aussi des expérimentations intéressantes que constituent les échecs étrangers, éclairant les voies à ne pas suivre... »

Parmi toutes les régions que traverse René Dumont, une, tout particulièrement, semble bien s'imposer par une réussite exemplaire : au cœur du Middle-West, le *Corn-Belt* de l'Iowa, de l'Illinois et de l'Indiana, qui pratique un système intensif et hautement productif combinant l'agriculture et l'élevage avec le maïs comme plante principale. Les

---

(20) de Farcy, 378, 1958.

(21) En plus du médiocre état de l'agriculture russe avant 1917, il faut citer la crise révolutionnaire de 1917-21, celle de la collectivisation (1930-33) et celle de la seconde guerre mondiale (1941-45) qui se sont traduites notamment par la décimation du cheptel.

(22) Dumont (R.), 368, 1949.

géographes américains confirment ce jugement (23). Et la visite de N.S. Kroutchev apporta l'hommage des Soviétiques aux producteurs de maïs américains.

R. Dumont décrit ainsi une ferme de la région de Des Moines, au cœur de la zone du maïs de l'Iowa, la ferme Alleman : « la ferme couvre 98 ha dont 52 de maïs, 8 d'avoine, 5 de trèfle - fléole, 14 de soja, le reste en pâture... (l'exploitant) entretient 12 à 15 vaches, engraisse 26 bovins, élève 24 portées de truies. Il achète 300 poussins d'un jour, vend les coqs et garde les poulettes un an comme pondeuses... ». Dans sa remarquable association des cultures (maïs, avoine, trèfle, soja, pâtures) et de l'élevage (lait, bœufs, truies, volailles), cette ferme prend valeur d'exemple. Dès 1949, la ferme d'engraissement du Middle-West (hog-beef-fattening) apparaît remarquable à la fois par l'accumulation de ses rendements et par sa haute productivité rendue possible par la mécanisation et la rationalisation du travail : deux travailleurs permanents, en effet, suffisent pour exploiter ces 98 ha.

L'exemple soviétique a retenu l'attention des agronomes, moins sans doute par l'aspect collectiviste de ses structures, que par le développement de très grandes unités de production combinant le travail d'une main-d'œuvre abondante et l'intervention des machines. Au début de son livre sur « les paysans soviétiques », J. Chombart de Lauwe indique clairement que c'est la concentration et l'industrialisation des entreprises agricoles en U.R.S.S. qui ont d'abord suscité son intérêt. « La production agricole doit-elle rester le domaine de Lilliput » ? Et, comme titre, d'un des chapitres les plus importants de l'ouvrage : « La macro-entreprise crée un nouveau type d'agriculture... » Plus encore que les Américains en effet, les Soviétiques ont donné à leur agriculture des structures industrielles avec des entreprises collectivisées qui s'étendent généralement sur plusieurs milliers d'ha (24).

C'est probablement dans le *Kouban* que l'agriculture soviétique, hors des régions subméditerranéennes ou tropicales de type particulier, a atteint ses plus remarquables résultats. Le climat échappe partiellement aux rigueurs des régions plus septentrionales sans être cependant trop sec ; les sols noirs prolongent ceux de la steppe ukrainienne. Dans une

(23) Par exemple, Haystead and Fite, 382, 1955 : « Ce n'est pas du chauvinisme, ni de la vantardise commerciale, ni de l'exagération que d'appeler cette région la plus riche ferme de la terre. D'autres zones plus petites ont des produits ou des revenus à l'ha supérieurs. D'autres présentent un tonnage plus important par unité. D'autres peuvent produire des denrées plus variées. Mais nulle part ailleurs, la production de denrées alimentaires par heure de travail n'est aussi élevée. Nulle autre région ne possède une aussi grande influence sur la politique agricole mondiale... Pour qui a voyagé à l'étranger, cette région devient d'autant plus fabuleuse que la découverte d'autres régions du globe a été étendue » (traduction).

(24) J. Chombart - de Lauwe, 372, 1961.

TABLEAU 27

Quelques résultats de trois exploitations représentatives des Plaines Normandes, d'une ferme de l'Iowa et d'un kolkhoze du Kouban

	(1) Iowa	(2) Kouban	(3) Pays de Caux	(4) Neubourg	(5) Vexin Normand
Surfaces					
S.A.U. (ha)	100	27.000	54	82	340
S.F.P. (% S.A.U.)	90	55	65	50	25
S.T.H. (% S.A.U.)	20	12	37	27	9
Cultures fourragères	soja maïs trèfle-fléole	maïs luzerne légu-mineuses diverses	trèfle violet orge, avoine bett, fourr.	orge, avoine vesces luzerne	orge luzerne
Cultures de vente	soja	blé bett. sucr. tournesol chanvre	blé bett. sucr. pomme de terre lin	blé bett. sucr.	blé bett. s. p. d. t. lin
Cheptel					
U.G.B.T./100 ha S.A.U. (approché)	70	70	92	?	35
U.G.G.B.T./100 ha S.F.P. (approché)	80	125	170	?	200
U.G.B./100 ha S.A.U. (approché)					
Vaches laitières	10	25	42	?	19
Autres bovins	30	20	50	?	18
Porcs	24	12	0	?	0
Volailles	6	13	0	?	0
Produit brut (P.B.T.)/ha S.A.U.	1.100 F	1.200 F	1.600 F	1.550 F	1.250 F
Elevage dans produit brut (% environ)	80	65	60	65	20
Travail					
Ha S.A.U./U.T.H.	50	13,5	18	20	22
U.G.B.T./U.T.H.	35	9,5	19	14	8
P.B.T./U.T.H.	55.000 F	16.200	28.800	31.000	27.500

Sources : Elles sont très hétérogènes, et on devrait normalement renoncer à une telle comparaison.

Les chiffres présentés proposent cependant des ordres de grandeur assez vraisemblables et assez contrastés pour caractériser l'efficacité des Plaines Normandes par rapport à celle de deux grands élevages mondiaux.

(1) *Iowa* : La description de la ferme Alleman par R. Dumont (374, 1949, pp 116-117) a servi de point de départ à la réflexion. Elle était naturellement trop ancienne pour être retenue. Les chiffres sont inspirés de descriptions plus récentes du Corn-Belt (par exemple, Griffin, Young, Chatham, 383, 1962 et des moyennes de l'Etat d'Iowa, Abstracts of United States, 1964).

(2) *Kouban* : Enquête personnelle, 1965. Kolkhoze « Victoire ».
Le produit brut total a été donné en Roubles (6,4 millions) par la direction du kolkhoze.
Le kolkhoze « Victoire » comprend en fait 2.400 kolkhoziens actifs, mais ce chiffre a été ramené à 2.000 U.T.H. afin de tenir compte des personnes employées dans les corps de métier non agricoles (abattement inspiré de Chombart de Lauwe, 372, 1961, p. 94).

(3) *Pays de Caux* : Enquête personnelle dans une exploitation du Pays de Caux occidental qui n'adhère pas au Centre de Gestion, 1965.

(4) *Neubourg* : Gautier, 341, 1963.
Moyenne des résultats de 9 exploitations de plus de 50 ha de la Campagne du Neubourg. L'étude ne donne pas la répartition du cheptel.

(5) *Vexin Normand* : Enquête personnelle dans une très grande exploitation, 1963.

FIGURE 19. — Une ferme du Pays d'Ouche en 1900. Maîtres et serviteurs
(Archives familiales)

FIGURE 19 bis. — Devant un champ d'essai de maïs de la Plaine de Caen en 1966 — La Technique
(cliché Chambre Régionale d'Agriculture)

FIGURE 20. — Plaine de Caen (communes de Garcelles-Secqueville et de Tilly). Vastes parcelles cultivées. Grandes exploitations

(photographie aérienne I.G.N.)

FIGURE 20 bis. — Plaine de Saint-André (commune des Essarts). Petits bois, hameaux et grandes fermes isolées au milieu d'un openfield cultivé

(photographie aérienne I.G.N.)

zone qui était faiblement peuplée avant 1917, ont pu être créés de vastes sovkhozes et kolkhozes au milieu d'un immense bocage en damier dont chaque maille couvre près de 100 ha. Parmi ceux-ci, le kolkhoze « Staline » décrit par J. Chombart de Lauwe, les kolkhoze « Kirov » (20 000 ha) ou le sovkhoze « Kouban » souvent cités par les visiteurs, enfin le kolkhoze « Victoire » (27 000 ha) qui servira de référence. Tous associent quatre cultures principales (blé, maïs, betterave à sucre, tournesol) à de nombreux élevages (bovins, porcs, volailles) (25).

Certes, ces deux exemples étrangers présentent des conditions historiques et naturelles bien différentes de celles des plaines normandes. Dans leur système de production intervient notamment une plante, le maïs que les agriculteurs normands hésitent encore à adopter. Leur climat continental s'oppose à l'ambiance océanique de la Normandie. Néanmoins, au-delà de ces nuances importantes, dans les trois cas, les conditions fondamentales restent les mêmes : d'excellents sols, des climats sans rigueur excessive, et, comme système de production, l'association intensive des cultures et de l'élevage. Il ne semble donc pas absurde de tenter l'esquisse d'une comparaison entre la ferme Alleman de l'Iowa (actualisée par des statistiques moyennes), le kolkhoze « Victoire » du Kouban, et une ferme moyenne du Pays de Caux, une grande ferme de la Campagne du Neubourg, une très grande exploitation du Vexin. Le tableau suivant montre que si la productivité de l'exploitation américaine reste encore exceptionnellement élevée, par contre, les rendements des plaines normandes supportent fort bien la comparaison avec les meilleures réalisations des Etats-Unis et de l'U.R.S.S.

b) *Les Plaines Normandes au niveau des meilleures régions agricoles de l'U.R.S.S. et des Etats-Unis.*

La comparaison précédente montre nettement que les rendements de l'association normande des cultures et de l'élevage se situent à un niveau égal ou supérieur à ceux du Kouban ou du « hog-beef-fattening » américain. Les résultats restent en deça de ceux de l'agriculture américaine pour la productivité du travail. L'appréciation la plus délicate concerne les revenus.

I. *Les rendements* des Plaines Normandes atteignent un excellent niveau global, quelles que soient les nuances des systèmes considérés. La bonne qualité des conditions naturelles, et notamment des sols limoneux, l'association étroite des cultures et de l'élevage, le bon niveau des connaissances techniques des agriculteurs assurent à l'ensemble du sys-

(25) Etude personnelle à la suite d'un voyage d'information agricole en U.R.S.S. (1965).

tème un équilibre qui permet de combiner de bons rendements culturaux et de forts chargements en bétail bovin.

Les rendements moyens à l'ha, en 1962, des trois principales cultures de vente sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Rendements moyens à l'ha (1963)		Source : Ministère de l'Agriculture, Statistique interdépartementale		
	S.-Mme	Eure	Calvados	France
Blé (qx/ha)	32,8	37	30	26,7
Betteraves sucrières	320			
Betteraves sucrières (qx/ha) .				
Lin (qx/ha de paille verte		370	400	376
non battue)	65	53	80	69

Les rendements en blé sont très sensiblement supérieurs à ceux de la moyenne française. Une bonne ferme du Pays de Caux ignore de plus en plus les rendements inférieurs à 40-45 qx par ha. Une excellente année comme 1962 donne des rendements moyens proches de 50 qx par ha. Une année moins favorable comme 1963 ne les voit guère tomber en dessous de 40-35 qx. A cela s'ajoutent de très bon rendements liniers dans le Pays de Caux ou dans la Plaine de Caen et des rendements betteraviers excellents dans la Plaine de Caen, honorables dans le Neubourg, le Vexin et le Pays de Caux. Ces rendements sont comparables à ceux obtenus par les meilleurs kolkhozes du Kouban (40-50 qx par ha de blé au kolkhoze « Victoire »). Le « Corn-belt » américain n'a pratiquement pas de cultures de vente.

Les chargements de bétail, et tout particulièrement de bétail bovin, diffèrent assez profondément selon les systèmes. En fait, la ferme d'engraissement américaine, totalement spécialisée, n'a pas vraiment d'équivalent en Normandie, alors que le système mixte du Kouban rappelle bien celui du Pays de Caux. Dans les Plaines Normandes, il faut distinguer les exploitations dont l'orientation vers les cultures de vente est accentuée (généralement de très grandes exploitations, type Vexin) et celles qui réalisent dans la répartition du produit brut un équilibre entre les cultures commercialisées et l'élevage (type Caux et Neubourg). Naturellement, les chargements globaux (par ha S.A.U.) varient en fonction de ces orientations. Ceux du Vexin sont les plus faibles (35 U.G.B.T. par ha S.A.U.) dans des fermes qui ne consacrent à l'élevage qu'une petite partie de leur activité. Mais les chargements à l'ha S.A.U. du Pays de Caux dépassent ceux du Corn-Belt et du Kouban. On doit même noter qu'ils atteignent presque ceux des fermes spécialisées des systèmes herbagers et bocains de Basse-Normandie qui cependant consacrent toutes leurs surfaces à l'herbage ou aux cultures fourragères. C'est dans les Plaines Normandes, Pays de Caux ou Vexin, que se rencontre le plus haut niveau d'intensification fourragère avec des

chargements à l'ha S.F.P. compris entre 1,5 et 2 U.G.B., chiffres nettement plus forts que ceux du Kouban et du Middle-West, beaucoup plus élevés que les chargements des systèmes purement herbagers de Basse-Normandie, égaux ou supérieurs aux meilleurs résultats du Bocage Normand ou du Danemark (26).

Pour juger le rendement global, il s'avère impossible de dissocier les cultures et l'élevage. Les deux secteurs interfèrent en effet. L'élevage apporte aux cultures la fumure et celles-ci intègrent une partie importante de l'infrastructure fourragère soigneusement entretenue par le jeu des assolements et des façons culturales. Le produit brut total, par ha, donne finalement la meilleure indication sur l'intensité du système. Celui-ci dépasse presque toujours 1.500 F dans les exploitations du Pays de Caux et chez les meilleures il peut s'élever nettement au-dessus de 2.000 F. Le Neubourg, le Roumois, quelques fermes du Vexin obtiennent des résultats comparables. Dans les autres Plaines (St-André, Ouche, Alençon), les produits bruts oscillent entre 1.500 et 1.000 F et ne tombent que rarement en dessous de ce dernier chiffre (27). En ce domaine, la comparaison avec des pays étrangers est difficile car les prix agricoles différents introduisent une variable indépendante des rendements, celle-ci étant nettement défavorable aux prix américains, et peu importante pour les prix russes. Quoi qu'il en soit, les produits bruts de l'Iowa et du Kouban se révèlent inférieurs à ceux des grandes fermes des Plaines Normandes. En tenant compte des disparités de prix, on peut estimer l'intensité globale des Plaines Normandes comparable à celle du Corn Belt et supérieure à celle du Kouban, la région pilote de l'U.R.S.S. En tête, le Pays de Caux atteint le plus haut niveau d'intensification.

2. *La productivité du travail* dans les grandes exploitations mixtes de Normandie, en dépit de structures d'exploitations infiniment plus étriquées, supporte aisément la comparaison avec la « macro-entreprise » du Kouban, organisée en brigades. Pris individuellement, le travailleur agricole du Vexin, du Neubourg ou du Caux cultive un nombre plus élevé d'ha que son collègue soviétique (de 15 à 25 contre moins de 15 ha) ; il élève un cheptel plus important (8 à 20 U.G.B.T. contre 9) et la valeur globale de sa production (de 25.000 à plus de 30.000 F) dépasse très nettement celle du kolkhozien « Victoire » (16.200 F). Néanmoins, les structures actuelles doivent permettre en ce domaine d'importantes améliorations à l'agriculture russe qui supporte encore une surcharge importante de population agricole, alors que toute amélioration risque de poser de redoutables problèmes aux exploitants normands dont les entreprises sont incomparablement plus petites.

(26) Cf 3e chapitres des 1re et 2me partie.

(27) D'après les indications des Centres de Gestion.

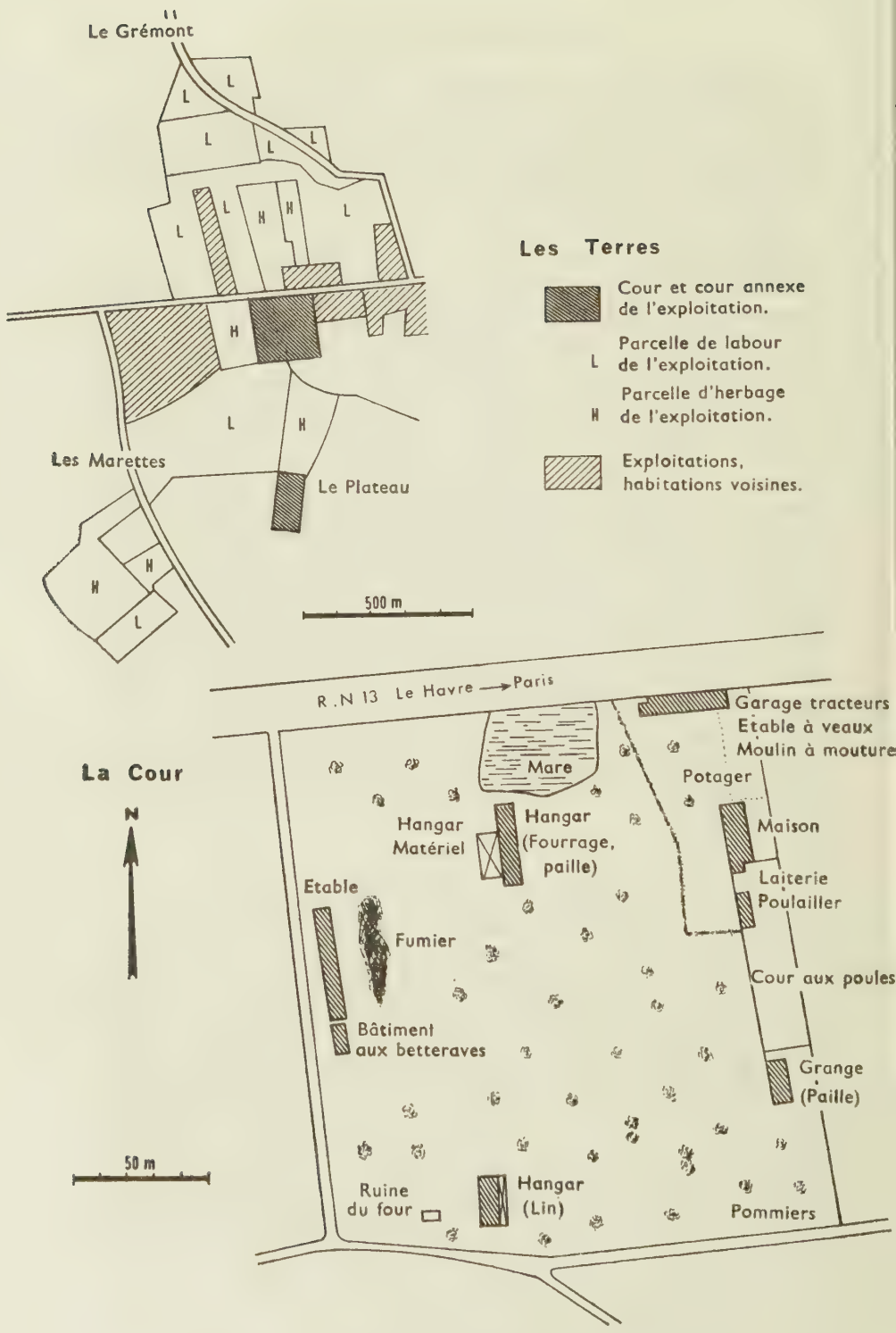

Fig. 75. — Une exploitation moyenne du Pays de Caux (Ferme Fournier, Gainneville, 50 ha)

Ces problèmes se trouvent résolus dans le cadre des exploitations de l'Iowa par la simplification du système de production (soja-maïs-engraissement) par la mécanisation complète et la rationalisation du travail, par le recours à des techniques d'élevage rustiques, (stabulation libre, vastes hangars) qui sacrifient un peu le rendement à l'efficacité du travail. Dès 1949, les fermiers de l'Iowa parvenaient à un niveau très élevé de productivité, deux fois supérieur environ à celui des fermes normandes contemporaines. Seules, quelques exploitations d'avant-garde de la Plaine de St-André notamment tendent actuellement vers des chiffres comparables, mais, le plus souvent, en sacrifiant l'élevage (1 homme pour 50 à 70 ha).

Les grandes exploitations des Plaines Normandes restent donc beaucoup moins efficaces, en ce domaine, que celles du Middle West, modèle inégalé. Elles n'en atteignent pas moins un bon niveau, supérieur à celui du très grand kolkhoze du Kouban, et plus élevé naturellement que celui de toutes les petites exploitations des Plaines, du Bocage ou des herbages normands (28).

3. *Les revenus,* enfin, sont très difficilement comparables dans des pays qui pratiquent des modes de répartition aussi différents que l'U.R.S.S., les Etats-Unis, la France. Des mots assez proches ne recouvrent pas la même réalité. Le directeur du kolkhoze « Victoire » annonce un « revenu net » de 1,3 million de roubles qui correspondent à 2.700 F par kolkhozien environ, mais une part de ce bénéfice est investi en réalisations collectives de caractère social. Dans l'Iowa, R. Dumont estime à 5.000 dollars (25.000 F environ) le « revenu net moyen de la ferme » pendant la période 1942-45, et les statistiques américaines font passer de 76 à 114 l'indice de niveau de vie dans cette région entre 1950 et 1959. En fait, on ne dispose pas d'une documentation suffisante pour comparer les revenus des trois types d'exploitations. En réservant le cas particulièrement délicat des grands kolkhozes du Kouban, on peut cependant admettre une nette supériorité des bénéfices obtenus par le « farmer » du Corn-Belt grâce, notamment, à l'efficacité remarquable de son propre travail.

Au moins peut-on estimer les revenus des grandes fermes de la région du Neubourg, grâce à l'étude de Gautier, et les rapprocher des disponibilités des petites exploitations normandes.

Gautier évalue à 18.400 F, en moyenne, les revenus agricoles des exploitations de 30 à 50 ha, et à 30.610 ceux des exploitations de plus de 50 ha. En tenant compte de la rémunération du travail familial et des capitaux d'exploitation, on se rend compte qu'une limite très franche

(28) Campagne du Neubourg. D'après Gautier, répartition du rapport PBT/UTH dans les fermes « moyennes » de : plus de 50 ha : 31.000 F ; 20 à 50 ha : 26.000 F ; 20 à 30 ha : 18.500 F ; 8 à 20 ha : 12.000 F.

sépare les petites exploitations des moyennes et des grandes : parmi les premières, seules les fermes « de tête » réalisent un profit alors que celui-ci apparaît dans toutes les fermes grandes et moyennes (au-dessus de 30 ha), à l'exception des « fermes de queue » moyennes. Le profit varie de 130 F (grandes exploitations) à 457 F (exploitations moyennes) par ha S.A.U. Les fermes du Pays de Caux révéleraient probablement des chiffres un peu supérieurs.

Ainsi, la grande ferme individuelle des Plaines Normandes apparaît-elle dans toute sa force et toute son efficacité. Moins productive, certes, dans son travail que l'exploitation du Middle West américain, mais aussi intensive dans ses rendements, et plus efficace finalement à tout point de vue que la macro-entreprise collectiviste du Kouban. Au-delà de la rémunération du travail familial et des capitaux d'exploitation, elle réalise un profit, ce qui la différencie radicalement des petites exploitations, ses voisines. Certes, dans la conjoncture actuelle, les bénéfices demeurent assez modestes, mais des périodes fastes les ont portés à un niveau élevé après la Guerre de 1914-18 (années 20-29) et pendant et après la Seconde Guerre Mondiale (années 1942-50). Pendant ces deux périodes, et spécialement au cours de la première, les fermiers achetèrent des terres, réalisant ainsi par l'investissement foncier puis par l'investissement d'exploitation d'importantes accumulations de capital.

Issue directement des vieux domaines nobiliaires du Moyen-Age ou des propriétés bourgeoises des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, ou bien, regroupant des petites exploitations familiales anciennes, l'exploitation de 30 à 300 ha s'est parfaitement adaptée aux conditions économiques des XIX^e^ et XX^e^ siècles. Elle a totalement assimilé deux révolutions agricoles, celle des cultures fourragères (XIX^e^ siècle) et celle de la mécanisation (depuis 1950). Elle constitue une bonne unité de travail pour des petites équipes cohérentes (de 4 à 15 hommes) qui se livrent simultanément à la culture et à l'élevage. Animée par des entrepreneurs parfaitement maîtres de leur métier, elle semble toujours capable de progresser. Les noms des grandes familles d'exploitants expriment tout à la fois la richesse et la compétence, les Proffit et les Hamot du Vexin, les Lepicard et les Ouvry du Pays de Caux, les Bunel et les Vermés de la Plaine de Caen par exemple. La grande exploitation des Plaines Normandes parvient à sa plénitude.

2° Les difficultés de l'individualisme et les solutions du néo-capitalisme agraire.

Mieux que celles de l'Iowa ou du Kouban, la grande exploitation mixte des Plaines Normandes représente-t-elle le type agricole le plus adapté aux conditions économiques et sociales de la civilisation indus-

trielle ? Telle est bien la question fondamentale de cette étude. La grande ferme cauchoise ou celle du Vexin apparaît plus efficace que la très grande entreprise collectiviste du Kouban, trop vaste peut-être, et de gestion probablement trop lourde. Elle semble aussi plus humaine que celle du Middle West sur laquelle travaille un ou deux hommes isolés dont R. Dumont remarque en passant le « surmenage »... L'évolution progressive des veilles structures de l'Europe Occidentale n'aboutit-elle pas finalement, par élimination des petites exploitations inadaptées, à un type plus harmonieux que celui des pays neufs avec une efficacité comparable lorsque les conditions naturelles, la tradition et les transformations contemporaines autorisent une combinaison intensive des cultures et de l'élevage ?

Avant de pouvoir esquisser une réponse à ces questions fondamentales, il convient de souligner encore la nature même de la grande exploitation : toute sa tradition est fondée sur le dogme de la propriété et de l'entreprise individuelles, sur la liberté absolue du chef d'exploitation (dans le cadre du régime des baux), et sur la non-participation des salariés à la gestion et aux bénéfices de l'entreprise. Le grand fermier du Vexin ou du Caux se sent libre chez lui, maître de son entreprise ; il doit éventuellement un fermage à son propriétaire, mais il n'a pas de comptes à lui rendre. Ce libéralisme et cet individualisme ont été élevés au niveau d'un dogme qui vaut aussi bien pour les grands herbages de l'Auge ou du Bessin, les petits exploitants familiaux du Bocage et du Roumois, que pour les grands fermiers du Neubourg et du Vexin.

Pendant très longtemps, et tout particulièrement du XIX[e] siècle jusqu'à la période contemporaine, toutes les classes rurales, à l'exception des salariés qu'aucune idéologie n'a jamais animés, se sont entendues pour célébrer le culte de l'individualisme et de la libre-entreprise : les propriétaires, les notables, afin de faire respecter la propriété individuelle ; les petits exploitants familiaux pour défendre leur autonomie et pour compenser par la dignité de leur état la réalité de leur misère ; les grands exploitants enfin pour rester maîtres de leur gestion et de leurs profits. A la collectivité, c'est-à-dire l'Etat, n'était demandée qu'une seule intervention : celle d'un protectionnisme aussi étroit que possible afin de préserver de toute concurrence extérieure les prix agricoles, facilitant ainsi le maintien des petites exploitations marginales et assurant de solides profits aux autres. Plus qu'aucune autre province, la Normandie d'Arcisse de Caumont et d'Henri Chéron a défendu ces principes (29). La Maison du Paysan de Caen conserve encore cette vieille devise normande : « C'est man drait et mei j'y tiens ».

(29) *Arcisse de Caumont* (1802-1873), né à Bayeux, président fondateur de l'Association Normande, archéologue, propriétaire augeron, défenseur des droits sur l'importation des bestiaux étrangers.

Henri Chéron (1867-1936), né à Lisieux, homme politique, plusieurs fois ministre de l'Agriculture ou des Finances.

Cette idéologie profondément individualiste satisfait toujours la totalité des grands herbagers et une très large majorité des petits exploitants qui ne veulent rien aliéner de leur autonomie. Dans le Bocage, cependant, où des structures d'exploitation particulièrement étriquées étouffent toute possibilité de progrès, se dégagent quelques tendances nouvelles. Mais avec des modalités différentes, et une plus grande vigueur, celles-ci s'expriment surtout parmi les grands exploitants des systèmes mixtes. Car c'est là finalement que le progrès technique en plein épanouissement se heurte le plus à des structures et à des conceptions dépassées. Face aux difficultés de l'individualisme absolu, les grands fermiers des Plaines Normandes doivent dégager les solutions d'un néo-capitalisme agraire.

a) *Le contrôle des circuits de commercialisation. Coopératives et S.I.C.A.*

Le premier problème par l'intermédiaire duquel l'agriculteur se heurte aux puissances de la société industrielle ou de ses marges, c'est incontestablement celui de la commercialisation des produits. Sur ce thème, les responsables agricoles et les économistes ne manquent jamais de comparer avec inquiétude l'évolution des « prix des produits industriels nécessaires aux exploitants agricoles » (P.I.N.E.A.), et ceux des produits agricoles (30). Entre les deux, les revenus agricoles se trouvent dangereusement menacés. Par la dispersion et par la faiblesse financière de ses entreprises, même les plus grandes, l'agriculture ne possède qu'un bien faible pouvoir de contestation par rapport aux puissances de l'industrie et du commerce contemporains.

Face à ce très difficile problème, les agriculteurs traditionnels ont toujours cherché à œuvrer dans une double direction. D'une part, celle d'une protection des prix agricoles, garantie par l'action de l'Etat agissant soit par l'intermédiaire de la réglementation et des contingentements douaniers (Troisième République), soit par le poids d'interventions sur les marchés intérieurs (Quatrième République). D'autre part, celle de l'habileté individuelle de l'agriculteur-commerçant essayant de tirer pour lui-même le meilleur profit de circuits assez souvent anarchiques. Autant que les Augerons ou les Bocains, les agriculteurs des grandes Plaines ont longtemps tenu à ce jeu, et spécialement les Cauchois qui, un œil fixé sur le baromètre des prix officiels, ont fait leurs délices du commerce avec les négociants en blé, les teilleurs, les betteraviers, les marchands de bestiaux et de beurre... Beaucoup, surtout parmi les plus humbles, conservent cette mentalité.

L'ouverture progressive des frontières européennes, la politique des prix agricoles « lourds » pratiquée par la Cinquième République de 1959

(30) L'évolution récente semble cependant favorable aux prix agricoles.

à 1965 ont contraint peu à peu les agriculteurs les plus éclairés à prendre une autre conscience des réalités et à dégager une doctrine d'action radicalement différente.

Une première sécurité peut être apportée par un *contrat* signé entre un industriel ou un commerçant et un groupe d'agriculteurs (parfois constitués en syndicats) pour assurer pendant une campagne l'écoulement des produits. Ce système se pratique depuis longtemps pour la commercialisation des betteraves sucrières, avec un jeu de contingents aux prix différenciés. Les agriculteurs du Vexin signent aussi des contrats avec une conserverie de petits pois, mais d'une façon générale, ce mode de commercialisation touche assez peu les produits de l'élevage. Toutefois, c'est encore ce système contractuel qui prévaut pour la vente du lait à la S.A.F.R. (groupe Genvrain) dans les Plaines de l'Eure, et spécialement dans le Vexin : l'installation d'un bac réfrigérant dans chaque grande exploitation qui l'accepte s'accompagne de la signature d'un contrat de vente du lait. Ailleurs, autour de plus petites entreprises (la laiterie Heudron de Verneuil, par exemple), des accords sont passés chaque année entre l'industriel et un syndicat qui groupe les producteurs livrant à la laiterie. D'une façon générale, la situation des fournisseurs est d'autant plus forte qu'ils sont individuellement plus puissants (cas du Vexin), ou solidement unis dans un groupement.

Le mouvement coopératif va évidemment plus loin puisque l'association des agriculteurs prend elle-même en charge la transformation, et, éventuellement une partie de la commercialisation des produits agricoles. Ce système s'est solidement implanté dans les Plaines Normandes pour le teillage du lin (en compétition avec les industriels) et surtout pour le stockage et la commercialisation des céréales. Maintenant, les industriels ne jouent plus qu'un rôle secondaire, et ce sont quelques très grandes coopératives rivales qui se concurrencent, notamment dans le Pays de Caux (31). Dans le secteur laitier, le mouvement coopératif s'est développé dans les Plaines beaucoup plus tardivement et beaucoup plus timidement qu'en Normandie occidentale. De très grandes sociétés industrielles, Genvrain (est de l'Eure et de la Seine-Maritime), Nestlé (Conches), Gervais (nord-est de la Seine-Maritime) restent des puissances dominantes. Mais dans les Plaines d'Argentan et de Caen (coopérative syndicale de ramassage de la Maison du Paysan), dans les Plaines de l'Eure (Verneuil), dans le Pays de Caux (Fauville, Montivilliers et surtout Maromme), les coopératives laitières ont réalisé depuis peu d'importants progrès (32).

---

(31) Atlas de Normandie, carte D.11.

(32) Atlas de Normandie, carte D.12.

Reste le secteur du commerce du bétail et de la viande. Traditionnellement, c'est le plus anarchique. Dans les régions herbagères, dans le Bocage, les oligarchies de marchands de bestiaux et d'herbagers le dominent encore totalement. Pour les grands agriculteurs des Plaines, il s'agit d'un domaine d'autant plus important qu'il ouvre probablement d'intéressantes perspectives. En effet, le débouché de la production de viande semble beaucoup plus assuré que celui de la betterave, du lin, et des céréales panifiables, et les techniques de production des Plaines beaucoup mieux adaptées aux conditions modernes que celles des régions herbagères. Mais la rentabilisation de l'opération exige une réorganisation commerciale. Pour les agriculteurs, elle consiste à prendre en charge eux-mêmes la plus grande partie du circuit. Tel doit être le but des S. I. C. A., plus souples dans leurs structures que les coopératives. La principale S.I.C.A. -Viande a été fondée à Luneray, dans une région particulièrement dynamique du Caux, entre Dieppe et Cany. Son action s'étend maintenant à toute la Seine-Maritime. Elle opère dans deux directions : l'achat et l'abattage des bœufs (aux abattoirs de Rouen), livrés à la S.I.B.E.V. ou à des boucheries individuelles ; l'achat groupé de veaux d'élevages à des groupements de producteurs de la Manche et leur revente (avec des prêts de 90 % garantis par la S.I.C.A.) aux engraisseurs adhérents du Caux. Parallèlement se développe, une coopérative de commercialisation des porcs.

Ainsi se mettent en place, dans tous les secteurs, des circuits entièrement nouveaux au sein desquels les groupements d'agriculteurs prennent une participation croissante. Le mouvement coopératif à l'origine ignora le domaine de l'élevage. Stimulé par l'Etat, il commença avant la guerre dans le secteur céréalier et s'étendit après-guerre au teillage. Avec le développement de la S.I.C.A. - Viande et de l'Union des Coopératives Laitières de Haute-Normandie il progresse maintenant sur les marchés de l'élevage. Phénomène significatif, le mouvement se propage surtout là où dominent les grands exploitants : la Plaine de Caen (lin et lait), le Neubourg et St-André (lait et coopératives de déshydratation de la luzerne et de vente des œufs), le Pays de Caux littoral entre Dieppe et Fécamp (lin, lait, viande). Par contre, les petits agriculteurs du Roumois, du Caux occidental ou méridional restent beaucoup plus réservés.

En tête, incontestablement, le Vexin Normand préfigure d'une façon presque parfaite les structures commerciales d'avenir du néo-capitalisme agraire. Le grand exploitant livre, après contrats, son lait, ses betteraves, ses pois à des industriels. Pour la commercialisation du blé, du lin, de la luzerne à déshydrater, il adhère à une coopérative. Avec le marchand de bestiaux qui lui livre du bétail maigre, avec le boucher auquel il vend régulièrement les bœufs finis, il traite d'égal à égal. Lorsqu'il l'estimera nécessaire, il créera une S.I.C.A. ou une coopérative-viande. Ses compétences techniques, sa puissance financière lui assurent une participation

directe aux organismes auxquels il adhère et où se cotoie toujours la même société réduite de grands fermiers. Au-delà, ses représentants, syndicaux ou politiques, défendent adroitement ses intérêts au niveau national où s'élaborent finalement les prix. Pour reprendre l'expression d'H. de Farcy, les grands agriculteurs du Vexin, comme ceux de toutes les grandes plaines du centre du Bassin de Paris ont-ils « conquis leurs marché » ? (33) Au moins doit-on affirmer qu'ils représentent une puissance qui équilibre celle des commerçants et des industriels. Parfois même, des participations financières et des alliances familiales établissent de solides liaisons entre le capital agraire et celui du commerce et de l'industrie.

b) *L'accumulation du capital agricole et ses exigences. Vers de nouvelles structures de l'entreprise de production.*

Mais des agriculteurs qui rêvent de contrôler les marchés de leurs produits et qui, parfois, les contrôlent effectivement doivent encore compter avec des structures d'exploitation archaïques peu compatibles avec la rentabilité de leur affaire. Jadis, les fermes se formaient autour d'une ou de plusieurs « attelées », et le capital d'exploitation restait toujours relativement modeste. Or, sous l'effet conjugué de la pénurie de main-d'œuvre salariée et d'un progrès technique qui se renouvelle et se perfectionne de plus en plus rapidement, les agriculteurs doivent investir. Ainsi, par des autofinancements successifs, s'accumule un capital d'exploitation de plus en plus lourd. Plus qu'aucun autre, le grand agriculteur des Plaines se trouve placé devant ce problème. Chez lui, la main-d'œuvre familiale ne peut suffire à compenser les défaillances des travailleurs salariés, et, surtout, la polyvalence de ses activités le conduit à multiplier achats de machines, installations d'élevage, cellules de stockage avant livraison (céréales, pommes de terre), silos de réserves fourragères pour les animaux...

D'après Gautier, dans le Neubourg, le capital d'exploitation par ha varie de 1.200 à 2.000 F. dans les petites exploitations (8 à 20 ha) ; chez les moyennes (20 à 30 ha), il oscille autour de 1.700 F. ; il dépasse 2.000 F dans la plupart des exploitations de 30 à 50 ha (sauf celles de queue), et atteint 2.000 F pour les entreprises de plus de 50 ha (34). Une grande entreprise très bien équipée du Vexin peut approcher voire dépasser les 3.000 F par ha. A cela s'ajoutent les sommes versées en « dessous de table » lors des reprises de ferme, véritables « pas de porte » agricoles qui peuvent porter sur plusieurs milliers de francs par ha. Sans tenir

(33) Farcy (H. de), 378, 1958.

(34) Gautier, 341, 1963.

compte de ce dernier aspect, cependant fort important, on doit avant tout souligner le volume du capital des grandes exploitations des Plaines : 100.000 F environ pour une ferme de 50 ha, 1.000.000 F pour une entreprise de 350 ha. A ce niveau, les entreprises individuelles et familiales peuvent-elles se maintenir ? Le cadre ancien permet-il de résoudre notamment les trois questions fondamentales de l'accumulation d'un tel capital, de la sécurité de son emploi et de sa rentabilité ? Il ne le semble pas.

Le grand exploitant des Plaines doit avoir recours au crédit. Plus que de cheptel vif (dont l'augmentation peut toujours être assurée par l'accroissement naturel du troupeau), son capital se compose surtout de cheptel mort (matériel, installations...) et de capitaux circulants (stocks, avances aux cultures...). Pour permettre l'achat du matériel et pour assurer la rotation normale des capitaux circulants, les services du Crédit Agricole ou des banques sont devenus indispensables. Le recours au crédit bancaire, plus ancien et plus important que dans les régions de petites exploitations et d'élevage dominants, rend encore plus impératives la rentabilité et la sécurité de l'investissement.

TABLEAU 28

Le capital d'exploitation de quelques types d'exploitations normandes

	Plaine de Caen	Neubourg I	Neubourg II	Pays d'Auge	Bocage
Capital (F. / ha), dont :	2.400	2.000	2.000	1.900	2.300
Cheptel vif	530	510	800	1.330	1.380
Cheptel mort ...	770	740	600	430	600
C. circulants	1.100	750	600	140	320

Sources :
— Neubourg I : Gautier, 341, 1963 - Groupe d'exploitations de plus de 50 ha.
— Neubourg II : Gautier, 341, 1963 - Groupe d'exploitations moyennes de 30 à 50 ha.
— Plaine de Caen : Centre de gestion, 1960. Grandes exploitations.
— Pays d'Auge : Centre de gestion, 1960. Exploitations moyennes de 35 à 60 ha.
— Bocage Virois : Centre de gestion, 1960. Exploitations moyennes de 20 à 35 ha.

Le propriétaire reste maître chez lui et quel que soit le volume de ses investissements il peut organiser en toute sécurité sur une longue période

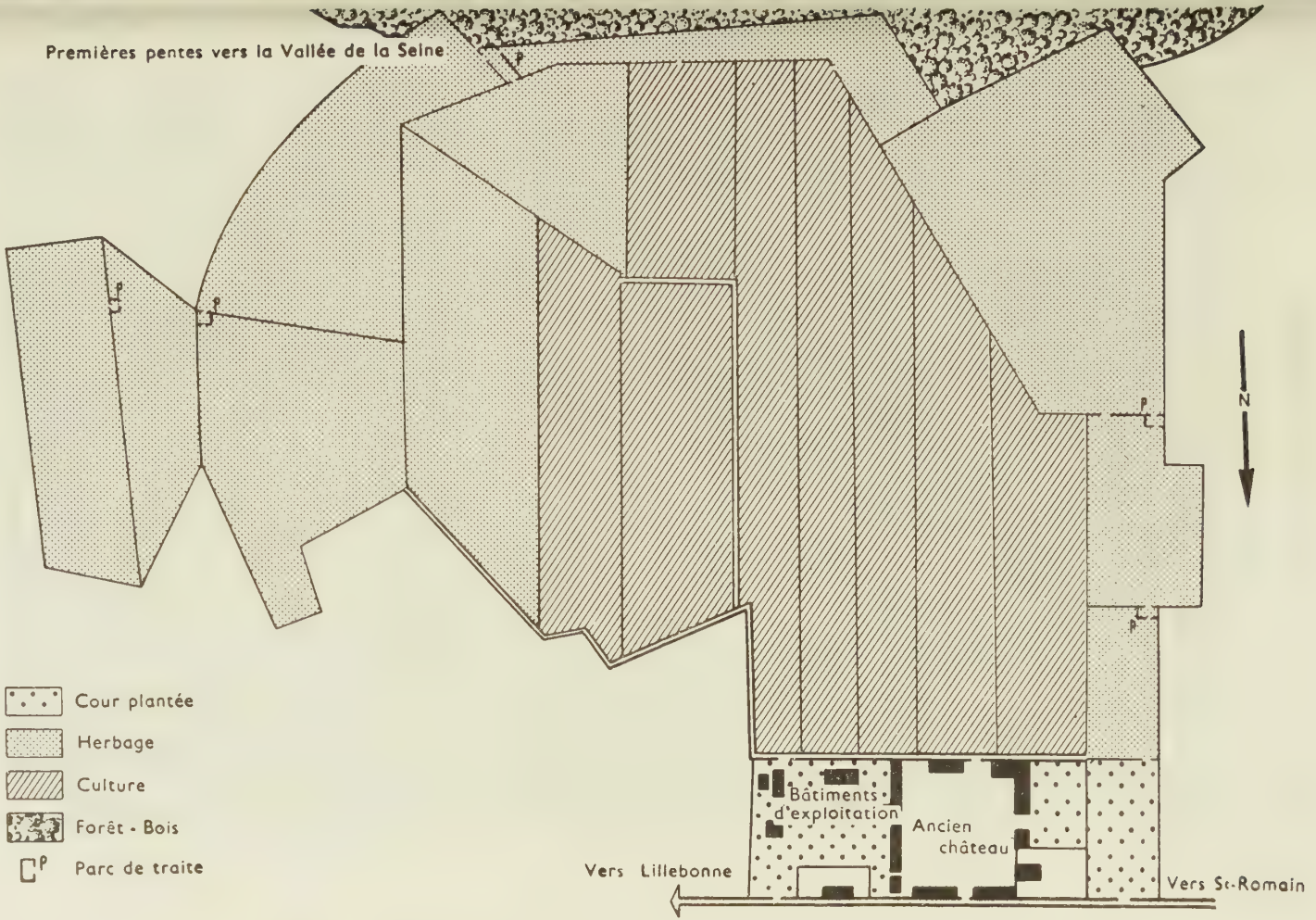

Fig. 76. — Une grande exploitation du Pays de Caux en bordure de la Vallée de la Seine : la ferme des Rhâmes (St-Nicolas de la Taille)

le plan d'équipement de sa ferme. Mais les fermiers se trouvent dans une situation beaucoup plus précaire. Or, ils dominent nettement dans le Pays de Caux et occupent fréquemment la moitié de la surface utile dans les autres Plaines, voire un peu plus. Certes, le statut du fermage leur assure maintenant une certaine sécurité. Ils peuvent cependant toujours perdre leur ferme en fin de bail si leur propriétaire lui-même désire exploiter. Or ce risque augmente avec le développement d'une classe de fermiers-propriétaires qui préfèrent acheter des terres plutôt que de quitter la profession. Pour les exploitations en propriété s'ajoutent tous les dangers de la dispersion au moment des héritages. Ainsi, ni le fermage, ni le faire-valoir direct ne donnent satisfaction aux grandes fermes. En plus, l'accumulation du capital ne peut puiser à aucune autre source que celle d'un milieu fermé, la classe des grands exploitants. Les structures actuelles tendent par conséquent à freiner les investissements parce qu'elles ne permettent aucun apport extérieur et qu'elles assurent bien mal la sécurité de l'entreprise. Certains grands fermiers du Vexin et du Caux pensent déjà à un nouveau type d'exploitation agricole, indépendante de la propriété foncière qui ne recevrait plus qu'une rente sans aucun autre droit, indivisible techniquement telle une usine dont on ne disperse jamais les machines ou les bâtiments entre des héritiers, mais fractionnable financièrement en parts afin de permettre le maintien ou d'assurer l'introduction de capitaux extérieurs. De telles entreprises existent déjà, en fait, dans le centre du Bassin de Paris (35). En Normandie, certaines organisations familiales se rapprochent de ce type, notamment dans le Vexin. Le statut de la nouvelle société agricole d'exploitation reste cependant à imaginer.

Mais avant d'avoir pu assurer le renouvellement et la sécurité de l'emploi de son capital, le grand agriculteur des Plaines doit, dès maintenant, se préoccuper de son rendement. En ce domaine, les études des économistes font défaut, mais on s'accorde généralement à reconnaître le faible taux de rémunération du capital agricole. Celui-ci varie naturellement en fonction de la taille, de l'organisation et de la valeur du personnel de l'entreprise. Ce raisonnement auquel s'ajoutent la pression de la pénurie de main-d'œuvre et l'impulsion d'une pensée idéaliste d'origine chrétienne conduit peu à peu l'exploitant individualiste des Plaines à l'agriculture de groupe. Celle-ci progresse finalement plus vite ici que dans le Bocage où les structures sont cependant infiniment plus morcelées et inadaptées.

L'agriculture de groupe, en effet, permet une importante économie d'investissement par l'achat collectif de matériel. Elle combine les efforts des exploitants eux-mêmes dont le niveau de qualification et de respon-

(35) Brunet (P.), 369, 1960.

sabilité dépasse presque toujours celui des domestiques traditionnels. Elle commence généralement par l'intermédiaire des C.E.T.A. et des groupements de vulgarisation qui ne mettent en commun que les résultats d'expériences techniques ou économiques. Elle se poursuit par la pratique de chantiers de travail (notamment pour l'ensilage, la récolte de luzerne dans le domaine de l'élevage) et par des réalisations collectives permanentes, poulaillers industriels, étables modernisées, porcheries. A ce dernier stade, parfois, les exploitations s'associent complètement et le statut de G.A.E.C. leur apporte une sorte de consécration.

Les associations restent exceptionnelles, mais les réalisations intermédiaires, par contre, deviennent très courantes. Les grandes fermes du Vexin peuvent assurer seules leur autonomie, mais les chantiers de travail ne cessent de se multiplier dans la Plaine de Caen, le Pays de Caux maritime de Dieppe à Fécamp, le Neubourg et la Plaine de St-André... Parmi les 70 exploitations adhérentes du Centre de Gestion dans la Plaine de Caen, on ne comptait aucune réalisation commune en 1955, 3 chantiers de travail seulement en 1963, mais 11 déjà en 1965. Jacques Lefèvre à Carpiquet, exploitant immigré du Nord, figure généreuse de syndicaliste contemporain, anime un groupe d'une dizaine d'exploitants près de Caen (de 12 à 150 ha) qui réunissent surtout leurs efforts pour des travaux de cultures (pommes de terre, betteraves) et pour l'entretien et la réparation de leur matériel. A La Gaillarde, dans le Caux de Luneray, J-P. Ouvry, représentant d'une famille de vieille souche protestante, verbe bref et efficace, regard chaleureux, a monté avec cinq autres agriculteurs des chantiers de ramassage de betteraves et une « porcherie-maternité » sur laquelle, dans une saine spécialisation, chaque exploitant a une part de responsabilité : l'un se charge de l'alimentation, un autre de la vente, un troisième des naissances et soins sanitaires... A Guichainville, dans la Plaine de St-André, P. Carhof, animateur de C.E.T.A., administrateur de deux coopératives, surmené, mais toujours riche d'idées et de compétence, a pratiquement réalisé l'intégration de 3 exploitations et monté sur ces 200 ha une porcherie et un poulailler de ponte déjà décrits.

Ainsi, dans les Plaines plus qu'ailleurs quelques pionniers mettent en place des structures d'exploitation qui peuvent être celles de l'avenir. Presque toujours chez eux, des aspirations idéalistes, celles de la J.A.C, généralement, celles du protestantisme dans la Caux de Luneray, viennent s'ajouter au ferment de l'intérêt bien compris. Où s'arrêteront-ils ? L'association de chantiers spécialisés et complémentaires, unités homogènes de 300 à 500 ha, devrait, dans l'état actuel des techniques, assurer à la nouvelle grande entreprise agricole le maximum d'efficacité (36). Ainsi, sur un groupement de deux à trois cellules de cultures où l'em-

(36) Gervais (M.), Servolin (C.), Weil (J.), 89, 1966.

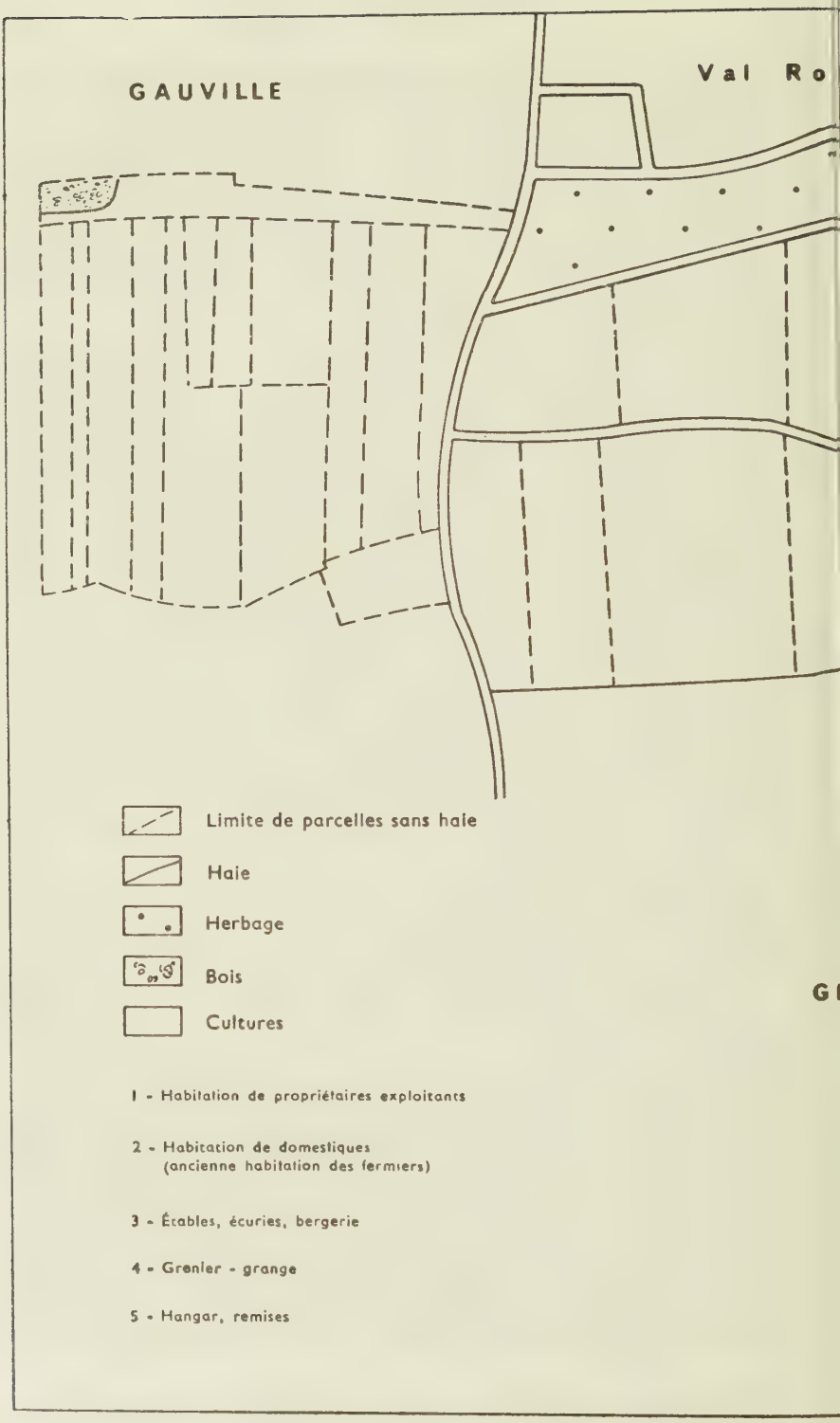

Figure 77. — Une grande exploitation du

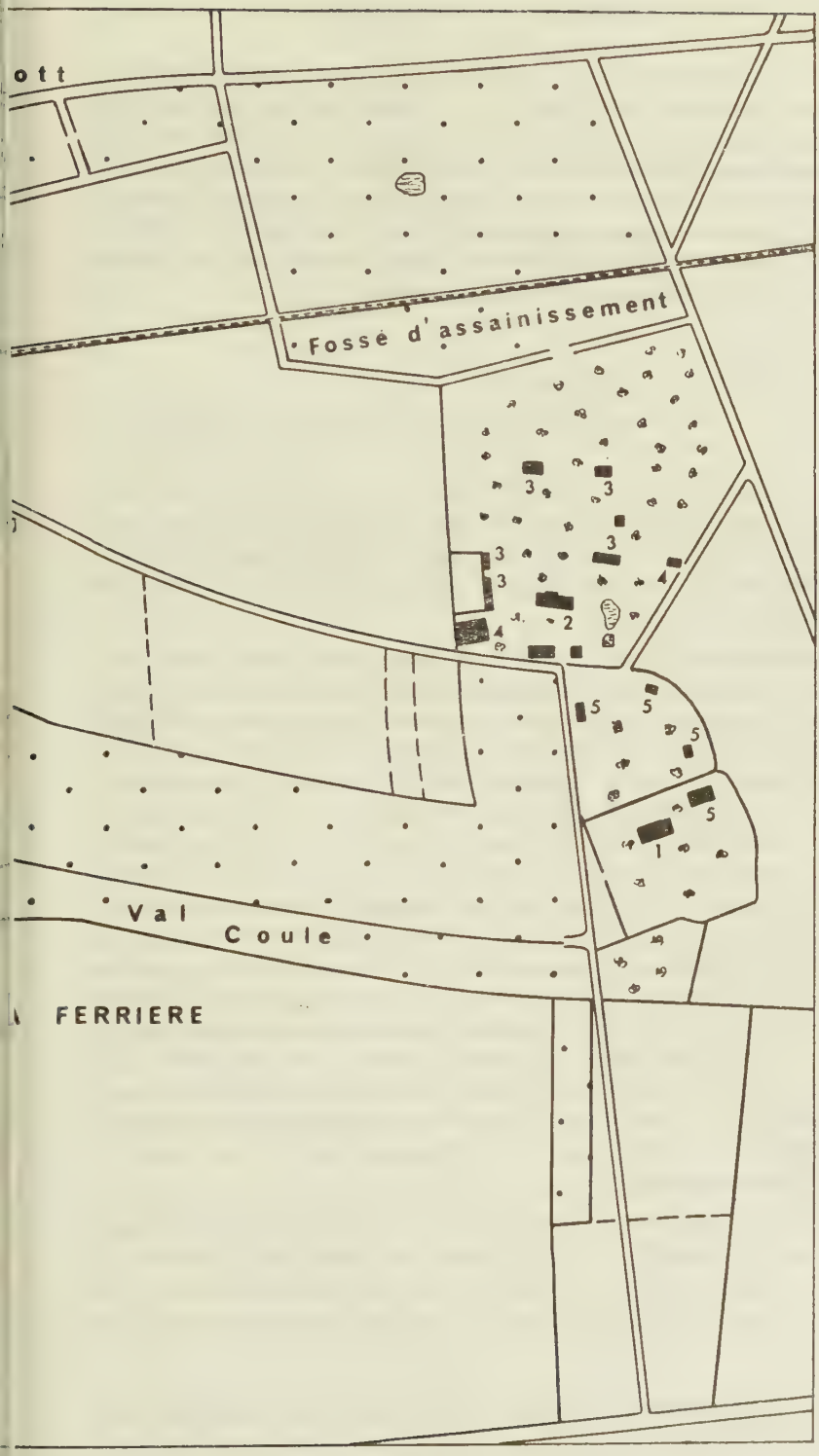

uche : la ferme de la Bellangère (Couvains, 70 ha)

porteraient les fourrages et les grains, pourraient être établies plusieurs unités de stabulation libre, laitières ou d'engraissement, une ou deux porcheries, un poulailler de ponte et un de poulets de chair. Est-ce la destination prochaine des grandes plaines du Caux, de l'Eure, ou de la région caennaise ? Les « koulaks » normands réaliseront-ils la synthèse des structures soviétiques et de l'esprit d'entreprise américain ? Sceptique, prudent, l'exploitant moyen ne voit pas encore le terme des perspectives dans lesquelles il s'engage cependant peu à peu.

c) *L'environnement socio-culturel.*

Aménagement rural ou agriculteurs citadins ?

Les carences des équipements collectifs dans les Plaines, l'assoupissement de la vie de relations locale ont déjà été soulignés dans l'évocation des conditions de vie des petits exploitants familiaux. Les grands fermiers souffrent de cette situation à la fois plus et moins que les autres habitants des campagnes.

Ils en souffrent plus, car avec un niveau de vie plus élevé, leurs besoins s'accroissent. Dans les villages, ou un peu à l'écart des villages dans les grandes fermes isolées, ils constituent une minorité qui s'impose par la richesse ou par l'aisance, mais aussi par un niveau intellectuel nettement supérieur à celui des petits exploitants, des salariés, des commerçants, des ouvriers d'usine... Si l'exploitant moyen du Caux ne dépasse guère le niveau du certificat d'étude, le grand fermier dynamique des Plaines possède souvent une culture digne du baccalauréat, et le très grand exploitant du Vexin est ingénieur agronome. Pour toutes ces personnes, l'éducation des enfants représente un souci permanent. Ils savent, en effet, et ne manquent jamais de le dire, que leurs héritiers auront besoin d'une formation intellectuelle plus élevée encore, et plus solide, que la leur. Déjà, ils peuvent imaginer les connaissances agronomiques, zootechniques et économiques qui seront nécessaires au futur chef d'entreprise agricole. On comprend, par conséquent, que pour eux le problème scolaire soit fondamental, et qu'ils ne puissent pas se satisfaire de l'école primaire à classe unique de village, ni même du C.E.G. ou C.E.S. de chef-lieu de canton (37).

Des carences de la vie locale, les grands fermiers souffrent cependant moins, en définitive, que les autres habitants, parce qu'ils disposent de moyens de compensation plus élevés. Leur habitation plus vaste, plus soignée que celle des petites fermes leur offre un cadre de vie agréable

(37) Or, d'après Pelon, 345, 1963, sur 61 communes de la zone rurale du Neubourg, 25 écoles fonctionnent selon le pire système : la classe unique. Situation analogue fréquente dans le Caux.

qu'ils ont la possibilité d'équiper de tous les éléments du confort électroménager. Qu'elle s'ouvre sur la vaste cour plantée et herbeuse du Pays de Caux ou sur le carré étroit de la cour fermée de la Plaine de Caen ou de St-André, parée de briques rouges alternant avec des silex ou de la blancheur mate de la pierrre de Caen, vieux manoir historique flanqué d'un colombier ou reconstruction des années 1945-55, intérieur rustique aux parures de cuivre et de boiseries ou cuisine moderne, l'habitation de la grande ferme se distingue toujours par ses dimensions, très souvent par son confort, et quelquefois même par le charme que confère le prestige d'une demeure ancienne. Là, dans les réunions familiales, le grand exploitant trouve le meilleur de ses loisirs. La présence de personnel salarié lui permet souvent de s'échapper à la ville voisine, et, parfois, beaucoup plus loin encore. En 1965, deux groupes de grands agriculteurs de la plaine de Caen visitent l'U.R.S.S., quelques-uns avec leurs épouses. Des fermiers du Vexin participent à des safaris africains... Ces priviligiés renoncent de plus en plus à trouver dans leurs communes d'origine et dans les petites villes voisines les établissements scolaires de leurs enfants. Souvent, les filles et garçons vont en pension à la fin de la scolarité primaire, échappant ainsi au milieu villageois. Ils « poursuivent leurs études » dans les lycées, le lycée Malherbe de Caen et le lycée Corneille de Rouen étant particulièrement recherchés, et, très souvent dans des établissements libres. A l'école des Roches, près de Verneuil, quelques fils de grands fermiers du Vexin côtoient dans une ambiance de collège britannique les enfants de la grande bourgeoisie française et des aristocrates étrangers.

Ainsi s'est établi progressivement un nouveau réseau de relations régionales. Car, de plus en plus, le grand fermier échappe à la localité où il travaille et où il vit. La plus grande partie de ses achats domestiques, ses loisirs, ses relations familiales, la scolarisation de ses enfants le conduisent souvent loin de ses fermes et de sa petite région avec une autonomie de déplacement que confèrent de puissantes voitures. Le grand fermier du Vexin, en avance dans tous les domaines, va au théâtre à Paris, et non à Rouen, et il possède parfois un « pied-à-terre » dans la capitale. Le grand exploitant du Neubourg et du Caux regarde vers Rouen, accessoirement vers Le Havre et Dieppe. Caen polarise toute sa Plaine. A la ville, souvent proche, l'agriculteur se sent de moins en moins étranger. Peu à peu, il acquiert certaines habitudes de vie d'un citadin.

Que valent, dans ces conditions, tous les efforts entrepris pour aménager les campagnes ? Ils peuvent apparaître, pour une bonne part, comme un combat d'arrière-garde, mené trop tard, afin de maintenir dans les villages les classes attardées des domestiques et des exploitants familiaux. Pous les grands exploitants, un problème actuel déjà est celui des servitudes que constituent les distances séparant le travail et l'habitation, la ferme, et le nœud des relations fréquentes, la grande ville. Autour

de Caen et d'Evreux, les accès aux villes sont brefs et aisés. Mais le Pays de Caux apparaît beaucoup plus défavorisé avec ses cités périphériques. Là, comme dans le Vexin, le Roumois ou le Lieuvin, l'étoffement d'un petit nombre de centres urbains pourrait constituer la meilleure contribution à l'aménagement rural. Mais une autre solution peut encore tenter les grands agriculteurs : celle de la résidence citadine. Précurseur isolé peut-être, un exploitant cauchois habite dans la cité nouvelle de Mont-Saint-Aignan.

⁂

Tandis que le grand herbager normand reste un contemplateur réaliste et sceptique de la nature des choses et du temps, alors que le petit exploitant du Bocage, assailli par tous les handicaps, lutte pour sa survie, le grand agriculteur des Plaines, parfaitement maître d'un système de production efficace, apparaît homme de progrès. Comme tel, cet homme change sans cesse. Paysan besogneux et peu efficace du XVIII[e] siècle, avant la révolution fourragère qui devait lui donner un instrument décisif. Fermier entreprenant, travailleur, compétent, mais encore fort insouciant, de la fin du XIX[e] siècle et de la première moitié du XX[e] siècle. Agriculteur dynamique de la deuxième révolution agricole, celle de la machine et des élevages intensifs, et aussi déjà des chantiers de travail. Demain, peut-être, entrepreneur agricole dont l'exploitation, les méthodes de travail, le genre de vie et la mentalité appartiennent encore au domaine des hypothèses. Mais une réalité apparaît dès maintenant avec certitude. L'ère de l'individualisme s'achève. Le progrès d'un système de production remarquablement efficace impose dès maintenant le dépassement des vieilles structures, commerciales, financières et régionales, au profit d'un néo-capitalisme agraire qui cherche dans l'association et les réalisations collectives la solution de ses problèmes.

Ainsi, parallèlement, s'esquissent les principaux traits d'une nouvelle géographie régionale des campagnes normandes. Pour saisir les pulsations profondes des régions, le degré de dynamisme des exploitants et leur sens de l'association vont bientôt compter plus que les vieilles traditions d'assolement ou que les limites pédologiques. Tandis que des secteurs comme le Caux occidental, le Roumois, le Lieuvin du Nord, le Pays d'Ouche évoluent peu ou mal, se dégagent de véritables pôles de développement agricole où se combinent toutes les tentatives techniques et économiques autour d'un groupe entreprenant ou d'une forte personnalité. Les zones de grandes exploitations fournissent toujours l'assise de

ces régions nouvelles (38). En tête, se distingue le Vexin Normand, qui, dans des conditions de concentration particulières, oppose depuis longtemps déjà ses cultures et élevages modernes aux archaïsmes communs. Le Caux maritime autour de Cany et de Luneray, le Neubourg et St-André, la Plaine de Caen de Cagny à Douvres forment une deuxième génération de régions qui se ressemblent, en dépit des vocations particulières, par le progrès des techniques culturales, par la mise en place de nouveaux élevages rationalisés, et par le dynamisme de leurs entrepreneurs.

(38) Atlas de Normandie, carte D.17.

Cadre morphologique (d'après Elhaï)

Talus - Rebord de plateau (50 m. de dénivellation)

Côte monoclinale

Marais

Limite du massif ancien

Elevages particuliers

Haras national

Important dépôt d'étalons

Grand haras de pur sang

Grand élevage de sélection (bovins)

Centre d'insémination artificielle ...

Commercialisation et transformation des produits d'élevage

Ville, centre polyvalent de commerce et de transformation

Privé

Coopérative

Importance :

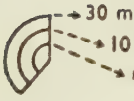

30 millions de l. de lait - 5000 T. de viande ou plus

10 à 30 millions de l. de lait - 1 à 5000 T de viande

moins de 10 millions de l. de lait. Moins de 1000 T de viande

Divers

Route nationale importante

Ligne de chemin de fer principale

Limite départementale de la Normandie

Principaux massifs forestiers

Réseau urbain (d'après P. Brunet, Atlas de Normandie)

Communications

Centre régional

Centre intermédiaire

Centre local

Légende des croquis régionaux

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

(Volume I)

1. Jeune taureau normand.
2. Bessin. Les prés baignés de la Vallée de l'Aure.
3. Herbage du Cotentin.
4. Cotentin oriental. Saint-Marcouf (photographie aérienne I.G.N.).
4 bis. Cotentin oriental. St-Côme-du-Mont (photographie aérienne I.G.N.).
5. Chevaux pur-sang au haras de Méautry.
6. Bazoches-au-Houlme (photographie aérienne I.G.N.).
7. Le salage des camemberts dans une fromagerie augeronne.
8. Pays d'Auge intérieur. Livarot (photographie aérienne I.G.N.).
9. Porc Blanc de l'Ouest.
10. Pays Virois. Burcy (photographie aérienne I.G.N.).
11. Petite stabulation libre d'un GAEC du Bocage.
11 bis. Elevage de porcs.
12. Avranchin : la vallée de la Sée (photographie aérienne I.G.N.).
12 bis. La butte de Doville (photographie aérienne I.G.N.).
13. Jeune agriculteur du Bocage Normand.
14. Traite à l'herbage.
14 bis. Salle de traite.
15. Le Pays de Caux traditionnel.
15 bis. Techniques nouvelles dans le Pays de Caux.
16. Variété du Pays de Caux. Fongueusemare (photographie aérienne I.G.N.).
17. Pays d'Ouche. Bœufs d'herbage.
17 bis. Plaine de Caen. Stabulation libre d'engraissement.
18. Pays d'Ouche. Couvains (photographie aérienne I.G.N.).
18 bis. Plaine d'Argentan. Sarceaux (photographie aérienne I.G.N.).
19. Une ferme du Pays d'Ouche en 1900.
19 bis. Un champ d'essai de maïs dans la plaine de Caen.
20. Plaine de Caen. Tilly (photographie aérienne I.G.N.).
20 bis. Plaine de Saint-André-les-Essarts (photographie aérienne I.G.N.).

TABLE DES PRINCIPAUX TABLEAUX

(Volume I)

1 — Labours et surfaces toujours en herbe dans les principales régions de l'Ouest français, par département et par région économique 22

2 — Cheptel bovin des principaux pôles herbagers d'après le recensement agricole de 1955 27

3 — Les exploitations agricoles de Condé-sur-Seulles (Bessin, 1961) 38

4 — Extraits du palmarès du Concours général de Paris 1966 (race bovine normande) 44

5 — Trois analyses floristiques de Boitel dans le Bauptois et dans le Bessin (1886) 48

6 — Analyse floristique d'une prairie du Bessin d'après Delpech (1962) 49

7 — Comptabilité théorique d'une grande exploitation du Bessin ..... 80 à 82

8 — Analyse de deux herbages de la vallée de la Touques proches de la station du Breuil d'après Boitel (1886) 91

8 bis — Analyses floristiques réalisées dans les régions de grande réputation herbagère de la Normandie centrale (méthode L. Hédin) 92-93

9 — Analyses de sols de grands terroirs herbagers de la Normandie centrale 99

10 — Texte : création d'un herbage en 1886, d'après Boitel .....

11 — Coût du bœuf traditionnel de 600 kg à trois ans .. 116-117

12 — Les terroirs herbagers du Pays d'Auge. Schéma de répartition 126

13 — Les terroirs herbagers du Pays d'Auge. Exemples de composition floristique (d'après Duval) 127

14 — Les exploitations agricoles du Brèvedent (Pays d'Auge, 1965) 147

15 — Comparaison de 5 grandes régions d'élevage laitier (Waikato, Wisconsin, Hollande, Algau, Basse-Normandie) 160-161

16 — Les centres locaux et régionaux des pôles herbagers 200

17 — Les exploitations agricoles d'un groupe de villages du Teilleul (Mortainais, 1962) 272

18 — Comptabilités simplifiées de 4 types d'exploitations agricoles du Bocage Normand 285-286

19 — Résultats de groupes d'exploitations du Bocage Normand 379
20 — Fermes du Bocage et ferme danoise (1962) 391
21 — Cultures fourragères du Pays de Caux 452
22 — Les exploitations de la commune de Couvains. (Pays d'Ouche ornais, 1963) 508
23 — Résultats d'une exploitation agricole de Bourneville (Roumois) 513
24 — Les exploitations agricoles des Essarts (Plaine de St-André, 1964) 537
25 — Types d'associations d'élevage dans les plaines de grande culture 557
26 — Types de répartition de la main-d'œuvre agricole selon les systèmes d'exploitation (1960-1965) 575
27 — Quelques résultats de trois exploitations représentatives des Plaines Normandes, d'une ferme de l'Iowa et d'un kolkhoze du Kouban 588
28 — Le capital d'exploitation de quelques types d'exploitations normandes 600

TABLE DES FIGURES

(cartes, croquis, plans, diagrammes)

(Volume I)

Figures	Pages
1. — Carte administrative de la Normandie. 1/1.000.000	20-21
2. — Val de Saire, Cotentin et Bessin. Croquis régional	32-33
3. — Systèmes d'élevage et de commercialisation dans le Cotentin et dans le Bessin	40-41
4. — Quelques données sur le climat du Bessin et du Cotentin	50
5. — Le bilan Précipitations/Evapotranspiration à St-Lô, Caen, Bayeux	53
6. — L'état hygrométrique de l'air à Ste-Marie-du-Mont	54
7. — Situation d'Isigny au XVIII[e] siècle	63
8. — Les régions herbagères de la Normandie Centrale Croquis régional	85
9. — Les Marais de la Dives	96
10. — La région du Merlerault	98
11. — La région de Bazoches-au-Houlme	100
12. — Quelques données sur le climat du Pays d'Auge	121
13. — Le bilan Précipitations/Evapotranspiration à Lisieux et à Caen	123
14. — Systèmes d'élevage et de commercialisation dans le Pays d'Auge	139
15. — Le Pays de Bray	150
16. — Le Marais Vernier	155
17. — Evolution du prix des céréales et de la viande en France (d'après Toutain), 1855-1938	168
18. — Evolution de la population et du rapport S.T.H./S.A.U. dans trois groupes de communes herbagères	170
19. — Plan d'une exploitation du Pays d'Auge (région de St-Pierre-sur-Dives)	184
20. — Plan d'une exploitation du Bessin (à Blay)	186
21. — Plan du marché de St-Pierre-sur-Dives	198
22. — Evolution de la population dans un groupe de communes de la Vallée d'Auge (Corbon, Hotôt, Rumesnil, Victot-Pontfol)	205
23. — Evolution de la population active à Bazoches-au-Houlme	207
24. — Evolution de la population à Bazoches-au-Houlme	208
25. — Evolution de la population dans un groupe de communes du Bessin (Canchy, Longueville)	212

Figures — Pages

26. — Evolution de la population d'un groupe de communes du Pays d'Auge intérieur (Bellou, Ste-Marguerite-des-Loges, le Mesnil Germain) 216
27. — Evolution de la population active dans trois groupes de communes herbagères 217
28. — Le Bocage Normand au sud du Seuil du Cotentin 226-227
29. — La pénétration des chemins de fer dans le Bocage Normand 232
30. — Quelques données sur le climat du Bocage Normand .. 237
31. — Le bilan Précipitations/Evapotranspiration à Vire. Dix ans de précipitations à Vire 240
32. — Evolution de la population et du rapport S.T.H./S.A.U. dans trois groupes de communes du Bocage Normand 268
33. — Plan de la ferme de la Poulinière à Vassy (Pays Virois) 279
34. — Structure des produits bruts des exploitations du centre de gestion dans le Bocage Virois et dans le Mortanais 281
35. — L'utilisation du sol dans cinq exploitations types du centre du Bocage Normand 283
36. — Quelques données sur le climat de l'Avranchin 294
37. — Structure des produits bruts des exploitations du centre de gestion dans l'Avranchin 297
38. — Plan d'une exploitation de la Vallée de la Sée (la Gohannière, 23 ha) 300
39. — Les landes de la Hague 310
40. — Les régions légumières de la Manche 314
41. — Quelques données sur le climat du Coutançais et du Saint-Lois 324
42. — Structure des produits bruts des exploitations du centre de gestion. Cotentin et Bocage de Coutances et de St-Lô 332
43. — Douze ans de production laitière dans une ferme du Coutançais, 1949-1961. (Vaudrimesnil) 335
44. — Constitution d'une petite propriété paysanne, 21 ha à Mantilly (Passais) 353
45. — La dépopulation en Normandie occidentale (1801-1954) 363
46. — La dépopulation contemporaine en Normandie occidentale (1954-1962) 366
47. — Evolution de la population au Gast (canton de St-Sever) 370
48. — Evolution de la population à Presles-le-Désert (canton de Vassy) 371
49. — Evolution de la population à St-André-de-Briouze (canton de Briouze) 373
50. — Evolution de la population active au Gast et à Presles-le-Désert 376
51. — Transformations d'une exploitation agricole de 18 ha en Pays Virois (1959-1966). L'utilisation du sol et les produits 394

Id. Le cheptel et les rendements 395

Id. Les résultats financiers 396

Figures — Pages

52. — Le Pays de Caux et ses bordures 421
53. — Quelques données sur le climat du Pays de Caux 424
54. — *Id.* Le bilan Précipitations/Evapotranspiration à Dieppe, Rouen, Yvetôt 426
55. — Analyses de limons cauchois 430
56. — La répartition des propriétés foncières dans une commune du Caux : St-Laurent-de-Brèvedent 433
57. — L'évolution démographique d'une commune du Pays de Caux : St-Nicolas-de-la-Taille 440
58. — Répartition des exploitations agricoles d'après l'utilisation du sol dans deux communes du Pays de Caux 448
59. — Types de cycles fourragers des vaches laitières 457
60. — L'utilisation du sol dans 6 fermes-types du Pays de Caux 472
61. — Le Sud-Ouest du Pays de Caux et le Marais de Seine .. 479
62. — Plaines de l'Eure, Roumois, Lieuvin, Pays d'Ouche .. 491
63. — L'évolution de la population de la commune de Francheville (Pays d'Ouche) 498
64. — Structure du produit brut dans les exploitations adhérentes du centre de gestion, Roumois, Lieuvin et Pays d'Ouche 505
65. — L'utilisation du sol dans quelques exploitations types de la périphérie du Pays d'Auge 511
66. — Les Plaines de la Normandie Centrale 514
67. — Quelques données sur le climat des Plaines Normandes 518
68. — Le rapport précipitations / évapotranspiration dans 4 stations des Plaines Normandes 519
69. — L'évolution de la population d'un groupe de communes de la Plaine de Caen 534
70. — Structure du produit brut dans les exploitations adhérentes des centres de gestion des Plaines Normandes .. 542
71. — L'utilisation du sol dans quelques grandes exploitations types des Plaines Normandes 550
72. — Exemples de concentration des exploitations dans quelques communes du Pays de Caux, de la Plaine de Caen et de la Plaine de Falaise 563
73. — Une petite exploitation de retraite du Pays d'Ouche : le Haut du Seuil (Francheville) 568
74. — La cour d'une petite exploitation du Pays de Caux (Fontaine-la-Mallet) 572
75. — Une exploitation moyenne du Pays de Caux 592
76. — Une grande exploitation du Pays de Caux en bordure de la Vallée de la Seine : la ferme des Rhâmes (Saint-Nicolas-de-la-Taille) 601
77. — Une grande exploitation du Pays d'Ouche : la ferme de la Bellangère, 70 ha (Couvains, Orne) 604

TABLE DES MATIÈRES

(Volume I)

Pages

INTRODUCTION 11

PREMIÈRE PARTIE. — DU PAYS DE BRAY AU COTENTIN : HERBAGES ET HERBAGERS.

INTRODUCTION. — LES POLES HERBAGERS 19

Chap. I. — *Bessin et Cotentin. L'élevage de qualité. La tradition beurrière.*

I. — Une région très spécialisée : herbages, production laitière et sélection 34

1° L'herbage permanent aux rendements médiocres 34

2° La spécialisation laitière et les élevages associés 36

3° Le prestige des grands éleveurs 42

II. — Un milieu naturel favorable à la production de l'herbe 45

1° Une bonne flore prairiale 46

2° Un climat doux et humide 49

3° Des sols meubles à bonne capacité de rétention hydrique 55

III. — Une spécialisation ancienne : Isigny et la tradition beurrière 57

1° Spéculations sur les origines du système herbager. L'importance de l'élevage du cheval .. 58

2° Isigny et le commerce des beurres au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècles 62

3° Autour d'Isigny, l'extension d'un système herbager perfectionné 66

IV. — Les mutations difficiles du XX^e^ siècle 70

1° Les facilités de la Belle Epoque 70

2° Les réalités de la période contemporaine 74

Pages

Chap. II. — *Pays d'Auge et herbages ornais. La tradition fromagère et les grand élevages de la Normandie Centrale.*

A — Vallée d'Auge, Houlme, Merlerault : les grands élevages de la Normandie Centrale 88

I. — Les grands crus herbagers 89
1° Une flore de grande valeur 90
2° Des sols variés mais toujours riches et bien humectés 94

II. — L'élevage du cheval 102
1° Des origines à Exbury 102
2° Les éleveurs de demi-sang 104
3° Les grands haras de pur-sang 105

III. — L'embouche 108
1° Entretien et utilisation des grands herbages : « le repos au sein de l'abondance » 109
2° Techniques du chargement : « le coup d'œil du maître » 112
3° Profits et pertes : l'art de la « différence » .. 113

B — Le Pays d'Auge intérieur : l'élevage sans qualité et la tradition fromagère 118

I. — Des conditions d'exploitation délicates et variées 120
1° Variété des climats locaux 120
2° Variété des sols et des herbages 124

II. — Une orientation commerciale ancienne : les fromages augerons 129
1° Un ancêtre trop délicat : le Pont-l'Evêque .. 131
2° Un prolétaire du XIXe siècle : le Livarot 133
3° Un démocrate contemporain : le camembert 134

III. — Des exploitations moyennes aux techniques rudimentaires 136
1° Un élevage aux techniques improvisées 138
2° Des herbages à peine entretenus et mal utilisés 141
3° Des exploitants routiniers 145

Annexe — Les pôles herbagers de Haute-Normandie 149
Le Pays d'Auge 149
La Basse Vallée de la Seine 154

Pages

Chap. III. — *La crise du système herbager en Normandie*

I. — Une économie attardée 159

1° Une infrastructure fourragère de type extensif : l'herbage « naturel », non cultivé et mal entretenu 162

2° Une sélection aux qualités mal fixées : la race bovine normande 172

3° Des exploitants indécis entre la routine et le progrès : les difficultés de la deuxième révolution herbagère 179

II. — Une vie régionale affaiblie 189

1° L'insuffisance des activités indépendantes de l'élevage 189

2° La concentration ou la sclérose des activités associées à l'élevage 195

3° La mort des communes rurales 203

DEUXIÈME PARTIE : LE BOCAGE NORMAND : UNE TRADITION D'INCERTITUDE.

INTRODUCTION. — ORIGINALITÉS DU BOCAGE, RÉGION D'ÉLEVAGE 223

Chap. I. — *Au cœur du Bocage Normand : Mortanais, Passais, Pays virois* 231

I. — Les handicaps naturels : un milieu difficile 235

1° Les rudesses du climat 235

2° Les insuffisances des sols 242

3° Les principaux types de terroirs bocains 249

II. — La tradition bocaine : de l'artisan-paysan au petit éleveur 253

1° Les petites exploitations 254

2° Les élevages et l'utilisation sélective du sol .. 258

3° Les travaux et la subsistance des hommes .. 265

III. — Les élevages contemporains : les porcs et la production laitière, piliers de l'économie bocaine 271

1° Les grands exploitants dynamiques 273

2° Les exploitations petites et moyennes entre l'immobilisme et l'intensification forcée 277

Chap. II. — *A la périphérie du Bocage : Coutançais, Pays de Briouze et Avranchin.* 287

I. — L'équilibre des labours et des surfaces en herbe dans les bocages mixtes. L'exemple de l'Avranchin 289

Pages

A) — L'Avranchin, un bon pays ouvert sur la baie du Mont St-Michel 290
1° Une région polarisée par l'influence d'Avranches et du littoral 290
2° Une tradition d'agriculture intensive 292
3° Un bon pays au climat sec 295

B) — Sur un fonds d'économie traditionnelle, les élevages différenciés de l'Avranchin 298
1° L'infrastructure fourragère, de la luzerne à l'herbu 299
2° Les élevages, de l'autoconsommation à la spécialisation 303

C) — Quatre autres exemples de bocages mixtes 308
1° La région de Pontorson et des polders du Mont Saint-Michel 309
2° La Hague 309
3° Le Bocage de Villers, d'Aunay et de Thury-Harcourt 313
4° Les régions légumières du littoral de la Manche 315

II. — Les bocages herbagers. L'exemple du Coutançais .. 316

A) — Dans le Bocage du Nord-Ouest, une conversion au système herbager tardive mais totale 317
1° Au milieu du XIXe siècle : un bocage amélioré par les engrais marins 317
2° De 1880 à 1920 : la révolution herbagère 320
3° Les causes d'un choix décisif 322

B) — L'économie d'élevage simplifiée du Bocage du Nord-Ouest 326
1° Des structures bocaines à peine modifiées .. 326
2° Une infrastructure totalement herbagère 329
3° Une spécialisation étroite, la production laitière 333

C) — Le Pays de Briouze et ses bordures, un petit bocage herbager dans l'arrière-pays des embouches ornaises 337
1° Par son milieu naturel et par son isolement, le Pays de Briouze se rattache au centre du Bocage 337
2° Par son évolution économique, le Pays de Briouze rappelle le Coutançais 338

Pages

Chap. III. — *La crise contemporaine et la révolution agricole du Bocage* 343

I. — La tradition : Maître chez soi, esclave des vaches 345
1° Le travail familial 346
2° L'économie semi-autarcique 352

II. — L'abandon : élevage et dépopulation 362
1° L'hémorragie démographique 364
2° L'élevage responsable de la dépopulation ? .. 368
3° Les éleveurs et les conséquences de la dépopulation 381

III. — La révolution agricole : nouvel élevage, nouveaux éleveurs 387
1° Une révolution technique 390
2° Une révolution économique 393
3° Une révolution des modes de vie et de pensée 399
4° Des solutions pour l'avenir 403

TROISIÈME PARTIE : DU PAYS DE CAUX A LA PLAINE DE CAEN : POLYCULTURE ET ELEVAGE.

INTRODUCTION. — LA DOMINANCE RÉGIONALE D'UN GRAND SYSTÈME AGRICOLE : LE « MIXED FARMING » 411

Chap. I. — *Le Pays de Caux. Une association exemplaire des cultures et de l'élevage* 419

I. — Les fondements de la richesse cauchoise 422
1° De bonnes conditions naturelles 423
2° Des structures solides et souples 432
3° De puissantes incitations économiques 439

II. — L'association des cultures et de l'élevage 447
1° L'infrastructure fourragère 450
2° La culture du blé et l'élevage laitier 455
3° Les vogues de conjoncture 463

III. — Les Pays de Caux 470
1° Le Pays de Caux central, de Goderville à Yvetot : l'équilibre 473
2° Le sud-ouest du Pays de Caux, du Havre à Lillebonne : l'élevage prépondérant 476
3° Le Pays de Caux littoral dominé par les cultures 482

Pages

Chap. II. — *Les Plaines de la Normandie Centrale et Orientale : de la dominance de l'herbe à la grande culture sans élevage* 489

I. — Marges orientales du Pays d'Auge et du Merlerault, des plaines fossilisées par l'herbage .. 492

1° Les conditions naturelles et la tradition des pays, Roumois, Lieuvin, Pays d'Ouche 493

2° L'extension des herbages du XIX siècle à 1950-1955 500

3° Les tendances contemporaines, le reflux de la vague herbagère 506

II. — De Falaise à Alençon, au milieu des herbages, des petites plaines de transition 515

1° L'émiettement du paysage 515

2° La multiplicité des influences 521

3° La variété des types d'élevages 526

III. — Dans la Plaine de Caen et à l'est du département de l'Eure, l'élevage subordonné à la grande culture 532

1° Les structures fondamentales 533

2° L'association de l'élevage et de la grande culture 545

Chap. III. — *Le dynamisme des régions de polyculture et d'élevage* 559

I. — Les classes attardées 560

1° Les exploitants familiaux 561

2° Le prolétariat agricole 574

II. — Le néo-capitalisme agraire 583

1° L'efficacité des grandes et moyennes exploitations 585

2° Les difficultés de l'individualisme et les solutions du néo-capitalisme agraire 594

FIN DU VOLUME I

Imprimerie OZANNE
20, rue des Rosiers, Caen

Dépôt légal n° 672
1er trimestre 1968